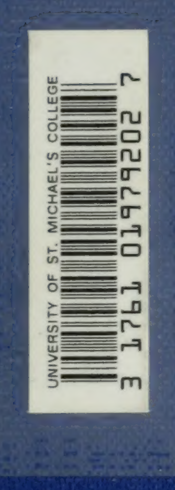
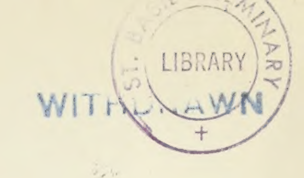

UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
3 1761 01979202 7


LIBRARY
WITHDRAWN


ST. MICHAEL'S COLLEGE
LIBRARY

HISTOIRE

DU CANADA

ET DES

CANADIENS FRANÇAIS

Imprimeries F. GUY, à Alençon et à Laigle. — Laigle.

INTRODUCTION

INTRODUCTION

Au lendemain de la fatale guerre de 1870-71, la France s'est, pour un temps, repliée sur elle-même, tout entière à la sensation amère de son désastre. La plaie était vive, douloureuse. La gloire de ses armes, sa prépondérance militaire jusque-là presque incontestée en Europe, ses prétentions à l'hégémonie de l'Occident, sa confiance en l'avenir, sa mission civilisatrice, tout semblait s'être effondré du même coup. Loin qu'elle eût pu réaliser le rêve caressé par plus d'un patriote et ressaisir les limites de la vieille Gaule, — ces frontières du Rhin et des Alpes qu'elle ne retrouva un moment, pendant la Révolution, que pour les perdre presque aussitôt par l'effet de l'ambition effrénée de Napoléon, — le sabre des Tudesques vainqueurs faisait une échancrure sanglante dans sa frontière deux fois séculaire. Le traité de Francfort nous enlevait le trente-septième de notre territoire et le vingt-quatrième de nos hommes. Dure expiation — sans parler de la fleur de notre jeunesse fauchée dans les batailles — pour les erreurs et les abdications dont notre peuple acquérait, mais un peu tard, conscience ! Ce qu'on a appelé « la libération du territoire », honneur du gouvernement restaurateur de Thiers, n'était qu'une libération incomplète, et Victor Hugo, inter-

prête puissant du sentiment national, pouvait, peut encore s'écrier :

Non, remparts, non, clochers superbes, non jamais
Je n'oublierai Strasbourg et je n'oublierai Metz.
L'horrible aigle des nuits nous étreint dans ses serres.
Villes! nous ne pouvons, nous Français, nous vos frères,
Nous qui vivons par vous, nous par qui vous vivrez,
Etre que par Strasbourg et par Metz délivrés.
Toute autre délivrance est un leurre ;... et j'estime
Que Verdun est aux fers, que Belfort est victime
Et que Paris se traîne, humble, amoindri, plaintif,
Tant que Strasbourg est pris et que Metz est captif.

Mais, en attendant cette suprême libération du territoire, la France avait mieux à faire qu'à se vouer aux gémissements stériles. Un peuple qui s'abandonnerait piteusement aux regrets de son étoile assombrie et s'envelopperait dans son désespoir comme dans un linceul, serait un peuple décrépit, indigne de connaître une fortune meilleure. C'est par de viriles résolutions, par des actes et par des efforts constants, par un examen sérieux de conscience, et par les réformes qui s'ensuivent : morales, religieuses, sociales, qu'on peut préparer les revanches efficaces de l'avenir. Grâce à Dieu, la France était blessée, mais non moribonde. Un sang rouge, généreux, circulait encore dans ses veines, capable de cicatriser ses blessures et de rendre à tous ses membres la souplesse et l'énergie. L'œuvre de relèvement national, commencée dès 1872 et poursuivie au milieu de circonstances souvent difficiles, ne s'est jamais arrêtée depuis. C'est d'abord par l'état prospère de ses finances, sous la charge d'impôts presque doublés, que la France, riche du travail accumulé de ses générations économes, a prouvé l'étendue et l'élasticité de ses ressources ; la rançon même des cinq milliards qu'il lui a fallu verser à ses vainqueurs, couverte par une souscription de quarante-deux milliards de francs, lui a fourni l'occasion d'ap-

précier cette merveilleuse vitalité financière et de reprendre confiance dans l'avenir. Les ruines de la guerre et de la Commune ont été relevées, les maisons détruites rebâties, les pendules volées remplacées; la charrue a creusé de nouveau les entrailles inépuisables du sol, et en a fait sortir les moissons d'or. Le fléau du phylloxéra, qui a ruiné tant de riches vignobles et menace de tarir l'une des sources les plus fécondes de notre richesse nationale, n'a pu que ralentir, sans l'arrêter, le flux toujours croissant de cette prospérité. Les travaux publics ont reçu une vigoureuse impulsion qui ne cessera que lorsque le réseau de nos voies ferrées aura été complété de manière à atteindre jusqu'au moindre bourg et à rendre aussi faciles que promptes les communications du centre aux extrémités, dans cette étendue de 53 millions d'hectares qui forme aujourd'hui la superficie territoriale de la France. Le rendement des recettes publiques, chaque année supérieur aux prévisions budgétaires du législateur, a rendu possibles quelques légers dégrèvements d'impôts, tout en permettant de doter largement et le budget de l'instruction devenue désormais obligatoire, et le budget de la guerre grâce auquel nous entretenons et exerçons une armée forte, au besoin, d'un million d'hommes, pour la défense de la patrie.

Tels sont, vus en gros, quelques-uns des résultats acquis pendant ces douze dernières années. Et vraiment, comment désespérer d'un peuple qui a donné de tels exemples, — d'un peuple qui, au milieu des crises trop souvent violentes et des erreurs trop nombreuses de son histoire, finit toujours par retrouver sa route à l'avant-garde de la civilisation de l'Europe; qui, nouveau venu à la vie politique dans les conditions d'une démocratie égalitaire de dix à douze millions d'électeurs, a su tirer de ce mécanisme si difficilement maniable du suffrage universel, le rouage admirable d'un gouvernement libéral et parlementaire, réalisant l'alliance si longtemps et si vainement attendue de l'ordre et de la liberté, et faisant

tour à tour triompher l'ordre contre les attentats des communards et la liberté contre les pièges et les menées du « gouvernement de combat » et des Egéries cléricales qui l'inspiraient ? La République, dont le nom n'est plus comme autrefois synonyme de Révolution et de Terreur, s'impose désormais à tous les vrais conservateurs qui ne séparent pas l'ordre du respect de la loi constitutionnelle et qui admettent que la liberté est la dignité d'une nation. La liberté de conscience, la liberté de réunion sont plus larges chez nous, en ce moment, qu'elles ne l'ont jamais été à aucune époque de notre histoire et elles entrent de plus en plus dans nos mœurs sans avoir entraîné après elles aucun de ces désordres, aucun de ces excès graves que prophétisaient les esprits chagrins. Par ce véhicule puissant de la liberté, il n'est aucune des réformes nécessaires à notre peuple qui ne puisse venir à son heure et trouver son chemin dans les esprits. La réforme religieuse elle-même, sans laquelle aucune autre réforme, à notre sens, ne saurait être profonde ni durable, est aujourd'hui étonnamment facilitée par les dispositions de notre peuple : et si l'athéisme matérialiste trouve malheureusement trop de prôneurs et trop d'adeptes parmi cette masse d'esprits qui cherche sa voie hors des sentiers de plus en plus désertés de l'Eglise du *Syllabus*, la prédication du pur Evangile du Christ a toutes facilités pour étendre partout ses conquêtes et les Eglises de la Réforme se réjouissent de voir leur venir de tous côtés

Des fils que dans leur sein elles n'ont pas portés.

Sans doute il ne faut pas nous exagérer les triomphes déjà remportés sur l'ignorance, la routine ou l'erreur, ni nous complaire dans une hâtive admiration de nous-mêmes. Une quiétude béate serait le pire de tous les pièges, et c'est bien ici qu'il faut dire que rien n'est fait tant qu'il reste quelque chose à faire. Or, il nous reste beaucoup à faire

encore pour mettre la France sur le pied qu'elle doit occuper pour être digne de son passé et reprendre son rang dans le monde. Tous les périls ne sont pas conjurés, ni tous les obstacles surmontés. Nos partis politiques semblent séparés par des divisions implacables et leurs hostilités leur font trop souvent perdre de vue les intérêts supérieurs du patriotisme. L'étranger constate, non sans raison, hélas! les ferments de démoralisation qui pullulent dans notre littérature, dans nos romans, dans notre théâtre, et qui insinuent dans l'esprit des jeunes générations leur virus délétère. Nos familles, où ce poison s'introduit trop souvent, ne sont pas aussi unies qu'elles devraient l'être ; et trop souvent, par un calcul d'égoïsme mal entendu, elles ne sont pas non plus aussi fécondes qu'il le faudrait. Ce n'est pas sans inquiétude qu'on voit la population de notre pays rester stationnaire ou décroître, tandis que dans les pays qui nous avoisinent, l'excédant des naissances sur les décès accroît incessamment le chiffre des jeunes hommes en état de porter les armes. L'émigration toujours plus forte des campagnes vers les villes est aussi un symptôme inquiétant, car si elle peut se justifier au point de vue économique, elle entraîne d'ordinaire des conséquences fâcheuses au point de vue moral et physique. L'attrait des plaisirs, la soif de l'argent, l'appétit des honneurs, relèguent trop souvent au second plan le véritable honneur, la soif de la justice, l'esprit de sacrifice, les devoirs austères. Il faudrait à nos esprits trop légers et frivoles quelque chose de cette forte et solide trempe dont étaient faits les esprits des Huguenots et des Jansénistes. Toutefois, ne désespérons de rien! Il y a beaucoup de ressources dans notre peuple, et son génie national, fait tout à la fois d'enthousiasme et de bon sens, n'a pas dit son dernier mot. Notre histoire est pleine de défaillances irrémédiables en apparence et qui ont été toujours suivies de magnifiques relèvements. Quand le « roi de Bourges », comme on appelait Charles VII, voyait tout son royaume, sauf une ou

deux provinces, entre les mains des Anglais, qui eût osé prédire qu'il suffirait du saint enthousiasme d'une fille du peuple pour délivrer le royaume, couronner le roi à Reims et renvoyer l'Anglais dans son île ? Et lorsque le roi Henri bataillait, à la tête de sa petite troupe de Huguenots fidèles, contre la Ligue formidable, maîtresse de Paris, soutenue par toutes les grandes villes du royaume, appuyée de tout le clergé de France et par surcroît des forces espagnoles alors si redoutables, qui aurait prévu non seulement qu'Henri IV tiendrait bientôt tout son royaume uni sous sa loi, mais que la France verrait, sous son trop court règne, ses finances rétablies, sa marine relevée, son agriculture encouragée, son commerce florissant, ses armées en mesure d'affronter l'Espagne et l'Autriche coalisées ? Enfin, quand toute l'Europe monarchique, au lever de la Révolution, prenait les armes contre la France, qui se fût aventuré à prédire que les bandes mal équipées, rassemblées à la hâte par l'Assemblée et la Convention législatives, battraient à Valmy les vieilles troupes du duc de Brunswick, résisteraient à quatorze armées et commenceraient cette étonnante Iliade qui devait conduire les soldats français dans toutes les capitales de l'Europe ?

Tous ces souvenirs nous disent d'espérer. C'est ce que nous dit aussi le tableau que nous avons esquissé des progrès faits chez nous durant les douze années qui viennent de s'écouler. La France, relevée de son oreiller de misère, a pu reprendre sa tâche quotidienne. Qu'elle la continue avec persévérance, sans forfanterie comme sans faiblesse ; qu'elle encourage tous ses enfants, agriculteurs, artisans, commerçants, colons, voyageurs, missionnaires, instituteurs, savants, marins, soldats, chacun dans la carrière qui s'ouvre devant lui, à déployer une activité suivie et opiniâtre pour étendre le lot des conquêtes communes et fortifier le faisceau national. Que la France offre le spectacle d'une grande ruche ordonnée et laborieuse où, suivant la devise du peuple suisse,

chacun travaille pour tous et tous pour chacun. Ainsi, nous mériterons que « Dieu protège la France » et nous pourrons de nouveau, suivant le mot du poète,

Goûter les longs espoirs et les vastes pensers.

Au premier rang de ces « vastes pensers » que nous permet le sentiment de nos forces restaurées et de notre énergie renaissante, il faut ranger la légitime ambition d'une plus grande expansion coloniale. L'un des signes les plus frappants et les plus remarquables du réveil de la France a sûrement été la faveur, à certains égards, nouvelle, que trouvent depuis quelques années chez nous les projets et les entreprises de colonisation. Jamais l'esprit colonisateur, — cet esprit qu'on a refusé aux Français sur des apparences en effet spécieuses (mais c'est un procès à instruire de nouveau) — n'a reçu une plus vigoureuse impulsion, n'a pris un plus haut essor que depuis ces dix dernières années. Il semble que le pays, voyant se dresser, sur sa frontière du nord-est, comme un mur de fer qu'il se sentait incapable, au moins pour un temps, de franchir, ait regardé aux autres points de l'horizon pour voir de quel côté pourraient s'ouvrir des perspectives et se présenter des débouchés pour son activité et pour ses pacifiques conquêtes.

L'Algérie a reçu, dans ces douze années, plus de colons qu'il ne lui en était venu pendant les quarante premières années écoulées depuis la conquête. En 1841, il n'y avait encore dans toute l'Algérie que 37.000 colons européens; on en comptait 218,000 en 1866. Le nombre en était de 345.000 en 1876, dont 189,000 français. Au recensement de 1882, il s'est trouvé de 460.000, dont 270.000 français. Sous la pression des intérêts nouveaux créés par cette population, le gouvernement militaire a été remplacé par le gouvernement civil, et les Algériens ont maintenant, comme les Français de ce côté de la Méditerranée, leurs députés et leurs séna-

teurs au Parlement, leurs conseils généraux et municipaux. La zone des plantations et des défrichements a été de beaucoup élargie, et l'on peut prévoir qu'un temps viendra où la charrue des colons conquerra de vastes espaces sur le désert et où les palmiers arrosés par l'eau des puits artésiens, que creusent partout nos ingénieurs, feront reculer le Sahara. En attendant, une longue ligne de chemin de fer court de l'ouest à l'est et, quand la voie entre Ménerville et Sétif sera achevée, mettra en communication les frontières du Maroc avec le golfe de Tunis, en projetant dans la direction du sud saharien de nombreux embranchements. Des projets gigantesques : création d'une mer intérieure dans le bassin des chotts, chemin de fer transsaharien, attestent qu'au moins par l'audace de leurs ingénieurs, les Français sont les dignes héritiers des vainqueurs de Carthage.

Carthage n'est encore aujourd'hui, comme au temps de Marius, qu'un monceau de ruines ; mais sur son emplacement et sur toute la contrée qui l'environne flotte désormais, grâce à la décision du gouvernement républicain, le drapeau de la France. Il était dans la force des choses et dans la nécessité de notre situation en Afrique que l'Algérie française entraînât un jour ou l'autre la Tunisie dans son orbite. L'expédition qui a assis notre protectorat sur toute la régence de Tunis s'est faite presque sans coup férir et sans sang verser. L'empire de l'Afrique du Nord nous est dès à présent assuré, et dès à présent aussi cette nouvelle France d'Afrique, en y comprenant sa part du Sahara, fait plus que doubler, en superficie, la vieille France d'Europe.

Même impulsion sur les côtes du Sénégal. Nos pauvres comptoirs, si longtemps décriés, de Dakar et de Saint-Louis, deviennent, en projet du moins, et seront quelque jour, il faut l'espérer, les têtes de ligne d'un réseau de routes de fer et d'eau qui amèneront sur nos navires et par eux en Europe

les produits de cette immense et fertile région du Soudan, qui donne à profusion le coton, l'arachide, le béraf, l'indigo, la gomme, l'ivoire, etc. Si rien n'entrave l'exécution du chemin de fer commencé qui doit unir Boufalabé, sur le fleuve Sénégal, au Niger, les Français, maîtres de l'accès de ce vaste bassin, exerceront de droit et de fait la domination sur toute cette partie de l'Afrique centrale.

Outre le bassin du Niger, celui du Congo peut aussi devenir pour nos descendants un immense champ de découvertes et d'échanges commerciaux : les expéditions hardies de M. de Brazza dans l'intérieur des terres et les succès qu'y ont remportés ses pacifiques missions promettent à la France, déjà maîtresse du Gabon depuis 1842, la garde et la tutelle de ces vastes contrées, peuplées de nègres enfants.

A Madagascar, le gouvernement de la République a osé faire enfin valoir les droits que tous les traités, depuis deux siècles, nous reconnaissaient. Par les créoles de l'île Bourbon, par ceux qui viendraient de « l'île sœur » comme on appelle encore là-bas l'ancienne Ile de France (Maurice), la France peut espérer constituer sur les côtes de cette grande île un noyau de population blanche assez forte pour en entreprendre la colonisation et pour tenir en échec les Hovas qui ont si longtemps opprimé les tribus sakalaves, nos alliées. Il n'est pas démontré d'ailleurs que les Hovas, tribu de noirs intelligents et énergiques, ne s'accommoderont pas eux-mêmes quelque jour du protectorat de la France, surtout si celle-ci évite de se faire là-bas la protectrice exclusive des jésuites et si elle est assez sage pour traiter avec équité, comme elle l'a fait à Tahiti, ceux des indigènes qui professent le culte réformé.

En Asie, nous avons étendu notre influence dans l'extrême Orient. Si, de l'immense empire colonial de l'Inde que Dupleix nous avait presque mis en mains et que la honteuse mollesse du gouvernement de Louis XV nous a fait perdre,

il ne nous reste plus que des débris : — cinq villes avec leur banlieue, — nous avons du moins repris pied dans la péninsule voisine, et nous dominons dès à présent sur une vaste partie de l'Indo-Chine par la possession de la Cochinchine française, par le protectorat que nous exerçons, depuis 1864, sur le Cambodge, par celui que nous venons d'imposer à l'empire d'Annam et que nous exercerons surtout sur sa plus riche province, le Tonkin. Si la Chine, de ce côté, consent à vivre avec nous en bonne voisine, il ne pourra résulter que du bien, au point de vue de la prospérité et de la civilisation générale, de ce contact plus intime entre la race blanche et la race jaune.

En Océanie, la Nouvelle-Calédonie, française depuis 1853, après avoir attiré l'attention comme lieu de déportation des condamnés de la Commune, la retient encore aujourd'hui, depuis surtout qu'une nouvelle loi a décidé d'en faire le centre de relégation des récidivistes. La douceur de son climat n'est égalée que par sa salubrité, et on pourrait prédire un bel avenir à la colonisation de cette île fortunée, si les hommes y étaient moins indignes de la nature. Mais là, comme à l'île des Pins, comme aux îles Loyauté, dépendances de la Nouvelle-Calédonie, comme aux Nouvelles-Hébrides qui devraient nous appartenir aussi, comme dans cette riante Tahiti, la perle des mers, et dans les archipels circonvoisins dont quelques-uns (îles de la Société, Marquises, Touamotou, Gambier, etc.) arborent le pavillon de la France, la corruption de notre civilisation avancée est plus mortelle encore aux tribus indigènes que leur ancienne barbarie qui, chez quelques-unes, allait, va encore jusqu'au cannibalisme. Climat égal formant un éternel printemps, végétation luxuriante qui fait de ces îles autant de corbeilles de fleurs et de fruits, on dirait d'un paradis sur la terre : *man only is vile* [1].

[1] La Société des missions évangéliques de Paris a de belles stations à Tahiti et dans les îles voisines ainsi qu'à Maré (îles de la Loyauté) et l'influence de l'Evangile, là où il a été reçu par les indigè-

C'est pour avoir trop oublié les devoirs et les hautes responsabilités qu'entraîne toute domination d'un peuple sur un autre que la France a mérité de perdre sa magnifique colonie de Saint-Domingue. Haïti, devenue République indépendante entre les mains des noirs et des mulâtres qui s'y disputent trop souvent par le fer et le feu un pouvoir toujours éphémère, a du moins conservé de ses anciens maîtres l'instrument de la pensée, la langue, et si cette langue descend souvent, dans la bouche des noirs de l'intérieur, au rang d'un jargon enfantin, elle est assez claire encore pour leur permettre de communiquer avec la France, au besoin, et avec ces nombreuses Antilles où résonne, dans la bouche des blancs et des noirs, le français créole : Saint-Barthélemy (à nous rétrocédée par la Suède en 1878), Saint-Martin, la Guadeloupe, la Désirade, Marie-Galante, les Saintes, la Martinique et la Dominique même qui, quoique placée sous pavillon anglais, continue de parler notre langue.

Avec la Guyane, riche en métaux précieux, mais torride et insalubre, et où la colonisation pénitentiaire n'a pas mieux réussi que la colonisation libre (celle-ci tentée sur une large échelle en 1763-64 [1]) ; avec les îlots de Miquelon et de Saint-Pierre, proches de Terre-Neuve, ces quelques petites Antilles sont tout le lot de la France en Amérique, les seuls débris qui lui restent de ce vaste empire colonial (vaste au moins par l'étendue du territoire) qu'elle a un moment possédé dans le Nouveau-Monde et qu'il n'eût tenu qu'à elle de maintenir, de telle façon que l'Amérique se fût trouvée partagée par portions presque égales entre les trois races et les trois langues : la française prévalant au nord et à l'ouest

nes, combat heureusement les dangers que notre civilisation porte avec elle et qui conduiraient bien vite à la disparition de ces peuples enfants.

[1] Voir au chap. Ier de la seconde partie, le récit de cette malheureuse tentative.

de l'Amérique septentrionale: l'anglaise, à l'est; l'hispano-portugaise occupant, comme elle le fait aujourd'hui, par le Brésil et par les républiques sorties des vice-royautés espagnoles, l'Amérique du Sud et l'isthme central.

Tout cœur français ne peut manquer de se serrer en pensant au rang que sa patrie eût pu tenir dans l'œuvre de conquête et de civilisation du Nouveau-Monde, et dont elle a déchu par sa faute, ou plutôt par la coupable impéritie et par la légèreté, plus coupable encore, de ses gouvernants. Car des côtes du Labrador, des anses du Cap-Breton et de la presqu'île d'Acadie jusqu'aux Montagnes Rocheuses, et de l'embouchure du Mississipi jusqu'à l'Océan Pacifique, tout cet immense territoire, que peuplent aujourd'hui plusieurs millions d'hommes et qui, avant la fin de la présente génération, en comptera peut-être une centaine, appartenait à la France par droit de découverte et de première occupation. Par l'étroitesse de Louis XIV refusant d'ouvrir aux Huguenots qu'il chassait de France l'asile qu'ils sollicitaient dans la Nouvelle France d'Amérique, celle-ci ne reçut pas l'afflux de colons qui lui eût été nécessaire pour contrebalancer l'émigration puissante que les querelles religieuses de la Grande-Bretagne déversaient, vers le même temps, sur les rivages de la Nouvelle Angleterre, de la Pensylvanie, du Maryland, de la Virginie et des Carolines. Le honteux gouvernement de Louis XV précipita la décadence et enfin l'écroulement de notre empire colonial. Après l'Acadie, Terre-Neuve, le Canada et ses dépendances tombèrent successivement entre les mains des Anglais, et tout cet empire de l'Amérique française fut perdu pour nous, en même temps que nous était ravi l'empire de l'Inde, fondé par le génie de Dupleix. La race anglo-saxonne, qui ne possédait à l'origine que les rivages de l'Atlantique et dont le domaine s'arrêtait, à l'ouest, aux monts Alléghanys, a pu dès lors s'étendre à loisir sur tout ce vaste continent ; et dans le creuset de la race dominante sont venues se fondre

toutes les nationalités que le flot de l'émigration européenne chasse chaque année sur ces rivages et qui vont s'enfoncer dans les profondeurs du *Far-West*. Allemands, Irlandais, Scandinaves, Français, Italiens, Belges, tous ces éléments mélangés et fondus ensemble dans le moule américain oublient là-bas leur langue maternelle respective pour apprendre l'anglais, la langue officielle, langue dominante des Etats-Unis. Notre bel et magistral idiome qui, dans d'autres circonstances, eût pu devenir, ayant tous les droits pour cela, la langue reine, la langue des relations sociales et commerciales dans la plus grande partie de l'Amérique du Nord, n'est plus guère parlé aujourd'hui que dans la province de Québec, dans quelques cantons du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse, dans les colonies canadiennes de quelques cités d'Amérique, dans le vieux quartier de la Nouvelle Orléans et dans quelques familles de Mobile, de Bâton-Rouge, de Saint-Louis, de Détroit, toutes villes de noms français et qui doivent, en effet, aux Français leur fondation et leurs premiers développements. Quelle pitié que cette défaillance coloniale de la France au siècle dernier, véritable banqueroute de notre peuple aux promesses et aux gloires de son passé, au courage de ses explorateurs et de ses pionniers !

Qui des nôtres racontera comme il convient cette histoire, avec l'accent ému de la reconnaissance et de la tendresse filiales, qu'il s'agisse de ces hardis découvreurs et explorateurs : les Cartier, les Alfonce de Saintonge, les Mons, les Roberval, les Champlain, les Cavelier de la Salle, les Joliet, les Marquette, ou de ces défenseurs du sol acquis, de ces champions obstinés de la France, trop souvent ingrate ou distraite, héros commandant des phalanges minuscules mais intrépides : les Frontenac, les frères Le Moine, les Montcalm et les Lévis, — avec l'accent vengeur d'une sainte indignation, quand l'inexorable déroulement de l'histoire amène au bout de la plume les noms de l'intendant Bigot, du commandant de

Ramesay, du triste roi et des tristes ministres qui, la Pompadour *regnante*, signèrent, au traité de Paris de 1763, l'abandon du Canada et la honte de la France?... Les descendants des soixante mille Canadiens, de pure race française, que nous abandonnions ainsi au bon plaisir des Anglais, ne se sont pas, grâce à Dieu, abandonnés eux-mêmes. Ils ont lutté, cent ans durant, pour reconquérir leur indépendance politique et nationale. Ils l'ont enfin, surtout depuis 1867, conquise de fait, sinon encore de titre. L'Angleterre n'exerce plus depuis lors au Canada qu'une suzeraineté purement nominale et qui même le devient de moins en moins tous les jours. En fait, les Canadiens français sont un peuple, qui s'administre comme il l'entend, dont la langue a rang de langue officielle au Parlement de la Confédération canadienne, comme le français dans la Confédération suisse. Dans le Bas Canada, qui forme une province (la province de Québec), presque aussi grande, à elle seule, au point de vue territorial, que la France entière, le français est la langue de l'immense majorité de la population. Enfin, les 60,000 Français du temps de la conquête anglaise sont devenus la souche de deux millions d'hommes environ, dont les trois cinquièmes sont fixés au Canada et le reste est disséminé dans les Etats-Unis, tous entretenant avec un soin jaloux les souvenirs, le culte pourrait-on dire, de leur origine française.

On nous reproche là bas, — les descendants de ces braves, — de ne pas savoir cette histoire, d'avoir oublié les grands noms des preux qui fondèrent et de ceux qui défendirent si longtemps contre les Anglais la « Nouvelle France » d'Amérique. On nous reproche d'ignorer les efforts faits, depuis 1763, par nos frères séparés, pour maintenir contre l'invasion anglo-saxonne, leurs traditions, leur langue, leur nationalité : d'ignorer le puissant développement de ce rejeton de notre race aussi fécond là-bas que notre vieux tronc

ici paraît stérile; d'ignorer la jeune littérature qui a refleuri sur les ruines de cette Sion française exilée aux rives d'une Babylone étrangère; d'ignorer les ressources que nous offrirait, au point de vue même de nos intérêts matériels, un commerce actif de relations et d'échanges repris avec ce peuple sorti des flancs du nôtre. On s'étonne que, parcourant les terres et les mers pour y créer des débouchés à notre commerce et à notre industrie, et trouvant moyen d'envoyer des essaims de colons à La Plata ou à l'Uruguay, où ils sont voués à l'absorption dans la nationalité espagnole, nous négligions ce débouché tout trouvé, cette colonie toute faite que nous avons en face de nos côtes, à la latitude du Havre et de Saint-Nazaire, dans un pays qui nous appelle, qui nous aime, qui est nôtre par le sang, par la langue et par le cœur de ses habitants, et où nos émigrants renforceraient heureusement, pour la lutte contre l'hégémonie anglo-saxonne, le noyau de la nationalité franco-canadienne.

C'est pour enlever à ces griefs ce qu'ils peuvent avoir de fondé; c'est pour faire connaître à notre génération oublieuse et trop souvent frivole quelques-uns de ces noms de la jeune France d'Amérique qui ont le droit de figurer au Livre d'Or de nos plus pures gloires nationales : c'est pour rendre hommage à la vaillance des uns, à la fermeté des autres, à la fidélité de tous ; c'est pour contribuer, dans la mesure de mes forces, en dissipant quelques ignorances et quelques préjugés, au rapprochement plus intime des deux peuples frères, que j'ai entrepris cet ouvrage. J'aurais voulu qu'un plus habile et qu'un plus érudit que moi recueillît pieusement tous les souvenirs de ce passé, souvent glorieux, les tressât avec art, en fît une couronne de prix et sur cette couronne écrivît : *La France d'Europe, la vieille France, à son enfant toujours fidèle, même quand il était assis, hélas ! au foyer de l'étranger : à cet enfant trop longtemps sevré de son amour et de ses étreintes* ! A défaut d'autres, je me suis offert

pour ce travail et je l'ai entrepris et conduit avec tout mon cœur. Mais je sais mieux que personne tout ce qui manque à mon livre pour être digne de ce grand sujet. Il m'a coûté de longues recherches et de nombreuses lectures ; mais j'en aurais pu et dû faire davantage. Il est incomplet : on y trouvera sans doute, — les Canadiens instruits surtout, — des erreurs de détail. On pourra me reprocher aussi, selon les points de vue, trop ou trop peu de citations et une assimilation incomplète de mes lectures. Certains de mes jugements, certaines de mes vues, notamment en matière religieuse, pourront déplaire aussi à telle ou telle catégorie de lecteurs. Sur ce dernier point, je prie qu'on me prenne tel que je suis : « Car me voici, je ne puis autrement. » Quant aux erreurs que j'ai pu commettre, ou aux omissions que j'ai pu faire de faits qu'il conviendrait de noter sans détruire la proportion d'une étude qui s'est proposée d'être plutôt un *précis* court et vivant qu'une histoire *ex professo*, si le public fait à cette première édition l'honneur de l'acheter et de la lire, je tâcherai de les corriger, — au moins celles qui me seront signalées, — dans une édition subséquente. Tel quel, je soumets mon livre à l'attention bienveillante du public ; heureux s'il contribue à fortifier le courant d'affection et de sympathie qui doit unir notre vieille France d'Europe à cette terre du Canada qui fut si longtemps appelée « la Nouvelle France » et qui est encore aujourd'hui (et sera probablement toujours) en dehors de la mère-patrie, l'agglomération la plus importante d'hommes de notre langue et de notre sang !

PREMIÈRE PARTIE

LA NOUVELLE FRANCE

PREMIÈRE PARTIE

LA NOUVELLE FRANCE

CHAPITRE PREMIER

De la Découverte des « Terres Neuves » à la mort de Poutrincourt (1504-1608)

« Ce n'est pas chose nouvelle aux François d'aller par mer faire de nouvelles conquestes : car nous savons assez que la descouverte des Terres-Neufves et les entreprises généreuses de mer ont esté commencées par nos devanciers ».

Ainsi débute le livre des *Voyages* du « sieur Samuel de Champlain, Xainctongeois [1], capitaine pour le Roy en la Marine du ponant. »

Ce furent, en effet, des Bretons et des Normands qui, en l'an 1504, douze ans après l'expédition de Christophe Colomb — découvrirent, « les premiers des

[1] Saintongeais. Champlain était de Brouage en Saintonge.

chrétiens[1] », le grand banc « des Moluques » et l'île de « Terre Neufve ». Pour le dire ici, ce nom de Terres-Neuves désigna indistinctement toutes les terres de l'Amérique septentrionale avant de devenir le nom propre de la grande île qui masque l'immense estuaire du Saint-Laurent.

En 1523, le roi François Ier, que stimulait le bruit des riches découvertes faites par les Espagnols dans le Nouveau-Monde, donna commission à un navigateur florentin qu'il avait pris à son service, Verazzani, d'explorer les côtes de l'Amérique, en remontant du Sud au Nord pour examiner si le sol et le climat étaient favorables à des établissements. Verazzani longea les côtes depuis la Floride jusqu'à la hauteur du Cap Breton, « sous le cinquantième degré de latitude », et revint en France où le roi fut si content de son rapport qu'il le chargea d'une nouvelle expédition. Malheureusement, Verazzani mourut, au cours de ce voyage, et cette circonstance, jointe à la guerre qui s'alluma à ce moment entre la France et l'Espagne, détourna pour un temps François Ier de ses visées sur l'Amérique.

Il y revint, après la conclusion de la paix de Cambrai.

[1] Voyages de Champlain et document manuscrit des Archives de la Marine. Il est même probable que les côtes de Terre-Neuve étaient déjà connues, avant les découvertes de Colomb, par les marins bretons et basques qui se livraient dans ces parages à la pêche de la morue. D'après les annales de Dieppe, un Dieppois, le capitaine Cousin, aurait, dès 1488, découvert le continent américain, mais les armateurs de Dieppe auraient caché cette découverte.

Quelques auteurs ont prétendu que, l'an 1497, Jean Cabot et Sébastien Cabot, son second fils, marins vénitiens à la solde de l'Angleterre, auraient touché aux côtes du Canada et pénétré dans le fleuve Saint-Laurent ; mais l'assertion est très contestée.

Il ne pouvait admettre que les rois d'Espagne et de Portugal s'adjugeâssent cette immense étendue de territoire sans lui en laisser miette. « Je voudrais bien voir, disait-il, l'article du testament d'Adam qui leur lègue ce vaste héritage! Qu'il souffrent au moins que j'y aie ma part comme leur frère! »

Philippe de Chabot était alors grand amiral de France. C'est sur une commission signée de lui que Jacques Cartier, de Saint-Malo, brave et aventureux marin comme tant d'autres enfants de sa ville natale, entreprit ce voyage de reconnaissance qui devait attacher pour jamais son nom à la découverte du golfe et du bassin du Saint-Laurent.

La munificence du ministre ne lui avait donné pour cette première expédition que deux bâtiments de soixante tonneaux chacun, avec 61 hommes d'équipage. Les deux voiliers quittèrent Saint-Malo au printemps de 1534, cinglèrent en droite ligne vers l'occident, s'engagèrent dans le détroit de Belle-Ile qu'on avait pris jusque-là pour une simple baie; pénétrèrent dans le golfe immense du Saint-Laurent, reconnurent Anticosti et quelques autres îles du golfe; puis, ayant contourné, sur presque tout son périmètre, l'île de Terre-Neuve et mouillé quelque temps dans la « baie des Chaleurs », qui reçut alors le nom qu'elle a gardé depuis, ils remirent le cap sur Saint-Malo où ils rentrèrent le 5 septembre 1534.

Cartier remit à la voile, le 19 mai de l'année suivante, avec un armement plus considérable. Il avait cette fois trois navires, « sçavoir la *Grand Hermine* du port, environ cent à six vingt tonneaulx, ou estoit le cappitaine général, et pour maistre Thomas Frosmont,

Claude du Pont Briand, fils du seigneur de Montrueil et eschansson de monseigneur le Dauphin, Charles de la Pommeraye, Iehan Poullet, et autres gentilzhommes. Au second navire, nommé la *Petite Hermine* du port, environ soixante tonneaulx, estoit cappitaine soulz ledict Cartier Marc Jalobert, et maistre Guillaume Le Marié. Et au tiers navire nommé l'*Emerillon* du port de environ quarante tonneaulx, en estoit cappitaine Guillaume Le Breton, et maistre Jacques Maingart[1] ».

La traversée fut contrariée par les vents ; néanmoins la petite flottille s'étant « entre perdue » pendant la tourmente, se retrouva à Terre-Neuve, et se remit en route pour reprendre ses investigations de l'année précédente. Après avoir longé la côte septentrionale du golfe au nord d'Anticosti, elle pénétra en droite ligne dans le fleuve Saint-Laurent[2]. Cartier s'engagea dans l'immense bras de mer que forme ce fleuve, d'abord jusqu'à son confluent avec le Saguenay, puis jusqu'aux parages de Québec appelés déjà *Canada*, (groupe de cabanes), dans la langue des indigènes. Il relâcha au port de Stadaconé, au confluent d'une rivière qu'il

[1] Le texte du second voyage de Cartier nous est parvenu par l'édition imprimée à Paris par Ponce Roffet, en 1545 : *Brief recit et succincte narration de la navigation faicte es ysles de Canada, Hochelage et Saguenay et autres*, etc. Le seul exemplaire connu de cet ouvrage se trouve au *British Museum* où nous l'avons pu consulter grâce à l'obligeance de notre ami, M. E.-E. Stride, l'un des bibliothécaires du *British Museum*.

[2] Le nom de Saint-Laurent n'avait été d'abord donné par Cartier qu'à une baie qu'on suppose être la baie dite aujourd'hui de Sainte-Geneviève, où il s'arrêta le jour de la fête de ce saint. Le nom s'étendit ensuite au fleuve, puis au golfe lui-même.

nomma *Sainte-Croix* et qui est devenue depuis la rivière *Saint-Charles* [1]. Là, notre navigateur, se servant, comme truchements, de deux jeunes « Peaux-Rouges » qu'il avait pris avec lui lors de sa première expédition dans la baie des Chaleurs, put entrer en communication avec les sauvages et il réussit à gagner la confiance des chefs. Cartier, à leur prière, fit entendre la voix de ses canons : « De quoi, dit-il, ils furent si étonnés qu'ils pensoient que le ciel fust cheu sur eux, et se prirent à hurler et hucher si tres fort, qu'il sembloit qu'enfer y fust vuidé. »

Curieux cependant de poursuivre ses découvertes, Cartier, laissant deux de ses vaisseaux à l'ancre, partit avec le troisième et remonta le fleuve jusqu'à une bourgade appelée par les sauvages *Hochelaga* et située à l'emplacement où s'est élevée depuis la ville de Montréal [2]. Les indigènes d'Hochelaga, comme ceux de Canada, firent fête à Cartier et à ses compagnons et lui donnèrent quelques indications sur leur pays et sur les rivières qui le traversent. Cartier eût bien voulu contrôler par lui-même ces renseignements ; mais reconnaissant la difficulté de remonter plus loin, à cause des *rapides* ou « sauts » qui barrent à cet endroit le cours du fleuve, il retourna à son hâvre de Sainte-Croix, où il se décida à hiverner avec sa flottille.

[1] Le P. Charlevoix fait hiverner Cartier à l'embouchure de la rivière dite Jacques-Cartier. Il est cependant plus probable que la rivière à laquelle Cartier donna le nom de Sainte-Croix est la rivière connue aujourd'hui sous le nom de Saint-Charles et qui se jette dans le Saint-Laurent, sous les murs de Québec. Mémoire de M. A. Berthelot, 1844.

[2] Ainsi nommée du mont qui la domine et que Cartier avait appelé Mont-Royal.

L'hiver fut rigoureux, un de ces longs hivers du Canada où la neige couvre le sol pendant cinq mois de l'année. Le scorbut, jusque-là inconnu aux marins, fondit sur ses gens et lui en enleva près du quart ; lui-même fut atteint de l'épidémie, mais un remède que lui indiqua un Indien contribua à le guérir, lui et plusieurs autres. La troupe fut heureuse, après la débâcle des glaces, de pouvoir lever l'ancre pour revenir en France. Cartier dut cependant abandonner un de ses bâtiments, faute de bras suffisants pour la manœuvre ; en revanche, il emmenait, de gré ou de force, et plus de force que de gré, quelques « sauvages », dont un grand chef, pour les présenter au roi. Les deux vaisseaux firent route entre l'île d'Anticosti et les côtes de Gaspé, trouvèrent le passage au sud de Terre-Neuve, complétant par cette découverte la reconnaissance de toute cette région et, après une courte escale aux îles de Miquelon, rentrèrent à Saint-Malo, le 16 juillet 1536.

Jacques Cartier rendit compte à François Ier de son expédition et lui présenta les sauvages qu'il avait amenés. Le roi accueillit le navigateur malouin avec son affabilité naturelle. Mais, autour de lui, les avis étaient partagés sur les résultats de ce voyage ; les pelleteries que Cartier avait rapportées et ce qu'il disait des facilités de ce commerce avec les sauvages paraissaient un argument décisif à quelques-uns pour une prise de possession définitive des terres nouvellement découvertes dans ce Nouveau-Monde, où il n'était pas possible d'ailleurs que la France ne se fît pas son lot ; mais d'autres objectaient la rigueur et l'insalubrité du climat, attestées par le désastreux hivernage de la flottille :

et puis Cartier n'avait pas rapporté la moindre pépite d'or! et c'était là surtout ce qu'attendaient les courtisans, à l'heure où la découverte des mines du Pérou et la légende de l'El-Dorado faisaient tourner toutes les têtes.

Le temps était d'ailleurs peu propice à des entreprises de colonisation. L'aurore sanglante des persécutions religieuses avait commencé à se lever sur la France. En dépit de ses sentiments humains et des suggestions de sa sœur, la tendre Marguerite de Valois, François Ier s'était laissé arracher par les Beda et les autres fanatiques de Sorbonne, des décrets liberticides contre les « luthériens », ainsi qu'on appelait alors tous les adhérents de la Réforme. Les échafauds et les bûchers se dressaient dans toutes les villes du royaume, arrosés du sang des plus généreux martyrs. Les esprits au dedans étaient profondément troublés comme aux approches d'une guerre civile; et, au dehors, Charles-Quint, profitant de ces troubles, attaquait la France de deux côtés, par l'Espagne et par les Flandres. Avant de songer aux conquêtes lointaines, il fallait commencer par défendre le sol de la patrie.

Dès l'année suivante cependant, les succès de nos troupes amenèrent une trêve (trêve de Nice, 1538) qui fut signée pour dix ans, mais devait être rompue avant la fin de la troisième année. Cet intervalle de paix permit de reprendre les projets de colonisation. Cartier fut renvoyé une troisième fois vers les Terres Neuves (1541); mais cette fois le vaillant Malouin devait être sous les ordres d'un gentilhomme picard, François de la Roque, seigneur de Roberval, qui avait su gagner les faveurs de la cour et s'était fait nommer « vice-roi »

de la « Nouvelle-France » et des pays circonvoisins. Ce vice-roi ne partit pour ses nouveaux états que plus de dix-huit mois après Cartier; celui-ci, abandonné pendant ce temps à ses seules ressources et pressé par la disette et par la maladie qui s'était encore une fois déclarée dans son équipage, dut prendre le parti de retourner en France. Comme il tenait la mer, il rencontra près de Terre-Neuve le vice-roi, Roberval, qui amenait enfin trois navires, avec deux cents personnes, et qui voulut décider Cartier à rebrousser chemin; mais Cartier, mécontent, passa outre et continua de cingler vers Saint-Malo. M. de Roberval cependant s'obstina dans son entreprise, pénétra dans le golfe et dans le fleuve de Saint-Laurent et vint mouiller, sur les traces de Cartier, dans un petit hâvre naturel situé en amont de l'île d'Orléans et qu'il nomma *Franceroy*[1].

Il s'établit dans cet endroit, y fit élever un fort, une tour et divers bâtiments, bref, tous les commencements d'une capitale. Malheureusement, le scorbut fit encore rage pendant l'hiver et enleva une cinquantaine des « sujets » du vice-roi. Une excursion assez malheureuse, dans le bassin du Saguenay, affaiblit encore le moral de cette première colonie et M. de Roberval n'avait plus guère de confiance dans le succès de son entreprise quand il reçut — et par l'intermédiaire de Cartier lui-même, qui fit à cette occasion son quatrième voyage au Canada, — l'ordre de rentrer en France pour mettre son épée au service de son souverain, engagé dans une nouvelle guerre contre Charles-Quint. Il est facile de

[1] Cartier, l'année précédente, l'avait nommé Charlebourg-Royal.

comprendre comment cet ordre combla les vœux de gens si rudement éprouvés; il ne resta personne en arrière, qu'une respectable dame, nommée « demoiselle Marguerite », qui, par un concours de circonstances dramatiques, fut abandonnée avec sa vieille nourrice sur une plage du Labrador [1]. Pour plusieurs années, la « Nouvelle-France » d'Amérique n'eut pas d'autres représentants.

Cette première tentative avait, en somme, échoué et, dans l'état de guerre et de crise intestine où se trouvait alors la France, on pouvait se demander si elle serait jamais reprise.

Il était réservé à l'amiral Coligny de ramener l'attention sur ces territoires du Nouveau-Monde où les nations européennes, les races japhétiques, devaient trouver, avec un nouvel apanage, un champ clos étendu pour les luttes pacifiques de la civilisation. En 1555, le noble amiral, « l'un des génies les plus étendus, dit l'abbé Raynal, les plus fermes, les plus actifs qui aient jamais illustré ce puissant empire, grand politique et bon citoyen jusque dans les horreurs des guerres civiles [2], » conçoit le projet de coloniser avec des émigrants, pour la plupart huguenots, les rivages de l'Amérique. Sa pensée était d'assurer la liberté de conscience de ses coreligionnaires, tout en étendant, par leurs bras, la puissance et l'influence de la France. Quel dommage que cette idée de génie n'ait pu être suivie d'effet! Que fût-il advenu si, à l'exemple des puritains

[1] Thévet raconte l'aventure tout au long dans son ouvrage : *Le Grand Insulaire et pilotage.* — Cf. l'*Heptameron*, Nouv. LXVII.

[2] Raynal. *Histoire philosophique* des établissements et du commerce des Européens dans les deux Indes. Tome VIII, page 123.

d'Angleterre, les huguenots français eussent accompli un libre exode vers cette terre promise de la liberté de conscience et de foi? Supposez qu'au temps de la révocation de l'édit de Nantes, au lieu d'être dispersés sur toutes les plages de l'Angleterre, de la Hollande, de la Prusse, dans tous ces pays qu'ils contribuèrent à enrichir et à fortifier, supposez qu'ils eussent été laissés libres de se rendre, — avec la certitude d'y trouver déjà des frères de même langue et de même foi, — dans cette nouvelle France protestante que Coligny s'était proposé de fonder, quelle n'eût pas été la moisson d'une telle semence en cette terre vierge d'Amérique! Quels développements n'eût pas pris ce jeune peuple, formé de l'élite du nôtre — car, de l'aveu de tous les historiens impartiaux, les huguenots du XVI[e] siècle étaient parmi les plus valeureux, les plus entreprenants, les plus éclairés et les plus industrieux des enfants de la France, — et grandissant dans cette atmosphère de liberté et de *self-government* que crée partout où il passe le souffle vivifiant de l'Evangile! Le phénomène qui sera probablement le fait capital de ce siècle: la croissance vertigineuse, la prospérité toujours ascendante des États-Unis d'Amérique, n'eût pas laissé de se produire; seulement, au lieu d'avoir été coulée dans le moule anglo-saxon toujours un peu fruste, la République américaine aurait reçu l'empreinte et reproduit l'effigie de la nationalité française; c'est à notre race qu'eût appartenu l'hégémonie du Nouveau-Monde; pour tout dire en deux mots, l'Amérique du Nord, au lieu d'être dans son ensemble anglaise de race et de langue, serait aujourd'hui, dans sa presque totalité, un pays français. Ainsi l'avait rêvé Coligny, et nous ne dirons

jamais assez quel malheur ce fut, au point de vue français, que ses patriotiques visées ne soient pas devenues une réalité.

Mais reprenons notre récit pour montrer quel fatal concours de circonstances déjouèrent les projets de l'illustre chef des huguenots. Déjà, en 1555, sous le roi Henri II, il avait essayé de fonder au Brésil une colonie protestante. Un ancien chevalier de Malte, rallié aux idées de la Réforme, Durand de Villegagnon, avait été mis à la tête de l'entreprise ; mais Villegagnon étant ensuite retourné au catholicisme, perdit la confiance de ses compagnons, et les Français, privés de chef et trop peu nombreux, ne purent se maintenir dans le pays.

Ce premier échec ne découragea pas Coligny. La situation de ses coreligionnaires devenait en France de plus en plus critique, placés qu'ils étaient entre les persécutions à subir ou les révoltes à fomenter. L'amiral, qui exerçait alors quelque influence sur l'esprit du roi Charles IX, profita d'un moment de trêve entre les deux partis, pour envoyer une expédition sur les côtes de l'Amérique du Nord. Dieppe était, à cette époque, comme La Rochelle, un nid d'armateurs et de négociants huguenots. Le 18 février 1562, un capitaine de ce port, Jean Ribaut, partit avec deux vaisseaux munis de ce qui était nécessaire pour jeter les fondements d'une colonie, et montés par plus de six cents hommes, tant volontaires que marins, tous appartenant à la religion réformée. Se dirigeant d'abord vers le golfe du Mexique, Ribaut atteignit, après une heureuse traversée de deux mois, la côte de Floride, la remonta, et s'arrêtant dans le voisinage de la baie

appelée encore aujourd'hui « Port-Royal », dans la Caroline du Sud, il fit édifier dans une île de la côte un fort qu'il appela du nom du roi régnant (*Charlesfort*), y laissa ses volontaires avec des provisions, puis repartit pour aller chercher en France renforts et ravitaillements. Mais la guerre civile rallumée l'empêcha d'obtenir ces secours, et, son absence se prolongeant fort au-delà du terme fixé, le découragement se mit parmi nos Français, qui se voyaient exilés si loin de la mère-patrie et se croyaient oubliés d'elle. Il résolurent de construire eux-mêmes, avec les bois du pays, et quoiqu'ils n'eussent ni voiles, ni agrès, ni ancres, un petit brigantin sur lequel ils pussent se rapatrier. Ils y travaillèrent avec une ardeur extrême, s'improvisant eux-mêmes charpentiers, forgerons, calfats ; la mousse de la forêt prochaine servit à calfater le vaisseau ; l'écorce des pins fournit le goudron ; les chemises et les draps se transformèrent en voiles. Tous les apprêts achevés, le vaisseau prit la mer, emportant tous nos colons, et mit le cap sur la France. Malheureusement, la traversée fut retardée par des accalmies ; les vivres manquèrent ; la cale, mal étanchée, faisait eau de toute part ; une partie des hommes mourut de faim et de fatigue, et l'équipage tout entier eût sans doute péri de même si un navire anglais ne s'était rencontré d'aventure pour ramener en Europe ces infortunés.

Ainsi l'Amérique, comme autrefois ce jardin des Hespérides que défendaient les dragons, semblait porter malheur aux téméraires assez hardis pour aborder ses rivages. Mais la moindre vertu de Coligny n'était pas cette mâle constance qui aurait pu prendre pour son compte la belle devise de la maison d'Orange :

Je maintiendrai. Les qualités qui distinguaient l'amiral sur les champs de bataille et faisaient ses défaites aussi dangereuses à ses adversaires que des victoires, ne l'abandonnaient jamais dans le conseil et, qu'il s'agît de paix ou de guerre, d'une délibération dans un Synode ou d'une entreprise de colonisation, toujours cette fermeté calme se retrouvait au service d'un robuste bon sens pour préparer le succès des justes causes qu'il servait, ou pour en réparer les revers [1].

L'amiral tint donc ferme dans ses résolutions. Par ses soins, une nouvelle expédition partit en 1564, sous les ordres du capitaine de Laudonnière, gentilhomme protestant du Poitou ; celui-ci débarqua avec ses gens et ses provisions près de la rivière de Mai, à quelque distance de l'endroit où s'était fixée la colonie précédente. Il donna au pays où il s'établissait et au fort qu'il éleva dans l'intérieur des terres le nom de *Caroline*, nom que portent encore aujourd'hui deux Etats de la grande République Américaine. Cette colonie « qui serait devenue un empire florissant si elle avait été suffisamment protégée [2] », fut malheureusement, comme c'avait été le cas pour l'expédition précédente, laissée trop longtemps à ses seules et trop précaires ressources. Les privations et la misère surexcitèrent quelques mutins, qui allèrent jusqu'à

[1] La France de notre génération ne fait que s'honorer et réparer une longue injustice envers cette grande mémoire en élevant à Paris, au chevet du temple de l'Oratoire, tout près de cette place de Saint-Germain-l'Auxerrois, où sonna le tocsin néfaste de la Saint-Barthélemy, une statue à Coligny, à celui qu'on a apppelé « le plus grand des Huguenots ».

[2] Garneau, *Hist. du Canada*, p. 31.

menacer Laudonnière de mort : celui-ci dut déployer une rare autorité pour avoir raison des séditieux, dont il fit pendre quatre. Cependant, la misère continuant et les provisions manquant toujours, — au point que les colons ne se soutenaient que par la générosité des sauvages, qui leur procurèrent du blé d'Inde, — Laudonnière avait pris le parti de retourner en France, quand les Français aperçurent plusieurs voiles qui se dirigeaient vers leur port. C'était le capitaine Ribaut, envoyé par Coligny, qui amenait de nouvelles familles de colons, des animaux, des outils d'agriculture et des vivres.

Tout eût été pour le mieux, grâce à ce ravitaillement inespéré, si les Espagnols, qui avaient pris ombrage de l'établissement des Français dans le voisinage de la Floride, n'étaient venus fondre à l'improviste sur la colonie naissante. Le combat s'engagea sur terre et sur mer à la fois ; mais les Français, surpris de cette brusque agression — d'autant plus inattendue que la France et l'Espagne étaient à ce moment en paix, — furent écrasés avant d'avoir eu le temps de se mettre sur la défensive. Laudonnière put s'échapper, mais Jean Ribaut fut pris, avec plusieurs de ses compagnons, et les Espagnols, qui leur avaient d'abord promis la vie sauve, les firent ensuite traîtreusement massacrer ou pendre. Pour se mettre en règle avec la Madone et peut-être aussi avec le roi « très-chrétien[1] », on épargna, dans cette boucherie, quelques catholiques qui se trouvaient, en petit nombre, mêlés aux

[1] La reine-mère, Catherine de Médicis, fut suspectée de connivence dans ce massacre. *Voir* Garneau, p. 33 et 34.

huguenots et on mit cette inscription sur l'arbre qui servit de gibet : « *Pendus non comme Français, mais comme Luthériens et ennemis de la foi.* » N'était-ce pas une œuvre pie d'exterminer les hérétiques partout où ils se rencontraient ?... (1565)

Une éclatante vengeance fut tirée de cette félonie, non par le gouvernement du roi de France, trop occupé lui-même, à ce moment, de sa lutte contre « l'hérésie », mais par un simple chevalier, Dominique de Gourgues. Gourgues était catholique, mais bon Français, et le premier article de sa foi était la haine des Espagnols, contre lesquels il avait longtemps ferraillé sur les champs de bataille d'Italie. Ressentant vivement l'outrage fait à la France par ces Espagñols détestés, il vendit tout son bien pour acheter et armer trois navires, y embarqua 80 matelots et 150 soldats, la plupart gentilshommes, quitta le port de Bordeaux sans avoir avisé personne de son dessein, traversa l'Atlantique, surprit les Espagnols dans le fort Caroline et, payant de sa personne à la tête de ses compagnons d'armes, leur livra un assaut furieux, qui mit ses ennemis à sa discrétion. Les Espagnols furent pendus à leur tour avec cette inscription : « *Pendus non comme Espagnols, mais comme pirates, bandoliers et écumeurs de mer* » (1568). Après cette exécution et le fort démoli, de Gourgues se rembarqua avec ses hommes, « laissant, dit le narrateur (Champlain), laissant au cœur des sauvages un regret immortel de se voir privés d'un si magnanime capitaine. »

Du fait de ces incidents, l'œuvre de la colonisation

n'avançait pas, ou même elle semblait étouffée dans son germe. Pendant un intervalle de trente années, aucune entreprise sérieuse ne fut faite pour reprendre cette œuvre et, sauf les barques des pêcheurs normands, bretons ou basques qui continuaient de visiter, pour la pêche de la morue, les parages de Terre-Neuve, ou pénétraient même, pour le trafic des pelleteries, dans le bassin du Saint-Laurent, le pavillon français avait cessé de se montrer dans les eaux de l'Amérique.

Qu'il nous soit permis de combler cet intervalle et de préparer la transition aux tentatives que nous allons maintenant raconter par une citation de Garneau, l'historien national du Canada. Cette page vient si bien à l'appui de nos propres observations que nous aurions regret de la passer sous silence :

« En formant, écrit cet auteur, des établissements protestants français dans le Nouveau-Monde, Coligny exécutait un projet patriotique dont l'Angleterre, en l'imitant, sut ensuite profiter, et dont nous voyons aujourd'hui les immenses résultats. Il voulait ouvrir, en Amérique, à tous ceux qui s'étaient séparés de la religion dominante, un asile où, tout en formant partie du même empire et en augmentant son étendue et sa puissance, ils pourraient jouir des avantages que possédaient les fidèles de l'ancienne religion dans la mère-patrie. C'était une des plus belles et des plus nobles conceptions des temps modernes. Si elle n'a pas réussi, c'est que, par malheur, le parti catholique qui conservait toujours la principale influence sur le trône s'y opposa sans cesse, tantôt sourdement, tantôt ouvertement, — excité par la cour de Rome étrangère à

la nation et par conséquent fort peu touchée de ses intérêts ou de sa grandeur.

« Il en fut ainsi, surtout vers le temps où nous sommes arrivés. La longue période qui s'écoula entre l'expédition de Roberval et celle du marquis de la Roche en Acadie, en 1598, est entièrement remplie par la grande lutte avec l'Espagne et l'Empire et par les longues et sanglantes guerres de religion rendues si tristement fameuses par le massacre de la Saint-Barthélemy. L'attention des chefs de l'Etat, absorbée par ces évènements mémorables qui ébranlèrent la France jusqu'en ses fondements, ne put se porter vers le Nouveau-Monde qui fut à peu près oublié.

« Ce n'est qu'après que le calme fut un peu rétabli et que Henri IV fut solidement établi sur le trône, que l'on revint aux desseins qu'on avait formés sur le Canada et sur les parages voisins, mais avec des motifs de moins pour la colonisation depuis la pacification des Huguenots [1]. »

Henri IV était, en effet, un assez grand roi et avait l'esprit assez haut placé pour comprendre de quel intérêt était pour la France une expansion coloniale et pour favoriser, de son mieux, cette expansion. C'était, d'ailleurs, le temps où toutes les nations maritimes de l'Europe se hâtaient de prendre un pied solide sur le continent américain. L'Espagne et le Portugal se partageaient l'Amérique centrale et l'Amérique du sud. L'Angleterre avait jeté son dévolu sur la Floride et persistait à s'y établir en dépit des attaques des Espagnols. C'est en l'an 1607 que John Smith fonde en

[1] Garneau, *Hist. du Canada*. 1re Edition, t. Ier. p. 34 et 35.

Virginie, à Jamestown, le premier établissement anglais durable. Le grand exode des Puritains anglais sur les côtes du Massachussets commencera en 1620. La Hollande allait bientôt après (1623) établir la colonie rapidement florissante de Manhattan, aujourd'hui New-York. Il n'y avait pas de temps à perdre pour la France si elle voulait se ménager une part des « terres-neuves » et s'assurer les titres et les droits du premier occupant.

Un seigneur breton, Troïlus du Mesgouez, marquis de la Roche, s'était fait accorder, sous le règne de Henri III, une commission de « gouverneur, lieutenant-général et vice-roi des Terres-Neuves et pays occupés par gens barbares qu'il prendra et conquestera ». Henri IV confirma cette commission, en 1598. Mais l'entreprise du marquis ne fut pas heureuse. N'ayant aucune connaissance des lieux et forcé de s'en rapporter à son pilote, un normand nommé Chédhotel, il déposa ses colons dans l'île de Sable, près du cap Breton, et les laissa là, dans un lieu impropre à toute culture, sans bois ni pierre pour bâtir. Ces pauvres gens demeurèrent sept années sur cette plage inhospitalière, obligés de se creuser des retraites dans la terre et de se vêtir de peaux de loups marins, n'ayant d'autres ressources, pour vivre, que celles de la pêche et de quelques bœufs qui, par fortune, avaient été jetés là à la suite d'un naufrage. Au bout de ces sept ans, le pilote qui les avait mis dans cette fâcheuse position fut condamné par la cour de Rouen à les aller rechercher. Revenus en France, on les présenta, dans leur accoutrement sauvage, au roi Henri IV, qui commanda à Sully de leur donner « quelques commodités, comme

il fit jusques à la somme de cinquante écus, pour les encourager de s'en retourner [1] ».

Une expédition plus sérieuse s'organisa, en 1599, sous les ordres d'un capitaine de navire, le sieur Chauvin ou de Chauvin. Ce Chauvin était huguenot et se recommandait au roi par les services qu'il lui avait rendus pendant les dernières guerres. Il obtint les pouvoirs qui avaient été confiés précédemment au marquis de la Roche; mais, avant de partir, il se fit commanditer, comme on dirait aujourd'hui, par un riche négociant de Saint-Malo, nommé Du Pont-Gravé, qui avait conçu le vaste projet de monopoliser entre ses mains la traite des fourrures dans l'Amérique du Nord. Les deux associés frêtèrent quelques vaisseaux et se rendirent jusqu'à Tadoussac, au confluent du Saint-Laurent et du Saguenay, où s'opéra le débarquement. Ce lieu, excellent pour le trafic des pelleteries, était d'ailleurs assez mal choisi à cause de l'aridité du sol et de la froidure excessive du climat, « tel, dit Champlain, que s'il y a une once de froid à 40 lieues à mont la rivière, il y en a là une livre ». Chauvin repartit avant l'hiver de 1599-1600, hiver qui fut extrêmement dur et fit bien connaître à ceux qui restèrent « le changement qu'il y avait entre la France et Tadoussac ».

Chauvin retourna, dès que la mer le lui permit,

[1] Voyages de Champlain. L'époque du départ et du retour de cette expédition du marquis de la Roche n'est pas bien fixée, et quoique la plupart des historiens la placent en 1598, il y a de solides raisons de penser qu'elle eut lieu sous Henri III; seul, le rapatriement des colons, laissés dans l'île de Sable, eut lieu sûrement sous Henri IV.

visiter les colons ou plutôt les trafiquants de Tadoussac et leur apporter du renfort. L'affaire marchait bien au point de vue commercial, sinon au point de vue agricole, et le brave capitaine venait de faire un troisième voyage quand il mourut en 1601.

C'est maintenant que nous allons voir Champlain entrer en scène, non plus seulement comme narrateur, mais comme acteur.

Le commandeur de Chaste, gouverneur de Dieppe, avait reçu du roi la commission devenue caduque par la mort de Chauvin. « Et d'autant que la despense estoit fort grande, il fit une société avec plusieurs gentilshommes et principaux marchands de Roüen et d'autres lieux — entre lesquels Pontgravé tenait encore un des premiers rangs. — Ce qu'estant fait ils font équiper vaisseaux tant pour l'exécution de ceste entreprise que pour descouvrir et peupler le pays [1] ». Champlain, qui s'était déjà fait connaître comme un marin distingué et comme un vaillant soldat dans la dernière campagne contre les Espagnols (1595), fut prié par M. de Chaste de prendre le commandement de l'expédition. Henri IV donna son autorisation à l'officier de sa marine et le chargea de lui rendre directement un compte fidèle du voyage.

Champlain, résolu d'examiner les lieux par lui-même avant de commencer un établissement définitif, partit pour un voyage de reconnaissance en compagnie de Pontgravé, avec qui il se lia, nous apprend-il lui-

[1] Champlain.

même, d'étroite amitié. Les deux explorateurs, laissant leurs vaisseaux à Tadoussac, remontèrent le fleuve sur une chaloupe jusqu'au saut Saint-Louis où Jacques Cartier s'était arrêté en 1535. Ils reconnurent les alentours du saut, notèrent au passage la position de Québec; après quoi, et ayant dressé une carte exacte de ses reconnaissances, Champlain revint en France et présenta au roi le récit de son voyage [1].

Sur ces entrefaites, le commandeur de Chaste étant mort, son privilège fut transféré par Henri IV à l'un de ses anciens compagnons d'armes : Pierre de Mons, sieur du Gua, gouverneur de Pons en Saintonge. Ce gentilhomme « étoit, dit Champlain, de la religion prétendue réformée, mais il avoit rendu de bons services à Sa Majesté pendant toutes les guerres passées et elle avoit en lui une grande confiance pour sa fidélité, comme il a fait paroistre tousjours jusqu'à sa mort ». De Mons n'était, d'ailleurs, pas étranger au pays dont il venait d'être fait gouverneur. Il avait déjà accompagné Chauvin, lors de sa première expédition, et Champlain nous le montre « porté d'un zèle et affection d'aller peupler et habiter le pays de la Nouvelle-France et y exposer sa vie et son bien ». Un des articles de sa commission stipulait que les sauvages seraient instruits dans la foi catholique; mais en même temps les huguenots obtenaient la liberté de professer leur religion dans les colonies qu'on établirait comme ils l'avaient en France. Ce n'est que plus tard, sous Louis XIII, qu'on revint sur ces dispositions tolérantes.

[1] Cette narration a été publiée, en 1603, sous ce titre : *Des Sauvages* ou voyage de Samuel Champlain.

M. de Mons conserva la compagnie formée par son prédécesseur, mais en l'augmentant par l'adjonction de marchands de La Rochelle et d'autres villes. Quatre vaisseaux furent équipés au Havre, dont un se dirigea vers Tadoussac et un autre vers le détroit de Canceau[1] en vue de la traite des fourrures et de la pêche de la morue.

Les deux autres, sur lesquels M. de Mons et Champlain avaient pris place, firent voile plus au sud. M. de Mons estimait, en effet, que les établissements du Saint-Laurent étaient situés trop au nord et qu'il serait avantageux de se fixer dans un climat moins rigoureux. Il avait donc porté ses vues sur les côtes de l'Acadie (aujourd'hui Nouvelle-Ecosse) et c'est pour cette contrée, encore inexplorée, qu'il partit, en mars 1604, emmenant avec lui « nombre de gentilshommes — parmi lesquels M. de Poutrincourt, baron de Saint-Just, en Champagne, — et toutes sortes d'artisans, soldats et autres, tant d'une que d'autre région, prestres et ministres[2] ».

Après avoir atteint la côte de l'Acadie et contourné la vaste presqu'île dans tous ses sens, on prit terre sur la côte orientale dans une île de la baie de *Passamacady* qu'on nomma Sainte-Croix et où on résolut de s'établir. On y construisit, en effet, quelques magasins; mais on s'aperçut bientôt que l'eau manquait et que le climat était à la fois rigoureux et peu salubre. Notre colonie se transporta en conséquence sur la côte occi-

[1] *Canceau* ou *Chanseau*, avait, au XVI[e] siècle le sens de bornes, limites. (Voir Littré au mot *Cancel*). C'est le détroit qui limite au nord-est, le continent américain.

[2] Relation de Champlain.

dentale de la presqu'île, dans une belle rade de huit lieues de circuit qui donnait sur la baie Française et qu'on appela Port-Royal (aujourd'hui Annapolis). Ce déplacement n'alla pas, comme on pense, sans bien des difficultés et des fatigues ; mais tous les hommes s'y mirent avec courage et bonne humeur, deux qualités que nous constaterons toujours au début de tous les établissements fondés par les Français en lointains pays.

« Le sieur de Poutrincourt ayant trouvé le lieu à son « gré, il le demanda, avec les terres y continentes, au « sieur de Mons; ce qui lui fut octroyé et depuis en « a pris lettres de confirmation, de Sa Majesté, en in-« tention de s'y retirer avec sa famille pour y éta-« blir le nom chrétien et françois tant que son pouvoir « s'étendra [1] ».

Après avoir jeté les premières assises de son nouvel établissement, M. de Mons « s'embarqua pour le retour et avec lui ceux qui voulurent le suivre. Néanmoins plusieurs de bon courage demeurèrent sans appréhender le mal passé ». Pontgravé resta à la tête de ces derniers, comme le lieutenant de M. de Mons. Ces premiers « Acadiens » passèrent l'hiver comme ils purent, achevant leurs logements, trafiquant avec les sauvages, faisant, sur les côtes voisines, des excursions que Champlain raconte tout au long dans son livre et ne laissant pas de courir de grands dangers dans ces expéditions sur des terres inconnues.

Cependant, Mons, de retour en France, trouvait son crédit ébranlé à la cour et les esprits prévenus contre

[1] Marc Lescarbot. *Hist. de la Nouvelle France.*

son entreprise, par suite des plaintes que faisaient entendre les marchands de pelleteries, frustrés de leurs bénéfices par son privilège. Il put craindre un moment de perdre, avec son monopole, tous ses associés; et quand, dans ces conjonctures, M. de Poutrincourt, son ancien compagnon d'armes, lui proposa de se charger du gouvernement et du soin de la colonie naissante, M. de Mons souscrivit volontiers à cet arrangement qui réservait, d'ailleurs, à son profit certains privilèges commerciaux.

La convention faite, M. de Poutrincourt s'occupa de trouver des colons et de rassembler tout ce qui était nécessaire : bestiaux, provisions, outils, pour une colonisation à laquelle il voulait donner un caractère essentiellement agricole. Le rendez-vous général avait été donné à La Rochelle et le jour du départ fixé au commencement de mai (1606). Marc Lescarbot, « avocat en Parlement », le premier des historiens de la « Nouvelle France », s'était joint à cette expédition, et c'est une page qui mérite d'être conservée que celle où il raconte ses impressions de départ :

« Arrivez que nous fûmes à La Rochelle, nous y « trouvâmes les sieurs de Monts et de Poutrincourt, « qui y étoient venus en poste, et notre navire, appelé « le *Jonas*, du port de cent cinquante tonneaux, prêt « à sortir hors les chaînes de la ville pour attendre le « vent... Mais les ouvriers, parmi la bonne chère (car « ils avoient chacun vingt sols par jour), faisoient de mer- « veilleux tintamarres au quartier de Saint-Nicolas, « où ils étoient logez. Ce qu'on trouvait fort étrange en « une ville si réformée que La Rochelle, en laquelle ne « se fait aucune dissolution apparente : il faut que

« chacun marche l'œil droit, s'il ne veut encourir la
« censure soit du maire, soit des ministres de la
« ville...

« Et puis que j'entreprends une histoire narrative
« des choses en la façon qu'elles se sont passées, je
« dirai que ce nous est chose honteuse que les minis-
« tres de La Rochelle priassent Dieu chaque jour en
« leurs assemblées pour la conversion des pauvres
« peuples sauvages et même pour notre conduite, et
« que nos ecclésiastiques ne fissent pas le semblable.
« De vérité nous n'avions prié ni les uns ni les autres
« de ce faire, mais en cela se reconnoît le zèle d'un
« chacun. Enfin, peu auparavant notre départ il me
« souvint de demander au sieur curé ou vicaire de
« l'Eglise de La Rochelle, s'il ne pourroit point trouver
« quelque sien confrère qui voulût venir avec nous :
« ce que j'esperoy se pouvoir aisément faire, pource
« qu'ils étoient là en assez bon nombre, et joint
« qu'étant en une ville maritime, je cuidoy qu'ils
« prinssent plaisir de voguer sur les flots ; mais je ne
« peu rien obtenir. Et me fut dit pour excuse qu'il
« faudroit des gens qui fussent poussez de grand zèle
« de piété pour aller en tels voyages et seroit bon de
« s'adresser aux Pères Jésuites. Ce que nous ne pou-
« vions faire alors, notre vaisseau ayant presque sa
« charge. A propos de quoy il me souvient avoir
« plusieurs fois ouy dire au sieur de Poutrincourt
« qu'après son premier voyage étant en court, un
« Jésuite de Court lui demanda ce qui se pourroit
« espérer de la conversion des peuples de la Nouvelle-
« France et s'ils étoient en grand nombre. A quoy il
« répondit qu'il y avoit moyen d'acquérir cent mille

« âmes à Jésus-Christ, mettant un nombre certain pour « un incertain. Ce bon Père faisant peu de cas de ce « nombre, dit là-dessus par admiration : N'y a-t-il que « cela ? comme si ce n'étoit pas un sujet assez grand « pour employer un homme!... »

En suivant cette histoire, nous retrouverons bientôt ces mêmes Pères Jésuites fort occupés de la Nouvelle-France, mais beaucoup moins, semble-t-il, pour convertir à la foi chrétienne les âmes des sauvages, que pour frustrer Mons et Poutrincourt des concessions de terres qui leur avaient été accordées et se les faire adjuger à eux-mêmes sous le couvert d'une dame de qualité, la marquise de Guercheville, fort dévote et très accréditée à la cour de Marie de Médicis. C'est là un chapitre curieux des gestes de la trop célèbre Compagnie, qu'on peut trouver tout au long dans l'histoire de Lescarbot.

Le *Jonas* arriva à Port-Royal le 28 juillet, y ramenant, avec l'abondance, l'entrain et le courage qui avaient un moment tout à fait abandonné la petite colonie. Dès le lendemain, on commença à ouvrir la terre pour la préparer aux semailles d'automne. En homme de sens, Poutrincourt avait compris dès l'abord la vanité des calculs que tant d'autres fondaient sur les mines et sur les trésors métalliques du Nouveau-Monde ; les pêcheries et les fourrures ne lui parurent même qu'une ressource incidente ; il visa tout de suite à fonder un établissement agricole, appuyé sur une population laborieuse et sédentaire. Ce pays, presque inhabité — car les tribus indiennes étaient fort disséminées et peu nombreuses, — ces rivages fertiles, ces lais de mer, ces *polders* d'une exploitation facile et ces

grandes forêts vierges aux essences variées, offraient un horizon sans limites aux pacifiques ambitions du baron champenois. Du manoir principal qu'il voulait établir à Port-Royal, il pensait diriger un jour, comme autant d'essaims, chacun de ses cadets sur quelque fief nouveau taillé dans le plein drap de cette vaste solitude [1]. Lescarbot, l'avocat au Parlement qui avait quitté Paris « pour fuir un monde corrompu », rêvait, lui, d'être le barde ou le trouvère de ce haut baron. Il rimait des épîtres dans le goût de son temps et composait des pièces de théâtre qu'on jouait ensuite pour le plus grand ébaudissement des sauvages. Champlain et les autres avaient institué un ordre du *Bon Temps*, sorte d'académie culinaire où chacun, étant à tour de rôle maître d'hôtel et chargé de l'approvisionnement de la table, avait à faire la preuve de ses connaissances gastronomiques. Nos gens mariaient ainsi l'agréable à l'utile ; tour-à-tour agriculteurs, marins, charpentiers, chasseurs ou cuisiniers : Lescarbot ne réussissait pas moins dans le jardinage et dans la mécanique que dans les travaux du bel esprit. « Tous les jours, écrit de lui Charlevoix, il inventait quelque chose de nouveau pour l'utilité publique... Il eût été aussi capable d'établir une colonie que d'en écrire l'histoire. »

Cette activité porta bientôt fruit. Les semences confiées au sol levèrent, l'été suivant, dans d'excellentes conditions ; les arbres abattus et équarris s'élevèrent en constructions peu élégantes, mais solides ; on eut un four pour faire les briques, un moulin pour moudre

[1] Rameau, *Une colonie féodale en Amérique*.

le blé, un alambic pour clarifier la gomme de sapin et la transformer en goudron. Tout marchait donc à souhait dans la nouvelle colonie, où l'hiver ne s'était d'ailleurs pas fait sentir avec trop de rigueur. Le *Jonas* avait été renvoyé en France sous les ordres de Pontgravé, et l'on attendait son retour avec une impatience bien naturelle à des émigrés, qui se sentaient isolés du reste du monde. Le *Jonas* revint, en effet, et entra dans la rade de Port-Royal en juin 1607; mais, hélas! quelles nouvelles décevantes et décourageantes il apportait! M. de Mons mandait à son ami Poutrincourt les graves déconvenues qui avaient fondu sur lui. Toutes les pelleteries de la Compagnie, acquises dans une année de trafic, avaient été enlevées par les Hollandais. Mécompte plus grave pour Mons, les marchands de Saint-Malo avaient obtenu la révocation de son monopole, et on ne lui avait accordé en retour qu'une indemnité imaginaire. M. de Mons faisait donc savoir qu'il ne pouvait plus désormais soutenir la colonie et il se prononçait même pour un abandon de la contrée, tout en laissant les colons libres de prendre le parti qu'ils jugeraient préférable.

La douleur fut vive à ces nouvelles et Lescarbot l'exprime naïvement dans son livre: « Ce nous étoit grand deuil d'abandonner ainsi une terre qui nous avoit produit de si beau blé, et tant de beaux ornements de jardins... » M. de Poutrincourt, en particulier, était navré: il ne put se résoudre à partir qu'avec le ferme propos de revenir, car, ajoute le chroniqueur, « après qu'il eut longtemps songé sur ceci, il dit que, quand il devroit venir tout seul avec sa famille, il ne quitteroit point la partie. » Les sauvages, de leur côté,

manifestèrent un véritable chagrin de ce départ : ils avaient pris les Français en vive affection et il leur fallut répéter, avant le départ, que cette séparation n'était que temporaire. Ils promirent de garder, dans l'intervalle, les bâtiments et les magasins de la colonie ; ce qu'ils firent, en effet, et avec une fidélité telle que quand M. de Poutrincourt revint, deux ans après, il trouva toutes choses dans l'état où il les avait laissées.

Nous avons dit : « deux ans après » ; l'absence fut, en réalité, de trente mois — du 11 août 1607 au 25 février 1610. — M. de Poutrincourt, dès son retour en France, s'était mis en campagne pour trouver des bailleurs de fonds qui le soutinssent dans sa lointaine et coûteuse entreprise ; mais il avait reçu, surtout dans l'entourage de la cour, plus de belles paroles que de concours effectif ; et ce n'est qu'à la fin que, s'étant adressé aux négociants de Dieppe, il put conclure avec deux d'entr'eux, les nommés Dujardin et Duquesne [1], un arrangement qui combla ses vœux et lui permit de prendre enfin la mer pour retourner dans sa chère Acadie.

Il emmenait avec lui, dans cette nouvelle expédition, deux de ses fils : Charles de Biencourt et Jacques de Salazar ; le fils du gouverneur de Dieppe, Robin de Coulogne, qui s'était fort intéressé à son entreprise, et enfin un certain nombre d'artisans ou de laboureurs, pris la plupart dans sa seigneurie de Champagne et parmi lesquels figurait un nommé Claude Dela-

[1] C'est le père du grand amiral, né à Dieppe en 1610.

tour[1] dont le fils, Charles, alors agé de quatorze ans, devait jouer un grand rôle dans la nouvelle colonie.

Celle-ci reprenait vie une fois de plus et rien n'empêchait qu'elle ne s'accrût et ne prospérât très rapidement, sous la direction paternelle de M. de Poutrincourt. Malheureusement et dans l'année même de cette reprise de possession (1610), Henri IV mourait assassiné par le couteau d'un fanatique. « Cette calamité, remarque l'historien du Canada, n'eut pas de suites moins funestes pour la lointaine et faible colonie de la baie française que pour le reste du royaume. L'intrigue et la violence qui remplacèrent, sous Marie de Médicis et son ministre Concini, la politique conciliante du feu roi, vinrent troubler jusqu'aux humbles cabanes de Port-Royal et amenèrent pour la seconde fois leur ruine[2]. »

Le crime de Ravaillac avança singulièrement en cette occurrence les affaires de ses anciens maîtres. « En effet, continue notre auteur, le ministre italien était à peine au pouvoir que les Jésuites, par son influence, forçaient M. de Poutrincourt à les recevoir dans son établissement en qualité de missionnaires. » Les associés, qui étaient huguenots ou qui avaient des préventions contre les jésuites, les regardant comme les auteurs de la Ligue et de l'assassinat de Henri IV, préférèrent se retirer de la société que de consentir à

[1] Ce nom de *Delatour*, ainsi orthographié, et non *de la Tour*, comme l'écrivent la plupart des historiens de la Nouvelle-France, est encore aujourd'hui porté en Champagne par de nombreuses familles.

[2] Garneau, Tome I[er], p. 47.

les admettre parmi eux. Ils furent remplacés sur-le-champ par la vieille marquise de Guercheville qui s'était déclarée la protectrice des missions de l'Amérique : c'était tout ce que voulaient les révérends pères. La marquise acheta les droits que M. de Poutrincourt avait sur l'Acadie et qu'elle se promettait de faire revivre, afin de mettre Poutrincourt lui-même dans sa dépendance. En effet, le fils de ce dernier, Biencourt, fut obligé, peu de temps après, de conclure un arrangement avec elle. Aux termes de ce traité, la subsistance des missionnaires devait être prélevée sur la pêche et même sur la traite des pelleteries, aux profits de laquelle la vieille dame les associa, ôtant ainsi, selon Lescarbot, à ceux qui auraient eu la volonté d'aider à l'entreprise, le moyen d'y prendre part. « S'il falloit donner quelque chose, ajoute ce « judicieux écrivain, c'étoit à Poutrincourt, et non au « Jésuite qui ne peut subsister sans lui. Je veux dire « qu'il falloit premièrement aider à établir la répu- « blique, sans laquelle l'Eglise ne peut être, d'autant « que, comme disoit un ancien evesque, l'Eglise est « en la république, et non la république en l'Eglise. »

« Les dissensions ne tardèrent pas à éclater. Elles furent portées au point que les Jésuites, agissant au nom de leur puissante protectrice, firent saisir les vaisseaux de Poutrincourt, et causèrent des emprisonnements et des procès qui le ruinèrent, et qui réduisirent les habitants de Port-Royal, auxquels il ne put envoyer de provisions, à vivre de glands et de racines tout un hiver. Après l'avoir ainsi épuisé, Mme de Guercheville se retira de la Société et chercha à établir les Jésuites ailleurs, laissant Port-Royal sortir de l'abîme

comme il pourrait. Champlain fit tout ce qu'il put pour l'engager à s'associer avec M. de Mons — qui tournait alors ses vues du côté du Saint-Laurent ; — mais elle ne voulait avoir rien à faire avec un calviniste. Au reste, les Jésuites espéraient former en Acadie un établissement semblable à celui qu'ils avaient déjà dans le Paraguay, et qui fût entièrement dans leur dépendance ; mais leur tentative, comme on va le voir, eut les suites les plus malheureuses[1]. »

Quoi qu'il soit, — comme cela ressort de tout son livre et du passage même que nous allons citer, — très favorable au catholicisme et aux missions catholiques, l'historien Garneau ne peut s'empêcher d'ajouter ici cette réflexion : « Les protestants, comme les catholiques partisans de Sully, composaient la classe la plus industrieuse de la France et par cela même la plus favorable au progrès du commerce et de la colonisation. Leurs adversaires, qui prétendaient dominer à toute force dans les affaires politiques comme dans les affaires religieuses, voulurent, du jour où ils furent les maîtres en Amérique comme ailleurs, que le commerce supportât toutes les dépenses, ecclésiastiques aussi bien que civiles, fardeau beaucoup trop lourd pour lui, et ils sacrifièrent, autant par faux zèle que par ignorance, les intérêts les plus chers du pays à la dévotion sublime mais outrée du XVIIe siècle[2]. »

Revenons à Mme de Guercheville et à ses protégés. Par les soins de la vieille marquise on arma, dans le port de Honfleur, un vaisseau qui devait conduire les

[1] Garneau. Hist. du Canada, pag. 47 et 48.

[2] Garneau, p. 48. Cette dévotion « *sublime* » du XVIIe siècle nous paraît à nous fort sujette à caution.

Jésuites au nouvel établissement qu'ils avaient résolu de fonder de l'autre côté de la baie Française. La reine-mère, qui protégeait aussi ces « bons pères » voulut contribuer à l'achat des armes et des munitions. Sur ce vaisseau, placé sous le commandement d'un sieur La Saussaye, partirent, le 12 mars 1613, les PP. Quentin et Du Thet. Ils rallièrent, en passant à Port-Royal, les PP. Biard et Massé qui se trouvaient là, et tous ensemble, suivis de leurs gens, firent voile vers l'île des Monts-Déserts, à l'embouchure de la rivière Pentagoët. Les Jésuites prirent possession de ce lieu, qu'ils nommèrent *Saint-Sauveur*, en y dressant une grande croix, puis ils s'occupèrent d'y faire construire un retranchement et des logements pour les hommes qui devaient y passer l'hiver. Tout alla bien pour quelque temps, et l'on se flattait déjà d'un succès qui effacerait jusqu'au nom de la colonie rivale, quand survint un orage qui abattit du même coup et la nouvelle colonie de Saint-Sauveur et les espérances des pères jésuites.

Les Anglais avaient, en 1606, fondé leur première colonie américaine sur les côtes de Virginie. En l'année 1613, où nous sommes parvenus, leur établissement ne comptait encore que 400 âmes ; mais déjà le voisinage des Français, quoique ceux-ci fussent les premiers en date, irritait la jalousie britannique, et, tandis que la France revendiquait tout le territoire au nord du 40e degré (latitude de Philadelphie), les Anglais réclamaient, en vertu d'une prétendue charte de Jacques Ier, l'attribution de tout le pays situé au-dessous du 45e degré de latitude. L'île des Monts-Déserts se trouvant dans la zône contestée, un certain Argall, capitaine virginien, se montra inopinément à la tête d'une petite

flottille moitié marchande, moitié flibustière, dans les eaux de Saint-Sauveur. Comme rien n'avait fait prévoir cette attaque, la France étant alors en paix avec l'Angleterre, il fut très facile à Argall de s'emparer du fort et de l'unique vaisseau français qui était amarré dans le voisinage. Argall, qui dans toute cette affaire se conduisit en véritable forban, feignit, au contraire, de considérer comme autant de pirates les colons de Saint-Sauveur et, après avoir détruit les papiers et les brevets de La Saussaye, il emmena les malheureux Français en Virginie où ils furent jetés en prison et traités comme des flibustiers. Avant de partir, il avait chargé sur ses bâtiments tout ce qui pouvait s'enlever, puis avait brûlé le reste, en sorte qu'il ne resta absolument rien de cet établissement de Saint-Sauveur [1].

Mais Port-Royal se trouvait, aussi bien que Saint-Sauveur, au sud du 45e degré de latitude et les Anglais pensaient n'avoir rien fait tant que le drapeau français flottait sur la péninsule d'Acadie. Le gouverneur de la Virginie, Thomas Dale, confia à Argall une nouvelle expédition qui, à la fin d'octobre 1613, atteignit la rade de Port-Royal. Les colons, confiants dans la paix qui continuait de régner entre les deux couronnes, étaient occupés à leurs récoltes et à leurs cultures dans la campagne environnante. Biencourt lui-même était chez les sauvages. Les Anglais occupèrent donc librement le fort et les habitations de Port-Royal. Ils les dévalisèrent et brûlèrent tout ce qu'ils ne purent emporter.

Biencourt, averti, accourut pour se mettre à la tête de ses hommes ; mais les Anglais venaient de lever

[1] Rameau, *Une colonie féodale*, p. 44.

l'ancre et de partir avec leur butin. Ce désastre, quelque grand qu'il fût pour la colonie, n'entraîna pourtant pas sa destruction. La plus grande partie des ustensiles, beaucoup d'armes et des bestiaux restaient entre les mains des colons ; quelques semailles étaient déjà faites ; le moulin avec tout ce qu'il contenait avait échappé aux recherches des Anglais ; par dessus tout, on pouvait se fier au courage, à l'énergie et à l'esprit de ressource d'hommes qui, depuis des années, étaient habitués à compter sur eux-mêmes plus que sur les secours extérieurs [1].

La colonie se releva donc et quand, au printemps de l'année suivante (27 mars 1614), M. de Poutrincourt arriva, avec un navire que quelques marchands de La Rochelle lui avaient permis de fréter, tout le monde se reprit à espérer. De nouveaux logements et des magasins plus solides sortirent des ruines faites par les Anglais. Biencourt remit à son père les fourrures qu'il avait su ramasser au plus fort même de ses embarras et qui devaient servir à couvrir les dépenses de la colonie. Poutrincourt, après avoir présidé au rétablissement de toutes choses dans cette chère colonie à laquelle il avait consacré onze années déjà de sa vie, repartit pour la France, en laissant de nouveau son fils à la tête du fief que son énergie avait créé et maintenu. Il se promettait bien, après avoir vendu sa cargaison, de repartir l'année suivante (1615) pour Port-Royal ; mais le ciel en avait décidé autrement et cette noble carrière devait se terminer glorieusement sur le champ d'honneur. De retour en France,

[1] Rameau, *Op. cit.* p. 46.

il fut en effet requis pour le service du roi afin de soutenir en Champagne, de son influence et de son bras, l'autorité royale contre la levée de boucliers du prince de Conti. C'est dans cette campagne qu'il mourut (décembre 1615), à l'assaut de la petite ville de Méry-sur-Seine. Il avait alors cinquante-huit ans.

Cette mort porta un coup sensible à la colonie acadienne. Biencourt, à qui revenait la conduite de l'entreprise, manquait non de courage mais de crédit et de relations. Cependant, il fit de son mieux pour continuer les traditions paternelles et, unissant son sort à celui de son fief acadien, il demeura à Port-Royal, comptant pour ses approvisionnements sur les ressources du sol et sur les échanges qu'il pourrait faire accidentellement avec les navires de pêche qui venaient de temps en temps sur ces côtes. Nous verrons ce qui advint, par la suite, de l'établissement ainsi conservé. Mais il est temps de revenir au Canada proprement dit et à la colonie que Champlain asseyait alors sur les bords du Saint-Laurent.

CHAPITRE II

De la fondation de Québec au traité de Saint-Germain-en-Laye (1608-1632)

Malgré les déboires qu'il avait éprouvés et qui l'avaient forcé d'abandonner l'Acadie à elle-même, M. de Mons, avec une ténacité toute huguenote, n'avait pas cessé de rêver d'un vaste établissement dans le Nouveau-Monde. Seulement, et sur les conseils de Champlain — qui, on s'en souvient, avait une première fois remonté le Saint-Laurent en 1603, — M. de Mons se décida, cette fois, pour les bords de ce grand fleuve. Ami personnel de Henri IV, il avait pu, ce prince vivant encore, lui faire agréer ses projets et il avait été rétabli par lui, à partir du mois de janvier 1608, dans le privilège exclusif de la traite des pelleteries, qu'une cabale jalouse lui avait une première fois fait retirer.

Peu de temps après (13 avril 1608), deux navires partis de Honfleur cinglaient vers le Canada ; l'un, portant Pontgravé, devait s'arrêter à Tadoussac, pour le trafic des pelleteries ; l'autre, commandé par Champlain, — « qui s'embarrassait peu du commerce et qui pensait en citoyen », écrit le P. Charlevoix, — devait

remonter plus haut dans le Saint-Laurent et y fixer l'emplacement des colons qu'il emmenait avec lui. « Je cherchai, dit Champlain, un lieu pour notre habitation; mais je n'en pus trouver de plus commode, ni de mieux situé que la pointe de *Québec*, ainsi appelée des sauvages [1], et qui était remplie de noyers. » L'emplacement était en effet admirable, sur un promontoire élevé, formant une citadelle naturelle et abritant un port profond, au point le plus central de cette grande artère fluviale du Saint-Laurent, tel, en un mot, qu'on pouvait le souhaiter pour un village qui devait être l'embryon d'une capitale.

A peine débarqué, Champlain mit ses gens à l'ouvrage, fit abattre des arbres et construire des baraques pour lui et les siens, « et commença d'y faire défricher des terres, qui se trouvèrent bonnes. » — « Le pays est beau et plaisant, écrit Champlain, et apporte toutes sortes de grains et de graines à maturité, y ayant de toutes les espèces d'arbres que nous avons en nos forêts par deça, et quantité de fruits, bien qu'ils soient sauvages, pour n'être cultivés, comme noyers, cerisiers, pruniers, vignes, framboises, fraises, groseilles vertes et rouges. La pêche du poisson y est en abondance dans les rivières, et il y a quantité de prairies et du gibier qui est en nombre infini .»

Les contrées au centre desquelles se fixaient les Français étaient alors occupées par quatre principales tribus ou « nations » sauvages : les Algonquins et les

[1] Le mot de *Kébec*, en langue algonquine, désigne un détroit ou le rétrécissement du courant d'une rivière. On sait que Québec est bâtie sur un promontoire en un endroit où le Saint-Laurent se resserre entre ses rives.

Montagnais établis au nord du Saint-Laurent; les Wyandots ou « Hurons » (ce sobriquet leur fut donné par nos Français) occupant les terres au nord des lacs Erié et Ontario; enfin les Iroquois, qui se partageaient eux-mêmes en cinq nations et qui tenaient tout l'espace au sud du Saint-Laurent et du lac Ontario.

Depuis longtemps ces tribus étaient en guerre les unes contre les autres. Au printemps de l'an 1609, les Montagnais, les Algonquins et les Hurons, ayant constitué une sorte de ligue pour se venger des Iroquois qui leur avaient infligé des déprédations et des injures nombreuses, vinrent solliciter l'alliance des Français, nouvellement installés à Québec. Champlain accepta, — peut-être un peu hâtivement et sans s'être renseigné suffisamment sur les forces des Iroquois, — de prêter main-forte à ces sauvages voisins, et il engagea du coup la colonie naissante dans une longue suite de guerres où il se trouva que les Iroquois, — soutenus plus ou moins ouvertement par les Hollandais, puis par les Anglais, — avaient plus de vigueur, plus de férocité que nos alliés, si bien qu'il fallut plus d'une fois composer avec eux, sans être jamais sûrs de leur parole, et qu'ils constituèrent un danger permanent pour la sécurité et la paix de nos établissements.

Sans doute, la première expédition obtint le succès qu'avait espéré Champlain. Après avoir remonté la rivière des Iroquois (nommée depuis : rivière Richelieu), Champlain rencontra le principal parti de ses adversaires sur les bords du lac qui porte maintenant le nom de lac Champlain (29 juillet 1609). De part et d'autre on se prépara au combat. Les sauvages, raconte un historien, passèrent la nuit à danser, à chanter, à se

provoquer d'un camp à l'autre, à la façon des Grecs et des Troyens d'Homère, et lorsque le jour fut arrivé, ils s'armèrent et se rangèrent en bataille. Les Iroquois s'avancèrent au petit pas, sous la conduite de trois chefs que distinguaient de grands panaches. Comme ils se préparaient à faire une décharge de leurs flèches, les alliés ouvrent leurs rangs et font place à Champlain. Son habillement et ses armes étonnent d'abord les Iroquois; mais l'étonnement devient terreur, quand deux chefs Iroquois tombent raides morts, frappés par une arme insolite qui semble avoir dérobé le feu du ciel; le troisième chef tombe lui-même mortellement blessé. A ce spectacle, les alliés poussent de grands cris de joie, tandis que les Iroquois, épouvantés, prennent la fuite en désordre et se réfugient dans les bois.

Quoiqu'il eût presque à lui tout seul dispersé cette troupe de sauvages, ce n'était pas là une de ces victoires dont Champlain pût s'enorgueillir, car il la devait moins à son courage personnel, qui ne fut d'ailleurs jamais mis en doute, qu'à la supériorité de son armement. Plus tard, quand les Iroquois auront appris des Hollandais l'usage de la poudre et des armes à feu, ils seront moins aisés à vaincre et plus excités par le souvenir de cette première et sanglante défaite.

A l'automne suivant (1609), Champlain retourna en France et vint rendre compte de ses découvertes au roi Henri IV, qui l'accueillit très favorablement et le confirma dans son commandement. Malgré le découragement qui commençait à prendre M. de Mons et ses associés, à qui des intrigues de cour avaient fait perdre une fois de plus le monopole de la traite, Champlain put encore obtenir quelques secours de la compagnie,

et ramena avec lui des ouvriers qu'il destinait aux travaux de sa ville naissante.

Ses sauvages alliés, Hurons, Montagnais, Algonquins, attendaient son retour avec impatience pour lui proposer une nouvelle expédition contre les Iroquois. Champlain accepta encore de les conduire au combat, et sa présence et ses armes assurèrent le succès de cette nouvelle expédition comme elles avaient fait de la première. Cependant, la flèche d'un Iroquois qui l'atteignit et lui fit au cou et à l'oreille une légère blessure dut l'avertir de ce qu'il y avait pour lui de téméraire dans ces aventures où il n'avait d'ailleurs à recueillir ni grand profit, ni grand honneur.

C'est au retour de cette campagne qu'on apprit à Québec la mort tragique de Henri IV. La consternation fut extrême de cet évènement, et Champlain, que le roi avait honoré de sa bienveillance, sentit tout particulièrement l'étendue de cette perte. Pressentant que le sort et l'avenir de sa chère colonie allaient se décider à Paris, il se hâta de repasser l'Océan. « Champlain, remarque à ce propos le P. Charlevoix, ne faisoit qu'aller et venir de Québec en France, pour en tirer des secours qu'on ne lui fournissoit presque jamais tels, à beaucoup près, qu'il les demandoit. La cour ne se mêloit point de la Nouvelle-France et laissoit faire des particuliers dont les vues étoient bornées, qui n'avoient point d'autre objet que leur commerce et ne songeoient qu'à remplir leurs magasins de pelleteries, s'embarrassant peu de tout le reste... Les troubles de la régence, le défaut de concert entre les associés, la jalousie du commerce qui brouilla les négociants entre eux, tout cela mit bien des fois la colonie naissante en danger d'être

étouffée dans son berceau, et l'on ne sauroit trop admirer le courage de M. de Champlain, qui ne pouvoit faire un pas sans rencontrer de nouveaux obstacles, qui consumoit ses forces sans songer à se procurer un avantage réel, et qui ne renonçoit pas à une entreprise pour laquelle il avoit continuellement à essuyer les caprices des uns et la contradiction des autres. »

Il faut, en effet, savoir d'autant plus de gré à Champlain de sa persévérance que les motifs de découragement étaient plus nombreux. M. de Mons avait perdu le peu de crédit qu'il avait gardé à la cour, en dépit du P. Cotton, tant qu'avait vécu le « Béarnais ». Les jésuites intriguaient auprès de la reine-mère, sous le couvert de Mme de Guercheville, (dont nous avons déjà vu le rôle en Acadie), pour se faire envoyer comme missionnaires, c'est-à-dire comme maîtres, dans la colonie. Fatigué de lutter, M. de Mons conseilla à Champlain, dans une entrevue qu'ils eurent à Pons en Saintonge, de chercher un autre protecteur, et lui abandonna le soin de toute l'entreprise. Champlain, en effet, — et quoiqu'il vînt d'épouser (au commencement de 1611) une jeune fille protestante, Hélène Boulay, fille d'un secrétaire de la chambre du roi, — devait à sa profession de catholicisme d'être mieux en cour, étant moins suspect aux jésuites. Il parvint donc à décider quelques grands seigneurs à prendre le Canada sous leur patronage. Ce fut d'abord le comte de Soissons qui reçut le titre de « lieutenant général au pays de la Nouvelle-France » ; puis, à la mort du comte, survenue peu de temps après, ce fut le prince de Condé, nommé « vice-roi » par la reine-régente et qui maintint Champlain

comme son lieutenant, avec le gouvernement effectif de la colonie.

De retour à Québec (mai 1613), Champlain reprit ses voyages de reconnaissance dans l'intérieur du pays. Vers ce temps, les découvertes de l'Anglais Hudson du côté de la baie qui a, depuis lors, porté son nom, le stimulèrent à rechercher cette grande route maritime ou fluviale vers l'Inde et la Chine, objet des espérances de tous les navigateurs d'alors. Il franchit, sur la foi de rapports imaginaires, le saut Saint-Louis, au-dessus du Mont-Royal (Montréal), dont il remarque et décrit la position avantageuse, remonta l'Outaouais ou rivière des Algonquins jusqu'à l'île des Allumettes, s'aboucha là avec les sauvages, et revint sur ses pas, renonçant, sur les nouveaux rapports qu'il avait reçus, à trouver cette route du nord où il tendait.

En 1615, nouveau voyage. Champlain remonte encore l'Outaouais et le Mataouan, l'un de ses affluents, puis s'aventurant vers l'ouest, par le lac Nipissingue et la « rivière des Français », il parvient jusqu'à la « mer Douce » ou lac Huron, en côtoie les bords dans la direction du sud-est, vient par terre jusqu'au lac Ontario, hiverne avec les Hurons et, l'été suivant, retourne à Québec, où il trouve un accueil d'autant plus enthousiaste que le bruit de sa mort l'y avait précédé.

De retour de cette expédition où il avait fait de si notables découvertes et où il avait pu constater aussi la difficulté d'atteindre le bout du Nouveau-Monde, Champlain se préoccupe de consolider son établissement de Québec. Mais, comme nous l'avons vu, en travers de tous ses projets venaient toujours se mettre les rivalités de vues des personnages de la métropole, —

courtisans, traitants ou missionnaires, — qui considéraient la colonie comme leur chose propre et subordonnaient l'intérêt général à leurs visées particulières.

Durant un séjour de quelques mois en France, pendant l'année 1614, Champlain s'était employé, sous les auspices du prince de Condé, à constituer une nouvelle société pour l'exploitation du Canada; les marchands de Saint-Malo, de Dieppe et de La Rochelle devaient s'en partager les actions; mais ceux de La Rochelle temporisèrent si longtemps pour s'engager, qu'on se passa d'eux. Cette société, constituée pour onze années, devait faire passer au Canada des artisans et des laboureurs, outre quelques récollets pour la « conversion des infidèles » et « l'exaltation » de la foi catholique. A peine arrivés, ceux-ci s'immisçaient déjà dans la conduite des affaires et y apportaient leur étroit esprit monacal. « Dans la vue d'obtenir que la mère-patrie apportât quelque remède aux maux qu'ils avaient constatés, ils *engagèrent* Champlain à tenir un conseil *auquel ils assistèrent* avec six des habitants *les mieux intentionnés* et les plus intelligents. Dans cette assemblée il fut conclu qu'on n'avancerait rien si l'on ne fortifiait la colonie en augmentant le nombre des habitants, et si l'on n'obtenait que la liberté de la traite fût indifféremment permise aux Français *et qu'à l'avenir les huguenots en fussent seuls exclus*[1]. » C'était un essai de révocation de l'édit de Nantes en Amérique. Ce conseil manifestait encore son esprit en demandant la fondation d'un séminaire et en insistant pour qu'on

[1] L'abbé Ferland. Cours d'histoire du Canada. T. Ier, p. 179.

soutint vigoureusement les missions commencées, « ce qui ne se ferait point si les associés ne venaient en aide à cette bonne œuvre. » On terminait en déclarant que « M. le gouverneur *et les Pères Récollets* n'étaient pas satisfaits des commis envoyés sur les lieux pendant l'année précédente. »

Dans le nouveau voyage que Champlain fit en France (1616-1617) pour tâcher de faire agréer ces articles par la cour, il trouva toutes choses en désarroi, par suite des troubles de la Régence. Henri de Condé, chef du parti des princes, ligué contre la reine-mère ou plutôt contre son favori Concini, venait d'être arrêté et enfermé à Vincennes; et quoiqu'il s'occupât fort peu de sa « vice-royauté » du Canada, Champlain était cependant fondé à dire que « le chef étant malade, les membres ne pouvoient guère être en santé. » Il y eut un moment deux « lieutenants du roi » pour la Nouvelle-France (le maréchal de Thémines étant le second), tous les deux réclamant les mille écus que la compagnie des marchands devait payer au titulaire de cette charge, mais ni l'un ni l'autre n'ayant cure autrement de la colonie. La compagnie des marchands elle-même qui avait, tant bien que mal, survécu à la retraite de M. de Mons et aux intrigues des jésuites, montrait d'autant moins de zèle pour les intérêts de la colonisation qu'à chaque instant elle se voyait menacée de perdre ses lambeaux de privilèges. Les Etats-Généraux, assemblés en 1618, avaient pris en considération la demande des députés de Bretagne, réclamant la liberté du commerce des pelleteries. Champlain s'employa de toutes ses forces pour empêcher l'effet d'une mesure où il entrevoyait la ruine de la colonie. Il y réussit; sur quoi les mar-

chands de Rouen et de Saint-Malo, rassurés pour leurs intérêts, lui firent, pour l'année 1619, les plus belles promesses. L'expédition dont ils avaient promis de faire les frais devait comprendre, d'après le mémoire de Champlain[1], « quatre-vingts personnes, y compris le chef, trois prêtres recollets, commis, officiers, ouvriers et laboureurs. » Mais ces dispositions n'eurent pas d'effet. « L'année s'écoula et ne se fit rien, non plus que la suivante que l'on commença à crier et à se plaindre de cette société qui donnoit des promesses sans rien effectuer[2]. »

Tout finit cependant par s'arranger. Le prince de Condé, rendu à la liberté, avait cédé, pour onze mille écus, la lieutenance-générale du Canada au duc de Montmorency. En 1620, Champlain reçoit du roi et du nouveau vice-roi des patentes qui l'établissent lui-même, en qualité de *gouverneur de la Nouvelle-France*, avec charge « d'établir, étendre et faire connoître le nom, puissance et autorité de Sa Majesté ; et à icelle assujettir, soumettre et faire obéir tous les peuples de la dite terre et les circonvoisins d'icelle et par le moyen de ce et de toutes les autres voies licites, les appeler, faire instruire, provoquer et émouvoir à la connoissance et service de Dieu et à la lumière de la foi et religion catholique, apostolique et romaine, la y établir et en l'exercice et profession d'icelle maintenir, garder et conserver lesdits lieux sous l'obéissance et autorité de sa dite Majesté. »

Fort de cette commission, Champlain repartit pour le Canada, emmenant avec lui sa famille, qu'il avait

[1] *Voyage* de Champlain, p. 219.
[2] *Ibid.*

jusque-là laissée en France. Le nouveau gouverneur, en débarquant à Québec, prit possession de son gouvernement avec quelque solennité : « On tira le canon, en signe d'allégresse, et chacun cria : Vive le Roi!... » Peu de temps après, commençaient les travaux de construction « du fort et château de Saint-Louis. »

Toutefois, le gouvernement de Champlain ressemblait un peu à celui de Sancho Pança, dans son île de Barataria. Encore cette fameuse île comprenait-elle mille maisons, tandis qu'après quatre ans de son gouvernement, la capitale de Champlain ne comptait encore que cinquante habitants, y compris les femmes et les enfants[1]. C'était peu pour remplir le redondant programme des lettres patentes que nous venons de citer plus haut. Aussi Champlain ne se lassait-il pas de réclamer des renforts. Mais quand il demandait des colons, on lui envoyait des moines. Les Pères Récollets, nous l'avons vu, s'étaient établis, dès 1615, au nombre de quatre, à Québec, où on leur avait bâti une chapelle et un couvent; d'autres religieux, du même ordre, vinrent, les années suivantes, se joindre à ceux-là, et l'un de leurs premiers soins fut de crier haro sur les huguenots, prétendant que ceux-ci « obligeoient les catholiques à assister à *leurs chants de Marot*[2] », et

[1] Parmi ces premiers colons du Canada, il convient de citer Hébert, ancien apothicaire de Paris, qui avait suivi de Mons et Poutrincourt en Acadie (Lescarbot parle de lui assez longuement dans son ouvrage) et qui, revenu en France, s'était décidé (en 1617) à suivre Champlain au Canada. De la postérité de ce Louis Hébert, ainsi que d'un certain Guillaume Couillard, établi à la même époque à Québec et qui épousa, en 1621, une fille de Hébert, sont sorties un grand nombre de familles du Canada.

[2] *Histoire du Canada*, par le F. Gabriel Sagard Théodat, récollet, 1636.

demandant leur exclusion de la colonie. En 1625, les Jésuites vinrent à leur tour. Le duc de Montmorency avait vendu sa charge de vice-roi au duc de Ventadour. Ce dernier, fort bigot et qui même était entré dans les ordres, n'avait acheté cette charge qu'en vue de favoriser l'œuvre des missions catholiques. Il décida donc d'envoyer des jésuites pour aider les Récollets : « Il en parla au roi dont il obtint le consentement, et il fit entendre à Messieurs de la Compagnie qu'ils seraient obligés d'y concourir, de gré ou de force [1]. »

Il n'est pas étonnant si la Compagnie, qui comptait encore dans son sein un grand nombre de protestants, se rebiffa contre ces exigences. Elle avait déjà consenti à salarier les Récollets; qu'avait-on besoin d'autres moines, et surtout de ces jésuites qui avaient déjà porté la division et le trouble dans la colonie de l'Acadie? Un pamphlet, intitulé : l'*Anti-Cotton* [2] et qu'on se passa de main en main à Québec se fit, vers ce temps-là, l'écho de ces plaintes. Le duc de Ventadour n'en persista pas moins dans ses vues. Il fit passer, à ses frais, cinq jésuites à Québec; ceux-ci trouvèrent, à leur arrivée, les esprits échauffés et toutes les portes fermées devant eux. Guillaume De Caën, l'un des associés huguenots, qui les avait amenés sur ses vaisseaux, les engageait à s'en retourner en France, lorsque les Récollets vinrent et leur offrirent l'hospitalité dans leur couvent de Saint-Charles [3]. L'année suivante (1626), De Caën était obligé, de par le roi, de prendre un com-

[1] Ferland. Tome Ier, p. 215.

[2] On sait que le P. Cotton était le jésuite confesseur du roi.

[3] Quelques années après (1633), les Récollets disparaissaient du Canada, évincés par leurs bons amis les jésuites.

mandant catholique pour conduire ses vaisseaux. Le P. Noyrot, procureur des missions de l'ordre, le P. Caron, le P. de Nouë, un autre encore, passèrent au Canada, avec vingt hommes engagés à leur service. En 1627, le P. Noyrot, rentré en France, fit fréter un autre navire pour porter de nouveaux secours à la mission. De Caën prit ombrage de cet armement, et comme il avait à se plaindre du procureur des jésuites, il fit arrêter le vaisseau pendant qu'il était encore à l'ancre. Les jésuites poussèrent les hauts cris, firent jouer les influences qu'ils possédaient à la cour, et exploitèrent habilement les haines qu'ils avaient su attirer contre les protestants et qui, à ce moment même, allaient se décharger dans l'expédition contre La Rochelle[1].

[1] Écoutons Michelet (*Hist. de France*), tome XIII, p. 285 :

« Il est fort intéressant de voir l'art persévérant, ingénieux et varié dont ces Pères, depuis 1610, travaillaient les protestants. Ils n'y employaient plus la pointe, comme en l'autre siècle, mais plutôt le tranchant du fer, un tranchant mal affilé qu'ils promenèrent, douze ans durant, à la gorge des victimes, voulant préalablement terrifier, démoraliser, abêtir et désespérer, mais lentement égorgiller, saigner d'un petit coutelet. Et les excellents bouchers ne mirent le fer dans le cœur que quand le patient, déjà affaibli, défaillait et tournait les yeux.

« Les protestants étaient l'objet d'une antipathie croissante. Ils faisaient tache en ce temps d'une France toute nouvelle. Ils avaient l'air d'une ombre arriérée du XVI[e] siècle. Ils étaient tristes et peu galants, faisant exception à la loi générale du XVII[e] siècle : *l'universalité de l'adultère*, aux mœurs loyales où chacun se pique de tromper son intime ami.

« Autre défaut. Seuls, ils gardaient quelque esprit public, un reste d'attachement pour le gouvernement collectif, le gouvernement *de soi par soi* (*self government*). La France, qui avait abdiqué, s'ennuyait de les voir encore attachés à ces vieilleries. Elle ne voulait plus qu'un bon maître.

« Troisième défaut. Les protestants avaient le tort de voir clair,

Fatale expédition qui, en détruisant le dernier boulevard de la Réforme, saigna la France à blanc et lui enleva le plus clair de sa substance, au point de vue de son commerce, de sa richesse et de sa suprématie maritime, comme au point de vue des idées d'indépendance ou, comme nous dirions aujourd'hui, d'autonomie municipale, provinciale! La Rochelle anéantie, c'est la dernière ville libre, la dernière commune de France qui disparaît. La digue de Richelieu ferme le plus actif, le plus riche de nos ports de commerce, le

de voir que l'Espagne gouvernait la France, que Marie, Concini, Luynes, n'étaient qu'une cérémonie. Ils distinguaient très bien, derrière ces ombres changeantes, un petit nombre d'étrangers, de vieux ligueurs et de jésuites; pour âme, le confesseur du roi.

« Le jour de la mort d'Henri IV, chacun croyait qu'il y aurait massacre à Paris. Un jésuite même, en chaire, le conseilla, ou regretta qu'il n'eût pas eu lieu. Dès l'année suivante (1611), on commença à organiser dans les villes catholiques du Poitou et du Limousin et aussi à Saintes, à Orléans, à Chartres, de vives paniques, en criant : « Voilà les huguenots qui arment et qui veulent vous « massacrer! » Furieux de peur, les catholiques armaient et voulaient tuer tout. Toujours le même moyen qui avait réussi dans toutes les Saint-Barthélemy du XVI[e] siècle!

« Les protestants auraient été fous s'ils n'avaient pas pris des précautions. Ils n'avaient nulle précaution à attendre d'un gouvernement dominé par l'Espagnol qui eût voulu le massacre. Ils recoururent à eux-mêmes, rétablirent les institutions de défense qui seules les avaient sauvés autrefois... Cette organisation de défense, quoique fort mal exécutée, imposa au parti massacreur. Mais elle lui donna une bien belle occasion de calomnier les protestants et de les faire prendre en haine. Ils voulaient une *république*, ils faisaient un *Etat dans l'Etat*, etc., etc. C'est ce qu'on répète encore, sans aucune réflexion sur la nécessité terrible qui fit et exigea cela. Chose monstrueuse, en effet, coupable, horriblement coupable! Ils voulaient vivre, ils voulaient sauver leurs femmes et leurs enfants! »

Il faut lire tout ce chapitre de Michelet, sur une des époques où les opinions de convention ont le plus dénaturé la vérité historique.

plus ouvert aux souffles des lointaines entreprises coloniales. C'est le commencement du déclin maritime de la France. « La richesse, en effet, la subsistance même, iront toujours diminuant en ce siècle. La France, sous Richelieu, maigrira de sa gloire, et n'engraissera pas sous Colbert. En 1709, je la cherche, et ne vois plus qu'un os rongé. » (MICHELET.)

A la faute qu'il faisait en abattant la Rochelle, le cardinal de Richelieu, — qui pourtant entrevit si bien la force du bras protestant dans sa lutte contre l'Autriche et l'Espagne, — en ajouta une autre non moins grave, en fermant aux huguenots la porte des colonies françaises, dans le temps même où il leur rendait le séjour en France presque impossible. C'était aller directement contre les vues de Henri IV, qui avait positivement assigné la Nouvelle-France aux huguenots comme refuge contre la tempête qu'il prévoyait pour eux dans un avenir plus ou moins éloigné.

Le principal historien du Canada, Garneau, quoique catholique, s'est très bien rendu compte de la maladresse de cette politique. « Le XVIIe siècle, remarque-t-il, fut pour la France l'époque la plus favorable pour coloniser, à cause des luttes religieuses du royaume et du sort des vaincus, assez triste pour leur faire désirer d'abandonner une patrie qui ne leur présentait plus que l'image d'une persécution finissant souvent par l'échafaud ou par le bûcher. Les colonies anglaises ne se sont pas formées autrement. Ce sont les républicains vaincus, les catholiques persécutés, les dissidents foulés et méprisés qui ont passé les mers, recevant comme une faveur de passer dans le Massachussets et la Virginie, où le gouvernement de la

métropole s'empressait, par politique, de laisser écouler ces éléments qui l'embarrassaient... Richelieu fit donc une grande faute lorsqu'il consentit à exclure les protestants des colonies, car, s'il fallait absolument éliminer une des deux religions pour avoir la paix, l'intérêt de la colonisation demandait que cette élimination tombât sur les catholiques qui émigraient peu ou point du tout, plutôt que sur les protestants qui ne demandaient qu'à sortir du royaume. »

Mais, chez Richelieu, le controversiste catholique, l'évêque de Luçon, chargé de la pourpre romaine, fit tort souvent au jugement de l'homme d'Etat. Dès 1625, à l'instigation des jésuites, Richelieu avait accueilli le projet d'une dissolution de l'ancienne Compagnie, en majorité composée de protestants, et de la formation d'une Compagnie nouvelle, où l'on n'accueillerait que des catholiques. En 1627, cette Compagnie nouvelle se constitua, au capital de 300,000 livres, et prit le nom de *Compagnie des cent associés*. Le cardinal de Richelieu, « grand-maître, chef et surintendant général de la navigation et du commerce de France », figurait lui-même à sa tête, avec le marquis d'Effiat, surintendant des finances, le commandeur de Razilly, l'abbé de la Madeleine, etc. Champlain, ainsi que plusieurs marchands de Paris, de Rouen, de Dieppe et de Bordeaux, avaient été admis à figurer parmi ses membres. Toutes les anciennes concessions de charges et de terres furent révoquées. La nouvelle Compagnie recevait, sous la seule réserve de la foi et hommage au roi, la pleine souveraineté sur « tout le pays de la Nouvelle-France, y compris la Floride, que les rois prédécesseurs de Sa Majesté avoient fait habiter, et

tout le cours des rivières qui passent dans la mer Douce et se déchargent dans le grand fleuve Saint-Laurent, et aussi de celles qui se jettent dans la mer, les mines, ports, hâvres, fleuves, îles, etc.[1]. » La Compagnie avait le droit de fortifier et régir à son gré tous ces domaines, de faire la paix et la guerre. La charte octroyée par Richelieu établissait encore — ce qui était une grave erreur au point de vue économique — le monopole du commerce au profit de la Compagnie, et le droit exclusif, et *à perpétuité*, à la traite du castor, des cuirs et pelleteries. Pour encourager l'essor de l'industrie dans la colonie, on décida l'entrée franche dans la métropole de tous les produits qui seraient manufacturés au Canada. Les ouvriers qui y auraient pratiqué un métier quelconque pendant six ans seraient libres de l'exercer à leur retour en France, sans avoir besoin d'autres lettres de maîtrise. Un autre article de cette charte, qui prouve que l'esprit de la Déclaration des droits de l'homme couvait en France bien avant 1789, est celui qui assimile aux Français regnicoles, pour tous les droits utiles ou honorifiques, non seulement les Français qui s'établiront au Canada et leur postérité, mais encore les sauvages qui embrasseront le christianisme. « Le génie vraiment chrétien et philosophique de la France, écrit Henri Martin[2], brille de son plus vif éclat dans cette solennelle abjuration des préjugés de la race et de la couleur. » Et l'on a facilement, par là, la raison de la préférence que donneront généralement les

[1] Voir le *Mercure de France* de 1628, t. XIV, p. 236, où se trouve tout au long la charte de la nouvelle Compagnie.

[2] *Histoire d France.*

« Peaux-Rouges » aux Français sur les Anglais, si durs envers les races inférieures.

En retour des grands avantages qui lui étaient faits, la Compagnie de la Nouvelle-France s'engageait à faire passer, au Canada, dans l'espace de quinze ans, quatre mille Français « catholiques », à les y nourrir chacun trois ans durant, après lequel temps elle leur délivrerait des terres tout ensemencées; elle s'obligeait aussi à entretenir à ses frais trois prêtres par chaque « habitation », ainsi que les religieux chargés de la conversion des sauvages. Le duc de Ventadour était indemnisé et relevé de sa charge de vice-roi. Champlain était maintenu dans ses fonctions.

Les lettres patentes qui ratifiaient la constitution de cette Compagnie furent signées par le roi Louis XIII devant les murs de la Rochelle assiégée (en mai 1628). Mais déjà, et avant tout commencement d'exécution, la nouvelle société voyait ses projets entravés. On se rappelle comment les Anglais, inquiets de l'importance croissante de nos établissements d'Acadie, avaient, en 1613, réclamé ce territoire et avaient, en pleine paix, attaqué et brûlé Port-Royal. Maintenant que la France et l'Angleterre étaient en guerre, l'occasion leur était bonne pour recommencer leurs agressions, d'autant que du même coup ils servaient les intérêts de leur pays et vengeaient les injures du protestantisme. Les premiers navires que l'association expédia au Canada furent capturés par les Anglais. Une « cache », chargée de blés qui appartenaient aux PP. Jésuites, fut aussi saisie et, dès 1628, une croisière anglaise, commandée par un réfugié dieppois,

David Kertk[1], entrait dans le Saint-Laurent et, de Tadoussac, adressait à Champlain sommation de se rendre. Champlain réédita la réponse classique de Thémistocle. A qui lui demandait ses armes, il répondit : « Viens les prendre », et, pendant que la disette était déjà dans la petite colonie, il fit faire chère lie aux envoyés de Kertk, si bien que celui-ci, s'imaginant avoir affaire à une garnison bien approvisionnée et bien munie, rebroussa chemin et ne poussa pas jusqu'à Québec. Mais l'année suivante (1629), l'amiral Kertk qui, dans l'intervalle avait capturé les vaisseaux de la Compagnie française, envoya contre Québec une flottille commandée par ses deux frères, Louis et Thomas Kertk. Comme la récolte avait été mauvaise et que les secours attendus d'Europe avaient été interceptés, la famine s'était déclarée dans « l'habitation » et avait réduit ses défenseurs à la plus misérable condition. Le vieux Champlain, commandant d'une garnison qui ne comptait guère qu'une cinquantaine d'hommes valides, n'eut d'autre alternative que de signer une capitulation honorable (19 juillet 1629).

Champlain se loue, dans son récit, du traitement qu'il reçut de Kertk. « Il étoit courtois, écrit-il, tenant toujours du naturel françois et aimant la nation. Bien que fils d'un Ecossois qui s'étoit marié à Dieppe, il désiroit obliger, en tant qu'il pouvoit, ces familles et autres François à demeurer, aymant mieux leur con-

[1] Les Kertk étaient nés à Dieppe de père écossais et de mère française. Les persécutions pour cause de religion les contraignirent à abandonner la France et à mettre au service de l'Angleterre des talents et une énergie qui, en d'autres temps, eussent heureusement profité à notre patrie.

versation et entretien que celle des Anglois, à laquelle son humeur montroit répugner. »

Rassurés par ces dispositions bienveillantes de Kertk, la plupart des colons, attachés déjà à ce sol arrosé depuis seize ans de leurs sueurs, se décidèrent à rester dans le pays et à continuer d'y cultiver leurs champs. Champlain les y encouragea lui-même, leur promettant que la France tâcherait de recouvrer la possession de ces lieux. Puis, « les jours lui semblant des mois » depuis la capitulation, il se hâta de repartir avec les siens sur un vaisseau que le capitaine anglais mit à sa disposition.

A la hauteur de l'île d'Orléans, ce vaisseau que commandait Thomas Kertk, rencontra un navire français, sous les ordres d'Emery De Caën, neveu de Guillaume, qui venait à Québec pour y chercher les pelleteries appartenant à l'ancienne compagnie et qui apportait en même temps des approvisionnements à la colonie. Après un combat opiniâtre, mais trop disproportionné, Emery De Caën dut se rendre à Thomas Kertk, qui promit de le bien traiter lui et ses hommes.

Antérieurement à cette rencontre, Emery De Caën avait été séparé par une tempête, sur les bancs de Terre-Neuve, d'un vaisseau qui lui faisait escorte et que commandait un capitaine de Dieppe, nommé Daniel. Le contre-temps de cette séparation, qui fut sans doute pour quelque chose dans la reddition du vaisseau d'Emery De Caën, eut d'autre part, comme on va le voir, et par compensation, de très heureuses conséquences. Pendant qu'il cinglait dans les parages du cap Breton, en cherchant à rallier son compagnon, Daniel apprit en route d'un capitaine de Bordeaux, que

Jacques Stuart « milord écossois »[1] s'était établi, avec un certain nombre d'hommes, dans l'île du Cap Breton, prétendant que cette île appartenait à la Grande-Bretagne, et qu'il avait construit un fort sous le pavillon britannique au port des Baleines. A cette nouvelle, le capitaine Daniel résolut de s'emparer sur-le-champ du fort de Stuart, et de remettre l'île sous l'autorité de la France. Il débarqua donc une partie de ses gens et à leur tête attaqua le fort, qui fut emporté d'assaut. Il fit prisonnier le lord écossais et ses hommes, substitua le drapeau de la France à l'étendard britannique, et laissa dans le fort, pour le garder, une quarantaine de ses compagnons. Il repartit ensuite avec ses navires pour porter secours à Québec; mais la tempête repoussa ses bâtiments et priva la Nouvelle-France de ce secours, au moment où il lui eût été le plus nécessaire.

Tandis que les Anglais, maîtres de Québec et du Saint-Laurent, étaient ainsi chassés de l'île du Cap-Breton, que devenait l'Acadie?

Nous avons vu que les frontières entre les possessions françaises et les possessions anglaises dans l'Amérique du Nord étaient fort mal assignées; car, tandis que les Français réclamaient, comme le dit encore la charte de la Compagnie des cent associés, toutes les côtes, « depuis la Floride... jusqu'au cercle Arctique », comme partie intégrante de la Nouvelle-France, les Anglais n'étaient pas éloignés d'attribuer la même étendue aux côtes de la « Nouvelle-Angleterre ». En

[1] Mémoire de Champlain, à la fin de l'édition de 1632 de ses *Voyages*.

1621, le roi Jacques Ier octroyait à sir Alexander, comte de Stirling, un territoire qui, sous le nom de « Nouvelle-Ecosse », devait comprendre toute la péninsule d'Acadie, plus le territoire actuel du Nouveau-Brunswick, la Gaspésie, les îles Saint-Jean et du Cap-Breton. Une première entreprise que fit sir Alexander en 1622, pour entrer en possession de cet immense domaine, échoua complètement ; les colons qu'il y avait envoyés ne trouvant pas d'endroit propre pour s'y établir, ou peut-être effrayés par l'attitude des sauvages, alliés des rares Français qui s'y trouvaient encore depuis la mort de Poutrincourt, rebroussèrent chemin et revinrent en Angleterre sur le même navire qui les avait amenés. Biencourt, le fils de Poutrincourt, étant décédé à peu près en ce temps (1624), son ami, Charles Delatour, à qui il avait confié, en mourant, son héritage, son autorité et tous ses droits, s'attacha à continuer l'œuvre de ses prédécesseurs; seigneur, hélas! sauvage et aventurier, qui comptait parmi ses vassaux plus d'Indiens peut-être que de Français (ceux-ci n'étaient probablement qu'une vingtaine), et dont le manoir finit par devenir un campement mobile sous les voûtes de la forêt[1].

Inquiété par les démonstrations des Anglais dans son voisinage, Charles Delatour résolut de faire un grand effort pour renouer les relations brisées entre l'Acadie et la mère-patrie. Il envoya, à cet effet, son père, Claude Delatour, en le chargeant d'une supplique pour le roi de France, dont le texte s'est conservé[2]. Nous ignorons quel accueil la cour fit à cette supplique ;

[1] Rameau. *Une colonie féodale,* p. 35.

[2] Lettre du sieur de la Tour au roi. Collection de M. P. Margry.

car Delatour ne put rejoindre son fils. Le bâtiment sur lequel il s'était rembarqué en 1628 fut, en effet, capturé par une croisière anglaise que commandait Kertk.

« Ici se place, dit M. Rameau [1], une des légendes les plus répandues dans l'Amérique du Nord, bien que son authenticité soit très contestable. Claude de Latour, conduit en Angleterre, aurait été séduit par sir Alexander, qui lui aurait promis un titre de baronnet avec un fief pour lui et pour son fils, s'il décidait ce dernier à reconnaître sa suzeraineté et à lui remettre les postes qu'il occupait dans l'Acadie. Claude de Latour, mis à la tête d'une expédition, aurait échoué vis-à-vis de la magnanime résistance de son fils, qui l'aurait laissé à la porte de son fort, en refusant de l'écouter, même par les meurtrières. Sur ce texte, dont nous abrégeons les détails, ont été publiés en Amérique un nombre prodigieux de romans, de drames et même des tragédies en vers. En réalité, les seuls faits qui nous soient connus d'une manière sérieuse sont : la lettre de Charles de Latour au roi de France, l'envoi de son père en France, la prise de celui-ci par Kertk, et l'inscription de leurs noms sur le rôle des baronnets de William Alexander. »

Quoi qu'il en soit de cette tentative, le comte de Stirling en fit une autre, moins aléatoire, en envoyant, en 1629, dans « son » territoire de « Nouvelle-Ecosse » un convoi monté par un certain nombre de familles écossaises (en tout, une centaine d'individus, y compris les femmes et les enfants), qui furent débarquées en face de Port-Royal, sur l'autre branche de la baie

[1] *Opere citato*, p. 57.

et qui y bâtirent un petit fort. En 1630, un nouveau convoi apporta de nouveaux renforts à cette colonie; mais cet établissement ne fut point prospère. Les maladies et les privations décimèrent ces familles; d'autres furent massacrées par les Indiens; quelques-unes trouvèrent un refuge parmi les Puritains du Massachussets; d'autres enfin retournèrent en Angleterre. Une seule famille se maintint dans le pays, et se fondit plus tard avec les Français[1].

Revenons maintenant en Europe pour y suivre les évènements qui vont décider du sort de nos colonies, tant du Canada que de l'Acadie.

Trois mois avant la reddition de Québec aux mains des Anglais, Richelieu, que ses rancunes d'évêque et de controversiste catholique avaient armé contre La Rochelle, mais que le sentiment très vif des intérêts de la France inclinait toujours plus aux alliances protestantes pour abattre l'Espagne et la maison d'Autriche, Richelieu avait saisi la première occasion de conclure la paix avec l'Angleterre; elle avait été signée à Suse, le 24 avril 1629, entre les deux rois Louis XIII et Charles Ier.

Ce fut la première nouvelle qu'apprit Champlain en débarquant en Angleterre sur le vaisseau de Thomas Kertk, et sa première pensée fut aussitôt d'obtenir la restitution du Canada, surpris et conquis alors que la paix était déjà rétablie entre les deux couronnes. La réclamation était trop légitime pour ne pas s'imposer à l'équité des vainqueurs. Aussi, sur les premières

[1] Archives de la marine. Mémoire de La Mothe-Cadillac sur l'Acadie, janvier 1720.

observations du cabinet français, le roi d'Angleterre ne fit-il aucune difficulté de convenir que Québec et son territoire devaient en effet revenir à la France. Néanmoins, les mois se passèrent, deux années même s'écoulèrent sans que cette reconnaissance platonique aboutît à une restitution. Les Anglais n'ont jamais lâché volontiers ce qu'ils ont une fois tenu. La cour de France, d'ailleurs, mettait une certaine mollesse dans ses revendications. Les ministres mêmes étaient partagés sur les avantages de cette possession lointaine. Le Canada valait-il la peine qu'on fît de nouveaux efforts pour s'y établir? Ainsi raisonnaient les partisans de l'abandon. En fait, à ne considérer que sa situation d'alors, il est bien certain que la « Nouvelle-France », malgré son étendue territoriale, ne donnait pas l'idée d'un puissant empire. Rappelons le tableau qu'en trace, en quelques traits, le P. Charlevoix :

« Un petit établissement dans l'île Royale (île du Cap-Breton) ; le fort de Québec environné de quelques méchantes maisons et de quelques baraques ; deux ou trois cabanes dans l'île de Montréal, autant peut-être à Tadoussac et en quelques autres endroits sur le fleuve Saint-Laurent, pour la commodité de la pêche et de la traite ; un commencement d'habitation aux Trois-Rivières, et, en Acadie, les ruines de Port-Royal, voilà, dit tristement le narrateur, en quoi consistoit la Nouvelle-France, et tout le fruit des découvertes de Verazzani, de Jacques Cartier, de M. de Roberval, de Champlain, des grandes dépenses du marquis de La Roche et de M. de Mons et de l'industrie d'un grand nombre de François qui auroient pu y faire un grand établissement s'ils eussent été bien conduits. »

Mais parce que la France n'avait pas su tirer tout le parti possible de cette vaste étendue de territoire, ce n'était pas une raison pour qu'on se désintéressât de son avenir ni pour qu'on abandonnât à l'ambitieuse Angleterre le bénéfice de tant de travaux et de tant de découvertes qui avaient honoré le nom français. Les pêcheries de Terre-Neuve, du Cap-Breton et de l'Acadie occupaient déjà de mille à douze cents navires français. Si le Canada n'avait jusqu'à présent presque rien rapporté à la métropole, n'y avait-il pas dans les vastes prairies de son sol vierge, dans les mines qu'on avait déjà reconnues, dans ses immenses forêts, si propres à la construction des vaisseaux, des trésors et des ressources à l'infini qui n'attendaient, pour donner tous leurs résultats, qu'une colonisation mieux suivie et une exploitation plus active?

Richelieu le comprit et décida le conseil du roi dans son sens, en invoquant sans doute, outre les raisons que nous venons d'exposer, des considérations tirées de l'honneur de nos armes et des intérêts de la religion catholique. Comme les négociations avec l'Angleterre traînaient en longueur, malgré la justice reconnue de notre cause, le cardinal ministre appuya les raisons de la diplomatie d'arguments plus décisifs ; il fit armer en guerre six grands vaisseaux et quatre petits et les mit sous les ordres du commandeur de Razilly, avec le mandat de les conduire à Québec. Avant que cette flotte eût levé l'ancre, l'Angleterre qui, d'ailleurs, était à la veille de sa grande crise intérieure et en sentait déjà les premiers tressaillements [1], était

[1] Les persécutions contre les Puritains commencèrent en 1630. Les presbytériens d'Écosse signèrent leur *Covenant* en 1637.

entrée en composition ; le traité de Saint-Germain-en-Laye, signé le 29 mars 1632, rendit et restitua « à Sa Majesté très chrétienne tous les lieux occupés par les Anglais en la Nouvelle-France, l'Acadie et le Canada », enjoignant à tous ceux qui commandaient à Port-Royal, au fort de Québec et au Cap-Breton de remettre ces lieux, huit jours après notification, aux officiers nommés par le roi de France, et de faire réparer les dommages causés au sieur De Caën et aux autres individus qui avaient des intérêts à Québec, lorsque Kertk s'en était emparé.

Ce fut Emery De Caën qui fut chargé, quoique « religionnaire », d'aller reprendre possession, au nom de la France, de Québec et du Canada. Le roi, pour compenser les pertes que sa famille avait subies tant du fait des Anglais que de la résiliation du traité de l'ancienne Compagnie, lui accorda la jouissance des revenus du pays pendant une année ; après quoi, Champlain devait reprendre son ancienne charge. Quant à l'Acadie, Richelieu, tout en confirmant Charles Delatour dans le commandement qu'il exerçait de fait depuis la mort de Biencourt, confia au commandeur de Razilly une commission spéciale « aux fins de restaurer et développer les établissements de ladite Acadie ». Les instructions du cardinal portaient ce qui suit :

« Le sieur de Razilly ira recevoir des mains des Anglois la côte d'Acadie et notamment Port-Royal, pour y établir la Compagnie formée par ordre de Sa Majesté pour ledit pays, et ceci au compte et aux frais de ladite Compagnie, à charge par le roy de fournir le vaisseau l'*Espérance en Dieu*, tout armé, plus 10,000 livres comptant, sans qu'il puisse en coûter autre chose au roy.

« Il y passera trois capucins et le nombre d'hommes que ladite Compagnie jugera à propos, avec victuailles et provisions nécessaires, et on renverra dans l'année le vaisseau l'*Espérance en Dieu*[1]. »

[1] *Archives de la Marine.*

CHAPITRE III

Du traité de Saint-Germain au traité de Bréda.
(1632-1667)

M. de Razilly partit d'Auray, le 4 juillet 1632, avec deux navires montés par trois cents hommes et, au commencement d'août de la même année, il reçut Port-Royal des mains des Anglais. Le commandeur, trouvant à la situation de cette place certains désavantages, préféra se fixer, avec les engagés et les familles qu'il avait amenés avec lui, sur la côte orientale de la péninsule, au port de la Hève. Il fit bâtir un fort en cet endroit et partagea les terres environnantes, sous les conditions de censive ordinaire, entre les colons qui l'avaient suivi. Quarante lots de terrains furent ainsi répartis, et de petites fermes, pourvues de bestiaux et de semences, s'établirent autour du manoir du gouverneur.

Tout en se réservant le gouvernement général de l'Acadie, auquel lui donnaient droit les lettres patentes qu'il rapportait de France, Razilly se décida, afin d'alléger ses charges et sa responsabilité personnelles, à diviser le pays en plusieurs seigneuries feudataires.

Il concéda à Charles Delatour les anciens postes du cap Sable, au sud de la presqu'île, où il avait autrefois fixé sa résidence, et le bassin du fleuve Saint-Jean (aujourd'hui Nouveau-Brunswick), territoire riche en fourrures, où il s'était porté de préférence dans ces derniers temps, et où il construisit alors, au lieu nommé *Jemsek*, un fort auquel il donna le nom de fort Delatour. Nicolas Denys, négociant entreprenant et industrieux qui s'était attaché à la fortune de Razilly, reçut en fief les côtes du golfe Saint-Laurent, depuis le détroit de Canceau jusqu'à la baie des Chaleurs. La seigneurie de Port-Royal et de ses alentours était réservée pour un autre des compagnons du commandeur, Charles de Menou, seigneur d'Aulnay, issu d'une des familles les plus nobles du Bas-Berry. Quant à la Hève et à ses dépendances, Razilly se proposait de les donner en fief, sous la suzeraineté du roi de France, à l'ordre de Malte, dont il était un des commandeurs [1]. Sa mort, survenue en 1636, vint malheureusement interrompre ses projets en donnant lieu, entre Charles d'Aulnay et Delatour, qui furent nommés ensemble lieutenants gouverneurs pour l'Acadie (10 février 1638), à des contestations et à des rivalités dont on verra plus loin les fâcheux effets pour la colonie.

En même temps que Razilly se faisait rendre l'Acadie, Emery De Caën reprenait possession du Canada au nom de la France, le 13 juillet 1632. Les colons français restés dans le pays saluèrent avec émotion le rétablissement du pavillon français sur les murs de leur habitation, récemment noircis par un incendie, et

... ameau, *Op. cit.*, p. 73 et 74.

quoique leur situation à ce moment fût assez misérable, ils se consolèrent, dès lors, par la perspective d'un meilleur avenir. « Quand on est en un mauvais passage, écrivait à ce sujet le P. Lejeune, il s'en faut tirer comme on peut ; c'est beaucoup qu'un tel hôte (l'Anglais) soit sorti de notre maison et de tout le pays. »

L'année suivante, Champlain, qui avait employé ses loisirs en France en publiant une nouvelle édition de ses *Voyages* [1], partit de Dieppe, le 23 mars, emmenant trois vaisseaux armés de canons et portant ensemble deux cents personnes, tant matelots que colons, dont trois femmes, outre des marchandises, des armes et des provisions en abondance. La petite flotte mouilla devant Québec le 23 mai. Champlain, qui avait le titre de lieutenant-général dans toute l'étendue du fleuve Saint-Laurent, reçut le commandement des mains d'Emery De Caën. Les sauvages, Hurons et Montagnais, l'accueillirent avec presque autant de joie que les Français. Il leur plaisait non seulement par son courage, mais encore par sa gaîté et sa bonne humeur. Pour assurer le succès de la traite et empêcher qu'elle ne se maintînt aux mains des Anglais, Champlain établit un petit fortin dans un îlot, auquel on donna le nom de Richelieu, en haut du rapide qui porte le même nom encore aujourd'hui ; il fit également fortifier le poste des Trois-Rivières, qui devait donner naissance à une ville assez importante [2].

[1] Edition de 1632. C'est celle que nous avons eue sous les yeux.

[2] « Les François ont nommé ce lieu les Trois-Rivières pour ce qu'il sort des terres un assez beau fleuve, qui se vient dégorger dans

A ce moment, un courant d'émigration assez prononcé se manifestait principalement dans nos provinces de la Normandie et du Perche. De Dieppe, de Rouen, de Honfleur et de Cherbourg, quelques jeunes gens partirent pour tenter fortune sur les bords du Saint-Laurent, et entraînèrent plus tard tout ou partie de leurs familles. L'un des principaux agents de ce mouvement d'émigration fut un sieur Giffard, originaire de Mortagne, qui avait déjà visité le Canada comme marin attaché aux vaisseaux, et à qui la Compagnie de la Nouvelle-France avait concédé la terre de Beauport, à quelque distance en aval de Québec. Giffard décida des artisans et des laboureurs percherons à partir avec lui pour aller exploiter sa seigneurie. Il s'obligea à leur distribuer des terres, en leur imposant des conditions faciles. Un charpentier, nommé Cloutier, eut le fief de la Clouterie ; un maçon, nommé Jean Guyon, reçut le fief du Buisson, etc. Plusieurs autres censitaires vinrent ainsi se grouper autour du châtelain de Beauport et formèrent un établissement qui prospéra.

A la même époque remonte la fondation du premier collège du Canada, on peut dire même de l'Amérique du Nord — car celui de Harvard, fondé par les puritains, près de Boston, ne date que de 1638. — Un jeune gentilhomme picard, René de Rohault, fils du marquis de Gamache, avait légué, dès l'année 1626, une somme de 16,000 écus d'or pour cet objet. Les Jésuites reçurent cette somme et, à la fin de 1635, firent com-

la grande rivière de Saint-Laurent par trois principales embouchures causées par plusieurs petites isles qui se rencontrent à l'entrée de ce fleuve, nommé des Sauvages *Metaberoutin.*» *Relation de la Nouvelle-France en l'année 1635,* par le P. Lejeune, p. 63.

mencer les travaux pour la construction du collège.

Champlain assista aux débuts de cette restauration de sa chère colonie, mais ne vécut pas assez pour en voir les développements. Frappé, durant l'automne de 1635, d'une paralysie qui lui enleva l'usage de ses membres, celui qu'on a justement appelé « le Père de la Nouvelle-France », mourut peu de temps après à Québec, le jour de Noël de cette même année 1635. Sa mort excita d'universels regrets, et les Indiens, à côté de qui il s'était plus d'une fois si bravement battu, ne furent pas les derniers à manifester leur douleur. En la personne de ce hardi explorateur et de ce vaillant soldat, le Canada fit une perte inappréciable. « Il avoit un grand sens, écrit Charlevoix, beaucoup de pénétration, des vues fort droites, et personne ne sut jamais mieux prendre son parti dans les affaires les plus épineuses. Ce qu'on admira le plus en lui, ce fut sa constance à suivre ses entreprises, sa fermeté dans les plus grands dangers, un courage à l'épreuve des contre-temps les plus imprévus, un zèle ardent et désintéressé pour la patrie, un cœur tendre et compatissant pour les malheureux, et plus attentif aux intérêts de ses amis qu'aux siens propres, et un grand fonds d'honneur et de probité. On voit, en lisant ses *Mémoires,* qu'il n'ignoroit rien de ce que doit savoir un homme de sa profession : on y trouve un historien fidèle et sincère, un voyageur qui observe tout avec attention, un écrivain judicieux, un bon géomètre et un habile homme de mer. »

Après un court intérim rempli par M. de Châteaufort, commandant au poste des Trois-Rivières, M. de

Montmagny, chevalier de Malte, fut nommé au gouvernement de la Nouvelle-France, avec le titre de lieutenant-général du roi[1]. Il prit possession de ses fonctions le 11 juin 1536. Quelques familles nobles, venues de Normandie, le suivirent de près, entre autres les familles Legardeur de Repentigny et Leneuf de la Poterie, qui ne comptaient pas moins, entre elles deux, de quarante-cinq personnes. Un sieur Juchereau, de la Ferté, amena aussi avec lui nombre d'émigrants du Perche et de l'Ile-de-France.

L'arrivée de ces nouveaux colons donnait un peu d'animation à Québec. M. de Montmagny dressait lui-même les plans de la ville et fixait les nouveaux alignements. Un fort de pierre, le château Saint-Louis, allait remplacer les ouvrages de terre ou de maçonnerie grossière de Champlain. Un jésuite, le P. Lejeune, écrivait dans sa *Relation* : « Nous commençons à voir l'ouverture de quelques campagnes, par les défrichements qu'on fait en divers endroits. Les familles qui passent chaque année changent la barbarie des Sauvages en la courtoisie naturelle aux François[2]... Nous avons de très honnêtesgentilshommes, nombre de soldats de façon et de résolution... La diane nous réveille tous les matins ; nous voyons poser les sentinelles. Le corps de garde est toujours bien muni ; chaque escouade a ses jours de faction : en un mot, notre forteresse de

[1] Lorsque les Indiens demandèrent le nom du nouveau gouverneur, on leur répondit qu'il s'appelait Grande-Montagne (*Mons magnus*), en leur langue *Ononthio*. Ils continuèrent, dans la suite, à donner ce nom à tous les gouverneurs français ; le roi de France fut désigné par le nom de *Grand Ononthio* (Charlevoix, Bibaud).

[2] Relation de ce qui s'est passé en la Nouvelle-France en l'année 1635. Paris, chez Sébastien Cramoisy, 1636.

Québec est gardée dans la paix, comme une place importante dans l'ardeur de la guerre... Nos sauvages, qui ne sont pas de grands admirateurs de l'univers, s'étonnent, disent-ils, de voir tant de capitaines et tant d'enfants de capitaines [1]. »

D'autre part, tous les couvents de nonnes parlaient de se déverser sur le Canada. Carmélites, Ursulines, Visitandines, Hospitalières suppliaient « qu'on leur donnât part aux souffrances qu'avaient à endurer les missionnaires parmi les nations sauvages. » — « Il faut que vous sachiez, écrivait l'une de ces religieuses à un Père jésuite, que la Nouvelle-France commence d'entrer dans les esprits de plusieurs personnes... Hélas ! que diriez-vous, mon Révérend Père, si la divine Majesté disposait les affaires en sorte que nous eussions bientôt le courage et le moyen de vous aller trouver. » — « Il y en a tant qui nous écrivent, rapporte le P. Lejeune [2], et de tant de monastères et de divers ordres que vous diriez que c'est à qui se moquera la première des difficultés de la mer, des mutineries de l'Océan et de la barbarie de ces contrées. » Une jeune veuve de condition, Madame de la Peltrie, allait bientôt fonder le couvent des Ursulines. La duchesse d'Aiguillon, nièce du cardinal de Richelieu, envoyait des fonds pour la fondation d'un Hôtel-Dieu à Québec. Le commandeur de Sillery, ancien ambassadeur de France à Rome, établissait, à quelques milles de Québec, une bourgade qui prit son nom, pour les Indiens christianisés qui consentiraient à mener la vie sédentaire. Un

[1] Relation de 1636.

[2] Relation de 1635, p. 5.

fort destiné à prévenir les incursions des Iroquois fut élevé au confluent de la rivière de Sorel. Enfin, par les soins de M. de Maisonneuve, gentilhomme champenois, agissant pour le compte d'une association dévote dont M. Olier, le fondateur de Saint-Sulpice, était l'âme, Montréal commença à s'élever dans l'île de ce nom. Une cinquantaine d'hommes et quelques femmes y furent installés (1642) et mis sous la protection de la sainte Vierge. La nouvelle ville devait s'appeler *Ville-Marie*; mais le nom de Montréal (Mont-Royal) prévalut. Le premier soin des habitants fut de bâtir, avec des pieux et des palissades, un petit fort en terre dans l'endroit même que Champlain avait désigné trente années auparavant.

Malheureusement, ce beau feu de colonisation se ralentit vite. La Compagnie des Cent-Associés, ne trouvant pas sans doute dans le commerce des pelleteries et dans l'exploitation du sol les ressources qu'elle avait espérées, se désintéressait de la colonie. Les immigrants, à qui l'on demandait un brevet de « bon catholicisme », se faisaient de plus en plus rares ; si bien qu'en 1642, la population européenne ne dépassait pas encore 200 âmes ! On peut voir ici quelle faute avait commise Richelieu en fermant aux Huguenots les portes de la Nouvelle-France. Eux seuls, — car les persécutions qui préparaient déjà la révocation de l'édit de Nantes leur rendaient l'émigration désirable — eussent pu peupler en grand nombre la Nouvelle-France, s'ils y avaient trouvé, selon les vues d'Henri IV, une nouvelle patrie plus hospitalière que l'ancienne. Et c'était eux qu'on excluait, dans le même temps où les colonies puritaines de la Nouvelle-Angleterre se

fortifiaient chaque jour par l'arrivée de nouveaux renforts! Un auteur contemporain n'estime pas à moins de vingt mille pour une période de dix ans (1627-1637) le nombre des colons qui passèrent ainsi sur les côtes du Massachussets ou du Maryland.

Les Iroquois, que Champlain avait autrefois un peu imprudemment provoqués, devenaient d'ailleurs un danger sérieux pour la colonie. Le fort Richelieu (nommé par la suite Sorel), que M. de Montmagny fit bâtir pour les tenir en respect au débouché de la rivière des Iroquois (rivière Richelieu), devint l'objet de leurs premières agressions et on eut quelque peine à les repousser. A chaque instant et sous des prétextes souvent futiles, ils « levaient la hache » quitte à « l'enterrer » ensuite pour la relever un peu plus tard. Nos alliés, les Hurons, furent les premières victimes de leurs incursions sauvages; mais les Français ne demeurèrent pas à l'abri de leurs coups. Les missions que les jésuites avaient établies parmi les tribus huronnes furent plus d'une fois assaillies et détruites. En 1649, le P. de Brébeuf[1] et le P. Lalemant, saisis par ces forcenés, furent brûlés vifs après d'atroces tortures. Les Iroquois, exaltés par leur propre fureur, exterminèrent tout ce qu'ils purent de la « nation huronne », et firent un désert d'un pays autrefois populeux. Nos forts seuls purent tenir contre les attaques de ces bandes dangereuses qui connaissaient toutes les ressources de la guerre de bois et d'embuscades. Les laboureurs ne pouvaient s'aventurer même à proximité des habitations, sans être armés jusqu'aux dents; encore étaient-ils souvent, malgré

[1] C'était l'oncle du traducteur de la *Pharsale*.

leurs armes, surpris et assassinés. Le commandant des Trois-Rivières, M. Duplessis-Bochart, officier de valeur, fut tué dans une sortie qu'il faisait contre eux.

Nous ne saurions raconter par le menu l'histoire de ces longues hostilités qui étaient moins des guerres que des chasses à l'homme. Les romans de Fenimore Cooper rendent plus exactement que ne le peut faire l'histoire, la physionomie de ces épopées de la forêt, faites de surprises, d'alertes perpétuelles, où les sauvages tour à tour scalpaient les chevelures de leurs ennemis ou fumaient avec eux « le calumet de la paix ».

Les gouverneurs, pendant ce temps, se succédaient à Québec de trois ans en trois ans : M. d'Ailleboust après M. de Montmagny (1648-1651); M. de Lauzon et son fils M. de Lauzon-Charny, après M. d'Ailleboust (1651-1657); M. d'Argenson après M. de Lauzon[1] (1658-1661); M. d'Avaugour après M. d'Argenson (1661-1663); M. de Mézy après M. d'Avaugour (1663-1665); tous gentilshommes de marque et de bravoure incontestée, mais obligés, par le petit nombre de leurs hommes, de se maintenir sur une stricte défensive et de rester les spectateurs le plus souvent impuissants de l'extermination de leurs alliés sauvages.

En 1648 ou 1649, sous l'administration de M. d'Ailleboust, les premiers rapports de voisinage commencèrent à s'établir entre le Canada et les colonies de la Nouvelle-Angleterre. Winthrop, gouverneur du Massachussets, envoya à Québec un délégué chargé de proposer un traité d'alliance et de commerce entre les

[1] Il y eut pendant quelques mois un intérim que M. d'Ailleboust remplit avec le titre d'administrateur (1657-58).

deux colonies anglaise et française ; ce traité devait survivre même à la rupture de la paix entre les deux couronnes. Le gouverneur français accueillit très favorablement ces ouvertures et députa même à Québec deux membres de son conseil pour régler les conditions de l'alliance (1651). Il y voulait seulement introduire la clause que les Anglais se ligueraient avec les Français contre les Iroquois. Les colons de la Nouvelle-Angleterre, se souciant peu d'engager la lutte contre ces redoutables sauvages, renoncèrent à poursuivre les pourparlers. L'échec de ces négociations fut certainement regrettable pour les deux parties. Les colonies anglaises avaient avantage à s'ouvrir un marché pour échanger les fourrures du nord contre les marchandises et les produits ouvrés de leur industrie naissante ; et, d'autre part, les Français canadiens eussent été assurés, en temps de disette, de trouver à Boston les grains, les farines et autres objets de première nécessité qui ne leur arrivaient de France que d'une façon très irrégulière. Ajoutons que cette alliance conclue eût pu prévenir dans l'avenir bien des conflits et bien des guerres sourdes ou déclarées où les deux adversaires n'usèrent pas toujours, en particulier dans l'emploi qu'ils firent des sauvages, de moyens bien loyaux ni bien chrétiens.

Obligés de se replier sur eux-mêmes, sentant les dangers de leur petit nombre, les Canadiens demandaient chaque année de nouveaux renforts à la métropole. Mais la compagnie des Cent-Associés, surtout depuis la mort de Richelieu (1642), était en pleine dislocation. Réduite à quarante-cinq membres, et ceux-ci souvent divisés par des vues différentes, elle avait fini par se désintéresser à peu près complètement du

Canada et elle avait abandonné aux habitants son privilège pour la traite des pelleteries, ne se réservant pour son droit de seigneurie qu'une redevance annuelle d'un millier de castors. Dans ces conditions de délaissement, le Canada ne voyait plus guère arriver de la mère-patrie que quelques aventuriers qui, s'enfonçant dans les territoires indiens pour les facilités de la chasse ou de la traite, y donnaient naissance à la race à demi-sauvage à demi-héroïque des « coureurs des bois ».

Mais ce n'était pas là un élément dont on pût tirer grand profit pour la prospérité d'une colonie. Ce dont le Canada avait surtout besoin, c'était d'artisans et de laboureurs, d'hommes attachés au sol ou à l'atelier, mais prêts, à l'occasion, à se transformer en soldats. Fatigué de demander vainement de tels colons pour la ville naissante de Montréal, M. de Maisonneuve prit le parti d'aller lui-même en chercher en France (1653). Il réussit à ramener avec lui une centaine d'hommes, tirés de nos provinces de l'Ouest (Anjou, Maine, Poitou, Bretagne). Ce renfort vint à point pour imposer respect aux Iroquois, qui s'enhardissaient jusqu'à venir parfois pousser leurs cris de guerre sous les remparts de nos forts. M. de Lauzon, qui était alors gouverneur du Canada, reçut d'eux des propositions de paix qui furent agréées, et leurs cinq nations, représentées par des délégués, vinrent solennellement « enterrer la hache des combats et promettre de laisser pousser l'herbe dans les sentiers de la guerre. »

Cette paix, qui eut permis à la colonie de s'étendre et de développer ses ressources, ne fut malheureusement qu'une courte trêve. Les jalousies et les rivalités des

« nations » sauvages, amenèrent bientôt une reprise des hostilités. Elles recommencèrent du fait des Iroquois par le massacre d'une troupe de Hurons établis dans l'île d'Orléans, près de Québec, où ils étaient tranquillement occupés à cultiver des terres (1656). Bientôt après, le gouverneur, qui était alors M. de Lauzon, n'ayant pas montré assez d'énergie dans la répression de cet attentat, les Iroquois enhardis s'attaquèrent aux Français eux-mêmes.

Un capitaine français, nommé Dupuy, était allé, sur la foi des traités, s'installer avec une cinquantaine de colons sur les bords du lac Gannentaha (aujourd'hui Salt-Lake, dans l'Etat de New-York). Les Iroquois complotèrent de les massacrer. Avertis du complot par un Indien, les Français purent heureusement le déjouer. Pour tromper les Iroquois, ils leur donnèrent un grand festin et, pendant que leurs convives étaient plongés dans le sommeil brutal de l'ivresse, ils se dérobèrent, atteignirent des canots qu'ils avaient préparés secrètement sur la rivière Oswégo et parvinrent à gagner de vitesse leurs ennemis lancés à leur poursuite (1658).

D'autres outrages suivirent ce guet-apens. L'audace des Iroquois était devenue si grande qu'en 1658, — sous le gouvernement du trop faible M. de Lauzon, ils osèrent envoyer jusqu'à Québec réclamer des Hurons qui, après s'être soumis à leur nation, étaient venus se mettre sous la protection de nos canons : « Lève tes bras, dit insolemment leur orateur dans son style imagé, et laisse aller tes enfants (les Hurons) que tu tiens pressés sur ton sein ; car s'ils venaient à faire quelques sottises, il serait à craindre qu'en voulant les châtier, nos coups ne portassent sur toi. »

Les choses en étaient venues à ce point que beaucoup de colons parlaient de revenir en France. Québec, si longtemps respecté, était bloqué par sept cents Iroquois. Le gouverneur, Voyer d'Argenson, qui prit en 1658 la succession de M. de Lauzon, montra un peu plus d'énergie que son prédécesseur, mais sans réussir autant qu'il l'eût fallu à atteindre et à châtier des ennemis presque insaisissables, et qui frappaient leurs coups à la dérobée pour s'enfuir aussitôt dans l'asile ténébreux de leurs forêts. Au milieu de ces combats sans noms, nos Français trouvèrent cependant moyen de s'illustrer. En 1660, dix-sept « habitants », commandés par Daulac, furent attaqués par cinq ou six cents Iroquois dans un mauvais fortin de pieux, au pied du Long Sault; pendant dix jours, ils repoussèrent, — aidés d'une cinquantaine de Hurons ou Algonquins, — tous les efforts de leurs assaillants. Abandonnés à la fin par la plupart de leurs alliés, le fort fut emporté et ils périrent tous. Un des quatre Français qui restaient, avec quelques Hurons, lorsque l'ennemi pénétra dans l'intérieur du fort, voyant que tout était perdu, acheva à coups de hache ses camarades blessés, pour les empêcher de tomber vivants entre les mains de ces implacables vainqueurs [1].

L'attaque de cette bicoque avait coûté trop cher aux Iroquois pour qu'ils fussent pressés de recommencer leurs agressions. Ils abandonnèrent donc le dessein qu'ils avaient conçu, d'attaquer Québec, Montréal et les Trois Rivières; deux de leurs nations firent même des propositions de paix, et quoique les autres dussent renou-

1 Relation des Jésuites, citée par Garneau.

veler plus d'une fois encore leurs incursions, les habitants du Canada purent, dans les intervalles, respirer un peu plus librement.

Par malheur, toutes les causes de troubles pour la colonie ne venaient pas des Sauvages. Depuis quelque temps déjà, d'assez graves dissensions s'étaient produites entre le gouverneur et les missionnaires jésuites, qui intervenaient constamment dans les affaires de la colonie et qui, en l'absence d'une administration régulière, tendaient de plus en plus à concentrer entre leurs mains toutes les fonctions civiles. « Les Jésuites, rois du Canada, écrit Michelet, avaient là de grands biens, une vie large, épicurienne (jusqu'à garder de la glace pour rafraîchir leur vin l'été). Ce séjour était commode à l'ordre qui y envoyait d'Europe ce qui l'embarrassait, parfois de saints idiots, parfois des membres compromis qui avaient fait quelque glissade. Il n'aimaient pas qu'on vît de près les établissements lointains qu'ils avaient au cœur du pays, qu'on vînt se mettre entre eux et les troupeaux humains dont ils disposaient à leur gré. Si ce monde fût resté fermé, ils auraient fait là à leur aise ce qu'ils ont fait au Paraguay, une société singulière où les sauvages, devenus écoliers, auraient été la matière la plus gouvernable, la plus agréable du monde ; seulement ces moutons n'auraient pu se garder des loups, lutter avec les tribus restées sauvages... [1]. » La nomination au vicariat apostolique de la Nouvelle France d'une de leurs créatures, François de Laval, abbé de Montigny, évêque de Pétrée *in partibus*, fut une première occasion de conflits (1658).

[1] Michelet, *Hist. de France*, T. 17, p. 180.

« Il y eut plusieurs discussions, écrit la Mère de l'Incarnation [1], pour savoir à qui les communautés obéiraient..., car M. l'abbé de Queylus avait des pouvoirs de l'archevêque de Rouen, reconnu jusqu'alors pour le supérieur du pays, et bien des personnes disaient qu'il était au-dessus de Monseigneur de Laval, qui n'était que vicaire apostolique. » L'évêque de Pétrée n'eut souci de ces résistances ; esprit autoritaire et absolu, il entendait tout faire plier sous sa volonté. Une des questions qu'on trouve partout à la naissance des colonies, celle du trafic des boissons enivrantes, s'était posée dans la Nouvelle-France, comme dans la Nouvelle-Angleterre, dès les premières relations des colons avec les sauvages. Les Indiens témoignaient une véritable passion pour « l'eau de feu », et cette ivresse brutale, outre qu'elle atrophiait leur vie, les portait souvent aux pires excès. Les gouverneurs français avaient plusieurs fois, par des considérations d'humanité, interdit aux Français de fournir des boissons enivrantes aux Indiens. Mais les traitants réclamaient, disant que cette interdiction les privait de leur plus facile moyen d'échange et, en fait, les prohibitions devenaient souvent lettre morte. L'évêque de Pétrée crut devoir intervenir pour renforcer les règlements, et il fulmina une sentence d'excommunication contre tous ceux qui refuseraient de se soumettre à ses décrets contre la traite de l'eau-de-vie. Le gouverneur d'alors, M. d'Avaugour, consentit d'abord à punir les délinquants, et fit même fusiller trois hommes pour cette offense ; mais il souffrait impatiemment les grands airs, le zèle intempestif et les empiètements du fougueux

[1] *Lettres historiques*, citées par Ferland.

prélat. Un incident fit éclater ses ressentiments. Une femme de Québec, qui avait vendu de l'eau-de-vie, au mépris des règlements, avait été jetée en prison. Un jésuite vint intercéder pour elle et demander qu'on la relâchât ! « Soit ! répondit brusquement M. d'Avaugour, mais puisque ce n'est pas une faute punissable pour cette femme, elle ne le sera plus pour personne. Je ne veux pas être le jouet de ces contradictions. » (1662). Il tint parole et rien ne put l'engager à revenir sur sa décision. Une vive lutte s'ensuivit dans la colonie, les Jésuites soutenant leur chef, les prédicateurs tonnant dans les chaires, les confesseurs refusant l'absolution ; et d'autre part, les citoyens se rangeant autour du gouverneur, ne se troublant point des foudres du prélat, disant que « l'Eglise n'a point de pouvoir sur les affaires de cette nature », etc. Le prélat pensa en mourir de fureur : « On le voit sécher sur pied », écrivait la Mère de l'Incarnation.

La dispute ne pouvait se dénouer qu'en France, et les deux partis en appelèrent à la cour. M. d'Avaugour y envoya son secrétaire ; M. de Laval s'y rendit en personne. Grâce aux influences des jésuites si puissantes auprès de Louis XIV, c'était le prélat qui devait l'emporter. Le roi lui accorda la révocation de M. d'Avaugour et lui laissa même le choix de son successeur. M. de Laval, quand il était abbé de Montigny, s'était rencontré à Caen, dans une sorte d'ermitage, avec le chevalier de Mézy, ancien militaire qui, quoique laïque, faisait les exercices de la dévotion monastique et menait une vie de cénobite « afin de réparer les scandales de sa jeunesse »[1]. C'est ce M. de Mézy que

[1] Ferland. T. Ier, p. 447.

l'évêque de Petrée désigna au roi et qui devint, par le bon plaisir de Sa Majesté et des Révérends Pères, le gouverneur de la Nouvelle-France (1663). D'Avaugour, disgracié, alla prendre du service contre les Turcs et mourut bravement en défendant contre eux une forteresse (1664).

Le P. Charlevoix place dans le mois de février de cette année un tremblement de terre formidable qui se serait fait sentir dans tout le Canada et particulièrement au-dessus de Québec. Les dommages matériels se bornèrent d'ailleurs pour les Canadiens à la chute de quelques cheminées : mais les jésuites ne manquèrent pas d'exploiter ces « signes du ciel » au profit de leur autorité et se félicitèrent des « conversions étonnantes » qu'ils leur procurèrent.

Avant de résigner son commandement, d'Avaugour avait eu le temps d'adresser au conseil du roi de sages mémoires sur les réformes à introduire dans l'administration du Canada. Ayant éprouvé la complète inertie de la Compagnie des Cent-Associés, il conseilla nettement au roi de la dissoudre. Il insista également, à plusieurs reprises, pour qu'on fortifiât solidement la place de Québec et pour qu'on fît passer dans la colonie trois mille soldats d'élite qui fussent également propres à faire des laboureurs.

Ses recommandations répétées eurent au moins l'effet d'appeler sur le Canada l'attention de Colbert, que nous verrons, à partir de ce moment, prendre activement en mains les affaires de la colonie. La Compagnie des Cent, à qui le Canada était devenu plutôt onéreux, abandonna ses droits au roi sans trop se faire prier. Un édit royal du mois d'avril 1663 établit aussitôt, sous

le titre de Conseil souverain de Québec, une cour de justice de dix à douze membres, chargée de régler tous les différends, tant commerciaux que civils, et de prendre la place des juridictions plus ou moins arbitraires et temporaires qui s'étaient jusqu'alors chargées de ce soin. On fit de nouveaux efforts pour peupler le Canada qui ne comptait encore, à ce moment, que 2,000 ou 2,500 âmes en toute population. Les mêmes vaisseaux qui conduisirent au Canada M. de Mézy et qui y ramenèrent M. de Laval, emmenaient en outre quelques officiers et quelques troupes. Trois cents colons, dont quelques femmes, partirent de La Rochelle la même année (1663); mais soixante-quinze ayant été laissés à Terre-Neuve, et une soixantaine étant morts durant la traversée, qui fut particulièrement rude et longue au point que les provisions manquèrent, il n'en débarqua guère plus de cent cinquante à Québec. Malgré l'insuffisance des colons, l'aire des défrichements s'étendait, et plusieurs seigneuries s'établissaient sur les deux rives du Saint-Laurent. Mais on n'était pas au bout des fautes de conduite. C'est ainsi que M. de Mézy s'étant brouillé pour des raisons de préséance avec le fougueux Laval, qui remplissait les fonctions d'évêque de Québec, en attendant qu'il en eût le titre, le conseil du roi sacrifia ce gouverneur aux rancunes de ses anciens protecteurs. C'est ainsi encore que, malgré l'expérience funeste qu'on avait faite des grandes compagnies, le roi constitua, au bénéfice de la Compagnie des Indes-Occidentales, fondée en mai 1664, un immense monopole commercial dans lequel toute l'Amérique française fut étreinte. Néanmoins, malgré les erreurs économiques, les fautes d'administration et



les dissensions intestines qui entraveront encore les développements de la colonie, c'est à partir de cette époque, comme nous le verrons dans le chapitre suivant, — que le Canada va prendre une importance réelle et commencera à entrer comme un facteur sérieux dans les préoccupations de la France, dans les calculs ou dans les convoitises de l'Angleterre.



Le voisinage, sur les côtes d'Amérique, des deux grandes nations si souvent en lutte pour l'hégémonie de l'Europe, l'absence de frontières assurées entre les colonies voisines, les prétentions rivales des explorateurs, des marins et des militaires des deux empires, tout prédestinait la Nouvelle-France et la Nouvelle-Angleterre à des conflits et à des chocs sanglants.

En 1656, le Français Jean Bourdon pénétrait jusqu'au fond de la baie du Nord, déjà reconnue par l'anglais Hudson et prenait possession de ces rivages au nom du roi de France. Mais les Anglais invoquaient là les droits du premier occupant, et ils ne s'en laisseront pas déloger sans protester et s'en revenir à la charge. « La rivalité des deux nations pour posséder la baie d'Hudson fut plus vive qu'on ne le supposerait d'abord : la vivacité de la lutte s'explique cependant, lorsque l'on fait attention que les Anglais voulaient dès lors nous enfermer dans les terres et occuper toutes les mers, tandis que notre intérêt était de donner à la colonie toutes les issues qu'elle pouvait avoir, aussi bien sur les mers glacées du Nord que sur le golfe du Mexique [1]. »

[1] Dussieux. *Le Canada sous la domination française*, 2me éd., p. 48.

La légitime possession de l'île de Terre-Neuve n'eût pas dû nous être contestée. Depuis Jacques Cartier et même avant lui les côtes de l'île et le banc qui l'avoisine étaient assidûment fréquentés par des barques françaises venues là pour la pêche toujours abondante de la morue. Néanmoins les Hollandais et les Anglais ne laissaient pas de nous envier cette vaste étendue de côtes et, dès 1583, un établissement anglais s'était fondé dans la baie de Saint-Jean, sur la côte orientale de l'île.

En 1662, la souveraineté de la France sur ces plages fut affermie par la construction d'un fort à Plaisance, dont le port, « l'un des plus beaux de l'Amérique, est la clef des mers qui baignent l'entrée du Canada[1]. »

L'Acadie, quoique le traité de Saint-Germain-en-Laye nous en eût rétrocédé la possession, était moins assurée dans nos mains. Après la mort du commandeur de Razilly, l'autorité s'était partagée entre ses lieutenants, Charles Delatour et Charles d'Aulnay. Mais des contestations assez vives s'élevèrent entr'eux au sujet des limites de leurs gouvernements respectifs, et la cour de Versailles dut intervenir pour régler ce différend. Par lettres patentes du 10 février 1638, d'Aulnay fut nommé « lieutenant-général du roi en la côte des Etchemins et gouverneur de Pentagouet (petit fort élevé à l'embouchure du Penobscot). » Il lui était défendu néanmoins de s'immiscer dans les affaires de l'habitation que possédait Delatour sur la rivière Saint-Jean. Celui-ci demeurait lieutenant-général du roi « en la côte d'Acadie, depuis le milieu de la baie française jusqu'au détroit de Canceau », sans avoir le droit de rien ordonner dans

[1] Dussieux. *Ap. cit.*, p. 49.

les habitations de La Hève et de Port-Royal, que d'Aulnay continuait d'administrer au nom des héritiers de Razilly, d'abord, et en son propre nom ensuite.

Cette cote mal taillée devait avoir pour effet d'envenimer les dissensions au lieu de les apaiser. En attendant qu'elles en vinssent au point d'armer l'un contre l'autre les deux chefs français, ceux-ci s'entendaient avec les sauvages Abenaquis, Etchemins et Souriquois et, par leur intermédiaire, étendaient sur une grande échelle le commerce des pelleteries. Delatour en particulier, grâce à la position de son fort, qui dominait le bassin du fleuve Saint-Jean, recevait facilement les fourrures d'un immense territoire. Chaque année voyait arriver à Jemsek des flotilles de canots qui descendaient du fleuve et de ses affluents, les uns montés par les agents et les coureurs de bois expédiés par Delatour, les autres conduits par les Indiens eux-mêmes. Ce commerce, grâce à la paix qui régnait alors entre la France et l'Angleterre, jouissait d'une sécurité jusqu'alors inconnue, et donnait de tels profits qu'en certaines années on peut évaluer ceux de Delatour de 100 à 150,000 livres [1].

D'Aulnay faisait mieux encore. Non content de s'enrichir par le moyen de la traite, il se préoccupait de peupler son gouvernement, dont il avait, abandonnant La Hève, rétabli le siège principal à Port-Royal. Etant passé en France en 1641, il ramena avec lui de la Touraine ou du Berry, une vingtaine de familles nouvelles et plusieurs engagés à temps. Lui-même, prêchant d'exemple, avait depuis longtemps installé avec lui sa

[1] Rameau. *Une colonie féodale*, p. 73.

femme, Jeanne Molin, de Courcelles en Charolais, dont il n'eut pas moins de neuf enfants. La fécondité des familles, tant en Acadie qu'au Canada, commençait déjà à suppléer à la pénurie des « peuplades » envoyées de la métropole. D'Aulnay estimait justement que les grandes familles sont une bénédiction d'en haut : « Les enfants, dit le Psalmiste, sont un héritage de l'Eternel : le fruit du mariage est une récompense. Comme les flèches dans la main d'un guerrier, ainsi sont les fils de la jeunesse. Heureux l'homme qui en a rempli son carquois! »

Les nouveaux immigrants qu'amenait d'Aulnay étant réunis aux colons de Razilly, il se trouva environ quarante familles de cultivateurs groupées dans la vallée de Port-Royal. Quelques-unes d'entr'elles remontaient, au moins par des alliances avec les filles métisses, jusqu'aux colons de Poutrincourt, quelques autres tenaient aux Ecossais établis naguère en la contrée ; d'autres avaient été amenées par Razilly et le surplus venait de s'installer dans la contrée. Tous étaient pourvus de concessions de terre, par lots de cent arpents environ ; ces concessions étaient chargées d'une rente foncière et perpétuelle d'*un sou* par arpent, plus une redevance variable de poulets et autres menues denrées.

Les maisons d'habitation de ces premiers Acadiens étaient fort grossières, comme le sont celles des pionniers de nos jours. Les mieux conditionnées, et le manoir lui-même, étaient formées par de grosses poutres dégrossies, étagées les unes sur les autres et assemblées par les extrémités ; ce genre d'édifice s'appelle encore aujourd'hui une construction de pièces sur

pièces. Le tout était couvert quelquefois en bardeaux, le plus souvent avec des roseaux ou des morceaux d'écorce. Les meubles étaient façonnés avec des quartiers d'arbres encore bruts, et les ustensiles presque tous en bois grossièrement ouvragé[1].

D'Aulnay vivait, dans cette petite principauté, en seigneur rustique, comme une sorte de Robinson féodal ; mêlant les habitudes de la gentilhommerie berrichonne aux occupations plus excentriques que nécessitait une colonie naissante, il partageait son temps entre la gestion de ses fermes, les excursions qu'il poussait dans l'intérieur parmi les Indiens, et la surveillance des travaux toujours renaissants, par laquelle il cherchait à développer cette création coloniale à laquelle il s'était voué sans réserve. Chaque printemps d'Aulnay vendait aux navires qu'appelait sur ces côtes la pêche de la morue, les pelleteries qu'il avait ramassées pendant l'hiver; on lui livrait en échange du fer, des outils, de la poudre, quelques étoffes et autres marchandises d'Europe. Son père, le vieux sire d'Aulnay de Charnisay, et sa famille, se maintenaient d'ailleurs en relations constantes avec lui, et c'est par leur intermédiaire qu'il sollicitait à la cour, dans les litiges et autres difficultés qu'il eut à surmonter, car son père était un seigneur bien posé, ayant du crédit auprès des ministres et possédant un hôtel à Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain[2].

Malheureusement d'Aulnay, trop sûr de ses avantages, ambitionnait de dominer en maître sur toute

[1] Rameau, p. 80 et 82.
[2] Rameau, p. 83.

l'Acadie et ne voyait pas sans dépit Delatour, qui faisait moins que lui pour la colonisation, réaliser, par la traite des fourrures, de plus grands profits. Dès l'année 1640, c'est-à-dire deux ans après les lettres-patentes qui partageaient l'Acadie, Delatour et d'Aulnay se reprochaient mutuellement la capture de navires appartenant à leurs compagnies respectives. En 1641, d'Aulnay obtenait la révocation de son rival, mais celui-ci, sans tenir compte d'une révocation qu'il disait extorquée par de faux rapports, se barricadait dans son fort de Jemsek, sur le fleuve Saint-Jean, et s'abouchait même avec les puritains du Massachussets pour forcer d'Aulnay à lever le blocus qu'il était venu mettre à l'embouchure du fleuve. D'Aulnay revint à la charge en 1645, contre le fort de Jemsek, après s'être assuré, par des représentations venues de leur propre métropole, la neutralité des Bostoniens. Mme Delatour (née Marie Jacquelin, du Mans) était seule au fort avec une cinquantaine d'hommes quand la troupe d'Aulnay s'y présenta ; néanmoins elle soutint bravement le choc et força les assaillants à se retirer dans le bas du fleuve. Un second assaut, livré trois mois après, réussit mieux. Mme Delatour rendit la place et, faite prisonnière, mourut peu de temps après (1646).

Il est pénible d'enregistrer ces luttes civiles engagées entre deux chefs français également vaillants et distingués, pour la domination d'une terre qui, selon la remarque d'un auteur anglais, n'était encore, sauf un petit nombre de postes, qu'un désert sauvage. Ainsi, tandis qu'au Canada, le courage français se déployait dans une défense héroïque contre les plus dangereux et les plus vindicatifs des sauvages, les solitudes de

l'Acadie retentissaient des combats fratricides de Français contre Français ! [1]

Delatour, proscrit d'Acadie, erra quelques années sur les côtes de l'Amérique. Il vint à Québec en 1646 et y fut salué, à son arrivée, par le canon de la ville et logé au château Saint-Louis [2]. Il demeura une couple d'années dans le Canada, s'occupa de la traite des pelleteries dans la baie d'Hudson, puis passa en France. D'Aulnay étant mort sur ces entrefaites, des suites d'un accident de rivière (24 mai 1650), Delatour, aussitôt que cette nouvelle lui parvint, s'arrangea pour obtenir une commission royale et s'empressa de rentrer en Acadie avec une petite troupe que commandait un gentilhomme normand de ses amis, Mius d'Entremont. La veuve de Charles d'Aulnay lutta le mieux qu'elle put pour maintenir ses droits et ceux de ses enfants ; mais, après divers pourparlers, ces discussions aboutirent à une transaction bizarre : Delatour, qui était veuf, épousa Mme d'Aulnay le 24 février 1653.

Les litiges pendants en Acadie paraissaient ainsi résolus et, par un singulier revirement de la fortune, Delatour se trouvait en possession des biens, des honneurs et de la femme de celui qui l'avait poursuivi de sa haine et ruiné de fond en comble. Sauf les fiefs de Denys, sur le détroit de Canceau et dans les îles du golfe Saint-Laurent, tout l'ancien gouvernement de Razilly était dans sa main. Mais au moment même où son ciel semblait le plus brillant, un orage redoutable se formait à La Rochelle. D'Aulnay, de son vivant, avait reçu, de négociants de cette ville, des avances de fonds ou de mar-

[1] Beamish-Murdoch.

[2] Garneau. Tome I, p. 151.

chandises pour une somme de 200,000 livres. Les principaux de ses créanciers, les sieurs Emmanuel Le Borgne et Guilbaut, n'ayant pu toucher que fort peu de chose par suite de l'intrusion de Delatour, obtinrent un jugement qui les autorisait à se saisir, au besoin par la force, des héritages laissés par leur débiteur en Acadie. Ils frètèrent des navires à La Rochelle et commencèrent par s'emparer des établissements de pêche que Denys avait formés à Chédabouctou, sur le détroit de Canceau, et à Saint-Pierre, dans l'île du Cap-Breton. Ils se dirigèrent ensuite sur Port-Royal, dont Le Borgne put prendre possession et se fit reconnaître seigneur. Tandis qu'ils se préparaient à relancer Delatour dans son fort du lac Saint-Jean, survint le troisième larron. Les Anglais, profitant de la guerre qui venait d'éclater entre Cromwell et Louis XIV, se jetèrent sur le fort de Jemsek, où Delatour fut obligé de rendre les armes. Le Borgne, assailli lui-même à Port-Royal, capitula le 15 août 1654. Cette prise fut suivie de celle de Pentagouët, de La Hève, du Cap-Sable, etc., de sorte qu'en ce moment toute l'Acadie — moins les postes du nord dont Denys venait de reprendre possession — tomba au pouvoir de l'Angleterre. Les Anglais n'inquiétèrent d'ailleurs pas les habitants qu'ils trouvèrent établis dans le pays. Ils leur permirent de se choisir eux-mêmes un syndic et un conseil. Les droits de Le Borgne, comme seigneur, furent même reconnus par eux ; ce qui n'empêcha point Cromwell, par acte du 9 aout 1656, de concéder toute l'Acadie à sir Thomas Temple et à sir William Crown. Charles Delatour, qui avait accepté la domination anglaise, était associé à ce partage et créé, par le même titre, « baron de la Nouvelle-Écosse ».

Thomas Temple, à qui Delatour céda bientôt ses droits, moyennant une rente viagère, envoya un lieutenant au port de Pentagouët, mais il ne paraît pas qu'il ait eu ni garnison ni délégué à Port-Royal[1]. Les choses demeurèrent en cet état jusqu'au traité de Bréda (1667), qui rendit l'Acadie à la France et reconstitua, dans leur intégrité, nos possessions de la Nouvelle-France.

[1] Rameau. Page 110.

CHAPITRE IV

Du traité de Bréda à la paix de Ryswick
(1667-1697)

En même temps qu'il révoquait M. de Mézy et choisissait à sa place M. de Courcelles comme gouverneur du Canada (1665), Colbert décidait Louis XIV à faire un sérieux effort pour établir en Amérique la puissance de la France. Le marquis de Tracy fut envoyé à la tête d'une escadre dans les mers de la Guyane et des Antilles pour reprendre Cayenne aux Hollandais et rétablir l'ordre qui avait été troublé à la Martinique et à la Guadeloupe. Après s'être arrêté quelques jours à Saint-Domingue, le marquis de Tracy remonta ensuite vers le nord et sa flotte vint mouiller à Percé, dans le golfe de Saint-Laurent ; de là il se rendit à Québec où il fut reçu solennellement par l'évêque et par la population, tant des « habitants » que des indigènes. Colbert lui avait adjoint, comme « intendant de justice, police et finances en Canada, Acadie, Terre-Neuve et autres pays de la France septentrionale », un homme d'un grand mérite, Talon, ancien intendant du Hainaut, spécialement chargé d'examiner la situation dans la

Nouvelle-France et de proposer les mesures qu'il jugerait les plus propres à y remédier.

Presqu'en même temps que MM. de Tracy, de Courcelles et Talon, arrivèrent au Canada plusieurs compagnies du régiment de Carignan, outre une quantité de colons, hommes, femmes et filles. Ces dernières avaient été recrutées surtout à Paris dans les maisons de charité : — le baron de la Hontan, — un témoin sujet à caution — prétend, dans ses *Voyages*, qu'on expédia de France plusieurs vaisseaux chargés de filles « de moyenne vertu », mais que le « baptême de la ligne » ou du banc de Terre-Neuve les purifia suffisamment pour en faire des filles de vertu, d'honneur et de conduite irréprochables. Quoi qu'il en soit de ces dires d'un écrivain qu'on ne saurait accepter sans contrôle, il est certain que le Canada, en cette seule année 1665, vit presque doubler le chiffre de sa population, et ses mœurs ne cessèrent point de se maintenir à un haut niveau d'honnêteté.

Après une expédition contre les Iroquois, dont il soumit ou châtia quatre nations, le marquis de Tracy repartit pour la métropole, mais il laissa derrière lui les soldats du régiment de Carignan. Licenciés un peu plus tard, ces vétérans, qui s'étaient distingués contre les Turcs sous Montécuculli, s'établirent pour la plupart dans le pays, où ils reçurent des terres, et ils y firent souche d'excellents colons. Plusieurs des officiers demeurèrent aussi et obtinrent des seigneuries. « La plupart étaient gentilshommes, écrit le P. Charlevoix. Aussi la Nouvelle-France a-t-elle plus de noblesse ancienne qu'aucune autre de nos colonies. »

Talon demeura également au Canada, d'où il adressa

à Colbert, sur l'état général de la Nouvelle-France et sur les réformes à introduire dans son administration, un rapport, qui est un monument de sagesse et de perspicacité économique. Il insistait surtout pour que le roi prît directement en mains les affaires de la colonie et retirât le monopole qu'il venait de concéder à la Compagnie des Indes-Occidentales : « Si le roi, écrit-il, a « regardé la Nouvelle-France comme un beau pays, « dans lequel on peut former un grand royaume, je ne « puis me persuader qu'il réussisse dans son dessein, « laissant en d'autres mains que les siennes la sei- « gneurie, la propriété des terres, et même le com- « merce, qui fait l'âme de l'établissement. Depuis que « les agents de la Compagnie ont fait entendre qu'ils « ne souffriront aucune liberté de commerce, non « seulement aux François qui avoient coutume de pas- « ser en ce pays pour le transport des marchandises « de France, mais encore aux propres habitants du « Canada, jusqu'à leur disputer le droit de faire venir « pour leur compte des denrées du royaume, tout le « monde a été révolté. La Compagnie, par cette con- « duite, profitera beaucoup en dégraissant le pays ; elle « lui ôtera le moyen de se soutenir et fera un obstacle « essentiel à son établissement, et, dans dix ans, il sera « moins peuplé qu'il ne l'est aujourd'hui. » Talon insistait donc pour qu'on donnât à la colonie la plus grande mesure possible de liberté commerciale : il vantait les productions du sol, qui pourraient fournir les Antilles et la France même de goudron, de résine, de farine, de poissons, d'huiles, etc. Il attirait son attention sur les mines de fer magnétique dont on venait de découvrir, à Gaspé, à la Baie Saint-Paul et près des Trois-

Rivières, de riches gisements. Enfin et surtout il insistait pour qu'on multipliât les envois de colons, afin de diminuer l'écart qui se faisait déjà si sensible entre la population de la Nouvelle-France et celle des colonies anglaises qui venaient de s'agrandir encore par l'annexion de Manhatte et de la Nouvelle-Belgique prises aux Hollandais et devenues la Nouvelle-York (1665).

Il est regrettable que ces vues si sages n'aient pas été mieux accueillies à la cour de Versailles. Nos historiens ont généralement surfait le génie de Colbert. Ministre assurément consciencieux, laborieux et méthodique, — le plus grand des commis d'Etat, — mais bien inférieur à un Sully par exemple ou à un Turgot, Colbert n'eut jamais ce coup d'œil d'aigle qui domine une situation et sait en prévoir à l'avance et en régler les péripéties. Il ne dépassa, sur aucun point, ni ne contraria les idées de son temps. On sait qu'il ne fit rien pour empêcher les effets à jamais funestes pour notre pays de la révocation de l'édit de Nantes. Il ne fit pas davantage pour donner à nos possessions coloniales cette vigoureuse impulsion qui eût pu, à ce moment et plus sûrement que toutes les guerres de Louis XIV, nous assurer l'hégémonie du monde. Aux pressantes demandes de l'intendant Talon, Colbert répondit « qu'il ne serait pas prudent de dépeupler la France pour peupler le Canada, que l'émigration devait être graduelle, qu'il ne fallait pas y faire passer plus de colons que le pays défriché ne pouvait en nourrir », etc... — Le résultat de cette belle prudence fut celui qu'avait prévu Talon : l'infériorité de notre colonie, et plus tard sa perte !

Colbert ne fit rien non plus pour améliorer le système

de la propriété foncière. On calqua servilement l'organisation féodale de la France d'alors. La couronne concédait à des gentilshommes propriétaires d'un manoir, à titre de fiefs ou de seigneuries, des domaines généralement fort vastes qu'ils tenaient directement d'elle, moyennant des droits de rente fixés par la coutume de Paris et qu'on devait payer à chaque mutation. Les seigneurs exerçaient sur ces domaines des droits de justice locale. En échange des privilèges qui leur étaient accordés, ils acceptaient certaines obligations et notamment celle de rétrocéder à des colons non encore propriétaires des lots de terre inculte, pour lesquels ceux-ci payaient un cens très restreint, un sou environ par kilomètre carré [1].

L'Eglise, appuyée sur l'Etat, comme en France, tirait ses ressources des legs et dotations particulières qui ne manquèrent jamais à ses couvents et à ses fondations « pieuses » ; les dîmes auxquelles les habitants furent dès l'abord astreints, conformément aussi à ce qui se passait en France, devaient donner au clergé des ressources régulières et considérables, quoique le roi, dans ses instructions de 1665, eût recommandé de les fixer le plus bas possible. Ce fut quelques années après, en 1671, que l'évêché de Québec fut définitivement constitué, avec M. de Laval pour premier titulaire. Cette création n'alla pas néanmoins sans quelques difficultés. Tandis qu'en France on voulait que le nouvel évêché ressortît de l'archevêché de Rouen, et que son

[1] Cette législation féodale fut maintenue, sous la domination anglaise, jusqu'à Georges IV, qui, par acte du Parlement, fit apporter une modification qui permit aux censitaires de transformer leurs tenures féodales en propriétés de droit commun.

titulaire fût nommé par le roi, la cour romaine prétendait qu'il relevât directement du Saint-Siège. Les négociations durèrent jusqu'en 1674 et se terminèrent par une sorte de transaction ; la nomination de l'évêque fut concédée au pape, mais l'évêque dut prêter serment au roi de France.

Parmi les concessions territoriales faites aux communautés religieuses, il faut noter ici la part de lion que se tailla, dans la répartition des seigneuries, la congrégation des prêtres de Saint-Sulpice. Ces messieurs se firent adjuger la seigneurie de toute l'île de Montréal, dont l'étendue égale celle du département de la Seine. Touchant exemple de renoncement aux richesses de ce monde ! Une fois leur titre de seigneurie obtenu, ils ne manquèrent pas de réclamer les droits qui en découlaient : celui de posséder une justice particulière, de nommer les officiers de cette cour seigneuriale, voire même de choisir le gouverneur civil de l'île. Le gouverneur de Courcelles et l'intendant Talon, non plus que leur maître Colbert, ne montrèrent pas assez d'énergie pour résister à ces accaparements des communautés religieuses : ils allaient, par leur faiblesse, laisser une source d'embarras à leurs successeurs.

MM. de Courcelles et de Talon quittèrent, en effet, et presque en même temps le Canada. La santé du premier avait été ébranlée par les fatigues de sa charge et par la sévérité du climat : en 1672, il obtint son rappel. Quant à Talon, qui avait déployé dans ses fonctions d'intendant une activité plus constante et un zèle plus éclairé, il avait encore plus de droits à réclamer du repos. Au retour d'un voyage qu'il avait fait en France (1668-1669), pour aller chercher cinq cents

nouveaux colons et des secours pour la colonie, une tempête l'avait jeté, plus mort que vif, sur les côtes du Portugal, et ce n'est qu'en 1670, qu'il avait pu rentrer à Québec. Des démêlés parfois assez vifs avec M. de Courcelles, d'autres contrariétés encore et surtout le peu de succès qu'obtenaient ses incessantes réclamations auprès de la métropole lui firent souhaiter de passer à d'autres mains l'administration de la colonie. Il partit donc lui-même aussitôt après l'arrivée du nouveau gouverneur, M. de Frontenac (automne 1672). Son départ excita de vifs regrets au Canada : « M. Talon nous quitte, écrivait la Mère de l'Incarnation, et retourne en France au grand regret de tout le monde et à la perte de tout le Canada, car depuis qu'il est ici en qualité d'intendant, le pays s'est plus fait et les affaires ont plus avancé qu'elles n'avoient fait depuis que les Français y habitent [1]. » La population, sous son administration, s'était assez sensiblement accrue. Talon rapporte, dans ses lettres, qu'elle était, en 1666, de 3,418 habitants; en 1667, de 4,313 ; en 1668, de 5,870. Que ne fût pas devenue la colonie si, de trois en trois ans, cette progression s'était maintenue! Mais Colbert craignait de « dépeupler la France. » Hélas ! Louis XIV la dépeuplait bien plus avec ses guerres continuelles et surtout avec ses édits draconiens contre les protestants!

Le successeur de M. de Courcelles, Louis de Buade, comte de Frontenac, était une personnalité vigoureuse et dominatrice. Petit-fils d'un des compagnons des

[1] *Lettres historiques* de la Mère de l'Incarnation.

guerres d'Henri IV, il avait appris lui-même le métier des armes sous Maurice d'Orange et sous Turenne. Il « avoit le cœur encore plus grand que la naissance », dit de lui le P. Charlevoix, qui pourtant avait des raisons de ne pas l'aimer, car le nouveau gouverneur ne craignit pas, en plus d'une rencontre, de heurter les volontés du clergé et surtout des jésuites. « C'étoit un homme fort du monde et parfaitement ruiné », écrit de son côté le duc de Saint-Simon, qui insinue que ses protecteurs, les Phélippaux, auxquels il était allié, l'envoyèrent au Canada pour lui permettre d'y refaire sa fortune. Peut-être pour lui faciliter la chose, ou parce qu'on connaissait son caractère entier qui n'eût pas aisément souffert un incessant contrôle, on ne lui adjoignit pas, au moins tout d'abord, d'intendant. (Ce ne fut qu'en 1675 que Duchesneau fut nommé en cette qualité.)

Plusieurs esprits, en France, dans toutes les classes de la nation, gardaient l'esprit de la Fronde et regrettaient, sans oser le dire, l'absorption complète de tous les pouvoirs entre les mains de celui qui avait dit un jour : « l'Etat c'est moi ! » On parlait encore, quoique plus timidement chaque jour, des Etats-Généraux. Frontenac avait probablement au fond de son cœur de soldat un vieux levain de parlementaire, car un de ses premiers actes, après son entrée en fonctions, fut la convocation d'une sorte d'Etats-généraux du Canada. Les trois ordres, noblesse, clergé, tiers-état, y figuraient, suivant les conceptions du temps. Bien que cette assemblée n'eût eu que le caractère d'une vaine cérémonie, et que son seul acte eût été le renouvellement solennel du serment de fidélité à la couronne, cette ombre même d'assemblée dé-

plut à la cour soupçonneuse de Versailles. Colbert s'empressa d'avertir Frontenac qu'il avait fait un pas de clerc et qu'il ne recommençât plus : « ... L'assemblée et la division que vous avez faite de tous les habitants du « pays en trois ordres ou états, pour leur faire prêter « le serment de fidélité, a pu produire un bon effet « dans ce moment-là ; *mais* il est bon que vous observiez que, comme vous devez toujours suivre, dans « le gouvernement de ce pays-là, les formes qui se pratiquent ici, et que nos rois ont estimé du bien de leur « service depuis longtemps de ne point assembler les « Etats-Généraux de leur royaume, *pour peut-être* « *anéantir insensiblement cette forme ancienne*, vous ne « devez aussi donner que très rarement, *et pour mieux* « *dire jamais,* cette forme au corps des habitants dudit « pays. » Ainsi la Nouvelle-France ne pouvait, l'eût-elle alors souhaité, se bercer de l'espoir d'obtenir jamais de franchises particulières. Elle était rivée, comme la métropole, à la chaîne de l'absolutisme du « roi-soleil ». Quelle différence avec les colonies de la Nouvelle-Angleterre qui dès lors s'administraient elles-mêmes d'une façon presque complètement indépendante et dont le gouvernement, au témoignage de Talon, était déjà « plus républicain que monarchique ! »

Le clergé seul, enhardi par l'empire que ses confesseurs exerçaient sur l'esprit dévot du « roi très chrétien », poursuivait ses vues au Canada comme en France, sans crainte de heurter de front les ministres ou les gouverneurs, qui représentaient l'autorité du despotique monarque. L'évêque surtout, M. de Laval, montrait une hauteur et une obstination de vues qui devaient souvent irriter l'esprit des gouverneurs. « Il

s'était persuadé, écrit Garneau, qu'il ne pouvait errer dans ses jugements s'il agissait pour le bien de l'Eglise, doctrine qui menait loin, et il entreprit des choses qui auraient été exorbitantes en Europe [1]. » Les Jésuites, qui avaient conduit l'affaire de la nomination de l'évêque et qui avaient réussi à constituer le nouvel évêché comme indépendant du roi de France et du Parlement et dépendant seulement de Rome, les Jésuites, disons-nous, déplaisaient particulièrement à M. de Frontenac, qui eût voulu les exclure de toute participation aux affaires du gouvernement. « Car après avoir eu tant de peine, écrivait-il au ministre, en 1672, à leur ôter la connoissance et la direction des affaires, seroit-il à propos de leur fermer une porte pour les laisser entrer par une autre ? D'ailleurs, les prêtres du séminaire de Québec et le grand vicaire de l'évêque sont dans leurs dépendances ; ils ne font pas la moindre chose sans leur ordre ; ce qui fait qu'indirectement ils sont les maîtres de ce qui regarde le spirituel qui, comme vous savez, est une grande machine pour mener tout le reste. » — « J'ai témoigné aux Jésuites, écrivait-il encore à Colbert, l'étonnement où j'étois de voir que de tous les Sauvages qui sont avec eux à Notre-Dame-de-Foye, il n'y en a pas un qui parlât français, et leur ay dit que, dans leurs missions, ils devoient songer, en rendant les sauvages sujets de Jésus-Christ, à les rendre aussi sujets du roi ; que pour cela il leur falloit inspirer l'envie d'apprendre notre langue, essayer de les rendre plus sédentaires, et leur faire quitter une vie si opposée à l'esprit du christianisme, puisque le véritable

[1] *Histoire du Canada*, t. I, p. 172.

moyen de les rendre chrétiens étoit de les faire devenir hommes. »

Les procédés de Frontenac n'étaient pas moins vifs que ses paroles. Le gouverneur de Montréal, Perrot, s'étant rendu suspect de concussions, (« n'ayant que 1,000 écus d'appointements, disait de lui La Hontan, il avoit trouvé le moyen d'en gagner 50,000 par son commerce avec les sauvages »), le gouverneur général le fit arrêter et enfermer au château Saint-Louis. Les amis que Perrot avait parmi le clergé, et notamment l'abbé de Salignac-Fénelon, curé de Montréal, prirent parti pour le prisonnier et dénoncèrent, dans des prônes véhéments, la tyrannie du gouverneur général. Sommés de comparaître devant le conseil supérieur pour répondre de leur conduite, ces ecclésiastiques déclinèrent la juridiction civile, prétendant qu'ils ne pouvaient être assignés et jugés que par une cour ecclésiastique. L'abbé de Salignac surtout se conduisit avec une rare audace ; sous prétexte que les ecclésiastiques avaient, en France, le droit de parler assis et couverts devant le conseil souverain, il affecta de se couvrir d'un air provoquant, en passant devant le comte de Frontenac qui présidait alors le conseil supérieur. Frontenac fit mettre l'abbé aux arrêts, et comme il persistait à récuser l'autorité du conseil de la colonie, il le fit conduire, sous bonne escorte, à Paris, en compagnie de Perrot (1674). Le roi fit enfermer Perrot à la Bastille ; mais l'abbé, qui avait de hautes protections, en fut quitte pour une réprimande. Frontenac fut averti d'être plus prudent et plus conciliant dans ses rapports avec le clergé. « Sa Majesté, lui écrivit Colbert, m'a ordonné de vous expliquer en particulier

qu'il est absolument nécessaire, pour le bien de son service, d'adoucir votre conduite..... On a dit que vous ne vouliez pas permettre que les ecclésiastiques et autres (les jésuites) pussent vaquer à leurs missions et à leurs autres fonctions, sans passeport, de Montréal à Québec, que vous les faisiez venir souvent pour des causes très légères, que vous interceptiez leurs lettres et ne leurs laissiez pas la liberté d'écrire. Si le tout ou partie de ces choses est véritable, vous devez vous en corriger. »

Pour mieux mater le trop hardi gouverneur, en attendant une disgrâce plus complète, la cour ressuscita l'office d'intendant laissé vacant dequis le départ de Talon, et, par un édit du 5 juin 1675, Jacques Duchesneau fut chargé, en cette qualité, de l'administration de la justice, de la police et des finances dans les « pays de Canada, Acadie, de Terre-Neuve et autres pays de la France septentrionale ». Sa commission lui donnait le droit de « présider le Conseil souverain en l'absence de M. de Frontenac ». Il devait aussi « tenir la main à ce que les juges inférieurs fussent maintenus et protégés dans leurs fonctions, et à ce que le Conseil souverain jugeât toutes les matières civiles et criminelles, conformément aux édits et ordonnances du roi et à la coutume de Paris ; faire, avec le concours des conseillers, les règlements nécessaires pour la police générale du pays, pour les foires et les marchés, pour l'achat et la vente des denrées et des marchandises. »

La charge de Duchesneau avait d'autant plus d'importance et d'étendue que la Compagnie des Indes-Occidentales venait enfin de résigner son embarrassant

monopole (1674). La traite des fourrures, le seul article de commerce que l'on retirât encore du Canada, était trop facilement exercée en fraude du privilège royal pour qu'elle indemnisât une Compagnie de marchands des dépenses de plus en plus fortes qu'entraînait un établissement qui prenait de plus en plus les proportions d'une vaste colonie agricole et en avait les besoins. La Compagnie accepta donc avec empressement d'abandonner un privilège devenu trop onéreux ; on remboursa aux associés le capital de leurs actions et toutes les terres concédées à la Compagnie furent réunies au domaine royal.

Vers le même temps (1675-1683), le territoire de la Nouvelle-France se trouva singulièrement agrandi par le fait des découvertes de quelques hardis explorateurs français. On ne connaissait alors que le cours du Saint-Laurent et les cinq Lacs ; mais on savait, par les rapports des Sauvages, que le pays s'étendait très loin à l'ouest et au sud, et que dans cette direction il y avait un grand fleuve qu'on appelait Meschacébé (Mississipi) ou le Père-des-Eaux. Talon avait soupçonné déjà que le Meschacébé devait se jeter dans le golfe du Mexique. Si cela était, il devenait fort important d'être les maîtres du cours du grand fleuve, du pays qu'il traversait et de son embouchure ; car les possessîons françaises auraient alors deux issues : l'une au sud, sur le golfe du Mexique, se reliant à nos colonies des Antilles ; l'autre au nord, sur l'Atlantique [1].

Les premières tentatives pour découvrir le grand fleuve furent faites par Cavelier de la Salle qui, dès

[1] Dussieux. *Le Canada sous la domination française*, p. 71.

1670, descendit la Belle-Rivière ou Ohio jusqu'à son confluent avec le Mississipi [1]. En 1673, le P. Marquette et Jolliet avaient, de leur côté, par le lac Michigan et la rivière Ouisconsin, atteint le Haut-Mississipi, dont ils avaient descendu le cours jusqu'à son confluent avec l'Arkansas. Mais c'est encore à Cavelier qu'il était réservé de compléter cette découverte en s'aventurant jusqu'aux bouches que le fleuve immense jette dans le golfe du Mexique. Cavelier était un Normand, un enfant de Rouen, « en qui — écrit Michelet — avait passé l'âme des grands découvreurs de Dieppe, des vieux Normands, précurseurs de Colomb et de Gama. Génie fort et complet, fait de calcul et de ruse, de patience et d'intrépidité, il avait pris les deux baptêmes sans lesquels on ne pouvait rien : il se fit noble, devint Cavelier de la Salle ; il étudia sous les Jésuites, et les étudia. Il en tira deux beaux certificats, passa en Amérique, et voyant du premier regard qu'il n'y avait rien à faire avec eux, qu'ils empêcheraient tout, il s'appuya des Récollets et du gouverneur Frontenac qui, chose rare, n'était pas jésuite. Tout jeune encore, il alla à Versailles, exposa à Colbert son plan hardi et simple, de descendre le grand fleuve, de percer l'Amérique en longueur. Les Jésuites soutenaient qu'il était fou. Puis, la chose réalisée, ils soutinrent qu'ils savaient tout cela, qu'il les avait volés [2]. »

Nous sortirions des limites que nous nous sommes tracées pour cet ouvrage en entrant dans tous les détails de l'expédition de la Salle. On les peut trouver dans

[1] P. Margry, cité par Michelet.

[2] Michelet, *Hist. de France*, t. XVII, p. 182.

les histoires plus étendues du Canada, dans l'ouvrage de M. Roux de Rochelle sur les États-Unis, et surtout dans les travaux publiés de M. Margry, qui a réuni avec un soin jaloux tous les documents qui lui permettaient de reconstruire la vie aventureuse de Cavelier de la Salle. Un court sommaire indiquera seulement ici les phases de cette expédition. Après avoir obtenu du marquis de Seignelay, fils de Colbert, nommé ministre de la marine à la mort de son père, la cession du fort Cataracoui ou fort Frontenac (emplacement actuel de Kingston, sur le lac Ontario), Cavelier de la Salle partit de La Rochelle dans l'été de 1668, avec trente hommes, marins et ouvriers, et des marchandises pour la traite des Sauvages. Arrivé à Québec, il s'achemina aussitôt vers son fort de Cataracoui et en repartit bientôt à la tête d'une expédition imposante. Son navire était le premier qui fendit les ondes du lac Ontario, et lorsqu'il arriva à la tête du lac, près du Niagara, « les Sauvages de ces quartiers restèrent longtemps dans l'étonnement et l'admiration devant ce navire couvert de sa haute voilure blanche, tandis que les Français, qui n'avaient pas vu la chute du Niagara, ne pouvaient cacher, de leur côté, leur profonde surprise à l'aspect de ce grand fleuve se précipitant d'un seul bond dans un abîme de cent soixante pieds, avec un bruit qui s'entend à plusieurs lieues de distance [1]. » La Salle bâtit, près de cet endroit, un ouvrage palissadé, qui s'appela fort Niagara, et ne pouvant remonter, avec son navire, au-delà de la cataracte, construisit un autre vaisseau pour la navigation du lac Érié. Le *Griffon*

[1] Garneau, p. 240.

achevé et lancé, c'est le nom qu'il donna à ce second vaisseau, — « voulant, disait-il, faire voler le griffon par-dessus les corbeaux », par allusion aux ennemis de ses projets, — il remonta le lac Erié, reconnut le « Détroit » et le lac Sainte-Claire, traversa le lac Huron et arriva à Michilimackinac, après avoir essuyé une grosse tempête. Continuant ensuite sa route par le lac Michigan, il jeta l'ancre dans la baie des Puans, à l'ouest du lac Michigan, renvoya le *Griffon*, qui malheureusement se perdit dans ce retour, et s'avança dans l'intérieur des terres sans sortir de la vallée du lac Michigan. Trois petits forts construits, l'un à la baie des Puans, l'autre à Saint-Joseph, au sud-est du lac, le troisième à « Crèvecœur », sur la rivière des Illinois, marquèrent la prise de possession du pays par les Français. La Salle avait recherché et obtenu l'alliance de la tribu des Illinois qui occupait cette contrée. Mais les Iroquois, excités, dit-on, par les Anglais, qui s'inquiétaient de ces découvertes, attaquèrent et vainquirent nos nouveaux alliés. Le découragement s'étant mis ensuite parmi les gens de son escorte, plusieurs conspirèrent contre sa vie ; d'autres l'abandonnèrent et s'enfoncèrent dans les forêts. La Salle, qui avait vainement attendu le retour de son *Griffon*, fut forcé de revenir à pied à Caracatoui, pour faire acheminer les objets nécessaires au gréement d'une nouvelle barque mise sur les chantiers à Crèvecœur pour la descente du Mississipi. Quelques hommes, entre autres le P. Hennepin, qui a laissé une relation de ces excursions, furent laissés seulement pour la garde de « Crèvecœur », ainsi nommé à cause des cruels contretemps que l'expédition avait endurés à cet endroit. La

Salle fit route, dès l'année suivante, pour rejoindre ses compagnons, mais il trouva Crèvecœur abandonné et dut encore une fois retourner sur ses pas. Enfin, dans une troisième expédition, où il se fit accompagner de vingt-quatre Français et de dix-huit sauvages, il put poursuivre plus avant sa route vers le sud ; ayant atteint le Mississipi, le 6 février 1682, il le descendit, en s'arrêtant fréquemment en route, pour reconnaître les tribus du voisinage : Arkansas, Chactas, Natchez, etc. Vers le 9 avril, il arriva enfin aux bouches du grand fleuve, près de l'emplacement actuel de la Nouvelle-Orléans, et prit solennellement possession, au nom du roi de France, de ce grand bassin du Mississipi, qui reçut de lui le nom de « Louisiane ». C'était la possession de l'Amérique assurée à la race française, si les « Louis » de France avaient su se montrer dignes de l'hommage que leur faisait alors le grand explorateur français !

Mais, hélas! on ne dira jamais assez tout le mal qu'ont fait à la France — à l'époque surtout où nous sommes arrivés, — et le « grand-roi » tombé entre les mains de la Maintenon et de son confesseur, et les Jésuites si puissants à la cour par le P. Le Tellier et acharnés à la ruine de tout ce qui leur résistait ou leur portait ombrage.

Le comte de Frontenac avait déplu à l'ordre tout-puissant. Il fut rappelé (1682) et remplacé par M. de la Barre, qui s'était montré brave marin dans la mer des Antilles, mais qui était bien le plus incapable des administrateurs et dont l'impéritie et la mollesse allaient mettre la colonie à deux doigts de sa perte. A son retour au Canada, Cavelier de La Salle apprit en même temps le départ de son protecteur, Fronte-

nac, et les suspicions dont il était lui-même l'objet. M. de la Barre, — sur les rapports des Jésuites, — avait déjà écrit au ministère « que c'était l'imprudence de La Salle qui avait allumé la guerre entre les Français et la Confédération iroquoise; qu'il paraissait avoir de mauvais desseins; qu'il ne fallait pas ajouter foi au récit de ses découvertes; qu'il était avec une vingtaine de vagabonds, Français et Sauvages, dans le fond de la baie du lac Michigan, où il tranchait du souverain, pillait et rançonnait les gens, exposait les peuples aux incursions des Iroquois », etc. Déjà s'exécutait le « complot meurtrier » dont parle Michelet, qui, tramé à Québec, à Saint-Louis, partout, suivit La Salle en France où il alla se justifier auprès de Louis XIV, et le suivit encore sur la flotte qu'on lui accorda, pour découvrir par mer l'embouchure du Mississipi et commencer la colonisation de la Louisiane. Le commandant de la flottille, M. de Beaujeu, avait en sa femme un jésuite qui surveilla la trahison[1]. Cavelier, débarqué par lui, à cent lieues à l'ouest du point où il voulait aborder, et laissé là, avec des canons sans poudre ni boulets, avec quelques colons affamés et découragés fut tué, comme un chien, dans un bois[2] (1688). « Il se perdit et *ne fut plaint de personne* », voilà toute l'oraison funèbre que lui consacre encore de nos jours un historien ultramontain, l'abbé Ferland![3] : *Tantæne animis cœlestibus iræ!*

Revenons au Canada. La situation y était grave, non

[1] Michelet, *Hist. de France*, t. XVII, p. 182.
[2] *Ibidem*.
[3] *Cours d'histoire du Canada*, t. II, p. 174.

du fait de Cavelier de La Salle, comme l'avait voulu insinuer M. de la Barre, mais du fait des Anglais, qui excitaient secrètement les Iroquois contre nous.

La paix qui régnait alors entre la couronne de France et l'Angleterre des Stuarts, n'empêchait pas les Anglais d'Amérique de nous disputer l'Acadie et la baie d'Hudson, et de nous susciter partout des embarras. Une grande guerre était imminente; bien heureux si nous n'avions contre nous que les cinq nations iroquoises ! Encore les forces de la colonie étaient-elles à peine suffisantes contre le danger de ces Indiens. Le dernier recensement fait en 1679 n'avait donné que le chiffre de 8,500 âmes pour la population du Canada, et ce chiffre avait encore baissé depuis cette époque. Les fonctionnaires de la colonie, convoqués en conseil par le gouverneur, décidèrent qu'il y avait lieu, à raison de l'attitude menaçante des Iroquois, de prendre contre eux l'offensive, mais qu'il fallait pour cela des renforts de la métropole. On écrivit donc au roi pour le supplier d'accorder encore deux ou trois cents soldats et mille ou quinze cents engagés volontaires qui cultiveraient les terres pendant que les habitants seraient sous les armes.

Louis XIV envoya les soldats, mais la demande de nouveaux colons resta sans réponse. « Et pourtant, écrit Garneau, c'était dans le temps même où les Huguenots sollicitaient comme une faveur la permission de venir s'établir en Amérique, promettant de vivre en sujets paisibles à l'ombre du drapeau de leur patrie, qu'ils ne pouvaient cesser d'aimer... De quel avantage, poursuit le même et judicieux historien, n'eût pas été une émigration faite en masse et compo-

sée d'hommes riches, éclairés, paisibles, laborieux, comme l'étaient les Huguenots, pour peupler les bords du Saint-Laurent ou les fertiles plaines de l'Ouest ? Du moins, ils n'auraient pas porté à l'étranger le secret des manufactures françaises, et enseigné aux autres nations à produire des marchandises qu'elles étaient accoutumées d'aller chercher dans les ports de France. Une funeste politique sacrifia tous ces avantages aux vues exclusives d'un gouvernement armé, par l'alliance des pouvoirs temporel et spirituel, d'une autorité qui ne laissait respirer ni la conscience ni l'intelligence.... Louis XIV, qui avait des myriades de dragons pour massacrer les protestants, qui perdait par sa faute un demi-million de ses sujets, n'eut que deux cents soldats à envoyer à Québec pour protéger une contrée quatre fois plus vaste que la France, et qui embrassait la baie d'Hudson, l'Acadie, le Canada, une grande partie du Maine, du Vermont et de la Nouvelle-York avec toute la vallée du Mississipi ! [1] »

Ce n'était pas d'ailleurs que Louis XIV dédaignât la souveraineté du continent américain. A la différence de son triste arrière-petit-fils, Louis XV, qui perdit la Nouvelle-France et les Indes sans en manifester presque un regret, « Louis le Grand » aimait assez sa gloire pour se complaire à la pensée qu'une vaste étendue du Nouveau-Monde obéissait à son empire. Mais il n'avait pas assez de portée d'esprit pour s'enquérir des meilleurs moyens d'affermir cet empire sur la tête de ses descendants. Il n'aimait pas les progrès lents, et comprenait mal les difficultés que rencontre l'installa-

[1] Garneau, *Hist. du Canada*, t. I, pp. 251 et suiv.

tion de familles nouvelles dans un pays nouveau. Le Canada, après l'avoir intéressé, l'ennuyait. Il s'étonnait d'apprendre qu'il y eût encore là quelque chose à faire, que la colonie eût encore besoin d'hommes et de secours[1]. L'autocrate à courte vue qui ne distinguait pas les peuples derrière les rois, malgré l'avertissement solennel de l'échafaud de Charles Ier, s'étonnait aussi que les colons anglais osâssent entreprendre quelque chose contre la Nouvelle-France, quand il était lui-même en relations étroites avec son cousin d'Angleterre. Il fit mander à son gouverneur, M. de la Barre, qu'il ne s'inquiétât plus des Anglais, attendu que le colonel Dungan, le commandant de New-York, avait reçu de son souverain l'ordre de vivre en bonne intelligence avec nos colons et de les soutenir au besoin. L'ordre avait été donné, en effet, mais l'exécution n'y répondit qu'imparfaitement. Les intérêts particuliers des colonies anglaises commençaient à se distinguer des intérêts de la métropole et surtout des volontés d'une dynastie impopulaire. Dungan obéit mollement à ses instructions ou plutôt les méconnut en continuant de négocier secrètement avec les Iroquois pour les soulever contre nous et pour leur faire accepter la souveraineté de l'Angleterre. M. de la Barre cependant montrait une irrésolution sénile qui ne pouvait qu'enhardir ses ennemis. Quand il se décida, en 1684, à ouvrir les hostilités contre les Iroquois, la décision et la vigueur lui firent également défaut. Il conduisit mal la campagne : les maladies et la disette décimèrent sa petite armée, avant qu'elle n'eût atteint l'ennemi. Fina-

[1] Lettres de Louis XIV et de Colbert en 1674 et 1676.

lement, il consentit à négocier avec les Iroquois dans des conditions humiliantes pour notre drapeau [1] : il livrait presque à leurs représailles nos fidèles alliés, les Illinois.

Ce fut de toutes parts un juste concert de récriminations contre l'incapable gouverneur. Le roi le rappela et le remplaça par le marquis de Denonville, colonel de dragons, dont le gouvernement montra presque autant d'incapacité, jointe à plus de cruauté. Il amenait de France 5 ou 600 hommes de troupe, et il avait la parole de M. de Seignelay pour un prochain et plus considérable renfort. Le nouveau gouverneur avait dans ses instructions de s'assurer, bon gré mal gré, la possession de la baie d'Hudson où les Anglais s'étaient emparés de quelques postes appartenant à la Compagnie de la baie du Nord. Un capitaine énergique, le chevalier de Troyes fut mis à la tête d'une petite troupe d'hommes résolus, parmi lesquels se trouvaient Lemoine d'Iberville et deux de ses frères, de cette glorieuse famille des Lemoine, dont tous les membres firent preuve de bravoure et rendirent à la France coloniale du XVII[e] et du XVIII[e] siècle les services les plus signalés. Le voyage n'était pas facile par terre entre Québec et la baie d'Hudson : il fallait parcourir plus de deux cents lieues sur la neige et par un froid très vif (on était au mois de mars 1686), avant d'arriver au premier poste anglais. La marche dura jusqu'au 20 juin, à travers des difficultés et des fatigues qui eussent arrêté des hommes moins bien trempés. Arrivés

[1] Lire dans La Hontan (7[e] lettre), le fier discours que l'orateur des Iroquois, surnommé la Grangula, adressa à M. de la Barre, qui tait allé à Niagara pour traiter de la paix.

enfin devant le fort de Monsipi, nos hommes qui n'étaient en tout qu'une centaine, soldats et Canadiens volontaires, donnèrent l'assaut avec tant de vigueur que la petite garnison anglaise se rendit presque sans coup férir. On trouva dans le fort douze canons, avec quantité de poudre et de plomb. De Monsipi, la petite troupe se rendit au fort Rupert, situé à quarante lieues plus loin, sur la baie de Saint-James. Un petit bâtiment monté par quinze hommes, stationnait en face du fort. D'Iberville, avec huit compagnons, embarqués dans deux canots d'écorce, leur porta sommation de se rendre, ce que les Anglais firent, sous la condition d'avoir la vie sauve ; pendant ce temps, de Troyes enfonçait les portes du fort et s'en rendait maître. Le même succès suivit nos soldats dans leur expédition contre le fort Quitquitchouane ou Albany. Le commandant anglais, dès les premiers coups de feu, envoya un parlementaire et rendit la place.

La Compagnie anglaise perdit, dans cette courte campagne, tous ses établissements de la baie d'Hudson, à l'exception du fort Nelson, situé à quelques centaines de milles au nord d'Albany, et pour un temps nous restâmes les maîtres de tous ces parages. Lorsque ces nouvelles parvinrent en Angleterre, l'opinion publique en fut fort excitée contre le gouvernement de Jacques II, qu'on accusait de trahir les intérêts nationaux, par faiblesse pour son allié catholique, Louis XIV.

Il est certain, en effet, qu'une étroite alliance existait entre les deux monarques. On en put voir une preuve dans le rappel, par le roi Jacques II, du colonel Dungan qui ne cessait d'exciter en sous-main les Indiens

contre nous. Le chevalier Andros le remplaça, mais ce changement n'empêcha pas les hostilités de continuer entre les Français et les tribus iroquoises. Un acte de déloyauté de la part de notre gouverneur avait donné à ces dernières un juste sujet de colère contre nous. Louis XIV avait écrit à M. de Denonville pour lui demander « de faire tout son possible pour faire un grand nombre de prisonniers de guerre parmi les Iroquois et les faire ensuite passer en France, ces sauvages qui sont forts et robustes devant servir utilement sur ses galères ». Pour satisfaire à cette réquisition, M. de Denonville imagina un véritable guet-apens. Avant même que la guerre fût déclarée, il attira, sous le prétexte d'un festin, les principaux chefs iroquois à Cataracoui, les fit prisonniers et les envoya en France à destination du bagne de Marseille. La guerre qui s'en suivit fut atroce de part et d'autre. M. de Denonville brûla les villages des Iroquois et ravagea leur pays, mais il leur tua peu de monde. Les Iroquois, de leur côté, nous firent beaucoup de mal en harcelant continuellement nos troupes et nos campements. Une épidémie qui fondit sur la colonie en 1687 et qui emporta en particulier toute la garnison du fort Niagara, contribua encore à abaisser le moral des soldats et des habitants. Les Iroquois en devinrent plus audacieux. Ils attaquèrent à l'improviste le fort Chambly et, repoussés là, dirigèrent leur effort contre le fort Cataracoui où ils enlevèrent trois soldats et une jeune fille. Mais de tous les coups de ces sauvages, le plus funeste fut porté les 4 et 5 août 1689. A cette date, quinze cents Iroquois firent une descente dans l'île de Montréal, surprirent, pendant la nuit, le village de La Chine, à trois lieues

de Montréal, y mirent tout à feu et à sang, et firent périr dans les plus affreuses tortures plus de deux cents personnes. Après cet horrible massacre, ils parcoururent l'île, venant jusque sous le feu des canons de Montréal et commettant partout les mêmes brigandages. M. de Denonville, enfermé dans Montréal, était hors d'état de repousser cette horde. Il lui fallut attendre que, suffisamment repue de carnage, elle reprît d'elle-même le chemin de ses cantons, ce qui n'arriva que vers le milieu d'octobre 1689.

Les Iroquois n'étaient si hardis que parce qu'ils se sentaient appuyés par les Anglais qui leurs fournissaient, autant qu'ils en voulaient, de la poudre et des armes. Aussi était-il évident que le champ de bataille allait s'élargir et que la guerre serait désormais entre la Nouvelle-France et les colonies de la Nouvelle-York et de la Nouvelle-Angleterre. Le traité de « neutralité » que Louis XIV avait signé avec Jacques II (1687) et qui interdisait à chacune des parties contractantes d'intervenir dans les querelles que l'autre pourrait avoir avec les indigènes, était resté lettre morte, du temps même de Jacques II et du gouverneur Andros, qui pourtant s'était fait fort de tenir la main à son exécution et de réprimer les velléités républicaines des Puritains de la Nouvelle-Angleterre. Sous prétexte d'empêcher les conflits, Andros se chargea de tracer lui-même la ligne de démarcation entre les possessions du roi de France et celles du roi d'Angleterre, puis décidant de son propre arbitre que l'habitation et les terres du Français Saint-Castin se trouvaient dans la limite des possessions anglaises, il monta lui-même sur

une frégate et alla détruire le fort et l'habitation de Saint-Castin. En conséquence de ces violations multipliées de la foi du traité, M. de Callières, gouverneur de Montréal, avait été envoyé à Versailles afin d'exposer au ministère les raisons de toute nature qui nous mettaient dans la nécessité de combattre et, si possible, d'abattre la puissance anglaise en Amérique. M. de Callières se faisait fort, avec treize cents soldats et trois cents Canadiens, d'aller prendre Manhatte (New-York), Orange et les autres habitations de la Nouvelle-York. « Cette conquête, disait le mémoire qu'il soumit à Louis XIV, rendroit le roi maître d'un des plus beaux ports de l'Amérique, où l'on peut aller en tout temps, et d'un très beau pays sous un climat doux et fertile. On m'opposera le traité de neutralité ; mais d'abord les Anglois l'ont violé les premiers... En second lieu il faut observer que cette colonie étant actuellement toute remplie de Hollandois sur lesquels les Anglois l'ont conquise, ses habitants obéiront au prince d'Orange et forceront le gouverneur. Ainsi il faut les prévenir. Cependant, si on veut différer jusqu'à ce qu'on soit en guerre ouverte avec les Anglois, il faut se préparer pour le mois de juin prochain. »

Louis XIV acueillit favorablement les vues de ce mémoire ; d'ailleurs les évènements, plus forts que sa volonté, vinrent bientôt couper toute autre issue que celle de la guerre. Jacques II, par son esprit d'absolutisme et par ses tendances catholiques, s'était aliéné l'esprit de la grande masse du peuple anglais. La révolution de 1688, qui lui enleva son trône et le donna à Guillaume d'Orange, irrita profondément Louis XIV et la coalition qui se forma ensuite entre l'Europe entière,

moins les Turcs, contre le « Roi-Soleil », menaça la France d'un des plus grands dangers qu'elle eût encore courus. La déclaration de guerre à la France publiée le 7 mai 1689 excita un grand enthousiasme en Angleterre, où l'on reprochait entr'autres choses aux Français de s'être emparés de la baie d'Hudson et d'avoir empiété sur les pêcheries anglaises de Terre-Neuve. L'enthousiasme fut plus vif encore, si possible, dans la Nouvelle-Angleterre, où, dès la première nouvelle de la Révolution, on arrêta Andros et les membres de son conseil, ainsi qu'à New-York, où les anciens dissentiments entre Anglais et Hollandais se trouvèrent subitement effacés par l'avènement d'un prince qui représentait à la fois les deux nations. La Nouvelle-France pouvait s'attendre à recevoir durement le contre-coup de ces évènements. Louis XIV, comprenant qu'une situation si critique demandait un homme d'une énergie peu commune, avait déjà décidé de remplacer M. de Denonville et de renvoyer au Canada M. de Frontenac, à qui il fut seulement recommandé d'être plus retenu que la première fois dans ses rapports avec le clergé. On ne pouvait assurément faire un meilleur choix pour les circonstances où allait entrer la colonie, que celui de ce ferme et vaillant homme de guerre. Frontenac débarqua le 22 novembre 1689, aux acclamations des habitants, sur cette terre du Canada qu'il avait quittée sept années auparavant et qu'il retrouvait toute fumante encore du sang de tant de colons massacrés, de tant d'incendies et de ruines.

Avant de raconter les luttes qui suivirent, il convient de revenir un peu en arrière pour reprendre, où

nous l'avons laissée, l'histoire de l'Acadie qui se développait parallèlement à celle du Canada proprement dit ; cela nous permettra de faire le compte de la population de l'ensemble de la Nouvelle-France et de calculer les ressources qu'elle pouvait offrir en vue de la guerre imminente.

L'Acadie, conformément aux stipulations du traité de Bréda, avait été restituée aux Français et le major de Grandfontaine en avait repris solennellement possession en l'année 1670. Le gouvernement confié à M. de Grandfontaine comprenait une vaste région, grande comme la moitié de la France et s'étendant du fleuve Kennebeck jusqu'au promontoire de Gaspé. Les postes principaux étaient à Passamacadie, Pentagoët, Jemsek, Miramichy, Népisiguy, Chédabouctou, La Hève, le Cap Sable et Port-Royal ; mais de tous ces établissements, Port-Royal, le Cap Sable et La Hève étaient les seuls où il se trouvât une population européenne sérieusement établie avec des femmes, des enfants et des cultures. Le tout ne dépassait pas 440 habitants en 1671. Partout ailleurs on ne rencontrait que des forts plus ou moins considérables avec des magasins[1]. La cour avait promis des renforts d'émigrants ; mais les faits ne répondirent pas aux promesses et c'est tout au plus si, de 1670 à 1679, il s'établit de 40 à 50 colons nouveaux en Acadie, presque tous célibataires, mais dont plusieurs se marièrent dans le pays[2]. Talon projeta un instant de visiter cette contrée, mais il retourna en France avant d'avoir pu exécuter son dessein, et le gouvernement cessa de s'occuper de ce pays pendant près de vingt ans !

[1] Rameau. *Une colonie féodale*. p. 123.

[2] Ibid. p. 125.

Avec un chiffre de population si exigu, il était difficile que l'œuvre de la colonisation s'étendît. Au lieu qu'au Canada presque toutes les seigneuries se formèrent immédiatement sur le modèle des seigneuries féodales de l'Europe, avec un manoir entouré de tenanciers établis sur leurs arrière-fiefs ou fermes censives, il n'y eut longtemps, en Acadie, que la seigneurie de Port-Royal, possédée par les Le Borgne, qui correspondît à ce modèle. Des efforts furent faits, pourtant, non sans succès, pour créer quelques autres seigneuries agricoles en divers points de l'Acadie. M. Rameau signale les Mius d'Entremont, du Cap Sable, qui, dès le principe, s'attachèrent à avoir quelques bestiaux et des cultures; Leneuf de La Vallière, qui amena du Canada dans son fief de *Beaubassin,* au fond de la Baie-Française, des engagés et quelques familles; enfin quelques années plus tard, les tenanciers de Port-Royal, de concert avec leur seigneur, envoyèrent un essaim de leurs enfants peupler certains cantons situés au nord de cette place, autour du bassin des Mines, où se formèrent de nouvelles seigneuries terriennes.

Avec un courant constant d'émigration, ces établissements agricoles eussent pu se multiplier ainsi à l'infini, sur une terre fertile malgré la froidure de ses hivers, et que la charrue des laboureurs entamait pour la première fois. Malheureusement, les colons manquant pour les fiefs que M. de Grandfontaine avait distribués largement à ses anciens compagnons d'armes qui l'avaient suivi en Acadie, ceux-ci furent amenés par la force des circonstances, à chercher dans leurs fiefs autre chose que les produits agricoles, les redevances

féodales et la création d'un apanage pour leurs descendants. La traite des fourrures offrant la perspective de bénéfices plus aisés et plus prochains, chacune de ces nouvelles « châtellenies » de la forêt forma une sorte de comptoir où l'on échangeait les pelleteries rapportées par les Indiens contre les marchandises européennes à leur usage. Vivant eux-mêmes isolés, avec un très petit nombre d'engagés européens, au milieu des Indiens, ces gentilshommes des bois se rapprochèrent de ceux-ci par un régime de vie demi-civilisé, demi-barbare, s'en firent aimer par leur bonne humeur sans morgue, estimer par leur bravoure intrépide, et conquirent, sur les tribus voisines, une puissante influence. Michelet parle avec enthousiasme des alliances de nos aventuriers français, de nos coureurs des bois, avec les indigènes : « Ils n'avaient, dit-il, ni l'orgueil ni l'exclusivisme de l'Anglais, qui ne comprend que son anglaise. Ils n'avaient point les goûts malpropres, avares, du *segnor* espagnol, son sérail et ses négrillons. Libertins près des femmes, du moins ils se mettaient en frais de soins et de galanterie. Ils voulaient plaire, charmaient et la fille et le père, les frères, dont ils étaient les hardis compagnons de chasse. La tribu accueillait volontiers les fruits de ces amours, des métis d'une vaillante race. Notre émigrant français, roturier en Europe, simple paysan même, était noble là-bas. Il épousait telle fille de chef, parfois devenait chef lui-même... Un petit nombre de Français eût pu créer ainsi un grand empire colonial, un grand empire métis, en se greffant par mariages sur le peuple indigène, le pénétrant d'esprit européen. Véritable colonisation, qui eût sauvé et transformé la

race de l'Amérique, que le mépris sauvage des Anglais a exterminée. Ils ont fait une nouvelle Europe, c'est vrai, mais supprimé l'Amérique elle-même, anéanti le *genius loci*. Ce qu'il y aurait eu de fécond dans son mariage volontaire avec la civilisation a péri pour toujours. Crime contre Dieu, contre nature [1] !... »

L'un des types les plus remarquables de ces « capitaines de sauvages », suivant le nom qu'on donna à ces hôtes aventureux de la forêt, fut le capitaine de Saint-Castin, nommé plus haut. Vincent, baron de Saint-Castin, était des environs d'Oloron, dans le pays basque. Il avait servi, avec M. de Grandfontaine, dans le régiment de Carignan, et était venu du Canada avec lui. « Leste et vigoureux comme tous les Basques, il était doué d'une de ces natures vives et fougueuses qui, sans agitation et sans imprévu, ne connaissent pas de plaisir ; il était expert dans tous les exercices du corps, âpre à la fatigue, plein de sang-froid dans le danger et d'un grand esprit de ressources dans le besoin [2]. » Dès sa première entrevue avec les Abénakis, la tribu indienne qui vivait sur les rives du Kennébec, son air déterminé, sa mine franche et sa bonne tournure les séduisirent, et dès ce jour, quelques-uns d'entre eux se donnèrent à lui corps et âme et s'attachèrent à ses pas comme le chien à ceux de son maître. Lui, de son côté, se plut, dès l'abord, au milieu de ces sauvages admirateurs et, son sang s'allumant à la pensée des expéditions extraordinaires qu'il pouvait combiner avec ces alliés sauvages et résolus, il songea à se fixer au milieu de

[1] Michelet, *Hist. de France*, t. XVII, p. 180.

[2] Rameau, p. 118.

ces tribus et à se faire agréer d'elles comme leur chef.

Le poste de Pentagoët, dont M. de Grandfontaine lui confia le commandement, était à proximité de leurs cantons. Leurs montagnes, d'autre part, dominaient les colonies anglaises, fournissant de toutes parts des embuscades redoutables durant la lutte, des abris assurés en cas de retraite, des sorties multipliées sur les établissements du Massachussets, du Connecticut et du New-Hampshire [1]. Saint-Castin se fortifia dans cette position avantageuse, et le mariage qu'il contracta avec la fille d'un chef indien le constitua le véritable souverain de tous les Abénakis. D'autres capitaines de sauvages, Enaud, de Népisigny, un des d'Entremont, Denys, de Miramichi, imitèrent son exemple et ne crurent pas se déshonorer en épousant des filles indiennes.

« Il ne se passait pas d'année sans que chacun des capitaines ne fît, dans son quartier, une grande distribution de présents aux guerriers des tribus, tant en son nom qu'au nom du roi de France; ils les réunissaient alors dans de grands festins, où assistaient souvent des officiers français. Les viandes qu'on y servait étaient entassées dans de grandes chaudières à la manière indienne; pendant plusieurs jours, les récits de chasse et de combats, les danses sauvages, y étaient entremêlés de force rasades d'*eau-de-feu*. Ces réjouissances grossières servaient de prélude aux expéditions de chasse et de guerre, quand les capitaines de sauvages, ces seigneurs fauves habillés de peaux de bêtes, rassemblaient leurs vassaux indiens, sur la réquisition des gouverneurs français [2]. »

[1] Rameau.

[2] Rameau, p. 195.

Les capitaines de sauvages, en effet, quels que fussent leurs instincts d'indépendance, ne pensèrent jamais à manquer à l'allégeance qu'ils devaient à la couronne de France et vécurent toujours en bonne intelligence avec les gouverneurs de l'Acadie. Ceux-ci se succédaient depuis la mort de M. de Grandfontaine assez rapidement, sans apporter de nouvelles ressources à la colonie et sans réussir même à la protéger contre les attaques des « flibustiers » qui, en 1679, dévastèrent les habitations de la côte.

Les uns après les autres, tous ces gouverneurs — MM. de Chambly, de Soulanges, de La Vallière, Perrot (l'ancien gouverneur de Montréal) et de Menneval — harcelaient le ministère de demandes et de plaintes sans jamais réussir à secouer l'inertie du ministre.

Délaissée comme l'était l'Acadie, il n'est pas surprenant qu'elle apparût aux colonies anglaises comme une proie facile à saisir. Celles-ci n'avaient cessé de se développer depuis leur fondation, et tandis qu'à l'époque où nous sommes arrivés, la population de la Nouvelle-France (Canada et Acadie réunis) atteignait à peine 13,000 âmes (dont 1,000 environ pour l'Acadie), celle des colonies anglaises dépassait déjà les deux cent mille.

On eût pu suppléer sans doute à cette disproportion numérique, en entretenant dans nos colonies des forces militaires considérables, mais la France, toujours absorbée par sa politique trop exclusivement continentale, n'envoyait en Amérique que de faibles détachements ; c'est à peine si, à la fin du XVIIe siècle, il se trouvait 500 soldats réguliers, tant au Canada qu'en Acadie [1].

[1] Rameau.

La vraie force de la Nouvelle-France était dans les bras de ses enfants. Dans les conditions particulières où ils s'étaient trouvés transplantés, obligés de lutter à la fois contre la nature vierge et froide du Nord et contre les hommes, toujours exposés aux surprises, aux agressions des sauvages, ces paysans de la Normandie, du Perche, de la Saintonge, devenus trappeurs, bûcherons, coureurs des bois, et grands chasseurs en toute saison, maniaient aussi bien le fusil que la charrue. Le vieux sang des Gaulois et des Scandinaves normands s'était réveillé en eux : tous ces colons étaient soldats-nés, et se battaient aussi volontiers contre l'Anglais que contre le loup ou le daim de leurs forêts. S'ils eussent été appuyés des Iroquois, comme ils l'étaient de la plupart des autres tribus indiennes, ils eussent été invincibles. Tels quels, et malgré l'infériorité de leur nombre, ils étaient pour les colonies anglaises des voisins incommodes et des ennemis redoutables. On le vit bien au succès des campagnes suivantes.

M. de Frontenac employa l'hiver de 1689-1690 à des négociations avec les Iroquois qui n'aboutirent pas et à des préparatifs de guerre contre les établissements de la Nouvelle-Angleterre. Il divisa sa petite armée en trois corps : l'un, formé à Montréal et placé sous les ordres de MM. d'Ailleboust et Lemoine de Sainte-Hélène, comptait cent-quatorze Français et quatre-vingt-treize Indiens ; un autre, levé à Québec et commandé par M. de Portneuf, se composait de cinquante Français et d'une soixantaine de sauvages ; le troisième, formé aux Trois-Rivières sous Hertel ne comptait en tout qu'une cinquantaine d'hommes, dont moitié de Français.

Le premier de ces corps avait pour objectif Orange (aujourd'hui Albany), dans la Nouvelle-York : mais l'entreprise de prendre cette ville était si audacieuse que les sauvages refusèrent de marcher, et l'on se rabattit sur le bourg voisin de Corlar (aujourd'hui Schenectady), dont l'enceinte renfermait 80 maisons. Les habitants faisant mauvaise garde furent surpris pendant la nuit et massacrés sans pitié par les sauvages, sous couleur de représailles de l'affaire de Lachine. Une soixantaine de personnes seulement, parmi lesquelles le commandant de la place, dont la femme avait autrefois généreusement traité des prisonniers français, purent obtenir grâce de leur vie ; encore beaucoup de ces malheureux chassés de leurs maisons qui furent livrées aux flammes, périrent-ils de froid dans les bois avant d'avoir pu gagner Albany.

Pendant que ces faits se passaient, M. de Hertel conduisait sa troupe à travers les forêts du New-Hampshire, s'emparait d'un village de la côte, Salmon-Falls (près de la ville actuelle de Portsmouth) et mettait en déroute, au passage d'un pont, un corps de deux cents Anglais envoyé pour couper sa retraite.

Le troisième corps, sous M. de Portneuf, pénétra dans le Maine et, après trois mois de marche au cœur de l'hiver, rejoignit Saint-Castin et ses Abénakis, non loin de Falmouth, sur la baie de Casco, à plus de cent lieues de son point de départ. Les Anglais avaient construit en ces parages, à l'embouchure du Kennébec, un fort assez important entouré de quatre fortins. La garnison comptait 70 hommes, pourvus de 8 canons. Portneuf et Saint-Castin attaquèrent résolûment ces

fortifications, et, le 20 mai, les Anglais furent obligés de capituler; on enleva les canons et tout le butin; les forts furent brûlés et détruits, ainsi que toutes les maisons à deux lieues à la ronde, et les soldats ennemis faits prisonniers avec tous les habitants, y compris les femmes et les enfants.

Ces hardies excursions, suivies de ces succès sanglants, jetèrent à la fois l'effroi et la colère dans les colonies anglaises. Toute autre pensée fut subordonnée au désir d'une éclatante vengeance. Faisant trève aux querelles de partis qui divisaient alors les colonies, on décida d'organiser une armée de trois mille hommes, tant Anglais qu'Iroquois, placée sous le général Winthrop, et il fut convenu que cette armée marcherait contre Montréal, par le lac Champlain, tandis qu'une flotte, sortie de Boston, pénétrerait dans le Saint-Laurent et irait mettre le siège devant Québec.

L'escadre, composée de trente-cinq vaisseaux et portant deux mille hommes de troupe, fut placée sous les ordres d'un homme nouveau, William Phipps, qui avait été charpentier avant d'être marin. Suivant ses instructions, elle s'arrêta d'abord devant les établissements français de l'Acadie. Phipps s'empara de Port-Royal, qui ne pouvait opposer une résistance sérieuse et emmena comme prisonniers le gouverneur, M. de Menneval, ainsi qu'une quarantaine de soldats et deux prêtres. Chédabouctou où commandait le lieutenant Montorgueil, lui offrit plus de résistance. Une poignée de Français réunie dans ce fort repoussa ses sommations, résista à une attaque de vive force, et finalement obtint des conditions de reddition fort honorables. Montorgueil sortit à la tête de ses quatorze soldats avec

armes et bagages, et fut conduit à Plaisance, dans l'île de Terre-Neuve (1690).

Ces expéditions partielles contre l'Acadie avaient retardé les mouvements de Phipps, si bien que l'automne était déjà commencé quand la flotte anglaise entra dans le fleuve Saint-Laurent où elle comptait opérer de concert avec les troupes du général Winthrop qui devait, d'après les calculs de Phipps, se trouver à ce moment devant Montréal.

Obligé de faire face, avec des troupes insuffisantes, à deux grands périls à la fois, M. de Frontenac avait d'abord couru au plus pressé. A la première nouvelle des mouvements de Winthrop, il avait rassemblé en hâte à la Prairie de la Madeleine les troupes, les milices canadiennes et quelques Indiens, en tout douze cents hommes, avec lesquels il était résolu à barrer le chemin aux Anglais venant de New-York. Mais ceux-ci n'arrivèrent pas jusqu'à lui. Une épidémie de petite vérole qui exerça ses ravages dans l'armée de Winthrop et fit périr en quelques jours plus de trois cents hommes, amena l'armée à se débander, (les Iroquois accusant les Anglais de les avoir empoisonnés,) et fit échouer l'expédition. Le P. Charlevoix imagine une autre explication de la retraite des Iroquois :

« Pour moi, dit-il, je suis persuadé que dans les motifs de cette retraite, il entra beaucoup de cette politique qui consiste en ce qu'ils ne veulent pas qu'aucune des deux nations européennes entre lesquelles leur pays est situé, prenne une trop grande supériorité sur l'autre , persuadés qu'ils en seroient bientôt les victimes. »

Sur ces entrefaites, et ne sachant encore à quo

attribuer le retard des ennemis qu'il attendait, M. de Frontenac reçut avis des mouvements de la flotte de Phipps : il se hâta d'accourir au secours de Québec et de s'y enfermer avec tout ce qu'il put réunir d'hommes en état de porter les armes. Le 16 octobre 1690, un parlementaire envoyé par Phipps vint sommer avec hauteur la ville de se rendre. M. de Frontenac annonça fièrement qu'il répondrait par la bouche de ses canons et, le parlementaire renvoyé, le feu s'ouvrit de part et d'autre avec une égale vigueur. Le premier coup de canon des Français abattit le pavillon amiral que quelques Canadiens allèrent prendre à la nage sous le feu des vaisseaux. Le surlendemain 18 octobre, les chaloupes anglaises débarquèrent quinze cents soldats, commandés par le major Whalley. M. de Frontenac envoya contre eux un détachement de trois cents hommes pris dans les milices de Montréal et de Trois-Rivières, auxquels s'étaient joints quelques volontaires de Beauport. Les Français embusqués en tirailleurs dans les rochers et les bois environnants dirigèrent contre les troupes anglaises une fusillade bien nourrie qui leur fit éprouver des pertes cruelles, et les vaisseaux de Phipps qui, dans le même temps, s'approchaient de la ville pour la bombarder ne furent pas moins maltraités par le tir des canons de la place que dirigeait Lemoine de Saint-Hélène. Les Anglais ne s'étaient pas attendus à une résistance aussi solide. Au bout de sept jours, la poudre et les provisions se faisant plus rares et le froid du Nord faisant sentir très vivement ses premières rigueurs, ils tinrent un conseil de guerre et décidèrent d'abandonner le siège. Les troupes de terre se rembarquèrent donc et dans leur hâte lais-

sèrent à terre leur artillerie : cinq canons avec leurs affûts, cent livres de poudre, et cinquante boulets. Les volontaires de Beaupré et de Beauport s'en saisirent et les défendirent contre plusieurs compagnies envoyées de la flotte pour les reprendre. Ces braves étaient de simples cultivateurs conduits par l'un d'eux, le sieur Carré, et à qui s'étaient joints quarante écoliers du séminaire de Saint-Joachim. Ces jeunes gens, tous accoutumés à manier le fusil, s'acquittèrent si bien de leur devoir que M. de Frontenac leur donna une des pièces de canons enlevées aux Anglais : une autre fut remise au sieur Carré et à ses miliciens[1]. Phipps avait perdu, dans cette campagne de huit jours, près de six cents hommes. Dans son retour à Boston, sa flotte fut en outre maltraitée par les éléments ; neuf de ses bâtiments se perdirent avec leurs équipages.

On imagine aisément la joie que cette retraite causa à Québec et dans tout le Canada. L'écho s'en répercuta en France où Louis XIV fit frapper une médaille pour célébrer l'événement. Coïncidant avec la victoire navale de Béveziers remportée par Tourville sur les flottes anglaise et hollandaise réunies dans la Manche (1690) et qui obligea l'Angleterre à concentrer toutes ses forces en Europe, la délivrance de Québec assurait la sécurité des possessions françaises en Amérique. Une attaque qu'un parti d'Anglais unis aux Iroquois tenta encore contre Montréal, l'année suivante, se termina par un combat dans la prairie de la Madeleine où l'avantage fut encore du côté des nôtres. A partir de ce moment le Canada proprement dit put respirer et pour longtemps.

Toutefois, l'état de guerre durant toujours entre les

[1] Ferland. t. II. p. 227.

deux métropoles, nos colonies passèrent bientôt de la défensive à l'offensive. Peu de jours après la prise de Port-Royal d'Acadie par les Anglais, le sieur Perrot, lieutenant de M. de Menneval, aidé du commissaire de marine Desgouttins, s'était mis à la tête de quelques hommes pour attaquer la petite garnison que les Anglais avaient laissée dans la place et il avait réussi à les en expulser. Dix jours après cet exploit, arriva un navire français, monté par M. de Villebon, successeur de M. de Menneval; mais ayant constaté l'état de délabrement du misérable fortin de Port-Royal, M. de Villebon se retira au fort de Jemsek, sur le fleuve St-Jean, avec les quelques soldats dont il pouvait disposer; les colons restèrent seuls dans leurs fermes éparses, prêts à se réfugier dans les bois à la première alerte [1]. Le nouveau gouverneur s'établit donc à Jemsek et, malgré l'extrême médiocrité de ses ressources, il parvint à faire subir d'assez grands dommages aux Anglais, en attirant vers son refuge, dans la rivière Saint-Jean, un certain nombre de corsaires qui firent la course sur les bâtiments de la Nouvelle-Angleterre. Nous connaissons les noms de plusieurs d'entre-eux, tels que Robineau, de Nantes, François Guyon et Pierre Maisonnat, dit Baptiste, le plus redoutable de tous; ces corsaires allaient de temps à autre se ravitailler à Port-Royal et aux Mines, d'où ils rapportaient aussi des vivres à Villebon, car autour de Jemsek, il n'y avait à vrai dire, ni fermes ni bestiaux; plusieurs fois même ils recrutèrent des hommes pour leurs équipages dans les familles acadiennes [2].

[1] Rameau. — Ferland.

[2] *Ibid.*

En 1694, M. de Villieu, neveu du seigneur de Beaubassin, tenta une expédition contre Pemaquid, fort anglais situé, dans le Maine, au sud de Pentagoët. Les colons anglais perdirent, dans cette affaire, 104 morts, 27 prisonniers et 60 fermes qui furent brûlées. Villieu retourna à Montréal avec son butin, ayant parcouru en moins de deux mois 250 lieues à travers les forêts sauvages et montagneuses qui séparaient le Canada de la Nouvelle-Angleterre. L'année suivante (1695) il reparut encore sur ces côtes, de concert avec Lemoine d'Iberville, et captura les milices anglaises qu'on avait envoyées, sous les ordres de Chubb, pour protéger la contrée [1].

Tels étaient les dommages causés par les expéditions et par les entreprises des corsaires au commerce de Boston et des colonies voisines que les « Yankees », ainsi qu'on commençait à appeler les colons de la Nouvelle-Angleterre, organisèrent, en 1696, une expédition maritime, dans le but d'enlever aux corsaires leur port de refuge, en détruisant le fort de Villebon. Le commandement fut donné au colonel Church, le plus habile officier des colonies anglaises, le seul même, à dire vrai, qui entendît réellement cette guerre spéciale de partisans que les Français pratiquaient avec tant de succès; avant d'attaquer Villebon, il se porta dans le fond de la baie Française (actuellement baie de Fundy) et opéra une descente subite dans l'habitation récente de Beaubassin. La population, en voyant arriver les navires, s'était enfuie dans les bois et dans les fermes éloignées de la mer; Church resta en ce quartier neuf

[1] Williamson, *Hist. du Maine*. — Beamish. — Rameau.

jours, pillant tout ce qu'il put atteindre, tuant les bestiaux, brûlant les églises et les maisons, mais il ne put saisir qu'un très petit nombre de prisonniers. Il remit alors à la voile et arriva le 18 octobre 1696, devant Jemsek où il débarqua avec 600 hommes. Mais Villebon était sur ses gardes. Il reçut très chaudement l'attaque des Anglais, et ceux-ci furent obligés de se rembarquer le 20 octobre, après avoir eu huit hommes tués et dix-sept blessés, dont cinq officiers. Cette défense avait été utilement secondée par le corsaire Baptiste embossé sous le canon de Jemsek. Aussitôt après le départ de l'ennemi, ce dernier se rendit à Port-Royal afin d'y renouveler les approvisionements du fort. Quant à Villebon, il répara les dommages qu'avaient causés dans son fort l'artillerie anglaise, et resta désormais sans être inquiété jusqu'à la paix de Ryswick [1].

Mais les conflits de la France et de l'Angleterre avaient encore deux autres théâtres en Amérique. L'île de Terre-Neuve, le territoire de la baie d'Hudson étaient également revendiqués par les deux pays qui y invoquaient concurremment les droits du premier occupant.

A Terre-Neuve, le principal siège des pêcheries françaises était à Plaisance, où les Français avaient fondé un poste, au fond d'une baie de plus de dix-huit lieues de profondeur, défendue par un fort placé sur un rocher de plus de cent pieds de haut. Les Anglais de leur côté occupaient tout le nord-ouest de l'île avec St-Jean pour chef-lieu. Leur commerce dans ces parages s'élevait déjà, au temps où nous sommes arrivés, à 17 millions de francs par année [2] et menaçait de s'étendre en-

[1] Rameau, *Une colonie féodale*, p. 206.

[2] Garneau.

core. En vue de chasser les Français de l'île, une escadre anglaise de cinq vaisseaux, sous l'amiral Williams, vint attaquer Plaisance vers la mi-septembre 1692. Le gouverneur, M. de Brouillan, quoiqu'il n'eût qu'une garnison de cinquante hommes, fit si bonne contenance qu'il resta le maître de la place. La Hontan qui se trouvait à Plaisance à ce moment et qui prit le commandement de soixante matelots basques pour empêcher le débarquement des Anglais, raconte que ceux-ci crurent avoir affaire à des forces de beaucoup supérieures et jugèrent prudent d'appareiller pour la retraite[1]. Quatre ans plus tard, ce fut au tour des Français de prendre l'offensive. D'Iberville, après la prise du fort Pemaquid, était venu d'Acadie pour concourir avec M. de Brouillan aux opérations projetées contre les établissements anglais de Terre-Neuve. Pendant que Brouillan prenait la voie de mer, d'Iberville, avec ses Canadiens, suivait celle de terre ; on se réunit dans la baie de Toulle, d'où l'on marcha sur la ville anglaise, culbutant et dispersant tout ce qui s'opposait au passage. Deux des forts qui protégeaient la ville tombèrent au pouvoir des assaillants. Il n'en restait plus qu'un troisième en mauvais état. Le gouverneur anglais de Saint-Jean, honnête et paisible marchand élu par les pêcheurs de la ville, menacé d'un assaut, se rendit à la condition qu'on transportât la population en Angleterre ou à Bonneviste. Les fortifications furent rasées et la ville réduite en cendres[2].

Après cette conquête, le gouverneur de Brouillan retourna à Plaisance ; mais d'Iberville continua les opé

[1] Voyages de La Hontan, t. 1er, p. 245. Edition de 1704. La Haye.
[2] Garneau, t. 1er, p. 345.

rations en plein hiver, et, malgré les rigueurs de la saison, une campagne de deux mois, faite sur la neige, raquettes aux pieds, par des chemins impraticables et par 125 hommes chargés de leurs armes, de leurs munitions et de leur vivres, rendit la France maîtresse de tous les postes et de tous les établissements de l'île. Le fort de Bonneviste et l'île de Carbonnière inabordables en hiver restèrent seuls aux mains des Anglais. Deux cents Anglais tués et sept cents prisonniers, tel fut le bilan de cette hardie expédition.

D'Iberville se préparait à aller attaquer les deux derniers postes des Anglais lorsque, au mois de mai 1697, une escadre de cinq vaisseaux arriva de France sous les ordres de M. de Serigny et vint mouiller à Plaisance. Elle apportait à d'Iberville l'ordre de conduire une autre expédition dans la baie d'Hudson, où les Anglais avaient repris le fort Bourbon ou Nelson.

Obéissant à ces instructions, d'Iberville partit, le 8 juillet, de Terre-Neuve avec trois vaisseaux et un brigantin, et arriva, le 3 août, dans la baie d'Hudson. « Les glaces, raconte-t-il lui-même, poussées par les courants, nous poussèrent si fort qu'elles écrasèrent le brigantin, sans qu'on pût sauver rien que l'équipage. » Les trois vaisseaux furent bloqués par les glaces du 3 au 28 août, puis séparés les uns des autres; tous éprouvèrent des avaries considérables. La mer étant enfin devenue libre, d'Iberville, monté sur le *Pélican*, de 46 canons, prit la route du fort Nelson, et arriva en vue de ce fort le 4 septembre. Le 5, il aperçut trois vaisseaux anglais, un de 52 canons et de 250 hommes d'équipage, et deux de 32 canons. Bien qu'il fût seul, ses deux vaisseaux ne l'ayant pas encore rejoint,

d'Iberville se résolut à combattre, pour empêcher l'ennemi de secourir le fort, qu'il n'aurait pu reprendre s'il eût été ravitaillé par les vaisseaux anglais. A son approche, les Anglais lui crièrent qu'ils savaient bien qu'il était d'Iberville, qu'ils le tenaient enfin et qu'il fallait qu'il se rendît. Le chevalier commença le feu à neuf heures du matin ; à midi, voyant que la partie était décidément inégale, il résolut d'en finir ; il fit pointer tous ses canons à couler bas, aborda vergue à vergue le gros vaisseau anglais, et lui envoya sa bordée, qui le fit sombrer sur le champ. Puis il se jeta sur le second vaisseau pour l'enlever à l'abordage ; celui-ci amena aussitôt son pavillon ; d'Iberville le fit amariner par ses chaloupes et poursuivit le troisième vaisseau, qui avait pris le large et filait toutes voiles dehors. Le *Pélican*, «crevé de sept coups de canons » et ayant eu deux de ses pompes brisées pendant le combat, ne pouvait épuiser l'eau qu'il faisait ; aussi laissa-t-il échapper le troisième vaisseau anglais. « Dieu merci, écrivait d'Iberville, dans le combat je n'ai eu personne de tué, seulement dix-sept blessés.» Le 7 septembre, une violente tempête engloutit la prise de d'Iberville et jeta le *Pélican* à la côte, à 2 lieues du fort Nelson ; mais, à ce moment, d'Iberville fut rejoint par ses deux autres vaisseaux. Le 13, il alla bombarder le fort, l'obligea à capituler le 14, et il repartit, le 24, avec 300 hommes malades du scorbut. Le 7 novembre, le chevalier était à Belle-Isle, en France, et le lendemain il rédigeait, pour le ministre de la marine, M. de Pontchartrain, le rapport auquel est emprunté le récit de ces combats [1].

[2] Dussieux. *Le Canada sous la domination française*. p. 89.

Pendant que d'Iberville ramenait ainsi Terre-Neuve et la baie d'Hudson sous la domination exclusive de la France, M. de Frontenac s'occupait d'affermir cette domination dans les régions placées plus directement sous son commandement. Quoique la cour de Versailles eût donné l'ordre d'évacuer les « Pays d'en haut » (province actuelle d'Ontario) à cause de la difficulté de garder un territoire aussi immense, M. de Frontenac prit sur lui de désobéir à des instructions dont la conséquence eût été de livrer aux Anglais les grands lacs et la vallée du Mississipi. Il crut au contraire l'occasion propice pour frapper un grand coup et humilier l'audace des Iroquois. En juillet 1696, il dirigea contre eux une armée de plus de 2.000 hommes qu'il conduisit lui-même dans les plaines de la rivière Oswégo, une des tributaires du lac Ontario. Les Iroquois, selon leur coutume, se dérobèrent devant la marche de l'armée et il fallut se contenter de brûler leurs forts et de dévaster leur pays ; après quoi M. de Frontenac reprit la route de Montréal, ayant par cette démonstration militaire jeté, pour un temps au moins, la terreur au sein des cantons Iroquois.

Un plus grand projet allait maintenant solliciter son activité. Le ministre de la marine, M. de Pontchartrain s'était rallié à l'idée d'une grande expédition par mer et par terre en vue de s'emparer de toute la Nouvelle Angleterre. Le marquis de Nesmond, officier de grande réputation, fut mis, dans ce but, à la tête d'une escadre qui ne comptait pas moins de 10 vaisseaux, outre quelques brûlots. M. de Frontenac devait joindre cette flotte avec quinze cents hommes à Pentagoët et s'y embarquer pour aller détruire Boston et New-York.

« Ce fut là, suivant la remarque de l'historien Hutchinson, un des moments les plus critiques pour les colonies anglaises. » Heureusement pour elles, cette entreprise, conçue sur un plan des plus hardis, manqua faute de diligence et peut-être même faute d'argent, car la guerre en Europe dévorait tous les jours le plus clair des finances du royaume. Le marquis de Nesmond ne put partir de La Rochelle qu'à la fin de mai 1697, et par l'effet des vents contraires, il mit deux mois pour atteindre Terre-Neuve. Là, il fut décidé que la saison était trop avancée pour poursuivre sur Boston, attendu que les troupes du Canada ne pouvaient arriver à Pentagoët que le 10 septembre et que la flotte n'avait plus que pour cinquante jours de vivres. M. de Frontenac fut avisé de cet abandon des opérations, et M. de Nesmond, qui s'était promis une campagne glorieuse, fut obligé de retourner en France sans avoir tiré un seul coup de canon.

La paix de Ryswich signée sur ces entrefaites (1697) coupa court au projet de reprendre cette expédition. Cette paix, suivant des guerres généralement glorieuses pour nos armes, — où Luxembourg, Catinat, Boufflers, Vendôme, Tourville, Duguay-Trouin, s'acquirent un renom immortel, — assura à la France tous les territoires d'Amérique que lui avaient reconnus les traités précédents ; les Anglais renoncèrent en outre à toutes leurs prétentions sur la baie d'Hudson. On fixa la limite entre la Nouvelle-Angleterre et l'Acadie, à la rivière Saint-Georges. On laissa seulement les limites indécises du côté des Iroquois, parce que ces sauvages protestèrent de leur indépendance et qu'on ne voulut, ni de part ni d'autre, s'en faire des ennemis irréconciliables.

M. de Frontenac ne survécut que de peu de temps à ce traité. Il mourut le 28 novembre 1698. « Il étoit dans sa soixante-dix-huitième année ; mais, dans un corps aussi sain qu'il est possible de l'avoir à cet âge, il conservoit toute la fermeté et toute la vivacité d'esprit de ses plus belles années. Il mourut comme il avoit vécu chéri de plusieurs, estimé de tous, et avec la gloire d'avoir, sans presque aucun secours de France, soutenu et augmenté même une colonie ouverte et attaquée de toutes parts, et qu'il avoit trouvée sur le penchant de sa ruine [1]. » L'histoire peut d'autant mieux enregistrer et confirmer cet éloge, qu'il vient d'un de ces pères Jésuites que M. de Frontenac n'aima guère, et qui le lui rendirent bien.

[1] P. Charlevoix, *Hist. de la Nouvelle France*, t. II, p. 237.

CHAPITRE V

Du traité de Ryswick au traité d'Utrecht
(1698-1713)

Par la mort du comte de Frontenac, le gouvernement général de la Nouvelle-France se trouva provisoirement dévolu à M. de Callières, gouverneur de Montréal ; mais bientôt ce provisoire devint définitif, la cour de Versailles ayant eu la sagesse de confirmer cette nomination, au lieu d'envoyer là, comme on pouvait le craindre, quelque gentilhomme de plus haute marque, mais qui aurait été complètement étranger aux affaires de la colonie. M. de Vaudreuil fut nommé à sa place au gouvernement particulier de Montréal.

Le nouveau gouverneur général, — « homme de vues droites et désintéressées, dit Charlevoix, et qui, sans avoir le brillant de son prédécesseur, en avoit tout le solide, » — se montra tout d'abord préoccupé d'assurer au Canada les bienfaits d'une paix durable avec ses sauvages voisins, et il manœuvra avec assez d'adresse pour amener les Iroquois à la demander. Grâce à l'intervention d'un chef huron nommé Kondiaronk, ou *le Rat,* qui, par la supériorité de son intelligence, avait

acquis une influence considérable sur toutes les tribus indiennes du pays, ses efforts furent couronnés de succès.

Les Iroquois étaient nos ennemis militaires, si l'on peut ainsi dire, mais au fond ils préféraient notre amitié à celle des Anglais. S'ils se souvenaient toujours que Champlain avait combattu contre eux avec les Hurons, ils estimaient dans les Français cette soudaineté de résolution, cette vivacité d'action, ce quelque chose d'indéfinissable qui, dans l'ancien comme dans le nouveau monde, fait que nous avons des ennemis ardents, mais non irréconciliables. Les Anglais ne présentent ni ces qualités, ni les défauts de ces qualités : aussi les nations sauvages comme les nations civilisées ont-elles été quelquefois leurs alliées, jamais leurs amies.

Quoi qu'il en soit, dix-neuf députés des « cinq nations » se rendirent à Montréal et signèrent, le 8 septembre 1700, les préliminaires d'un traité de paix qui fut définitivement ratifié, le 4 août de l'année suivante, par les délégués de toutes les tribus. Pour laisser, dans l'esprit de ces enfants de la forêt, une impression plus profonde au sujet de l'engagement qu'ils venaient de prendre d'enterrer pour toujours la hache de combat, M. de Callières voulut donner à ce traité de paix une grande solennité.

« On choisit pour cela, raconte Charlevoix, une grande plaine auprès de Montréal, on y fit une vaste enceinte, à l'un des bouts on ménagea une salle pour les dames et pour tout le beau monde de la ville. Les soldats furent placés tout autour, et treize cents sauvages y furent rangés en très bel ordre. M. de Champigny

(l'intendant du Canada), le chevalier de Vaudreuil et les principaux officiers environnoient le gouverneur général, qui étoit placé de manière à pouvoir être vu et entendu de tous, et qui parla le premier. Il dit en peu de mots : « Que, comme la paix de l'année précédente n'avoit été signée que des Outaouais et des Hurons, il avoit voulu, cette fois, assembler les députés de toutes les nations, pour leur ôter solemnellement la hache des mains, et déclarer à tous ceux qui le reconnaissoient pour leur père, qu'ils oubliassent tout le passé et remissent tous leurs intérêts entre ses mains; qu'il leur rendroit une exacte justice; qu'ils devoient être bien las de la guerre qui ne leur avoit été d'aucun avantage, et que, quand ils auroient une fois goûté les douceurs de la paix, ils lui sçauroient un gré infini de tout ce qu'il venoit de faire pour la leur procurer. » Tous applaudirent avec de grandes acclamations, dont l'air retentit bien loin; ensuite on distribua des colliers à tous les chefs, qui se levèrent les uns après les autres, et, marchant gravement, revêtus de longues robes de peaux, présentèrent leurs esclaves au gouverneur général, avec des colliers dont ils lui expliquèrent le sens. Ils parlèrent tous avec beaucoup d'esprit, et quelques-uns même avec plus de politesse qu'on n'en attendoit d'orateurs sauvages... Le général leur dit à son tour des choses fort gracieuses, et, à mesure qu'on lui présenta des captifs, il les remit entre les mains des députés iroquois. L'orateur des cantons, qui n'avoit point encore parlé, ne dit que deux mots dont le sens étoit : que toutes les nations connaîtroient bientôt combien elles avoient eu tort d'entrer en défiance contr'eux ; qu'ils convain-

croient les plus incrédules de leur fidélité, de leur sincérité et de leur respect pour leur père commun. On apporta ensuite le traité de paix, qui fut signé de trente-huit députés; puis le grand calumet de paix. M. de Callières y fuma le premier; M. de Champigny y fuma après lui; ensuite M. de Vaudreuil, et tous les chefs et les députés, chacun à leur tour. Après quoi on chanta le *Te Deum*. Enfin parurent de grandes chaudières, où l'on avoit fait bouillir trois bœufs. On servit chacun à sa place, et tout se passa gayement. Il y eut à la fin plusieurs décharges de boëtes et de canons, et le soir illuminations et feux de joye. »

Kondiaronk, qui avait contribué plus qu'aucun autre à ce grand évènement, mourut deux jours avant la signature de cette paix. « Sa mort causa une affliction générale, et il n'y eut personne, ni parmi les François ni parmi les sauvages, qui n'en donnât des marques sensibles. Son corps fut quelque temps exposé en habit d'officier, ses armes à côté, parce qu'il avoit dans nos troupes le rang et la paye de capitaine. On lui fit des funérailles magnifiques. M. de Saint-Ours, premier capitaine, marchoit d'abord à la tête de 60 soldats sous les armes. Suivoient, marchant quatre à quatre, seize guerriers hurons, vêtus de longues robes de castor, le visage peint en noir, et le fusil sous le bras. Le clergé venoit après, et six chefs de guerre portoient le cercueil, qui étoit couvert d'un poële semé de fleurs, sur lequel il y avoit un chapeau avec un plumet, un hausse-col et une épée. Les frères et les enfants du défunt étoient derrière, accompagnés de tous les chefs des nations et le gouverneur de la ville, M. de Vaudreuil, qui menoit Madame de Champigny,

fermoit la marche. A la fin du service, il y eut deux décharges de mousquets, et une troisième après que le corps eut été mis en terre. Il fut enterré dans la grande église et on grava sur la tombe cette inscription : *Cy-gît le Rat, chef huron.* Une heure après les obsèques, le sieur Joncaire mena les Iroquois de la montagne complimenter les Hurons, auxquels ils présentèrent un soleil et un calice de porcelaine; ils les exhortèrent à conserver l'esprit et à suivre toujours les vues de l'homme célèbre que leur nation venoit de perdre, à demeurer toujours unis avec eux, et à ne se départir jamais de l'obéissance qu'ils devoient à leur commun père Ononthio. Les Hurons le promirent et depuis ce temps-là, on n'a point eu de sujet de se plaindre d'eux[1]. »

Ainsi se trouvait atteint le but si longtemps et si vainement poursuivi par la politique française dans l'Amérique du Nord. Toutes les tribus indiennes du voisinage de nos possessions étaient réconciliées entre elles et se réclamaient de notre amitié et de notre protection. Les Iroquois, en particulier, s'engageaient à rester neutres en cas de guerres nouvelles entre la France et l'Angleterre. Ce traité, connu sous le nom de « traité de Montréal », vint d'autant plus à point que la guerre, comme nous le verrons, ne tarda pas à recommencer entre la France et la Grande-Bretagne, et que la Nouvelle-France, dans sa lutte inégale contre les colonies anglaises, se vit à peu près abandonnée à ses seules ressources. Comment eût-elle pu soutenir l'effort de ses adversaires, si ceux-ci avaient pu compter, comme par le passé, sur l'alliance active des tribus iroquoises ?

[1] P. Charlevoix, *Op. cit.*, t. II, pages 278 et suiv.

Le trop court intervalle de paix dont l'Amérique jouissait au moment où nous sommes parvenus, fut mis à profit pour un essai de coloniser la Louisiane qui, depuis la malheureuse expédition de Cavelier de la Salle, et tant qu'avait duré la guerre de la Ligue d'Augsbourg, avait été absolument négligée par la France. C'est encore à Lemoine d'Iberville que fut due la reprise des efforts en vue d'asseoir la suprématie de la France sur toute la vallée du Mississipi. A son retour de la baie d'Hudson en 1697, il proposa au ministère de reprendre les projets formés sur la Louisiane; M. de Pontchartrain agréa ses offres et fit armer pour lui deux vaisseaux à Rochefort. Après une escale à Saint-Domingue, d'Iberville vint mouiller, au mois de janvier 1699, en vue des côtes de Floride où les Espagnols s'étaient établis et avaient fondé le poste de Pensacola. Il reconnût la baie de la Mobile, l'île Dauphine et entra enfin, le 2 mars, dans le Mississipi, dont l'embouchure perdue au milieu de terres basses, couvertes de roseaux, avait jusqu'alors échappé à tous les navigateurs.

D'Iberville revint en France et fut nommé gouverneur général de la Louisiane. Il repartit aussitôt, prit de nouveau possession du pays au nom de la France (1700), et fit construire, dans la baie de Biloxi, entre le Mississipi et la rivière Mobile, un fort destiné à protéger la nouvelle colonie. Une vingtaine de Français canadiens, venus par terre des Illinois, furent établis dans ces lieux avec quelques autres de leurs compatriotes qui avaient suivi d'Iberville. Le site choisi n'était pas précisément favorable à l'établissement d'une colonie agricole, car le climat y est brûlant et le sol sa-

blorieux, mais d'Iberville avait été surtout préoccupé de maintenir ses communications par mer avec l'Europe et les îles françaises. Il projetait d'ailleurs de fonder d'autres établissements à Mobile, dans l'île Dauphine, et dans le pays des Natchez, sur les bords du Mississipi. Mais pour cela, il lui eût fallu plus de colons que la métropole ne lui en envoyait, car comment fonder des colonies sans colons? La pire disette pour un pays, a écrit J.-J. Rousseau, est la disette d'hommes. Si cela est vrai partout, combien plus cette disette est-elle fatale à un pays qui veut se fonder!

Une occasion se présenta pourtant de parer à cette fatale pénurie, et quelle folie de l'avoir laissé perdre!

La révocation de l'édit de Nantes et les persécutions qui l'accompagnèrent avaient jeté sur les plages d'Amérique une foule de protestants qui n'avaient pas voulu renier leur foi en l'Évangile du Christ, et qui s'étaient résignés, pour sauvegarder les droits de leur conscience, à rompre les liens les plus chers. La première apparition des Huguenots dans la Nouvelle-Angleterre paraît remonter à 1662. On trouve, en effet, à cette date, dans les archives du Massachussets, un acte de la Cour générale qui accorde à Jean Touton, médecin de La Rochelle et à plusieurs autres Huguenots obligés de fuir leur pays pour cause de religion, l'autorisation de s'établir dans la contrée. [1]

[1] « En 1662, nous apprend M. de Richemond, archiviste à La Rochelle, les autorités françaises s'avisèrent d'imputer à crime à plusieurs armateurs rochelois d'avoir reçu des émigrants à bord de leurs navires et de les avoir conduits dans un pays qui relevait de la Grande-Bretagne. Ils furent condamnés à dix livres d'amende envers le Roi et à neuf cents livres d'aumônes, dont la sentence ap-

D'autres émigrants de même origine vinrent plus tard rejoindre leurs devanciers, et un autre acte de la Cour générale, de 1682 ou 1686, leur accorde onze mille acres de terre dans la partie du pays qui est devenue le comté de Worcester. C'est de leurs rangs que sont sortis Joseph Dudley et Guillaume Stoughton qui devinrent l'un gouverneur et l'autre lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Angleterre. [1].

Mais le plus fort courant de l'émigration protestante en Amérique se porta plus au sud, vers le Maryland, la Virginie et la Caroline. [2]. En 1671, l'Assemblée générale de la Virginie vota une loi qui accordait la naturalisation avec le libre exercice du culte réformé, à des protestants de France qui venaient d'arriver dans le pays. On paraissait attacher beaucoup de prix à les retenir, et à en attirer d'autres. Des collectes furent faites dans ce but, en Anglerre, et le Parlement accorda de larges allocations pour favoriser l'établissement des Huguenots dans les diverses possessions anglaises. Ce

pliqua 500 aux six maisons que les moines mendiants possédaient à La Rochelle, 300 à l'entretien de la chapelle du palais et 100 au pain des prisonniers. L'un de ces armateurs, nommé *Brunet*, fut condamné à représenter, dans l'espace d'un an, 36 jeunes gens, dont on lui reprochait d'avoir favorisé l'évasion, ou à fournir un certificat valable de leur décès, à peine de mille livres d'amende et de punition exemplaire. On peut croire que ces exilés volontaires s'établirent dans le Massachussets, dont la capitale Boston possédait, dès cette époque, des établissements formés par des Huguenots.»

[1] Carlier. *Histoire du peuple américain.*

[2] La Nouvelle York en reçut aussi un assez grand nombre. On trouve dans les registres de l'Eglise française de New-York, plusieurs noms Rochelais et Saintongeais. A seize milles de New-York, sur la rivière de l'Est, des réfugiés rochelais fondèrent une ville entièrement française qui reçut le nom de New-Rochelle.

qu'on recherchait en eux, c'était avant tout les qualités solides et résistantes de leur caractère et de leur foi ; c'était aussi leur esprit d'initiative et d'industrie, leurs arts manuels, leurs méthodes d'agriculture. Guillaume III pensa notamment que ces agriculteurs intelligents pourraient acclimater en Amérique la vigne, le mûrier et toutes les productions du sol de la France, et, dans cette pensée, il expédia à ses frais, en Virginie, un grand nombre de Huguenots qui se laissèrent attirer par la beauté d'un climat qu'on leur vantait à l'excès. A ce premier noyau se réunirent, à l'époque où nous sommes parvenus (1699) et dans les années suivantes, environ six cents familles du même pays et de la même foi. Les protestants français, de l'aveu de l'auteur que nous citons et qui n'est pas suspect de partialité à leur égard [1], donnaient à toutes les provinces américaines où ils se fixaient une garantie de paix et d'ordre qu'on appréciait. Leurs villages, presque sans contact avec le reste du monde, semblaient des oasis dans le désert.

Ce ne fut pas, d'ailleurs, la faute de ces héroïques réfugiés, s'ils furent perdus pour leur patrie. Qui croirait, — si l'on ne savait la force du lien qui rattachait, malgré tout, les Huguenots à leur inhospitalière patrie, — qu'ils firent tout ce qu'ils purent pour rentrer sous l'obéissance du roi qui les avait si cruellement traités? Oui, tant leur désir était de vivre et de mourir, fût-ce

[1] Carlier : Ibid. p. 288. Notons encore que des neufs présidents de l'ancien congrès qui dirigèrent les Etats-Unis pendant la guerre de l'Indépendance, trois descendaient de réfugiés huguenots, savoir Henri Laurens, de la Caroline du Sud, le célèbre Jean Jay, de New-York et Elie Boudinot, de New-Jersey. On sait aussi que le regretté président Garfield descendait par sa mère de réfugiés francais.

à des milliers de lieues de leur berceau, sous l'égide et sous le drapeau de la France ! Ils tirent prier encore Louis XIV de leur permettre de s'établir dans la Louisiane, demandant seulement qu'on leur accordât la liberté de conscience et promettant de se montrer sujets loyaux et de rendre en peu d'années le pays très florissant. Louis, que l'erreur d'une histoire complaisante a appelé « le Grand » refusa cette offre qui eût été le salut de notre empire colonial. « Le roi, écrivit sèchement Pontchartrain, n'a pas expulsé les protestants de son royaume pour en faire une république en Amérique ». — Les Huguenots, ne se lassant point, renouvelèrent encore leur demande sous la régence du duc d'Orléans ; cette demande fut également repoussée. Ainsi, la monarchie française, on ne peut se lasser de le redire, qui n'avait point de colons à envoyer au Canada ni en Louisiane, refusait encore une fois la seule chance de fonder un empire de ses enfants en Amérique, aimant mieux laisser ce continent à une nationalité étrangère qu'à des fils qui n'entendaient pas le christianisme à la façon du P. La Chaise ou du cardinal Dubois !

Abandonné à ses seules et faibles ressources, d'Iberville commença, en 1701, l'établissement de Mobile ; il y bâtit un fort où son frère, Lemoine de Bienville, nommé commandant en chef de la colonie, transporta les habitants de Biloxi. L'année d'après, d'Iberville fit construire des magasins et des casernes dans l'île Dauphine ; mais cet établissement, trop rapproché de la mer, fut ravagé en 1711, par des corsaires espagnols qui causèrent au gouvernement et aux particuliers pour 80.000 francs de dommages. D'ailleurs, les habi-

tants, moins préoccupés de cultiver le sol que de rechercher des mines d'or imaginaires, secondaient fort peu les efforts des gouvernements pour tirer parti des véritables ressources du pays.

« Une colonie fondée sur de si mauvaises bases, dit Raynal, ne pouvait prospérer. La mort de d'Iberville (survenue en 1706) acheva d'éteindre le peu d'espoir qui restait aux plus crédules. On voyait la France trop occupée d'une guerre malheureuse pour en pouvoir attendre des secours. Les habitants se croyaient à la veille d'un abandon total, et ceux qui se flattaient de trouver ailleurs un asile s'empressaient de l'aller chercher. Il ne restait que vingt-huit familles, plus misérables les unes que les autres, lorsqu'on vit avec surprise le financier Crozat demander, en 1712, et obtenir, pour seize ans, le commerce exclusif de la Louisiane. »

La même incurie et la même stérilité colonisatrice se faisaient sentir en Acadie, donnant trop à prévoir le sort qui allait fondre sur cette malheureuse colonie. De 1686 à 1704, c'est à peine si elle reçut de France une trentaine d'immigrants de tout sexe et de tout âge. La garnison y dépassa rarement deux cents soldats, mais le plus souvent, elle ne s'élevait pas même à cent hommes. Le recensement de 1701 accuse une population de 1,153 âmes pour les trois établissements de Port-Royal, Les Mines et Beaubassin. En y ajoutant un certain nombre de familles réparties dans les établissements suivants : Pentagoët, Chipody, Passamacadie, La Hève, Pobomcoup, Miramichy, Chédabouctou, etc. on atteint un total d'environ 1,450 habitants[1].

[1] Rameau. *Une colonie féodale.*

Si la colonie progressait, c'était uniquement par elle-même et sur son propre fond. Il est vrai que les Acadiens s'y employaient bien, car leur population doublait, par son essor naturel, tous les vingt-cinq ans; la rapidité de cette progression s'accrut même notablement par la suite. « Les familles acadiennes, écrit un contemporain, sont en effet plantureuses en progéniture; deux couples voisins ont fait à l'envi l'un de l'autre chacun 18 enfants tous vivants; c'est être fort habile en ce métier; cependant un autre couple a été jusqu'à 22 et en promet encore davantage. Mais c'est la richesse du pays; quand ils sont en état de travailler, ils épargnent à leur père des journées d'hommes qui coûtent là 25 et 30 sols, et cela va à une dépense qu'ils ne sauroient faire, car il en coûte beaucoup pour accommoder les terres que l'on veut cultiver[1] ».

Ces braves gens n'avaient non plus à compter que sur eux-mêmes pour les ressources de la vie et du vêtement. Les communications étaient rares et irrégulières avec la métropole et il arrivait que des années entières se passaient sans que des navires venus de France se montrassent dans ces parages. « Nous serions bien heureux, Monseigneur, écrivait en 1707 le commissaire de marine Desgouttins, si dans le temps présent nos ennemis (les Anglais) vouloient encore apporter les nécessités du pays et prendre le castor dont il regorge; sans ce qu'ils avoient apporté l'autre fois, on ne mangeroit point de soupe; les terres auroient été inutiles, on auroit arraché l'herbe pour faire du foin, et on auroit mordu son pain; il n'y avoit plus ni marmites,

[1] Dieréville. *Voyage en Acadie.* Amsterdam, 1708.

ni faulx, ni faucilles, ni couteaux, ni fer en ce pays, ni haches, ni chaudières pour les sauvages, ni sel pour l'habitant [1]. »

La nécessité rend industrieux; les Acadiens se chargèrent de prouver une fois de plus la justesse de cet adage. A part les métaux en barre et confectionnés, les armes et les munitions, le sel, le vin et l'eau-de-vie, leur ingénieuse activité suppléait à peu près à tout le reste. Il faut là-dessus entendre encore Diéreville qui mêle ici la poésie à la prose:

« Les habitants, écrit-il, ne laissent pas d'y être contents, d'autant qu'on n'y parle ni d'impôts ni de tailles:

Sans avoir appris de métier,
Ils sont en tout bons ouvriers;
De leur laine ils se font habits, bonnets et bas,
Ne se distinguent point par de nouvelles modes;
Ils portent toujours des capots
Et se font des souliers toujours plats et commodes
De peaux de loups marins et de peaux d'orignaux:
De leur lin, ils se font encore de la toile;
A voir seulement un modèle,
Ils trouvent tout aisé pour l'exécution;
C'est comme faire un vers à moi quand j'ai la rime!...

« Sauf les asperges et les artichauts, ils ont toutes sortes de légumes, et tous excellents; ils ont des champs couverts de choux pommés et de navets, qu'ils conservent toute l'année... Les choux restent dans les champs la tête renversée, et la neige les couvre qui les conserve. On fait de plantureuses soupes avec ces deux légumes et de grosses pièces de lard; ils font surtout beaucoup de choux, car les cochons en mangent

[1] *Archives de la marine*. Lettre du 23 décembre 1707.

les débris, et c'est leur unique nourriture pendant l'hiver... Les chênes et les hêtres y sont très communs, et on y trouve des cours ou courtils, aussi bien plantés de pommiers qu'en Normandie. »

Pour compléter ce tableau qui ressuscite pour nous la vie de ces temps éloignés et qui s'applique d'ailleurs aussi bien au Canada de ce temps-là qu'à l'Acadie, empruntons encore quelques traits à une description de La Mothe-Condillac :

« L'Acadie produit froment, seigle, bled d'Inde (maïs) et toutes sortes de légumes, herbes potagères, principalement des choux cabus, qui y viennent d'une grosseur excessive sans y prendre que peu de soin ; les plantes y réussissent aussi fort bien, entr'autres les pommiers et les poiriers. On sème le froment depuis le commencement d'avril jusqu'à la fin de mai, et on fait la récolte vers la fin d'août ; on y élève des bestiaux autant qu'on le veut ; le bœuf y est d'un goût merveilleux, les moutons y sont aussi gros et grands que dans les Pyrénées et en Espagne. On les mène sur la montagne, c'est-à dire à une demi-lieue, où ils s'engraissent extrêmement, à cause de la quantité de serpolet qu'elle produit. Les chevaux y sont de belle taille, bien traversés, forts, la jambe bonne, l'ongle dur, la teste un peu grosse, mais on ne prend point de soin pour en élever, à cause qu'on n'en trouve point le débit. Il y a aussi quantité de volailles, des oyes, des coqs d'Inde et des pigeons francs...

« ... Les rivières fournissent aux habitants de grandes ressources pour la pêche et pour les communications. Les hommes y naviguent la plupart du temps en canots de bois ou d'écorce ; les femmes font la même besogne,

ne craignant point l'eau, et presque toutes bonnes ménagères, ayant un grand naturel pour leurs enfants[1]. »

Il nous faut malheureusement laisser ce tableau de mœurs et d'occupations champêtres pour retrouver encore une fois le fracas des armes et le bruit des canons. Hélas! c'est de cela qu'est faite l'histoire de nos prétendues civilisations; et c'est pour cela qu'on a pu dire justement: Heureux les peuples qui n'ont pas d'histoire!

Au moment où le Canada venait de conclure la paix de Montréal avec les Indiens et où cette paix semblait lui promettre un avenir de calme et de sécurité; au moment où La Mothe-Condillac, avec cent Français-Canadiens, jetait les fondements de la ville de Détroit, clef des pays d'en haut et de la région des lacs, la mort du roi d'Espagne Charles II, décédé en 1700, sans enfants, et l'affaire de sa succession dévolue au duc d'Anjou, petit-fils puîné de Louis XIV, allait rallumer la guerre dans les deux mondes, et coaliser de nouveau contre la France, l'Angleterre, la Hollande et l'Empire.

La Nouvelle-France ne pouvait manquer de ressentir le contre-coup de cette reprise des hostilités. Le Canada proprement dit était, dans une certaine mesure, à l'abri des attaques des Anglais, au moins du côté de la terre, protégé qu'il était maintenant par la neutralité des Iroquois. Mais l'Acadie et Terre-Neuve étaient, au contraire, à la portée des agressions des marins de la Nouvelle-Angleterre qui, dès 1702, firent une première

[1] Mémoire de La Motte-Cadillac sur les côtes de l'Amérique du Nord, en 1692. (*Archives de la Marine*).

tentative, d'ailleurs infructueuse, contre Plaisance. Une autre tentative dirigée, en 1703, contre le manoir de Saint-Castin fut vaillamment repoussée par ce dernier, soutenu par ses Abénakis. Devenus agresseurs à leur tour, ceux-ci s'emparèrent du fort de Casco, dont la garnison anglaise fut obligée de capituler et de se racheter par une forte rançon[1].

Cependant le gouverneur de Québec, M. de Callières prévoyant que les hostilités allaient prendre plus de gravité, écrivait à la cour de Versailles qu'on acheminât sans retard vers l'Acadie une émigration assez nombreuse pour défendre cette colonie et en assurer la possession à la France. La cour promit, mais, pour le malheur de la France et de l'Acadie, ne tint point sa promesse ou la tint mal; car c'est à peine si, de 1701 à 1709, 80 colons nouveaux, venus pour la plupart de Rochefort, allèrent s'établir en Acadie.

M. de Callières mourut d'ailleurs sur ces entrefaites, avant d'avoir pu presser l'exécution de ses désirs (26 mai 1703). Il eut pour successeur le marquis de Vaudreuil qui, comme lui, avait commencé par être gouverneur de Montréal et qui fut, comme lui aussi, nommé à la demande des colons. Un des premiers soins du nouveau gouverneur fut de consolider la paix de Montréal et de prévenir les intrigues des Anglais, qui cherchaient à détacher les Iroquois de notre alliance. Dans les pourparlers qui s'engagèrent à cette occasion, le chef de la tribu des Onontagués fit cette loyale et fière réponse : « Les Européens ont l'esprit mal fait; ils font la paix entr'eux et un rien leur fait reprendre leur hache.

[1] Beamisch, p. 265. — Rameau.

Nous autres, nous n'en usons pas de même : il nous faut de puissantes raisons pour rompre un traité que nous avons une fois signé. » M. de Vaudreuil, comme on le pense bien, félicita les Indiens de ces sentiments et leur demanda d'y persévérer.

Leur neutralité, nous l'avons dit, protégeait la Nouvelle-France du côté du sud et de l'ouest ; aussi le fort de la guerre se porta-t-il dans les provinces maritimes [1].

Les gens de Boston, effrayés et irrités des ravages des Abénakis de Saint-Castin, préparèrent, pendant tout l'hiver de 1703 à 1704, une grande expédition contre l'Acadie. Leur flotte se composait de 22 vaisseaux, et les troupes de débarquement furent placées, au mois de mai 1704, sous le commandement du colonel Church, le plus habile partisan de la Nouvelle-Angleterre. Ce grand effort n'aboutit qu'à faire quelques prisonniers et à brûler quelques maisons du rivage ; à Port-Royal même M. de Brouillan, qui avait remplacé M. de Villebon comme gouverneur, fut assez heureux pour arrêter, — avec le concours de deux corsaires embossés sous le canon de Port-Royal, — l'effort des Anglais et les obliger à se rembarquer. En somme la flotte anglaise retourna à Boston sans avoir pu occuper solidement aucun poste. Les prisonniers français faits dans cette expédition furent échangés, peu de temps après, contre un

[1] Il y a lieu de signaler pourtant deux expéditions que les Français du Canada dirigèrent par terre contre la Nouvelle-Angleterre et qui causèrent de grands dommages à ce dernier pays. En 1704. Hertel de Rouville, après avoir pris et détruit le fort de Deerfield, ravagea tout le nord du Connecticut et, en 1705, une autre colonne s'empara du fort Haverhill.

pareil nombre d'Anglais capturés par les bandes de Saint-Castin ou par les corsaires.

Trois ans plus tard, les habitants de Boston, jaloux de venger leur échec, préparèrent une expédition plus redoutable encore que la précédente. On leva à cet effet deux régiments de milice qu'on mit sous les ordres du colonel March, et qui furent embarqués sur vingt-cinq navires. L'entreprise fut conduite avec tant d'habileté et de discrétion que la flotte entra, le 6 juin 1707, dans le bassin de Port-Royal, sans que les Français eussent pu en être prévenus. Les hommes de garde postés à l'entrée du bassin n'eurent que le temps de se sauver vers le fort, et le lendemain les Anglais débarquèrent à la fois des deux côtés de la rade.

M. de Subercase, qui commandait la place depuis le décès de M. de Brouillan, ne se troubla pourtant point et communiquant à chacun son sang-froid et son courage, entreprit, avec une centaine de soldats et un nombre double de miliciens du Canada et de l'Acadie, de résister aux Anglais. Il tint les assaillants en haleine jusqu'au 15 juin, les inquiétant sur leurs côtés et sur leurs derrières et les harcelant incessamment par des détachements de volontaires choisis parmi les meilleurs tireurs de ces milices. Néanmoins, le 16 juin, le colonel March, qui avait fait pratiquer des tranchées jusqu'au pied du fort, se décida à donner l'assaut. Mais il fut reçu par un feu d'artillerie et de mousqueterie si vif et si nourri qu'il fallut abandonner l'attaque et rentrer dans les tranchées. D'autre part, Saint-Castin arrivait à la rescousse des assiégés avec ses terribles Abénakis. March jugea qu'il était inutile de s'opiniâtrer davantage contre cette résistance acharnée : il rembarqua sa petite ar-

mée et quitta la rade de Port-Royal le 17 juin 1707. Il avait perdu dans ces rencontres 80 morts et beaucoup de blessés [1].

La nouvelle de cette retraite excita chez les Anglo-Américains une émotion voisine de la fureur. Le colonel Wainwright remplaça March à la tète des troupes et reçut l'ordre de s'emparer, coûte que coûte, de Port-Royal. Mais cet effort ne fut pas plus heureux que le précédent. M. de Subercase, prévenu à temps, avait pu rassembler tous ses auxiliaires et quoique toutes ses troupes, en comptant l'équipage d'une frégate royale nouvellement entrée dans le port, ne dussent pas dépasser cinq cents hommes, en face d'un ennemi qui en comptait deux mille, cette petite troupe manœuvra avec tant d'ensemble et de hardiesse qu'elle repoussa toutes les attaques des Anglais. Dans les divers combats d'une seule journée, les Anglais perdirent, au témoignage de Diéreville, « plus de six vingts hommes. » Ayant perdu l'espoir de prendre la place de vive force, ils se décidèrent à se rembarquer et, le 4 septembre, levant les ancres, ils remirent la voile sur Boston où la nouvelle de ce troisième échec augmenta l'exaspération populaire et le ressentiment contre les chefs de l'expédition qu'on parlait hautement de fusiller. (1707).

L'année d'après, les Français prirent à leur tour l'offensive contre les établissements anglais de Terre-Neuve. Le principal de ces établissements, Saint-Jean, retombé au pouvoir des Anglais depuis l'expédition d'Iberville, était protégé par trois forts munis de cinquante canons et défendu par 80 soldats et 800 miliciens. M. de Saint-

[1] Garneau. — Rameau.

Ovide, lieutenant du roi à Plaisance, n'avait sous la main que quarante-quatre soldats, auxquels s'adjoignirent 125 hommes : habitants, matelots et sauvages. Avec cette petite troupe déterminée, il vint, au cœur de l'hiver, assiéger Saint-Jean et, à force d'audace, réussit à s'emparer des forts et à faire la garnison prisonnière (1er janvier 1709). Mieux secondé, Saint-Ovide eût pu assujettir, dans cette campagne, l'île toute entière ; mais on craignait de dégarnir Plaisance et il dut se contenter de démanteler les forts de Saint-Jean et de revenir à Plaisance, chargé d'un butin considérable.

Ces succès de nos troupes eussent assuré pour longtemps la sécurité des colonies françaises dans le nord de l'Amérique si la métropole n'avait pas été, à ce moment, sous le coup des défaites qui marquèrent la fin du règne de Louis XIV et qui la mirent à deux pas de sa ruine.

Tandis que M. de Vaudreuil et M. de Subercase s'épuisaient à demander à la France de faibles secours qui ne leur arrivaient jamais, les Anglo-Américains faisaient, de leur côté, entendre à l'Angleterre des doléances à qui les évènements assuraient plus de chances de succès. « Nous ne pouvons penser, — disait une adresse de l'assemblée de New-York à la reine Anne, en 1709, — nous ne pouvons penser sans les plus vives appréhensions au danger qui menacera, avec le temps, les sujets de Sa Majesté dans ces contrées ; car si les Français, après s'être attaché graduellement les nombreuses nations indigènes qui les habitent, tombaient sur les colonies de Votre Majesté, il serait presque impossible à toutes les forces que la Grande-Bretagne pourrait y porter de les vaincre ou de les réduire. » Pour soutenir ces représentations, le co-

lonel Vetch, l'un des principaux citoyens de Boston et Francis Nicholson, gouverneur de la Virginie, furent successivement députés à Londres où ils pressèrent l'envoi de renforts considérables destinés à réduire l'Acadie et le Canada.

L'Angleterre se rendit aux désirs de ses colonies et envoya à Boston (juillet 1710) une escadre avec un régiment d'infanterie de marine, des officiers, des munitions de toute sorte, et les fonds nécessaires pour lever et organiser dans la contrée même quatre régiments[1]. Les diverses colonies de la Nouvelle-Angleterre levèrent partout leurs milices pour prendre part à cette nouvelle campagne, dont l'Acadie fut encore le premier objectif.

Il se trouva précisément qu'à cet instant critique les corsaires français, si nombreux les années précédentes, avaient tous quitté l'Acadie, chassés par une épidémie; non-seulement on perdait avec eux des auxiliaires efficaces, mais aussi les ravitaillements de toute nature que leurs croisières faisaient affluer à Port-Royal où les approvisionnements étaient si insuffisants. La garnison se composait de quatre compagnies de marine qui comptaient à peine 160 hommes. Subercase fit bien un appel à Saint-Castin, aux autres capitaines de sauvages et aux Indiens; mais ces derniers étaient dégoûtés par la parcimonie et la négligence du gouvernement français. On ne leur faisait plus de présents, pas même les distributions normales de munitions de guerre; ils se sentaient en outre découragés en comparant le petit nombre et le dénûment des

[1] Beamish. — Rameau.

Français avec la multitude toujours renaissante et toujours croissante des Anglais ; l'absence complète de tout renfort achevait de grandir leur méfiance, et il devenait très difficile de les mettre en mouvement. Saint-Castin et les autres capitaines vinrent donc, à l'appel de Subercase, accompagnés d'un nombre d'hommes si restreint que l'on ne put songer à organiser une petite armée intérieure, comme on l'avait fait avec tant de succès dans les sièges précédents.

On pouvait d'autant moins y songer que les Acadiens eux-mêmes étaient atteints par cette épidémie du découragement. Se sentant isolés et comme abandonnés dans le désert par la mère-patrie, en face de l'animosité persistante et passionnée des Anglais, ils étaient à la fin saisis d'une inquiétude vague qui ressemblait à de l'effroi. Port-Royal, à trois reprises différentes, avait repoussé l'ennemi par une résistance héroïque ; mais ces succès eux-mêmes, si extraordinaires et qui n'avaient été obtenus que par un emploi judicieux du peu de ressources dont disposait la colonie, avaient épuisé le pays, et l'abandon dont ils étaient l'objet avait lassé le courage des plus valeureux. Seul, M. de Vaudreuil envoya à leur aide un détachement de milice canadienne ; mais cette faible troupe fut d'un médiocre secours. Ces hommes se laissèrent aller à l'abattement général, plusieurs désertèrent, et c'est à tort certainement que Garneau, dans son histoire si excellente d'ailleurs, reproche à Subercase de n'en avoir pas tiré meilleur parti[1].

[1] Rameau. Pages 344 et 345.

Telle était la situation de l'Acadie à la fin de l'été 1710, lorsque la flotte anglaise partie de Boston et portant avec elle 3,400 soldats, entra dans le bassin de Port-Royal.

Le colonel Nicholson, qui commandait l'expédition, fit aussitôt sommer Subercase de se rendre. Mais le commandant français, quoiqu'il ne se fît pas d'illusion sur l'issue d'un combat si disproportionné, était résolu à faire son devoir et à tenir tant qu'il pourrait. Il se laissa donc bombarder au milieu des murmures et de la désertion de ses gens, et ce n'est qu'après dix-neuf jours d'une résistance opiniâtre qu'il se résigna à capituler (13 octobre 1710). Les termes de cette capitulation furent d'ailleurs des plus honorables : « La garnison sortira en ordre de bataille, avec armes et bagages, tambours battants et les couleurs au vent. — Il lui sera fourni des navires et les provisions suffisantes pour se rendre à La Rochelle ou à Rochefort. — Elle emmènera avec elle six canons et deux mortiers à son choix. — Les habitants qui demeurent dans le rayon de Port-Royal auront le droit de conserver leurs héritages, récoltes, bestiaux et meubles, en prêtant le serment d'allégeance ; s'ils s'y refusent, ils auront deux ans pour vendre leurs propriétés et se retirer dans un autre pays, etc., etc. »

Conformément à ces clauses, la garnison et les officiers, au nombre de 156 hommes, furent embarqués pour La Rochelle ; les employés, les engagés, quelques marchands et un petit nombre d'habitants rentrèrent en même temps en France ; mais la grande majorité des Acadiens demeura dans le pays, tant à Port-Royal, à qui les Anglais imposèrent dès lors le nom

d'*Annapolis* (du nom de leur reine Anne), que dans le reste du pays qui dut aussi échanger son nom d'Acadie contre celui de Nouvelle-Ecosse.

Maîtres enfin de l'Acadie, les Anglais allaient pouvoir porter toutes leurs forces contre le Canada. L'année suivante (1711) vit l'achèvement de leurs préparatifs à cet effet. Deux armées relativement formidables furent assemblées, et l'ancien plan fut repris d'attaquer le Canada à la fois par terre et par mer. Pour faire face à ce danger, le plus redoutable qui eût encore été suspendu sur le Canada, le gouverneur, M. de Vaudreuil, déploya une vigueur, une énergie au-dessus de tout éloge. Les Iroquois, caressés à la fois par lui et par le gouverneur de la Nouvelle-York, hésitaient : il appela aussitôt à lui les sauvages de la rive gauche des grands lacs. Ceux-ci accoururent et, par leur seule présence, continrent les Iroquois. Cependant, la flotte anglaise approchait ; commandée par l'amiral Walker, elle ne comptait pas moins de quatre-vingt-dix voiles et était montée par 6,500 hommes de troupe, sous les ordres du général Hill. D'autre part, Nicholson, à la tête de 5,000 hommes, s'avançait dans la direction du lac Saint-Georges et de Montréal. Après avoir tout réglé avec ses lieutenants et distribué dans les principaux postes, à Montréal, aux Trois-Rivières et sur le littoral du fleuve, les faibles moyens de défense qu'avait pu fournir la colonie épuisée, le gouverneur général alla s'enfermer dans Québec pour y attendre courageusement l'ennemi.

Les éléments vinrent inopinément à son secours. Assaillis par une furieuse tempête et connaissant mal ces parages, les vaisseaux anglais furent jetés à la côte

et firent naufrage près des Sept-Iles, en face de la Gaspésie. Huit des plus gros navires se brisèrent avec un fracas épouvantable. La foudre tomba sur un autre et le fit sauter. Le lendemain matin, les corps de plus de neuf cents malheureux étaient trouvés épars sur le rivage. L'amiral anglais jugea qu'il ne lui était pas possible d'aller plus loin. Les débris de la flotte rétrogradèrent donc et s'en revinrent, les Américains à Boston, les Anglais en Europe. Mais les uns et les autres furent encore éprouvés durant le retour, comme pour justifier le dicton populaire qu'un malheur n'arrive jamais seul ; le vaisseau amiral de 70 canons sauta en vue de Portsmouth et entraîna dans sa destruction plus de 400 hommes, et, vers le même temps, un vaisseau américain de 36 canons et trois transports se perdaient à la sortie du golfe Saint-Laurent.

Ainsi délivré, et sans coup férir, de ce grand danger, M. de Vaudreuil put envoyer de nouvelles forces contre l'armée de Nicholson ; mais celui-ci, à la première nouvelle du désastre arrivé à la flotte, avait jugé bon de battre en retraite. Le Canada était encore une fois sauvé.

L'année 1711 s'écoula paisiblement. De nouveaux bruits de guerre vinrent troubler encore la colonie en 1712 ; mais tout se borna à une expédition contre une tribu indienne, celle des Outagamis, ou Renards, que les Anglais avaient réussi à soulever contre nous. Ils devaient s'emparer de Détroit et le livrer aux Anglais. Mais le gouverneur de Détroit, un officier nommé Dubuisson, prévenu à temps, se mit sur ses gardes, et avec vingt Français, renforcés de quelques centaines de guerriers des Hurons, des Outaouais et des Illinois,

il repoussa leur attaque et les assaillit à leur tour dans leurs retranchements. Après une longue résistance, les Outagamis furent obligés de se rendre à discrétion et furent massacrés, au nombre de deux mille, par nos sauvages alliés. Ce massacre, que le capitaine Dubuisson essaya vainement d'empêcher, ôta, pour le moment du moins, tout espoir aux Anglais de s'emparer de Détroit, qui passait à juste titre pour la clef de la région des lacs.

Le traité d'Utrecht, signé le 11 avril 1713, termina cette longue lutte dans laquelle tant de sang avait coulé et qu'avaient signalée tant de lamentables épisodes. Le seul échec que nous eussions subi pendant cette guerre, la prise de Port-Royal, était en quelque sorte compensé par nos succès au Canada et à Terre-Neuve, et assurément, si la France eût été victorieuse en Europe, la paix lui aurait fait retrouver ses colonies d'Amérique dans leur intégrité, avec les mêmes frontières qu'au traité de Ryswick. Mais l'étoile de la France avait pâli durant cette funeste guerre de la succession d'Espagne. La France, épuisée et saignée à blanc de toutes manières, ne pouvait plus dicter de conditions à ses adversaires et était obligée de subir les leurs. Louis XIV dut donc consentir à laisser échancrer au nord et à l'est ce grand domaine de la Nouvelle-France qui, mieux colonisé et défendu, eût pu suffire à la gloire de son règne. Il abandonna aux Anglais la baie d'Hudson, l'Acadie, l'île de Terre-Neuve, où la France réserva seulement quelques plages pour ses pêcheurs, avec le droit d'y faire sécher le poisson. L'Angleterre pouvait se tenir pour satisfaite, en attendant mieux.

Par l'Acadie, si longtemps convoitée, par Terre-Neuve et par ses établisssements de la baie d'Hudson, elle étreignait le Canada qui nous restait encore dans un cercle de fer et elle pouvait attendre patiemment qu'une nouvelle occasion lui donnât cette grande enclave. « On peut juger, dit à ce propos Raynal, combien ces sacrifices consentis par Louis XIV marquaient son abaissement, et combien il en dut couter à sa fierté de céder trois possessions qui formaient, avec le Canada, l'immense pays connu sous le nom glorieux de Nouvelle-France ! »

L'Acadie, au moment où le traité d'Utrecht l'arrachait de nos mains, comptait une population d'un peu plus de 2,000 habitants, répartis dans les quatre districts de la presqu'île : Port-Royal, les Mines, Beaubassin et Chipody ; nous disons de la presqu'île, parce qu'en effet la rive droite de la baie Française (baie de Fundy) et la vallée du fleuve Saint-Jean n'étaient pas compris dans la cession faite à l'Angleterre.

« Cette population si minime, dit un historien de l'Acadie (Rameau), parait, au premier abord, bien peu digne de considération, et quand on songe qu'il y avait déjà plus de cent ans que M. de Poutrincourt avait jeté les premiers fondements de cette colonie, on ne peut s'empêcher de reconnaître qu'elle avait bien peu prospéré. Mais, d'autre part, quand on réfléchit au petit nombre d'émigrants qui vinrent de France se fixer en Acadie (60 familles environ et 150 célibataires) ; quand on songe aux invasions, aux difficultés et aux souffrances de tout genre que ces pauvres gens eurent à subir, il y a lieu de s'étonner de trouver un tel nombre d'habitants si solidement établi dans le pays. Mais ce petit

peuple devient bien plus intéressant encore et plus digne d'étude quand on jette les yeux sur la suite de son histoire et sur le développement rapide, considérable, qu'il prit dans la suite, malgré la conquête et la domination étrangère. Abandonnés au milieu des brouillards de Terre-Neuve, délaissés et oubliés par le monde entier, même par leurs nouveaux maîtres qui entretenaient à peine une petite garnison à Port-Royal, ces familles continuèrent à croître en nombre, au point de devenir un objet d'inquiétude pour l'Angleterre et de déterminer celle-ci à une mesure d'ostracisme qui est sans exemple dans l'histoire comme elle est sans cette excuse et qui marquera ses auteurs d'un stigmate éternel. » Mais nous aurons occasion, au cours de notre histoire, de raconter ces évènements douloureux. Bornons-nous à saluer ici d'une pensée d'affection et de sympathie ces braves Acadiens, cette honnête et mâle lignée d'enfants de la vieille France qui, séparés de leur berceau par plus de 1,500 lieues d'Océan et par bientôt deux siècles de domination étrangère, gardent encore pieusement le souvenir et la langue de l'ancienne mère-patrie et se transmettent, de père en fils, avec les traditions de vaillance et de générosité de leurs aïeux, les vieilles ballades de langue d'*oui* dont leurs mères bercèrent leur enfance.

———

CHAPITRE VI

Du traité d'Utrecht au traité d'Aix-la-Chapelle (1713-1747)

Quel était, au lendemain de la paix d'Utrecht, l'état intérieur de notre colonie du Canada? Une lettre écrite par M. de Vaudreuil au ministre Pontchartrain, dans le courant de 1714, va nous le faire connaître.

« Le Canada, écrivait donc M. de Vaudreuil, n'a actuellement que 4,484 habitants en état de porter les armes, depuis l'âge de quatorze ans jusqu'à soixante. Les vingt-huit compagnies des troupes de la marine que le roy y entretient ne font en tout que 628 soldats. Ce peu de monde est répandu dans une étendue de cent lieues. Les colonies angloises ont 60,000 hommes en état de porter les armes, et on ne peut douter qu'à la première rupture ils ne fassent un grand effort pour s'emparer du Canada, si l'on fait réflexion qu'à l'article XII des instructions données par la ville de Londres à ses députés au prochain Parlement, il est dit qu'ils demanderont aux ministres du gouvernement précédent pourquoi ils ont laissé à la France le Canada et l'île du Cap-Breton ».

Le P. Charlevoix, qui était au Canada, dans le courant de l'année 1720, n'y comptait guère, à cette époque, que trente mille âmes, dont sept mille à Québec, et signalait la rapidité inconcevable avec laquelle disparaissait la race indigène. Il emprunte ensuite à un mémoire rédigé par MM. Naudot père et fils, intendants de la colonie, l'explication de l'état de souffrance commerciale dans laquelle elle était plongée. D'après ces deux fonctionnaires, les Canadiens s'occupaient trop exclusivement de la recherche des pelleteries : « Les Anglois, disaient-ils, ont tenu une conduite bien différente. Sans s'amuser à voyager loin de leurs établissements, ils ont cultivé leurs terres, ils ont établi des manufactures, installé des verreries, ouvert des mines de fer, construit des navires, et ils n'ont jamais regardé les pelleteries que comme un accessoire sur lequel ils comptoient peu ».

Notons cependant une circonstance qui contribua, dans une certaine mesure, à développer l'industrie manufacturière de la colonie. Vers la fin de l'année 1704, un chargement, qui se composait en grande partie de toiles de lin et de chanvre, article que les Canadiens tiraient tout entier de France et payaient fort cher, tomba entre les mains d'une flotte anglaise et fut perdu à tout jamais. La perte de ce chargement donna l'idée aux Canadiens de semer du chanvre, du lin et de fabriquer de grosses étoffes de laines. Quoique restreinte, par des édits de la métropole, aux objets de première nécessité, cette branche de fabrication fit bientôt de rapides progrès qui montrèrent tout le bon effet qu'on aurait pu attendre de la liberté de l'industrie dans une contrée si admirablement douée pour la culture des

textiles et de tant d'autres matières premières. Mais les vues économiques du temps n'étaient pas pour la suppression des entraves en matière de colonisation et, pendant longtemps encore, la Nouvelle-France dut rester tributaire de la métropole pour tout ce qui regardait la plupart des objets de consommation et d'habillement.

La paix conclue avec l'Angleterre et maintenue pendant trente ans, de 1713 à 1744, devait favoriser, semblait-il, l'essor de nos colonies. Il était temps encore de les asseoir sur un pied solide, car si nous avions perdu une grande ligne de côtes, il nous restait les deux grandes artères fluviales d'Amérique, le Saint-Laurent et le Mississipi. Armer et protéger solidement l'entrée de ces fleuves, s'étendre sur leurs deux rives, s'établir solidement dans le voisinage de leurs sources, dans ce qu'on appelait les Pays d'en Haut, et pour lutter contre la supériorité numérique des Anglais, envoyer un peuple de colons, tel était le programme indiqué de notre politique coloniale.

On fit bien quelque chose dans ce sens, mais combien au-dessous de ce qu'il eût fallu ! Le plus grand effort du gouvernement de la Régence fut pour l'île du Cap-Breton et pour la Louisiane. On sait combien l'histoire de cette dernière colonie est intimement liée, à l'époque où nous sommes parvenus, au nom et au « système » de Law. Nous n'avons pas l'intention de refaire ici l'histoire si connue de l'engouement fantastique, puis des désillusions cruelles qui suivirent la grandeur et la décadence de la trop fameuse « Compagnie des Indes. » Nous ne retiendrons que ce qui touche à l'impulsion que la colonisation de la Louisiane reçut de la

fièvre d'agiotage qui s'empara à ce moment de tout Paris. « Le Mississipi était devenu un centre où toutes les espérances, toutes les combinaisons se réunissaient. Des hommes riches, puissants, et dont la plupart passaient pour éclairés, ne se contentèrent pas de participer au gain général du monopole ; ils voulurent avoir des propriétés particulières dans une région qui passait pour le meilleur pays du monde. Pour l'exploitation de ces domaines, il fallait des bras. La France, la Suisse et l'Allemagne fournirent avec abondance des cultivateurs qui, après avoir travaillé trois ans gratuitement pour celui qui avait fait les frais de leur transportation, devaient y devenir citoyens, posséder eux-mêmes des terres et les défricher[1] ».

Un premier convoi d'émigrants partit de La Rochelle au printemps de 1718; il comprenait huit cents colons, parmi lesquels des gentilshommes et d'anciens officiers. Une partie de cette troupe se dirigea vers la Nouvelle-Orléans que venait de fonder Lemoine de Bienville, neveu d'Iberville et son successeur en qualité de gouverneur. D'autres remontèrent plus haut le long du Mississipi. Law qui s'était fait concéder une terre de quatre lieues carrées, avec titre de duché, dans l'Arkansas, y envoya une colonie de quinze cents hommes, Provençaux ou Allemands ; il se proposait de faire suivre cette première émigration par 6,000 Allemands du Palatinat, lorsqu'en 1720 croula sa puissance éphémère et avec elle l'échafaudage de ses ambitieux projets. Le contrecoup de cette grande débâcle financière, qui avait encore été sans seconde chez les modernes, ébranla pro-

[1] Raynal, t. VII, p. 221.

fondément la jeune colonie, et l'exposa aux désastres les plus déplorables. Des colons rassemblés à grands frais, plus de mille furent perdus avant l'embarquemnt à Lorient. Les vaisseaux qui portaient le reste ne firent voile des ports de France qu'en 1721, un an après la disgrâce du ministre qui ne put donner lui-même aucune attention à ce débris de sa fortune. Sa concession fut transportée à la compagnie. Celle-ci ne donna point d'ordre pour faire cesser l'acheminement des colons sur la Louisiane. Une fois en route, ces malheureux ne pouvaient s'arrèter et la chute du « système » les laissait sans moyens d'existence. On les entassa sans soin et sans choix dans des navires et on les jeta sur la plage de Biloxi ; d'où ils se transportèrent, comme ils purent, aux différents lieux qui leur étaient destinés. Plus de cinq cents personnes moururent de faim. L'ennui et les fatigues du climat, extrèmement chaud en été, en conduisirent beaucoup d'autres au tombeau. Une compagnie de troupes suisses qui avait reçu l'ordre de se rendre à la Nouvelle-Orléans, déserta et passa, officiers en tète, chez les Anglais de la Caroline[1]. Plus tard, (en novembre 1729), les Indiens Natchez massacreront, par surprise, 200 personnes de tout àge et de tout sexe. Bref, tous les malheurs semblaient s'ètre donnés rendez-vous sur ce coin de terre. Et néanmoins, par toutes ces racines qu'elle jetait dans un sol abreuvé de larmes, la nouvelle colonie prenait pied en Amérique ; plusieurs des établissements fondés alors, au milieu de toutes ces épreuves, subsistent encore aujourd'hui et quelques-uns sont devenus des villes considérables. Il est

[1] Raynal. — Garneau. — Gayarré.

vrai que la Louisiane a été, depuis lors, perdue pour la France, mais la cession qui en a été faite aux Etats-Unis par Napoléon n'a pas rompu les liens d'affection des plus vieilles familles louisianaises avec l'ancienne métropole, et la langue, les arts, les traditions de la France ont encore un asile sacré dans des quartiers entiers de la Nouvelle-Orléans, de Mobile, d'Iberville, de Plaquemine, de Bâton-Rouge, de Saint-Louis et de mainte autre localité dont les noms attestent assez l'origine toute française.

Les efforts qui furent faits dans le même temps, pour s'établir solidement dans l'île du Cap-Breton, sont une autre preuve que le gouvernement de la Régence eut l'intelligence nette des vrais intérêts de la France, quoiqu'il ait manqué de la persévérance qui seule permet aux grandes entreprises de réussir.

Le traité d'Utrecht qui nous enlevait l'Acadie et Terre-Neuve et livrait ainsi l'entrée du Canada aux Anglais, nous avait du moins laissé les îles du golfe Saint-Laurent : l'île Saint-Jean, aujourd'hui île du Prince-Edouard, les îles de la Madeleine, Anticosti, les îles de Saint-Pierre et de Miquelon et la plus importante de toutes, l'île du Cap-Breton ou, suivant le nom qu'on lui assigna alors, « l'île Royale. » La position de cette dernière île nous offrait un moyen de protéger encore contre les Anglais l'accès du Saint-Laurent et les communications entre Québec et la métropole. Dès l'année 1706, l'intendant Raudot avait, dans un mémoire circonstancié, appelé l'attention du ministère sur l'importance et les avantages de cette île, comme entrepôt du commerce entre la France et ses colonies

d'Amérique. Mais c'est seulement à la paix qu'on commença à appliquer sérieusement les idées de Raudot. On fonda, sur la côte orientale, sur un beau port connu jusqu'alors sous le nom de « Hâvre à l'Anglais », la ville de Louisbourg dont on projetait de faire une grande place forte, le Dunkerque de l'Amérique. D'autres centres de population furent établis au Port-Dauphin, au Port-Toulouse, etc. Mais il eût fallu, pour donner de la solidité à ces divers établissements, pouvoir y déverser tout d'abord une population importante ; et les Acadiens qu'on avait espéré d'y attirer en foule ne fournirent qu'un faible contingent de colons. La persécution et l'ostracisme dont ce peuple intéressant fut la victime, ne devaient sévir contre eux que plus tard ; pour le moment, les gouverneurs anglais d'Annapolis les laissaient parfaitement tranquilles dans leurs domaines héréditaires et leur accordaient une complète indépendance, sous la seule condition qu'ils n'entreprissent rien contre le service de l'Angleterre. Dans ces conditions, on ne saurait s'étonner si la plupart d'entre eux ne jugèrent pas à propos de laisser leurs belles terres de Port-Royal, des Mines, de Beaubassin, pour aller défricher un sol bien inférieur. En sorte qu'il n'y eut guère que les habitants français de Terre-Neuve qui consentirent, pour fuir la domination anglaise, à venir se fixer dans l'île Royale, « où ils formèrent de petits villages dispersés, sans ordre, sur le rivage, chacun choisissant le terrain qui lui convenait pour la culture ou la pêche. »

La ville de Louisbourg, bâtie en bois sur une langue de terre qui s'avance dans la mer, atteignit une demi-lieue de longueur dans sa plus grande prospérité. Les

rares maisons de pierre qu'on y voyait appartenaient au gouvernement. On y construisit des « cales », c'est-à-dire des jetées qui s'étendaient au loin dans le port, pour charger et décharger les navires. Comme le principal objet du gouvernement, en prenant possession de l'île, était de s'y rendre inexpugnable, on fit, à partir de 1820, de grands travaux de fortification. Les sommes qu'on y dépensa dépassèrent trente millions de livres[1]. Et néanmoins, avec ce chiffre énorme pour l'époque, les fortifications ne furent jamais complètement achevées. Cette circonstance, jointe à l'insuffisance de la garnison, devait par la suite ruiner les espérances qu'on avait attachées à la fondation de cette place de guerre.

Le Canada, — tout en jouissant, plus qu'à aucune autre époque peut-être de son histoire, des avantages de la paix, et en s'adonnant avec une nouvelle ardeur aux travaux de l'agriculture, source la plus sûre de sa prospérité,[2] — ne négligeait pas non plus de se mettre en état de défense, en vue d'une reprise possible des hostilités.

Instruit par l'expérience des années précédentes et préoccupé des dangers d'une invasion anglaise, M. de Vaudreuil songea à entourer Québec et Montréal de fortifications régulières, capables de soutenir un siège. Il commença en 1620 l'exécution de ce projet et confia à l'ingénieur Chaussegros de Léry la direction des travaux auxquels les habitants furent appelés à contribuer de leurs bras et de leur argent. Mais la mort le

[1] Garneau. t. II, p. 68.

[2] Consulter, sur toute cette période, Benj. Sulte, *Hist. des Canadiens français*, t. VI, chap. 2 à 7, Montréal, 1882.

saisit, (10 octobre 1725), avant qu'il eût eu le temps de mener ses projets à bonne fin. Il emporta la réputation d'un gouverneur expérimenté, prévoyant et énergique. Sa préoccupation constante, comme celle de la plupart de ses prédécesseurs, avait été d'accroître la population du Canada en provoquant l'envoi de nouveaux colons. Il eût au besoin accueilli des galériens qu'il eût distribués comme valets aux anciens colons, et il adressa même au ministre une proposition dans ce sens. Ses derniers jours furent attristés par une fâcheuse nouvelle. Un vaisseau royal, le *Chameau*, qui était parti de France, chargé d'hommes pour le Canada, fut jeté par une tempête sur les récifs du Cap-Breton, où il se brisa, entraînant la perte de l'équipage et des passagers (août 1725).

Ce fut un bâtard de Louis XIV, le marquis de Beauharnais, qui fut nommé gouverneur général du Canada en remplacement de M. de Vaudreuil. Nous passons sur quelques disputes intérieures qui s'émurent, sous son administration, et qui mirent aux prises l'intendant et le gouverneur, le conseil supérieur et le chapitre diocésain. A l'inverse de ce qui se passait sous Frontenac, c'était, cette fois, le gouverneur qui favorisait le clergé, et l'intendant (Dupuy) qui voulait mettre un frein à ses empiètements. Aussi, cette fois, ce fut l'intendant qui fut brisé. Le cardinal de Fleury, qui avait remplacé l'autre « cardinal », le trop fameux Dubois, à la tête du ministère, envoya un ordre de rappel de l'intendant et enjoignit au conseil supérieur de lever la saisie par lui ordonnée du temporel des chanoines et du curé de la cathédrale. Ainsi, et sans vou-

loir entrer dans le fond du débat, on voit que le parti clérical sut toujours manœuvrer, sous l'ancienne monarchie, de façon à avoir le dernier mot dans tous les débats où il fut mêlé.

L'administration du marquis de Beauharnais fut marquée par une expédition heureuse contre les Outagamis de nouveau soulevés et contre leurs alliés les Malhomines ou Folles-Avoines (1728). Les travaux de fortifications commencés sous M. de Vaudreuil furent poursuivis. De nouveaux forts, dont le gouvernement de la métropole consentit à faire les frais, furent élevés sur divers points de l'extrême frontière : le fort Beauséjour, sur l'isthme de Shédiac, aux portes de l'Acadie; le fort Frédéric (Crown-Point) sur le lac Champlain; le fort Niagara, sur le lac Ontario, en vue de conserver la domination des lacs contre les Anglais qui venaient de franchir les monts Alléghanys et avaient élevé, sur un territoire où nous avions plus de droits qu'eux, le fort Chouégen ou Oswégo.

Des mesures non moins importantes, mais d'un autre ordre, marquèrent encore cette administration. Il est vrai que l'honneur en revient aux intendants, et notamment à l'intendant Hocquart, plus encore qu'au gouverneur. De grands travaux de défrichement et de viabilité furent entrepris. C'est ainsi qu'à partir de 1734 on put remonter en voiture de Québec à Montréal, ce qui ne s'était pas encore fait. L'industrie de la construction des navires reçut à cette époque quelques encouragements. Le roi offrit une prime de 500 francs par vaisseau de 200 tonneaux et de 150 francs par bateau de 30 à 60 tonneaux, vendus en France ou dans les îles, et il fit établir en outre, à Québec, des

ateliers de construction pour la marine militaire. — L'exploitation des mines de fer commença aux Trois-Rivières, vers 1737, et les forges de Saint-Maurice fournissaient déjà, deux ans plus tard, six cents mille livres de fer par année. Les pelleteries, le poisson salé, les huiles de loup-marin et de marsouin, et enfin les céréales formaient les principaux articles d'exportation du Canada. En 1734, la colonie produisit 738,000 minots de farine, outre 63,000 minots de pois, 5,000 de maïs et 3,400 d'orge. L'importation qui, sauf la contrebande, venait tout entière de France, atteignait aussi un chiffre considérable, (un auteur parle de huit millions pour l'année 1755). Malgré les idées erronées du temps et la répugnance ordinaire des métropoles à permettre l'établissement de manufactures dans leurs colonies, la fabrication des toiles et des étoffes fut tolérée, parfois même encouragée au Canada. Les impôts de consommation étaient presque nuls, et, sans les vins et les eaux-de-vie qui payaient un droit de dix pour cent et le tabac du Brésil grevé de cinq sous par livre, aucun article ne fut imposé dans la colonie avant 1748. Québec et Montréal avaient été dotées, dès 1717, d'une bourse pour le commerce. Les plus grandes difficultés, pour celui-ci, venaient de l'insuffisance du numéraire en argent, que ne compensait pas suffisamment l'usage presque général du papier-monnaie, soumis aux fluctuations et aux dépréciations trop communes à cette époque. L'introduction des messageries et des postes pour le transport des voyageurs et des correspondances date de l'année 1745.

Pendant toute cette période de paix et de prospérité relative, la population du Canada s'accrut assez

vite tant par l'effet des naissances de plus en plus nombreuses que par l'émigration de France qui devenait elle-même plus importante. De 25,000 habitants qu'elle comptait en 1721, la population s'éleva en quelques années au point d'atteindre, en 1744, le chiffre de 50,000 âmes. Dans l'espace d'une dizaine d'années, (1732-42), il n'y eût pas moins de trente concessions de fiefs ou de seigneuries, car le régime féodal formait toujours la base des exploitations agricoles.

Pour empêcher la dissémination extrême des habitations et pourvoir à la sécurité des habitants, un édit royal défendit qu'on construisît une maison sur une ferme ou terre de culture, qui aurait moins d'un acre et demi de front sur quarante acres de profondeur. Dans un autre ordre d'idées, notons encore l'édit royal qui interdit aux jésuites et aux autres ecclésiastiques de posséder des biens de mainmorte. Signalons enfin la réforme introduite dans les couvents de femmes, « où la discipline et les mœurs s'étaient singulièrement relachées »[1], et les efforts faits par le gouverneur pour répandre l'instruction dans les campagnes et pour les pourvoir de maîtres d'écoles empruntés à l'institut des frères ignorantins (1737).

Mais le meilleur titre peut-être du gouvernement de M. de Beauharnais fut le concours qu'il prêta aux explorateurs désireux de pénétrer dans les « pays de la mer de l'Ouest », dans la direction de l'Océan Pacifique. La plus notable de ces explorations est celle de Varenne de la Vérendrye, qui, parti de Montréal en 1731,

[1] Frédéric Lacroix. *Les possessions anglaises de l'Amérique du Nord.*

parcourut, durant un voyage qui ne dura pas moins de douze ans, et au prix de fatigues et de dangers sans nombre, la région du haut Missouri, les Montagnes Rocheuses et tout le pays compris entre ces montagnes et les lacs Winnipeg et Supérieur. Plusieurs forts, élevés au cours de ces explorations, sur le lac Bourbon ou Winnipeg, nous rendirent les maîtres incontestables de tout ce vaste bassin où s'enfoncèrent bientôt les coureurs des bois, pères des vaillants métis qui peuplent aujourd'hui toute cette région.

La guerre de la succession d'Autriche (1741-48) mit fin à la paix dont jouissait l'Amérique depuis 1713 et amena une nouvelle lutte entre la France et l'Angleterre. Les flammes projetées par cette nouvelle conflagration européenne n'allaient pas tarder à allumer sur le continent américain un nouvel embrasement.

L'agression partit des Français. La nouvelle de la déclaration de guerre avait été reçue à Louisbourg plusieurs jours avant d'être parvenue à Boston. Plusieurs corsaires furent aussitôt armés, prêts à fondre sur tous les bâtiments anglais ou américains qu'ils rencontreraient. En même temps, un détachement de 8 à 900 hommes fut débarqué à Canceau, au nord de l'Acadie, et, après avoir repris ce poste aux Anglais, marcha contre Annapolis (Port-Royal) qui aurait probablement subi le même sort, si cette marche avait été opérée avec plus de rapidité et sans laisser le temps à la garnison anglaise de recevoir des renforts.

Mais déjà l'alarme était donnée dans toute la Nouvelle-Angleterre. On y avait reçu, presque en même temps que l'annonce de la rupture de la paix, la nou-

velle de l'irruption des Français en Acadie et des déprédations commises par nos corsaires à Terre-Neuve et ailleurs, et de toute part des milices avaient été levées pour la défense du sol. Sur ces entrefaites, le bruit de désordres qui se produisaient dans la garnison de Louisbourg (désordres trop réels et qui avaient leur source dans les malversations de Bigot, le commissaire-ordonnateur de la place et de quelques officiers, ses complices), fit concevoir au gouverneur du Massachussets, un avocat du nom de Shirley, le plan d'une entreprise des plus hardies, mais que l'événement ne justifia que trop complètement. Il ne s'agissait de rien de moins que de prendre Louisbourg, dont la renommée publique avait fait une forteresse presque imprenable et qui l'eût été en effet, au moins pour la force qui s'avançait contre elle (4,000 colons, laboureurs, ouvriers, conduits par un marchand, Pepperel) si la garnison avait été plus nombreuse ou si, même avec son chiffre de 600 soldats, elle n'avait pas été à l'avance démoralisée par les dissensions auxquelles nous avons fait allusion et qui mettaient aux prises, dans une défiance mutuelle, officiers et soldats. La sédition durait encore quand l'ennemi se présenta : il arrivait (30 avril 1746) fortifié par une escadre de quatre vaisseaux de guerre envoyée d'Angleterre sous les ordres du commodore Warren et qui, bloquant Louisbourg du côté de la mer pendant que les Anglo-Américains l'attaquaient par terre, devait contribuer puissamment au succès de l'entreprise.

A l'approche des Anglais, le gouverneur, Duchambon, fit un énergique appel au patriotisme des soldats et réussit à faire rentrer les séditieux dans le devoir :

néanmoins, il demeura entre les officiers et les soldats une méfiance qui paralysa la défense. Il eût suffi de quelques sorties vigoureuses pour chasser, la baïonnette dans les reins, les miliciens de Pepperel, fort inexpérimentés dans l'art de la guerre, au point qu'ils s'avançaient à découvert et en ligne contre les batteries de la place ; mais les officiers, craignant que la garnison ne profitât d'une sortie pour déserter, se renfermèrent dans l'enceinte, et, après une défense insuffisante, quoiqu'elle eût duré quarante-neuf jours, Duchambon capitula le 16 juin. Les habitants de Louisbourg et du Cap-Breton partagèrent le sort de la garnison et furent, en vertu de la capitulation, conduits en France et débarqués sur la côte de Brest, et l'on imagine l'étonnement dont parle Voltaire à cet arrivage subit et inattendu d'une colonie de 2,000 Français.

La prise de Louisbourg eut en France un douloureux retentissement et elle y assombrit la joie qu'avait causée la victoire de Fontenoy et la conquête des Pays-Bas autrichiens. Il y allait de l'honneur de nos armes de ne pas rester sous le coup de cette capitulation, et il faut rendre cette justice au gouvernement d'alors qu'il fit tout ce qu'il put pour reprendre Louisbourg et venger sur les Anglo-Américains l'injure faite à notre drapeau. Malheureusement, le ministère du cardinal Fleury avait commis la grande faute que lui reproche justement Voltaire « de négliger la marine, indispensable pour les peuples qui veulent avoir des colonies. » Cette faute était difficile à réparer. La marine est un art et un grand art. « On a vu quelquefois de bonnes troupes de terre formées en deux ou trois années par des généraux habiles et appliqués ; mais il faut

un long temps pour se procurer une marine redoutable[1]. »

Au surplus, les éléments semblèrent, à ce moment, s'être conjurés contre nous. Une grande expédition navale, commandée par le duc d'Anville et composée de onze vaisseaux et trente bâtiments de transport chargés de 3,000 hommes — le plus grand effort que la France eût encore fait pour ses colonies — fut assaillie par des tempêtes et des épidémies, traversée par mille contre-temps, dispersée des côtes d'Acadie aux Antilles, finalement réduite à rien, sans avoir pu exécuter une seule partie de son vaste plan qui était de reprendre Louisbourg, de reconquérir l'Acadie, de détruire Boston et de ravager les côtes de la Nouvelle-Angleterre (1746). Les Puritains d'Amérique crurent voir dans leur succès de Louisbourg et dans les désastres de notre flotte une marque visible de la protection de la Providence à leur endroit, et ils bénirent le Dieu de leurs pères qui avait détourné d'eux un orage si redoutable. Et il faut bien dire, quoiqu'il en puisse coûter à notre patriotisme de Français, que si l'austérité et la probité des mœurs sont, dans la balance des arrêts divins, un des poids qui inclinent vers le succès, les colonies puritaines du Massachussets et du Connecticut, « le petit bataillon de Gédéon » comme les appelaient leurs ministres, méritaient de vaincre « les Madianites », le roi corrompu du Parc-aux-Cerfs, les forbans et les maltôtiers de Louisbourg.

Un nouvel armement fut préparé l'année suivante (1747). Le marquis de la Jonquière reçut le comman-

[1] Voltaire, *Siècle de Louis XV*, chap. 28.

dement de six vaisseaux de ligne chargés d'escorter au Canada un convoi de trente bâtiments, chargés de troupes, de provisions et de marchandises. Arrivée à la hauteur du cap Finistère, en Galice, cette flotte fut rencontrée par une escadre anglaise de dix-sept vaisseaux, que commandaient les amiraux Anson et Warren. M. de la Jonquière se battit héroïquement pour sauver les transports, mais accablé par le nombre, il fut forcé d'amener son pavillon, fait prisonnier, et une partie du convoi qu'il protégeait tomba entre les mains de l'ennemi.

Il ne restait plus aux Français sur l'Atlantique que sept vaisseaux de guerre. On les mit sous le commandement de M. de l'Estanduère « pour escorter les flottes marchandes aux îles de l'Amérique. » Ils furent rencontrés, près de Belle-Ile, par quatorze vaisseaux anglais (14 octobre 1747). On se battit, comme à Finistère, avec le même courage et la même fortune. Cette fois encore, le nombre l'emporta, et l'amiral Hawke amena dans la Tamise cinq vaisseaux des sept qu'il avait combattus. La France n'eut plus alors que deux vaisseaux de guerre[1].

La terre était heureusement plus propice à la France que l'Océan. Le maréchal de Saxe ne cessait d'être victorieux dans les Pays-Bas. Dupleix et La Bourdonnaye se distinguaient dans l'Inde et battaient le parti des Anglais. D'autre part, les Français du Canada se battaient comme des lions. Le combat de Grandpré, en Aca-

[1] Cf. Voltaire, qui ne compte qu'un vaisseau sauvé, tandis qu'en réalité il y en eut deux : le *Tonnant* et l'*Intrépide* qui se défendirent et échappèrent glorieusement.

die, fut un de leurs plus beaux exploits (11 février 1847). Les Anglais furent ce jour-là battus de front, tournés par un détachement, écrasés et obligés de se rendre à discrétion à une force inférieure en nombre et fatiguée par une marche de soixante lieues sur la neige. D'autres expéditions partielles dirigées contre les frontières de la Nouvelle-Angleterre (on n'en compta pas moins de vingt-sept en trois ans), harcelaient et harassaient les Anglo-Américains, qui avaient fini par évacuer leurs forts avancés, sans se mettre à l'abri des incursions et des ravages.

Ainsi la paix était également désirable pour tous les pays, et tous en sentaient également le besoin. Malheureusement, Louis XV, qui pouvait en dicter les conditions, mit une sotte gloire à défendre les intérêts de ses alliés plus que ceux de la France même. « Mon maître, avait dit le marquis de Séverin, le plénipotentiaire français au Congrès d'Aix-la-Chapelle, veut la paix, non en marchand, mais en roi. » Cette belle fierté nous fit abandonner les villes de Flandre que nos armes avaient conquises. « Le roi de Prusse fut celui qui retira les plus grands avantages ; il conserva la conquête de la Silésie, dans un temps où toutes les puissances avaient pour maxime de ne souffrir l'agrandissement d'aucun prince.[1] » En échange de Madras rendu aux Anglais, la France recouvra Louisbourg et l'île du Cap-Breton. Tout fut donc remis, en Amérique, sur le même pied qu'au traité d'Utrecht, l'Acadie restant aux Anglais, mais sans qu'on prît le soin d'en préciser les limites, ce qui devait être l'occasion de la

[1] Voltaire, *Siècle de Louis XV*, ch. 30.

prochaine guerre. Pour cette cause et pour d'autres, le traité d'Aix-la-Chapelle ne procura donc, comme on l'avait dit du traité de Saint-Germain sous la Ligue, qu'une paix « boiteuse et mal assise. » Un peu plus de gloire militaire acquise ne compensait pas notre marine entièrement détruite, et cette destruction ne laissait que trop à prévoir le sort fatal qui attendait nos colonies, tant de l'Inde que de l'Amérique.

CHAPITRE VII

Du traité d'Aix-la-Chapelle à l'arrivée de Montcalm (1747-1756)

La paix était à peine conclue que les Anglais, sachant qu'ils n'avaient plus à craindre la marine de la France, s'empressèrent d'envoyer par milliers de nouveaux colons en Amérique, usant ainsi du moyen le plus sûr et le seul efficace de fonder des colonies puissantes, moyen que la France a malheureusement, — soit répugnance de son peuple à s'expatrier, soit vue courte de ses gouvernants, — toujours négligé d'employer.

Une compagnie d'actionnaires anglais et virginiens se forma, en 1748, pour coloniser la vallée de l'Ohio, et en 1750, le Parlement anglais lui concéda 6,000 acres de terrain, dans lesquels la Compagnie envoya aussitôt ses agents et commença d'établir des colons. La vallée de l'Ohio était cependant une possession bien française; la « Belle-Rivière » avait été découverte en 1670 et 1671 par Cavelier de la Salle qui en avait pris solennellement possession au nom de Louis XIV. Mais les colons anglais voulaient être les seuls maîtres de

l'Amérique et étaient décidés à ne respecter ni les traités, ni les droits acquis[1].

Un puissant effort fut également fait pour peupler de colons anglais la péninsule acadienne.

Jusqu'alors la « Nouvelle-Ecosse », ainsi que s'appelait désormais l'Acadie, n'avait compté d'autres habitants — sauf la garnison anglaise d'Annapolis — que les Acadiens, descendants des anciens colons français et les Indiens Micmacs, alliés constants de ces derniers. Or cette population d'Acadiens, restés Français de cœur comme de langue, s'accroissait dans des proportions qui n'étaient pas sans inquiéter le gouvernement anglais. Elle se doublait par elle-même tous les seize ans, tant était grande sa fécondité. Au lieu des 2,000 individus que ce petit peuple comptait au moment de la conquête en 1710, on en comptait 5,000 en 1731, 8,000 en 1739 et, si cette progression se continuait, ils pouvaient être plus de 100,000 à la fin du siècle. Que deviendrait alors, malgré le traité d'Utrecht, la domination anglaise sur un pays demeuré français par son sang, par sa langue, par ses traditions, par toutes les fibres de son cœur? Déjà, pendant la dernière guerre, il s'en était fallu de peu que les Acadiens ne s'unissent à leurs frères de France et du Canada pour reprendre leur vieux Port-Royal aux Anglais. Ils n'avaient consenti à s'abstenir que sur la promesse qu'on respecterait leur neutralité, car leur prétention constante, depuis la conquête, et lorsqu'on les pressait le plus sur le serment d'allégeance à l'Angleterre, était de ne prêter ce serment que sous une réserve, qui les

[1] Dussieux, *Le Canada sous la domination française*, p. 112.

dispensât de porter les armes en cas de guerre contre les Français : d'où le nom de *French neutrals* sous lequel on les désignait dans toute l'Amérique anglaise.

Le premier moyen (et plût au ciel qu'il n'eût employé que celui-là!) dont se servit le gouvernement anglais pour assurer sa conquête et prévenir le danger d'un retour de l'Acadie à la France, fut d'établir à tout prix une forte population anglaise dans le pays même. Des fonds considérables (57,582 livres sterling en 1749, et 53,927 l'année suivante) furent consacrés à la colonisation de la Nouvelle-Ecosse. On ne perdit point de temps et, pendant l'année 1749, on vit débarquer dans le hâvre de Chibouctou 2,544 colons accompagnés d'une forte garnison. Jamais le gouvernement anglais en aucun pays du monde n'avait encore tenté un pareil essai ni réalisé un tel effort. C'était une véritable ville que l'on créait de toutes pièces sur cette baie déserte, où se trouvaient à peine deux ou trois huttes de pêcheurs acadiens[1]. La nouvelle ville fut nommée Halifax ; elle est restée, depuis lors, la capitale de la Nouvelle-Ecosse.

Cette fondation dessilla complétement les yeux de la plupart des Acadiens ; il leur était bien difficile de conserver aucune illusion sur l'avenir, et ils comprirent l'étendue ainsi que l'imminence du danger. Dans les îles du golfe Saint-Laurent (île Saint-Jean, île du Cap-Breton, etc.), qu'occupaient encore les Français, se trouvaient déjà quelques villages créés par leurs compatriotes ; plusieurs y émigrèrent[2]. Ceux qui restèrent

[1] Rameau, p. 356.

[2] Ibid.

furent profondément troublés; les discussions avec les Anglais s'aigrirent, les esprits s'échauffèrent, la situation se tendit outre mesure, en attendant le fatal dénouement que nous raconterons plus loin.

Pour contrebalancer l'influence de cette nouvelle émigration anglaise et pour diminuer l'avantage que la supériorité si écrasante de leur nombre assurait aux colonies anglaises, il n'eût fallu rien moins que l'envoi au Canada de toute une armée de colons. C'est ce que comprit bien M. de la Galissonnière qui, depuis 1747, remplaçait M. de Beauharnais comme gouverneur du Canada. Le futur vainqueur de l'amiral Byng devant Minorque n'était pas seulement un marin distingué autant que vaillant; c'était encore un homme d'un jugement sûr, fort instruit en toutes choses et particulièrement dans les sciences naturelles, un administrateur actif et clairvoyant. Il demanda au gouvernement d'établir dix mille paysans français au sud-ouest des grands lacs, et plus particulièrement dans le pays des Illinois, à moitié distance entre le Canada et la Louisiane, et de façon à offrir une forte barrière aux entreprises des Anglo-Américains, qui tendaient toujours à s'étendre au-delà de leur limite naturelle des monts Alleghanys. Heureux si ses conseils eussent été suivis! mais la cour fit aussi peu de cas de ses adjurations qu'elle avait fait de celles de ses prédécesseurs. La France, qui avait toujours des soldats à sacrifier par milliers dans toutes ses guerres européennes, nées souvent de causes si futiles, n'avait jamais de cultivateurs à envoyer en Amérique où ils eussent trouvé,

avec les richesses d'un sol vierge, les perspectives d'une aisance et d'une indépendance que le sol de la patrie ne garantissait guère, à cette époque, à ses laboureurs.

Obligé de renoncer à l'espoir d'obtenir jamais ce renfort de colons, si vainement sollicité, M. de la Galissonnière tira du moins le meilleur parti possible des ressources qu'il avait sous la main. Il fit construire ou augmenter deux forts sur l'isthme de l'Acadie, et s'efforça d'attirer les Acadiens sur le territoire français, afin de donner à cette frontière une population capable de la défendre. Il éleva sur le Saint-Laurent, entre Montréal et le fort Frontenac, le fort de *la Présentation* pour s'assurer le fleuve et maintenir les Iroquois; on construisit sur le lac Ontario le fort de *Toronto* pour relier le fort Frontenac (aujourd'hui Kingston) et Détroit. Il exista, dès lors, de Québec au Mississipi, une grande ligne de postes militaires qui assuraient les communications entre le Canada et la Louisiane; elle se composait de Québec, Montréal, la Présentation, Frontenac, Toronto, Détroit, fort des Miamis, fort Saint-Joseph, Chicago, fort Crèvecœur sur l'Illinois et fort de Chartres sur le Mississipi. En avant de cette ligne, entre le lac Ontario et le Mississipi, et en suivant le cours de l'Ohio, on éleva une autre série de postes militaires, destinés à fortifier notre frontière et à retenir les Anglais derrière les Alléghanys. Cette ligne de postes avancés commençait à Niagara et se continuait, par le fort Presqu'île, le fort de la Rivière-aux-Bœufs, le fort Machault et le fort Duquesne qu'on éleva un peu plus tard.

M. de la Galissonnière réorganisa la milice et la porta à 12,000 hommes. En même temps, il envoya un détachement de 300 hommes dans la vallée de l'Ohio pour en chasser les traitants et les colons anglais, avec ordre de reprendre possession du pays d'une manière solennelle[1].

Au dedans, M. de la Galissonnière s'occupait, le Canada manquant encore d'une imprimerie, d'en établir une; il encourageait les sciences, faisait le meilleur accueil au naturaliste suédois Kalm, qui vint à cette époque visiter le Canada et qui ne tarit pas d'éloges sur la bonté du gouverneur. Il eût été bien souhaitable, en effet, pour la colonie, qu'elle gardât longtemps M. de la Galissonnière à sa tête. Mais la cour avait besoin de ses services; il fut rappelé en France et nommé, avec M. de Silhouette, pour discuter, contre les commissaires anglais Shirley et Mildmay, la délicate et grave question des frontières de l'Acadie. Il quitta donc le Canada à la fin de septembre 1749.

Le marquis de la Jonquière, marin distingué, le même qui avait soutenu, deux ans auparavant, le combat du cap Finistère et qui avait été fait prisonnier dans ce combat, fut nommé gouverneur général en remplacement du comte de la Galissonnière; mais il avait déjà passé la soixantaine quand il vint prendre possession de son gouvernement, et il mourut peu de temps après (1752), ayant eu le tort, pendant son court séjour au Canada, de donner prise à des accusations

1 Dussieux, p. 114.

de népotisme et de péculat, vices trop communs aux administrateurs français de cette époque qui ne suivaient que trop docilement en cela les exemples donnés par la cour de Versailles.

L'ancien commissaire de Louisbourg, l'intendant François Bigot, qui exerçait dès lors ses fonctions au Canada, mérite de rester comme le type de ces administrateurs improbes à qui tous les moyens étaient bons pourvu qu'ils grossissent leur fortune, et qui ne craignaient pas de trafiquer sur l'argent et sur les marchandises que l'Etat leur faisait passer dans l'intérêt de la colonie. Nous retrouverons ce personnage un peu plus tard.

Quant à M. de la Jonquière, et pour en revenir à lui, il convient de n'accepter que sous bénéfice d'inventaire les articulations qui furent formulées contre lui (accusations de s'être emparé du commerce des Pays d'en haut, de faire tyranniser les marchands par son secrétaire, auquel il avait donné le monopole du trafic de l'eau-de-vie chez les Indiens, etc.). Les Pères Jésuites qui furent les principaux propagateurs de ces attaques, paraissent bien avoir poursuivi avant tout une vengeance personnelle. « Ces Pères, écrit Garneau, faisaient toujours la traite dans leur mission du Saut-Saint-Louis, sous le nom de deux demoiselles Desauniers, et envoyaient leur castor à Albany, par contrebande. Cet exemple était imité par d'autres. M. de la Jonquière à qui la Compagnie des Indes se plaignait de cette violation des lois et de son privilège, voulut la faire cesser et sur l'ordre que le roi lui transmit, coupa court au mal en fermant leur comptoir du Saut-

Saint-Louis. Le gouverneur ne fut pas longtemps sans éprouver le ressentiment de l'ordre puissant qu'il venait d'offenser. On écrivit contre lui au ministre; on l'accusa, outre les griefs énumérés plus haut, de donner les meilleurs postes à ses associés ou à ses favoris. Les trafiquants, qui n'auraient pas osé prendre l'initiative, firent écho à ces accusations. » Ces attaques, justifiées ou non, empoisonnèrent ses derniers jours et abrégèrent sa vie.

Le marquis Duquesne de Menneville qui fut nommé pour succéder à M. de la Jonquière, arriva à Québec en juillet 1752. Il trouva la colonie dans un assez grand désordre et la discipline militaire fort relâchée. Il s'en explique dans deux lettres au ministre, datées d'octobre 1753. Dans l'une, il se plaint des officiers qui « paroissent consternés », lorsqu'ils reçoivent un ordre de service. Dans l'autre, ses plaintes tombent sur les soldats : « leur indiscipline est outrée : cela provient de l'impunité dans les cas les plus griefs. » En vingt mois d'efforts persévérants, Duquesne parvint, à force de sévérités et de salutaires exemples, à remédier au mal, en grande partie du moins. Il mit à la tête des troupes des officiers expérimentés, fit de nouvelles recrues dans les campagnes et donna des ordres pour que tous les postes militaires fussent tenus en bon état de défense. « Le Canada, — écrivait le ministre de la marine, Rouillé, à son collègue d'Argenson, ministre de la guerre, — a au moins 15,000 hommes en état de porter les armes, sur lesquels on peut compter en tout temps. » Ce n'était pas trop, ce n'était pas même

assez, car les évènements allaient prendre une extrême gravité et déchaîner la grande guerre qui ne finira plus qu'avec la perte de nos colonies.

Voltaire raconte ainsi[1] l'origine et les commencements de cette nouvelle guerre :

« Les révolutions que le roi de Prusse et ses ennemis préparaient dès lors était un feu qui couvait sous la cendre; ce feu embrasa bientôt l'Europe, mais les premières étincelles vinrent d'Amérique.

« Une légère querelle entre la France et l'Angleterre pour quelques terrains sauvages vers l'Acadie, inspira une nouvelle politique à tous les souverains d'Europe. Il est utile d'observer que cette querelle était le fruit de la négligence de tous les ministres qui travaillèrent, en 1712 et 1713, au traité d'Utrecht. La France avait cédé à l'Angleterre, par ce traité, l'Acadie, voisine du Canada, avec toutes ses anciennes limites; mais on n'avait pas spécifié quelles étaient ces limites; on les ignorait : c'est une faute qu'on n'a jamais commise dans des contrats entre particuliers. Des démêlés ont résulté nécessairement de cette omission. Si la philosophie et la justice se mêlaient des querelles des hommes, elles leur feraient voir que les Français et les Anglais se disputaient un pays sur lequel ils n'avaient aucun droit : mais ces premiers principes n'entrent point dans les affaires du monde. Une pareille dispute élevée entre de simples commerçants, aurait été apaisée en deux heures par des arbitres; mais entre des

[1] Précis du siècle de Louis XV, chap. 31.

couronnes il suffit de l'ambition ou de l'humeur d'un simple commissaire pour bouleverser vingt Etats. On accusait les Anglais de ne chercher qu'à détruire entièrement le commerce de la France dans cette partie de l'Amérique. Ils étaient très supérieurs par leurs nombreuses et riches colonies dans l'Amérique septentrionale; ils l'étaient encore plus sur mer par leurs flottes; et ayant détruit la marine de France, dans la guerre de 1741, ils se flattaient que rien ne leur résisterait ni dans le nouveau monde, ni sur nos mers. Leurs espérances furent d'abord trompées. »

Les premières hostilités s'engagèrent en dehors de tout ordre des métropoles et par une de ces rencontres devenues à peu près inévitables dans ces lointains territoires sur lesquels Français et Anglais élevaient des prétentions égales. Georges Washington, le futur président de la République américaine, dont le nom apparaît pour la première fois à cette époque, était alors major dans les milices de la Virginie. Il fut envoyé avec une colonne pour occuper les terres de l'Ohio; mais les Français venaient déjà d'y établir le fort Duquesne, au lieu où s'élève aujourd'hui la grande ville manufacturière de Pittsburg, dans une situation admirablement choisie et commandant tout le bassin de l'Ohio. Apprenant l'approche de l'officier anglais, M. de Contrecœur, qui commandait dans cette région, fit arrêter une petite troupe d'avant-garde qui marchait sous les ordres de l'enseigne Ward et envoya un parlementaire (M. de Jumonville) à Washington, pour lui porter « une sommation de se retirer, attendu qu'il étoit sur le territoire françois ». Washington, à son

tour, tirant prétexte de la capture de l'enseigne Ward, ordonna de faire feu sur le parlementaire et sur son escorte, qui furent tués ou pris. Cet acte, si contraire au droit des gens et que les Français qualifièrent hautement d'assassinat, ne pouvait manquer d'exciter chez les nôtres la colère et la soif de la vengeance. M. de Villiers, frère de Jumonville, fut aussitôt lancé contre les Anglais avec 600 Français-Canadiens et une centaine de sauvages. Cette troupe se comporta, comme on pouvait s'y attendre, avec un courage que doublait l'exaspération. Le fort « de la Nécessité » où s'était réfugié Washington, était défendu par 500 Anglais et neuf pièces de canon ; au bout de dix heures de combat et malgré une pluie torrentielle, notre mousqueterie força l'artillerie anglaise à cesser son feu. Les Anglais qui avaient eu 90 hommes tués ou blessés à mort et beaucoup d'autres blessés légèrement, se décidèrent à capituler.

« Nous pourrions venger un assassinat, dit M. de Villiers à Washington, nous ne l'imitons pas[1]. »

La fuite des Anglais après la signature de cette capitulation fut si précipitée, dit un témoin, qu'ils abandonnèrent jusqu'à leur pavillon. Cette victoire ne nous avait coûté que deux Français tués et 70 blessés.

Ces évènements, se produisant en pleine paix, ne faisaient que trop pressentir une guerre imminente. La

[1] Cf. Dussieux : *Le Canada sous la domination française* (2e édition). Grâce aux nombreux documents qu'il a consultés aux Archives de la marine, c'est l'ouvrage le plus sûr pour tout ce qui concerne les opérations militaires de la guerre franco-anglaise à partir de l'époque où nous sommes parvenus.

France avait tout intérêt cependant à gagner du temps, car sa marine commençait à peine à renaître des cendres de la dernière guerre, et quoique on eût, après la paix d'Aix-la-Chapelle, adopté le plan de construire, dans l'espace de dix ans, cent onze vaisseaux de guerre et cinquante-quatre frégates, on était encore fort loin d'avoir mené ce plan à exécution. Mais par la même raison qui devait nous engager à différer, les Anglais, qu'inquiétait la reconstitution de notre marine, avaient intérêt à précipiter la rupture. Le « bonhomme Franklin », alors membre de l'assemblée de Pensylvanie, y poussait de tout son pouvoir. « Prendre et garder le Canada, écrit Sainte-Beuve[1], c'était pour lui la conclusion favorite, comme de détruire Carthage pour Caton... Il avait le sentiment des destinées croissantes et illimitées de la jeune Amérique; il la voyait du Saint-Laurent au Mississipi, peuplée de sujets anglais en moins d'un siècle; mais, si le Canada restait à la France, ce développement de l'empire anglais en Amérique serait constamment tenu en échec, et les races indiennes trouveraient un puissant auxiliaire toujours prêt à les rallier en confédération et à les lancer sur les colonies. » Franklin fera bientôt (en 1757) un voyage en Angleterre pour soutenir et appuyer ces vues auprès du gouvernement anglais. Washington, Franklin! Ainsi, dans les débuts de cette guerre, nous trouvons au premier rang de nos adversaires, pour nous enlever le Canada, ces mêmes hommes qui seront, vingt ans plus tard, au premier rang de nos alliés pour enlever

[1] *Causeries* sur Franklin.

l'Amérique à l'Angleterre! Pour être conformes à la loi de croissance des États, ces retours des choses n'en sont pas moins parmi les plus étranges coups de théâtre de l'histoire.

Quoique la guerre ne fût pas encore déclarée, il était clair qu'on ne pouvait laisser le Canada sans secours. La disproportion était trop grande entre les forces de nos colonies et celles des colonies anglaises d'Amérique pour que la France pût espérer de conserver son empire colonial autrement qu'en mettant dans la balance tout le poids de son épée; encore n'eût-il pas fallu se laisser entraîner, presque en même temps, à la fatale guerre de Sept-Ans! La population des provinces anglo-américaines s'élevait, en 1755, suivant les calculs de Franklin, à un million deux cent mille âmes, tandis que le Canada, le Cap-Breton et la Louisiane réunis en comptaient à peine de 75 à 80 mille. Les forces régulières du Canada ne s'élevaient pas à mille hommes, tandis qu'on pouvait évaluer à 15,000 celles que la Nouvelle-Angleterre et la Nouvelle-York allaient bientôt mettre sur pied. Dans ces conditions, nous l'avons dit, la France ne pouvait hésiter, si elle tenait à conserver le Canada, à envoyer de solides renforts de l'autre côté de l'Atlantique.

On embarqua à Brest, en avril 1755, six bataillons d'infanterie qui comptaient un peu plus de 3,000 soldats et de 200 officiers. Toutes ces troupes partirent pleines d'ardeur, leur entrain faisant pressentir les victoires qu'elles allaient remporter à quinze cents lieues de leur patrie. « Tout s'est passé dans le meil-

leur ordre, écrit un commissaire[1], l'esprit de ce régiment (de Guyenne) est admirable ; tous se sont embarqués avec joie et un empressement si décidé, qu'il n'y a pas un seul homme qui ne soit de bonne volonté. » — « Le régiment de Languedoc, écrit le lieutenant-général, (M. de Crémille), vient de suivre parfaitement le bon exemple du régiment de Guyenne ; il n'y est entré que des soldats de bonne volonté, et il y a même eu bien des contestations entre eux pour la préférence qu'ils demandoient tous également. »

On a plaisir, remarque à ce propos M. Dussieux[2], à voir ces braves gens, qui feront si bien leur devoir au Canada, partir avec autant d'entrain. Cependant la traversée n'était pas facile comme elle l'est aujourd'hui ; c'était un long voyage, pénible et dangereux, pendant lequel presque toujours des épidémies décimaient cruellement les passagers, embarqués en grand nombre sur des bâtiments où les règles de l'hygiène moderne étaient méconnues.

Une escadre de quatorze vaisseaux, dont trois seulement armés en guerre, et de quatre frégates, appareilla de Brest, le 3 mai, emportant ces troupes et des approvisionnements de toute espèce. L'amiral Dubois de la Mothe qui la commandait arriva sur les bancs de Terre-Neuve presque en même temps que l'amiral anglais Boscawen qui avait reçu l'ordre d'intercepter ce convoi et qui disposait de onze vaisseaux de ligne et de plusieurs frégates. Des brouillards séparèrent l'es-

[1] Lettre de M. Doreil au ministre de la guerre.

[2] P. 130.

cadre française, et trois de nos navires, l'*Alcide*, le *Lys* et le *Dauphin-Royal* se trouvèrent, le 8 juin, à portée du feu des Anglais. Le capitaine de l'*Alcide* demanda, à l'aide d'un porte-voix : « Sommes-nous en paix ou en guerre? — En paix! » répondit-on des vaisseaux anglais, mais presque en même temps une bordée de mitraille tombant sur nos vaisseaux venait donner un sanglant démenti à ces paroles [1]. L'*Alcide* et le *Lys*, ainsi attaqués inopinément par des forces de beaucoup supérieures, furent bientôt contraints de se rendre. Quant au *Dauphin-Royal*, la supériorité de sa marche assura son salut, et son capitaine, M. de Montalais, eut la satisfaction de pouvoir conduire jusqu'à Louisbourg les troupes qui lui étaient confiées.

Cette attaque fut le signal de « pirateries » sans exemple jusques alors. Sans aucune déclaration de guerre, les Anglais prirent plus de trois cents vaisseaux marchands, « comme on saisirait des barques de contrebande, » (*Voltaire*), ils s'emparèrent même de quelques navires des autres nations, qui portaient aux Français des marchandises. On estime que 10,000 matelots et trois cents millions de livres tombèrent ainsi, en quelques mois, au pouvoir des croiseurs anglais.

A la nouvelle de ces « actes de brigandages », ainsi qu'il les qualifiait justement dans sa lettre au roi d'Angleterre (21 décembre), Louis XV se décida enfin à rappeler son ambassadeur de Londres, et le gouver-

[1] Relation du combat du vaisseau l'*Alcide*. (Dépôt de la guerre, vol. 3417, pièce 4).

nement français se prépara activement à la guerre. Le marquis Duquesne, ayant repris du service dans la marine, venait d'être remplacé, comme gouverneur du Canada, par le second marquis de Vaudreuil, fils du précédent; (celui-ci reçut du ministère des instructions très énergiques; malheureusement c'était un homme un peu faible, et que son caractère irrésolu rendait peu propre à affronter les graves responsabilités de temps si critiques). On lui adjoignit, pour commander les troupes, le baron de Dieskau, qui avait été compagnon d'armes et « ami intime, dit Diderot, du maréchal de Saxe. » Ni l'un ni l'autre, malheureusement, le premier par trop de faiblesse, le second par trop d'assurance, ne se montrèrent complètement à la hauteur des circonstances.

Les Anglais, décidés à soutenir énergiquement l'effort de leurs colonies pour nous prendre le Canada, avaient envoyé de la métropole le général Braddock avec deux régiments. Grâce à ce renfort, les Anglo-Américains pouvaient mettre, avons-nous dit, 15,000 hommes en ligne, tandis que Dieskau, y compris ses 2,800 soldats, les milices canadiennes et les sauvages, ne pouvait rassembler plus de 7,000 hommes. Le général français résolut, en conséquence, de se tenir sur la défensive et d'attendre l'attaque des Anglais. Cette attaque porta sur trois points à la fois : à l'est, contre les forts placés sur les frontières acadiennes, à l'ouest, contre ceux de la vallée de l'Ohio, au centre, contre ceux qui dominaient le lac Champlain. Nous indiquerons successivement et succinctement l'issue de ces trois opérations.

En Acadie, le colonel Winslow, avec plus de 2,000 hommes, assiégea les forts Gaspareaux et de Beauséjour qui défendaient l'isthme de Shédiac. Le premier de ces forts n'était retranché qu'avec des pieux très écartés et n'avait que 19 hommes de garnison ; les remparts du second, gardés par 400 soldats, étaient en très mauvais état. Les Anglais s'emparèrent, sans coup férir, des deux forts, qui ne firent pas, dans ces circonstances, toute la résistance qu'ils auraient dû [1].

La prise de ces forts assurait aux Anglais, avec le libre passage de l'isthme acadien, une domination plus incontestée que jamais sur la population de race française qui continuait d'habiter la presqu'île et les rivages de la baie de Fundy. Il est profondément regrettable, pour leur réputation d'humanité, que les Anglais se soient départis, en cette occasion, de la justice et de l'humanité qui sied à des vainqueurs, en présence surtout d'un peuple désarmé. L'épisode que nous allons raconter a mis dans leur histoire une tache qu'aucun essai de justification ne saurait effacer.

La population totale des Acadiens français s'élevait, à cette époque, à 16,000 âmes ; de ce nombre 4,000 peut-être avaient émigré dans les îles du golfe St-Laurent où elles se retrouvaient sous le pavillon de la France ; un nombre à peu près égal s'était réfugié dans les postes encore occupés par les troupes françaises autour de l'isthme de Shédiac et c'étaient des

[1] Traduits, deux ans après, devant un conseil de guerre, pour répondre de leur conduite peu honorable, les commandants des forts, (MM. de Villeray et Vercors-Duchambon) obtinrent pourtant leur acquittement.

Acadiens qui composaient la plus grande partie de la garnison dans les forts de Beauséjour et de Gaspareaux que nous venons de voir pris par le colonel Winslow. Le reste des Acadiens, soit donc une population de 8,000 habitants, vivaient paisiblement dans leur presqu'île, sur les terres qui les avaient vus naître, que leurs pères avaient défrichées et qu'ils cultivaient avec amour, donnant l'exemple de toutes les vertus privées et domestiques. Ils avaient subi, sans trop protester, la souveraineté de l'Angleterre, et tout ce qu'ils demandaient, c'était qu'on les laissât cultiver en paix leurs petits domaines et qu'on ne les contraignît pas à porter leurs armes contre leurs anciens compatriotes, contre les hommes de leur langue, de leur religion et de leur sang. Une sorte de convention tacite s'était établie sur ce point entre eux et leurs gouverneurs, et leur avait valu leur nom de « Français neutres ». « Peuple simple et bon, dit Raynal dans la langue un peu mièvre de son temps, l'agriculture était son occupation ; leur mœurs étaient extrêmement simples ;... on n'y connaissait pas la misère, et la bienfaisance prévenait la mendicité... C'était une société de frères, également prêts à donner ou à recevoir ce qu'ils croyaient commun à tous les hommes. Cette précieuse harmonie écartait jusqu'à ces liaisons de galanterie qui troublent si souvent la paix des familles. On ne vit jamais dans cette société de commerce illicite entre les deux sexes. C'est que personne n'y languissait dans le célibat. Dès qu'un jeune homme avait atteint l'âge convenable au mariage, on lui bâtissait une maison, on défrichait, on ensemençait des terres autour de sa demeure ; on y mettait les vivres

dont il avait besoin pour une année. Il y recevait la compagne qu'il avait choisie, et qui lui apportait en dot des troupeaux. Cette nouvelle famille croissait et prospérait à l'exemple des autres. Qui ne serait touché de l'innocence des mœurs et de la tranquilité de cette heureuse peuplade ? Qui ne ferait des vœux pour la durée de son bonheur? [1] »

Or, voici qu'à ce tableau champêtre, que trace ici Raynal, va succéder brusquement un spectacle de dévastation et de ruine. Des proclamations, dressées avec une perfide habileté, avaient invité les Acadiens à s'assembler tous à un jour fixé (le 5 septembre) en différents endroits. Ce jour-là, un jour de dimanche, les Acadiens accourent, en effet, en foule, dans leurs églises. Aussitôt, des soldats les y cernent, et on leur déclare que, par ordre royal, leurs biens sont confisqués et qu'ils vont être transportés, loin de leur pays, dans les autres colonies anglaises. L'exécution fut immédiate, impitoyable : on les retint prisonniers sur place et, dès le lendemain, on les conduisait par longues files aux vaisseaux qui, la veille, étaient venus atterrir sur la côte et qui devaient les emmener. Quelques Acadiens s'étant échappés dans les bois, on dévasta le pays pour les empêcher de subsister. Dans le canton des Mines, on brûla 276 granges, 155 autres petits bâtiments, onze moulins et une église.

Le beau poème de Longfellow, *Evangéline*, a tiré son thème de cette impitoyable exécution. Il décrit ce

[1] Tome VIII, p. 78.

« triste cortège » et le « grand désordre » qui s'en suivit : « Dans le tumulte de l'embarquement, des « femmes furent séparées de leurs maris, et des mères « s'apercevaient trop tard qu'elles avaient laissé sur la « grève des enfants qui, dans une angoisse amère, « tendaient les bras. » (*Evangéline*, chap. V.) Tout fut, en effet, entraîné pêle-mêle, hommes, femmes et enfants; et les navires déposèrent confusément ces familles disloquées dans les endroits les plus éloignés. Ceux qui avaient rendu des services au gouvernement anglais ne furent pas mieux traités que les amis les plus zélés des Français; tel ce vieux notaire nommé Le Blanc, qui mourut à Philadelphie de chagrin et de misère en cherchant ses fils dispersés dans les provinces anglaises. On évalue à 6,000 environ le nombre de ceux qui furent ainsi transportés dans le Massachussets, la Pensylvanie, la Virginie et en Angleterre. La plupart des colons anglais, il faut le dire à leur honneur, reçurent ces malheureux avec bonté, comme pour protester contre la rigueur inexorable de leur gouvernement. Benezet, issu d'une famille française bannie à la révocation de l'édit de Nantes, les accueillit comme des frères à Philadelphie[1].

Quelques-uns de ces exilés se réfugièrent ensuite à la Louisiane, où ils s'établirent à Bayou-la-Fourche (Donaldsonville); d'autres passèrent dans la Guyane française[2] ; quelques-uns purent parvenir en France, et on

[1] Garneau. — Rameau.

[2] Le recensement du camp de La Ricamarie (Guyane), fait au commencement de 1765, mentionne une trentaine de familles originaires d'Acadie : (plusieurs du nom de Hébert, plusieurs du nom

leur donna, dans les landes du duché de Châtellerault, un canton qui prit le nom d'Acadie. D'autres enfin, ne pouvant vivre loin de leur sol natal, se décidèrent, à la paix, et surmontant mille obstacles, à retourner en Acadie où nous retrouverons leurs traces. Ainsi dispersé par une violence sans nom et dont il n'est peut-être pas d'autre exemple dans l'histoire, aux quatre vents du ciel, le petit peuple Acadien ne devait pourtant pas périr. Plus de cent mille âmes dans les provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick et dans les îles voisines du Cap-Breton et du Prince-Edouard (ancienne île St-Jean) se réclament encore aujourd'hui de ce nom d'Acadiens, rendu si honorable par le courage et par les souffrances de leurs ancêtres; avant qu'il soit quarante ans, par le seul mouvement constamment ascendant de la natalité dans ce peuple vigoureux et sage, ils auront dépassé 300,000 âmes. Preuve nouvelle, après tant d'autres, que les nationalités,

de Trahan, puis des Le Blanc, des Benoît, des Gautreau, des Thibault, des Thibaudeau, des Saunier, des Boudrau, des Barillon, des Lapierre, etc.) Une cinquantaine de familles sont mentionnées comme originaires de Louisbourg (familles Denis, Ouette, Codet, Tallard, Laugouette, Marsanne, Jaudin, Brot ou Braud, Cousin, Guedry, Colin, Besson, Allain, Verdier, Petitpas, Villedieu, Jousiaume, Deschamps, Lecerf, Berthaud, Frequant, etc.) Onze venaient de l'île Saint-Jean (familles Cloquesinet, Gérard, Charpentier, Billard, Boriris, Bouchard, Grossin, Boulanger, Jacquier, Dubocq et Duvivier). Nous avons relevé enfin dix-huit familles originaires du Canada proprement dit et répondant aux noms suivants: Lallemand, Colin, Barre, Bouchard, Reboulet, Desbois, Norot, Pelissier, La Chaussée, Marchand, Dolia, Campagnan, Duvergé, Udol, Fortin, Paquet, Lanouette, Perault. (Archives de la Guyane au ministère de la marine).

même les plus faibles, même les plus opprimées, ne meurent jamais, au moins tant qu'elles sont gardées par ce double bouclier de la moralité et de la justice.

Pendant que les Anglais commettaient, en Acadie, un acte si barbare et si contraire au droit des gens, leur principal général, Braddock, éprouvait, dans la vallée de l'Ohio, un échec sanglant et honteux. Le général Braddock avait tenu à prendre en personne le commandement de 2,000 hommes qu'il dirigeait contre le fort Duquesne. A trois lieues du fort, après avoir passé la Monongahéla, son armée rencontra, le 9 juillet, les troupes françaises commandées par M. de Beaujeu, et composées en tout de 600 sauvages et de 250 soldats ou miliciens du Canada. M. de Beaujeu mit ses Canadiens, tous adroits tireurs, au centre et déploya en demi cercle ses sauvages aux deux ailes. Le combat s'engagea et dura cinq heures ; nos tirailleurs firent reculer l'armée anglaise, malgré son artillerie. Braddock battit en retraite, en désordre, et fut ensuite blessé à mort. La retraite fut bientôt changée en déroute, et les sauvages, chargeant avec furie, massacrèrent impitoyablement les fuyards. Plus de la moitié des Anglais, 13,000 hommes, restèrent sur le champ de bataille ou furent noyés dans la Monongahéla. « Nous avons été battus, — écrivait Washington, l'un des survivants, — battus honteusement par une poignée de Français. » De notre côté, nous ne perdîmes pas plus de quarante hommes, parmi lesquels le commandant, M. de Beaujeu, qui fut tué dès le commencement de l'action et

fut remplacé sur le champ de bataille par M. Dumas, capitaine dans les milices de la colonie.

La victoire de la Monongahéla nous donnait un immense butin, 15 pièces de canon, la caisse, les armes, les munitions et les papiers de l'ennemi. La vallée de l'Ohio nous resta, au moins pour cette année ; et nos sauvages alliés entrèrent de ce côté dans les colonies anglaises, où ils portèrent l'épouvante « en levant des chevelures sur l'Anglais »[1].

Cette victoire exalta fort les imaginations au Canada. M. Doreil, commissaire des guerres, écrivant de Québec au ministre, le 12 août 1755, et lui annonçant le départ de Dieskau contre les Anglais de l'armée du centre, ne craignait pas de dire : « Je regarde comme certain, par le mépris que l'on a pour eux, qu'ils seront battus partout. »

Ce propos n'était pas sans quelque outrecuidance et les évènements allaient en fournir la preuve. Dieskau quittant ses retranchements du fort Saint-Frédéric vint, avec 1,500 hommes, offrir la bataille aux Anglais qu'il rencontra sur les bords du lac Saint-Sacrement, au point où fut élevé depuis le fort William-Henry. Les premiers engagements lui furent favorables. Le 8 septembre, il battit les Anglais en avant de leur camp, et, le 11, il essaya de l'enlever ; mais les sauvages refusèrent de donner et, malgré la *furia francese* de ses soldats, Dieskau ne put forcer les ouvrages des Anglais. Il fut grièvement blessé et pris par l'ennemi, et sa troupe, diminuée de sept ou huit cents hommes, dut battre en

[1] Dussieux, p. 141.

retraite. Malgré notre échec, les Anglais n'osèrent pas marcher contre Saint-Frédéric ; ils laissèrent une garnison au fort Edouard et retournèrent dans la Nouvelle-Angleterre.

L'hiver allait d'ailleurs bientôt sévir et suspendre les opérations. Les Français utilisèrent les derniers jours de l'automne à faire quelques travaux de fortification dans la position de Carillon, en avant du fort Frédéric. Avant la fin des neiges, ils étaient prêts pour l'offensive. Un parti de 340 hommes, sous M. de Léry, alla assiéger le petit fort de Hull, qui renfermait une quantité de provisions et de munitions. Ce fort qui n'était gardé que par 90 hommes, fut enlevé en moins de deux heures. Les Français y mirent le feu, après s'être emparés des provisions, dont on avait un extrême besoin dans la colonie.

Du côté de Chouégen, M. de Villiers alla asseoir son camp sur les bords de la rivière au Sable et y construisit un fortin d'où il harcelait continuellement l'ennemi. A la Belle-Rivière, Dumas qui avait remplacé M. de Contrecœur, comme commandant du fort Duquesne, tenait continuellement des partis en campagne et lançait ses sauvages alliés sur les villages anglais de la frontière où ils portèrent plus d'une fois la ruine et la désolation[1].

---

[1] Ferland. — Dussieux. — Garneau.

CHAPITRE VIII

De l'arrivée de Montcalm à la perte du Canada (1756-1763)

Les opérations de guerre que nous venons de raconter duraient déjà depuis près de deux ans, sans que la guerre fût encore officiellement déclarée entre les deux couronnes de France et d'Angleterre. La monarchie française répugnait évidemment à cette guerre d'Amérique où elle sentait, à cause de l'infériorité de sa marine, que l'Angleterre avait de grands avantages sur elle. La rupture décisive vint donc de la Grande-Bretagne qui lui signifia, le 18 mai 1756, une déclaration solennelle de guerre. Si du moins, comme le conseillait le ministre Machault, on s'en était tenu à cette guerre maritime et si la France avait mis tous ses soins et toutes ses forces à soutenir ses colonies! Mais l'esprit de vertige et d'erreur,

> De la chute des rois funeste avant-coureur,

avait dès lors saisi la cour de France. Au lieu d'attaquer sérieusement l'Angleterre chez elle, comme on en

fit la feinte un moment, ou d'envoyer de fortes armées en Amérique, la France perdit son temps et ses forces à envahir l'électorat de Hanovre, patrimoine personnel du roi d'Angleterre, Georges II, et pendant que nos forces allaient se dépenser dans cette guerre où nous allions bientôt nous heurter à l'épée de Frédéric II, les Anglais, beaucoup moins soucieux du Hanovre que de leurs colonies, allaient avoir libre carrière pour attaquer les nôtres et fortifier leur domination maritime. L'imbécillité de Louis XV, excitée par la vanité de la Pompadour, allait jeter la France dans la néfaste guerre de Sept-Ans, et consumer, sans profit et sans gloire, le plus clair de ses forces dans ces interminables guerres d'Allemagne où il s'agissait de défaire maintenant au profit de l'Autriche ce que nous avions fait de nos propres mains, dans la campagne précédente, quand nous aidions la Prusse à conquérir cette Silésie que nous voulions maintenant lui reprendre.

Mais ne fallait-il pas venger les injures de la fille de Poisson, que Frédéric II appelait impertinemment « Cotillon », et reconnaître les aimables procédés de Marie-Thérèse qui écrivait à la maîtresse du roi : « Ma cousine » ? Le pimpant cardinal de Bernis, l'abbé dameret et bel-esprit que l'infante de Parme honorait de ses faveurs, tandis que Frédéric II se moquait justement de ses vers insipides, n'avait-il pas aussi des motifs personnels de nous jeter dans une guerre contre le roi de Prusse? Qu'étaient, à côté des graves intérêts de ces réputations susceptibles, les menaces suspendues sur l'Inde, sur le Canada, sur le Sénégal, sur les Antilles françaises?... Ah! pauvre France de Jeanne d'Arc,

de Coligny, de Henri IV et de Sully, en quelles mains étais-tu tombée!...

On ne pouvait pourtant pas laisser le Canada absolument sans secours. Le gouverneur, M. de Vaudreuil, demandait à cor et à cri des renforts, et M. Doreil, le commissaire des guerres, revenu de son optimisme depuis la défaite de Dieskau, écrivait que la colonie « couroit les plus grands risques », et que sa situation exigeait « de prompts et puissants secours. »

En réponse à ces pressants appels, le roi se contenta d'envoyer deux bataillons des régiments de la Sarre et de Royal-Roussillon, soit ensemble un millier d'hommes, ce qui porta à un peu moins de 4,000 hommes le chiffre de notre armée régulière en Canada. Le marquis de Montcalm fut envoyé prendre le commandement général de ces troupes en remplacement de M. de Dieskau et, quoiqu'il n'eût que le titre de maréchal de camp, on lui donna les fonctions et l'autorité de lieutenant général des armées du roi.

M. de Montcalm était né en 1712, au château de Candiac, près de Nîmes, et appartenait à une des grandes familles du Rouergue. Il était entré au service dès l'âge de 13 ans, et comptait donc à ce moment 35 années de services. Il s'était battu avec une rare bravoure en Allemagne, en Bohême et en Italie, avait reçu trois blessures à la bataille de Plaisance (1746) et deux autres à l'affaire du col de l'Assiette. Il était bien le général qu'il fallait pour conduire une guerre comme celle qu'il allait faire, guerre de surprises et de manœuvres rapides, demandant surtout de l'action et de l'au-

dace; s'il y fit des fautes, ce ne fut que par excès de vaillantise et d'intrépidité personnelle. « Aucun homme ne sut mieux que lui, écrit un biographe[1], unir les qualités qui pouvaient attacher et charmer les soldats qu'il avait amenés d'Europe, les colons canadiens qu'il engageait à quitter leur charrue pour le suivre, et les Indiens qui s'associaient à ses expéditions et qui, marchant de nuit, inaperçus, à travers les bois, tombaient sur les habitations écartées des Anglais et les détruisaient avant qu'on soupçonnât leur approche. »

Le général-marquis débarqua à Québec en mai 1756; il amenait, comme compagnons d'armes, le chevalier de Lévis, qui fut plus tard duc de Lévis et maréchal de France; le colonel de Bourlamaque, dont les talents supérieurs allaient trouver un beau champ d'action dans cette guerre d'Amérique, enfin M. de Bougainville, alors capitaine de dragons et qui se fera plus tard un nom célèbre dans nos annales maritimes.

M. de Montcalm trouva l'administration de la colonie dans un fort déplorable état et s'en expliqua bientôt dans ses lettres au gouvernement. Faiblesse du gouverneur; improbité de la plupart des fonctionnaires et prévarications de l'intendant Bigot et de ses complices; rivalités des officiers de l'armée de terre contre ceux de l'infanterie de marine et ceux de la milice; forma-

[1] *Biographie universelle*. Art. Montcalm. Voir aussi dans *le Mercure de France*, de janvier 1760, une biographie de Montcalm. M. Dussieux suggère l'idée que les renseignements en ont été fournis par M. Doreil, alors commissaire des guerres au Canada et qui était très dévoué au général.

tion de deux partis dans la colonie; difficulté de faire la guerre dans un pays immense, sans routes et sans autres moyens de communications que des rivières coupées de sauts (cataractes) et de rapides ou des lacs que la violence des vagues rend souvent impraticables aux bateaux ; tels sont les thèmes ordinaires et trop justifiés des doléances de M. de Montcalm et de ses aides de camp.

Malgré les tristesses de cette situation, malgré la faiblesse et le dénuement de son armée, malgré la rigueur du climat à laquelle une partie de ses troupes n'était pas habituée, Montcalm eut tout l'avantage des combats pendant la première année de la guerre (1756).

Son principal objectif dans cette campagne, fut le fort Chouegen ou Oswego, sur le lac Ontario, que les Anglais occupaient avec 1,800 hommes. C'était la position la plus avancée des Anglais au-delà de la chaîne des Alléghanys, et celle qui portait le plus d'ombrage à notre prétention de posséder tout le terrain au-delà de cette chaîne. M. de Montcalm, par une diversion habile, feignit de vouloir presser les Anglais sur le lac Champlain, et il put amener 3,000 hommes contre Chouegen sans que l'ennemi eût eu vent de ses mouvements. Les forts, brusquement et rudement assaillis, se rendirent après quelques heures seulement de résistance et lorsqu'ils n'avaient encore perdu que 150 hommes. Cette prompte capitulation étonna Montcalm : « Je ne reconnais plus les Anglais, dit-il ; il faut croire qu'une fois transplantés, ils ne sont plus les mêmes qu'en Europe. » Plus de seize cents prisonniers, cinq drapeaux, cent treize bouches à feu, cinq bâtiments de

guerre, outre une quantité de petites barques, d'immenses approvisionnements d'armes, de munitions et de vivres dont notre armée profita, tombèrent au pouvoir des Français. On estime à 15 millions la perte matérielle de l'Angleterre en cette journée.

L'effet moral en fut très grand aussi, au moins en Amérique. Les Anglais renoncèrent aux attaques qu'ils avaient projetées sur nos propres forts et se contentèrent de se protéger du mieux qu'ils purent contre les incursions des bandes canadiennes et les cruelles attaques de nos sauvages alliés. Sous la terreur de ces agressions, les colons de la Virginie et de la Pensylvanie reculèrent les bornes de leurs habitations à plus de quarante lieues en deça des Alléghanys; encore ne furent-ils pas tout-à-fait à l'abri des attaques des nôtres. Le chevalier de Villiers, avec un détachement qui ne comptait que cinquante-cinq hommes, alla prendre le fort Grenville, à vingt lieues de Philadelphie; « tout y fut brûlé, tué ou fait prisonnier. »

Ces succès que M. de Lévis attribuait à la chance autant qu'au « bien joué », ne faisaient que farder la triste situation où se débattait, au dedans, la colonie. La disette s'y faisait déjà sentir, la récolte ayant presque totalement manqué dans le gouvernement de Québec et les bras ne suffisant pas d'ailleurs à l'agriculture, depuis que la presque totalité des habitants était appelée à servir dans les rangs de la milice. Un certain nombre de familles acadiennes ramenées cette année-là de Miramichy à Québec, eurent à souffrir de grandes privations, et beaucoup moururent de faim ou de dénuement.

Les voleries de l'intendant Bigot et de ses complices, les Péan, les Bréard, les Varin et les Cadet, — protégées par l'insigne faiblesse du gouverneur de Vaudreuil, — ajoutaient une particulière acuité à la détresse générale. M. Dussieux a reconstitué, d'après les pièces du procès qu'on fit plus tard à ces gredins, la physionomie de leurs honteuses spéculations. Les affidés et les prête-noms de la société Bigot achetaient les marchandises de l'Etat à bon marché et les lui revendaient ensuite à des prix excessifs. Ils enflaient les mémoires et faisaient de doubles emplois d'états de rations qui, bien que faux, étaient payés comme fidèles. A l'aide de leurs gains prodigieux (12 millions sur une fourniture montant à 11 millions seulement de prix d'achat), ils séduisaient les officiers commandant les forts pour gagner leurs suffrages et les commis et gardes-magasins pour acheter leur silence, etc. On peut voir là, dans tout ce qu'ils ont de plus détestable, les fruits d'un gouvernement absolu et ce que produit le manque de contrôle et de liberté, surtout quand les sphères supérieures du pouvoir donnent l'exemple de la plus complète immoralité, comme c'était alors le cas de Louis XV et de sa cour[1].

Sans connaître sans doute toute l'étendue du mal, Montcalm en soupçonnait la plus grande partie et confiait ses défiances et ses inquiétudes au ministre : « Je n'ai aucune confiance, écrivait-il un peu plus tard (1759), ni en M. de Vaudreuil, ni en M. Bigot. M. de

[1] Voir Dussieux : *Le Canada sous la domination française*, pp. 168 et suiv.

Vaudreuil n'est pas en état de faire un projet de guerre; il n'a aucune activité; il donne sa confiance à des empiriques. M. Bigot ne parait occupé que de faire une grande fortune pour lui et ses adhérents ou complaisants... L'avidité a gagné les officiers, gardes-magasins, commis, qui sont vers l'Ohio ou auprès des sauvages dans les pays d'en-haut; ils font des fortunes étonnantes; ce n'est que certificats faux admis également... Quels surveillants mettre dans un pays dont le moindre cadet, un sergent, un canonnier, reviennent avec 20, 30,000 livres en certificats pour marchandises livrées par les sauvages?... L'envie de s'enrichir influe sur la guerre sans que M. de Vaudreuil s'en doute. Tous se hâtent de faire leur fortune avant la perte de la colonie, que plusieurs peut-être désirent comme un voile impénétrable pour leur conduite. »

Ces odieux désordres n'eussent pas été possibles si l'attention de la France eût été un peu plus portée du côté du Canada. Mais la belle victoire navale du marquis de la Galissonnière devant Minorque, l'escalade et la prise de Mac-Mahon par les troupes du maréchal de Richelieu, étaient des faits d'armes qui rejetaient dans l'ombre les combats lointains du Canada. Le grand intérêt était surtout aux faits et gestes de ce Frédéric II avec qui, bien que notre ennemi, sympathisaient plus d'un « philosophe » et plus d'un courtisan. « Tous les chasseurs, écrivait Voltaire de son ton léger et dégagé, s'assemblent pour faire une Saint-Hubert à ses dépens. Français, Suédois, Russes, se mêlent aux Autrichiens; quand on a tant d'ennemis, et tant d'efforts à soutenir, on ne peut succomber qu'avec gloire.

C'est une nouveauté dans l'histoire que les plus grandes puissances de l'Europe aient été obligées de se liguer contre un marquis de Brandebourg[1]. »

L'intérêt, à la cour, comme à la ville, était donc aux péripéties de cette « chasse »; on se passionnait pour cela. Et quant au Canada, valait-il la peine qu'on s'en occupât? Voltaire proposait, sans tant d'affaires, de le « vendre aux Anglais » qui l'auraient acheté volontiers, il le tenait lui-même de la bouche de M. Pitt. Pour le surplus, il formulait ainsi sa philosophie... patriotique: « On plaint ce pauvre genre humain qui s'égorge dans notre continent à propos de *quelques arpents de glace* au Canada[2]. »

Le ministère n'était guère éloigné de partager cette indifférence coupable. Lorsque M. de Vaudreuil, en vue de la campagne de 1757, demanda des soldats et des vivres au cabinet de Versailles, il le trouva effrayé des dépenses que l'on faisait pour cette colonie, tout occupé de ses armées d'Allemagne et peu disposé à envoyer les secours nécessaires en Amérique. Le transport des troupes à quinze cents lieues était, disait-on, très onéreux; il fallait de nombreux bâtiments; on était obligé de disputer le passage aux Anglais; il fallait une guerre maritime pour conserver la Nouvelle-France et le gouvernement s'était prononcé pour la guerre continentale[3]. Bref, tout ce que M. de Vaudreuil put obtenir fut un secours de 1,500 hommes.

[1] Lettre à M. de Cideville.

[2] Lettre à M. de Moncrif du 27 mars 1757.

[3] Dussieux, p. 159.

La guerre d'Amérique, au contraire, était populaire en Angleterre; on y devinait les résultats qu'elle devait produire et qui sont si évidents aujourd'hui. Pitt, devenu ministre, et résolu à ne pas laisser échapper une occasion si avantageuse pour les intérêts britanniques, fit d'immenses préparatifs; de formidables escadres couvrirent les mers, transportèrent 10,000 soldats en Amérique et se préparèrent à couper toute communication entre la France et le Canada. Nos soldats allaient avoir bientôt à combattre un contre quinze et sans espoir de recevoir de secours de la mère-patrie!

Comme premier acte des opérations projetées sur mer et sur terre, une flotte anglaise de plus de vingt vaisseaux, avec une nombreuse armée de débarquement, se dirigea contre Louisbourg que le traité d'Aix-la-Chapelle avait, l'on s'en souvient, rendu à la France. Mais arrivé à Halifax, l'amiral anglais apprit que trois escadres françaises avaient gagné Louisbourg avant lui et que leur réunion donnait à M. Dubois de la Mothe des forces égales à celles qu'il commandait. Il renonça en conséquence à son projet d'assiéger Louisbourg, mais quelque temps après, ayant reçu de nouveaux renforts, il chercha à provoquer l'amiral français au combat. M. Dubois de la Mothe, enfermé dans le port de Louisbourg, ne répondit pas à cet appel, parce qu'en ce moment une cruelle épidémie décimait ses équipages. La tempête, cette fois encore, nous secourut. Dans la nuit du 24 au 25 septembre (1757) un terrible coup de vent dispersa l'escadre anglaise, jeta à

la côte et brisa un vaisseau, en démâta douze autres et obligea les Anglais à jeter la plus grande partie de leur artillerie à la mer. Si le vent n'avait changé, toute la flotte anglaise se fût brisée contre les rochers de l'île Royale.

Pendant ce temps, M. de Montcalm conduisait une armée de 7,600 hommes, dont 3,000 réguliers, à l'attaque du fort William-Henry, situé à l'extrémité méridionale du lac Georges (ou lac du Saint-Sacrement) qui n'est lui-même qu'une sorte de prolongement du lac Champlain. Le colonel Munro, gouverneur de ce fort (Cooper en a fait le héros d'un de ses romans [1]), quoiqu'il n'eût que des forces inférieures, se défendit avec vigueur et prolongea tant qu'il put la défense pour donner au général Webb le temps de le secourir. Mais Webb ayant fait réponse qu'il ne pouvait lui fournir ce secours, les Anglais se décidèrent à capituler.. Cette capitulation mettait entre nos mains 2,296 prisonniers, 43 bouches à feu, de la poudre, des projectiles et des vivres en quantité. L'impossibilité de nourrir tous ces prisonniers décida M. de Montcalm à les renvoyer, sous promesse de ne pas servir contre la France pendant dix-huit mois. Malheureusement la retraite de ces troupes fut marquée par une tentative de massacre du fait de nos sauvages, à qui les Anglais avaient commis l'imprudence de distribuer de « l'eau de feu ». Fenimore Cooper a fait, dans son *Dernier des Mohicans*, une peinture horrible de ce qu'il appelle « le massacre de

[1] *Le dernier des Mohicans.*

William-Henry. » Il parle de 1,500 Anglais massacrés. La vérité est qu'il y eut une vingtaine d'hommes tués, dont un au moins du côté de nos Français qui s'interposèrent, à l'exemple de M. de Montcalm, pour arracher les Anglais à la fureur des sauvages[1].

Il est certain que nous avions, en la personne de ces sauvages, de compromettants alliés, dont l'indiscipline fit, plus d'une fois, avorter les plans de nos généraux. Dans cette occasion même, si leurs bandes ne s'étaient pas dispersées après la victoire et si Montcalm eût pu les garder dans le rang, c'en eût été fait sans doute de la Nouvelle-York qu'il eût pu, poursuivant sa course, conquérir avant la fin de la saison. Mais, outre les sauvages, il fallut encore renvoyer chez eux les miliciens pour faire la moisson et sauver ce qui restait de la récolte que des pluies continuelles avaient en grande partie détruite.

L'hiver de 1757 à 1758 fut extrêmement rigoureux et ajouta encore aux souffrances de la colonie. Par l'effet de la mauvaise récolte de l'année, la disette était devenue famine. M. de Montcalm écrivait le 18 septembre (1757) : « Manque de vivres, le peuple est réduit à un quarteron de pain. Peu de poudre ; point de souliers... » Le 26 février suivant, M. Doreil écrivait à son tour : « Le peuple périt de misère. Les Acadiens réfugiés ne mangent, depuis quatre mois, que du cheval ou de la merluche (morue sèche) sans pain ; il en est déjà

[1] Malgré notre bonne-foi évidente et l'honorable conduite que le marquis de Montcalm avait tenue dans cette affaire, les Anglais, faisant sonner fort haut ce qu'ils appelaient notre infraction, refusèrent de tenir les conditions de la capitulation.

mort plus de trois cents... Le peuple canadien a un quart de livre de pain par jour; le soldat une demi-livre. » Après le 1er avril, la famine augmentant, on ne donna plus au peuple que deux onces de pain. En mai il n'y avait presque plus de pain ni de viande; la livre de bœuf se vendait 25 sous; autant la livre de farine; « et cependant, dit M. Doreil, ils prennent leur mal en patience. »

Pendant ce temps, au rapport du même Doreil, on passait joyeusement le carnaval chez l'intendant Bigot. « On y jouait un jeu à faire trembler les plus déterminés joueurs, au quinze, au passe-dix, au trente-et-quarante. Heureusement, pour ceux de nos officiers qui ont joué, que M. Bigot, qui est en état de perdre, a bien fait les honneurs de cette partie : il lui en coûte environ deux cent mille livres. »

Que dire de ce contraste entre la licence si effrénée d'indignes administrateurs et le courage, la patience dont témoignaient, au milieu de ces cruelles épreuves, les braves habitants du Canada? Ils ne s'indignaient même pas des exactions dont ils étaient les victimes : « Le roi peut prendre tout ce que nous avons, répondaient-ils, pourvu que le Canada soit sauvé[1]. »

Voilà les sentiments que ces humbles et vaillants fils de la France nourrissaient sur ces « quelques arpents de glace » dont Voltaire voulait traiter le marché avec Pitt! Arpents de glace!... La plume tombe des mains.

L'armée du Canada se composait au mois de mai 1758, à l'ouverture de la campagne, de 5,780 soldats.

[1] *Dialogues des morts*, de Johnstone.

Pour écraser cette poignée d'hommes, Pitt donna au général Abercromby, qu'il envoyait en Amérique, 22,000 soldats et 28,000 miliciens, et fit organiser un corps de réserve de 30,000 miliciens[1]. Des troupes aussi nombreuses semblaient assurer la victoire à l'Angleterre; aussi lord Chesterfield écrivait-il à son fils, le 8 février : « Il est très certain que nous sommes assez forts en Amérique pour manger les Français tout vifs au Canada, à Québec et à Louisbourg. »

De son côté, M. de Montcalm, sans se faire d'illusion sur l'issue de la lutte, l'envisageait avec une énergie farouche : « Nous combattrons, écrivait-il; nous nous ensevelirons, s'il le faut, sous les ruines de la colonie. »

Les généraux anglais préparèrent simultanément trois expéditions : la première contre Louisbourg; la seconde contre Carillon; la troisième contre le fort Duquesne.

L'amiral Boscawen conduisit la première. Parti d'Halifax avec une flotte de 20 vaisseaux de ligne et de 18 frégates, qui portait une armée de 15,000 hommes, il arriva, le 2 juin, devant Louisbourg.

La garnison de cette place, sous les ordres de M. de Drucour, comptait 2,900 soldats, (sur lesquels 2,040 seulement étaient en état de combattre), 2,500 miliciens du Canada ou de l'île Royale et 1,200 sauvages. Il n'y avait dans le port que 5 vaisseaux, hors d'état de lutter contre la flotte de Boscawen. De plus, les fortifications de la place étaient en mauvais état et inachevées.

Dans ces conditions, l'issue de la lutte n'était que

[1] Dussieux. — Ch. de Bonnechose, *Montcalm et le Canada.*

trop facile à prévoir. Tout ce que put faire M. de Drucour, — secondé par sa femme qui se conduisit comme une nouvelle Jeanne Hachette, conduisant elle-même les soldats au rempart et allumant la mèche des canons, — fut de retarder de deux mois la capitulation fatale. La place se rendit le 26 juillet. M. de Drucour et la garnison furent faits prisonniers de guerre, et les habitants transportés en France.

La prise de Louisbourg et de l'île du Cap-Breton acheva de donner aux Anglais, déjà maîtres de l'Acadie et de Terre-Neuve, les clefs du Canada et la libre disposition de l'embouchure du Saint-Laurent. Aucun secours de France ne pouvait plus arriver au Canada sans avoir à passer sous le canon de leurs forts ou sous le feu de leurs escadres.

Cette conquête causa une joie bruyante en Angleterre où, depuis quelques années, les généraux n'avaient pas accoutumé Georges II aux triomphes. Les réjouissances ne furent pas moins grandes dans la Nouvelle-Angleterre. Cependant la nouvelle, qui arriva vers le même temps, de la bataille de Carillon et de la défaite complète du général Abercromby par notre Montcalm, vint mettre une sourdine à ces fanfares de triomphe.

Cette journée de Carillon est certainement une des plus belles de nos fastes militaires. Les Anglais qui marchaient sous Abercromby à l'attaque de cette bicoque, (sise à l'emplacement de la ville actuelle de Ticondéroga), ne comptaient pas moins de 16,000 hommes, dont 7,000 de troupes de ligne. Montcalm, Lévis et Bourlamaque n'avaient sous la main, pour la défendre, qu'un peu plus de 4,000 hommes. Quelques

retranchements faits de troncs d'arbres couchés les uns sur les autres avaient été établis à la hâte par les Français sur la colline en avant du fort. C'eût été là un faible rempart contre l'artillerie que l'armée anglaise traînait à sa suite; mais Abercromby, informé que le général français attendait un renfort de 3,000 hommes, avait brusqué l'attaque et laissé son artillerie en arrière: il comptait bien vaincre sans elle, étant donnée la supériorité écrasante du nombre de ses hommes.

Le général Montcalm avait donné l'ordre de laisser avancer les ennemis jusqu'à vingt pas des retranchements. Cet ordre fut ponctuellement exécuté. Lorsque les Anglais, divisés en quatre grosses colonnes, dont les intervalles étaient encore garnis de troupes légères, furent à la distance indiquée, la mousqueterie accueillit ces masses avec un feu aussi juste que bien nourri, qui jeta tout d'abord la perturbation dans les premiers rangs des assaillants. Forcés de reculer un instant, les Anglais revinrent à la charge, mais après avoir échangé une vive fusillade, ils furent encore forcés de redescendre la colline. Deux fois, trois fois, six fois, les Anglais s'opiniâtrèrent dans cette attaque, tantôt faisant front à la ligne des Français, tantôt essayant de les tourner ou concentrant toutes leurs forces contre une des ailes de notre petite armée ; toujours ils échouèrent et furent repoussés avec de grandes pertes. Les fragiles retranchements des Français prirent feu à diverses reprises dans le cours de l'action. Le général Montcalm était partout à la fois, s'exposant comme le dernier des soldats et soutenant tout le monde de sa présence et de ses ordres toujours donnés avec une vue claire et prompte des dangers présents et des nécessités de la situation. Ses

lieutenants ne s'épargnaient pas plus que lui ; M. de Bourlamaque fut dangereusement blessé à l'épaule ; M. de Bougainville fut blessé aussi, et le chevalier de Lévis reçut plusieurs balles dans ses habits. Les soldats, enthousiasmés par le courage de leurs chefs, se battaient comme des lions, aux cris de : « Vivent le roi et notre général ! » A la tombée de la nuit, Abercromby se décida à cesser un combat qui lui avait coûté déjà autant ou plus d'hommes que les Français n'en avaient dans leurs rangs (5,000 hommes, disent les relations françaises ; les Anglais avouent la moitié ; de notre côté, notre perte n'avait été que de 377 hommes tués ou blessés, dont 37 officiers). Les Anglais battirent donc en retraite pendant la nuit, abandonnant dans leur fuite une partie de leurs bagages et un grand nombre de leurs blessés. S'il avait eu plus de monde ou si ses troupes avaient été moins fatiguées, Montcalm aurait pu changer cette retraite en désastre ; mais il dut se contenter d'avoir arrêté l'invasion et protégé glorieusement sa première ligne de défense. Le soir même de la victoire, il écrivait, du champ de bataille, à son ami M. Doreil : « L'armée, et trop petite armée, du roi, vient de battre ses ennemis. Quelle journée pour la France ! Si j'avois eu deux cents sauvages pour servir de tête à un détachement de mille hommes d'élite dont j'aurois confié le commandement au chevalier de Lévis, il n'en seroit pas échappé beaucoup dans leur fuite. Ah ! quelles troupes, mon cher Doreil, que les nôtres ! Je n'en ai jamais vu de pareilles[1]. »

[1] Cette lettre est reproduite tout au long dans le *Mercure de France*, janvier 1760, p. 211.

Quelque joie que la victoire de Carillon eût provoquée dans tout le Canada, et quelque gloire qu'elle fît rejaillir sur le front de Montcalm, celui-ci ne se faisait pas illusion sur l'avenir de cette guerre, et il ne pouvait cacher le découragement qui l'envahissait entre une administration coloniale scandaleusement faible ou concussionnaire et le gouvernement de la métropole qui lui refusait tout secours. Il demanda comme une grâce son rappel en France, mais ne put l'obtenir; il ne restait plus qu'à se préparer, comme il l'avait écrit, à s'ensevelir sous les ruines de la colonie.

Tout faisait présager, en effet, l'issue funeste de cette lutte si disproportionnée. 3,000 hommes, sous le colonel Bradsteet, vinrent attaquer le fort Frontenac où on n'avait pu mettre qu'une garnison de 70 hommes : celle-ci pouvait-elle faire autrement que de se rendre après deux jours de résistance (27 août)? De même, quand 6,000 Anglais, tant soldats que miliciens (ces derniers commandés par Washington) s'avancèrent contre le fort Duquesne, M. de Lignery qui le commandait, après avoir fait subir un échec assez rude à l'avant-garde de cette armée, — qui perdit en cette occasion 150 hommes, — devait-il, après cette victoire, et quand il ne pouvait plus disposer que de 300 hommes, entreprendre de résister à toute une armée? Il fit tout ce qui était indiqué en cette occurrence, il évacua le fort, le réduisit en cendres, envoya son artillerie par la Belle-Rivière, au fort des Illinois, et se retira lui-même, avec sa garnison, au fort Machault. Le général Forbes donna le nom du ministre Pitt (Pittsburg) aux ruines qu'il occupa après notre départ[1].

[1] Dussieux, p. 200.

Les sauvages, voyant notre domination chanceler, commencèrent à quitter notre alliance et à passer aux Anglais. Doreil, en rendant compte au ministre de la prise du fort Frontenac, lui disait : « Les sauvages *ont frappé* sur nous ; ils se sont emparés sur le lac Ontario de trois canots qui descendaient chargés de pelleteries et en ont égorgé les équipages, triste avant-coureur de ce que nous avons à craindre de leur part ! La paix, la paix, Monseigneur ; pardonnez-moi, je ne puis trop me répéter à cet égard. »

Mais la France ne pouvait, à ce moment, — au lendemain de Rosbach, — pas plus dicter la paix que soutenir la guerre. « Elle semblait alors, dit Voltaire[1], plus épuisée d'hommes et d'argent dans son union avec l'Autriche qu'elle n'avait paru l'être dans deux cents ans de guerre contre elle. » Aux pressantes requêtes de secours que lui adressait Montcalm, le maréchal de Belle-Isle répondait qu'il ne devait compter sur aucun renfort de troupes : « Outre qu'elles augmenteroient la disette de vivres que vous n'avez que trop éprouvée jusqu'à présent, il seroit fort à craindre qu'elles ne fussent interceptées par les Anglois dans le passage ; et comme le Roi ne pourroit jamais vous envoyer des secours proportionnés aux forces que les Anglais sont en état de vous opposer, les efforts que l'on feroit ici pour vous en procurer n'auroient d'autre effet que d'exciter le ministère de Londres à en faire de plus considérables pour conserver la supériorité qu'il s'est acquise dans cette partie du continent. » Il insistait cependant pour que le général fît l'impossible afin de conserver « un pied, quelque médiocre qu'en fût l'es-

[1] *Précis du siècle de Louis XV*, ch. 34.

pace, dans l'Amérique septentrionale, car si nous l'avions une fois perdue en entier, il seroit comme impossible de la ravoir. » Montcalm répondit simplement : « J'ose vous répondre d'un entier dévouement à sauver cette malheureuse colonie, ou périr. »

Au printemps de 1759, tout était prêt, du côté des Anglais, pour conduire une campagne décisive contre le Canada. Le cabinet de Londres, résolu à tout tenter pour se rendre maître de l'immense vallée du Saint-Laurent, avait combiné, dans la campagne précédente, trois attaques à la fois : l'une sur Québec, par une flotte puissante qui devait remonter le golfe et le fleuve ; l'autre, contre les forts Carillon et Saint-Frédéric ; la troisième, contre les forts français établis entre les lacs Érié et Ontario, notamment contre le fort de Niagara, situé près des fameuses chutes de ce nom. Cette triple attaque, soutenue par des forces partout supérieures, et de beaucoup, à celles que nous pouvions leur opposer, devait presque fatalement réussir, et tout ce qu'on pouvait faire était d'en retarder le succès.

Au centre, notre principale défense contre le général Amherst qui s'avançait à la tête de 12,000 hommes, dont 5,700 réguliers, était moins dans les troupes de Bourlamaque (qui disposait en tout de 2,300 hommes) que dans le souvenir des défaites précédentes des Anglais et, en particulier, dans le souvenir tout cuisant encore de l'affaire de Carillon. Aussi le général anglais ne s'avançait-il qu'avec les plus extrêmes précautions, et en prenant soin, à chaque pas qu'il faisait, d'assurer sa marche contre les surprises des Français, par de nouveaux forts ou par des blockhaus. Quand il fut en-

fin (le 7 juillet) devant Carillon, les Français, réduits par leur petit nombre à concentrer leurs forces, se replièrent en bon ordre sur le fort Frédéric (depuis *Crownpoint*). Au milieu d'août, ils durent évacuer encore cette position. Toutefois, M. de Bourlamaque réussit, en se fortifiant à l'Ile-aux-Noix, (à la pointe nord du lac Champlain), à fermer le chemin de Québec au général Amherst, et à l'empêcher de seconder l'attaque dirigée par mer contre cette ville.

Le fort de Niagara, très important par sa situation qui commandait la navigation des lacs et aussi par les travaux de retranchement qui y avaient été exécutés, soutint aussi, pendant plusieurs jours (du 7 au 25 juillet) tout l'effort d'une importante armée et l'eût soutenu plus longtemps encore (quoiqu'on en fût arrivé à faire, dans les bastions ruinés, des embrasures avec des paquets de pelleteries et à bourrer les canons avec des chemises et des couvertures) si la petite armée de secours qu'on lui envoyait de Détroit, n'avait été, par la trahison de nos Indiens, entraînée dans une embuscade et écrasée par l'ennemi.

Mais l'attaque la plus redoutable, — et c'est pour celle-là que s'était réservé Montcalm, — était l'attaque par eau. En février 1759, une flotte, qui comptait plus de trois cents voiles, partait d'Angleterre sous les ordres des amiraux Saunders et Holmes, prenait à son bord, à Louisbourg (fin d'avril), le général Wolfe avec 8,000 soldats des meilleures troupes anglaises et les débarquait, le 26 juin, à l'île d'Orléans, en vue de Québec.

Montcalm, en réunissant ce qui lui restait de troupes de lignes, les milices canadiennes et les Indiens dé-

voués, avait un peu plus de 10,000 hommes sous ses ordres. Québec, dont les fortifications étaient inachevées et dont on avait fermé les parties ouvertes par de simples palissades [1], ayant été regardé comme peu susceptible de défense, Montcalm s'établit dans une sorte de long camp retranché sur le bord du Saint-Laurent, dont Québec formait la droite et dont la rivière de Montmorency protégeait la gauche. Ce camp s'appela



« le camp de Beauport », du nom du village qui en occupait à peu près le centre. On l'avait flanqué, de distance en distance, de redoutes garnies de canons, pour protéger les endroits où les Anglais auraient pu opérer leur descente.

Après avoir adressé aux défenseurs de Québec une

[1] Mémoires de M. Joannès, major de Québec, sur la campagne de 1755.

sommation de se rendre aussi plate qu'impertinente, Wolfe, en ayant reçu la réponse qu'il pouvait attendre, essaya d'abord, par diverses manœuvres, de faire sortir Montcalm de ses retranchements. Quand il vit qu'il n'y parvenait pas, il débarqua une partie de ses troupes sur la pointe Lévis, en face de Québec, de l'autre côté du Saint-Laurent. Les puissantes batteries qu'il établit à cet endroit bombardèrent la ville et brûlèrent 1,400 maisons; la basse ville fut presque complètement détruite par l'effet de cette canonnade. Montcalm cependant restait immobile dans ses positions. Voyant qu'il le fallait enfin attaquer de front, Wolfe, après avoir établi son camp au village de l'Ange-Gardien, à gauche de la rivière de Montmorency, se hasarda enfin à franchir le ravin profond où cette rivière est encaissée. Le 31 Juillet, il lança ses troupes, soutenues par 50 grosses pièces d'artillerie et par les feux de trois vaisseaux (dont un de 74 canons), à l'assaut de nos positions sur la gauche, tandis que le corps campé à la pointe Lévis passait dans des chaloupes pour les attaquer de front. Malgré le feu supérieur de l'artillerie anglaise, car nous n'avions que dix canons à opposer à leurs cent dix-huit pièces, les Français repoussèrent sur tous les points l'attaque de leurs adversaires. Une seule décharge de notre mousqueterie leur coûta, paraît-il, 600 hommes. Le soir, les Anglais renoncèrent à leur tentative, et, en se retirant, mirent le feu aux deux frégates qu'ils avaient embossées près de la côte et qui se trouvaient échouées.

La victoire de Montmorency fut un moment saluée par les nôtres comme devant marquer la fin de la campagne. Tout le mois d'août et le commencement

de septembre se passèrent, en effet, de la part des Anglais en vaines démonstrations où tout se bornait à quelques bâtiments incendiés et à quelques hommes surpris et tués tant du côté ennemi que du nôtre. L'hiver approchait qui allait obliger les vaisseaux anglais à la retraite. « Le 12 septembre, dit M. Bernier, chacun regardait la campagne comme finie avec gloire pour nous. » Cependant Wolfe était résolu, avant d'abandonner la partie, à tenter un dernier effort pour prendre la ville à revers. Grâce à sa flotte puissante, il restait le maître de la navigation du Saint-Laurent et pouvait débarquer ses troupes, à son gré, sur un point ou sur un autre.

M. de Montcalm avait détaché M. de Bougainville, avec une colonne de 3,000 hommes, pour observer les mouvements des Anglais. Pour lui donner le change sur son vrai projet, qui était de débarquer à l'anse du Foulon, à un quart de lieue en amont de Québec, Wolfe remonta le Saint-Laurent jusqu'au cap Rouge, à trois lieues plus loin : et, dans la nuit du 12 septembre, après avoir fatigué et dérouté les Français par de continuelles alertes, il redescendit le fleuve et débarqua ses troupes à l'improviste au pied des hauteurs d'Abraham qui touchent aux murs de Québec, et que leur escarpement même semblait protéger suffisamment contre toute attaque. En s'aidant des buissons et des ronces, les Anglais gagnèrent le sommet de la « plate-forme », y surprirent une sentinelle qui n'eut que le temps de lâcher son coup de fusil ; et, le lendemain, au matin, Montcalm apprenait avec douleur que 5,000 Anglais se trouvaient au niveau de la haute ville de Québec, prêts à l'attaque des fortifications, qui n'a-

vaient, dès lors, plus rien de redoutable, tandis que leur flotte, toujours à l'ancre dans le Saint-Laurent, tirait ses bordées d'artillerie sur la ville.

La bataille rangée qu'il avait jusqu'alors évitée de propos délibéré, devenait pour Montcalm le seul moyen de sauver la ville. Son armée était alors fort réduite, une partie des Canadiens étant retournés aux champs, après la victoire de Montmorency, pour faire la moisson, et les 3,000 hommes de M. de Bougainville n'ayant pas encore rejoint le camp de Beauport. N'importe, et sans attendre (peut-être emporté par une ardeur hâtive) le retour de ces troupes, M. de Montcalm lança sans tarder les 4,500 hommes qu'il avait sous la main contre l'armée anglaise qui s'était déjà formée en bataille avec du canon. « Les troupes s'ébranlèrent avec beaucoup de légèreté, suivies des Canadiens; mais, après s'être approchés à portée de pistolet et avoir fait et essuyé trois ou quatre décharges, la droite plia et entraîna le reste de la ligne[1] ». M. de Montcalm, qui était à cheval, courut pour arrêter et rallier ses troupes. « En avant! cria le héros, et gardons le champ de bataille! » C'est à ce moment qu'il tomba mortellement blessé d'une balle dans les reins. Il expira le lendemain. « Au moins, je ne verrai pas, disait-il, les Anglais dans Québec. » De son côté, le général Wolfe fut atteint d'un double coup de feu dont l'un lui fracassa le poignet, et l'autre lui transperça la poitrine. Mais il eut le plaisir d'apprendre, avant de mourir, que la victoire restait à ses troupes[2].

[1] Relation du Major Joannès.

[2] Un monument à la mémoire des deux généraux (Wolfe et Mont-

Malgré leur victoire, les Anglais n'avaient pas forcé les murs de Québec, et la ville eût pu tenir longtemps encore contre leurs efforts, si la résolution des chefs et des habitants avait été à la hauteur de celle du général qu'ils venaient de perdre. Mais le chevalier de Lévis, à qui revenait la succession de Montcalm, était malheureusement absent à ce moment, ayant été détaché précédemment avec 800 hommes sur le lac Champlain. En apprenant la défaite et la mort de M. de Montcalm, il fit diligence pour revenir à Québec. Mais, avant son arrivée, l'armée et le gouverneur, M. de Vaudreuil, avaient décidé d'évacuer Québec pour se retirer à Jacques-Cartier, et le commandant, M. de Ramesay, qu'on avait laissé dans la ville, avec dix-sept cents miliciens démoralisés, avait jugé à propos de capituler sans même attendre une attaque en règle[1]. Il fut stipulé que la garnison serait embarquée pour la France, que les habitants conserveraient leurs biens, leur religion, et ne seraient point « transmigrés » comme les Acadiens. (18 septembre 1759.)

Si quelque chose peut excuser le parti que le découragement et la peur conseillèrent alors aux habitants de Québec et qui entraînèrent M. de Ramesay, c'est bien le tableau suivant, que trace M. Dussieux, de la détresse et de l'infortune où nos malheureux colons étaient alors parvenus : « Québec et ses environs

calm) a été élevé à Québec, en 1827. (Voir plus loin, à la description de cette ville, à l'avant-dernier chapitre). Montcalm et Wolfe, ces deux adversaires si dignes l'un de l'autre, se trouvent ainsi rapprochés dans la gloire comme ils le furent dans la mort.

[1] Les instructions de M. de Vaudreuil lui ordonnaient, il est vrai, de « ne pas attendre que l'ennemi l'emportât d'assaut », mais encore eût-il dû tenir jusque-là.

étaient particulièrement en proie à la misère, à la famine, à toutes les calamités; une partie de la ville bombardée et brûlée; toutes les habitations de la campagne brûlées, pillées; plus de pain, plus de bestiaux; rien à manger; plus d'abris; les familles décimées par la guerre et par les maladies; partout des femmes et des enfants implorant la charité publique. L'évêque de Québec lui-même adressa, le 9 novembre, une lettre touchante au ministre de la marine, pour lui demander « que l'on fît quelque charité aux pauvres Canadiens sans abris et sans ressources[1]. » Cette lettre n'eut d'ailleurs aucun effet.

On crut d'abord, en Europe, que la prise de Québec allait terminer la guerre d'Amérique. « Personne n'imaginait, dit Raynal, qu'une poignée de Français qui manquaient de tout, à qui la fortune même semblait interdire jusqu'à l'espérance, osassent songer à retarder une destinée inévitable. » Toute communication avec la France étant interrompue, tout espoir de secours était en même temps fermé. Toutefois, ces braves Canadiens, aussi Français de cœur que s'ils eussent toujours vécu sur le sol de la vieille France, — peut-être plus, car l'éloignement développe d'ordinaire l'amour de la patrie, — ne s'abandonnèrent point encore. Le chevalier de Lévis, rassemblant les débris de notre armée aux milices canadiennes qui partout et spontanément se levèrent en masse, décida de tenir la campagne jusqu'au printemps suivant, espérant qu'à cette époque la France lui enverrait les moyens de reconquérir le terrain perdu. M. de Vaudreuil se for-

[1] Dussieux, p. 226.

tifia à Jacques-Cartier. Les autres régiments de troupes coloniales furent distribués dans les villages et à Montréal, où M. de Lévis établit son quartier-général. C'est là que se rendirent les troupes qui avaient honorablement capitulé au fort de Niagara. Après la prise de Québec, la flotte anglaise s'était retirée, pour y passer l'hiver, à Louisbourg, laissant dans la capitale du Canada une garnison de 7 à 8,000 hommes sous le général Murray. L'hiver de 1759 à 1760 vit une multitude de petits combats. Québec, qu'on se proposait d'attaquer au printemps suivant, fut harcelé, et la garnison anglaise se vit diminuée de plus de 1,500 hommes.

Cependant, M. de Lévis avait sous la main, à Montréal, environ 3,000 soldats et autant peut-être de Canadiens et de sauvages. Le 20 avril 1760, avant même que la débâcle des glaces fût achevée, cette armée patriote « composée de soldats et de citoyens qui ne faisaient qu'un corps et qui n'avaient qu'une âme[1] », s'embarqua dans le Saint-Laurent en face de Montréal, après avoir fait glisser les bateaux à force de bras pour les mettre à l'eau. « L'armée se précipita dans le courant avec une ardeur inconcevable. Les Anglais la croyaient encore paisible dans ses quartiers d'hiver ; et déjà, toute débarquée, elle touchait à une garde avancée de 1,500 hommes qu'ils avaient placée à trois lieues de Québec[2]. » Un incident fortuit sauva ce détachement d'une surprise et d'une attaque où il eût été infailliblement taillé en pièces. Prévenu à temps, le général Murray sortit de Québec avec 4,000 hommes pour

[1] Traducteur anonyme du *Voyage* d'Isaac Weld.

[2] Ibidem.

protéger la retraite de ce détachement et arrêter la marche des Français. Pour être sûr de ses derrières, le général anglais avait au préalable chassé toute la population de la ville, dans la crainte qu'elle ne se soulevât contre lui pendant qu'il serait aux prises avec nos troupes.

La bataille s'engagea, près de Sainte-Foy, sur ce même plateau d'Abraham où Wolfe et Montcalm s'étaient rencontrés l'année précédente. L'affaire fut chaude et glorieuse pour les Français. A un moment, les troupes de notre aile gauche, obligées de se former en bataille sous le feu meurtrier de l'artillerie anglaise, semblaient hésiter, quand M. de Bourlamaque les rallia et les mena sans tirer sur l'ennemi qu'elles culbutèrent à coups de baïonnette; alors M. de Lévis donna à la droite l'ordre d'attaquer. Les Anglais ne purent résister; ils furent enfoncés, obligés de se retirer dans Québec, et perdirent toute leur artillerie (20 canons, 2 obusiers) et environ 800 hommes, tués ou blessés, presque tous à coups de baïonnette. La victoire nous avait coûté 700 hommes; tous nos grenadiers avaient été tués par la mitraille des Anglais et avaient payé de leur sang le dernier triomphe du drapeau français au Canada.

Aussitôt M. de Lévis assiégea Québec. Il avait pris aux Anglais, dans la bataille du 28, une grande quantité d'outils avec lesquels on fit les tranchées; et, le 11 mai, les Français ouvrirent le feu contre la ville avec quelques mauvaises pièces de fer. Comme la poudre était rare, nos artilleurs eurent ordre de ne tirer que vingt coups par pièce, par vingt-quatre heures, et, tout en canonnant la place, on attendit les secours qu'on

espérait voir venir de France. « Une seule frégate arrivée avant la flotte anglaise eût décidé la reddition de Québec et assuré la Nouvelle-France pour cette année [1]. »

Le 15 mai, vers le soir, assiégeants et assiégés aperçurent quelques vaisseaux à l'horizon. Si c'était une flotte française, Québec revenait à la France; sinon, M. de Lévis était obligé de lever le siège. Aussi tout le monde, dit l'historien anglais Knox, tournait-il avec la plus grande anxiété les yeux vers le bas du fleuve, d'où chacun espérait voir venir son salut. C'était l'avant-garde de la flotte anglaise. « Nous restâmes quelque temps en suspens, n'ayant pas assez d'yeux pour la regarder, dit Knox, et l'on ne peut exprimer l'allégresse de la garnison, quand nous fûmes bien convaincus que c'étaient des frégates anglaises. Officiers et soldats montèrent sur les remparts faisant face aux Français, et poussèrent pendant plus d'une heure des hourras continuels en élevant leurs chapeaux en l'air. La ville, le camp ennemi, le port et les campagnes voisines retentirent de nos cris et du roulement de nos canons. Enfin, il est impossible de se faire une idée de cette joie, si l'on n'a pas souffert les extrémités d'un siège et si l'on ne s'est pas vu avec de braves amis et de braves compatriotes voué à une mort certaine. »

On imagine aisément que l'arrivée de la flotte anglaise fut accueillie, de notre côté, avec des sentiments bien différents. M. de Lévis, la douleur au cœur, leva le siège de Québec, le 16 mai, et il se replia de poste en poste sur Montréal avec 3,600 hommes. Le faible

[1] Lettre du chevalier de Lévis au ministre de la guerre, citée par M. Dussieux.

secours (6 bâtiments avec quelques troupes et des munitions) que notre ministre de la marine s'était décidé à envoyer au Canada, partit beaucoup trop tard de Bordeaux (12 avril); nos marins ne purent forcer la croisière que les Anglais avaient déjà établie à l'entrée du Saint-Laurent, et tout ce que purent faire ceux de ces bâtiments qui ne furent pas pris, fut de débarquer leurs troupes dans la baie des Chaleurs, à 300 lieues de Québec, où ils furent absolument inutiles [1].

Il ne restait plus d'espoir à la défense. Trois armées considérables, achevant d'exécuter le plan combiné l'année précédente, se dirigèrent en même temps sur Montréal, resserrant leur cercle de fer autour de nos malheureuses troupes qui, peu nombreuses dès le début de la lutte, et fort diminuées par des combats fréquents, manquaient tout à la fois de munitions de guerre et de bouche. Des actes d'héroïsme marquèrent encore cette dernière phase de notre agonie. C'est ainsi que le capitaine Pouchot, enfermé dans le fort Lévis, arrêta seul, avec 200 soldats, pendant douze jours, les 12,000 Anglais du général Amherst qui l'assiégeaient, et ne se rendit qu'après que les remparts du fort eurent été détruits, toutes ses pièces mises hors de service, tous ses officiers tués ou blessés.

Quand Montréal, bloqué par cette formidable armée d'Amherst, décida de capituler, M. de Lévis, repoussant les conditions de la capitulation, et poussant l'ardeur patriotique à ses dernières limites, proposa de se renfermer dans l'île de Sainte-Hélène pour

[1] Dussieux.

y tenir jusqu'au dernier homme ; il trouva ses soldats tout prêts à s'associer à cet holocauste volontaire de leur chef. Il fallut l'ordre formel du marquis de Vaudreuil pour lui faire poser les armes. Le 8 septembre 1760, celui-ci, qui gardait jusqu'au bout, malgré son insuffisance, le titre de gouverneur du Canada, signa à Montréal la capitulation par laquelle il livrait le Canada tout entier à l'autorité britannique. Il stipulait seulement pour ses habitants le libre exercice de leur religion, la conservation de leurs propriétés et de leurs lois.

Le gouverneur, l'intendant, les fonctionnaires de l'administration civile et militaire, M. de Lévis et 185 officiers, 2,400 soldats et artilleurs, et les habitants les plus marquants, quittèrent la colonie pour rentrer en France.

L'année d'après (décembre 1761), un arrêt du Conseil d'Etat décidait l'ouverture d'une instruction contre « les auteurs des monopoles, abus, vexations et prévarications qui avaient été commis en Canada. »

Ce procès dura deux ans et se termina par la condamnation de Bigot et de neuf de ses complices. Bigot, pour son compte, jeté à la Bastille, fut condamné ensuite au bannissement perpétuel du royaume, et ses biens furent confisqués.

Le gouvernement de Louis XV, qui prétendait châtier (un peu tard) les dilapidations honteuses qu'il avait laissé commettre, commettait lui-même une véritable banqueroute en refusant de payer les lettres de change tirées par les Canadiens sur le Trésor, qui leur devait plusieurs millions[1]. C'est par cette iniquité criante

[1] L'argent monnayé ayant toujours été rare au Canada, on avait paré à cette pénurie par ce qu'on appelait la « monnoie de carte »

que ce gouvernement indigne payait le dévouement de ces braves « qui avoient tout sacrifié, disait d'eux M. de Lévis, pour la conservation du Canada. » Ce désastre, joint à tout ce que la colonie avait souffert déjà, n'était-il pas fait pour desserrer le lien qui rattachait les Canadiens à la France et pour leur faire supporter plus patiemment le nouvel ordre de choses qu'allait consacrer le traité de Paris?

Ce traité, signé le 10 février 1763, vint mettre le sceau de la consommation aux malheurs que la guerre de Sept-Ans avait déchaînés sur la France, et particulièrement sur ses colonies. En même temps qu'elle cédait les Indes (sauf Pondichéry et quelques comptoirs) et plusieurs Antilles à l'Angleterre, elle abandonnait à la même puissance cette Nouvelle-France où, depuis plus de deux siècles, son drapeau avait été

ou de papier. (Sur cette *monnaie de carte*, voir un art. de M. Lareau dans la *Revue de Montréal*, année 1878). En 1717, par arrêt du conseil royal, le cours de ces billets fut réduit à la moitié de leur valeur nominale ; le gouvernement de la régence acquitta ces billets ainsi réduits en promettant de les retirer de la circulation et de les remplacer par de la monnaie d'or et d'argent. En fait, on se contenta de faire frapper, en 1821, des monnaies de *cuivre* à la marque : *Colonies françaises*, dont personne ne voulut pour les échanges, et la « monnaie de carte » revint en circulation : « L'argent de ce pays est différent de celui de France et craint extrêmement l'eau et le feu, écrivait en 1734, l'abbé J. Navières : ce sont des cartes de différentes grandeurs sur lesquelles sont les armoiries de France, les noms du gouverneur, de l'intendant et du contrôleur. Toutes les affaires se font avec cet argent de papier. » A la conquête quatre millions et demi de livres sterling étaient encore entre les mains des habitants, et c'est ce papier que le Trésor refusait alors de rembourser. A la paix pourtant, le gouvernement français consentit à payer aux Canadiens trois millions en contrats et six cent mille louis en argent. (Sulte. — Ferland.)

planté, où tant de vaillance, tant d'abnégation, tant de fermeté avaient été dépensés pour le maintenir et le rendre glorieux.

L'article 2 de ce néfaste traité portait ce qui suit :

« Le roi de France renonce à toutes les prétentions qu'il a formées ou pu former autrefois sur la Nouvelle-Ecosse ou Acadie, en toutes ses parties, et la garantit tout entière, avec toutes ses dépendances, au roi de la Grande-Bretagne. De plus S. M. très chrétienne cède et garantit à S. M. britannique, en toute propriété, le Canada avec toutes ses dépendances ainsi que l'île du Cap-Breton et toutes les autres îles dans le golfe et dans le fleuve Saint-Laurent, sans restrictions et sans qu'il soit libre de revenir, sous aucun prétexte, contre cette cession et garantie, ni de troubler la Grande-Bretagne dans les susdites possessions. »

De tout cet immense territoire qui s'étendait du banc de Terre-Neuve aux montagnes Rocheuses ou même à la Mer Vermeille comme on désignait alors l'Océan Pacifique, la France ne garda rien, que deux petites îles, voisines de Terre-Neuve, Saint-Pierre et Miquelon, [1] avec un droit de pêche sur les côtes Est et

[1] Encore le traité stipulait-il l'interdiction pour la France de les fortifier. Mais le traité de paix conclu à Versailles en 1783, après la guerre de l'Indépendance des Etats-Unis, supprima cette clause restrictive, en sorte que la France recouvra la pleine propriété de ces deux îlots, avec le droit de les fortifier et d'y établir une force militaire. Telle est encore la nature du droit exercé aujourd'hui par la France sur ces deux pêcheries qui, après avoir été prises deux fois par les Anglais en 1793 et en 1803, après la paix d'Amiens, sont définitivement rentrées sans la domination de la France en vertu du traité de Paris, du 30 mai 1814. Depuis la reprise de possession qui a eu lieu seulement au commencement de 1816, les expéditions de pêche ont repris leur ancienne activité dans ces deux îles dont la popula-

Ouest de l'île de Terre-Neuve (mais sans le droit de fonder sur ces côtes d'établissements fixes).

Mais ce n'est pas tout, et par le même traité, la France cédait à l'Espagne, en compensation des pertes auxquelles elle l'avait entraînée par suite du pacte de famille, outre Minorque que nous avions prise sur les Anglais, la Louisiane qui ne comptait sans doute encore que peu de colons, mais qui valait pourtant la peine d'être conservée[1]. Ainsi tout l'hémisphère américain se trouva partagé entre les Anglais et les Espagnols. Ainsi encore disparut la « Nouvelle France » d'Amérique qu'avaient voulu constituer et développer les François Ier, les Coligny, les Champlain, les Poutrincourt, les Henri IV, les Richelieu, les Colbert, tous ces génies si éminemment français. Elle succomba victime du nombre, victime surtout de l'impéritie et des folies d'un gouvernement déshonoré. Elle succomba en léguant à la vieille France, dont les évènements la séparaient ainsi brutalement, le souvenir de tout un passé glorieux de découvertes, d'aventures, de batailles, de vaillantises de toute nature, qui ont ajouté de si nobles pages au livre d'or de la vieille race Gauloise. Mais retenons aussi de cette histoire cette leçon que, plus que personne peut-être, nous avons besoin de nous répéter constamment à nous-mêmes : c'est que l'esprit d'entreprise, la valeur personnelle, les qualités brillantes et chevaleresques, les dons d'un cœur

tion sédentaire est surtout composée d'Acadiens français, et grâce aux encouragements accordés par la métropole, ces expéditions se sont incessamment accrues.

[1] La Louisiane devait revenir à la France en 1701, pour être cédée, en 1811, aux Etats-Unis, contre la somme de 80 millions de francs.

généreux et bouillant ne valent pas, pour les succès définitifs, durables, les qualités plus modestes de la persévérance, de la suite dans les entreprises, de la tenacité au travail, de l'opiniâtreté dans l'effort!

Il est bien évident, pour qui relit ces annales des colonies anglaises et françaises sur le sol du Nouveau-Monde que la France, ayant mis pied sur ce continent avant l'Angleterre, à qui elle était d'ailleurs fort supérieure, il y a trois siècles, en puissance, eût pu gagner la partie dans cette bataille où se décidait probablement cette question capitale de savoir à laquelle des branches de la famille humaine appartiendra la suprématie de l'univers. Que lui eût-il fallu pour cela? Entretenir avec soin sa marine militaire et marchande de façon à pouvoir défier sur mer toute puissance rivale; favoriser le mouvement de colonisation qui se serait volontiers porté vers l'Amérique française, surtout pendant l'ère des persécutions religieuses; accueillir les huguenots au lieu de les pourchasser et de les tuer; en dernier lieu et quand il ne fut plus possible d'éviter la lutte avec les Anglais, soutenir au moins par des secours moins insuffisants les généraux qui conduisaient cette lutte, tâcher de reprendre l'avance perdue et établir à titre de colons sur les bords du Mississipi et de l'Ohio ces milliers d'hommes qu'on envoyait périr chaque année dans les guerres de Hollande ou d'Allemagne, employer là les millions engloutis dans les constructions dispendieuses de Versailles ou, plus tard, dans les orgies du Parc-aux-Cerfs.

Il est bien possible que cette Nouvelle-France ainsi fondée au delà des mers se serait un jour séparée de sa mère-patrie, comme le firent vingt ans plus tard les

colonies anglaises devenues les Etats-Unis d'Amérique. C'est la destinée des peuples comme des individus que devenus grands, « ils quitteront leur père et leur mère ». Mais qu'importe? C'eût été toujours la France avec sa langue, instrument si parfait et si précis de la pensée, de la philosophie, du droit, des belles-lettres, la France avec une religion peut-être et une civilisation supérieures, la France avec son grand cœur, tutrice bienveillante et non destructrice de la race américaine, de la race rouge, la France, qui ne se fût jamais accomodée d'une législation esclavagiste, une France fille de la nôtre et qui eût probablement mieux valu que l'ancienne.

C'est là ce que ne comprit jamais Voltaire qui s'accommoda si aisément de la perte des « glaces » du Canada. C'est ce que ne comprirent ni Bernis, ni Choiseul, ni les autres ministres de cette triste cour de Louis XV. Ils se consolèrent peut-être avec la pensée « que les colonies anglaises, animées par la victoire, et n'étant plus contenues par la crainte des Français et le besoin d'un appui », se révolteraient bientôt contre leur métropole et contre les gênes qui étouffaient leur commerce et leur industrie. « Mais, remarque justement M. Laboulaye [1], si ce fut la pensée qui décida M. de Choiseul à signer l'abandon du Canada, quelle fausse et médiocre politique! Sans doute il était bien de prévoir que les colonies, en grandissant, se détacheraient de l'Angleterre et briseraient un jour sa toute-puissance maritime; mais ce qu'il était

[1] Article sur le 1[er] vol. de l'*Histoire de la révolution américaine*, de Bancroft, inséré dans le *Journal des Débats* du 28 mai 1852.

aisé de comprendre, c'est que dans cette immense territoire s'établirait bientôt un empire aussi grand et aussi peuplé que l'Europe, et un empire anglais de mœurs, d'idées, de langage, de religion. Un homme d'Etat eût risqué la France pour sauver le Canada et conserver à la civilisation française une part du nouveau continent. Céder, c'était signer l'affaiblissement de notre race ; la part que la France a prise à la révolution d'Amérique a bien pu laver son injure, mais elle n'a pas relevé sa puissance abattue. »



SECONDE PARTIE

LES CANADIENS FRANÇAIS

SECONDE PARTIE

LES CANADIENS FRANÇAIS

CHAPITRE PREMIER

De la conquête à la proclamation de l'Indépendance américaine (1763-1776)

Deux conditions seulement avaient été mises par le gouvernement français à l'abandon définitif qu'il faisait d'une de nos plus précieuses colonies. Il obtint qu'une clause expresse garantît aux catholiques du Canada le libre exercice de leur culte. Il fut stipulé aussi que les anciens sujets de la France auraient, pendant dix-huit mois, le droit de vendre leurs propriétés et de se transporter où bon leur semblerait, sans que les autorités anglaises pussent les gêner. L'Angleterre souscrivit sans difficulté à ces conditions dont la seconde favorisait plutôt ses desseins en vidant le territoire conquis d'une élite de population qui aurait pu

lui porter ombrage. L'historien canadien Bibaud évalue à mille ou douze cents le chiffre des nobles, des fonctionnaires et des marchands qui reprirent à ce moment le chemin de la France. « Cette diminution dans la population canadienne était d'autant plus à regretter, dit l'historien, qu'elle avait lieu dans la classe élevée, la seule à peu d'exceptions près, où il y eût des talents développés et des connaissances acquises; le changement alors opéré pour le pis, sous le rapport des arts et des sciences, se fit sentir longtemps dans le pays. » Néanmoins, le gros des colons et des artisans, trop pauvres pour revenir dans la mère-patrie et d'ailleurs rattachés au sol par tous les liens de la possession et de l'habitude, prit le parti de demeurer en Canada, tout en gémissant du joug étranger sous lequel il allait désormais vivre. On estime à un peu moins de 70,000 âmes la population d'origine et de langue française qui demeura ainsi fixée sur les deux rives du Saint-Laurent. Dans les chapitres suivants, nous allons suivre la destinée de ce rameau transplanté de la famille française; et faire assister nos lecteurs aux efforts et aux luttes par lesquelles cette nationalité, — sœur ou plutôt fille de la nôtre — reconquerra peu à peu ses libertés ravies.

Avant d'entrer dans le vif de ce récit, il peut être intéressant de jeter un dernier coup d'œil sur le passé pour voir ce que le Canada — malgré les vices inhérents à l'ancien régime — devait à l'administration de la métropole qu'il venait de perdre.

« Si quelqu'un, écrivait naguère un auteur cana-

dien-français[1], avait la pensée que depuis la fondation de Québec par Champlain jusqu'à la constitution de 1791, le Canada est resté stationnaire, il devrait se détromper sur-le-champ. Les intendants de provinces du régime français ont été à tout prendre les meilleurs administrateurs. L'immortel Talon donna l'essor à une infinité de grandes choses : l'exploration du pays et les découvertes géographiques, les chantiers, les mines, les salines, la culture du chanvre. Bégon organisa les diligences entre Montréal et Québec. Raudot obtint aux Canadiens d'avoir quelques manufactures. Hocquart régla les poids et mesures et, marchant sur les traces de Talon, continua l'exploitation des mines de cuivre et de fer, des ardoisières et des salines. Le grand Voyer faisait observer une police admirable non-seulement pour le bon ordre, mais pour l'hygiène. Ce dignitaire, semblable aux curules des Romains, et les autres magistrats de police se réunissaient de temps à autre au palais de l'intendant, en assemblées appelées *Mercuriales* et où chacun proposait les améliorations dont le pays semblait avoir besoin. Sir James Marriot a admiré la simplicité du système judiciaire. L'Etat donnait des primes aux jeunes filles qui se mariaient à quatorze ans et aux jeunes hommes à vingt. Les pères et mères de famille qui avaient le plus d'enfants légitimes étaient également favorisés. »

« Les Français, dit un autre auteur, avaient formé sur les grèves du Saint-Laurent deux routes déjà meil-

[1] Bibaud fils. *Tableau des progrès matériels et intellectuels du Canada.*

leures à l'époque de la cession que la plupart des chemins de la Grande-Bretagne[1]. » Il y avait eu sous les Français des chantiers de constructions navales à Québec, où on lança même un vaisseau de ligne de soixante-quatorze canons. Les Canadiens-Français avaient la réputation d'être des marins braves et intelligents : tous les auteurs s'accordent sur ce point. La « Nouvelle-France » avait donné à la monarchie d'Iberville, cet autre Jean Bart, et Sérigny, qui devint gouverneur de Rochefort, tous les deux appartenant à cette famille des Le Moine, que Guérin, historien de la marine française, appelle la plus illustre de toutes les familles coloniales. La maison de Vaudreuil fournit deux lieutenants généraux des armées navales et un chef d'escadre. On peut citer encore, dans cette liste glorieuse, les Denis de Saint-Simon, les Villeray, le vice-amiral Martin, le contre-amiral Bedout, les capitaines de vaisseau Michel Peloquin et André de l'Echelle, qui figurèrent avec honneur dans les guerres maritimes de la France sous la première République et sous le premier Empire. Bedout n'était encore que capitaine, quand son courage lui valut d'un Anglais, de Fox, cet éclatant hommage en pleine Chambre des communes : « Le capitaine du *Tigre* combattant pour l'honneur de sa patrie, a rivalisé en mépris de la mort avec les héros de la Grèce et de Rome. Il a été fait prisonnier, mais quand il était déjà couvert de blessures et de gloire[2]. »

Bien qu'il fût soumis à toutes les restrictions que comportaient les mœurs internationales du temps, le

[1] Isidore Lebrun : *Tableau des Deux Canadas.*

[2] Bibaud fils. *Tableau historique des progrès du Canada*, p. 7, Voir aussi Garneau, T. II, p. 376.

commerce canadien ne laissait pas d'être actif. Sous la domination française, le Canada envoyait régulièrement aux Antilles 19 ou 20 navires chargés de blé. Il fournit durant un temps à la Chine elle-même le *ginh-seng*, retrouvé dans les forêts de la Nouvelle-France, par le célèbre Lafiteau. Le commerce du tabac fut commencé; celui du thé canadien, auquel l'académicien Gauthier donna son nom, prit un grand essor et fit longtemps la fortune de la ville des Trois-Rivières qui avait commencé par être l'entrepôt principal du commerce des pelleteries, mais que Montréal avait supplantée à ce point de vue. On accuse Trois-Rivières d'avoir été jusqu'à ces derniers temps une ville stationnaire; mais l'histoire n'a pas encore dit tout le mal que les Anglais lui ont fait[1]. Le baron de La Hontan nous dit de ses traitants au XVIIe siècle, qu'ils étaient cousus d'or et habitaient des maisons somptueuses; le commerce du thé, remplaçant celui des fourrures, pouvait la maintenir dans sa splendeur; mais les conquérants prohibèrent le commerce du thé, parce qu'il nuisait au leur, et cette source de richesses a été depuis presque complètement tarie.

Au point de vue intellectuel, le Canada n'avait point non plus été négligé et quoique on puisse regretter que les jésuites aient réussi, là comme partout, à s'emparer de l'enseignement et à en plier les méthodes au profit de leur domination, il serait cependant excessif de dire que l'administration française se soit plu à tenir la population de la colonie dans l'ignorance. L'administration anglaise mérite bien da-

[1] Bibaud. *Opere citato*, p. 17.

vantage ce reproche. « Québec n'avait encore que cent habitants, remarque Isidore Lebrun, quand les jésuites y élevèrent un collège et les sauvages eux-mêmes eurent plus d'instituteurs que les Limousins et les Champenois. » Les gouverneurs et les intendants envoyés de France, les de la Barre, les Talon, les Begon, les La Galissonnière, les Duquesne et les Bougainville comptaient parmi les plus savants hommes de leur temps, et les encouragements qu'ils donnèrent aux lettres et aux sciences produisirent d'heureux fruits. Ainsi, parmi les Canadiens français, Jolliet devint hydrographe du roi; Jean-Baptiste Gosselin, chanoine de Québec, s'occupa de botanique et enrichit le Jardin des plantes de Paris. D'Iberville, Céloron de Blainville, Perrot, la Vérendrie, etc., s'illustrèrent dans la géographie; Longueil, Saint-Simon, de Lorimier, Lacorne et Lafontaine-Marion se rendirent habiles dans les langues des sauvages. Nicolas Perrot, le sieur de Saint-Michel, le major Dupuy, le sieur de Rouville et le sieur de Maricour firent figure dans les ambassades. Pierre Boucher, Juchereau de Saint-Denis, Paulin de Courval, etc., ont laissé des mémoires intéressants; d'autres auteurs ont produit quelques volumes de vers estimables; et les lettres françaises n'ont jamais cessé d'être cultivées au Canada jusqu'au moment de la belle éclosion littéraire de ces dix ou vingt dernières années [1].

Ainsi le Canada était déjà, quand il fut conquis

[1] Bibaud, p. 16. Voir aussi notre étude sur « la Langue et la Littérature françaises au Canada » dans la *Bibliothèque universelle* d'août 1883.

par l'Angleterre, plus qu'une colonie, plus qu'un assemblage de comptoirs. C'était tout un petit monde indépendant, un pays ayant sa capitale, sa société, sa culture propre, ses marins, ses ingénieurs, ses savants, ses littérateurs, et pouvant à la rigueur se suffire à lui-même. C'est ce qui explique l'étonnante vitalité que l'esprit français a montrée dans ce pays sous la domination anglaise, en dépit de la suspension, prolongée pendant tout un siècle, de presque tous les rapports entre le Canada et la France.

Ajoutons, pour expliquer la persistance de cet esprit, que les Anglais n'ont jamais su, soit orgueil et raideur naturels, soit maladresse, s'assimiler les races vaincues. Pas plus au Canada qu'en Irlande, pas plus chez les créoles de l'île Maurice que chez les Boers du cap de Bonne-Espérance, les Anglais n'ont su arriver à se rattacher, en gagnant leur cœur, les hommes de race et de langue différentes, comme les Français l'ont fait, par exemple, pour les habitants de l'Alsace, du Roussillon et de la Corse. L'Anglo-Saxon peut conquérir par la force et maintenir par l'autorité ses conquêtes ; quant à se mêler, à s'unir aux peuples conquis ; quant à leur faire oublier par la politesse et par les égards les procédés plus ou moins violents de la conquête ; quant à ganter de velours sa main de fer, pour la faire paraître plus légère, il semble que nos excellents voisins britanniques ne s'en soient jamais avisés ou n'aient pu du moins jamais y plier leur caractère. Aussi suffirait-il d'un revers de fortune pour que la plupart de leurs colonies leur échappassent et que leur immense empire colonial se disloquât en cinq ou six tronçons, dont

aucun probablement ne regretterait la domination des cabinets de Londres.

Dans le même ordre d'idées, ajoutons que la conquête par l'Angleterre de l'Amérique du Nord eut pour conséquence presque forcée la destruction de la race indigène.

« Les Anglais ne sauvent point, dit Michelet, ne conservent point les races. Ils les remplacent seulement. — Et cela encore ne se voit que dans les rares climats moyens, où l'Anglais peut s'acclimater. Dans l'Inde, qu'est-il advenu? Les Anglais en firent la conquête extérieure. Ils n'y vivent point et ils n'ont pu y rien créer. Dupleix, mieux compris, mieux aidé du cabinet de Versailles, aurait égalé, je le crois, la cruelle habileté, les ruses, les succès de lord Clive. Je n'y ai aucun regret. Ce qui me laisse du regret, c'est que la France, répandue, mêlée à l'élément indien, eût duré, fait race. Le mariage de Dupleix avec une femme indienne, de capacité si grande, dit assez ce que ce mariage eût pu avoir de fécond[1]. »

Avec des hommes de la trempe des Canadiens français, l'Angleterre pouvait s'attendre à rencontrer des

[1] Michelet, *Hist. de France*. T. XIX, p. 121. Il ne faut pas exagérer pourtant, comme Michelet est enclin à le faire, la fréquence des alliances entre les Français d'Amérique et les « Indiennes ». Grâce à l'austérité des mœurs, qui fut toujours en honneur dans la Nouvelle-France, le chiffre des naissances illégitimes fut toujours très restreint et plus restreint encore le chiffre des mariages entre Français et « sauvagesses ». Ce n'est que dans les districts éloignés des Pays d'en Haut, dans les forêts parcourues par les coureurs des bois que le « métissage » prit une certaine extension ; mais comme l'établit M. Sulte, dans son *Histoire des Canadiens-Français*, dans tout le Canada proprement dit la race française s'est conservée très pure et sans mélange de sang indigène.

résistances, et elle allait voir en effet qu'il lui était plus difficile encore de s'assujettir les volontés que de conquérir des territoires.

Ce n'est pas que les Canadiens, devenus sujets anglais contre leur volonté, fussent capables d'opposer à leurs nouveaux maîtres autre chose qu'une résistance passive. Mais il y a dans l'inertie même d'un peuple qui se renferme sous sa tente et se refuse à tout commerce intime avec ses vainqueurs, une force latente qui peut inquiéter ces derniers plus que des rébellions ouvertes. Repliés sur eux-mêmes et s'adonnant presque exclusivement aux soins de l'agriculture, celle de toutes les professions qui permet le mieux les farouches isolements, les Canadiens-Français firent ce qu'avaient fait les Saxons au temps de la conquête normande : ils vécurent à part, voués au culte de leurs souvenirs, sans se mélanger avec leurs conquérants.

Le régime purement militaire qu'établit le gouverneur Murray n'était pas fait d'ailleurs pour leur faciliter l'adhésion à leur nouveau sort. Pendant quatre ans, le règlement des affaires criminelles et même des affaires civiles, fut abandonné à la direction des conseils de guerre, et les Canadiens furent soumis à tout l'arbitraire de la loi martiale.

Pour mieux affirmer sa volonté de rompre brusquement avec l'ancien ordre de choses et de ne rien laisser subsister des liens qui avaient uni autrefois dans une commune solidarité les habitants du vaste territoire qui avait formé jusque-là la Nouvelle-France, l'Angleterre démembra ce territoire en quatre ou cinq tronçons. Le Canada proprement dit fut divisé en

trois gouvernements (Québec, Montréal, les Trois-Rivières), dont chacun eut un général ou un colonel à sa tête. Le Labrador, depuis la rivière Saint-Jean jusqu'à la baie d'Hudson, l'île d'Anticosti, l'île de la Madeleine, furent annexés au gouvernement de Terre-Neuve ; les îles Saint-Jean et du Cap-Breton furent jointes à la Nouvelle-Ecosse ; les terres des grands lacs aux colonies voisines. Un peu plus tard le Nouveau-Brunswick allait être distrait lui-même de la Nouvelle-Ecosse, pour recevoir une administration particulière et prendre le nom qu'il porte encore aujourd'hui. Entr'autres avantages de cette mesure au point de vue anglais, se trouvait celui d'isoler plus complètement l'un de l'autre les deux rameaux de la famille française dans l'Amérique du Nord, les Canadiens et les Acadiens.

Puisque le nom des Acadiens est revenu sous notre plume, c'est le moment de dire encore un mot des débris de cet héroïque petit peuple.

Lorsque la paix de 1763 fut signée, on peut estimer, dit leur sympathique historien [1], qu'il restait encore 250 ou 260 familles dispersées soit dans la presqu'île acadienne, soit pour le plus grand nombre sur les côtes du Nouveau-Brunswick, depuis Shédiac jusqu'à la baie des Chaleurs ; en y joignant 140 familles cantonnées dans les îles Saint-Jean et du Cap-Breton, d'où les Anglais avaient aussi déporté presque toute la population française, on a le compte à peu près exact de la fraction du peuple Acadien, qui avaient pu se maintenir près des lieux défrichés et labourés par leurs pères.

[1] Rameau, p. 358.

Or, au moment où nous sommes parvenus, ce noyau se grossit par l'arrivée d'une caravane héroïque, revenue des États-Unis à travers le désert pour retrouver ses foyers. « Parmi les plus courageux et les plus robustes de ces prisonniers qui avaient été emmenés, en 1755, dans la Nouvelle-Angleterre, un certain nombre résolurent, en effet, après la paix de 1763, de profiter de l'apaisement des esprits pour rentrer dans leur chère Acadie. Sans argent, sans autres ressources que leur courage et leur industrie, écrasés par dix ans de servitude, en butte à la malveillance, à l'animosité des populations qui les entouraient, ils retrouvèrent dans l'excès même de leur désespoir, une énergie singulière. Ils partirent, emmenant leurs femmes et leurs enfants. C'est ainsi que 140 à 150 familles affrontèrent à pied, et presque sans approvisionnements, les périls et la fatigue d'un retour par terre, en remontant les côtes de la baie de Fundy (ancienne *baie Française*) jusqu'à l'isthme de Shédiac, à travers 150 lieues de forêts et de montagnes complètement inhabitées ; des femmes enceintes faisaient partie de ce misérable convoi, qui accouchèrent en route... Quelques-uns des plus fatigués s'arrêtèrent sur les bords du fleuve Saint-Jean, où ils rencontrèrent plusieurs familles acadiennes qui s'y étaient toujours maintenues ; mais le gros de la troupe dépassa Chipody et Peticodiac, et poussa jusqu'à Memerancouque. Là, ils rencontrèrent de nouveau des familles acadiennes, qui y vivaient sur les débris de leurs anciens héritages ; c'était précisément dans ce canton que s'était établi, en 1700, avec ses tenanciers, Thibaudeau, le meunier de la Prée-Ronde. En ce lieu, on délibéra parmi les émigrés si on ne s'arrêterait point

pour s'y fixer. Un grand nombre cependant voulurent pousser jusqu'au bout ce triste pélerinage ; ils désiraient revoir le fertile bassin des Mines et la riante vallée de Port-Royal. Sur cent trente familles de proscrits qui se trouvaient réunies à Memerancouque, soixante-dix reprirent donc le cours de leur exode, passèrent l'isthme et tournèrent le fond de la baie Française. Peut-être eussent-ils mieux fait de rester à Memerancouque ! Ils trouvèrent leurs patrimoines, les champs des vieux compagnons de Poutrincourt, de d'Aulnay, de Bourgeois, de Jean Terriau, ils les trouvèrent confisqués, défigurés, distribués en des mains ennemies, qu'inquiétait leur présence. Repoussés de partout, et ayant successivement dépassé *Cobeguit*, la seigneurie de Mathieu Martin, la *Grand'-Prée*, toutes les rivières des *Mines* et leur vieux *Port-Royal* devenu « Annapolis », ils durent à l'aumône du gouvernement anglais l'abandon de quelques grèves désertes, sur la baie Sainte-Marie, où ils purent enfin, tristes et découragés, se reposer de ce lugubre voyage. Là ils furent rejoints par quelques-uns de leurs compatriotes, qui subsistaient encore dans les bois de l'intérieur, derniers survivants de ceux qui s'étaient échappés de Port-Royal en 1755. Tous ensemble se remirent au travail et se rattachèrent à ces dernières espérances qui renaissent même du désespoir ; ils y firent souche et sont devenus l'origine des paroisses acadiennes de *Sainte-Marie*, *Metegan*, *Saint-Vincent-de-Paul*, la *Rivière-aux-Anguilles*, *Pobomcoup*, etc., etc., dans les districts de Clare et du Cap-Fourchu (Yarmouth)[1]. »

[1] Rameau. *Une Colonie féodale*, pp. 359 et 360.

Avant l'arrivée des émigrés de la Nouvelle-Angleterre, le nombre des Acadiens demeurés dans les limites de l'ancienne Acadie, était d'environ mille sept cents en 1768, et, grâce à ce renfort, ce chiffre se trouva dépasser deux mille quatre cents. Nous verrons, dans l'avant-dernier chapitre de cet ouvrage, à quel point cette population, si faible encore au point de vue numérique, s'est accrue depuis lors par le seul mouvement ascendant de la natalité et par l'excédent remarquablement constant des naissances sur les décès. Longtemps l'Angleterre a pu les dédaigner et même ignorer leur existence. Ils forment aujourd'hui, ils formeront plus encore dans quelque cinquante ans (car leur nombre se double, par sa propre fécondité, tous les vingt ou vingt-cinq ans), un véritable peuple avec lequel il faudra compter, autant par intérêt que par équité.

Quoique cela nous fasse sortir de l'Amérique du Nord, il n'est pas hors de notre sujet de dire ici quelques mots de la tentative de colonisation que le gouvernement français voulut faire à cette époque dans l'Amérique du Sud, dans la partie de la Guyane qui porte le nom de Guyane française.

Depuis la tentative de La Villegagnon au Brésil (voir au chapitre Ier de cette histoire) aucun essai sérieux n'avait été fait pour donner corps aux anciens projets d'une « France antarctique ». L'idée de coloniser les rives de l'Oyapock s'offrit à l'esprit du ministre Choiseul au moment de la signature du traité de Paris, en 1763. Pour « réparer » la perte du Canada et conserver à la puissance française un pied solide en Amérique, ce ministre se prit à caresser l'étrange dessein

d'établir sur le sol de la Guyane une puissante colonie, en y transplantant une population nationale et libre, capable de résister par elle-même aux attaques étrangères et de servir de boulevard aux lambeaux de possessions qui nous restaient encore en Amérique[1]. Sans ombre d'enquête sur les conditions climatériques d'un sol qui dévore ses habitants, sans même avoir pris les précautions les plus élémentaires pour recevoir et abriter les milliers de familles qu'on allait y déverser, le gouvernement français lança des agents d'émigration dans toutes les directions, mais principalement dans les villages de l'Alsace, de la Lorraine et du Palatinat. Nous avons retrouvé, au ministère de la marine, le texte de l'appel qu'on répandit dans ces provinces et qu'accompagnait une carte de la Guyane. Ce curieux document disait :

« Les Européens qui passent dans ce *beau pays*[2]
« qui donne deux récoltes par an, y obtiennent un ter-
« rain en propriété, en arrivant. Ils y sont nourris, logés,
« bien habillés et fournis de tout ce qui leur est néces-
« saire pour eux, leurs femmes et leurs enfants, pen-
« dant deux ans et demi, et on leur donne tous les
« outils dont ils ont besoin pour la culture des terres
« et pour différents métiers, ainsi que tous les secours
« nécessaires en cas de maladie. On ne leur demande
« aucun droit ni impôt et on ne les inquiète point sur
« leurs croyances. On leur paye leur voyage pour se
« rendre jusqu'à Rochefort, d'où on les transporte

[1] Voir *Histoire philosophique des Deux-Indes*, par Raynal. Tome III de l'édit. de 1780. Suivant cet auteur, la population totale de la Guyane française ne s'élevait pas, vers cette époque, à plus de 90 familles françaises, 125 Indiens et 1,500 noirs.

[2] C'est nous qui soulignons.

« gratis à la Guyanne, et ils ont, en attendant, la sub-
« sistance durant le temps qu'ils séjournent dans le
« port. Il leur est payé en outre, avant l'embarque-
« ment, une somme de 50 livres par famille composée
« du père, de la mère et d'un enfant, et 10 livres par
« chaque tête d'enfant, s'il s'en trouve davantage dans
« la famille, afin de les mettre en état de se pourvoir
« des hardes les plus nécessaires pour leur traversée
« pendant laquelle ils sont nourris gratis[1]. »

Alléchés par ces promesses et par les mirifiques descriptions qu'on leur faisait des richesses de la Guyane, de la beauté du sol, de la vigueur de la végétation, il n'est pas étonnant si beaucoup de paysans et petits fermiers de la vallée du Bas-Rhin, beaucoup de pères de famille chargés d'enfants se décidèrent à émigrer. Les rues de Saint-Jean-d'Angély et de Rochefort où le rendez-vous avait été donné furent pleines pendant plusieurs mois de ces troupes d'émigrants arrivant par caravanes du fond de nos provinces de langue allemande. Le premier convoi partit pour Cayenne ou plutôt pour les bords du Kourou où devait s'établir la nouvelle colonie, à la date du 14 novembre 1763 ; il se composait de 11 bâtiments, portant ensemble 1,429 colons. D'autres convois suivirent bientôt avec d'autres émigrants par centaines; mais déjà les premiers avaient eu les plus grandes peines du monde à se caser au camp du Kourou où rien n'était prêt pour les recevoir. On déversa les arrivants dans les îles du Diable

[1] *Archives de la Marine.* Ce document manuscrit, que nous avons consulté, est revêtu du visa ministériel et porte, en outre, la mention à la main : A Paris, de l'imprimerie de M.D.R. *Pour être le tout traduit en allemand.*

qui reçurent officiellement, à cette occasion, le nom d'îles du Salut; mais à peine les nouveaux venus étaient-ils débarqués à terre, dans un désordre facile à imaginer, que d'autres bâtiments étaient en vue, amenant des milliers de nouveaux colons. En vain, l'intendant Thibaut de Chanvalon, remplaçant le gouverneur (le chevalier Turgot) qui n'avait pas jugé à propos de quitter la France, suppliait-il qu'on arrêtât les envois d'hommes, il était déjà trop tard et ses cris d'alarme n'arrivèrent au ministère qu'après que le mal fut irréparable. Douze mille malheureux : hommes, femmes et enfants (d'aucuns disent quatorze mille) furent ainsi, dans le courant de l'année 1764, jetés sur ces plages torrides, où ils ne trouvaient pas de logements préparés, pas même de tentes. Les fièvres, les épidémies sévirent avec une violence extrême sur ces rassemblements humains. Les émigrants à peine déposés à terre mouraient par centaines[1]. Le désordre fut bientôt tel dans l'administration de la colonie que l'intendant et ses officiers cessèrent de connaître le nombre des individus confiés à leurs soins. Aucun registre n'était plus tenu. Les colons mouraient, et nul ne savait ce que devenait leur héritage. Aux troubles et aux séditions qui marquèrent l'arrivée des premiers colons, furieux de trouver la réalité si peu conforme aux promesses qu'on leur avait faites, succéda bientôt, sous le poids de la commune misère, un morne accablement.

[1] N'est-il pas douloureux de penser que si ce grand effort d'émigration inutile avait été fait dix ans plus tôt, il nous aurait vraisemblablement conservé la Nouvelle France d'Amérique? Fait cent ans plus tôt, au temps de Colbert, et dirigé vers le Canada, il nous eût assuré l'hégémonie du continent américain.

On ne se disputait plus que pour la distribution des aliments et des remèdes. La plupart des employés étaient morts ou mourants; l'épidémie avait atteint l'intendant lui-même. Au commencement de 1765, le chevalier de Balzac, chargé de faire le recensement de la population du Kourou n'y comptait plus que 918 survivants sur plus de 5,000 colons qui y avaient été déposés[1]; il fallut s'en rapporter aux témoignages pour évaluer le nombre des morts. Ceux qui survivaient n'avaient plus qu'une pensée : revenir en France au plus vite. Le gouvernement français, avisé enfin des désastres de cette expédition, donna des ordres pour le rapatriement de ceux qui voulaient revenir. A part une soixantaine de familles allemandes et acadiennes (car plusieurs Acadiens, fuyant la domination des Anglais, avaient accepté l'offre d'être transportés en Guyane) qui consentirent à demeurer et qui se fixèrent sur les rives du Sinnamary, où ils vécurent du produit de leurs bestiaux, tous les malheureux restes de cette fatale expédition accueillirent avec empressement l'offre de retourner en France. Ils furent ramenés à Rochefort et à Saint-Jean-d'Angély où quelques-uns se fixèrent[2] (1765).

[1] Les documents officiels parlent de près de 5,000 colons transportés au Kourou. M. de Chanvalon porte à 9,000 individus des deux sexes le nombre des émigrants amenés dans la nouvelle colonie. M. Malouet (*Mémoires et correspondances sur l'administration des colonies*) fait monter à 14,000 le nombre des individus qui furent conduits au Kourou. Combien de familles s'éteignirent sans laisser trace de leur existence!

[2] Au nombre des trop rares survivants de ce désastre se trouvait le bisaïeul maternel de l'auteur, Jean-Adam Diethau ou Deatho, alors âgé de seize ans, et originaire de Kaibach, près Rockenhausen (Palatinat). Son père, François Diethau, émigré du Palatinat avec sa

M. de Choiseul, à qui remontait pour une bonne part la responsabilité de cette entreprise imprudemment conçue et trop légèrement exécutée, essaya de se dégager en faisant arrêter et juger d'abord l'intendant Thibaut de Chevalon, puis le gouverneur, le chevalier Turgot. Le procès dura longtemps sans amener de grands résultats. La faute de toutes ces vies perdues, de tout cet argent dépensé en pure perte (Malouet parle de 30 millions) était moins aux hommes qu'au régime. « Après nous le déluge! » disait Louis XV. A vrai dire, le déluge montait déjà et le vaisseau de l'ancien régime craquait et faisait eau de toutes parts. En attendant, suivant le mot du Fabuliste :

Les petits pâtissaient des sottises des grands.

Mais il nous faut revenir maintenant aux Canadiens, qui seuls ont eu véritablement une histoire depuis la conquête, et nous n'abandonnerons plus désormais jusqu'à la fin de ce récit, cette branche de beaucoup la plus importante du tronc français transplanté sur le sol américain.

Non content de démembrer le territoire, on s'en prit aux lois des anciens habitants. Le roi d'Angleterre, *nutu proprio* et sans consulter même son Parlement, abolit les lois françaises, pour y substituer l'amas confus et incohérent de la législation anglaise : et cela pour favoriser quelques émigrants anglais qu'on essayait, sans y réussir, d'attirer au Canada! « C'était renouveler, dit Garneau, l'attentat contre les Acadiens,

femme et ses douze enfants, laissa ses os sur terre *américaine*. Son acte d'inhumation porte la date du 22 avril 1765. (Actes de l'état civil des Iles-du-Salut (Guyane française) conservés aux Archives de la marine).

s'il est vrai de dire que la patrie n'est pas dans l'enceinte d'une ville, dans les bornes d'une province, mais bien dans les affections et les liens de famille, dans les lois, dans les mœurs et les usages d'un peuple[1]. »

Les instructions royales ordonnaient aussi qu'on exigeât des Canadiens un serment personnel de fidélité à la couronne britannique[2], et on menaça les habitants qui refuseraient de le prêter d'être bannis du Canada. On les somma enfin de livrer leurs armes, ou de jurer qu'ils n'en cachaient aucune. Ces décrets tyranniques furent publiés, mais le gouverneur Murray n'osa pas en presser l'application : il craignait un soulèvement de la population exaspérée.

Pour n'être pas seul à porter le poids du mécontentement que ces mesures soulevaient, le gouverneur anglais (le général Murray avait été investi de ces fonctions le 21 novembre 1763) s'adjoignit un conseil exécutif, qu'il composa lui-même de ses lieutenants-gouverneurs, des principaux fonctionnaires et de quelques notables anglais. Un seul des membres de ce conseil fut pris parmi les Canadiens français. Encore alla-t-on chercher un homme des plus obscurs et des plus insignifiants (François Mounier). Comme l'intolérance de la législation anglaise du temps n'admettait pas les catholiques-romains aux emplois de la magistrature, il fallut, le district des Trois-Rivières ne contenant pas de protestants, procéder à une nouvelle division du pays,

[1] Tome II, page 379.

[2] Le serment du *Test* qu'on voulut exiger aussi des officiers et des fonctionnaires obligeait ceux-ci, en vertu d'un double acte du Parlement anglais de 1673 et 1678, à déclarer qu'ils ne croyaient pas à la transsubstantiation et qu'ils réprouvaient le culte de la Vierge et des saints.

et on coupa ce district en deux pour rattacher chacune de ses parties aux districts de Québec et de Montréal. Le nouveau « conseil exécutif », digne pendant du Conseil des Dix de Venise, heurtait de front, par une foule de mesures vexatoires, les sentiments, les habitudes et les intérêts de la population d'origine française. Diverses ordonnances prises dans son sein modifiaient le cours des monnaies, obligeaient les propriétaires à faire enregistrer à nouveau les titres primitifs de leurs terres, défendaient de quitter le pays sans permission, etc. Les libertés les plus élémentaires et dont la privation aurait suffi pour amener une révolution en Angleterre étaient, au Canada, subordonnées au caprice des nouveaux maîtres. Au commencement de 1765, les Canadiens ayant demandé la permission de s'assembler pour conférer de leurs intérêts, le conseil n'y consentit que sous les conditions que l'assemblée se tiendrait à Québec, en présence de deux membres du conseil, qui auraient le pouvoir de la dissoudre au premier mot déplaisant. Pareille demande faite, l'année suivante, par les habitants de Montréal, se heurta aux mêmes entraves.

« Rien d'étonnant, dit Garneau, qu'avec un pareil système de tyrannie et de bouleversement, on tremblât de voir la victime abattue s'insurger de désespoir. » Une sourde irritation fermentait en effet dans les esprits ; les murmures, d'abord contenus, éclataient un peu partout. « Ceux qui connaissaient les Canadiens, de tout temps si soumis aux lois, commencèrent à craindre les suites de ce mécontentement profond, lorsqu'ils les virent critiquer tout haut les actes du gouvernement, et montrer une hardiesse qu'on ne

leur avait jamais vue. » Les Canadiens réclamaient surtout et avec instance qu'on leur rendît leurs anciennes lois. Ils ne comprenaient rien, disaient-ils, au chaos de la législation anglaise, et d'autant moins que les procès étaient plaidés dans la langue anglaise qu'ils n'entendaient pas. L'institution même du jury en matière criminelle, une loi excellente cependant, et que notre Assemblée nationale devait, un peu plus tard, emprunter à l'Angleterre, soulevait une opposition unanime dans le pays, « la noblesse se trouvant humiliée d'être jugée par des vilains, et ces derniers disant qu'il était injuste qu'on les dérangeât de leurs occupations, sans leur donner aucune indemnité pécuniaire[1]. »

Pour conjurer l'orage et apaiser un peu les esprits, le général Murray rendit une ordonnance qui autorisait l'usage des lois françaises dans les causes relatives à la propriété foncière. Mais dans cette voie des concessions où son caractère naturellement équitable et bienveillant le portait à entrer, Murray allait rencontrer une formidable opposition de la part de son entourage, composé d'Anglais soupçonneux, exclusifs et d'une honorabilité fort suspecte, à en croire le témoignage de Murray lui-même. « Une nuée d'aventuriers, d'intrigants, de valets, s'était, en effet, abattue sur le Canada, à la suite des troupes anglaises et après la capitulation de Montréal[2]. Des cabaretiers, des marchands d'une réputation véreuse, composaient la classe la plus nombreuse de ces nouveaux venus. Les hommes probes et honorables formaient l'exception. « Il

[1] Debates and proceedings of the British House of Commons, from january to the 1rst october 1774.

[2] Dépèches de Murray, citées par Garneau.

m'a fallu, écrivait le gouverneur au ministère, choisir des magistrats et prendre des jurés parmi quatre cent cinquante commerçants, artisans et fermiers, méprisables tout d'abord par leur ignorance. Ils haïssent la noblesse canadienne à cause de sa naissance, et parce qu'elle a des titres à leur respect; ils détestent les autres habitants, parce qu'ils les voient soustraits à l'oppression dont ils les avaient menacés. »

Cet élément peu recommandable réussit cependant, à force de se démener, à provoquer le rappel du gouverneur Murray en Angleterre (1765) et son remplacement par le brigadier général Carleton. Murray paya ainsi de la perte de son emploi le crime, irréparable alors, d'avoir montré quelque sympathie et quelque équité pour la race vaincue[1].

L'Angleterre envoya au Canada, en qualité de lieutenant-gouverneur, et pour remplacer Murray, le général Carleton; un nouveau juge en chef, M. Hey, et un nouveau procureur général, M. Mazères, fils d'un refugié huguenot, l'accompagnaient (1766). Cette nouvelle administration ne changea pas les dispositions des Canadiens qui persistèrent dans leur attitude de protestation et dans leur calme résistance à l'arbitraire qui

[1] Murray eut à réprimer, pendant son administration, un soulèvement des Indiens du pays d'En-Haut, rassemblés sous la conduite d'un chef Outaouais, nommé Pontiac.

C'est aussi sous l'administration de Murray que parut (21 juin 1764) le premier journal canadien de langue française, la *Gazette de Québec*. Mais ce journal dut longtemps se contenter de noter, sans les commenter, les nouvelles du Canada et de l'étranger, et l'on y chercherait vainement un reflet de l'opinion au Canada au dernier siècle.

continuait de peser sur eux. Quelques délégués choisis parmi les plus notables d'entr'eux, avaient été envoyés à Londres avec mandat d'adresser des représentations au gouvernement de Londres et d'obtenir tout d'abord le retrait de la mesure qui leur imposait l'usage des lois anglaises. Les Canadiens espéraient trouver parmi les parlementaires anglais des auxiliaires et des défenseurs dans une cause aussi légitime, et, en effet, ils ne restèrent pas tout-à-fait sans alliés. Quelques Anglais éclairés et équitables, — et au premier rang d'entr'eux Thurlow, qui fut plus tard l'un des chanceliers les plus éminents de la couronne d'Angleterre, — montrèrent que le droit des gens, d'accord avec l'intérêt bien entendu de la métropole anglaise, commandait à celle-ci de ne pas inquiéter les Canadiens d'origine française et de leur laisser leurs institutions, leur culte et leurs lois.

Quoique appuyées par une foule d'excellentes raisons, les réclamations des Canadiens n'auraient probablement jamais été accueillies par le gouvernement de Londres, si les premiers grondements de l'orage qui s'amassait du côté des colonies anglo-américaines, à la veille de la guerre de l'Indépendance, n'avaient, mieux que tous les arguments, convaincu l'Angleterre de la nécessité de faire des concessions à l'élément canadien-français.

En 1774, le ministère saisit le Parlement anglais d'un projet de loi, qui donnait satisfaction à quelques-unes des réclamations des Canadiens. Le *bill* ou acte de Québec, comme l'appellent les annales parlementaires, avait pour principal objet de restituer au Canada l'usage des lois civiles françaises, notamment de la cou-

tume de Paris qui formait, avant la conquête, le code général de la colonie. D'autres articles assuraient aux catholiques le libre exercice de leur religion et les dispensaient du serment du « *Test* »[1]. L'Acte reculait les limites dans lesquelles on avait circonscrit précédemment la province de Québec. Il établissait enfin un « Conseil législatif », nommé il est vrai, par la couronne, et dont les membres (17 au moins, 23 au plus) pouvaient être choisis indifféremment parmi les protestants ou les catholiques.

Ce *bill* passa, mais non sans une vive opposition de la part de plusieurs membres du Parlement anglais qui étalèrent à cette occasion cette morgue naïve et cet égoïsme national qui ont si souvent caractérisé les procédés et la politique de nos voisins. Ainsi les partisans du *bill* ayant fait observer qu'il n'y avait, au Canada, que 3,000 Anglais contre plus de 100,000 habitants d'origine française[2], quelques orateurs prétendirent que le nombre, en pareil cas, n'était pas à considérer. Burke prononça même, à ce propos, les vaniteuses et sottes paroles suivantes : « Un vieux proverbe dit qu'un Anglais a toujours valu deux Français. Je crois que, dans le cas actuel, cinquante Français valent à peine un Anglais. » Ce n'est pas aux vainqueurs de Fontenoy, de Carillon et de Sainte-Foy, aux défenseurs de Montréal et de l'Ile-aux-Noix que ces expressions injurieuses

[1] Voir note, page 289.

[2] La population canadienne française, s'élevait, en effet, en 1774, au chiffre approximatif de 100,000 habitants. C'était déjà un accroissement considérable sur les chiffres de 1760 et un nouveau trait de cette multiplication prodigieuse de la population sur laquelle nous aurons plusieurs fois occasion de revenir.

pouvaient faire tort devant l'impartiale justice de l'histoire.

Quoiqu'il en soit, le *bill* fut voté par 56 voix contre 20, et la législation française fut restituée à la « province de Québec » comme on appelait alors le Canada.

Cet acte de juste restitution eut un double effet. D'une part, il calma l'agitation qui s'était manifestée au Canada et contribua à réconcilier l'esprit de ses habitants avec la domination de la couronne britannique. D'autre part, il accrut l'irritation des Anglo-Américains qui, depuis 1765, entretenaient l'agitation provoquée par le « *bill* du timbre » et parlaient de plus en plus hautement de secouer le joug trop lourd de leur métropole. L'acte de Québec leur fournit un nouveau grief. Ils y virent une faveur indûment faite aux catholiques-romains au détriment des protestants. Ils s'indignèrent qu'un parlement britannique eût pu consentir ce traitement à « une religion qui avait, disaient-il, inondé l'Angleterre de sang et répandu dans toutes les parties du monde, l'impiété, l'hypocrisie, la persécution et le meurtre [1]. » — Ce langage n'était guère fait, il faut en convenir, pour attirer les Canadiens catholiques dans les bras des Anglo-Américains ; il était donc particulièrement déplacé et maladroit dans un temps où les champions de l'Indépendance américaine souhaitaient de faire un faisceau de toutes les colonies d'Amérique contre la métropole anglaise et pressaient le Canada d'envoyer ses délégués au Congrès de Philadelphie.

Les Canadiens, en effet, déclinèrent l'invitation qui

[1] Résolution votée au Congrès de Philadelphie, 1774.

leur était faite de prendre part à ce congrès, le premier acte décisif de la Révolution américaine. Les Américains revinrent à la charge et dans ce même congrès où avaient été prononcées les paroles malheureuses que nous venons de relater, on décida, après le vote des célèbres « adresses au roi et au peuple de la Grande-Bretagne », la rédaction d'une troisième adresse, destinée, celle-ci, aux Canadiens et où on les conjurait, — au nom de leurs intérêts, et au nom de ces principes de liberté que Montesquieu venait de formuler dans son beau livre de *l'Esprit des Lois*, — d'entrer dans la Ligue de l'indépendance américaine. « Saisissez, disait cette adresse, saisissez l'occasion que la Providence elle-même vous présente ; si vous agissez de façon à conquérir votre liberté, vous serez effectivement libres. Nous connaissons trop la générosité des sentiments qui distinguent votre nation pour présumer que la différence de religion puisse préjudicier à votre amitié pour nous. Vous n'ignorez pas qu'il est de la nature de la liberté d'élever au-dessus de toute faiblesse ceux que son amour unit pour la même cause. Les cantons suisses fournissent une preuve mémorable de cette vérité : ils sont composés de catholiques et de protestants, et cependant ils jouissent d'une paix parfaite, et par cette concorde qui constitue et maintient leur liberté, ils sont en état de défier et même de détruire tout tyran qui voudrait la leur ravir. »

En tout autre temps, ce langage, ces avances, auraient eu les plus grandes chances d'être entendus par les Canadiens français. Mais alors, leur vieille rancune contre les « Bostoniens » — comme ils appelaient les habitants de la Nouvelle-Angleterre et de la Nouvelle-

York, — ranimée par les récentes et intempérantes déclarations de leurs orateurs, ferma leurs oreilles à ces invitations. Anglais pour Anglais, ils préféraient encore et de beaucoup les plus éloignés aux plus rapprochés, surtout depuis la satisfaction qu'ils venaient d'obtenir du parlement anglais par le rétablissement de leurs lois françaises. Les griefs soulevés par les colons anglo-américains, à propos des taxes, les touchaient fort peu. La noblesse et le clergé catholique, les deux classes dont la population canadienne recevait docilement son mot d'ordre, étaient rattachées à l'Angleterre par la préoccupation de conserver leurs privilèges, notamment la tenure seigneuriale et la dîme, qu'elles craignaient de perdre dans le mouvement niveleur d'une révolution. C'est par ces circonstances et par ces raisons que s'explique cette apparente anomalie d'un peuple qui pouvant, à ce moment, conquérir son indépendance et secouer le joug que la fortune de la guerre lui avait imposé contre son gré, laisse passer cette occasion inespérée et se réconcilie avec la domination de l'Angleterre, malgré l'opposition de la race, de la religion et de la langue, juste au moment où ses voisins, Anglais de race et de langue, vont briser, avec le concours des armes françaises, le lien qui les unissait à leur mère-patrie.

Le général Carleton comprenant, cette fois, de quelle importance il était pour l'Angleterre de s'assurer la fidélité ou pour employer le mot consacré, « la loyauté » (*loyalty*) des Canadiens français, travaillait à se les attacher par quelques faveurs, d'ailleurs assez maigres. Il en nomma plusieurs à des charges publi-

ques, et ayant à choisir les vingt-trois membres du Conseil législatif, il en prit un tiers parmi les Canadiens catholiques.

Ces concessions faites, il est vrai, sous le coup de la nécessité, furent appréciées surtout par la petite aristocratie canadienne, qui en bénéficiait le plus directement, et plusieurs seigneurs terriens jugèrent à propos, dans un transport de reconnaissance, d'offrir au général Carleton de marcher contre les « rebelles » à la tête de leurs censitaires. Mais les Canadiens « simples censitaires » n'en étaient pas à ce diapason d'enthousiasme. « Le peuple n'avait pas encore oublié, dit Garneau, et ne pouvait oublier de sitôt la conduite tenue à son égard depuis la conquête, et ils n'étaient pas disposés à défendre le drapeau britannique, avec le même dévouement qu'ils eussent fait pour le drapeau *des nôtres*, comme ils désignaient le drapeau français, dans leur simple mais énergique langage[1]. »

Cependant, les évènements se précipitaient ; et loin qu'il pût songer à aller attaquer les Américains chez eux, à la tête des Canadiens, le gouverneur Carleton vit tout à coup sa province menacée elle-même d'une invasion des Américains insurgés. Au commencement de mai 1775, une troupe de ces derniers, comptant environ trois cents hommes, traversa le lac Champlain, s'empara de Carillon et du fort Saint-Fréderic qui n'étaient défendus que par de faibles garnisons ; le fort Saint-Jean tomba aussi entre les mains des « rebelles », mais pour être repris le lendemain par

[1] 1re édit. T. II, p. 426.

80 volontaires canadiens, sous le commandement de M. Picoté de Bellestre.

Le Congrès de Philadelphie profita de ces premiers succès pour tâcher d'agir sur l'esprit des Canadiens en répandant dans tout le pays les exemplaires d'une proclamation encore plus insinuante que les précédentes. Il croyait savoir, en effet, que la grande majorité des Canadiens, le clergé et la noblesse exceptés, étaient aussi mécontents du nouvel ordre de choses que les colons anglais eux-mêmes, et que les soldats du Congrès seraient plutôt reçus en libérateurs qu'en ennemis[1]. Précédée de ce manifeste qui appelait les Canadiens à faire cause commune avec leurs libérateurs et promettait, en tout cas, de respecter leurs personnes, leurs biens, leur liberté, leurs autels, l'armée des « provinciaux », — on désignait aussi de ce nom les Américains soulevés — s'avança, forte de 2,000 hommes, dans la direction du fort de Sorel. Dans cette conjoncture pressante, Carleton, qui n'avait sous ses ordres que deux régiments comptant ensemble 800 hommes, sentit le besoin de s'assurer le concours de la population canadienne. L'évêque de Québec, à qui le gouvernement anglais venait d'accorder une pension de 200 livres sterling, adressa un mandement aux catholiques de son diocèse pour les exhorter à soutenir la cause de l'Angleterre, menaçant d'excommunication tous ceux qui se montreraient rebelles. En même temps, le gouverneur proclamait la loi martiale (8 juin 1775) et appelait la milice sous les armes pour repousser l'invasion et maintenir

[1] Garneau, T. II, p. 428

la paix intérieure. Mais ni le mandement de l'évêque, ni la proclamation du gouverneur ne purent faire sortir les habitants de leur indifférence. Ceux du bas de la province, éloignés du théâtre des hostilités, regardaient d'un œil tranquille se dérouler les événements ; ceux du haut, plus rapprochés du théâtre des opérations, chancelaient et paraissaient pencher du côté de la révolution, mais pourtant ils désiraient rester aussi dans la neutralité. « La vérité, écrit Garneau, c'est que le gouvernement de leurs sympathies n'était plus en Amérique : la seule vue d'un drapeau fleurdelisé eût profondément agité tous ces cœurs en apparence si apathiques. [1] »

Ne pouvant, malgré les offres séduisantes qu'il offrait aux engagés (200 arpents de terre pour chaque volontaire, libres d'impôt, 50 de plus s'il était marié, et 50 pour chacun de ses enfants), ne pouvant réussir à recruter que quelques maigres contingents, Carleton, en désespoir de cause, s'adressa aux cantons iroquois. Ceux-ci qui n'avaient aucun motif de préférence pour l'un ou l'autre parti, se firent prier quelque temps, acheter cher, et finirent par s'engager à prendre la campagne aux premières feuilles du printemps.

Cependant, les troupes américaines montaient vers le nord, et au bruit de leur approche, les autorités anglaises perdaient pied de plus en plus. Les paroisses de la rivière de Chambly s'étaient déjà prononcées en faveur des Américains. Le district des Trois-Rivières refusait, de son côté, d'obéir aux ordres du gouverneur anglais. Les forts de Chambly et de Saint-Jean passèrent ainsi, presque sans coup férir, entre les mains des

[1] T. II, p. 430.

troupes « provinciales ». Maître de ces deux positions importantes, le général Montgomery, qui commandait ces troupes, marcha droit sur Montréal et fit occuper Sorel et les Trois-Rivières.

Carleton, jugeant impossible de défendre Montréal s'enfuit en toute hâte vers Québec ; encore fut-il obligé sur sa route, de prendre, pour s'échapper, les habits d'un paysan. Lui parti, les habitants de Montréal ouvrirent leurs portes au général Montgomery, et les faubourgs surtout manifestèrent vivement leurs sympathies pour le mouvement révolutionnaire. La ville des Trois-Rivières suivit l'exemple de Montréal. A Québec même, où Carleton s'était réfugié, la population était partagée en deux camps, le clergé et l'aristocratie locale tenant pour le gouvernement de l'Angleterre, tandis que les artisans et les petits marchands sympathisaient ouvertement avec l'insurrection. Carleton parvint cependant, en s'appuyant sur le premier de ces partis et en obligeant les suspects de sortir de la ville, à maintenir Québec dans l'obéissance à la couronne. Ce dernier boulevard restait donc à la puissance anglaise. Bientôt, un millier d'Américains, aidés d'un contingent de Canadiens, parurent devant les murs de la ville. Montgomery l'investit complètement, et il eût réussi sans doute à la prendre, s'il eût eu en mains les moyens de faire un siège en règle et de prolonger l'investissement. Mais bientôt la disette, la petite vérole, les rigueurs de l'hiver et la désertion de beaucoup de Canadiens, froissés du rôle secondaire qu'ils jouaient dans les rangs américains, firent des brèches sensibles dans son armée. Montgomery se décida à risquer une attaque générale de la place ; mais

cette attaque fut repoussée ; le général Montgomery perdit la vie dans cet assaut ; ses troupes, privées de ce chef héroïque, durent reculer, et, tout en continuant sous le colonel Arnold de bloquer Québec, elles durent renoncer à l'espoir de s'en emparer par un coup de main.

L'hiver de 1775-76 se passa dans l'expectative. Le gouverneur Carleton qui attendait de puissants secours de l'Angleterre se maintenait sur la défensive. Les Américains, de leur côté, avaient demandé des renforts au congrès de Philadelphie. Les Canadiens français restaient partagés. Un royaliste, M. de Beaujeu, ayant voulu se porter au secours de Québec, avec 350 hommes qu'il avait rassemblés dans les paroisses de la rive droite du fleuve, un parti contraire de Canadiens se forma, surprit son avant-garde, lui tua plusieurs hommes et aurait massacré le reste, sans les officiers qui les en empêchèrent. Cette manifestation populaire fit comprendre à M. de Beaujeu l'inutilité de ses efforts et il licencia ses gens.

La vraie lutte, au suplus, n'était pas sur les champs de bataille, mais dans le champ des idées. Les Américains l'avaient bien compris, et ils envoyaient députations sur députations aux Canadiens des diverses classes, pour les engager à s'unir contre l'Anglais de la métropole présenté comme l'ennemi commun. Franklin fit partie d'une de ces députations et, pour gagner l'élément clérical, on lui adjoignit le jésuite Carroll, mort depuis, en 1815, archevêque de Baltimore. Leurs instructions les chargeaient de représenter aux Canadiens que les intérêts des deux pays étaient communs et inséparables et de les engager à entrer dans la con-

fédération formée contre la Grande-Bretagne. Carroll était spécialement chargé d'assurer aux prêtres canadiens qu'en cas d'alliance avec les États-Unis, leur culte et la propriété des ordres religieux seraient respectés et garantis, et que les catholiques, au lieu d'être simplement tolérés comme en Angleterre, auraient des droits égaux à ceux des protestants.

Il n'est pas douteux, en effet, pour l'historien, que si les Canadiens français avaient été unis à ce moment là, comme l'étaient les Américains eux-mêmes, pour la conquête de leur indépendance politique, ils seraient arrivés, en dépit des troupes qu'y envoya bientôt l'Angleterre, à secouer le joug de la métropole britannique ; mais si profonde était encore la défiance que les « Bostoniens » inspiraient à leurs voisins du Canada, si vives étaient les rancunes contre certaines démarches et paroles imprudentes des représentants des colonies, que les avances les plus caressantes étaient toujours accueillies avec froideur par le gros de la population, tandis que le clergé et les classes influentes, par une crainte vraie ou affectée des idées protestantes et républicaines de leurs voisins, les rejetaient de parti-pris.

Garneau montre bien, ici encore, au point de vue des Canadiens français, le fort et le faible des deux opinions en présence.

« Quelques personnes, dit-il, reprochent aux seigneurs, au clergé et à la bourgeoisie leur détermination plus imprévoyante encore, semble-t-il, qu'intéressée. Elles regrettent que d'injustes préjugés aient pu faire perdre à leurs compatriotes l'occasion d'obtenir leur indépendance et leur liberté sans verser peut-être une

goutte de sang, car une fois expulsés du pays, les Anglais n'y seraient jamais revenus. Les colonies confédérées s'engageaient à recevoir les Canadiens dans leur alliance en leur réservant la faculté de se donner telle forme de gouvernement qu'ils jugeraient convenables, pourvu qu'elle fût républicaine et qu'elle admît la liberté de conscience ; en d'autres termes ils auraient eu le droit de se gouverner eux-mêmes à leur gré, sur la base du principe électif, suivant leurs anciennes lois ou suivant de nouvelles ; en un mot, le Canada eût formé un des Etats de l'Union, dans laquelle il serait entré comme pays indépendant. Au lieu de cela, qu'a-t-on eu, disent-elles amèrement ? Le gouvernement despotique de 1774 dans lequel on a admis quelques Canadiens français par pure politique ; la constitution de 1791, avec une législation à trois branches, sur deux desquelles les Canadiens n'ont jamais eu d'influence, puisqu'elles étaient à la nomination de la métropole, qui conserva dans la réalité tout le pouvoir ; le régime de l'Union en 1840, avec la restriction de leurs droits politiques, afin de les mettre en minorité et, on l'a reconnu publiquement, d'anéantir leur race ; et, dans cette longue période d'asservissement, d'injustice et d'humiliation, le personnel de l'exécutif a toujours été étranger et hostile aux Canadiens. Voilà ce que nous avons eu pour avoir repoussé la liberté et l'indépendance nationale.

« A ces reproches, d'autres donnent pour réponse qu'il n'y avait pas de sûreté à prendre des engagements avec un peuple en insurrection et dont la cause était loin d'être gagnée ; que, malgré ses promesses, il n'était pas prudent pour des catholiques d'origine française de se fier à un congrès anglais et protestant, qui venait

récemment encore de faire de si vives remontrances à l'Angleterre, parce qu'elle avait étendu une main protectrice sur leurs lois, leurs institutions et leurs autels, qu'enfin la loyauté leur faisait un devoir de rester fidèle à leur prince, et que leur nationalité aurait couru plus de dangers avec une république anglo-américaine qu'avec une monarchie européenne.

« Nous nous abstiendrons, ajoute Garneau, d'apprécier ici la valeur de ces plaintes, échos sourds mais significatifs des sentiments d'un peuple que sa nationalité a fait proscrire. L'union des deux Canadas est venue trop tôt justifier les raisons de ceux qui voulaient se joindre aux républicains américains en 1775[1]. »

La nouvelle de l'arrivée des 7 à 8,000 hommes de troupe (des mercenaires allemands pour la plupart) que le gouverneur Carleton avait demandés à l'Angleterre et qu'amenait le général Burgoyne, décida les Américains, après une nouvelle et inutile tentative contre Québec, à évacuer leurs positions devant cette ville. Une sortie que fit le gouverneur les surprit au milieu de ce mouvement et précipita leur retraite pendant laquelle les Américains eurent à souffrir cruellement. Beaucoup de leurs soldats auraient péri sans l'humanité des Canadiens français qui leur donnèrent des habits et des aliments. Après les avoir poursuivis quelque temps, Carleton revint sur ses pas et rentra à Québec, d'où il envoya des détachements pour ramasser leurs traînards et brûler les maisons des habitants qui s'étaient joints aux rebelles; « car les Anglais, dit

[1] Garneau. *Histoire du Canada*, 1re édit. Tome III, p. 23.

Garneau, qui respectaient encore les propriétés des insurgés dans leurs anciennes colonies, suivaient leur vieille coutume dans le Canada habité par une race étrangère. En 1776, comme en 1759, comme en 1837-38, ils marchaient la torche de l'incendie à la main, comme si les Canadiens eussent mérité un châtiment plus cruel que les Américains[1]. »

Le congrès envoya bien quelques renforts à l'armée qui opérait en Canada; mais tandis que les troupes de Carleton et du général Burgoyne réunies montaient à 13,000 soldats, c'était à peine si l'armée américaine, avec les secours qui lui vinrent, comptait 5,000 hommes valides. Les Américains se replièrent donc d'étape en étape, abandonnant Sorel, puis Chambly, puis le fort Saint-Jean et se repliant sur l'Ile-aux-Noix et sur les forts Saint-Frédéric et Carillon, d'où ils étaient partis huit mois auparavant. Deux rencontres navales eurent même lieu entre les flottilles anglaise et américaine sur les eaux du lac Champlain, et la seconde amena la destruction de la flottille américaine (1776).

Nous venons d'écrire la date d'une année à jamais fameuse dans l'histoire de l'Amérique du Nord et on peut le dire dans les annales de l'humanité : 1776. C'est le 4 juillet de cette année-là que le congrès de Philadelphie, brisant les derniers liens qui unissaient les colonies américaines à la Grande-Bretagne, publiait la Déclaration d'indépendance et consommait la séparation des treize provinces devenues les Etats-Unis

[1] T. III, p. 25.

d'avec leur ancienne métropole. Les bras de leurs citoyens improvisés soldats allaient, contre tout l'effort des armées levées par l'argent anglais, maintenir cette indépendance et ce devait être l'honneur de tant de volontaires français, La Fayette en tête, puis l'honneur du gouvernement français, de ses soldats sous Rochambeau, et de ses marins sous Suffren, de concourir à fonder la grande nation qui « en moins de cent ans est devenue l'égale des premières puissances européennes et la rivale commerciale de son ancienne métropole[1]. »

L'Angleterre cependant s'obstinait dans ses illusions et pensait avoir aisément raison de cette révolte de colons soulevés. Une cruelle défaite que Burgoyne essuya l'année suivante (1777) à Saratoga, vint ébranler cette confiance des Anglais en eux-mêmes, en portant un coup sensible à leur renom militaire. Atteint et complètement cerné par ces milices américaines qu'il croyait indignes de se mesurer avec ses troupes régulières, Burgoyne dut passer par de nouvelles Fourches Caudines. Les 5,800 hommes de troupe qu'il commandait mirent bas les armes, le 16 octobre. Plus tard, Burgoyne dans sa défense, essaya de rejeter la faute de ce grave échec sur les Canadiens français qu'il avait dans les rangs de son armée et qui l'auraient insuffisamment secondé. Mais, comme le fait observer Garneau, c'est là une pauvre et insoutenable explication, puisque dans son armée de 8,000 hommes, c'est à peine s'il comptait 148 combattants de leur nation. Ces Canadiens français, transportés à Boston avec la masse des pri-

[1] Notes sur le Canada, par Paul de Cazes, p. 38.

sonniers, furent un jour visités par La Fayette : « Eh! quoi, dit celui-ci en s'adressant aux gentilshommes de la troupe, vous vous êtes battus pour rester colons, au lieu de passer à l'Indépendance! Restez donc esclaves ![1] »

Ce mot ne s'appliquait sans doute qu'à ceux des Canadiens français qui avaient pris du service dans les troupes anglaises; il allait même, en bonne justice, par dessus leur tête, droit aux meneurs aristocratiques et cléricaux qui, par haine des principes naissants de la Révolution, avaient conseillé d'épouser la cause de l'Angleterre. Les conséquences de leurs conseils timorés allaient peser sur tous leurs compatriotes et décider pour longtemps de la servitude du Canada.

[1] L'opinion de La Fayette sur la question ne semble pas avoir toujours été aussi fixée et aussi nette qu'il le paraît dans cette réponse. Dans une lettre peu connue adressée par La Fayette à M. de Vergennes, alors ministre des affaires étrangères, et datée du Havre, le 18 juillet 1779, le compagnon d'armes de Washington propose au gouvernement français une expédition maritime à Halifax et s'exprime ainsi :

« L'idée d'une révolution au Canada paraît charmante à tout bon Français, et si des vues politiques la condamnaient, vous avouerez, Monsieur le comte, que c'est en résistant aux premiers mouvements du cœur. Les avantages et les inconvénients de ce projet demandent une grande discussion, dans laquelle je n'entrerai pas ici. Vaut-il mieux laisser aux Américains un objet de crainte et de jalousie par le voisinage d'une colonie anglaise, ou bien rendrons-nous la liberté à nos frères opprimés pour retrouver tous les profits de nos anciens établissements, sans en avoir la dépense et les déprédations? Mettrons-nous dans la balance du Nouveau-Monde un quatorzième état qui nous sera toujours attaché et qui, par sa situation offrirait une grande prépondérance dans les troubles qui diviseront un jour l'Amérique? Les opinions sont très partagées sur cet article. Je connais la vôtre, Monsieur le comte, et mon penchant ne vous est pas inconnu. » (*Revue rétrospective*, 2e sér., vol. 8, p. 292 et *Revue des Deux-Mondes*, 1er avril 1879, p. 639.)

On a vu plus haut, reproduite de l'historien Garneau, la double série de considérations qui sollicitait en sens contraire les Canadiens français, pendant la guerre de l'Indépendance américaine, les uns, surtout dans les rangs du peuple, tenant pour l'alliance avec les Américains contre les Anglais, les autres, dans les classes dirigeantes surtout, tenant pour la monarchie, même anglaise, contre ce qu'ils regardaient comme l'effort de révolutionnaires dont le triomphe serait redoutable pour leurs institutions et pour leur église.

La question se pose tout naturellement ici : De ces deux opinions, laquelle sauvegardait le mieux les intérêts et l'avenir de la race française en Amérique ? Valait-il mieux pour les Canadiens, et nous ajouterons si l'on veut : pour les Canadiens catholiques, quand le choix dépendait d'eux, entrer dans l'Union américaine et devenir un grand Etat dans la confédération des Etats-Unis, ou demeurer dans la dépendance de l'Angleterre avec l'espoir que cette dépendance serait un jour une protection pour la nationalité franco-canadienne elle-même contre l'absorption redoutable de la République voisine ?

Garneau, sur cette question, hésite à se prononcer et c'est tout juste si on peut entrevoir que ses sympathies étaient pour l'Union américaine. La plupart des autres historiens du Canada, surtout les historiens « conservateurs », se prononcent au contraire pour l'opinion qui a prévalu et vont jusqu'à déclarer qu'en repoussant les avances des Etats-Unis et en demeurant sujets britanniques, « les Canadiens obéissaient à l'instinct se-

cret et sûr de la conservation nationale[1]. » Les Anglais, d'après cette école, représentaient une occupation étrangère, oppressive, mais éloignée ; les Américains représentaient une influence prochaine, active et dissolvante, sur le pays.

Pour notre compte, nous n'hésitons pas à nous inscrire en faux contre cette thèse. Nous considérons — en nous plaçant au point de vue canadien bien plus encore qu'au point de vue français, — comme un très grand malheur pour l'avenir de notre race au Nouveau-Monde que les Canadiens n'aient pas accepté les avances de leurs voisins des anciennes colonies anglaises, et n'aient pas saisi cette occasion inespérée de secouer le joug de leurs conquérants de la veille et de ressaisir leur pleine indépendance. On objecte que cette indépendance n'eût été qu'un changement de maîtres ; que l'union avec les Etats-Unis comportait des charges et des dangers : que le Canada ne représentant qu'un Etat sur treize ou quatorze peuplés d'Anglo-Saxons eût été en danger de perdre plus promptement son caractère propre et son autonomie, en danger d'être envahi tout à la fois par la population américaine et par la langue et les mœurs que représentait cette population.

Ce prétendu danger nous apparaît comme absolument imaginaire et chimérique, tandis que l'invasion anglo-saxonne n'allait être qu'une trop funeste réalité avec la conduite que les Canadiens adoptèrent. Supposé en effet que le Canada fût devenu un Etat de l'Union américaine. Cet Etat entrait dans la confédération avec ses vastes frontières que personne n'eût songé à lui contes-

[1] F. Rameau. *La France aux Colonies*, p. 133. L'abbé Ferland, l'abbé Laverdière expriment les mêmes vues.

ter, allant du golfe Saint-Laurent aux grands lacs et au-delà. Le Nouveau Brunswick actuel, le Haut et le Bas-Canada, la partie septentrionale des États du Maine, de Vermont, de New-York, tout ou partie des États actuels de l'Illinois, du Michigan, du Ouisconsin, le Manitoba et les territoires du Nord-Ouest restaient virtuellement dans les limites de cet Etat. Croit-on que les Américains eussent songé à s'établir dans ces vastes solitudes, parcourues jusqu'alors par les seuls pas des Indiens et des Français, quand plus près d'eux, dans l'ouest, sous un climat moins rigoureux, tant de terres restaient à défricher, tant d'espaces à conquérir? Non, les Canadiens restaient bien les maîtres chez eux, grâce aux prérogatives et à l'autonomie très étendues dont jouissent les Etats de l'Union, maîtres de s'administrer à leur guise, maîtres de leurs institutions, maîtres de leur vaste sol, maîtres d'y projeter dans toutes les directions des colonies filles et prolongements de la leur. Leur langue ne courait pas le danger qu'elle a couru depuis par suite d'un mélange trop intime avec les éléments anglais. Les Canadiens eussent été stimulés non absorbés par leurs confédérés américains. Plus tard des États nouveaux se fussent formés sans doute du partage de l'Etat primitif devenu trop grand et trop peuplé ; mais ces fragments eussent reproduit l'esprit, gardé la langue et les institutions du corps primitif. Les communications avec la vieille France eussent été d'ailleurs plus faciles, plus régulières et plus suivies. La Révolution française qui fut incomprise ou honnie par les Canadiens, eût été une occasion de rapprochement par la similitude des institutions. La France, alliée constante de la République américaine, eût couvert de sa protection morale cet

État français librement adjoint aux États-Unis. Elle aurait entretenu avec les Etats-Unis, Canada compris, des relations commerciales et autres d'autant plus fréquentes et d'autant plus amicales que sur toute la lisière nord de ces États, et plus tard (après l'absorption de la Louisiane) sur la lisière du sud-ouest, elle y aurait retrouvé sa langue et ses mœurs. Qui sait si au lieu de se former en Irlande et en Allemagne, le principal courant d'immigration et de peuplement des Etats de l'Ouest ne fût pas venu de la France, et si grâce à ce courant une fois établi et alimenté par la fécondité propre, quoi qu'on en dise, à notre race, quand des débouchés lui sont offerts, le tiers, la moitié peut-être des Etats-Unis d'aujourd'hui ne serait pas l'apanage de la race française et de ses trois branches : canadienne, acadienne et louisiannaise? Ce que le congrès de Philadelphie disait dans son adresse aux Canadiens fût devenu une réalité. Il en eût été de la grande confédération américaine comme de la petite confédération suisse, où deux et même trois races, parlant des langues différentes, pratiquant des religions diverses, vivent côte à côte dans une parfaite harmonie. L'émulation provoquée par ces différences entre les divers Etats de la fédération eût profité à la civilisation générale et l'intérêt commun garantissant l'union, en même temps que la large indépendance administrative laissée à chaque Etat eût empêché les frottements et les froissements, la paix intérieure de la grande République eût été pour des siècles assurée.

Au lieu de cela, qu'a valu aux Canadiens leur confiance trop naïve en la tutelle de l'Angleterre? A peine la guerre de l'Indépendance était-elle finie que la tyran-

nie d'Haldimand faisait litière de leurs libertés les plus élémentaires et de leurs droits les plus légitimes.

Dans le même temps, le vaste territoire sur lequel ils avaient les droits de premiers occupants ou tout au moins de premiers pionniers, était envahi sur plusieurs points, par l'immigration des « loyalists » américains, venant s'établir chez eux pour rester sous les plis du drapeau anglais. Ils s'établirent, par petites bandes d'abord, puis par colonies plus nombreuses sur le golfe Saint-Laurent (Nouveau-Brunswick actuel) sur le bord du lac Champlain, dans plusieurs cantons du Haut-Canada et même dans certaines parties du Bas-Canada. « C'était là, dit Rameau, le premier pas de l'immigration anglaise, qui devait lutter contre le développement ultérieur de la race franco-canadienne, le modifier et le circonscrire. Sans cette circonstance, suite fâcheuse de la Révolution américaine (et nous ajoutons, nous : suite fâcheuse de la conduite des Canadiens ou plutôt de leurs conseillers en cette conjoncture), les Anglais, *à qui les cultures des réfugiés loyalistes révélèrent le Haut-Canada*, fussent demeurés longtemps encore sans tenir aucun état de ces régions septentrionales et sans songer à y diriger aucun colon. Il est probable alors que les Franco-Canadiens eussent occupé, dès le commencement du dix-neuvième siècle, par leurs émigrations et par le développement des groupes déjà installés en ces régions, une grande partie de la fertile presqu'île qui forme aujourd'hui la province d'Ontario[1]. »

Oui, sans doute ; cela nous apparaît comme l'évi-

[1] *La France aux colonies,* p. 135. Pourquoi l'écrivain qui voit si justement l'effet, se trompe-t-il si grossièrement sur les causes

dence même. Et non-seulement les Canadiens français, dont la race éminemment prolifique se trouve dès à présent trop à l'étroit dans la province de Québec, eussent ainsi colonisé librement la presqu'île de l'Ontario et tout le pays au nord des grands lacs, mais ils eussent, avec le temps, pu s'établir en masses compactes dans la région située plus à l'ouest, dans le Manitoba actuel et même dans certaines contrées situées au sud-ouest des grands lacs : l'Illinois, le Michigan et le Ouisconsin. Toronto, Détroit, Chicago et Saint-Louis seraient vraisemblablement aujourd'hui, comme elles devaient l'être dans la pensée de leurs fondateurs, des villes françaises. A l'est, dans les provinces maritimes qui bordent le golfe du Saint-Laurent et dans les îles de ce golfe, les Acadiens se seraient librement étendus, sans plus avoir à redouter de trouver brusquement leur voisinage, sinon même le terrain arrosé de leurs sueurs, pris par les colonies de loyalistes ou de vétérans, d'Ecossais ou d'Irlandais qu'y déversa tant de fois, dans ce siècle, le gouvernement anglais. Le nord, vers lequel, circonscrits ou refoulés du côté méridional, Acadiens et Canadiens sont aujourd'hui forcés de regarder, se serait sans doute colonisé plus tardivement, mais il serait encore demeuré comme un lot de l'apanage réservé à leurs descendants. Sur tous les points, s'avançant peu à peu, en ordre épars ou serré, mais sans jamais s'isoler ni se séparer du gros de leur nation (comme il arrive aujourd'hui de tant de groupes canadiens qui émigrent aux Etats-Unis et risquent

et répète-t-il que ce fut à « l'instinct secret et sûr de la conservation nationale qu'obéirent les Canadiens lorsqu'ils refusèrent les avances des Etats-Unis » ?

de s'y fondre dans le milieu anglo-saxon) ces fils de notre race, soutenus plus qu'ils ne l'ont été par leur ancienne métropole, auraient pacifiquement conquis et conservé pour leur nationalité toute cette zone territoriale immense qui des côtes de Terre-Neuve s'allonge jusqu'aux montagnes rocheuses et à l'Océan Pacifique, en n'ayant vers le nord d'autres limites que les glaces du pôle.

De toute cette vaste étendue qui, par la force même des choses, leur eût appartenu, les Canadiens français, par leur faute, n'ont pu conserver qu'une partie qui, malgré son étendue très réelle encore, n'apparaît pourtant que comme un petit coin, comparée à la masse des territoires où s'étend aujourd'hui le flot de la race anglo-saxonne renforcée par les immigrations irlandaise, écossaise, allemande et scandinave.

Mais si les Canadiens français compromirent ainsi, suivant nous, l'intérêt et l'avenir de leur nationalité, il n'est que juste de faire reposer aussi une lourde responsabilité, dans le parti qu'ils adoptèrent, sur le gouvernement français d'alors, qui ne sut pas tirer parti de ses avantages et de l'influence qu'il lui était si facile d'exercer sur la population canadienne pour amener celle-ci à reconnaître ses véritables intérêts et à secouer le joug de la conquête britannique. Sans doute, quelques tentatives furent faites par des envoyés du gouvernement royal pour pousser les Canadiens à s'unir avec les Américains soulevés ; mais ces tentatives ne furent ni bien conduites, ni suffisamment appuyées. Que si d'ailleurs les Canadiens français montrèrent décidément trop de répugnance à s'unir avec les « provinciaux » et à entrer dans le pacte fédéral d'où

sont sortis les Etats-Unis, il eût été bien facile à la France, au lendemain de la bataille d'Yorktown et de la capitulation de Cornwallis de pousser ses avantages jusqu'au point d'obliger l'Angleterre à rétrocéder le Canada à la France. Le Canada redevenu français eût pu, dans des limites plus étendues que celles de la Puissance actuelle du Canada, croître et se développer librement et fortement, sous les plis du drapeau français, et en supposant que plus tard sa fortune eût été de nouveau séparée de celle de la France, soit par des raisons de politique internationale, soit par la libre volonté de ses habitants, la Nouvelle-France transatlantique n'en eût pas moins été fondée et pour jamais avec un territoire et avec des facilités d'expansion qu'elle ne retrouvera jamais.

CHAPITRE II

De l'indépendance des Etats-Unis à la guerre anglo-américaine (1776-1814)

La période que nous allons maintenant raconter est la plus sombre de l'histoire intérieure du Canada. Son peuple avait laissé passer l'heure de reconquérir sa liberté. Il allait éprouver les lourdes conséquences de la servitude. Dure servitude, en effet, que celle qui, pendant quelques années, pesa sur le Canada ! Les Anglais, irrités de leurs échecs dans leur lutte contre leurs anciennes colonies, peu sûrs de la fidélité de ceux qui acceptaient encore leur domination, voyant partout des suspects et redoutant partout des rebelles, déployaient les rigueurs d'une ombrageuse tyrannie. Le « Conseil législatif » que le gouvernement convoquait ou ajournait à son gré et où, d'ailleurs, les Canadiens français n'étaient représentés que par une minorité dérisoire (8 membres sur 23, en 1877) était trop inféodé à la couronne, trop acquis aux intérêts anglais, pour jamais faire à ces mesures draconiennes l'ombre d'une opposition. Aussi les gouverneurs avaient-ils libre carrière pour arrêter, emprisonner ou déporter les citoyens suspects.

Parmi les mesures que consacra ce Conseil de tyrannie, dans sa session de 1777, les plus importantes avaient rapport à l'administration judiciaire et à la levée des milices. Sur ce dernier point surtout, les ordonnances du Conseil renfermaient des dispositions extrêmement dures. Tous les habitants, à partir d'un certain âge, furent astreints à un service militaire rigoureux : ils pouvaient être contraints de porter les armes hors de leur pays pendant un temps indéfini, et ceux qui étaient laissés dans leurs foyers étaient tenus de cultiver les champs de leurs voisins levés pour l'armée. Les Canadiens protestèrent, mais faiblement. Leur situation mal définie, la crainte des maîtres dont ils avaient perdu l'occasion de secouer le joug, paralysait leur voix et ôtait toute force à leurs protestations.

Au surplus, ce n'était encore là que le commencement des abus. Le gouverneur Carleton ayant demandé et obtenu son rappel, fut remplacé par un vieux militaire d'origine suisse, Haldimand, sorte de lansquenet impérieux et fantasque, excellent peut-être pour le commandement d'un camp, mais aussi mal préparé que possible, par son caractère et par ses façons, au gouvernement d'un peuple habitué à un régime légal. Entouré de provinces en révolution, il crut qu'il ne pourrait maintenir l'obéissance que par une rigueur inflexible. Les corvées redoublèrent et devinrent un vrai fléau pour les campagnes. Des plaintes s'élevèrent. Haldimand, les attribuant à l'esprit de révolte et aux menées des émissaires américains, n'en sévit qu'avec plus de rigueur, faisant emprisonner les citoyens par centaines, sans distinguer souvent entre l'innocent et le coupable.

Le secret des lettres était violé ; sur le soupçon le

plus léger, sous le prétexte le plus frivole, des citoyens honorables étaient arrêtés et enfermés sous les verrous ; d'autres disparaissaient secrètement, et leurs parents n'apprenaient que longtemps après dans quels cachots ils étaient détenus. Cette tyrannie inquiète du gouverneur trouvait des complices malhonnêtes dans les magistrats des tribunaux qui dépendaient, comme tous les fonctionnaires, du bon plaisir de la couronne. Les accusés étaient atteints non seulement dans leur liberté individuelle, mais encore dans leur fortune, et plusieurs furent ruinés par des dénis de justice ou par des jugements iniques, rendus en violation de toutes les lois et de toutes les formes de la justice. On commença par les personnes de moindre condition pour remonter ensuite aux plus notables. C'est ainsi que MM. Joutard, Cazeau, Hay, Carignan, Du Fort, négociants, La Terrière, directeur des forges de Saint-Maurice, Pellion, d'autres encore, furent détenus à bord des vaisseaux de guerre à l'ancre à Québec, ou jetés dans les cachots, sans qu'on leur fît connaître le crime dont ils étaient accusés. On arrêta aussi un étranger qui fut renfermé mystérieusement dans la partie la plus inaccessible de la prison. Le bruit public le représentait comme un de ces gentilshommes français qui, depuis que La Fayette était en Amérique, faisaient, disait-on, des apparitions secrètes en Canada, pour y remplir des missions politiques, qui sont restées cependant un mystère jusqu'à ce jour. Bientôt les prisons ne suffisant plus, le couvent des Récollets fut ouvert pour recevoir les nouveaux suspects. Un ancien magistrat, nommé Du Calvet, qui avait été un moment le fournisseur des troupes américaines quand elles

occupaient Montréal et qu'on soupçonnait d'entretenir avec les Américains une correspondance secrète, fut arrêté tout à coup, en son manoir de la Rivière David, par une troupe de soldats (27 septembre 1780), dépouillé de son argent et de ses papiers, conduit à Québec, détenu d'abord sur un vaisseau, puis dans un cachot militaire, et enfin transféré dans le couvent des Récollets. En vain il demanda sa mise en liberté provisoire sous bonne et sûre caution, en vain il réclama qu'on instruisît au moins son procès, on lui refusa tout. Après deux ans et huit mois de détention, il fut enfin remis en liberté, sans qu'on lui eût même dit quel était son crime [1].

Pendant que le Canada gémissait sous cette terreur, à laquelle, avec un peu plus d'énergie, ses citoyens auraient pu si facilement se soustraire, les Américains continuaient de faire échec aux armées anglaises. La capitulation de Saratoga avait eu un immense retentissement, non seulement aux Etats-Unis, mais en Europe, et particulièrement en France. Benjamin Franklin, envoyé par le Congrès à Paris, y fut reçu par le ministère avec bienveillance et par le peuple avec un véritable enthousiasme. Après divers pourparlers, le duc de Choiseul vint enfin à bout des scrupules monarchiques de Louis XVI et décida le roi de France à reconnaître la jeune république en signant avec elle un traité de commerce et d'alliance (1778). L'orgueil anglais chancela à cette nouvelle. On parla d'accommodement avec le congrès de Philadelphie.

[1] Garneau. — Laverdière.

On alla jusqu'à proposer dans la Chambre des Lords de reconnaître l'indépendance des États-Unis d'Amérique. A cette nouvelle, le vieux lord Chatham, qui n'avait plus qu'un souffle de vie, se fit transporter dans la haute Chambre : « Aujourd'hui, s'écria-t-il, rassemblant les derniers éclats de sa voix, j'ai vaincu la maladie, je suis venu ici encore une fois, la dernière fois peut-être ; mais j'avais besoin d'épancher de mon cœur l'indignation que j'éprouve lorsque j'entends l'humiliante proposition d'abandonner la souveraineté de l'Amérique... Tant que la tombe ne se sera pas refermée sur moi, j'userai mes dernières forces à protester contre le démembrement de cette antique et noble monarchie ; je ne souffrirai pas que la nation se déshonore par l'ignominieux sacrifice de ses droits. »

Il fallait donc une dernière lutte pour briser cette chaîne que la métropole britannique voulait maintenir au cou de ses anciennes colonies. L'Angleterre fut particulièrement malheureuse dans ces dernières campagnes.

D'abord ses antiques alliés, les Iroquois, furent battus et chassés de leur pays par le général Sullivan qui marcha contre leurs cantons à la tête de cinq mille hommes. Refoulés au-delà des grands lacs, les débris de ces tribus qui avaient autrefois joué un si grand rôle dans les démêlés entre Anglais et Français, perdirent désormais toute importance et, affaiblis, dépouillés, se préparèrent avec résignation à cette lente disparition à laquelle semblent fatalement voués tous ces enfants des forêts qui n'ont voulu ou n'ont pu s'assouplir aux nécessités sociales d'une civilisation trop nouvelle et trop raffinée pour eux.

Privée du concours de ses sauvages alliés, l'Angleterre fut encore battue dans ses soldats et dans ses marins, sur terre et sur mer. Nos flottes, que Choiseul avait reconstituées, conquéraient sur l'Angleterre les îles de Grenade et de Saint-Vincent. Sur le continent américain, des alternatives de succès et de revers, la ville de Philadelphie prise et reprise disaient assez que les Américains n'avaient besoin que d'un renfort du dehors pour briser définitivement le joug anglais. Le comte de Rochambeau, venu de France à la tête de six mille hommes de troupes aguerries, leur amena ce renfort qui décida de l'issue de la guerre. L'Angleterre n'éprouva plus désormais que des défaites. Ses troupes, battues à Cowpens, Guildford, Eutawsprings et Williamsburg, du côté de la Virginie et des Carolines, par les corps des généraux Morgan, Green et Lafayette, furent refoulées dans le cul-de-sac de Yorktown par l'armée de Washington et le corps français de Saint-Simon, et là, renouvelant la capitulation de Saratoga, 6,000 hommes de troupes régulières et 1,500 matelots furent obligés de poser les armes. Cette victoire assura définitivement l'indépendance des Etats-Unis. C'était la deuxième armée anglaise qui était faite prisonnière dans cette guerre : désastre presque inouï dans les fastes militaires modernes. Le général Cornwallis, qui commandait les Anglais, n'eût voulu rendre son épée qu'à Rochambeau et à Lafayette, mais ceux-ci le renvoyèrent à Washington, déclarant qu'ils n'étaient eux-mêmes que des auxiliaires (1781).

L'Angleterre fut accablée par la nouvelle de la capitulation de Yorktown et fléchit sous le poids de l'inéluctable nécessité. Le 3 septembre 1783 fut signé le

traité mémorable par lequel l'Angleterre reconnaissait l'indépendance des Etats-Unis et l'Europe la première nation libre du Nouveau-Monde. Le Canada, qui n'avait fait aucun effort pour conquérir sa propre indépendance, ne fut naturellement pas compris dans le traité. A tort ou à raison, la population avait cru plus prudent de rester fidèle à sa nouvelle métropole que d'entrer dans une alliance dont elle entrevoyait surtout les dangers. Les Canadiens virent cependant le territoire que leur avaient légué leurs aïeux, échancré et diminué, du côté du Sud, par les stipulations du traité de paix. Tout ce qui, après la conquête de la Nouvelle-France, avait été détaché, aussi impolitiquement qu'injustement, de son territoire pour agrandir les provinces voisines, fut réclamé par les Américains, et le ministère britannique se vit contraint d'accéder à leurs prétentions. Qu'eût-il pu dire en effet? A toutes les raisons qu'il pouvait invoquer, les Américains avaient réponse toute prête avec l'adage antique : *Patere legem quam fecisti*[1].

Par suite de cet abandon, les villes de Québec et de Montréal ne se trouvèrent plus qu'à quelques lieues de la frontière ; le Canada perdit le lac Champlain avec ses montagnes et ses défilés, qui lui servaient de barrière naturelle. Ses frontières rétrogradèrent aussi du côté de l'Ouest où plusieurs postes fondés par les Français et portant des noms français (Saint-Louis, Détroit, etc.) furent compris dans les limites de la république américaine. « Plus de la moitié des Canadiens de ces contrées éloignées, écrit Garneau, devinrent Américains sans cesser d'être Français. »

[1] Subis la loi que toi-même as faite.

D'autre part, le Canada, restant soumis à la couronne britannique, dut à cette circonstance de devenir le lieu de refuge, la terre d'adoption de cette partie des Anglais ou colons anglais qui n'avaient pas voulu s'associer au mouvement de l'Indépendance et qu'on connaissait sous le nom de « Loyalists ». Plus de 25,000 de ces « Loyalists » quittèrent la république des Etats-Unis pour se fixer dans les limites laissées à la souveraineté britannique. Ils s'établirent principalement dans le Haut-Canada, dans la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick (ancienne Acadie). La conséquence de cette émigration fut de renforcer considérablement, dans ces territoires, l'élément anglais et d'y diminuer d'autant l'importance et l'influence de l'élément français. Sans le fait de cette émigration considérable, il est probable, nous l'avons dit, que la race et la langue française domineraient aujourd'hui en maîtresses dans toute l'étendue de la Confédération canadienne, du golfe du Saint-Laurent et des côtes de Terre-Neuve aux Montagnes-Rocheuses et aux rivages de l'Océan pacifique.

Toutefois, la paix rétablie procura, à ce moment, deux avantages au Canada : elle mit fin au régime d'état de siège qui pesait sur lui et elle accéléra l'établissement d'un gouvernement représentatif. Les partis qui avaient divisé le Canada, depuis la conquête, étaient maintenant unanimes au moins sur un point, savoir : la protestation contre le régime arbitraire et despotique du gouverneur Haldimand. Cet ancien magistrat qu'il avait fait arrêter et emprisonner sans autre forme de procès, Du Calvet, à peine relâché, se

rendit à Londres où il remua ciel et terre pour tâcher d'obtenir la mise en accusation d'Haldimand. C'est à ce moment qu'il publia son pamphlet : *Appel à la justice de l'Etat*. Dans son rude mais éloquent langage, il décrit en traits ineffaçables le sort tragique de son peuple : « Qu'il est triste d'être vaincu s'écrie-t-il ! S'il n'en coûtait encore que le sang qui arrose les champs de bataille, la plaie serait bien profonde, bien douloureuse, elle saignerait bien des années, mais le temps la fermerait. Mais être condamné à sentir continuellement la main d'un vainqueur qui s'appesantit sur vous, mais être esclave à perpétuité du souverain constitutionnel du peuple le plus libre de la terre, c'en est trop ! Serait-ce que notre lâcheté à disputer la victoire, en nous dégradant dans l'esprit de nos conquérants, aurait mérité leur colère et leur mépris ? Mais ce furent les divisions de nos généraux qui les firent battre ; mais nous, nous prîmes leur revanche, et nous lavâmes l'année d'après, le 28 avril 1760, la honte de leur défaite sur le même champ de bataille !... »

Du Calvet n'obtint pas ce qu'il demandait, la mise en accusation d'Haldimand. Toutefois, l'Angleterre, pour donner quelque satisfaction à l'opinion publique, rappela l'autoritaire gouverneur (1785) et, après un court intérim, occupé par le colonel Hope, renvoya au Canada pour l'administrer, l'ex-gouverneur Carleton qui, par l'effet du contraste avec son successeur, était devenu presque populaire sur les bords du Saint-Laurent. Carleton, élevé à la pairie sous le nom de lord Dorchester, arriva à Québec le 21 octobre 1786. L'un de ses premiers soins, suivant les instructions qu'il avait reçues de son gouvernement, fut de nommer des

commissaires chargés de recueillir toutes les informations possibles sur l'état de la province et sur les moyens de remédier aux maux du pays.

Ces maux étaient en grand nombre. Les justiciables se plaignaient d'avoir des juges, mais pas de justice, les juges appliquant, selon leur caprice ou l'occasion, tantôt les lois françaises, tantôt les lois anglaises, tantôt « l'équité naturelle ». Les marchands, qui pour la plupart étaient anglais (il eût été en effet bien difficile aux Canadiens français, sans relations avec le dehors, d'empêcher le commerce de tomber entre des mains anglaises) réclamaient l'introduction des lois anglaises dans toutes les matières de statut personnel, de négoce et de police. Les cultivateurs d'autre part, du moins certains d'entre eux, se prononçaient contre le système des tenures féodales, sans bien savoir encore par quoi le remplacer. L'emploi à faire des biens des Jésuites, dont le gouvernement s'était emparé en 1766, fournissait aussi matière à d'amples discussions.

L'écho de ces discussions et de ces plaintes commençait à parvenir régulièrement en Angleterre, où l'opinion et les journaux s'en saisissaient. Une agitation pacifique fut organisée pour réclamer l'introduction en Canada du régime représentatif, et une pétition signée par les habitants tant anglais que français fut adressée à la couronne pour demander une constitution et un parlement local. La grande intelligence de Fox avait parfaitement compris la légitimité de ces exigences venant d'un peuple qui croissait tous les jours en nombre et en force : « Dans un pays, disait-il, où « l'abondance des moyens de subsistance accroîtra ra- « pidement la population, où le bas prix des terres

« rendra tous les citoyens propriétaires, il faut s'at-
« tendre à voir s'affirmer des prétentions égales à
« l'exercice du pouvoir. A ce peuple de pères de
« famille, tous propriétaires, ayant par conséquent des
« habitudes morales et paisibles, souvent inconnues
« des prolétaires, il faut accorder dans le gouverne-
« ment une action plus directe que celle que s'est
« réservée le peuple le plus libre de l'Europe... Le Ca-
« nada, disait-il encore, doit rester attaché à la Grande-
« Bretagne par le libre choix de ses habitants ; impos-
« sible de le conserver autrement. » Cette sage opinion, qui, en laissant au Canada l'administration de ses propres affaires, eût épargné bien des difficultés à la métropole, ne prévalut pourtant pas, au moins complètement. La grande secousse de la Révolution française ébranlait alors dans tous les pays les institutions de l'ancien régime, suivant de près la guerre de l'Indépendance qui avait fondé les Etats-Unis et arraché ces colonies populeuses et industrieuses au joug de l'Angleterre ; cette double commotion, en inspirant au gouvernement anglais des craintes sur la solidité du lien colonial qui lui attachait encore le nord de l'Amérique, disposait fort peu ses hommes d'Etat à faire des concessions sérieuses à l'esprit libéral. On louvoya, on prit un moyen terme. Pitt introduisit devant le Parlement un *bill* qui devait, suivant lui, « mettre fin à la rivalité
« existante entre les anciens habitants français et les
« émigrants qui vont au Canada de la Grande-Bretagne
« et de ses colonies. » Ce projet de loi divisait, pour la première fois, le Canada en deux provices : le Bas-Canada (capitale Québec) peuplé presque exclusivement de Français, et le Haut-Canada, dont la principale

bourgade était alors Kingston, sur l'emplacement de l'ancien fort Frontenac, et qui commençait à se peupler de *loyalists* anglais réfugiés des Etats-Unis. On gratifia le pays ainsi partagé d'un semblant de constitution libre. On accorda à chacune des deux nouvelles provinces un « Conseil législatif » sorte de Chambre haute dont les membres, nommés à vie par la couronne, ne verraient rien que par les yeux du gouvernement, et une Chambre basse ou « Chambre d'assemblée » élue, pour 4 années, par les francs tenanciers des villes. La Chambre du Bas-Canada devait compter cinquante membres et celle du Haut-Canada, seize.

Cette Constitution, connue sous le nom de *Constitution de 1791*, ne donnait au Canada français que l'apparence du *self-government*. En effet, la Chambre d'assemblée, procédant de l'élection, allait bien voir siéger sur ses bancs, dans le Bas-Canada, une majorité de Canadiens de race française, mais comme le concours des deux Chambres et du gouverneur, représentant le pouvoir exécutif, était nécessaire pour donner aux lois leur validité, et comme en fait la Chambre élective devait voir souvent ses décisions annulées par les gouverneurs, appuyés sur leur Chambre haute servile, les Canadiens ne gagnèrent guère à cette Constitution que d'échanger le joug des gouverneurs anglais contre celui d'une oligarchie bâtarde où l'élément anglais ne cessait pas d'avoir la prépondérance. On comprend que cette fiction de gouvernement parlementaire indisposa bientôt plus qu'elle ne ramena les esprits de nos anciens « regnicoles ».

Au moment où la nouvelle Constitution entra en vigueur, la population des deux Canadas pouvait être

d'environ 135,000 âmes, dont 15,000 seulement dans le Haut-Canada, et dans ce chiffre la population anglaise entrait à peine pour 15,000 âmes. La population franco-canadienne s'était doublée tous les trente ans, depuis 1679, par le seul excédant des naissances sur les décès. Voici d'ailleurs la gradation suivie : En 1679, 9.400 âmes; en 1720, 24.400; en 1734, 37.200. Il n'y eut d'interruption à ce doublement trentenaire que pendant la période qui s'écoula entre 1734 et 1765, à cause des guerres qui remplirent cette période et de l'émigration en France qui suivit la conquête. A partir de 1763, la population avait repris son mouvement ascensionnel si remarquable.

Si incomplète et si partiale que fût la Constitution de 1791, elle fut accueillie et fêtée par la plupart des Canadiens français comme le présage de jours meilleurs. Un banquet fut organisé à Québec sous les auspices du « Club constitutionnel » qui venait de se fonder dans cette ville. « Nous nous réjouissons, dit le président, de « ce que cette province, après avoir été, depuis la con- « quête, victime de l'anarchie, de la confusion et de « l'arbitraire, prend enfin cet équilibre heureux, dont « l'harmonie générale doit être le résultat. Nous nous « réjouissons de ce qu'en donnant des enfants à la pa- « trie nous aurons la douce satisfaction de lui offrir des « hommes libres. Le nouvel acte qui règle cette pro- « vince est un acheminement, j'espère, à quelque chose « de plus avantageux pour elle. La politique a mis la « première main à cet ouvrage; la philosophie doit « l'achever [1]. »

[1] *Gazette de Montréal*, de Mesplet, citée par Garneau.

On reconnaît bien là le style et les idées du temps. Parmi les *toasts* portés à ce banquet, figurèrent les suivants : A la Révolution de France! A la Révolution de Pologne! A l'abolition du système féodal! A la liberté de la presse! A la liberté civile et religieuse! etc. C'étaient les principes de la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* qui passaient l'Océan et qui soulevaient dans la ci-devant Nouvelle-France les mêmes acclamations qui les avaient salués dans la France continentale.

La propagande des idées de la Révolution française avait, en effet, pénétré jusqu'aux extrémités du fleuve Saint-Laurent et éveillé dans plus d'un esprit des idées et des espérances nouvelles. Mais le clergé catholique, qui, depuis 1763 et par suite du retour en France de presque toute l'aristocratie et la bourgeoisie coloniales, avait pris la direction du parti français au Canada. s'unit, en cette occasion, comme il l'avait fait pendant la guerre de l'Indépendance, à l'administration anglaise pour combattre et étouffer ces premiers germes de l'esprit de liberté et d'égalité. Le curé de Québec, l'abbé Plessis, prononçant l'oraison funèbre de l'évêque Briand, se faisait, sans vergogne, l'interprète de ces sympathies nouvelles qui le jetaient dans les bras de l'Angleterre par crainte des idées révolutionnaires et peut-être aussi par l'espoir de coiffer la mitre épiscopale. « Nation généreuse, s'écriait-il, nation industrieuse qui avez fait germer les richesses que cette terre contenait dans son sein; nation exemplaire qui, dans ce moment de crise, enseignez à l'univers attentif en quoi consiste cette liberté après laquelle tous les hommes soupirent et dont si peu connaissent

les justes bornes; nation compatissante, qui venez de recueillir avec tant d'humanité les sujets les plus fidèles et les plus maltraités de ce royaume auquel nous appartînmes autrefois; nation bienfaisante, qui donnez chaque jour au Canada de nouvelles preuves de votre libéralité, — non, non, vous n'êtes pas nos ennemis, ni ceux de nos propriétés que vos lois protègent, ni ceux de notre sainte religion que vous respectez. Pardonnez donc nos anciennes défiances à un peuple qui *n'avait pas le bonheur* de vous connaître, et si, après avoir appris le bouleversement de l'État et la destruction du vrai culte en France, et après avoir goûté pendant trente-cinq ans *les douceurs de votre empire*, il se trouve encore parmi nous quelques esprits *assez aveugles ou assez mal intentionnés* pour entretenir les mêmes ombrages et inspirer au peuple des désirs *criminels* de retourner à ses anciens maîtres, n'imputez pas à la totalité ce qui n'est que *le vice d'un petit nombre.* »

Les Canadiens entendaient avec un étonnement douloureux ces paroles tomber de ces chaires qu'ils étaient élevés à considérer comme les bouches mêmes de la vérité. Moins habitués que les prêtres de Rome à subordonner aux intérêts de l'Eglise les affections les plus légitimes, les liens de la patrie et du sang, ils allaient aussi moins loin qu'eux dans leurs anathèmes et ils s'obstinaient à conserver le culte des souvenirs et leur attachement pour cette noble France, berceau de leur race, qui à ce moment même, faisait reculer et trembler toute l'Europe monarchique et féodale. Ils n'avaient d'ailleurs sur tout ce grand drame que des perceptions confuses, et le clergé pouvait d'autant mieux réussir à

les mettre en garde contre l'esprit de la Révolution que les seules nouvelles qui pénétrassent au Canada des évènements de cette époque ne parlaient que des excès commis par les révolutionnaires, de l'échafaud de Louis XVI, de la guillotine en permanence, et laissaient dans l'ombre tout le côté glorieux et vraiment fécond de cette grande crise [1].

D'ailleurs, les questions intérieures vinrent bientôt absorber l'attention des Canadiens et les détourner des préoccupations d'ordre général et extérieur.

La nouvelle Constitution entra en vigueur le 26 décembre 1791. Quoiqu'ils disposassent d'une immense majorité dans les élections, les Canadiens français avaient, dans leur province du Bas-Canada, élu seize Anglais sur cinquante membres, afin de témoigner de leur désir d'union et de conciliation. Loin de se montrer reconnaissants de ce procédé, les Anglais n'en conçurent que plus de confiance en eux-mêmes et plus de dédain de leurs commettants et, dès l'ouverture de la Chambre, ils mirent à nu leurs sentiments en demandant la nomination d'un président de leur origine et

[1] Le Canada reçut, à la fin du siècle dernier, un certain apport de l'émigration française. Parmi les émigrés royalistes qui furent obligés de s'expatrier à la Révolution comme les Huguenots avaient dû le faire à la Révocation de l'Édit de Nantes, un certain nombre pensa à s'établir au milieu des Canadiens. Dans l'été de 1799, trente-huit gentilshommes s'embarquèrent pour le Canada et reçurent des terres dans les cantons ou *townships* de Windham et de Niagara. On cite parmi eux : le comte de Puisaye, le comte et le vicomte de Chalus, MM. d'Allègre, de Marseuil, Quéton de Saint-Georges, de Saint-Aulaire, de Farcy, de la Richerie et autres gentilshommes. (*Archives canadiennes* recueillies par M. Audet, sous la direction de M. Chapleau). Quelques représentants de ces familles existent encore, paraît il, dans les provinces d'Ontario et de Québec.

l'usage exclusif de la langue anglaise dans les débats. Ces propositions cavalières furent repoussées après des débats très animés que soutinrent, du côté français, avec énergie et parfois avec talent, MM. Papineau père, Taschereau, de Lotbinière, de Rocheblave et Bédard. La majorité choisit comme président un de ses membres : Antoine Panet, et il fut décidé que les procès-verbaux de l'Assemblée seraient rédigés dans les deux langues, et que les députés feraient leur discours à leur gré dans celle qu'ils entendaient et parlaient le mieux.

Une des décisions importantes que prit cette première législature, fut sa déclaration que le vote des subsides appartenait d'une manière exclusive à la Chambre élective et qu'aucune loi d'appropriation ne pourrait être amendée par le Conseil législatif. Elle vota en même temps un impôt sur les boissons importées, afin de créer un revenu qui pût faire face aux dépenses, mesure nécessaire pour assurer sa propre indépendance, car le trésor anglais payait encore une forte proportion du budget du Canada. Dans les diverses sessions qu'il tint jusqu'en 1796, ce premier parlement canadien s'occupa encore de plusieurs questions d'importance diverse : la question de l'instruction et des écoles auxquelles il demandait qu'on attribuât les biens des jésuites, saisis par le gouvernement anglais peu de temps après la conquête; la question des rentes et autres charges seigneuriales dont certains seigneurs ou détenteurs de fiefs élevaient le taux outre mesure ; celle des routes et chemins; celle du numéraire, etc.

Lord Dorchester (Carleton) repassa en Angleterre dans l'été de 1796. Son dernier acte fut d'organiser ou de donner l'ordre d'organiser, conformément à une

suggestion de Du Calvet, un régiment canadien à deux bataillons. Mais ce corps fut licencié plus tard, la métropole jugeant sans doute qu'il n'était pas prudent d'enseigner l'usage des armes aux colons, et se rappelant que les Etats-Unis avaient préludé à la guerre de l'indépendance par celle du Canada où ils avaient fait leur apprentissage militaire[1].

Avec l'arrivée du nouveau gouverneur, le général Prescott, coïncidèrent presque les élections qui devaient renouveler la Chambre d'assemblée. Les électeurs de race française furent moins généreux ou moins naïfs cette fois que la première, et ils écartèrent les noms de plusieurs des députés sortants, à cause de leurs tentatives pour proscrire la langue française. D'autre part, le gouvernement, rassuré du côté des Etats-Unis, avec qui il venait de signer un traité d'amitié et de commerce, et déterminé à angliciser, bon gré mal gré, la population canadienne, allait prendre, vis-à-vis de la Chambre élue, une attitude d'hostilité et de défiance de plus en plus prononcée.

Le général Prescott ouvrit la seconde assemblée provinciale le 24 janvier 1797. Le gouverneur, sous prétexte que la République française envoyait partout des émissaires pour troubler la tranquillité des Etats, et que le Canada n'était pas à l'abri de ces dangereuses tentatives, demanda et obtint des lois de proscription contre ces émissaires imaginaires et contre les complices qu'ils pourraient avoir au Canada. La loi de l'*habeas corpus* protectrice de la liberté individuelle fut

[1] Garneau, T. III, p. 113.

suspendue, et l'ordre fut donné à tous les juges de paix, à tous les capitaines de milice d'arrêter quiconque chercherait, par intrigues ou par discours, à troubler la tranquillité publique. De braves cultivateurs qui se plaignaient des nouvelles lois sur les chemins furent inquiétés. Un Américain enthousiaste, Mac Lane, qui avait pris au sérieux les craintes du gouvernement anglais, et qui croyait les Canadiens français tout prêts à s'insurger, vint à Québec et se fit passer pour un général français ayant mandat de l'ambassadeur de France aux Etats-Unis. Ce malheureux fut livré traîtreusement par son hôte, un sieur Black, et pendu, sur un jugement sommaire, comme coupable du crime de haute trahison. Le corps, détaché du gibet, fut livré au bourreau qui lui trancha la tête, la prit par les cheveux et la montra au peuple, en disant : « Voici la tête du traître. » Il ouvrit ensuite le cadavre, en arracha les entrailles, les brûla, et fit des incisions aux quatre membres, sans les séparer du tronc. Jamais pareil spectacle ne s'était encore vu au Canada. L'objet de ces hideuses barbaries était de frapper de terreur l'imagination populaire ; mais elles dépassèrent le but et ne servirent qu'à mieux montrer l'instabilité et les craintes des autorités anglaises.

Les gouverneurs se succédaient assez rapidement dans la colonie sans qu'aucun d'eux réussît à combler le fossé qui séparait toujours Canadiens français et Canadiens anglais, fossé que ces derniers étaient d'ailleurs les premiers à creuser, en circonvenant tous les nouveaux fonctionnaires et en leur persuadant que les Canadiens d'origine française passaient leur vie à des complots contre la couronne et les institutions britan-

niques. Au général Prescott (1797-1799), succéda sir Robert Shore-Milnes dont l'administration ne fut marquée par aucun fait bien saillant et qui lui-même céda la place, en 1805, au conseiller Dunn, en attendant l'arrivée de son successeur, sir James Craig.

Celui-ci arriva au mois d'octobre 1807. L'Angleterre était alors au plus fort de sa lutte contre Napoléon, et, dans ce conflit colossal, les sympathies des États-Unis étaient visiblement pour la France contre l'Angleterre. Une nouvelle guerre entre les États-Unis et leur ancienne métropole paraissait même à la veille d'éclater, et le Canada risquait d'être encore une fois le point de mire de la République voisine. Dans ces conjonctures, la tâche du nouveau gouverneur était des plus délicates et demandait bien des ménagements. Craig ne se mit pas en peine pour si peu, et s'inspirant des procédés les plus tyranniques d'Haldimand, sembla prendre à tâche de se faire redouter et haïr des Canadiens français. Les débats de la Chambre législative lui ayant déplu, il commença par proroger, puis s'enhardit à dissoudre cette assemblée. S'appuyant sur le principe de la liberté de la presse inscrite au frontispice de la loi britannique, un journal de langue française, le *Canadien* s'était fondé à Québec en 1806, et avait pris pour devise : « Nos institutions, notre langue et nos lois ». Ce journal défendait, avec beaucoup de réserve d'ailleurs et de ménagements pour les intérêts métropolitains, les idées de sa devise et le programme de la majorité de la Chambre. Le gouverneur Craig en prit ombrage ; il fit saisir les presses du *Canadien* et arrêter l'imprimeur, M. Lefrançois, sous inculpation de haute trahison. Trois jours après, plusieurs députés et citoyens notables,

MM. Bédard, Papineau, Taschereau, Blanchet, etc., étaient arrêtés et jetés en prison. Ce coup d'État embarrassa bientôt son auteur. L'attitude ferme et digne des prisonniers contrastait étrangement avec sa propre attitude à lui, fantasque et brutale. Il finit par les relâcher les uns après les autres, sans leur faire subir de procès.

Craig essaya de mater le clergé catholique, comme il avait voulu faire de l'Assemblée législative, tout en remplaçant ici ses procédés de terreur par des moyens plus habiles et plus insinuants. Il eût voulu amener l'église canadienne à signer avec la couronne d'Angleterre une sorte de Concordat, le gouvernement promettant de reconnaître les titres et les bénéfices de l'évêque et du clergé catholique, si ceux-ci voulaient reconnaître à la couronne le droit qu'avaient autrefois les rois de France de nommer aux cures et aux évêchés. L'attitude soumise et servile de l'évêque Plessis qui avait été jusqu'à lire en chaire les proclamations du despotique gouverneur, avait fait croire à Craig qu'il ferait du prélat ce qu'il voudrait. Mais sur le terrain des intérêts de Rome, l'homme d'église retrouva la rigidité dont il faisait si bon marché sur le terrain de la politique nationale. Il répondit à Craig par un *non possumus* inflexible. « Si ses prédécesseurs et lui-même, dit-il, s'étaient montrés zélés pour les intérêts de l'Angleterre, au point de s'être mis à dos une partie de leurs compatriotes, c'est que l'Angleterre les avait laissés, depuis la conquête, diriger leur église en toute liberté. La collation, la juridiction et l'institution canonique ou le pouvoir donné aux prêtres de gouverner spirituellement leurs troupeaux, ne pouvaient venir que du pape seul.

L'introduction d'un nouvel ordre de choses sur ce point serait capable, ajoutait-il, de mettre toute la province en feu. » Craig dut abandonner ses visées.

Plus le gouverneur devenait impopulaire auprès des Canadiens français, plus il était sûr d'être acclamé par l'élément anglais de la colonie. Mais celui-ci n'était encore qu'une faible minorité, et le gouvernement britannique sentait le besoin de s'appuyer sur la majorité d'origine française pour le cas d'une rupture probable avec la République voisine. Il rappela donc Craig et lui donna comme successeur le gouverneur de la Nouvelle-Ecosse, sir Georges Prévost, suisse d'origine, homme sage, affable et conciliant. Le nouveau gouverneur manœuvra de façon à se concilier tous ceux que son prédécesseur avait irrités. Le député Bédard, que Craig avait fait jeter en prison, fut nommé juge des Trois-Rivières; M. Bourdages, adversaire non moins ardent de la précédente administration, devint colonel de la milice. Le clergé catholique fut aussi l'objet d'avances nouvelles, auxquelles il répondit en assurant à nouveau la couronne anglaise de sa fidélité. Les Canadiens français avaient été si peu habitués jusque-là à des égards de la part de leurs conquérants, que le résultat presque immédiat de ces avances du nouveau gouverneur, fut de rallier autour de lui la presque unanimité des sympathies. Aussi, quand la guerre éclata de nouveau entre l'Angleterre et les Etats-Unis (1811), les habitants du Canada furent-ils, en quelques jours, tous debout pour défendre leurs frontières contre l'invasion qu'on redoutait. Les Chambres accordèrent au gouvernement tout ce qu'il demanda et même au-delà pour soutenir les frais de la guerre. Il se manifesta bien certaines

hésitations parmi quelques jeunes députés, qu'avait plus particulièrement outrés la conduite de Craig. MM. Viger, L. J. Papineau, Borgia et autres, tinrent une réunion secrète à Québec pour examiner si les Canadiens ne devraient pas rester neutres et laisser au parti oppresseur qui dominait le Canada, le soin de se défendre comme il le pourrait ; mais M. Bédard et ses amis combattirent ces vues qui furent abandonnées.

Déjà, d'ailleurs, un souffle belliqueux avait passé sur tout le pays. Les villes et les campagnes retentissaient du bruit des armes ; les milices s'exerçaient sous la direction de leurs officiers ; « la population française était ressaisie par cette ardeur belliqueuse qui forme un des traits caractéristiques de la race[1]. »

Les troupes américaines devaient attaquer le Canada par divers endroits. Nous ne raconterons pas les nombreuses péripéties de cette guerre de deux ans, entremêlée de succès et de revers pour les deux armées. Il nous suffira de dire que les Franco-Canadiens ne démératèrent pas, durant toute cette campagne, du renom de bravoure guerrière qu'ils tenaient de leurs ancêtres, et se montrèrent les dignes frères d'armes de nos pères, les Français d'Europe qui, en ce même temps, prenaient Moscou après des étapes marquées par les noms de tant de capitales. C'est notamment à la valeur de ses milices canadiennes que le lieutenant-colonel de Salaberry dut la belle victoire qu'il remporta sur le général américain Hampton, près des rives du Châteauguay, le 26 octobre 1812. L'armée américaine, forte de 7,500 fantassins, 400 cavaliers et deux batteries d'artillerie,

[1] Garneau. T. III, p. 169.

s'était mise en mouvement pour opérer sa jonction avec un autre corps d'armée que commandait le général Wilkinson. Salaberry qui n'avait que 300 hommes sous la main, entreprit avec ce faible détachement de retarder sa marche. Il remonta la rive gauche du Châteauguay, et se retrancha dans une excellente position, à deux lieues environ au-dessous du confluent de la Rivière-des-Anglais. La gauche de sa petite armée était appuyée à la rivière; la droite et le front étaient couverts par des abattis d'arbres. Le 26 octobre, Hampton porta en avant une forte colonne d'infanterie, et la bataille s'engagea vers les deux heures de l'après-midi. Les Canadiens, protégés par les abattis, accueillirent les troupes américaines avec un feu très-vif sur toute la ligne. Hampton eut beau concentrer ses forces et attaquer tantôt une aile, tantôt l'autre, toutes les tentatives furent inutiles. Le détachement du commodore américain Purdy qui s'était porté sur la rive droite du fleuve pour prendre la position à dos, arriva au moment où Hampton qui croyait avoir affaire à des forces considérables, battait en retraite. C'était un nouveau combat à engager, mais Salaberry, n'ayant plus rien à craindre du côté de Hampton, s'y offrit bravement avec ses Canadiens. Il prit les troupes de Purdy en flanc et les mit en pleine déroute. Dans l'espace de quatre heures, trois cents braves avaient remporté une brillante victoire sur une armée de 7,000 hommes[1].

L'affaire de Châteauguay, sans être bien sanglante, eut toutes les suites d'une grande victoire, en déterminant la retraite d'une armée nombreuse, et en faisant

[1] Garneau. — Laverdière.

échouer le plan d'invasion le mieux combiné qu'eût encore formé la République américaine pour la conquête du Canada[1].

Cette guerre, qui dura trois ans sans être glorieuse ni pour les Anglais ni pour les Américains, se termina par un traité dont personne n'eut lieu non plus de se glorifier. La paix de Gand (1814) trancha le différend

[1] Un monument commémoratif de cette victoire a été élevé, le 7 juin 1881, à Chambly (province de Québec). La statue de Salaberry est l'œuvre d'un Canadien français, M. Hébert, et a été fondue dans les ateliers d'un autre Canadien français, M. L.-J. Bérard. Un des meilleurs poètes du Canada contemporain, M. Fréchette, a composé pour la circonstance une belle pièce de vers qui mérite d'être reproduite ici :

Vous fûtes glorieux, jours de mil-huit cent douze,
Quand nos pères, grands cœurs qui battaient sous la blouse,
Oubliant d'immortels affronts,
Sous les drapeaux anglais, en cohortes altières,
La carabine au poing, se ruaient aux frontières
En chantant avec les clairons !
Gars à la joue imberbe, hommes aux mains robustes,
Toujours prêts à venger toutes les causes justes
Comme à braver tous les pouvoirs !
Toujours prêts — ces vaillants — au premier cri d'alerte,
A repondre, arme au bras et la poitrine ouverte
A l'appel de tous les devoirs !
Regardez-les passer, ces héros d'un autre âge,
Conscrits dont le sang-froid, la gaîté, le courage,
Font honte au soldat aguerri !
Où vont-ils ? Au combat ! D'où viennent-ils ? De France !
Comment s'appellent-ils ? Ils s'appellent vaillance !
Demandez à Salaberry.
Ce sont les Voltigeurs ! Ils sont trois cents à peine ;
Mais, vainqueurs d'une lutte ardente, surhumaine,
Ils vont de leur sang prodigué
Sous des trombes de feu, riant des projectiles,
Un contre vingt, inscrire auprès des Thermopyles,
Le nom rival de Châteauguay.
Avenir, saluez, saluez tous ces braves.
Leur heroïsme a su, repoussant les entraves
Qu'on forgeait pour nos conquérants,
Rajeunir sur nos bords la légende de gloire,
Qui dit que lorsque Dieu frappe fort dans l'histoire,
C'est toujours par la main des Francs.

sur les bases du rétablissement du *statu quo ante bellum*. Seule, la question de la détermination de la ligne frontière entre l'Etat du Maine et le Nouveau-Brunswick (partie de l'ancienne Acadie) fut réservée à une commission nommée par les deux gouvernements. Le différend qui s'éleva tout d'abord entre les commissaires des deux pays se prolongea pendant fort longtemps. En 1831, le roi de Hollande, choisi pour arbitre, rendit une décision que les États-Unis refusèrent d'admettre, et ce n'est qu'en 1836 que la question fut définitivement résolue, conformément aux prétentions de la République américaine.

CHAPITRE III

Du traité de Gand à l'insurrection de 1838
(1815-1839)

La paix rétablie rendit bientôt tout leur intérêt aux questions d'administration intérieure, toute leur ardeur aux luttes de race et de nationalité.

Sir Georges Prévost réunit les Chambres au mois de janvier 1815. La première mesure de la Chambre d'assemblée fut d'appeler à sa présidence un jeune homme de 26 ans, Papineau (fils de celui que nous avons déjà vu mêlé aux luttes parlementaires). Les députés avaient deviné en lui l'homme qui devait être, pendant quarante ans, le champion infatigable et le défenseur souvent éloquent de l'indépendance politique de ses compatriotes. Son élection seule était une preuve que les Canadiens français entendaient prendre une part active à l'administration de leurs affaires, contrôler de près les actes de leurs gouvernants et combattre les abus dont ils souffraient.

L'un des plus criants d'entre ces abus était la façon dont les terres du domaine public étaient distribuées, et à cette question semblaient liés le développement

et l'existence même de notre race dans le Canada. Le gouvernement anglais tenait du nôtre une immense quantité de terrains qui s'étaient encore accrus des biens des corporations religieuses à l'époque de la suppression de l'ordre des jésuites. Il s'agissait de savoir à qui ces terrains seraient concédés. Le nombre des Canadiens français s'étant considérablement accru par la prodigieuse fécondité des mariages, ils avaient cherché dans les travaux agricoles le débouché que les Anglais fermaient à leur activité du côté du commerce et de l'industrie. Les Canadiens français demandaient donc que ces terres leur fussent gratuitement concédées. Le gouvernement métropolitain, toujours préoccupé de dénationaliser la Nouvelle-France, repoussa leur supplique et distribua ces terres à des favoris. De 1793 à 1811, plus de trois millions d'acres avaient été ainsi partagés entre deux cents privilégiés dont quelques-uns reçurent des étendues de terrain vraiment exorbitantes, qui 12,000 acres[1] qui 24,000, qui bien davantage encore, comme ce gouverneur, Shore Milnes, qui s'attribua pour sa quote part près de 70,000 acres! Ces accapareurs, ou laissaient leurs terres incultes, en attendant qu'elles eussent acquis une plus-value par le seul mouvement de la colonisation, ou y attiraient des Anglais ou des Écossais, sous prétexte d'empêcher les Canadiens de fraterniser avec les Américains. « Folle et imbécile politique! », s'écriait un député, Andrew Stuart, en 1823. « On craint le contact de deux populations qui ne s'entendent pas, et on met comme une barrière contre les

1 L'acre valant environ 40 ares, deux acres et demi équivalent à un hectare.

Américains, des hommes de même sang, de même langue, de même religion et de mêmes mœurs ! »

Les Canadiens français multipliaient leurs réclamations. Ils soutenaient, en se fondant sur l'équité, que la distribution des terres devait se faire entre les cantons ou « townships » en proportion du nombre des habitants de chacun d'eux, et non suivant le caprice des autorités. La querelle vint devant le Parlement de Londres où l'on se tira d'affaire par une distinction judaïque. On reconnut qu'*en droit*, les Canadiens français pouvaient *demander* les terres incultes, mais qu'*en fait*, le traité relatif à la cession de la Nouvelle-France avait abandonné la concession de tout le territoire public au libre arbitre de la couronne d'Angleterre.

Cette sorte de cote mal taillée souleva dans le Bas-Canada des orages que quelques concessions purent bien conjurer un instant, mais qui se reformèrent bientôt après. Au temps où nous sommes arrivés (1815) la question fut à nouveau soulevée à l'occasion des biens des jésuites. Pie VII ayant rétabli l'ordre que son prédécesseur Clément XIV avait supprimé, les Canadiens catholiques demandèrent à grands cris que les biens confisqués en 1774 à cette riche et entreprenante société lui fussent restitués.

Il est intéressant d'ajouter que les mesures prises à ce moment pour renforcer l'élément anglo-saxon au détriment des anciens habitants tournèrent contre le but de leurs auteurs. Les colons anglais et écossais établis dans les districts canadiens se fondirent assez rapidement dans la population environnante et adoptèrent, avant la fin d'une génération, la langue, les mœurs et (par l'effet des mariages mixtes) la religion de leurs

voisins, si bien qu'il n'est pas rare aujourd'hui de rencontrer dans les districts du Bas-Canada des fermiers qui portent des noms anglo-écossais, des Donaldson ou des Mac Gregor qui vont le dimanche à la grand'messe avec leur famille et qui parlent le pur français du XVIIe siècle, ignorant parfois jusqu'au premier mot de la langue de leurs ancêtres.

Cependant, les relations se tendaient de plus en plus entre l'Assemblée canadienne et les gouverneurs. Deux juges, suspects de malversations, Monk et Sewell, ayant été mis en accusation par la Chambre, le général Drummond, qui avait remplacé Prévost, ne tint aucun compte de ce vote et même le fit censurer par la couronne. La Chambre tint bon, et Drummond n'eut raison de sa résistance qu'en prononçant sa dissolution. Les électeurs réélurent d'ailleurs, presque sans modifications, la même Chambre (1816).

Le gouvernement anglais, pour apaiser les esprits, dut rappeler le général Drummond et le remplacer par un gouverneur (lord Sherbrooke), qui montra des dispositions plus habiles et plus conciliantes que son prédécesseur (1816). — Sherbrooke se lassa d'ailleurs assez vite des difficultés de sa tâche et demanda son rappel au bout de deux ans (1818). Le duc de Richmond, lord-lieutenant d'Irlande et connu par son faste et ses prodigalités, fut appelé à lui succéder.

La Chambre canadienne — qui avait déjà engagé la lutte contre lord Sherbrooke à propos de la question des subsides qu'elle ne voulait voter qu'autant qu'elle en aurait la libre disposition — recommença la lutte, plus énergiquement encore, contre lord Richmond.

C'est ainsi qu'elle refusa de voter la liste civile que le gouverneur s'était avisé, *proprio motu*, d'augmenter d'un cinquième et qui comprenait plusieurs charges que la Chambre jugeait inutiles ou exorbitantes. Il fallut encore proroger, puis dissoudre la Chambre. Richmond mourut sur ces entrefaites de la morsure d'un renard (1819) et dans l'espace de quelques mois le gouvernement passa successivement aux mains de trois gouverneurs, Monk, Maitland, enfin lord Dalhousie qui fut nommé, en juin 1820, aux fonctions de « gouverneur général des colonies anglaises de l'Amérique du nord. »

A ce moment l'Angleterre, reconnaissant qu'elle aurait bien de la peine à vaincre l'obstination des Canadiens d'origine française, sembla vouloir entrer dans la voie des concessions. Pour donner satisfaction aux catholiques, le cabinet de Londres reconnut officiellement l'évéché romain de Québec, et nomma son titulaire (M. Plessis) membre du conseil législatif. A peine reconnu par Londres en qualité d'évêque, M. Plessis recevait de Rome le titre d'archevêque et pour lui constituer une province ecclésiastique, trois nouveaux évêchés étaient créés à Montréal, Rose et Régiopolis (Kingston). Par où l'on peut voir, une fois de plus, qu'il est plus facile de céder à l'ambition cléricale que de la rassassier. La diversion que le gouvernement anglais avait pensé faire avec cette mesure n'empêcha pas d'ailleurs le développement de l'esprit d'opposition dans le pays. Cette opposition tenait à des causes trop profondes pour qu'on pût l'apaiser avec des semblants de satisfactions.

Les griefs du peuple canadien étaient de diverse

nature, mais peuvent se résumer ainsi : L'Angleterre refusait au Canada la réalité de ce *self-government* et de ces libertés parlementaires dont elle se montrait, pour elle-même, si jalouse. Le gouvernement de la métropole disposait de la plus grande partie des revenus de la colonie, notamment des recettes des douanes dont l'assiette était établie par le gouvernement métropolitain, sans consultation préalable de la colonie. Des deux assemblées dont l'accord était nécessaire pour la validité des mesures législatives dont l'initiative était laissée à la colonie, l'une, le « Conseil législatif » était recrutée en dehors de toute participation du peuple, ses membres étant nommés à vie par la couronne et presque exclusivement pris parmi les Anglais, voire même parmi les fonctionnaires du gouvernement. Rien d'étonnant donc qu'une pareille assemblée adoptât aveuglément tout ce que lui demandait le pouvoir et arrêtât au passage tous les projets de loi votés par la Chambre d'assemblée, quand ces projets n'avaient pas l'agrément du gouverneur et de l'oligarchie anglaise, qui croyait alors de son intérêt de maintenir les Canadiens français dans une étroite sujétion. La partialité du gouvernement en faveur de cette oligarchie se manifestait surtout dans la distribution des emplois publics. C'est ainsi que, sur une population comptant alors, pour tout le Canada, 600,000 habitants environ, dont 525,000 d'origine française, 47 officiers seulement et les moins rétribués appartenaient à la race française, tandis que 157 étaient d'origine britannique[1]. Ajoutons que les Canadiens français ressentaient très vivement l'espèce d'infério-

[1] L. N. Carrier. — *Les évènements de 1837-38*, page 11.

rité et même d'ostracisme où leurs voisins anglais prétendaient les maintenir, dénigrant leur origine, leur langue, leurs institutions et leur rappelant, plus que de raison, leur état de peuple conquis. Tous ces tisons de colère, qui depuis longtemps couvaient sous la cendre, s'enflammaient peu à peu à l'air de la liberté qui soufflait de la République voisine et menaçaient d'allumer l'incendie aux quatre coins du Canada. Papineau se faisait à la Chambre et dans les comices populaires, l'habile, éloquent et tenace interprète des griefs et des revendications de ses concitoyens. A ses côtés et soufflant partout la même flamme patriotique, combattaient de vaillants champions : Cuvillier, Bédard, Viger, Quesnel, Neilson, Vallière de Saint-Réal, Bourdage, etc. Leur programme, qui allait prendre corps dans les « quatre-vingt-douze résolutions », demandait en substance la refonte de la Constitution, sur la base de l'élection du Conseil législatif, le droit pour la Chambre d'assemblée de contrôler et de voter les subsides, l'exclusion des fonctionnaires des deux Chambres, l'indépendance des juges, la responsabilité des membres du gouvernement devant les Chambres. Jamais cause plus juste ne mérita d'être défendue sur le terrain légal, avec une énergie plus opiniâtre et un dévouement plus absolu.

Mais bientôt le terrain légal lui-même allait manquer sous les pieds des défenseurs de l'indépendance canadienne. Les gouverneurs se succédaient au Canada, épousant tous les mêmes querelles et conservant les abus de pouvoir et les pratiques arbitraires qu'ils eussent si énergiquement combattus *at home*. Ne pouvant obtenir l'abdication du parti « réformiste », ni empêcher l'agitation de s'étendre, le cabinet anglais imagina,

peut-être à l'instigation de lord Dalhousie, un projet qui devait, dans sa pensée, subordonner à tout jamais l'élément français à l'élément anglo-saxon dans ce pays qui avait été la « Nouvelle-France. » Il fit présenter à la Chambre des communes d'Angleterre un projet de loi qui abrogeait la Constitution de 1791, en particulier dans celui de ses articles qui séparait le Bas et le Haut-Canada et réunissait de nouveau les deux provinces sous un même gouvernement. Ce projet de loi « devait donner au Haut-Canada une représentation relativement beaucoup plus nombreuse qu'au Bas-Canada. » Il maintenait l'institution d'un Conseil législatif élu par la Couronne et donnait aux membres de cette sorte de Chambre haute le droit de prendre part aux débats de l'Assemblée législative. Il proscrivait enfin l'usage légal de la langue française dans le Parlement et devant les tribunaux.

Les dispositions de ce *bill* étaient par trop iniques et criantes pour emporter l'assentiment du Parlement anglais lui-même. Les Canadiens français envoyèrent protestation sur protestation et pétition sur pétition [1]. Un courant d'opinion se produisit, à la Chambre des communes d'Angleterre, en faveur du peuple opprimé, et, à la suite d'une séance des plus orageuses, le *bill* fut repoussé en seconde lecture et dut être retiré par le ministère. Lord Dalhousie essaya de se maintenir quelque temps encore aux affaires, mais l'Assemblée canadienne, qu'il avait une première fois dissoute et qui lui avait été renvoyée par le pays, lui faisait une opposition ardente. Papineau fut encore une fois élu

[1] MM. Papineau et Neilson, délégués à Londres, y portèrent des pétitions couvertes de plus de 60,000 signatures.

président de l'Assemblée. Le gouverneur refusa de ratifier cette nomination. L'Assemblée persista dans son vote et reconduisit Papineau au fauteuil. Il fallut encore une fois dissoudre la Chambre (1827).

La situation se tendait à l'extrême. En vain, pour amener une détente, le gouvernement remplaça-t-il Lord Dalhousie (1828) par un nouveau gouverneur, sir James Kempt — bientôt remplacé à son tour par lord Aylmer (1830). — Les Canadiens maintinrent leurs prétentions et refusèrent de désarmer. Une échauffourée qui se produisit le 21 mai 1831 à Montréal, à l'occasion d'une élection chaudement contestée et dans laquelle trois Canadiens français furent tués par les troupes anglaises, eut pour résultat d'enflammer encore les esprits. Le choléra, qui éclata sur ces entrefaites (1832) et fit en quelques mois des ravages terribles au Canada [1], amena, pour un temps, une diversion aux préoccupations de la politique ; mais à peine le fléau avait-il disparu que l'agitation reprenait, entretenue dans les campagnes comme dans les villes, par des *meetings* et des réunions populaires où les orateurs faisaient ardemment le procès au gouvernement colonial.

Ces revendications trouvèrent leur expression dans un long manifeste, connu sous le nom des « quatre-vingt-douze résolutions », qui contenait l'énumération complète des griefs du peuple canadien contre le gouvernement anglais. Le manifeste se terminait par une mise en accusation du gouverneur général devant la chambre des lords. Les débats furent longs et ar-

[1] On estime qu'à Québec seulement le fléau emporta plus de 5,000 personnes.

dents, et déterminèrent même une scission dans le parti réformiste. MM. Neilson, Cuvillier et Quesnel refusaient de suivre M. Papineau dans la voie des mesures extrêmes qu'il préconisait. Néanmoins les « 92 résolutions » furent votées par la Chambre et bientôt après appuyées d'un grand mouvement de pétitions qui s'organisa dans le pays. On remarqua en particulier l'adhésion des « cantons de l'Est » peuplés cependant, pour une forte part, par une population d'origine anglo-saxonne.

Les élections qui eurent lieu en octobre et novembre 1834 augmentèrent encore l'effervescence. Neilson et quelques autres partisans des voies de modération échouèrent au scrutin, tandis que Papineau et ses amis furent tous réélus. La nouvelle Chambre s'ouvrit le 21 février 1835 avec Papineau pour président. Le premier acte de l'Assemblée fut de renouveler les protestations de la législature précédente et en particulier la demande de la mise en accusation du gouverneur. Lord Aylmer prorogea la Chambre (18 mars 1835), mais dans l'intervalle de la prorogation, lui-même était rappelé par le Gouvernement anglais et remplacé par lord Gosford : ce dernier, nommé avec le titre de « commissaire royal », devait être assisté de deux commissaires adjoints, sir Charles Grey et sir Gipps, et tous les trois avaient charge de faire une enquête sur les causes de l'agitation et d'en soumettre les résultats à la couronne. La Chambre fut convoquée pour le 27 octobre. Lord Gosford lut un message qui protestait d'intentions conciliantes : la Chambre y répondit sur le même ton, mais elle refusa formellement de reconnaître les pouvoirs de la commission d'enquête.

Cependant, au dehors, l'agitation des partis allait croissant. Pendant que le « parti réformiste » se grossissait de tous les mécontents qu'avait faits l'administration anglaise, le parti anglais de son côté, dont l'immigration anglo-saxonne avait sensiblement augmenté les rangs depuis 50 ans, formait des associations « constitutionnelles » dont les principaux centres se trouvaient à Montréal et à Québec. Les « constitutionnels » de Montréal formèrent même un corps de carabiniers volontaires composé de 800 hommes, avec le but avoué de comprimer le parti de la réforme; le gouverneur ordonna la dissolution de cette troupe. Dans le Haut-Canada, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse, où dominait l'élément anglo-saxon, la presse et l'opinion appuyaient aussi toutes les mesures prises ou à prendre contre les Canadiens-Français. Il fallait à tout prix, disait-on, angliciser le Bas-Canada, dût le Canada pour cela cesser d'appartenir à l'Angleterre. On affectait de traiter les Canadiens d'origine française comme une race inférieure à qui l'on pouvait sans scrupule refuser les droits qu'ont toutes les nations civilisées de s'administrer elles-mêmes.

Le temps se passait sans amener aucune amélioration dans la situation. Loin de là, les manifestations populaires devenaient de jour en jour plus menaçantes; on invoquait les souvenirs de l'indépendance des Etats-Unis, on répandait des appels aux armes, on alla jusqu'à pendre le gouverneur en effigie.

Au mois de mars 1837, le Parlement anglais fut saisi du rapport des trois commissaires du Canada. Les commissaires s'étaient inspirés, dans leur travail, de toutes les préventions et de toutes les passions de l'oli-

garchie anglaise, qui, depuis la conquête, dominait en maîtresse au Canada. Les commissaires recommandaient d'employer les deniers publics sans l'autorisation de la Chambre; de mettre en accusation les députés opposants, comme coupables de violation du serment qu'ils avaient prêté. Ils suggéraient encore de modifier la Constitution, en faisant une nouvelle loi électorale, de manière à augmenter la représentation anglaise, en exigeant de l'électeur français un cens double de celui de l'électeur anglais. Ils exprimaient aussi l'avis que le Conseil législatif ne devait pas être électif, et que les Ministres ne devaient pas être responsables devant les Chambres [1]. La Chambre des communes et la Chambre des Lords adoptèrent ces conclusions à une forte majorité.

On imagine sans peine l'émoi et l'irritation que ce rapport et ce vote causèrent sur les deux rives du Saint-Laurent. Des *meetings*, où accouraient des foules nombreuses, se tinrent à Saint-Ours, à Saint-Laurent, à Québec, à Sainte-Scholastique et dans la plupart des comtés du Bas-Canada [2]. On y dénonçait, en termes violents, la rupture du lien d'obéissance de la colonie à sa métropole; on faisait publiquement appel aux sympathies et au concours du peuple américain pour secouer le joug de l'Angleterre; on s'engageait à ne plus

[1] L. N. Carrier. *Les évènements de 1837-1838*, p. 34.

[2] Il paraît qu'à l'Assemblée tenue à La Prairie, qui eut lieu vers le 15 septembre, assistaient M. de Pontoy, ambassadeur de France aux Etats-Unis, et M. de Saligny, attaché d'ambassade, venus là par ordre du gouvernement français, pour se renseigner sur les causes et sur les chances du soulèvement.

consommer les articles manufacturés ou autres importés d'Angleterre; on fondait une caisse nationale pour la libération du Canada, sous le nom de « tribut Papineau », à l'imitation du tribut O'Connell qui avait contribué à la libération de l'Irlande. On organisait des processions et on y promenait des bannières où l'on pouvait lire des inscriptions comme les suivantes : « Fuyez tyrans, le peuple se réveille ! » — « L'union du peuple, terreur des grands ! » — « Plutôt une lutte sanglante que l'oppression d'un pouvoir corrompu ! » Un drapeau blanc arboré en souvenir de l'ancienne France, portait, dessiné dans ses plis, l'aigle américain entouré d'étoiles, avec la devise : *Libre comme l'air !* et de l'autre côté un aigle canadien portant dans son bec une branche d'érable. Au-dessus une seule étoile avec cette inscription significative : « Notre avenir[1]. » Sur un pavillon noir portant une tête de mort, avec des os en croix, on lisait les noms des derniers gouverneurs anglais : « Craig, Dalhousie, Aylmer, Gosford ! »

La plus imposante et la plus célèbre de ces assemblées populaires se tint à Saint-Charles, le 23 octobre 1837 ; six comtés, ceux de Richelieu, de Saint-Hyacinthe, de Rouville, de Verchères et de l'Acadie, y avaient envoyé leurs représentants. On y adopta une série de résolutions toutes marquées au coin de la passion et de la violence, et on y rédigea une sorte d'appel au peuple, qui fut ensuite distribué à profusion dans les comtés français. — « Il est évident, écrivait lord Gosford au ministre des colonies (2 septembre 1837), que la faction de Papineau ne sera pas satisfaite, tant qu'elle

[1] L.-N. Carrier, p. 49.

n'aura pas mis à exécution ses projets, qui sont la séparation de ce pays d'avec l'Angleterre, et l'établissement d'un gouvernement sous la forme républicaine. »

Des paroles, les Canadiens français ne tardèrent pas à passer aux actes. Un mandement de Mgr Lartigue, évêque de Montréal, qui rappelait les principes de l'Église sur les rapports des sujets et des souverains, ne calma guère que ceux des Canadiens qui étaient déjà résolus à ne pas bouger. Les autres — si bons catholiques qu'ils pussent être — passèrent outre.

Le 7 novembre au matin, un groupe de jeunes gens du parti de la réforme, qui s'appelaient eux-mêmes les « *fils de la liberté* », se rencontrèrent dans la rue Saint-Jacques à Montréal, avec quelques « constitutionnels » ou « loyalists ». Il y eut rixe, coups de pierres et même coups de pistolets, qui heureusement ne tuèrent personne. Une sortie en armes des membres du « loyalists' club » suffit pour refouler les manifestants, et les soldats du régiment royal, appelés sous les armes, n'eurent qu'à parader dans les rues. Les *loyalists* lancèrent des pierres contre la maison de M. Papineau et mirent ses fenêtres en pièces. Ils envahirent les bureaux d'une feuille « patriote » le *Vindicator*, brisèrent les presses et jetèrent à la rue le matériel de l'imprimerie; Montréal fut soumis à une sorte d'état de siège : pendant toute la nuit, des patrouilles armées parcoururent les quartiers de la ville.

A la suite de cette échauffourée, le gouvernement lança des mandats d'arrestation contre les principaux meneurs du parti canadien, notamment contre MM. Papineau, Neilson, O'Callaghan et Morin; mais ceux-ci

purent se dérober aux poursuites et trouvèrent asile chez des particuliers. Parmi les personnes arrêtées se trouvaient deux respectables citoyens de Saint-Jean-d'Iberville, M. Desmarais et le docteur Davignon. Un détachement de cavalerie tout entier avait été envoyé pour opérer et protéger cette capture. Mais voici que, comme les cavaliers ramenaient leurs prisonniers à Montréal, ils furent assaillis, en passant près de Longueil, par un parti nombreux d'habitants de la paroisse qui s'était organisé pour délivrer les prisonniers. Les cavaliers sommés de les rendre et entendant siffler les balles à leurs oreilles, jugèrent à propos de prendre la fuite à travers champs et abandonnèrent la voiture qui contenait les prisonniers.

L'excitation des esprits était générale ; mais elle était particulièrement vive dans les comtés situés au sud de Montréal, sur les bords de la rivière Richelieu. La plupart des habitants de Saint-Charles, de Saint-Denis et des villages environnants avaient pris les armes et le mouvement insurrectionnel s'étendait de proche en proche dans toute la contrée.

Le commandant général des forces anglaises au Canada, sir John Colborne, chargé de soumettre « les rebelles », partagea ses troupes en deux colonnes : l'une commandée par le lieutenant-colonel Witherall, l'autre placée sous les ordres du lieutenant-colonel Gore : cette dernière comprenait quatre bataillons d'infanterie, une compagnie d'artillerie avec une pièce de campagne et un piquet de cavalerie. Parties de Montréal le 22 novembre, les troupes que commandait le lieutenant-colonel Gore arrivèrent le lendemain matin, vers neuf heures, à Saint-Denis, après une marche

de nuit faite par une pluie battante et des chemins affreux.

Les insurgés les attendaient; ils avaient été prévenus de leur arrivée par un courrier envoyé par le curé de Sorel. Aussitôt qu'on vit apparaître les soldats, on sonna le tocsin et sept ou huit cents « patriotes » se trouvèrent réunis; ils étaient mal armés, n'ayant guère qu'une centaine de fusils, et pour le surplus, n'étant munis que de sabres ou de faulx. Papineau se trouvait là, caché dans la maison du docteur Nelson. On lui conseilla de ne pas exposer sa vie : « Ce n'est pas en combattant, lui dit-on, que vous serez le plus utile; nous aurons besoin de vous plus tard. » Papineau se laissa convaincre et chercha son salut dans une fuite qui lui fut, plus tard, durement reprochée.

Les insurgés commencèrent le feu par une décharge de mousqueterie sur l'avant-garde des troupes qui se trouvaient dans un vallon; celle-ci essuya le feu sans perte; puis toutes les troupes donnèrent de l'avant et s'emparèrent d'une grange et de quelques maisons attenantes. Elles ouvrirent un feu de mousqueterie et d'artillerie sur les insurgés qui s'étaient retranchés, pour la plupart, dans une grande et solide maison appartenant à une dame Saint-Germain; un boulet lancé contre cette maison fit une trouée dans le mur et tua du coup trois des plus braves combattants. Néanmoins, voyant que sa canonnade et sa mousqueterie produisaient peu d'effet, le colonel Gore ordonna au capitaine Markham d'aller s'emparer d'une distillerie appartenant à MM. Nelson et Marchesseau, où une vingtaine d'insurgés s'étaient abrités et d'où ils faisaient beaucoup de mal à ses troupes; mais ce fut en vain qu'on

essaya de les déloger, un feu bien nourri décima la compagnie et blessa mortellement le capitaine Markham; l'assaut dut être abandonné.

Sur ces entrefaites, des gens de Saint-Roch, de Contrecœur et de Saint-Ours arrivèrent un peu après midi pour se joindre aux insurgés. Encouragés par ce renfort, ceux-ci prirent l'offensive et attaquèrent les soldats qui se trouvaient dans la grange et en arrière avec tant de *furia*, qu'ils parvinrent à les déloger, en leur faisant subir des pertes considérables; les autres détachements furent aussi vivement houspillés et, après un combat de six heures, le colonel Gore fut forcé de battre en retraite, abandonnant la victoire aux insurgés, qui restèrent maîtres de sa pièce de canon, firent quelques prisonniers et poursuivirent l'ennemi jusqu'à l'entrée de Saint-Ours. D'après un témoin oculaire, le nombre des soldats tués, tant pendant l'action que pendant la poursuite, aurait été de trente. Les patriotes avaient perdu, de leur côté, sept morts, parmi lesquels un membre du Parlement, M. Ovide Perreault[1].

Vainqueurs dans le combat de Saint-Denis, les insurgés furent moins heureux du côté de Saint-Charles. Le colonel Witherall qui devait opérer de ce côté avait sous ses ordres sept compagnies d'infanterie et deux pièces d'artillerie, outre un piquet de cavalerie. Le 25 novembre, cette colonne arriva, après avoir reçu sur sa route quelques coups de fusil, devant les retranchements des insurgés au camp de Saint-Charles. Derrière ces retranchements, formés de troncs d'arbres recouverts de terre et appuyés à une grande maison

[1] L. N. Carrier, p. 77.

seigneuriale, laquelle avait été convertie en forteresse et percée de meurtrières, se trouvaient réunis de quatre à cinq cents hommes, la plupart sans armes, comme ceux de Saint-Denis; ils obéissaient aux ordres d'un nommé Brown; mais celui-ci s'étant dérobé par la fuite dès le commencement de l'attaque, M. Marchesseau prit à sa place le commandement. Deux canons, que les insurgés avaient avec eux, ne leur furent d'aucun secours. Le colonel Witherall, disposant de forces très supérieures en nombre, tourna les retranchements, prit possession de la colline sur laquelle il plaça son artillerie et enveloppa les deux côtés de la fortification de manière à ne laisser aux « rebelles » d'autre issue que par la rivière; alors il donna l'ordre d'attaquer les retranchements, et une décharge générale de mousqueterie précéda l'assaut. Les insurgés répondirent par une fusillade bien nourrie qui jeta, pendant un moment, la confusion parmi les assaillants; mais ceux-ci se reformèrent bientôt et soutenus par les coups répétés de l'artillerie, dont les boulets eurent bientôt renversé les minces retranchements dont se couvraient leurs adversaires, ils reprirent vigoureusement l'offensive. Les insurgés lâchèrent pied et, comme ils s'enfuyaient dans la direction de la rivière, le colonel Witherall ordonna de charger à la bayonnette. Ce fut le signal d'un massacre effroyable : cent vingt-cinq hommes environ parmi « les patriotes » tombèrent sur le champ de bataille; il y eut une quarantaine de blessés et autant de prisonniers. Witherall fit brûler le camp et tout ce qu'il contenait[1].

[1] L. N. Carrier, p. 81.

Les troupes anglaises retournèrent à Montréal après cette affaire; elles furent, un instant, arrêtées à la Pointe-Olivier par un parti de patriotes qui essayaient de leur couper la route; mais elles eurent facilement raison de cette résistance et purent venir à Montréal recueillir les lauriers de leur facile triomphe.

Si la victoire de Saint-Denis avait exalté, pour un moment, au plus haut degré l'enthousiasme des « fils de la liberté », le fatal dénouement du combat de Saint-Charles vint les rappeler bien vite à la triste réalité, en leur montrant la disproportion entre les forces de l'insurrection et celles du gouvernement; l'une, comptant seulement quelques volontaires mal aguerris, presque entièrement dépourvus d'armes et de munitions, l'autre s'appuyant sur des soldats depuis longtemps exercés à la discipline et abondamment pourvus de tout ce qui manquait si complètement aux insurgés. Aussi ne pouvait-il y avoir de doute sur le résultat de cette campagne. Le colonel Gore, qui avait éprouvé l'échec de Saint-Denis, reçut de nouveaux et considérables renforts : deux pièces de canon, cinq compagnies d'infanterie et un escadron de cavalerie. Avec ce corps d'armée le colonel Gore reprit l'offensive contre les insurgés de Saint-Denis; mais ceux-ci, sentant l'impossibilité de soutenir une lutte si inégale, quittèrent ce bourg et se dispersèrent de divers côtés. Les soldats en arrivant trouvèrent donc le village désert : tous, hommes, femmes et enfants avaient abandonné leurs demeures et s'étaient réfugiés soit dans les bois, soit dans les paroisses situées de l'autre côté de la rivière. Suivant les instructions qu'ils avaient reçues, les soldats mirent le village au pillage. Ils saccagèrent et incendièrent une

cinquantaine de maisons, outre celles du docteur Nelson, des capitaines Jalabert et Chamart, et de quelques autres notables insurgés.

Quelques jours après les combats de Saint-Denis et de Saint-Charles, le 5 décembre (1837) la loi martiale fut proclamée dans toute l'étendue du district de Montréal. En même temps le gouverneur général, lord Gosford, promettait mille louis de récompense à qui livrerait M. Papineau ; la capture de plusieurs autres hommes marquants appartenant au parti patriote était également mise à prix. Déjà quarante-cinq détenus politiques se trouvaient dans la prison de Montréal, et onze dans celle de Québec.

Ces mesures rigoureuses, jointes aux appels que le clergé ne cessait de faire entendre dans le sens de la soumission aux autorités, jointes surtout au sentiment généralement répandu que le mouvement, en dehors du secours des Etats-Unis, (lesquels ne manifestaient alors aucune velléité d'intervenir dans les affaires de leurs voisins), n'avait aucune chance de succès : ces mesures, disons-nous, eurent pour effet de réduire de beaucoup le nombre des insurgés. Les gens d'humeur pacifique envoyèrent des protestations de fidélité à la couronne britannique, tout en déclarant qu'ils maintenaient leurs droits et réclamaient le redressement de leurs justes griefs ; ils demandaient aussi la convocation des Chambres, que lord Gosford n'accorda pas. Le gros du peuple canadien s'en est tenu dès lors à ces démonstrations platoniques. Il ne resta plus dans les rangs des « rebelles », qu'un millier à peine d'exaltés, et dans ce nombre même, quelques hommes qui ne cherchaient dans l'insurrection que des occasions de

désordre ou de rapine. Le gros de ces insurgés était alors à Saint-Eustache, au nord de Montréal; ils s'étaient retranchés dans l'église et dans le presbytère, et s'étaient procuré des armes en enlevant aux Indiens des Deux-Montagnes leurs fusils et deux canons. Sir John Colborne décida de marcher de sa personne pour réduire ce dernier asile de l'insurrection : il n'emmenait pas moins de 8,000 hommes au dire d'un historien [1]. Il traînait aussi huit pièces de campagne à sa suite. A l'annonce de l'arrivée de ces forces imposantes, le camp de Saint-Eustache se réduisit encore par la défection et la fuite de plusieurs des insurgés, en sorte qu'il ne resta guère, autour du chef, le docteur Chénier, que 250 combattants déterminés. Sommés de se rendre, avec la promesse d'avoir la vie sauve, s'ils consentaient à livrer leurs chefs, ces hommes répondirent en commençant la fusillade. Le feu de l'artillerie assiégeante s'ouvrit alors contre l'église où les insurgés s'étaient barricadés. Les assiégés répondaient par des décharges de mousqueterie. Mais bientôt le feu prit à l'édifice, qui, déjà ébranlé par le canon, menaçait de s'écrouler sur ceux qui l'occupaient. Plusieurs des assiégés tentèrent une sortie désespérée, mais ils furent tués — et parmi eux leur chef, le docteur Chénier, — dans le cimetière qui avoisine l'église. Ceux qui demeuraient partagèrent leur sort, les clochers de l'église s'effondrèrent et bon nombre de ces malheureux furent ensevelis sous les décombres. A peu près 110 morts et 105 prisonniers, tel fut le bilan de cette journée du côté des insurgés, tandis que les troupes n'eu-

[1] L.-N. Carrier. — Garneau parle seulement de 2,000 hommes.

rent que sept hommes tués et une dizaine de blessés.

C'est ainsi que « l'ordre » fut rétabli à Saint-Eustache. Le lendemain, les « vainqueurs » parcoururent la contrée environnante. A Saint-Benoit où les insurgés avaient, quelques jours auparavant, recruté quelques hommes, les habitants envoyèrent au devant du général Colborne des parlementaires chargés de protester de leurs sentiments pacifiques. Mais le général Colborne ne voulut rien entendre et donna l'ordre à ses troupes de marcher sur le village qu'on trouva désert. Malgré la soumission des habitants, toutes les maisons furent mises au pillage par la soldatesque, et le feu fut allumé sur plusieurs points : en quelques heures tout le village n'était plus qu'un décombre fumant.

Cette fois, on pouvait croire que « l'ordre » était tout à fait « restauré » et que la « société sauvée » en avait fini avec les « rebelles ». Les évêques romains de Montréal et de Québec invitèrent les fidèles à un service d'actions de grâces !

Ce ne fut pas encore la fin cependant, et les troubles recommencèrent encore au mois de mars de l'année suivante (1838). Dans l'intervalle, un nouveau gouverneur, lord Durham, était venu prendre la place de lord Gosford, qui avait demandé et obtenu son rappel. Le nouveau gouverneur arrivait avec de pleins pouvoirs, car le Parlement anglais venait d'adopter, à une faible majorité il est vrai, une loi qui suspendait la constitution de 1791 et avec elle les dernières garanties que les Canadiens français tenaient d'un régime représentatif, si bâtard qu'il fût. Lord Durham fit son entrée dans Québec, le 21 mai, avec un faste vraiment royal, au bruit des salves d'artillerie, au milieu d'une double

haie de soldats. Il s'empara sans façon des bâtiments du Parlement pour y loger sa maison ; quant au Parlement lui-même, il le remplaça par un conseil de sept personnes, composé de gens de sa suite et dont quelques-uns avaient été condamnées autrefois, pour des faits peu moraux : des sept membres qui composaient ce conseil, un seul était originaire du Canada.

Les prisons étaient encombrées partout de détenus politiques, des mandats d'arrêt avaient été lancés contre une quantité de fugitifs et ce n'était pas l'un des moindres embarras de la situation de savoir que faire de cette foule de prisonniers et de contumaces. Lord Durham imagina de proclamer une amnistie, mesure qui fut accueillie avec allégresse dans tout le Canada, mais il excepta de cette amnistie huit des prisonniers les plus compromis, dont il ordonna, de son chef, la déportation aux Bermudes ; en même temps qu'il prononçait la peine du bannissement contre quatorze contumaces, qui avaient cherché un refuge aux États-Unis et parmi lesquels se trouvait Papineau.

Cette façon cavalière de se substituer aux juges, et en même temps d'user du droit régalien de grâce ou d'amnistie fut fort mal prise en Angleterre et le Parlement de Londres infligea un désaveu au gouverneur du Canada. Lord Durham donna aussitôt sa démission et repartit pour l'Angleterre (le 13 novembre 1838) laissant le gouvernement aux mains de sir John Colborne.

La nouvelle prise d'armes de l'insurrection coïncida avec ce départ. Déjà au commencement de mars une troupe de quelques centaines d'insurgés, partis de l'État

de Vermont (États-Unis) avaient fait une tentative sur le territoire canadien. Ces insurgés avaient pour chef Robert Nelson, frère du Nelson qui commandait à Saint-Denis. Robert Nelson, qui s'intitulait lui-même « Président du gouvernement provisoire de la République canadienne », avait lancé une sorte de déclaration d'indépendance, aux termes de laquelle « le Bas Canada était relevé de son allégeance envers l'Angleterre, la République était proclamée, l'Église séparée de l'État, la tenure seigneuriale abolie, etc. » La tentative du mois de mars échoua, mais pour être reprise, sur une plus large échelle, au mois de novembre. A ce moment d'ailleurs, le Haut-Canada, peuplé presque exclusivement comme on sait de colons d'origine anglaise, n'était pas moins agité que le Bas-Canada, où dominait l'élément français. M. Mackenzie s'était mis à la tête d'un parti de mécontents et d'insurgés qui, renforcé par un certain nombre d'Américains, inquiétait constamment les postes anglais sur la frontière. Les mouvements insurrectionnels se produisirent donc dans les deux Canadas en même temps.

Dans le Haut-Canada les insurgés, débarqués près de Prescott, furent bientôt cernés par des forces considérables et obligés de se rendre. Quelques autres partis inquiétèrent la frontière tout l'hiver, attaquèrent Windsor, Détroit et quelques autres points [1]; mais toujours talonnés par les colonels Mac Nabb et Prince, ils finirent par s'évanouir sans avoir obtenu de résultat sérieux.

Dans le Bas-Canada, l'action commença le 3 no-

[1] Laverdière. — Hist. du Canada, p. 221.

vembre, sur le canal Beauharnais, par la prise d'un navire marchand, le *Henry Brougham*, et par le pillage de quelques maisons appartenant à des Anglais. Après avoir coupé le chemin de Laprairie à Saint-Jean et arrêté le courrier qui faisait le service de Québec au Bout-de-l'Isle, cette bande se porta vers les villages de Saint-Denis, Saint-Charles et Saint-Ours où elle pensait trouver des armes et des munitions; mais ne trouvant rien de ce qu'ils cherchaient, les insurgés se dispersèrent. Un autre parti de rebelles s'était formé, vers le même temps, à Châteauguay et, comme eux aussi manquaient d'armes, ils essayèrent de s'emparer par surprise de celles des Indiens Caughnawaga, et choisirent, pour exécuter leur projet, le moment où ces sauvages étaient rassemblés à la messe. Mais une femme de la tribu, demeurée aux champs, les avait aperçus et elle donna l'éveil assez à temps pour que les sauvages, courant à leurs armes, se missent en mesure de repousser cette agression. Ils poussèrent leur cri de guerre, chargèrent les agresseurs, les mirent en fuite, et firent 64 prisonniers, qu'ils emmenèrent triomphalement à Montréal.

Les débris de ces deux bandes vinrent se réunir autour de Robert Nelson, qui avait établi son quartier général à Napierville, tout près de la frontière américaine. Son armée de volontaires comptait alors au-dessus de 2,000 hommes, mais il y avait dans ce nombre beaucoup de non-valeurs, et d'ailleurs au même moment sir John Colborne réunissait sous ses ordres une armée de six mille hommes de troupes régulières, sans parler de 500 volontaires et de 400 sauvages. Nelson, sentant qu'il ne pourrait se maintenir à Na-

pierville où d'ailleurs la retraite menaçait d'être coupée, se dirigea vers Odelltown et il entra dans cette place, le 9 novembre, à la tête de 800 hommes armés ; mais le lieutenant-colonel Taylor le rejoignit et à la tête des troupes qu'il avait sous la main, lui livra un combat meurtrier : les insurgés furent défaits et Nelson gagna la frontière avec ceux qui purent le suivre. Les troupes anglaises firent plusieurs prisonniers, entre autres un jeune français, nommé Andelain, arrivé récemment dans le pays et qui s'était engagé dans les rangs des insurgés.

Quelques autres rassemblements d'insurgés, à Beauharnais, à Terrebonne, à Montarville, près de la rivière Chambly furent également dispersés. L'insurrection était finie, et si les insurgés, au début de cette seconde campagne surtout, avaient en plusieurs occasions compromis leur cause par des violences contre les personnes et les propriétés, ces violences purent paraître légères à côté des brutalités de la répression. Au dire de Garneau, sir John Colborne promena partout la torche incendiaire et ne laissa que ruines et que cendres sur son passage.

De retour à Montréal où le parti « loyalist » lui fit un accueil enthousiaste, Colborne établit des cours martiales pour juger les prisonniers qu'il ramenait avec lui et toutes les personnes suspectes qui avaient été déjà arretées précédemment. Sommaire fut la procédure devant ces conseils de guerre. Quatre-vingt-neuf accusés furent condamnés à mort, quarante-sept à la déportation, les biens des condamnés furent confisqués. Au milieu de ces exécutions sommaires, le *Herald* de Montréal trouvait moyen de plaisanter :

« Nous avons vu, écrivait ce journal, la nouvelle potence faite par M. Brondson, et nous croyons qu'elle va être aujourd'hui élevée en face de la nouvelle prison, de sorte que les rebelles qui y sont enfermés, pourront jouir d'une perspective qui ne saurait manquer de leur procurer un sommeil profond et des songes agréables. Six ou sept pourront s'y tenir à l'aise, mais dans un cas pressé, on pourra y en loger un plus grand nombre. »

Il convient d'ajouter que la plupart des condamnés à mort virent leur sentence commuée; mais douze d'entr'eux gravirent cependant les escaliers de l'échafaud. Voici les noms de ces malheureux : Joseph Cardinal, Duguet, Decoigne, Robert, les deux frères Sanguinet, Hamelin, Andelain, Norbonne, Nicolas, Donais et Chevalier de Lorimier. Plusieurs de ces condamnés étaient honorablement connus et appartenaient à la bonne bourgeoisie. Cardinal était notaire, et Duguet lui était attaché comme clerc. Andelain était le jeune Français dont nous avons fait connaissance et qui s'était engagé comme volontaire pour servir la cause de l'indépendance canadienne. Chevalier de Lorimier a écrit, avant de marcher au supplice, quelques pages touchantes, qui portent la marque d'un noble esprit et d'un grand cœur.

Et maintenant, s'il nous fallait juger cette insurrection, nous dirions qu'elle fut sans doute imprudemment soulevée et inconsidérément conduite; mais, si les insurgés eurent de graves torts, le gouvernement, lui, sembla prendre à tâche de justifier, par la violence et la barbarie de ses moyens de répression, cette ac-

cusation de tyrannie qui seule pouvait excuser, et, dans une certaine mesure, rendre légitime la révolte de ses sujets. Au point de vue des résultats, cette insurrection, condamnée d'avance à l'échec, sembla compromettre, pour un temps, la cause de la liberté et du « self-government » qu'elle voulait servir. Et cependant, si les Canadiens français obtinrent plus tard les garanties parlementaires qu'ils avaient vainement revendiquées depuis la conquête anglaise, s'ils parvinrent à asseoir leur gouvernement sur la base d'une représentation exacte de leur nombre et de leurs intérêts, s'ils sont aujourd'hui, vis-à-vis de l'Angleterre, sur un pied d'égalité complète avec leurs co-sujets de race anglo-saxonne, et si enfin le lien même de la colonie avec la métropole s'est aujourd'hui relâché au point que le Canada est à proprement parler une « puissance » indépendante, et que les Canadiens français peuvent, sans cesser d'être « loyaux », acclamer la France dans leurs assemblées et même arborer son drapeau dans leurs jours de fête, — qui dira que la cause n'en remonte pas à cette insurrection de 1837-1838, et que l'honneur n'en revient pas à ces exaltés, à ces fous, qui, sans trop calculer les conséquences de leur révolte, sentirent bouillonner leur sang quand la coupe d'oppression et d'opprobre fut pleine jusqu'au bord, s'armèrent des premières armes qu'ils rencontrèrent et versèrent leur sang généreux, sur les champs de bataille ou sur l'échafaud, pour cette cause sacrée de l'indépendance de leur terre natale?

CHAPITRE IV

De l'union des deux Canadas jusqu'à la démission du cabinet Lafontaine (1840-1851)

L'Angleterre avait suivi, non sans inquiétude, les phases d'une insurrection qui menaçait, si elle avait pu compter sur le secours des États-Unis, de lui enlever ses dernières possessions dans l'Amérique du Nord. Lord Durham, le prédécesseur de sir John Colborne comme gouverneur du Canada, avait été chargé d'aller faire sur place une enquête afin d'éclairer le Gouvernement et le Parlement anglais sur les changements qu'on sentait la nécessité d'apporter à l'état des choses et, en particulier, à la constitution de 1791, instrument désormais faussé et hors d'usage. Toute la politique de lord Durham était d'étouffer, si possible, la nationalité canadienne française, trop vivace à ses yeux et de donner une prépondérance exclusive à l'élément anglo-saxon. On lui prête ce mot typique : « Le Canada doit être anglifié, dût-il pour cela cesser d'appartenir à la Grande-Bretagne. »

Son projet, qui fut d'ailleurs adopté, dans tous ses articles, par le Parlement britannique, était, en effet,

bien conçu pour amener à ce résultat. Le *bill* qui réunissait les deux Canadas, le Bas-Canada (français) et le Haut-Canada (anglais) jusqu'alors séparés, voté dans la session de 1840, promulgué le 23 juillet 1840, et mis en vigueur le 10 février de l'année suivante, portait, entre autres dispositions :

Que l'anglais serait la seule langue légale et parlementaire ;

Que le nombre des représentants serait le même (de quarante-deux) pour chacune des deux provinces, quoique le Haut-Canada n'eut alors qu'une population bien inférieure à celle de la province française (500,000 contre 700,000 en 1844);

Que le chiffre de la représentation, ainsi que l'assiette des divisions électorales ne pourraient être changés que par une majorité des deux tiers des voix dans l'Assemblée législative ;

Que la dette du Haut-Canada, qui s'élevait alors à près de six millions de piastres, passerait à la charge de l'Union, et grèverait par suite de moitié le Bas-Canada qui n'avait presque pas de dettes et fournissait la plus grande somme des revenus publics ;

Enfin, que le choix de la capitale serait laissé au bon plaisir du gouvernement, lequel préféra à Québec et à Montréal, qui avaient tous les droits à cet honneur, une petite ville du Haut-Canada, Kingston, qui n'avait d'autre titre que d'être habitée par une population exclusivement anglaise.

On peut voir, par là, combien l'acte d'Union était partial et injuste, et comme il favorisait l'élément anglo-saxon au détriment de l'élément français. Ce n'était, d'ailleurs, que la continuation du système employé de-

puis la conquête, et qui poursuivait obstinément l'absorption ou l'annihilation de la nationalité française, dans le pays qui avait été la Nouvelle France. La constitution de 1791 avait été déjà forgée dans ce but; la nouvelle constitution devait, dans la pensée de ses auteurs, parachever l'œuvre, en réduisant les Canadiens français à l'état de minorité d'abord, à l'état d'incapacité ensuite.

Les protestations des Canadiens français ne manquèrent point, on peut le croire, contre ce tissu d'injustices; mais la métropole était décidée à passer outre. Forcés de subir un nouvel ordre de choses, établi sans l'assentiment ni même sans la consultation préalable de la population, qu'ils n'avaient point désiré et pour lequel ils n'avaient même pas été consultés, les Canadiens d'origine française firent contre male fortune bon cœur, resserrèrent entre eux les liens de la fraternité de race et manœuvrèrent si bien sur ce terrain parlementaire, nouveau pour eux, et où ils allaient désormais se trouver en face d'une majorité de race et de langue différente[1], qu'au bout de quelques années ils avaient obtenu le retrait des clauses les plus vexatoires de l'acte d'Union, forcé l'estime de leurs adversaires, rétabli leur race sur un pied d'égalité parfaite avec la race anglo-saxonne, assuré le self-government à leur pays en enlevant à la métropole quelques-unes des prérogatives qu'elle s'était

[1] En effet, tandis que les 42 collèges électoraux du Haut-Canada étaient représentés exclusivement par des Anglo-Saxons, ceux-ci pouvaient encore compter sur une dizaine de sièges du Bas-Canada où la population anglaise égalait ou dominait la population franco-canadienne.

jusque-là le plus jalousement réservées, enfin préparé l'indépendance, très réelle, dont jouit aujourd'hui le Canada français qui, depuis la constitution de 1866, s'administre lui-même et par un parlement particulier, pour toutes les questions dont il ne doit pas partager le règlement avec ses confédérés.

L'histoire de ces conquêtes successives occupe toute la période qui va de 1841 à 1866. Nous regrettons de ne pouvoir la suivre dans ses détails et d'être obligé de nous en tenir aux grandes lignes.

Le 10 février 1841, le nouveau gouverneur du Canada, M. Thompson, récemment créé baron de Sydenham et de Toronto, prêtait serment et dictait une proclamation au peuple des deux provinces où il dissimulait peu ses préférences pour le Haut-Canada. Trois jours après, paraissait la liste du Ministère, exclusivement composé d'Anglais du parti tory, et dont quelques membres étaient particulièrement impopulaires, non seulement auprès de la population du Bas-Canada, mais encore auprès d'une notable partie de celle du Haut. La période électorale, qui s'ouvrit sur ces entrefaites, fut l'occasion d'une bonne et active campagne, qui propagea, dans tout le Bas-Canada, avec les idées de liberté et de protestation contre l'arbitraire gouvernemental, des notions exactes sur le fonctionnement du régime parlementaire. Quelle que fût la pression exercée dans ces élections par le gouvernement de lord Sydenham, l'opposition conduite par un homme éminent, M. La Fontaine, et prenant pour « plateforme » la protestation contre l'Union, fit passer, dans le Bas-Canada, vingt-trois de ses candi-

dats contre dix-neuf inféodés au gouvernement. Dans le Haut-Canada, la lutte électorale n'eut pas lieu sur la question de l'Union, acceptée par tous les partis, mais sur le terrain des réformes et de la substitution d'un régime véritablement parlementaire avec ministère responsable devant les Chambres, au gouvernement personnel et irresponsable qui était encore en vigueur, sous la nouvelle constitution comme sous l'ancienne. Les « réformistes » l'emportèrent aux élections sur le parti conservateur alors connu sous le nom de « Family compact », et la nouvelle Chambre compta vingt-six députés du premier parti contre seize seulement du second.

Lord Sydenham manœuvra de façon à se concilier, pour un temps au moins, les réformistes du Haut-Canada. Il voulait, avant tout, faire ratifier l'acte d'Union par la majorité de l'Assemblée législative, et il y parvint sans trop de peine; vingt-cinq voix seulement, presque toutes de Canadiens français, protestèrent contre cette constitution imposée sans consultation préalable du pays. Sur une interpellation des réformistes, les ministres durent aussi prendre l'engagement de résigner leurs fonctions, du jour où ils n'auraient plus l'appui de la majorité de la Chambre. « Nous tenons enfin le gouvernement responsable », s'écria-t-on de toutes parts, et, en effet, depuis ce moment, le Canada posséda la réalité du régime représentatif, dont il n'avait eu que l'ombre jusqu'à ce moment.

Lord Sydenham ne tarda pas d'ailleurs à s'apercevoir, aux résistances que soulevèrent dans la Chambre plusieurs de ses propositions, que l'esprit d'indépendance avait soufflé sur ses administrés. Bien que la

majorité de l'Assemblée législative eut été composée artificiellement et comptât une quantité de créatures du gouverneur, cette majorité même manqua au pouvoir en mainte occasion. C'est ainsi qu'un projet d'émission de papier-monnaie, proposé par le gouvernement, fut repoussé; c'est ainsi encore que, malgré le ministère, la Chambre prescrivit une enquête sur les élections contestées et entachées de fraude. Le Conseil législatif, sorte de Chambre des pairs servile, dont tous les membres étaient nommés par le gouvernement, fut employé à réfréner ces velléités d'indépendance; il refusa son approbation à dix-huit projets de loi adoptés par la Chambre des députés. L'opposition allait croissant dans tout le pays, et notamment dans le Bas-Canada, mais le gouverneur ne vécut pas assez pour en voir le triomphe. Le 19 septembre 1841, le lendemain même de la clôture de la session parlementaire, lord Sydenham mourut des suites d'une chute de cheval qu'il avait faite quelques jours auparavant. Il laissait la réputation d'un homme énergique et habile, mais aussi d'un administrateur partial et peu scrupuleux sur le choix des moyens. Parmi les Canadiens-Français en particulier, cette mort n'excita que peu de regrets.

Sir Charles Bagot, qui lui succéda comme gouverneur, arriva à Kingston le 10 janvier 1842. L'une de ses premières déclarations fut : qu'il « ne ferait aucune distinction de race ni de partis politiques, et que son seul désir était de se concilier l'approbation et l'appui de toutes les parties du pays. » Il témoigna tout d'abord de la réalité de ces dispositions en donnant à des Canadiens d'origine française quelques emplois impor-

tants dans l'administration et dans la magistrature. Mais les griefs des Canadiens français étaient trop nombreux pour être apaisés à si bon compte. « ... Nous avons bu la coupe jusqu'à la lie, s'écriait dans le *Canadien* un publiciste de talent, M. Etienne Parent. Depuis un demi-siècle, nous sommes abreuvés d'amertume ; on peut nous faire endurer plus que nous n'avons souffert, nous sommes familiers avec les souffrances et nous les redoutons moins que le déshonneur... Ces réflexions ne sont pas les divagations d'une imagination échauffée ; c'est l'expression fidèle et réfléchie du sentiment qui anime un demi-million d'hommes dans le Bas-Canada. L'appât des faveurs a pu amollir quelques courages, mais la masse de la population ne fléchira jamais. Le soleil du pouvoir pourra dessécher quelques rameaux, mais l'arbre conservera toujours sa sève et sa verdeur. »

Le nouveau gouverneur convoqua les Chambres pour le 8 septembre 1842. Dans l'intervalle de la dernière session, le parti libéral avait été renforcé dans les deux Canadas par un certain nombre d'élections partielles. Grâce à ces nouvelles recrues, l'opposition était en état de livrer au ministère un vigoureux assaut. Pour en détourner la menace, le gouverneur fit appel à M. Lafontaine, le chef reconnu des Canadiens français, et lui demanda d'entrer dans le cabinet, de concert avec les conservateurs anglais qui y figuraient déjà. M. Lafontaine eut la fermeté de refuser. Il avait lutté jusque-là avec les réformistes du Haut-Canada ; c'était avec eux seuls qu'il voulait arriver aux affaires. Il fallut en passer par là. M. Lafontaine fut chargé de composer lui-même et à titre de premier ministre le nouveau

Cabinet. Il s'associa, pour cette tâche, Robert Baldwin, le chef des libéraux du Haut-Canada. La population du Canada français salua avec enthousiasme ce fait si nouveau de l'avènement de l'un des siens à la tête des affaires publiques, dans ce pays civilisé par elle et où elle était, depuis quatre-vingts ans, traitée en inférieure et en étrangère.

Le ministère Lafontaine-Baldwin put compter, dès son arrivée aux affaires, sur une majorité considérable dans la Chambre. Il en profita pour faire voter, dans la session suivante, plusieurs mesures de réparation et d'équité. Les ministres firent transférer la capitale du Canada-Uni de Kingston à Montréal qui était déjà la ville la plus populeuse (40,000 âmes en 1842) et la plus riche du Canada. Ils firent modifier l'assiette de la liste civile et reconnurent à la Chambre seule le droit de voter le budget et de fixer les impôts. Enfin, en rendant les juges indépendants de la couronne et en faisant proclamer l'incompatibilité entre les fonctions administratives et le mandat de représentant, ils mirent fin à des abus qui avaient menacé de corrompre, dès le début, le fonctionnement du régime parlementaire.

Ces mesures, quoique votées toutes à une majorité considérable, n'allèrent pas sans de vives protestations du fait des conservateurs dépossédés du pouvoir et qui affectaient de prétendre, par l'organe de sir Allan Mac Nab, que « les rebelles étaient récompensés, au détriment des sujets fidèles et loyaux de Sa Majesté ».

Sir Charles Bagot, enlevé sur ces entrefaites par la mort, fut remplacé comme gouverneur par lord Metcalfe (1843). Ce dernier gouverna quelque temps de concert avec le cabinet libéral ; mais bientôt, trouvant

son rôle trop borné par celui des ministres, il voulut faire acte de gouvernement personnel et, de son chef, nomma à divers emplois publics des personnages plus ou moins hostiles aux vues du Cabinet. Les ministres, qui n'avaient pas été consultés, protestèrent au nom des règles ordinaires du gouvernement constitutionnel ; mais en vain. Metcalfe prétendit qu'il dégraderait le caractère de sa charge et sacrifierait la prérogative royale s'il consentait à soumettre aux ministres le choix des fonctionnaires publics. Voyant qu'ils ne pouvaient vaincre l'entêtement du gouverneur, les membres du Cabinet Lafontaine-Baldwin prirent le parti de donner leur démission. Lord Metcalfe constitua un conseil provisoire de trois membres, où un Canadien-Français, M. Denis Viger eut le tort d'accepter de figurer. Ce conseil ne pouvait d'ailleurs prétendre à rallier les sympathies et la confiance de la Chambre. Après divers atermoiements, il fallut dissoudre celle-ci et convier le pays à des élections générales.

La cause représentée par les ministres démissionnaires triompha à une grande majorité dans le Bas-Canada. M. Viger fut battu dans deux collèges électoraux, tandis que M. Lafontaine et ses amis réunissaient la presque unanimité des votants. Malheureusement, le Haut-Canada ne seconda pas ce mouvement de protestation. Les intrigues du ministère se donnèrent là libre carrière et trouvèrent des électeurs trop crédules ou trop inconstants [1]. Les réformistes ne purent faire

[1] « On doit remarquer, dit un auteur, que les Haut-Canadiens ont, de tout temps, montré de l'inconsistance en politique : à chaque élection, les partis conquéraient tour à tour la majorité. Il suffisait

passer qu'une dizaine de leurs candidats. Finalement, à l'ouverture du second Parlement, le Cabinet Viger-Draper se trouvait en possession d'une majorité de quelques voix.

Mais l'opposition, conduite par les ministres démissionnaires, MM. Lafontaine et Baldwin, était assez nombreuse et assez compacte pour que le gouvernement dût compter avec elle, à toute heure. Aussi l'une des premières mesures de l'administration, en quête de popularité, fût-elle de demander à la reine une amnistie générale pour tous les condamnés qui avaient pris part aux mouvements insurrectionnels de 1837-1838. Cette amnistie ne fut accordée formellement par le gouvernement anglais, que six ans plus tard, en 1849; mais, dès 1843, par l'effet de grâces particulières, les portes des prisons se rouvrirent pour une foule de détenus politiques, et plusieurs exilés, entr'autres le célèbre Papineau, furent admis aussi à franchir le seuil de leur terre natale. Papineau, qui avait cherché un refuge en France, revint au Canada en 1845; les Canadiens français lui firent une véritable ovation.

Le ministère conservateur prit encore l'initiative de proposer une adresse à Sa Majesté britannique pour demander l'abrogation de la clause de l'Acte d'Union qui proscrivait l'usage légal de la langue française. Cette motion fut reçue aux applaudissements unanimes de l'Assemblée et votée aussitôt par acclamation.

qu'un gouverneur montrât de la sympathie envers la minorité, pour que cette minorité devînt la majorité : c'est ce qui a fait souvent la faiblesse et l'embarras des gouvernements. Les Bas-Canadiens étaient beaucoup plus fidèles à leurs principes... » Louis P. Turcotte. *Le Canada sous l'Union*, p. 166.

Néanmoins, ce ne fut que trois ans plus tard et sous le second ministère Baldwin-Lafontaine, que la disposition qui proscrivait notre langue fut définitivement rapportée.

Mais, pendant qu'ils accordaient aux Canadiens français ces satisfactions surtout morales et nous pourrions ajouter toutes platoniques, les ministres assuraient aux habitants du Haut-Canada, sur lesquels ils s'appuyaient surtout, des avantages beaucoup plus réels, accordant à la province supérieure la plus grosse part des subsides pour les travaux publics, pour la construction de canaux, chemins, etc. — Le Haut-Canada recevait encore une somme de 40,000 livres sterling, à titre d'indemnité pour les pertes qu'il avait subies pendant les troubles civils ; pendant ce temps, le Bas-Canada, qui avait des réclamations au moins aussi justes à faire valoir, était renvoyé, pour le règlement de ses indemnités, aux calendes grecques.

Cependant lord Metcalfe, déjà saisi par les étreintes d'un mal qui devait le conduire au tombeau, avait demandé son rappel et, en attendant la nomination de son successeur, avait passé les rênes du gouvernement à lord Cathcart, commandant des forces militaires de l'Angleterre au Canada (1845). Le gouvernement métropolitain confirma ce choix à titre provisoire et d'autant plus que l'état, fort tendu à ce moment, des relations de l'Angleterre avec les Etats-Unis pouvait faire désirer à la première de ces puissances de voir l'administration de la colonie entre des mains militaires.

Déjà quelques années auparavant (1841) des difficultés s'étaient élevées, entre la République américaine

et les possessions britanniques, au sujet d'un territoire en litige sur la frontière nord de l'Etat du Maine. L'Angleterre avait envoyé à cette occasion à Washington un plénipotentiaire, lord Ashburton, qui fut assez peu heureux dans ses négociations et finit par concéder aux Etats-Unis tout le territoire contesté, plus de quinze cent mille hectares, qui, d'après la carte dressée au congrès de Versailles, mais ignorée du plénipotentiaire, appartenaient légitimement au Canada. C'était encore en 1845 une question de frontières, mais cette fois à l'extrême Ouest, sur les rivages du Pacifique, qui menaçait de mettre de nouveau aux prises les États-Unis et leur ancienne métropole. L'Angleterre ne fut pas plus heureuse dans la conduite et dans l'issue de cette nouvelle contestation.

Au delà des montagnes Rocheuses, découvertes et franchies pour la première fois (en 1742) par un Français, le chevalier La Varenne de la Vérandrye[1], s'étend, des bouches de l'Orégon aux confins de la presqu'île d'Alaska, tout une vaste région où la colonisation commençait seulement alors à envoyer ses premiers pionniers, mais qui ne devait pas tarder à recevoir un accroissement considérable de population et à prendre une importance réelle. Les Etats-Unis, héritiers des prétentions de la France, depuis la cession de la Louisiane, et de l'Espagne depuis le traité de 1819, se heurtaient là à des prétentions contraires des Anglais et même des Russes. Un arrangement était intervenu en 1824,

[1] Né aux Trois-Rivières (Nouvelle-France); quatre de ses fils et l'un de ses neveux, nommé de la Janeraye, l'accompagnèrent dans ce voyage qui s'accomplit au milieu de difficultés innombrables. Voir p. 198.

entre la Russie et les États-Unis, suivi l'année suivante d'un traité entre la Russie et la Grande-Bretagne. Le territoire de l'Amérique russe était limité au sud par une ligne qui, partie du détroit de Vancouver, embrassait l'archipel du prince de Galles et la Nouvelle-Cornouailles et, longeant la côte jusqu'au mont Saint-Élie, se dirigeait ensuite vers le Nord et la mer glaciale, selon le 141° de longitude (méridien de Greenwich) [1].

Mais le débat restait pendant entre la Grande-Bretagne qui par la compagnie de la baie d'Hudson possédait depuis longtemps des comptoirs fortifiés sur le fleuve Orégon, et les Etats-Unis, ceux-ci persistant à réclamer tout le bassin de l'Orégon et prétendant que la Louisiane, que le premier consul Bonaparte leur avait cédée, en 1802, pour 75 millions de francs, s'étendait sur les deux versants des Montagnes-Rocheuses jusqu'au quarante-neuvième degré de latitude nord. La prétention était hardie, mais elle s'adaptait si bien à la fameuse doctrine de Monroë (l'Amérique aux Américains) que le gouvernement des Etats-Unis n'hésita pas à la soutenir à grand renfort d'arguties et aussi par des paroles menaçantes. La guerre parut un moment sur le point d'éclater. « Mais il advint, dit l'histoire ou la légende [2], que, vers cette époque, un frère du premier ministre britannique faisait partie de l'état-major d'un navire de guerre en station sur les côtes du pays contesté. Grand amateur de pêche, il ne trouvait que déception dans l'exercice de son *sport* favori. Les sau-

[1] On sait qu'en 1867, la Russie a cédé ce territoire aux États-Unis, il forme maintenant le « territoire d'Alaska. »

[2] H. de Lamothe. — Cinq mois chez les Français d'Amérique. p. 254.

mons de la Colombie, peu faits aux nouveautés de la civilisation se refusaient obstinément à mordre aux hameçons perfectionnés. De dépit, le noble pêcheur écrivit à Londres que tout ce pays ne valait pas la peine qu'on se querellât pour le conserver, et son frère le premier ministre s'empressa de suivre ce conseil désintéressé. *Se non è vero, è ben trovato ;* ce qui est certain, c'est qu'aujourd'hui encore tous les habitants de la Colombie anglaise sont convaincus de l'authenticité de cette histoire. Si le grand fleuve Orégon n'est pas la limite méridionale de leur province au lieu de la ridicule ligne quarante-neuvième, si les colonies naissantes du Puget-Sound et tout le territoire actuel de Washington ont passé sous la bannière étoilée, tout cela, disent-ils, tient uniquement à ce que les saumons du pays n'ont point su comprendre tout l'honneur que leur faisait le frère du *premier* d'Angleterre, en daignant les prendre de sa propre main. On sait que depuis la récente décision arbitrale de l'empereur Guillaume, dans l'affaire de l'île San-Juan, les Anglais n'ont même plus la possession exclusive du détroit le plus rapproché des côtes de leur colonie de Vancouver[1]. »

[1] Quoique les Canadiens aient encore assez de terres inhabitées pour ne savoir qu'en faire, ces petites amputations territoriales consommées sans leur intervention, presque à leur insu, et par des négociateurs le plus souvent ignorants de leurs intérêts, ont piqué au vif leur amour-propre national. La métropole l'a senti, et lors du traité de Washington où la question des pêcheries du golfe Saint-Laurent devait être débattue, en même temps que le règlement des déprédations de l'Alabama, elle adjoignit un homme d'État canadiens sir J.-A. Macdonald, à son plénipotentiaire ordinaire. C'et un précédent important et un pas de plus vers la reconnaissance formelle du droit du Canada à intervenir dans toute négociation internationale

L'écho de ces difficultés diplomatiques avait un moment agité les deux Canadas. La Chambre vota, sans discussion, une loi qui organisait une milice canadienne pour la défense du territoire. Un député du Canada français, le Dr Taché, prononça, à cette occasion, un discours animé d'un souffle belliqueux, où il rappela les exploits de ses compatriotes en 1812 et protesta qu'en semblable occurence les Canadiens français étaient prêts à agir de même, quelles que fussent les injustices du parti anglais à leur égard.

Cette agitation ne tarda pas à disparaître avec les causes qui l'avaient fait naître, et les Canadiens tant français qu'anglais purent de nouveau porter leur attention sur les intérêts et les luttes de la politique intérieure. La rivalité entre les deux provinces et les deux races était toujours l'aliment principal de ces luttes. C'est à ce moment qu'on voit s'ébaucher les premières tentatives de rapprochement entre les Canadiens français et les conservateurs du Haut-Canada. C'est à ce moment aussi que se fait jour, dans les débats parlementaires, la théorie, longtemps discutée, de la « double majorité », théorie d'après laquelle les cabinets qui présidaient au gouvernement des deux provinces ne devaient rester en fonctions qu'autant qu'ils s'appuyaient, dans le Parlement, sur la majorité des représentants de l'une et de l'autre province.

Mentionnons ici la prise de possession par lord Elgin (20 janvier 1847) des fonctions de gouverneur du Canada. Cette administration, l'une des plus longues qu'ait eues le Canada, puisqu'elle dura jusqu'en 1854,

où ses intérêts seraient mis en question. (Lamothe, ouvrage cité, p. 235.)

fut généralement habile, modérée et impartiale. Lord Elgin prit au sérieux son rôle de gouverneur constitutionnel : toute sa politique fut de laisser faire ses ministres, qu'il prit toujours, conformément aux règles du parlementarisme, dans la majorité de la Chambre élue. Il n'en fallait pas davantage pour lui assurer une belle page dans l'histoire du Canada et une grande place dans la reconnaissance du peuple canadien.

Il nous faut aussi mentionner, à la même époque, un grand mouvement d'émigration qui, parti d'Irlande à la suite de l'horrible famine qui sévit dans cette contrée en 1846-1847, jeta sur la terre du Canada près de cent mille malheureux, que décimèrent, pendant la traversée et à leur arrivée, la fièvre typhoïde et d'autres maladies épidémiques, suite de la misère et des privations. Une faible part de ces infortunés survécurent au fléau qui fit rage encore après leur débarquement sur la terre hospitalière du Canada; mais l'historien aime à noter, pour l'honneur de l'humanité et du christianisme, le dévouement dont firent preuve, à cette occasion, les populations canadiennes, menacées elles-mêmes de la contagion, et au premier rang les membres du clergé de toutes les confessions. Dans la liste des victimes de leur charité, on trouve les noms du maire de Montréal, M. Mills, de l'évêque de Toronto, M. Power, du grand vicaire Hudon, de M. Chaderton, pasteur protestant, de M. Roy, curé de Charlesbourg, etc. (1847).

Les élections générales eurent lieu au commencement de l'année suivante (1848). Elles assurèrent le

triomphe du parti libéral ou réformiste, dans toute l'étendue de l'Union. Dans le Bas-Canada c'est à peine si le ministère conservateur put faire élire élire cinq ou six de ses candidats ; dans le Haut-Canada, l'opposition porta aux affaires vingt-six députés contre seize élus seulement partisans de la politique ministérielle.

A la rentrée du nouveau Parlement, le candidat des libéraux pour la présidence de la Chambre, M. Morin, réunit cinquante-quatre voix contre dix-neuf données à sir Allan, candidat des conservateurs, et la même proportion se retrouva dans le vote qui mit fin aux jours de l'ancien cabinet. Lord Elgin fit appeler les chefs du parti libéral, MM. Lafontaine et Baldwin, et les chargea de constituer la nouvelle administration. Les libéraux recueillaient les fruits de leur sagesse et de leur persévérance à réclamer l'application des principes du *self-government*. A partir de ce moment, on peut dit que le Canada fut vraiment l'arbitre de ses propres destinées.

Parmi les premières mesures dues à l'initiative du nouveau ministère, il faut noter les efforts faits pour ouvrir à la colonisation les cantons de l'Est, les rives du Saguenay et du lac Saint-Jean et pour diriger sur ces points, non-seulement le courant de l'immigration venue de l'étranger, mais le trop plein de la population canadienne-française elle-même, qui dès lors, paraissait vouloir se porter de préférence vers les Etats-Unis.

Un fait considérable aussi pour l'avenir commercial du Canada fut l'abrogation, par le Parlement anglais (1849), de l'acte de navigation dont les disposi-

tions fermaient les ports du Canada à tous autres vaisseaux qu'à ceux de la marine anglaise. Désormais le Canada put importer des marchandises et exporter directement ses produits. La liberté de la navigation amena dans le Saint-Laurent des vaisseaux américains, français, allemands et autres. Un traité conclu à la même époque avec le gouvernement des États-Unis permit aux Canadiens de recevoir en douane les marchandises destinées aux États-Unis et de faire passer par les États-Unis les marchandises destinées à l'exportation. Ainsi le Canada devenait de plus en plus indépendant, tant au point de vue commercial qu'au point de vue politique, de la métropole anglaise : sous ce régime nouveau, son industrie et son commerce ne devaient pas tarder à prendre un nouvel essor.

C'est encore en cette année 1849 que l'usage de la langue française fut officiellement rétabli dans les délibérations du Parlement canadien et dans les actes judiciaires. Lord Elgin poussa la courtoisie jusqu'à prononcer lui-même le discours de la couronne en langue française. L'émotion fut grande sur les bancs occupés par les députés de race française. « Que je me sens heureux et soulagé, s'écria le vénérable M. Viger, d'entendre dans ma langue les paroles du discours du trône! »

On comprend que ces concessions faites par l'Angleterre, que ces conquêtes précieuses obtenues par les Canadiens français désormais placés sur un pied d'égalité parfaite avec les Anglais et voyant un des leurs à la tête du cabinet, aient désarmé bien des rancunes et produit une détente générale dans les dispositions

de toute cette population de race et de langue françaises, qui après avoir si longtemps lutté pour ses droits les plus élémentaires, voyait maintenant son indépendance et ses libertés assurées.

L'erreur de M. Papineau — le vieux combattant de toutes les luttes libérales, que la reconnaissance de ses concitoyens venait de renvoyer au Parlement, — fut de ne pas s'associer, à ce moment, à cette détente universelle et de conserver dans une situation toute nouvelle l'attitude et le langage, les passions et les défiances d'autrefois. Au lieu de reconnaître les avantages déjà obtenus sur le terrain constitutionnel et de joindre ses efforts à ceux de MM. Lafontaine, Caron et autres qui tâchaient de tirer des institutions en vigueur tout ce qu'elles pouvaient donner, pour améliorer de plus en plus la condition de la race française au Canada et redresser ses derniers griefs, M. Papineau s'obstinait à dénoncer l'Acte d'Union de 1841, au moment même où — par suite de l'accroissement de la population du Haut-Canada, qui promettait de dépasser sous peu celle du Bas-Canada, — le vice originel de la constitution, l'inégalité qu'elle consacrait dans la représentation des deux provinces, allait disparaître ou même profiter à la province inférieure. En homme qui « n'a rien oublié, ni rien appris », il se posait en théoricien de l'absolu ; il citait en exemple les nations d'Europe alors travaillées, à la suite de notre République de 1848, de la fièvre des révolutions ; il attaquait, il harcelait le ministère Lafontaine-Baldwin, lui reprochant de trahir les principes qui l'avaient porté au pouvoir et laissant entendre que, pour son compte personnel, il préférerait l'annexion à la grande Répu-

blique voisine, à un état de choses où le Canada français n'aurait pas sa complète autonomie.

Mais cette attitude de l'ancien tribun populaire ne correspondait plus à la situation, non plus qu'aux sentiments de la grande majorité de la population d'origine française. Aussi cette voix, qui soulevait autrefois des orages, n'éveillait-elle plus que de rares échos; presque isolé dans le Parlement, son influence allait aussi diminuant auprès de ses concitoyens. Le temps était à la conciliation, non aux luttes, ni à la discorde.

Une mesure de haute équité, prise par le Parlement sur l'initiative du Cabinet, vint cependant réveiller, un moment, la violence des partis et raviver le feu des haines de race qu'on croyait éteint. On se souvient que les habitants du Bas-Canada avaient vainement réclamé, sous le ministère précédent, leur part des indemnités accordées à leurs voisins du Haut-Canada en réparation des dommages causés par l'insurrection de 1837-1838. Le ministère Lafontaine-Baldwin — qui avait déjà obtenu de la couronne une amnistie générale pour les personnes impliquées dans l'insurrection — voulut panser aussi les blessures matérielles de cette crise et proposa d'affecter 100,000 livres sterling, en vue d'indemniser les victimes innocentes de la guerre civile. Les conservateurs du Haut-Canada poussèrent les hauts cris, et voyant là un moyen de reconquérir l'influence qu'ils avaient perdue dans leur province, ils firent de l'agitation autour de cette mesure et réveillèrent les jalousies et les inimitiés de race encore mal assoupies, en prétendant que le ministère voulait récompenser les « rebelles français » et punir, du même

coup, les « loyaux » de leur dévouement à la métropole. Les discussions furent vives dans le Parlement et ce fut le tour des Anglais de menacer de se joindre aux États-Unis, si on ne faisait pas droit à leurs réclamations. « Les Haut-Canadiens, disait sir Allan Mac Nab se plaignent d'être aujourd'hui placés sous la domination de maîtres français. J'avertis le ministère du danger; je l'avertis que sa conduite est propre à jeter le peuple du Haut-Canada dans le désespoir, et à lui faire penser que, s'il doit être gouverné par des étrangers, il lui serait bien plus avantageux d'être gouverné par un peuple voisin et de même race, plutôt que par des hommes avec qui il n'a rien de commun, ni le sang, ni la langue, ni les intérêts. »

Malgré ces clameurs la proposition du gouvernement fut votée à une forte majorité (48 voix contre 23); mais les excitations passèrent de la tribune du Parlement dans le pays et amenèrent en plusieurs endroits de regrettables collisions entre les Canadiens des deux origines. A Belleville, les deux partis en vinrent aux mains et sans cause. A Montréal même, une bande d'Anglo-Saxons fanatiques assaillit le gouverneur, lord Elgin, à sa sortie du Parlement où il venait de sanctionner l'acte réparateur, en lançant sur lui et sur son escorte des pierres et des œufs pourris. Après cet exploit, qui heureusement n'entraîna pas d'accidents graves, la bande se retourne contre le palais du Parlement, fait le siège de l'édifice et lance une grêle de pierres dans la salle que les députés abandonnent en désordre. Les émeutiers pénètrent alors dans la salle, brisent les pupitres et les fauteuils, maltraitent les députés qu'ils rencontrent et proclament, de leur autorité propre, la dissolu-

tion du Parlement. Au même moment une main criminelle allumait l'incendie; et l'édifice tout entier du Parlement, y compris les archives et la bibliothèque qui contenait vingt-deux mille volumes, devenait la proie des flammes (25 avril 1849).

L'émeute fut bientôt réprimée et quelques arrestations eurent raison de ces forcenés. Montréal perdit, à ces troubles, son rang de capitale, et l'Assemblée législatives vota une adresse au gouverneur, lui demandant de convoquer la législature alternativement, de quatre ans en quatre ans, à Québec et à Toronto. La session en cours s'acheva à Toronto. Il fut convenu que Québec aurait le Parlement pendant les quatre années suivantes.

Cette agitation passa vite, comme ces torrents qui tombent en grondant des montagnes, qui menacent, pour un moment, de tout engloutir sur leur passage et qui, rentrés ensuite dans leur lit de cailloux, offrent à peine un mince filet d'eau. Le filet d'eau fut ici un manifeste, signé par quelques centaines d'ultra-conservateurs, d'Américains, de Canadiens-Français démocrates, de commerçants ruinés par le changement de régime commercial, et déclarant que le seul remède aux maux du pays était une séparation amicale et paisible d'avec l'Angleterre et une union conclue, sur de justes bases, avec les États-Unis. MM. Papineau, Dorion, J. de Witt, membres du Parlement, ainsi que les rédacteurs du *Courrier*, de l'*Avenir* et du *Moniteur canadien*, organes démocratiques de Montréal, étaient parmi les signataires de ce manifeste. On s'en émut un moment en Angleterre, mais il parut bientôt, aux élections partielles qui suivirent, que les chefs de ce mouvement

avaient peu d'attaches dans le pays, et depuis lors le parti « annexionniste », vivement combattu par les organes conservateurs et catholiques, ou cessa d'exister, ou jugea plus prudent de dissimuler ses aspirations.

Le calme rétabli, le ministère Lafontaine-Baldwin put continuer, avec le concours du Parlement, sa politique d'améliorations et de réformes sages et progressives. Une loi dota les deux Canadas d'un meilleur régime judiciaire : le régime municipal fut, de son côté, heureusement modifié, et des droits plus étendus, dans l'administration de leurs affaires locales, furent donnés aux districts et aux paroisses ; les écoles furent multipliées, sous le régime du principe confessionnel, c'est-à-dire de la distinction entre les divers cultes ; le contrôle des postes rendu à la province et en même temps le tarif des lettres diminué ; un vaste système de canaux, destiné à faciliter dans les passages difficiles (sauts et rapides), la navigation du Saint-Laurent, s'achevait à la même époque. « A la fin de l'année 1850, dit un auteur canadien-français [1], le Canada se trouvait dans une excellente position ; son commerce devenait de plus en plus florissant ; près de cent navires étrangers, profitant des avantages accordés par les nouvelles lois de navigation, avaient visité les ports canadiens. Les canaux de la province venaient d'être achevés et livrés à la circulation commerciale ; plusieurs chemins de fer étaient en voie de construction ; en outre, une abondante récolte avait amené, en 1850, la prospérité dans les cam-

[1] Louis P. Turcotte. — *Le Canada sous l'Union*. T. II. 148. — C'est à cet ouvrage, très complet sur cette partie de l'histoire du Canada, que nous avons emprunté la plupart des renseignements sur la période qui s'étend de 1841 à 1867.

pagnes. Dans le même temps, la province jouissait à l'intérieur de la plus grande tranquillité ; l'idée annexionniste avait été abandonnée par ceux-là mêmes qui lui avaient donné le jour. Toute l'attention et toute l'énergie des citoyens se concentraient sur les entreprises commerciales, la construction des chemins de fer, la colonisation, etc. » Le succès de la première exposition provinciale, organisée à Montréal en octobre de cette même année 1850 et la part prise par le Canada à l'exposition universelle de Londres en 1851, permettent de constater les progrès constants et très réels faits par les arts et les industries canadiennes.

C'est ce moment, alors qu'ils jouissaient dans tout le pays d'une popularité de bon aloi et qu'ils pouvaient compter sur une majorité compacte dans le Parlement, que les chefs du cabinet, MM. Lafontaine et Baldwin, choisirent pour résigner, de la façon la plus inopinée, leurs hautes fonctions. M. Baldwin, le premier, donna sa démission, au cours de la session de 1851, à la suite d'un vote sur une motion d'intérêt secondaire, où il n'obtint la majorité que grâce à l'appoint des voix du Bas-Canada. M. Lafontaine annonça l'intention de le suivre dans sa retraite, aussitôt après l'achèvement de la session. Toutes les instances faites pour le faire revenir sur sa détermination furent vaines. La retraite volontaire de ces deux hommes d'État, dans un temps où leur influence et leur autorité étaient encore entières pour le bien de leur pays, peut être diversement jugée par l'histoire ; toujours est-il qu'elle excita d'universels regrets. Le Canada français, en particulier, perdit beaucoup à cette retraite de M. Lafontaine, l'homme politique le plus distingué, peut-être, dont puisse s'il-

lustrer son histoire et à coup sûr celui qui réussit le mieux à rétablir ses concitoyens de race française dans les franchises et dans les droits dont les avait dépouillés la conquête[1].

[1] M. Lafontaine, après sa démission des fonctions de premier ministre, reprit sa place au barreau. En 1853, il fut nommé juge en chef de la cour d'appel, et exerça ces fonctions jusqu'à sa mort survenue en 1864.

CHAPITRE V

De la constitution du cabinet Hincks-Morin, jusqu'à l'établissement de la Confédération du Canada.
(1851-1866)

L'histoire parlementaire des Canadas-Unis perd, depuis lors, beaucoup de son intérêt, et nous nous exposerions à tomber dans une minutie de détails où se perdrait l'esprit du lecteur, si nous voulions suivre, dans leurs phases diverses, les intrigues et les péripéties parlementaires. Nous résumerons donc à grands traits l'histoire de la période qui s'étend depuis l'époque où nous sommes parvenus (1851), jusqu'à la constitution de la Confédération canadienne en 1867.

A la suite de la démission de M. Lafontaine et de ses collaborateurs, le gouverneur anglais, lord Elgin, chargea M. Hincks, libéral modéré, qui faisait déjà partie du précédent Cabinet, de la constitution d'un ministère. M. Hincks s'assura, pour cette tâche, le concours de M. Morin qui était alors, après M. Lafontaine, l'homme politique le plus populaire parmi les Canadiens français. Le Cabinet Hincks-Morin, ainsi constitué, ne s'écarta pas sensiblement de la ligne de conduite suivie par le précédent ministère. Il maintint

en particulier dans son programme et parvint à mener à bonne fin trois grandes mesures que le Cabinet Lafontaine-Baldwin avait élaborées et présentées au Parlement : l'augmentation du nombre des députés, la sécularisation des réserves du clergé, l'abolition de la tenure seigneuriale.

La première de ces mesures, adoptée en 1853, portait le nombre des représentants de quatre-vingt-quatre à cent trente, dont soixante-cinq pour le Bas-Canada et soixante-cinq pour le Haut. Elle établissait une nouvelle division des districts ou collèges électoraux et répartissait la représentation d'une façon plus équitable et plus exactement proportionnelle au chiffre de la population.

La sécularisation des réserves du clergé était également une mesure équitable et depuis longtemps réclamée par l'opinion publique dans les deux provinces. Le clergé dépossédé dans cette circonstance fut le clergé protestant, le clergé de l'Église d'Angleterre, de l'Église presbytérienne d'Écosse, etc., au bénéfice duquel ces réserves, qui affectaient de grandes étendues territoriales, avaient été originairement constituées. Cette dépossession fut d'ailleurs réglée de manière à ménager la transition et à concilier tous les intérêts en présence. Les sommes provenant de l'aliénation des réserves formèrent un fonds séparé, appelé « fonds des municipalités du Haut et du Bas-Canada », et l'on admit que les salaires et allocations précédemment accordés aux pasteurs seraient, leur vie durant, prélevés sur ce fonds, avant toutes autres affectations.

La tenure seigneuriale, débris du régime féodal aboli chez nous dans la célèbre nuit du 4 août 1789, exis-

tait seulement dans le Bas-Canada, qui l'avait gardée, côte à côte avec la dîme du clergé, des institutions de l'ancienne France. Depuis longtemps, et malgré l'esprit fort peu révolutionnaire des Canadiens français, un vif mouvement d'opinion s'était prononcé contre ce régime, et, depuis plusieurs sessions aussi, le Parlement canadien avait mis cette grande question à l'étude, sans pouvoir toutefois s'entendre sur les moyens de la résoudre de façon à ne léser aucun intérêt légitime. En 1855, après des débats prolongés, on parvint cependant à rallier une assez forte majorité autour de la loi réglant « l'abolition des droits et devoirs féodaux dans le Bas-Canada ». De toutes les charges dont le tenancier ou « censitaire » était grevé sous le régime de la tenure seigneuriale, il ne lui resta plus qu'une légère rente foncière, qui remplaçait l'ancien droit de cens et rente, mais dont le tenancier pouvait se racheter à volonté. Le Gouvernement se chargea d'indemniser les seigneurs des droits de quint, de banalité, de lods et vente, que leur enlevait la loi : une somme d'environ 650,000 livres sterling fut affectée à cet objet[1].

Mais déjà le ministère Hincks-Morin, qui avait préparé cette importante mesure, n'existait plus. Il avait été remplacé, dans une partie de ses éléments, par des hommes nouveaux, pris dans les rangs des conservateurs du Haut-Canada, et il était devenu le ministère Mac Nab-Morin (septembre 1854). La nouvelle admi-

[1] Une autre loi de la même époque à peu près (1854) réforma le système monétaire du Canada, en y introduisant le système décimal. La piastre américaine ou dollar, de la valeur de cinq francs environ, fut prise pour unité monétaire et divisée en *centins* ou sous qui correspondent à cinq centimes de notre monnaie.

nistration, formée par le rapprochement des « conservateurs libéraux » du Bas-Canada et des conservateurs du Haut, allait de plus en plus incliner vers les idées conservatrices, pendant que l'opposition, dont le noyau était formé par les « *clear-grits* » du Haut-Canada, avec M. Brown pour chef, et par les « démocrates » ou « rouges » du Bas-Canada (MM. Dorion, Papin, Laberge, etc.) allait s'efforcer de rallier de plus en plus autour d'elle tous les éléments franchement libéraux.

Ce changement de ministère avait coïncidé avec un changement de gouverneur. Lord Elgin fut, en effet, à peu près à la même époque (décembre 1854), rappelé par le gouvernement de la métropole et remplacé par sir Edmund Head. L'un des derniers actes de lord Elgin, comme gouverneur, fut la négociation avec le gouvernement de Washington d'un traité de réciprocité commerciale et maritime entre les États-Unis et les possessions britanniques de l'Amérique du Nord (5 juin 1854). Ce traité faisait tomber les barrières des douanes pour plusieurs articles (grains, farines, bestiaux, etc.) qui pouvaient désormais s'échanger d'un pays à l'autre en pleine franchise. Il accordait, avec certaines réserves, aux vaisseaux américains le droit de pêche dans les eaux britanniques et leur ouvrait la navigation du Saint-Laurent; en retour, les États-Unis accordaient aux Canadiens le droit de libre navigation sur le lac Michigan.

L'entrée en fonctions du nouveau gouverneur, sir Edmund Head, coïncida avec la sortie de M. Morin du ministère dont il était l'un des chefs. Cette retraite, motivée par des raisons de santé, amena la reconstitution du Cabinet pour toute la section du Bas-

Canada. M. Et.-P. Taché devint le chef de cette section dans le ministère reconstitué; il s'adjoignit, comme collaborateurs, quelques hommes nouveaux, MM. Cartier, Cauchon, Lemieux, etc., dont quelques-uns, le premier surtout, devaient jouer un rôle éminent comme représentants des idées conservatrices.

Le Cabinet avait, en effet, définitivement pris place sur le terrain conservateur, pendant que l'opposition de toute nuance se réclamait des principes libéraux. Les tories du Haut-Canada, très hostiles, au début de l'Union, aux intérêts et aux revendications des Canadiens français, et très jaloux des prérogatives et des privilèges de l'élément anglo-saxon, avaient eu le bon esprit de s'accommoder aux réformes conquises par les représentants du Bas-Canada, et avaient pris leur parti de l'égalité politique et constitutionnelle des deux races. Au contraire, les libéraux du Haut-Canada qui, à l'origine, s'étaient honorés en secondant les Canadiens Français dans leurs justes revendications, avaient peu à peu, sous l'influence du chef des *clear-grits*, M. Georges Brown, ravivé les vieilles querelles de nationalité qu'on croyait éteintes ou tout au moins assoupies, et sous prétexte de refouler le papisme et d'empêcher la domination française[1], avaient ressuscité les pires passions et les pires rivalités de race, et prêchaient une véritable croisade contre l'élément français. De là, une transformation dans les dispositions des Canadiens français, à qui l'on ne pouvait, en vérité, demander de s'allier à ceux qui, dans leurs pamphlets et dans leurs journaux, les traitaient comme une

[1] *No popery! no french domination*, devint, à cette époque, le mot d'ordre, le cri de ralliement des *clear-grits* du Haut-Canada.

race conquise et inférieure et demandaient tous les jours qu'on écrasât et qu'on étouffât (*crush and overwhelm*) l'influence et le sentiment français. De là aussi la faiblesse et la paralysie du parti libéral, toujours sûr de perdre, du côté du Canada-Français, ce qu'il pouvait gagner, par ses appels aux passions nationales, du côté du Haut-Canada. Les conservateurs, profitant de ces fautes de leurs adversaires et des divisions qu'elles vont introduire dans leurs rangs, garderont le pouvoir et se maintiendront aux affaires, sauf deux courtes interruptions, l'une de dix jours (ministère Brown-Dorion, 1858), l'autre de deux ans (ministère Mac Donald-Sicotte et Mac Donald-Dorion, 1862 à 1864) jusqu'à la constitution de la Confédération canadienne (1867) et même au delà jusqu'en 1873.

L'une des premières mesures du nouveau ministère fut l'organisation d'une milice canadienne pour remplacer les troupes anglaises que le gouvernement de Londres annonçait l'intention de retirer, au moins pour une bonne partie.

L'Angleterre inaugurait le système qu'elle a depuis appliqué en Australie et au sud de l'Afrique, de laisser ses colonies, devenues de plus en plus indépendantes de la métropole, pourvoir elles-mêmes à leur défense militaire[1]. Conservateurs et libéraux, tant dans le Haut que dans le Bas-Canada, se trouvaient d'accord pour accepter l'idée du retrait des troupes britanniques; mais les divergences commençaient à ce point que les conservateurs voulaient établir sur un large pied la nouvelle milice provinciale, tandis que les libéraux

[1] Les dernières troupes anglaises évacuèrent le Canada en 1871.

prétendaient qu'il n'était pas besoin de milice, puisqu'on vivait en paix avec les États-Unis, l'unique voisin du Canada, et qu'au surplus, en cas de guerre, la milice, si nombreuse qu'elle fût, serait toujours insuffisante contre les forces américaines. La majorité du Parlement donna raison au ministère et vota les crédits demandés pour l'organisation d'une force permanente de 5,000 soldats volontaires, outre la milice sédentaire, sorte de garde nationale qui s'exerçait à certains jours, sous la direction de chefs nommés par elle. Cette organisation devait être légèrement amendée, en 1859, et complètement refondue, en 1863.

La Chambre vota également, sur la proposition du Gouverneur, une loi de décentralisation municipale, qui substituait aux anciennes municipalités de comtés, établies par une loi de 1846, le système plus pratique et plus fécond des municipalités de paroisses. Une autre loi appliqua aux écoles du Haut-Canada le principe déjà en vigueur dans le Bas-Canada, des écoles séparées sur la base des confessions religieuses ; mais cette loi, contraire aux idées qui prévalaient généralement parmi la population anglaise et protestante, demeura, dans l'application, à peu près lettre morte jusqu'à sa refonte, sous le ministère libéral, en 1863.

L'année 1855 avait été marquée par la première exposition universelle organisée à Paris. Le Canada y envoya des échantillons variés de ses industries, des produits de son sol et de ses forêts, qui lui valurent une place des plus honorables dans la distribution des récompenses. Un des commissaires délégués par le Canada à l'exposition universelle, M. J.-C. Taché, membre du Parlement canadien, publia, à cette occa-

sion, une « *Esquisse sur le Canada*[1] » qui ne contribua pas peu, malgré les fautes de style et de langue dont elle est trop peu exempte, à réveiller en France les sympathies pour le Canada, en faisant connaître à l'ancienne mère-patrie la persistance et la vivacité des sentiments entretenus à son égard par ces rejetons du vieux tronc gallo-franc, transplantés sur les rives du Saint-Laurent, et si prodigieusement multipliés depuis lors. Ces sentiments se manifestèrent à la même époque, d'une façon particulièrement chaleureuse, à l'occasion du stationnement que fit dans les eaux canadiennes une frégate française, *la Capricieuse,* commandant de Belvèze. « La présence des Français, écrit un auteur canadien[2], fut un véritable évènement. Les Canadiens, sans distinction d'origine, accueillirent et fêtèrent, surtout dans les principales villes, avec le plus vif enthousiasme, le premier navire de guerre français venu depuis la conquête ; ils saisirent cette occasion pour témoigner à la France leurs profondes sympathies. Ce n'étaient pas des étrangers qu'ils recevaient, mais des alliés, des frères. Le souvenir de la France, de l'ancienne métropole pour laquelle les Canadiens-Français ont toujours conservé les sentiments les plus sympathiques, se réveilla plus vivace que jamais. Les Français, de leur côté, témoignèrent de leur vive reconnaissance pour le gracieux et bienveillant accueil qu'ils reçurent des Canadiens. » La pose solennelle, faite en présence des marins français, d'un monument commémoratif de la deuxième bataille d'Abraham, vint sceller et confirmer encore cette réciprocité de sentiments, avec le

[1] Paris. Hector Bossange et fils, éditeurs, 1855.
[2] L. P. Turcotte, ouvrage cité, T. II, p. 268.

sceau du souvenir des victoires communes et des glorieux faits d'armes des aïeux[1].

Un des résultats de la mission de M. de Belvèze fut l'établissement d'un consulat général de France au Canada, et la modification du tarif français pour l'introduction des bois et des navires canadiens en France. Les échanges directs, par voie maritime, entre la France et le Canada, deviennent aussi plus nombreux à partir de cette époque.

On le voit par tous ces faits, le lien de subordination dans lequel était encore le Canada vis-à-vis de l'Angleterre devenait tous les jours plus faible et plus relâché. En fait, le gouvernement de la Colonie tendait, même sans se l'avouer peut-être à lui-même, à une indépendance complète vis-à-vis de la métropole, et l'autorité de celle-ci, dans les affaires intérieures du Canada, n'était plus guère que nominale.

Un des nouveaux symptômes de ce nouvel ordre de choses fut la modification apportée dans la composition du Conseil législatif, cette sorte de Chambre haute dont les attributions avaient été calquées sur celles de la Chambre des lords et dont le concours était nécessaire pour l'élaboration et l'adoption définitive des lois.

[1] Un peu plus tard, la ville de Québec ayant eu l'idée d'élever un autre monument commémoratif sur l'emplacement de la bataille de Sainte-Foy, la France voulut contribuer à cette œuvre nationale et donna une statue de la Victoire qui fut placée, en 1863, sur le faîte du monument. Une seconde fête eut lieu à cette occasion. Une autre démonstration remarquable fut celle que fit la ville de Montréal en érigeant un monument à la mémoire des victimes du mouvement insurrectionnel de 1837-1838. C'est la glorification, après la réhabilitation, de ces défenseurs et de ces martyrs de la cause du Canada français.

La nomination des membres de ce conseil était tout à fait dans les mains de la Couronne et ce vice d'origine, joint au fait que le Conseil avait, en diverses occasions, fait opposition au gouvernement et repoussé plusieurs mesures populaires, avait provoqué dans tout le pays un mouvement d'opinion en faveur de la réforme de ce corps. Ce mouvement aboutit ; à la date de 1856 le principe de l'élection fut introduit dans le recrutement du Conseil législatif. On conserva leurs sièges et pour leur vie durant, aux anciens conseillers ; mais les nouveaux membres, au nombre de quarante-huit, dont vingt-quatre pour chacune des deux provinces, devaient être élus par un pareil nombre de collèges électoraux, convoqués par quart de deux ans en deux ans, de façon à amener tous les huit ans le renouvellement complet de ce corps.

Cette réforme reçut d'abord l'approbation presque unanime de l'opinion ; mais par la suite on y trouva des inconvénients. Le nouveau mode de nomination du haut Conseil ne donna pas tous les résultats qu'on en espérait ; le peuple, auquel était rendu le choix de ses membres, montra peu d'empressement autour des urnes ; on fit des choix sujets à critique. Aussi le principe qui avait déterminé cette réforme perdit-il bientôt de ses partisans et nous verrons, lors de l'établissement de la Confédération, les auteurs de la nouvelle Constitution en revenir à la nomination des membres de la Chambre haute par la Couronne.

Il convient de noter encore, à l'honneur du Cabinet conservateur, les encouragements donnés aux écoles, et en particulier l'inauguration (en 1857) de trois écoles normales dans le Bas-Canada ; l'une à Québec, l'Ecole

normale Laval, les deux autres à Montréal, l'Ecole normale Jacques Cartier et l'Ecole normale Mac Gill, cette dernière réservée aux protestants, tandis que les deux autres devaient former des instituteurs catholiques. La fondation, sous les auspices de l'épiscopat catholique, de l'Université Laval à Québec fit aussi époque dans l'histoire de la province, et il n'est pas douteux que l'enseignement de cette Université, les cours de ses professeurs et l'affluence des élèves qui se pressèrent sur ses bancs, furent pour beaucoup dans le relèvement, de plus en plus évident depuis lors, de la culture intellectuelle et des lettres françaises parmi la population de notre race et de notre langue.

Malgré les vieux conflits entre partisans des écoles mixtes ou laïques et partisans des écoles confessionnelles ou religieuses, conflits que les questions d'écoles ne manquaient jamais de renouveler, un même zèle pour la cause de l'instruction populaire servait de trait d'union entre libéraux et conservateurs, entre protestants et catholiques, et les diversités de vues, les luttes de tendances avaient elles-mêmes ce bon effet de provoquer une émulation féconde et profitable pour tout le pays.

Mais voici venir deux brandons de discorde qui ne s'apaiseront pas aussi aisément et qui ne prendront fin qu'avec la dissolution de l'Acte d'Union et la refonte complète de la Constitution du Canada.

Tout d'abord la question de la Capitale. Nous avons vu que cette question s'était déjà posée deux fois, depuis la constitution de l'Union et qu'elle avait été tranchée, depuis les troubles de Montréal, par une

sorte de compromis qui plaçait, et à tour de rôle, le siège du gouvernement à Québec et à Toronto. Mais cette alternance de deux capitales et les déplacements qu'elle entraînait à sa suite, n'étaient pas faits pour faciliter l'administration des affaires publiques, ni pour en diminuer les dépenses. Les députés souffraient particulièrement d'être condamnés à cette sorte d'itinérance permanente. La majorité de la Chambre se prononça contre le système des capitales alternées. Ce vote acquis, restait à fixer la Capitale définitive et là commençaient les rivalités de province. Une majorité de 62 voix contre 51 se rallia cependant sur le nom de Québec, la ville la plus ancienne et la plus illustre du Canada, et celle qui, par son passé, avait assurément le plus de titres à cette distinction.

Mais à peine le vote était-il acquis, que les députés du Haut-Canada faisaient entendre de très vives protestations, se plaignant qu'on eût sacrifié leur province, que la capitale ne fût pas assez centrale, etc. Lorsque le gouvernement, pour donner effet à la décision de la Chambre, introduisit une demande de crédit de 200,000 piastres, en vue de la construction des édifices publics destinés à recevoir définitivement le Parlement, les adversaires de Québec soutinrent un amendement qui critiquait la conduite du ministère, et bien que repoussé à la majorité de 70 voix contre 47, cet amendement n'en détermina pas moins une crise ministérielle, parce qu'il avait rallié les voix de la majorité des députés du Haut-Canada (33 contre 27) et que les ministres qui représentaient plus spécialement cette province ne crurent pas, à tort ou à raison, devoir conserver leurs fonctions dans les

conditions où ce vote les mettait vis-à-vis de leurs collègues.

La majorité conservatrice n'était pourtant pas entamée par ce vote; aussi le Cabinet qui sortit de cette crise, le cabinet Et. Taché-Mac Donald, ne fût-il guère qu'une transformation du ministère précédent, dont il continua de tout point la politique. Néanmoins la même difficulté contre laquelle avait échoué son prédécesseur allait bientôt se trouver au travers de sa route, compliquée de la question désormais posée de savoir si un ministère devait rester en fonctions lorsque la majorité de la Chambre lui étant acquise, il avait en même temps contre lui la majorité des représentants de l'une ou l'autre des deux provinces.

Pour comble d'embarras, le Conseil législatif, qui était à la veille de son premier renouvellement électif, s'avisa de faire acte d'opposition, en rejetant le crédit de 200,000 piastres pour la construction des édifices parlementaires à Québec. Dans ces conditions, et la question s'embrouillant de plus en plus, la Chambre décida, à la majorité de 61 voix contre 50, de s'en remettre à la reine d'Angleterre du soin de la résoudre en choisissant elle-même la capitale. Quelque temps après, la reine faisait connaître sa décision. A la surprise générale, son choix n'avait porté ni sur Québec, ni sur Montréal, ni sur Toronto, qui se disputaient les prétentions à cet honneur, mais sur une ville naissante, une bourgade dont le nom, la veille encore, était à peu près inconnu : Ottawa, sur la rivière Outaouais, affluent du Saint-Laurent. Les conseillers de la reine s'étaient décidés, paraît-il, pour des raisons stratégiques, éloignant la capitale de la frontière américaine,

afin de la mettre, en cas de guerre avec les Etats-Unis, à l'abri d'un coup de main. Quoi qu'il en soit, le choix de cette nouvelle capitale n'alla pas sans faire beaucoup de mécontents et sans exciter bien des murmures sur tous les bancs de la Chambre, comme sur tous les points du pays sans distinction. Nous verrons tout à l'heure comment cette question de capitale fournit à l'opposition l'occasion qu'elle cherchait pour renverser le ministère conservateur.

Mais il convient, avant d'aller plus loin, de dire quelques mots de l'autre cause de conflits qui, en ravivant les rivalités et les dissensions entre le Haut et le Bas-Canada, devait augmenter les difficultés et les embarras du gouvernement. On se souvient qu'au moment de l'Acte d'Union en 1840, un nombre égal de députés avait été attribué à chacune des deux provinces, quoique la population du Haut-Canada, peuplé de colons anglais, fût sensiblement inférieure à celle du Bas-Canada ou Canada français. Plus tard, et par le fait de l'accroissement constant de l'émigration dans la province supérieure, cette différence était allée se réduisant de plus en plus, jusqu'à ce qu'enfin la population du Haut-Canada en était venue à égaler, puis même à dépasser celle de la province rivale. Or, Georges Brown et les « clear grits » qui marchaient à sa suite n'étaient pas hommes à laisser passer un évènement comme celui-là sans en prendre texte pour rééditer leurs théories sur l'oppression de la race anglo-saxonne par l'élément français et sur la nécessité de secourir les loups en danger d'être dévorés par les moutons. La représentation proportionnelle à la population, qu'on avait soigneusement repoussée tant qu'elle aurait pu

profiter aux Canadiens-Français, devint au contraire le premier article du programme de ces anglo-saxons « opprimés », du jour où ils trouvèrent le moindre avantage à la réclamer. On organisa l'agitation sur cette question dans tout le Haut-Canada. « On fit des processions, des assemblées, des démonstrations où se déployaient des bannières ornées de la devise : *Rep. by Pop.*, abréviation de *Representation by population.* Dix ans avant Sedan, on développa, on exploita là-bas la fameuse théorie des races inférieures. Les descendants des Gaulois furent voués au sort des Hurons ou autres Peaux-Rouges, dans les innombrables pamphlets d'une foule d'ethnologues de contrebande, dont les plus acharnés, venus des Highlands d'Ecosse et des tourbières de la verte Erin, n'avaient guère dans les veines que du sang celtique. Tandis qu'en Angleterre, les préjugés gallophobes s'éteignaient peu à peu, grâce en partie à la confraternité d'armes des champs de bataille de la Crimée, ils redoublaient de violence au Canada [1]. » Sur les querelles de race se greffaient d'ailleurs les animosités religieuses, le Bas-Canada étant aux deux tiers catholique, tandis que le Haut-Canada était en grande majorité peuplé de protestants. Les élections générales qui eurent lieu en 1857, marquent peut-être le point le plus aigu de ces conflits entre les ambitions ou plutôt entre les passions rivales des deux provinces. Le Bas-Canada, sous l'influence du clergé romain, tout à fait dominante à ce moment, renforça sur les bancs de la Chambre l'élément conservateur-catholique, tandis que le Haut-Canada envoyait, au

[1] H. de Lamothe. *Cinq mois chez les Français d'Amérique*, p. 142.

contraire, à la Chambre une majorité de *clear grits* décidés à emboiter le pas à M. Brown dans toutes ses protestations.

Le nouveau Parlement était à peine convoqué et le ministère constitué sous la direction de MM. Mac Donald et Cartier (celui-ci remplaçant comme chef de la section française M. Et. Taché, démissionnaire) que M. Brown faisait sa motion d'une représentation parlementaire basée sur la population, sans égard à la ligne de séparation entre le Haut et le Bas-Canada. Tous les députés du Bas-Canada votèrent contre cette motion qui fut repoussée ; mais la majorité des mandataires du Haut-Canada s'étant au contraire prononcée pour la motion, M. Brown reprit ensuite la querelle sur le terrain de la « double majorité » nécessaire, suivant lui, au ministère et sans laquelle le gouvernement parlementaire cessait, toujours d'après lui, d'être une vérité. On pouvait lui répondre, et on lui répondit, qu'en droit le principe pouvait être excellent, mais qu'en fait il était inapplicable, l'opposition n'étant pas plus capable que le Cabinet de rallier cette double majorité tant prônée.

Ce débat divisait tous les esprits et menaçait de s'éterniser sans avancer vers une solution, quand la question de la Capitale, soulevée de nouveau à propos d'un amendement au budget, vint donner à l'opposition l'occasion, qu'elle cherchait depuis si longtemps, de mettre le ministère en minorité dans les deux provinces. Un député, M. Piché, avait proposé de déclarer que, dans l'opinion de la Chambre, la ville d'Ottawa ne devait pas être le siège du gouvernement. Le Ministère déclara qu'après le vote de la Chambre s'en

remettant à la décision royale et cette décision intervenue, il ne pouvait que s'incliner devant elle et qu'il était décidé à commencer les travaux des édifices d'Etat. Ces raisons ne prévalurent pas contre les oppositions que soulevait le choix d'Ottawa comme capitale et la motion de M. Piché fut adoptée par 64 voix contre 50. A la suite de ce vote, le cabinet Mac Donald-Cartier donna sa démission.

Mais il allait être bien vengé. Le gouverneur, sir Edmund Head, s'étant adressé, suivant les règles parlementaires, à M. George Brown pour le charger de constituer un nouveau ministère, celui-ci, malgré le concours de M. A. Dorion et de quelques autres démocrates du Bas-Canada, ne put réussir à dissiper les défiances des députés bas-canadiens, et son cabinet s'effrondrait, quelques jours après sa constitution, et sans avoir pu même développer son programme devant le Parlement. (Août 1858).

Plus forts de l'impuissance constatée de leurs adversaires, les conservateurs reprirent en main le timon des affaires. M. Cartier devint premier ministre, et s'associa, pour le Haut-Canada, M. John Mac Donald. La grosse difficulté, pour le ministère, venait toujours de la capitale, que les ministres ne se sentaient pas libres, après la décision de la reine, de placer ailleurs qu'à Ottawa. Un des ministres, M. Sicotte, se sépara même de ses collègues sur cette question et passa à l'opposition; néanmoins le Cabinet parvint, après beaucoup de pourparlers, à rallier à ses vues une majorité de cinq voix. Le choix d'Ottawa fut donc maintenu

et aussitôt après commencèrent dans cette ville les travaux de construction des édifices du Parlement.

Ce cap des tempêtes franchi, le ministère Cartier-Mac Donald put gouverner pendant près de quatre ans encore, en s'appuyant sur une majorité fidèle, qui se recrutait surtout dans les rangs des Canadiens français. Parmi les mesures législatives qui marquèrent cette période, il faut noter le règlement définitif du rachat des droits seigneuriaux, le commencement du grand travail de refonte et de codification des lois civiles du Bas-Canada, achevé en 1865 ; l'introduction des lois françaises dans les cantons de l'Est[1], et la prépondérance assurée, par suite, à l'élément français dans ces cantons, d'où on avait voulu autrefois le bannir[2]. Parmi les autres évènements importants de la même époque, nous signalerons encore l'impulsion puissante donnée aux travaux publics, à la colonisation intérieure, aux entreprises de pêcheries ; l'achèvement de la ligne de fer du Grand Tronc qui traverse les deux Canadas, de Détroit à Québec, sur une étendue de plus de 2,000 kilomètres ; la construction du pont Victoria, le plus long du monde jusqu'à ce jour, jeté sur le Saint-Laurent en face de Montréal, à un endroit où le

[1] On appelle « cantons de l'Est », les comtés de Compton, Sherbrooke, Mégantic, Beauce, etc., situés à l'Est de Montréal et dont les terres avaient d'abord été distribuées à des Anglais ou à des Ecossais pour la colonisation.

[2] On peut se faire une idée du développement de la colonisation par la population française en établissant que « dans les huit comtés qui forment les cantons de l'Est, les Canadiens français étaient, en 1851, inférieurs en nombre à la population anglaise de 13,600 âmes et que, dix ans plus tard, ils la dépassaient de 4,400. » *Turcotte.*

fleuve mesure 3 kilomètres de longueur; la fondation de plusieurs maisons de banque canadiennes-françaises; l'abaissement des droits sur les vins et sur les eaux-de-vie de France, auquel correspondit, de notre côté, une réduction des tarifs sur les bois et les autres produits du Canada, ce qui augmenta les relations commerciales entre les deux pays. Les historiens du Canada aiment à relever aussi, dans les annales de cette époque, la visite que firent à leur pays plusieurs personnages de marque : le prince de Galles, qui assista à l'inauguration du pont Victoria, le prince de Joinville, fils de Louis-Philippe, le prince Napoléon, etc.

Sir Edmund Head venait d'être remplacé comme gouverneur du Canada par le vicomte Monck (25 octobre 1861). La guerre de sécession entre le Nord et le Sud des Etats-Unis était déjà allumée depuis plusieurs mois, et les Canadiens, dont les sympathies étaient sans doute partagées, comme celles des Européens, entre les acteurs de ce grand drame[1], en suivaient les péripéties avec un intérêt bien naturel, quand l'affaire du *Trent* (ce paquebot anglais arrêté en pleine mer par un navire de guerre américain, parce qu'il conduisait en Europe des délégués du gouvernement confédéré) vint menacer de mettre aux prises le gouvernement des Etats-Unis, qui soutint d'abord son capitaine, et le

[1] M. Louis P. Turcotte affirme, dans son histoire du *Canada sous l'Union*, que les sentiments de la grande masse des Candiens francais étaient favorables aux confédérés ; ce qui est fort possible, et parce que le parti catholique presque tout entier prit en effet parti, dans ce duel, pour le Sud contre le Nord, et parce que l'intérêt du Canada et de son indépendance future vis-à-vis des Etats-Unis, pouvait paraître mieux assuré par une dislocation de cette grande République voisine.

gouvernement britannique, qui demandait réparation de l'insulte faite à son pavillon. Le Canada put craindre, à ce moment, de devenir le champ clos où se viderait cette querelle, et déjà, en effet, le gouvernement anglais dirigeait vers le Canada des troupes et des munitions ; mais heureusement l'apaisement se fit par les seules voies diplomatiques, les Etats-Unis consentant à rendre les prisonniers qu'ils avaient faits sur le pont du *Trent*. Il ne resta rien de cette émotion qu'un projet de loi soumis au Parlement canadien, pour l'accroissement et l'organisation des milices locales. C'est ce projet de loi qui entraîna la chute du ministère conservateur. Le rapport annexé au projet assurait qu'une force active de 50,000 hommes, astreints à faire chaque année vingt-huit jours d'exercice, et une réserve d'un pareil nombre, étaient nécessaires à la défense du Canada. Il recommandait la division de la province en districts militaires et la construction d'un arsenal dans chaque district. Le projet devait entraîner pour la première année une dépense de 850,000 piastres, et pour l'avenir, une dépense annuelle de 500,000 piastres.

La population était, dans son ensemble, peu favorable à ce projet de loi, qui avait le grand tort, à ses yeux, de grever encore un budget déjà en déficit et d'être un premier pas sur la voie de la conscription.

L'orage s'amoncelait sur la tête des ministres. Pour l'écarter, plusieurs de leurs amis leur conseillaient ou de retirer le projet de loi, ou du moins de le modifier dans ses parties les plus impopulaires. Les ministres tinrent bon ; ils se croyaient de force à conjurer l'orage. L'évènement leur donna tort. A la majorité de soixante-une voix contre cinquante-quatre, le projet de loi sur

la milice fut repoussé ; et cette fois, c'étaient surtout les représentants du Bas-Canada qui formaient l'appoint de l'opposition.

Ce vote, qui entraîna la chute du Cabinet Cartier-John A. Mac-Donald fut, en Angleterre, assez vivement commenté dans la presse et dans le Parlement. On en tira cette conséquence que le Canada, puisqu'il n'était plus d'aucun profit pour la métropole et qu'il refusait de coopérer à la défense commune de son territoire, devait être abandonné à ses propres destinées et que l'Angleterre devait même se hâter de retirer les douze mille hommes de troupes qu'elle y entretenait encore. C'est la thèse que soutint entr'autres M. Goldwin-Smith au Parlement de Westminster; le premier ministre, lord Palmerston, laissa voir, dans sa réponse, qu'il n'était pas éloigné de partager ces vues ; il déclara que la métropole maintiendrait, mais sans l'augmenter, le chiffres de troupes qui étaient alors au Canada : c'était dire que pour tout le reste les Canadiens n'avaient à compter que sur eux-mêmes. En fait nous verrons bientôt (en 1871) le dernier soldat anglais repasser l'Atlantique.

Après la chute du Cabinet Cartier-J. Mac Donald, le gouverneur, lord Monck, s'adressa aux libéraux et chargea un député du Haut-Canada, M. J. Sanfield Mac Donald, de constituer le ministère (mai 1862). Celui-ci fit appel, pour le Bas-Canada, au concours d'un libéral modéré, M. Sicotte, celui-là même que nous avons vu précédemment rompre avec le Cabinet Cartier, à propos du choix de la capitale. M. Sicotte, de son côté, fit entrer avec lui dans le Cabinet M. Dorion,

pour avoir l'appui des démocrates du Bas-Canada. Une fois reconstitué, le ministère fit connaître son programme à la Chambre; c'était un programme de conciliation qui, entr'autres points, maintenait le principe de l'égalité de représentation entre les deux provinces, et repoussait par conséquent la prétention des *clear grits* du Haut-Canada d'avoir une représentation proportionnelle à la population. Le nouveau Cabinet promettait aussi d'appliquer le système de la double majorité entendu de telle sorte qu'aucune loi ne serait imposée à l'une des deux provinces sans la volonté de ses élus.

Les députés du Bas-Canada, même ceux qui avaient soutenu l'ancien ministère, surent gré au Cabinet libéral d'avoir introduit dans son programme ce principe de l'égalité de représentation et beaucoup d'entre eux se rangèrent autour des nouveaux ministres. En revanche, M. Brown attaqua violemment dans son journal la politique ministérielle et taxa de trahison la conduite de quelques-uns des ministres du Haut-Canada qui avaient naguère soutenu avec lui le programme de la représentation proportionnelle. A quelque temps de là, M. Dorion ayant cru devoir sortir du Cabinet, parce qu'il différait d'avis avec ses collègues sur l'opportunité de construire le chemin de fer dit *Intercolonial* (parce qu'il devait unir le Canada aux autres colonies britanniques du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse), le ministère se trouva encore affaibli par cette démission. Il fut ensuite et successivement ébranlé par des votes à demi-hostiles sur deux ou trois questions, comme celles des écoles confessionnelles et de l'élévation de certains tarifs pour faire face aux difficultés du budget. Finalement, il se trouva en

minorité de cinq voix sur une motion de défiance proposée par les conservateurs.

Il restait, il est vrai, au Cabinet la ressource de dissoudre la Chambre et il en usa; non toutefois sans se reconstituer lui-même dans quelques-uns de ses éléments, pour mieux affronter le suffrage populaire; c'est ainsi que M. Dorion prit la place de M. Sicotte et s'adjoignit MM. Letellier de Saint-Just, Holton, Thibaudeau, etc., qui représentaient un élément libéral et démocratique plus avancé que les amis de M. Sicotte. Restait à savoir comment se prononceraient les électeurs, juges, en dernier ressort, entre les divers partis. Le Haut-Canada, sous l'influence de M. Brown réconcilié avec le ministère depuis sa transformation démocratique, donna une majorité considérable aux candidats ministériels; mais d'autre part, le Bas-Canada, mis en défiance par la rentrée en scène de ce même M. Brown, se rangea plus que jamais derrière les conservateurs et n'envoya à la Chambre qu'un petit nombre de libéraux de la nuance de M. Dorion.

En somme, les deux partis, majorité dans une province et minorité dans l'autre, se trouvèrent à la nouvelle Chambre de force à peu près égale. Le ministère J.-S. Mac Donald-Dorion ne laissa pas de gouverner quelque temps dans ces conditions, soutenu par des majorités qui variaient de deux à huit voix. Tous les jours amenaient des luttes ardentes, des récriminations amères, des démêlés sans cesse renouvelés entre les deux partis rivaux, et le seul résultat pratique, ou à peu près, d'une session de trois mois (1863), fut une loi qui réorganisait les milices volontaires et une autre loi qui établissait une institution de crédit foncier.

Le Parlement prit ses vacances, puis la rentrée eut lieu sans amener de changements à la situation. Il fut dévoilé cependant que le ministère avait essayé d'acheter quelques-uns des membres de l'opposition. L'échec de ces tentatives, aussi bien que des efforts faits pour amener quelques conservateurs à s'adjoindre au ministère, laissait pressentir de nouveaux et prochains ébranlements. MM. Mac Donald et Dorion allèrent au devant de ces embarras et déposèrent leur démission et celle de leurs collègues entre les mains du gouverneur.

Les conservateurs revinrent au pouvoir. M. Étienne Taché, (un Canadien *siré*, comme disaient plaisamment les démocrates, parcequ'il avait accepté, de la reine d'Angleterre, le titre de *sir* ou de chevalier), devint premier ministre et s'assura pour le Bas-Canada le concours de MM. George Cartier, Langevin, Chapais, etc., tandis qu'il chargeait M. John A. Mac-Donald de choisir les ministres du Haut-Canada. Le 30 mars 1864, les nouveaux ministres prêtèrent le serment d'usage. Ils développèrent ensuite leur programme, qui était surtout économique et financier. La découverte de mines d'or dans le bassin de la rivière Chaudière, de mines de cuivre en plusieurs endroits, avait produit, dans tout le pays, cette sorte de fièvre particulière à ce genre de découvertes. Plusieurs compagnies se formèrent pour l'exploitation de ces mines et le gouvernement, pour empêcher des abus et des usurpations, dut soumettre à la Chambre divers projets de loi sur la matière.

Le ministère dut donner encore son attention aux lois des milices; il porta à cinquante sous par jour la

solde des miliciens pendant leurs seize jours d'exercice. De nouvelles difficultés menaçaient de troubler les rapports de voisinage entre le Canada et les États-Unis. Dans l'automne de 1864, un corps perdu de soldats confédérés avait fait une pointe hardie dans le Nord des États, s'était emparé de la ville de Saint-Albans, avait fait main basse sur quelques maisons de banque, puis, s'échappant au grand galop de leurs chevaux, avaient réussi à mettre entre eux et ceux qui les poursuivaient, la frontière du Canada. Les Etats-Unis réclamèrent l'extradition de ces maraudeurs; mais la justice canadienne, saisie de l'affaire, crut devoir les rendre à la liberté, les considérant comme des belligérants réguliers. Il en résulta quelque froissements entre le Canada et les républicains des Etats-Unis. La conséquence en fut qu'à l'expiration (en mars 1865) du traité de réciprocité commerciale qui unissait les deux pays, le gouvernement des Etats-Unis se refusa à renouveler le traité.

Une autre conséquence fut que les Etats-Unis favorisèrent, plutôt qu'ils n'empêchèrent, une incursion que firent les Fénians irlandais sur le territoire canadien (juin 1866), dans le but avoué d'enlever le Canada à la suzeraineté de la couronne britannique. Cette incursion échoua d'ailleurs misérablement : les Fénians avaient cru trouver une population opprimée, prête à secouer le joug de ses tyrans; ils trouvèrent un peuple libre, ayant conscience de son indépendance et résolu à défendre son sol contre tous les envahisseurs; les Irlandais du Canada, eux-mêmes, résistèrent à tous les efforts faits pour les entraîner dans le mouvement. Après un premier engagement assez heureux, près du

fort Colborne, contre les volontaires du Haut-Canada, les Fénians, repoussés ensuite, se débandèrent; plusieurs de leurs chefs furent pris et traduits en jugement ; ce qui put échapper rentra sur le territoire des Etats-Unis. En 1870, l'organisation féniane devait renouveler cette tentative, mais sans plus de succès qu'en 1866.

Il nous faut maintenant revenir un peu en arrière, pour rendre compte du mouvement d'opinion qui allait aboutir à la rupture de l'Acte d'union entre les deux Canadas et à la constitution de la Confédération canadienne.

La Chambre étant partagée, nous l'avons vu, en deux fractions à peu près égales en force, le cabinet Taché-Mac Donald, qui s'appuyait sur l'élément conservateur, n'était pas moins exposé que son prédécesseur à des crises parlementaires. Le moindre incident pouvait le mettre en échec; et, en effet, moins de trois mois après sa constitution (le 14 juin 1864), le ministère était mis en minorité de deux voix sur une question relative à un prêt de 100,000 piastres, fait à la ville de Montréal. Le ministère pouvait recourir à la dissolution de la Chambre, et il pensa en effet à faire usage de son droit; mais il s'avisa à ce moment d'engager des pourparlers avec ses adversaires, et ceux-ci, M. Brown en tête, jugeant que l'occasion était propice pour régler les difficultés inhérentes au pacte fédéral des deux provinces, consentirent à un rapprochement sur les bases de la refonte de la constitution. L'idée d'une confédération embrassant non seulement le Haut et le Bas-Canada, mais toutes les provinces de l'Amérique du Nord soumises à la couronne britannique et laissant à

chaque province son autonomie pour l'administration de ses affaires intérieures, cette idée s'était déjà présentée à beaucoup d'esprits, comme le meilleur moyen d'en finir avec les rivalités tenaces des deux Canadas et de développer, en même temps que l'indépendance, les ressources et les relations du pays. Un ministère de conciliation se forma pour étudier les voies et moyens qui devaient conduire à ce résultat. M. Brown et les *clear grits* du Haut-Canada y entrèrent côte à côte avec MM. Taché, Cartier, et les conservateurs du Bas-Canada. La presque unanimité de l'opinion, dans les deux provinces, se réjouit de cet accord des hommes politiques des deux partis et donna son approbation aux vues qui les avaient réunis.

Restait à faire passer dans les faits l'idée, indécise encore, de la confédération canadienne, et ce ne pouvait être là l'œuvre d'un jour. Il y fallait, outre l'approbation du Gouvernement de la métropole, sur laquelle on savait déjà pouvoir compter, l'adhésion des diverses colonies britanniques de l'Amérique du Nord : le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Ecosse, l'île du Prince-Edouard et Terre-Neuve, sans parler des vastes terrains du nord-ouest qui appartenaient à la Compagnie de la baie d'Hudson, sous la suzeraineté de la couronne d'Angleterre.

Le 10 octobre 1864, eut lieu à Québec, sous la présidence de M. Etienne Taché, une grande conférence entre les délégués du Canada et ceux des provinces intéressées. Après seize jours de délibérations, l'entente se fit entre les délégués sur une série d'articles qui devaient servir de base au projet de confédération. Les principaux de ces articles étaient ceux qui insti-

tuaient pour la confédération tout entière un Parlement avec deux Chambres : une Chambre haute appelée Sénat, composé de soixante-seize membres nommés à vie, dont vingt-quatre pour chacun des deux Canadas ; une Chambre de représentants ou Chambre des communes, nommée par les électeurs des diverses provinces sur la base de la représentation proportionnelle au chiffre de la population. Le Bas-Canada conservant 65 députés, le Haut-Canada, d'après ce principe, devait en avoir 82, la Nouvelle-Ecosse 19, et le Nouveau-Brunswick 15. La couronne britannique serait représentée par un gouverneur général nommé par elle, et faisant les fonctions d'un président constitutionnel de la confédération.

Chaque province devait ensuite constituer à son gré son gouvernement et son parlement local, sauf que les gouverneurs des provinces ou lieutenants généraux devaient être nommés et salariés par le gouvernement fédéral. La conférence de Québec avait aussi mis dans ses vœux l'établissement d'une union douanière entre toutes les provinces et la construction, bientôt après commencée, du chemin de fer *intercolonial*, rattachant Québec à Halifax par la rive sud du Saint-Laurent, l'ouest de la Gaspésie, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse. Cette ligne, d'une étendue considérable, devait unir entre elles toutes les provinces et donner à la confédération, pendant la saison des glaces, un port sur l'Océan, indépendant des États-Unis.

Mais il fallait maintenant obtenir pour ce projet la ratification des diverses législatures provinciales. Devant les Chambres du Canada, le procès fut gagné sans peine, mais non pourtant sans débats. Tant d'intérêts étaient

en jeu dans cette refonte de la Constitution qu'on s'explique bien la longueur de ces délibérations. Les Canadiens-Français, qui gagnaient au projet l'autonomie mieux assurée du Bas-Canada, pouvaient craindre en revanche de ne plus tenir, dans l'ensemble de la confédération, la place qu'ils avaient occupée jusque là sous le régime de l'Union. De leur côté, les Anglais assurés d'avoir, dans les futures Assemblées fédérales, une majorité de représentants de leur nationalité, pouvaient craindre que dans le Bas-Canada, où l'élément anglais et protestant forme une minorité respectable, cet élément ne fût opprimé par la majorité française et catholique[1]. Ajoutez à cela que les démocrates, comme M. Dorion, trouvaient — non sans raison — la nouvelle constitution trop monarchique et trop aristocratique, à cause surtout des clauses sur le mode de nomination des sénateurs, sur le droit de *veto* donné au gouvernement général vis à-vis des décisions des législatures provinciales, etc.

Malgré tout, le projet réunit dans les deux Chambres une importante majorité : 45 voix contre 15 au Conseil législatif; 91 voix contre 33 dans la Chambre des représentants. Et quoiqu'on eût écarté la proposition d'une consultation populaire faite par les démocrates du Bas-Canada, il est juste de dire que l'opinion publique,

[1] Pour calmer ce qu'il pouvait y avoir de fondé dans ces appréhensions et tout en protestant contre l'imputation de vouloir jamais opprimer une partie de leurs concitoyens, les Canadiens français consentirent à inscrire dans la loi une clause qui interdisait à la législature provinciale de changer les limites de douze comtés représentés au Parlement par des députés d'origine anglaise, à moins que la majorité de ces députés ne consentît à la modification.

dans les deux provinces, ratifia ce vote des représentants.

Le projet de confédération ne fut pas tout d'abord aussi bien accueilli dans les provinces maritimes. Au Nouveau-Brunswick, où des élections générales avaient eu lieu depuis l'ouverture des négociations, le peuple élut des représentants en majorité contraires au projet. Les députés de la Nouvelle-Ecosse se prononçaient aussi contre l'idée d'une confédération où ils craignaient de voir disparaître leurs franchises particulières; même opposition à Terre-Neuve et à l'île du Prince-Edouard. Tout l'échafaudage si laborieusement élevé semblait donc près de s'écrouler, quand sous l'impulsion du gouvernement britannique lui-même, une réaction commença à se faire dans l'opinion de ces provinces. On calma les craintes, on répondit aux objections. Envisageant mieux les avantages de leur union avec les provinces voisines et sûrs de voir leur indépendance locale respectée, les représentants du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse se prononcèrent successivement pour l'entrée dans la confédération. Seules les îles de Terre-Neuve et du Prince Edouard persisistèrent dans leur politique d'isolement[1].

En attendant la solution définitive de cette question, soumise maintenant à l'examen et à la décision du Parlement britannique, le ministère de conciliation, éprouvé en 1865, par la perte de son chef, *sir* Étienne Taché,

[1] L'île du Prince Edouard est volontairement entrée depuis lors dans la confédération. Quant à Terre-Neuve, où la France garde encore, comme on sait, des droits particuliers, la question y est toujours pendante.

Le territoire du Nord-Ouest racheté à la compagnie de la baie d'Hudson a été annexé au Canada en juillet 1870.

mais reconstitué aussitôt et sur les mêmes bases, sous la direction d'un autre Canadien français (siré lui aussi), *sir* Narcisse Belleau, le ministère, disons-nous, mettait son nom au bas d'une mesure qui, depuis longtemps demandée par l'opinion publique, répondait à un besoin pressant de la population du Bas-Canada, nous voulons parler de la promulgation du Code civil du Bas-Canada. Jusque-là le Bas-Canada avait toujours vécu sur le fonds de l'ancienne coutume de Paris, mais outre que cette vénérable coutume était, sur plusieurs points, manifestement critiquable, elle était encore indécise sur beaucoup de questions d'un intérêt nouveau et moderne. Le nouveau Code était le fruit d'une application de plusieurs années des meilleurs jurisconsultes canadiens. Il reproduisait d'ailleurs, dans la plupart de ses titres et de ses chapitres, les dispositions de notre Code civil français.

« Le travail de codification, disait M. Cartier en le présentant à la Chambre, a été fait à l'imitation du Code français et, en marchant sur ces traces, il n'y avait aucune crainte de ne pas réussir. Si le Bas-Canada, ajouta-t-il, veut grandir, s'il veut conserver son individualité et sa nationalité, rien ne sera plus capable de l'y aider que l'adoption de ce Code civil. Quand les lois du Bas-Canada pourront être mieux connues, que l'étude et l'application en seront plus faciles, nos voisins du Haut-Canada nous l'emprunteront, et il aura son influence dans la confédération si elle a lieu. »

Après de longs débats, qui amenèrent quelques corrections de détail, le Code civil fut enfin adopté, dans son dernier article, au milieu des applaudissements des députés. Le nouveau Code, publié aussitôt dans

les deux langues, afin d'en permettre l'étude et la connaissance aux Anglais du Bas-Canada qui y étaient soumis comme les Français, eut force de loi à partir du 1er août 1866. Le Code de procédure civile fut présenté à la Chambre et voté par elle quelque temps après (21 juin 1867).

Il nous faut noter, vers ce même temps, deux de ces catastrophes que toute l'industrie de l'homme est malheureusement impuissante à conjurer et qui font, en quelques heures, des ruines qu'il faut ensuite des années pour réparer : au mois d'août 1865, une terrible crue du Saint-Laurent inonda les deux rives du fleuve et causa de grands ravages à Montréal et aux Trois-Rivières, à Sorel et dans toute la la campagne environnante. Dans les îles de Sorel on compta cinquante victimes, sans parler des bestiaux entraînés et noyés par les eaux. L'été précédent, un train de chemin de fer était précipité dans la rivière de Richelieu, et faisait 150 morts et un plus grand nombre de blessés. Enfin, dans l'automne de 1866, nouvelle catastrophe, cette fois par le feu. La ville de Québec, qui avait déjà été, en 1845, le théâtre d'un vaste incendie et qui, naguère encore (1881), a vu tout un de ses quartiers dévorés par les flammes, éprouvait, en 1866, un désastre semblable. L'incendie réduisit en cendres la moitié du faubourg Saint-Roch et tout le faubourg Saint-Sauveur. Plus de 2,000 maisons furent détruites, et près de 15,000 personnes se trouvèrent sans abri. Heureusement la charité publique se montra à la hauteur de ces catastrophes, et les Canadiens des deux races rivalisèrent de zèle et de générosité pour atténuer les désastres et les

misères laissés par ces fléaux. Québec, cependant, où cette catastrophe coïncidait avec un déclin rapide de la principale industrie locale, la construction des navires, et qui vit à ce moment un grand nombre de ses ouvriers s'expatrier et partir pour les États-Unis, se ressentit longtemps de ce coup, et sa population est toujours depuis lors restée à peu près stationnaire. Le nouvel ordre constitutionnel allait pourtant lui rendre le titre de capitale, de capitale provinciale il est vrai, car la capitale de la Confédération devait être maintenue à Ottawa, où l'on venait d'élever pour le Parlement canadien un édifice magnifique, rappelant par ses proportions et par l'architecture le beau palais de Westminster. Cet édifice fut inauguré le 8 juin 1866, et c'est à Ottawa que se tint la dernière session du Parlement canadien sous le régime de l'Union.

C'est aussi à Ottawa que fut proclamé le nouvel ordre de choses qui devait mettre un terme à ce régime de l'Union imposé en 1841 par la métropole anglaise aux deux Canadas, sans le consentement des intéressés, et particulièrement sans la consultation des Canadiens d'origine française. Cette fois, du moins, ils avaient eu leur part, une large part, à la résolution qui allait décider de leurs destinées politiques. Le Parlement anglais, saisi par les ministres de la couronne du projet de confédération, n'avait fait aucune opposition à ses clauses, et le projet avait reçu, le 29 mars 1867, la sanction royale. Il ne restait plus, dès lors, qu'à mettre en vigueur le nouvel ordre de choses qui devait se substituer à une constitution devenue caduque. La Confédération, composée des quatre provinces de Québec (Bas-Canada), Ontario (Haut-Canada),

Nouveau-Brunswick et Nouvelle-Écosse, prenait officiellement le nom de Puissance du Canada (Dominion of Canada). La date de l'inauguration de la nouvelle Contitution fut fixée au 1er juillet 1867, et cette date fut célébrée, dans les quatre provinces, avec de grandes réjouissances et de grandes démonstrations d'enthousiasme.

Une phase nouvelle s'ouvrait à l'histoire du Canada-Français. Sous son nom nouveau de *Province de Québec*, remplaçant la désignation de *Bas-Canada*, il allait pouvoir désormais — avec une indépendance que consacrait, sans la gèner, le lien nouveau qu'il venait de conclure avec ses confédérés — administrer ses propres affaires avec son Assemblée législative librement élue, avec son Sénat composé des notabilités sorties de son sein, avec son ministère soumis au contrôle incessant de ses députés. Sans doute, et parce que les luttes de prééminence ou les rivalités de province à province se trouvaient reportées dans le Parlement d'Ottawa, tout sujet de conflit n'était pas enlevé du même coup des délibérations du Parlement de Québec. Trop heureux les Français d'Amérique s'ils étaient à l'abri des querelles que suscitent toujours les divergences de vues, les rivalités locales et et les ambitions humaines! Les partis n'ont pas disparu avec la nouvelle constitution. Il y a toujours, dans la province de Québec, comme autrefois dans le Bas-Canada, des libéraux et des conservateurs, des « rouges » et des « bleus ». La nomenclature des partis s'est même enrichie, depuis 1876, d'un nom nouveau qui, pour être barbare, ne l'est pas plus, à tout prendre, que nos appellations

d'opportunistes, d'intransigeants, etc. Le parti « programmiste », du Canada, ainsi nommé d'un programme qu'il publia avec grand fracas, correspond à ce que nous appelons, dans la vieille France, le parti clérical ou ultramontain ; il place les intérêts du pape et de l'Eglise romaine au-dessus des intérêts du pays ou refuse de distinguer les uns des autres, ce qui, en fait, revient au même. Ces partis se font équilibre et se tiennent mutuellement en haleine ; les succès électoraux et par suite l'exercice du pouvoir, ont pourtant été presque exclusivement depuis dix à douze ans, du côté des conservateurs, sans qu'on puisse prévoir quand les libéraux prendront, à leur tour, la direction des affaires.

Nous avons conduit à travers ses phases diverses, et en nous efforçant d'être impartial, l'histoire du Canada français jusqu'au seuil du temps présent. En allant plus loin, nous ne ferions plus de l'histoire, mais de la polémique. Nous aurons d'ailleurs occasion d'indiquer dans le chapitre qui va suivre, quelques-uns des évènements importants survenus depuis 1867. Ce que nous avons dit suffit déjà, nous l'espérons, à donner une idée exacte de la merveilleuse vitalité de cette race persistante, que n'a pas découragée la conquête d'abord brutale, et qui au milieu de tous les obstacles conjurés contre elle, de tous les efforts faits pour la détruire, maintient toujours plus serré contre son cœur et toujours plus élevé son drapeau ; qui, après les luttes des armes où elle a déployé la valeur de ses ancêtres, mais où elle a succombé devant des forces trop supérieures, combat encore sur un nouveau ter-

rain, inconnu d'elle jusque-là, celui de la politique, y remporte les plus beaux succès, jusqu'à obliger ses adversaires à traiter et à composer avec elle, et, sans afficher bruyamment la revanche, remporte enfin, par la conquête de son indépendance, un triomphe qui a toute la valeur et toute la portée d'une glorieuse revanche. Noble et vaillante race, au demeurant, quelles que soient les ombres qu'on puisse mettre au tableau, que cette race de nos Canadiens-Français, faite de notre plus pur sang celtique ; sortie, à l'origine, de ces fortes et sages provinces de l'ouest, de cette Normandie notamment et de cette Bretagne dont Michelet a écrit : « La Bretagne est la résistance, la Normandie la conquête ; aujourd'hui conquête sur la nature, agriculture, industrialisme. Ce génie ambitieux et conquérant se produit d'ordinaire par la tenacité, souvent par l'audace et l'élan ; et l'élan va parfois au sublime : témoin tant d'héroïques marins, témoin le grand Corneille. »

Cet esprit de résistance et de tenacité conquérante, qu'ils ont hérité de leurs pères normands, percherons, bretons, poitevins, saintongeais, ne l'avons-nous pas retrouvé dans les Canadiens-Français, presque à toutes les pages de leur histoire ? N'est-ce pas par ces vertus de fermeté et de patience qu'ils se sont fait leur place au soleil d'Amérique et l'ont maintenue contre vents et marées, en dépit des évènements et des hommes ?

Dès à présent, et quelles que soient les destinées que l'avenir réserve à ce rejeton détaché du vieux tronc français, on peut tirer du passé l'assurance que la France ne sera pas déshonorée dans cette lignée de ses enfants, et que ceux-ci sauront garder intact, avec un souvenir filial de la vieille mère-patrie, le culte de l'hon-

neur, du dévouement aux grandes causes, du courage civique, de la vaillance guerrière, qui font la trame de nos annales et qui justifient le mot du poète canadien, rappelant que

Quand Dieu frappe fort dans l'histoire
C'est toujours par la main des Francs.

CHAPITRE VI

Tableau du Canada contemporain.

Il n'est pas hors de notre propos, avant de clore ce volume, de consacrer un chapitre au tableau du Canada contemporain. Pour être complet, même dans les limites forcément restreintes de ce livre, ce tableau devrait embrasser la géographie physique et la géographie politique, la description du sol et la description des hommes, avec leur caractère, leurs mœurs, leur littérature, l'état actuel de leur langue, l'étude de leurs aspirations et de leurs espérances. Nous avions préparé et même exécuté ce travail sur un plan assez étendu; mais nous avons compris qu'il fallait nous borner, sous peine de rompre les proportions d'un ouvrage qui doit, d'après son titre, être plus historique que descriptif. Nous réservant donc de publier à part, s'il y a lieu, ces études, dont quelques-unes ont déjà paru dans la *Bibliothèque universelle et Revue suisse*[1]; nous nous contentons d'en donner ici un court résumé.

[1] Voir, dans la livraison d'août 1883 de cette *Revue*, l'étude intitulée : *La langue et la littérature françaises au Canada* (nous la

Au point de vue géographique, le Canada peut être considéré comme une seule et immense vallée formée par le majestueux Saint-Laurent et par les nombreux et eux-mêmes considérables affluents qui s'y déversent.

Cette vallée du Saint-Laurent, se rattachant, à l'ouest, à l'immense bassin des grands lacs, forme la plus vaste plaine, non-seulement de l'Amérique, mais du globe. M. de Humboldt en estime la superficie à 270,000 lieues carrées, étendue presque égale à celle de toute l'Europe.

La dépression du sol qui forme la vallée proprement dite du Saint-Laurent et qui contient les terres d'alluvion les plus riches, est accentuée au nord par les hauteurs qui forment la chaîne des Laurentides, dont le sommet le plus élevé, le mont Bior, ne dépasse pas 700 mètres. Au delà de cette chaîne s'étend tout un immense plateau, relativement aride, semé de lacs innombrables d'étendue variable, qui déversent leurs eaux, par les fissures des Laurentides, dans le Saint-Laurent ou dans ses affluents septentrionaux. Ce plateau n'est lui-même séparé de la baie d'Hudson et de l'Océan arctique que par de très médiocres soulèvements du sol qui rendent souvent indécise la ligne de partage des eaux.

A sa sortie du lac Ontario, le Saint-Laurent mesure déjà douze kilomètres de largeur. L'énorme fleuve se grossit encore de l'apport de plusieurs tributaires avant de déboucher dans l'Océan par cet estuaire de trente lieues de large qui ressemble à la mâchoire d'un re-

reproduisons plus loin en appendice), et dans la livraison de février 1884, l'étude intitulée : *La religion, l'instruction publique et les mœurs au Canada français.*

quin géant s'ouvrant pour engloutir Terre-Neuve et les îles avoisinantes. Les principaux affluents de ce géant des fleuves sont : du côté nord (rive gauche), l'Outaouais, large rivière qui, sortie du lac Témiscamingue, reçoit elle-même le tribut de plusieurs rivières, presque toutes connues sous des noms français : la Bonne-Chère, la Rivière-du-Lièvre, le Rideau, le Gâtineau, la Rivière-Rouge, la Nation, etc. Au-dessous de Montréal, le Saint-Laurent reçoit encore, sur sa rive gauche : l'Assomption, le Saint-Maurice, dont le cours a plus de trois cents milles et qui reçoit les eaux de lacs nombreux ; le Batiscan, la Rivière-Sainte-Anne, le Jacques-Cartier, le Montmorency et enfin le Saguenay qui, depuis sa sortie du lac Saint-Jean jusqu'à sa jonction avec le Saint-Laurent, roule dans un lit tourmenté, évidemment creusé par quelque cataclysme de la voûte terrestre, une nappe d'eau d'un à deux kilomètres de largeur, entre d'énormes falaises à pic ; deux de ces falaises colossales, le « cap Trinité » et le « cap Eternité » mesurent l'une 1,700, l'autre 1,800 pieds de hauteur [1].

Du côté sud (rive droite), les affluents du Saint-Laurent sur terre canadienne sont : le Châteauguay, le Richelieu qui sort du lac Champlain et qui a ceci de particulier qu'il est plus large à sa naissance qu'à son débouché ; le Saint-François, le Nicolet, le Bécancour et la Chaudière ; nous passons sur quelques cours d'eau de moindre importance.

S'il n'offre nulle part la majesté écrasante des paysages de la Suisse ou la riante harmonie de tant de

[1] Voir Arthur Buies : *Le Saguenay et la vallée du lac Saint-Jean*, Montréal.

sites de la France, le Canada ne laisse pas d'offrir à l'œil du voyageur quantité de perspectives pittoresques. Ce qui en fait surtout le caractère, c'est leur étendue. Sur le continent américain, il semble que tout soit plus large, plus vaste que dans notre vieille Europe. Plaines sans limites, forêts aussi vieilles que la terre, et naguère encore vierges de la cognée du bûcheron ; fleuves ou lacs dont l'œil a peine à distinguer les deux rives, îles verdoyantes, rapides et « sauts » torrentueux, chutes et cataractes imposantes comme celles de la grande et de la petite Chaudières sur l'Outaouais, comme celles de la rivière Chaudière et du Montmorency, tout cela donne à la province de Québec une physionomie à part, dont la grandeur ne diminue pas le charme. L'aspect du Saint-Laurent, en particulier, surtout depuis Québec où il s'élargit et se transforme en une véritable mer, n'a rien qui puisse lui être comparé dans l'ancien et dans le nouveau Monde.

Quoique le Canada soit sensiblement sous la même latitude que la France (Montréal est sous le même degré que La Rochelle et Québec sous le même degré que Nantes) son climat, comme d'ailleurs celui des Etats-Unis, est bien moins égal et moins tempéré que celui de notre pays. On y passe, suivant les saisons, par les extrêmes du froid et du chaud. Le *Gulf Stream* n'y fait pas sentir pendant l'hiver comme sur les cotes occidentales de notre Europe, la bienfaisante chaleur de ses eaux, et le Canada n'a pas davantage ces brises et ces nuées humides de l'Atlantique qui rafraîchissent et attiédissent notre atmosphère au temps des ardeurs du soleil. « Les vents glacés balaient du nord au sud la grande plaine dont nous avons parlé et pas une chaine

de montagnes n'est là pour briser leur violence; ils arrivent sans obstacle du pôle au tropique où ils rencontrent l'été avec lequel il faut qu'ils luttent corps à corps. Aussi n'est-il pas rare, en juillet et en août, de voir le thermomètre Réaumur s'élever à 28° 1/2, tandis que le mercure gèle en hiver [1]. » La neige commence à tomber en novembre; il gèle en décembre et, en janvier, le froid se fait sentir dans toute sa rigueur. Le dégel ne se produit qu'en avril ou au commencement de mai; le printemps commence aussitôt et est presque immédiatement suivi par les ardeurs de l'été. La chaleur est déjà très forte dans les premiers jours de juin et devient caniculaire en juillet et en août. Seuls, les mois de septembre et d'octobre, ce qu'on appelle aux Etats-Unis l'*Indian summer* (l'été indien) sont ordinairement très agréables. Un des inconvénients de l'été américain est la quantité de moucherons et de moustiques qu'il fait éclore surtout dans le voisinage des rivières. Les « moustiques noirs », les « cousins » ou « maringouins » sont particulièrement nombreux et agressifs du 20 mai à la fin de juin. Ces désagréables insectes s'acharnent après les hommes et les bêtes et leur causent de cuisantes tortures. Ces tourments ne sont pas rachetés par le spectacle des beaux papillons qui émaillent les prairies du Canada et de la brillante « mouche à feu » qui illumine les forêts de cette partie du Nouveau-Monde [2].

N'exagérons pas cependant les rigueurs et les ennuis de ce climat. Comme le fait remarquer un auteur ca-

[1] Balbi, *Géographie universelle*.

[2] Voir, dans la collection de l'*Univers pittoresque*, le volume consacré aux États-Unis et au Canada.

nadien[1] « si les hivers sont rigoureux au Canada et si la neige y couvre le sol pendant près de cinq mois de l'année, en revanche, ces froids secs et vivifiants donnent de la force et de l'énergie aux populations qui l'habitent[2]; cette neige elle-même est le préservatif le plus efficace des plantes qu'elle garantit contre la gelée, outre qu'elle procure aux habitants des villes et des campagnes un mode de locomotion des plus rapides et des moins coûteux. Au surplus, tandis qu'à Saint-Pétersbourg la température moyenne des trois mois d'hiver est de dix degrés (centigrades) au-dessous de zéro, elle ne dépasse jamais huit degrés à Montréal. La moyenne de janvier, le mois le plus rigoureux de l'année, varie entre neuf et dix degrés[3]. Si les étés y sont très chauds (la moyenne de juillet varie entre vingt et vingt-deux degrés centigr.), l'atmosphère n'y est pourtant jamais lourde et suffocante comme dans les régions de l'Amérique du sud et dans certaines contrées du sud de l'Europe, et cette température provoque et soutient une des végétations les plus luxuriantes qu'il y ait au monde. Ajoutons que l'atmosphère du Canada est admirablement pure et transparente; les brouillards y sont tout à fait inconnus. Puis, ce sont les splendeurs des aurores boréales qui illuminent et irradient très fréquemment les régions du ciel qui regardent vers le pôle magnétique du globe.

1 Paul de Cazes, *Notes sur le Canada.*

2 Nous savons déjà que la rigueur du climat canadien n'empêche pas que la longévité n'y soit très grande et la fécondité des mariages remarquable. Les centenaires n'y sont pas rares, non plus que les familles de dix, douze, quinze et même vingt enfants.

3 On prétend d'ailleurs que l'hiver canadien devient moins rude à mesure que s'étend la zone des défrichements.

Joignez-y par la pensée les perles du givre, cette pluie qui se cristallise en tombant et qui transforme les arbres des forêts en stalactites de cristal étincelant de toutes les couleurs du prisme. Pensez enfin aux divertissements de la chasse, aux courses en traîneaux sur ces chemins unis et moëlleux que fait la neige, aux bonnes réunions autour de l'âtre, égayées par les longues causeries ou par des chansons dont plusieurs ont été rapportées des « vieux pays » par les ancêtres[1], et vous conviendrez que les « compensations » ne manquent pas aux Canadiens pour confirmer, en ce qui les concerne, l'ingénieux système d'Azaïs. C'est qu'en effet la Providence a mis partout des joies à côté des peines et des labeurs ; et d'ailleurs qui ne sait que le bonheur ne dépend nulle part des conditions extérieures et physiques ? Le plus riant des pays, la plus riche des cités peut être un enfer pour ses habitants si les passions humaines y sont déchaînées sans frein ni mesure ; tandis que le plus ingrat des sols, sous le climat le plus rigoureux, peut être un Eden, si on y a l'âme en paix et le cœur pur.

Le sol du Canada est riche en métaux de toute sorte. Des mines de fer ont été découvertes sur plusieurs points de la province de Québec et y alimentent nom-

[1] La vieille romance rustique qu'on chante encore dans mainte province de la France :

En revenant des noces,
J'étais bien fatigué ;
A la claire fontaine
J'allai me reposer ;
Sur les branches d'un chêne
Le rossignol chantait....

s'est perpétuée au Canada où elle est devenue une sorte d'air national.

bre de fonderies et de forges. Elles abondent surtout dans le voisinage de la rivière Saint-Maurice, où une fonderie de canons avait été établie, dès 1737, par les Français. Les schistes cristallins de la côte nord du Saint-Laurent contiennent aussi des masses de minerais de fer, spécialement de fer oxidulé. Enfin de magnifiques gisements de fer magnétique, particulièrement propre à la fabrication de l'acier, ont été découverts dans la vallée de l'Outaouais, près de Hull, et l'on évalue à trois cent millions de tonnes la puissance totale de ce dépôt, dont l'exploitation ne fait guère que de commencer. On a reconnu de même l'existence de mines de cuivre, particulièrement dans le district de Saint-François. Enfin on a constaté, çà et là, l'existence de filons de plomb, de zinc, de cobalt, de nickel, de manganèse, de titanium et de mercure [1].

L'or d'alluvion se rencontre un peu partout, dans le sud-est de la province de Québec, depuis le Saint-François jusqu'à la rivière des Etchemins; mais on le recueille surtout dans le comté de Beauce, le long de la rivière Chaudière, où il fait l'objet d'industries assez importantes. D'après un auteur canadien, les ressources minérales de ce district de Beauce seraient d'une telle richesse qu'elles égaleraient celles de l'Australie, de la Californie et du Colorado [2]. Enfin de grandes mines d'argent ont été récemment découvertes et mises en exploitation près du lac Supérieur; mais ceci nous éloigne de la province de Québec, à laquelle nous voulons nous en tenir dans cette étude. Celle-ci n'est d'ailleurs pas déshéritée au point de vue des richesses

[1] Voir Taché, *Esquisses sur le Canada. Paris, 1855.*

[2] Chapman, *Mines d'or de la Beauce.* Lévis, Mercier et Cie, 1881.

argentifères et l'argent natif, notamment, se trouve en plusieurs points du pays.

Ajoutons que ce que l'on connaît actuellement des trésors minéraux du Canada est peu de chose probablement auprès de tous ceux que le sol tient en réserve pour le jour où la population du Nouveau-Monde ayant quintuplé ou décuplé, et les profits de l'agriculture ne suffisant plus aux possesseurs du sol, l'industrie de l'homme mettra en œuvre toutes ces richesses enfouies aujourd'hui dans les entrailles de la terre.

En attendant, « labourage » et « pâturage » sont les deux mamelles du Canada, comme ils l'étaient de la France, au temps de Sully. A ce point de vue encore, la Providence a bien fait les choses pour nos arrière-neveux du Canada. Sans doute, il y a, dans l'ensemble du territoire qui leur est départi, quantité de terres improductives, de terrains sablonneux et pierreux et de ces « savanes dont nos romanciers se sont fait une image idéale, et qui ne sont en réalité que des marais revêtus de broussailles [1] ». Mais s'il y a là des terrains dont on ne songe guère, au moins aujourd'hui, à entreprendre le défrichement, combien d'autres sont excellemment propres à l'agriculture ! Dans toute la vallée du Saint-Laurent, jusqu'à la chaîne des Laurentides, le sol, à l'exception de quelques cantons moins favorisés, est fait d'une couche de terre légère et noirâtre, d'un mètre environ d'épaisseur, reposant sur un lit profond de glaise. Ce sol, qui se prête admirablement à la culture du froment et de toutes sortes de céréales, était autrefois, avant l'arrivée des premiers colons français, tout couvert de la toison épaisse, mystérieuse et farou-

[1] X. Marmier, *Lettres sur l'Amérique*.

che de ses forêts vierges. C'était la forêt primitive, chantée par l'auteur d'*Evangéline* :

This is the forest primeval. The murmuring pines and the hemlocks,
Bearded with moss, and in garments green, indistincts in the twilight,
Stand like Druids of eld, with voices sad and prophetic,
Stand like harpers hoar, with beards that rest on their bosoms [1].

La hache du bûcheron, « homme de chantier » ou « voyageur », a, depuis longtemps, taillé d'immenses clairières dans le plein drap de cette forêt contemporaine du sol. Les deux rives du Saint-Laurent ont été, les premières, dépouillées de ces hautes ramures qui encadraient, sans lui porter ombrage, la majesté de ses flots. Puis, les vallées des rivières tributaires ont été, à leur tour, dépouillées et dénudées. Les troncs gigantesques, sapés par la hache du bûcheron, équarris sur les lieux mêmes, liés en radeaux ou en « cages » ont été, par tous ces chemins flottants, portés à Québec ou à Montréal où ils ont été transformés en mâts de navires ou en poutres de maisons. Il faut s'éloigner maintenant des centres et remonter au loin dans l'intérieur des terres pour y retrouver la forêt toute pleine des clameurs d'ahan, des cris, des chansons de ses infatigables démolisseurs.

Les arbres les plus communs des forêts du Canada sont : le chêne, l'érable [2], le noyer, le charme,

[1] Longfellow. *Evangeline*. Prologue.

[2] Parmi les érables, l'une des espèces les plus communes et les plus appréciées est l'érable doux ou *érable à sucre* dont la sève (qu'on fait égoutter par une incision pratiquée dans l'arbre et qu'on recueille, par le moyen d'une « goudrelle » de bois, dans des vases placés au pied) remplace le sucre et la bière dans la plupart des villages canadiens.

l'orme, le merisier, le frêne, trois variétés de pins [1], le sapin, les épinettes rouges, jaunes et noires, le châtaignier, le cèdre, le peuplier, le tremble, le bouleau. Tous ces arbres atteignent des dimensions considérables, qui vont de 25 à 35 mètres de hauteur, avec plus d'un mètre de circonférence. Il y a des pins de 50 mètres de hauteur et de 2 mètres de diamètre, qui font des premiers mâts d'un seul morceau pour les navires de 2,000 tonneaux. La plupart de nos arbustes d'Europe, notamment les cormiers, les saules, les aunes, les coudriers, se retrouvent au Canada. Les bois produisent également les groseilles, les framboises, les myrtils (appelés là-bas *bleuets*, à cause de leur couleur), les mûres sauvages, les fraises et une foule d'autres plantes ou baies, parmi lesquelles le *gin-seng* qui a tant de renom en Chine et qui croît dans tout le Canada depuis Gaspé jusqu'à Détroit. La vigne même y vient à l'état sauvage, mais les essais de culture qu'on en a tentés, — dans l'île de Montréal notamment, — n'ont pas, jusqu'à présent, donné de résultats bien satisfaisants. [2]

La plupart de nos arbres fruitiers d'Europe ont été transportés au Canada, mais n'y réussissent pas également bien. Les abricotiers et les pêchers ne fructifient

[1] Le pin balsamique, toujours vert, fournit un beau vernis, connu sous le nom de « baume du Canada ».

[2] Citons encore, parmi les essences indigènes, le *sumac*, dont la feuille partage avec le tabac l'honneur de bourrer le calumet de paix de l'Indien, le genevrier, le sassafras, le sureau, etc. On y trouve aussi une grande quantité de cactus, des conifères, des orchidées et des lauriers. Le *myrica cerifera*, de la famille des amentacées, porte des fruits enduits d'une cire dont on fait de la bougie. (*Univers pittoresque.*)

que dans le sud de la province d'Ontario. Le pommier vient bien dans les deux provinces et y donne ces belles pommes rouges, à la chair diaphane et savoureuse, qu'on connaît sous le nom de pommes « fameuses » du Canada.

Les céréales d'Europe, le froment, l'avoine, le seigle, l'orge trouvent, avons-nous dit déjà, dans les terres du bas et du haut Canada, un sol qui leur convient à merveille. Aussi le Canada exporte-il, chaque année, pour plusieurs millions de « minots » de blé et de farine. Toutes les plantes potagères y viennent bien; les citrouilles et les melons, semés en pleine terre, y réussissent admirablement. La culture du maïs ou blé d'Inde s'y fait aussi dans les conditions les plus favorables; la patate ou pomme de terre douce, le riz, le chanvre, le houblon, le tabac, s'y cultivent aussi, quoique dans des proportions moindres.

La faune du Canada n'est pas moins riche que sa flore. Les animaux sauvages qu'on y trouve, ou plutôt qu'on y trouvait autrefois, — car en Amérique comme en Europe ils ont à peu près disparu devant les pas de l'homme civilisé,— sont : l'ours noir et roux, le lynx ou loup cervier, le loup commun, le chat sauvage, la martre, le vison, le renard, le carcajou ou kinkajou, le pécan (espèce de petit ours), le castor, la loutre, le rat musqué, l'hermine, etc. Plusieurs de ces espèces, maintenant refoulées vers les glaces du nord, ont longtemps donné lieu et donnent encore lieu, quoique dans des proportions diminuées, à un actif trafic de pelleteries. Sur la côte nord, du côté du Labrador et dans le bassin du Saguenay, les renards noirs et argentés sont encore assez nombreux : la fourrure de ces animaux

atteint des prix énormes. Diverses espèces de cerfs ou d'élans : l'orignal, le caribou ou grand renne, le daim, le chevreuil sont communs dans les deux provinces de Québec et d'Ontario. — Les oiseaux du Canada sont à peu près les mêmes que ceux de France : canards, oies sauvages, plongeons de lacs et d'eau salée, dindes sauvages, perdrix, bécasses, bécassines, cailles, hérons, pluviers de différentes espèces : puis les oiseaux de proie, aigles, éperviers et autres ; toute la tribu des chouettes et chats-huants. N'oublions pas les oiseaux plus petits : ortolans, grives, piverts, mésanges, « oiseaux de neige », le gracieux oiseau-mouche, et l'aëde divin des bois, le mélodieux rossignol, qui émigre en hiver, mais vient d'assez bonne heure au printemps. L'alouette, qui hiverne plus au sud, revient aussi avec le renouveau, mais sans son joli chant ; le canari, mais également muet ; l'oiseau de paradis ; puis encore l'insolent moineau et le timide roitelet. Les oiseaux chanteurs sont, en somme, plus rares au Canada qu'en France, et le silence des forêts et des campagnes n'y est guère troublé que par le concert infiniment moins harmonieux des grenouilles et de leurs congénères. Les forêts, dans leurs parties marécageuses, sont entièrement couvertes de ces déplaisants amphibies. Les tortues y abondent ; les serpents aussi, quoique moins nombreux dans le Bas-Canada que dans la province supérieure ; ils ne sont d'ailleurs pas venimeux : les Indiens en mangent sans en éprouver aucun mal.

Les rivières et les lacs du Canada abondent en excellents poissons. Le saumon, l'anguille, l'esturgeon, le brochet, la perche, la « perchotte », la truite com-

mune, la truite saumonée, le *maskinongé*, le *touradi* et enfin le « poisson blanc », le régal des gourmets, se pêchent à peu près partout. Mais les vraies, les grandes pêcheries sont celles de l'estuaire et du golfe Saint-Laurent, où la morue, le maquereau, le hareng, la sardine, la truite de mer, le saumon, l'alose et d'autres espèces encore abondent au point d'attirer des pêcheurs venus des Etats-Unis. La pêche des homards et des huîtres est aussi des plus fructueuses. Enfin on tire parti, pour l'huile qu'elle fournit, de la chair des marsouins et des loups marins, des baleines et des *pourcies*. Des armateurs ont fait des fortunes considérables dans cette industrie qui emploie surtout comme matelots et comme pêcheurs les Acadiens de la côte.

Nous n'avons pas mentionné, dans notre énumération de la faune canadienne, les animaux domestiques qui sont d'ailleurs les mêmes que ceux d'Europe et qui en ont été, pour la plupart, importés. « Les chevaux canadiens, doués d'une vigueur exceptionnelle, sont recherchés, dit M. Paul de Cazes, sur les marchés américains. Les races bovine, ovine et porcine acquièrent aussi au Canada un développement tel que souvent de grands éleveurs anglais viennent y retrouver les produits améliorés d'animaux dont ils ont, quelques années auparavant, fourni la souche aux fermiers canadiens. [1] »

Au point de vue politique, la Confédération ou, pour nous servir du nom officiel, la « Puissance du Canada » (en anglais *Dominion of Canada*) se compose aujourd'hui de huit « provinces » d'importance fort

[1] Paul de Cazes. *Notes sur le Canada.*

inégale et dans lesquelles la population d'origine et de langue française se trouve aussi fort inégalement répartie : la province de Québec (ci-devant Bas-Canada) ; la province d'Ontario (Haut-Canada) ; la Nouvelle-Ecosse ; le Nouveau-Brunswick ; l'île du Prince-Edouard ; le Manitoba ; la Colombie britannique et enfin le territoire du Nord-Ouest.

Le gouvernement fédéral a sa capitale à Ottawa, sur la rive droite de l'Outaouais. Ottawa est une ville neuve qui, fondée depuis vingt-cinq ans à peine, compte aujourd'hui près de 30,000 habitants[1]. C'est par des considérations stratégiques à la fois et politiques, et pour couper court aux disputes de préséance entre les anciennes cités canadiennes, Québec, Montréal, Toronto, que le cabinet de Londres a fixé à Ottawa le siège du gouvernement canadien. Depuis lors, on y a élevé de beaux monuments, entre autres le palais du parlement, vaste et imposant édifice, d'un style moitié gothique, moitié rocaille, qui rappelle assez bien, nous l'avons dit, le palais de Westminster où sont logées, à Londres, les Chambres des Lords et des Communes.

La métropole britannique, qui n'exerce plus guère vis-à-vis du Canada qu'une suzeraineté toute nominale, est représentée auprès de la Puissance par un gouverneur général. Ce gouverneur, — c'était naguère le marquis de Lorne, gendre de la reine Victoria ; c'est aujourd'hui le marquis de Lansdowne, — est une

[1] 27,417 d'après le recensement de 1881. Hull, qui se trouve en face sur l'autre rive de l'Outaouais et qui n'est qu'un grand faubourg d'Ottawa, compte, de son côté, près de 10,000 habitants, la plupart Canadiens Français.

sorte de président constitutionnel qui représente la couronne, mais ne *gouverne* guère, malgré son titre. Ses prérogatives sont d'ouvrir et de proroger les Chambres, de présider le conseil des ministres, qu'il doit toujours choisir, suivant la règle des pays libres, dans la majorité parlementaire et qui a la réalité en même temps que la responsabilité du pouvoir. Le gouverneur général a pourtant encore un droit de veto, au nom de la couronne britannique, contre les décisions de la législature canadienne ; mais c'est un privilège dont il use rarement, pour ne pas provoquer des conflits qui pourraient bien briser le lien extrêmement ténu qui unit encore le Canada à l'Angleterre.

L'élément français a toujours sa part dans les cabinets de la puissance, qui sont ordinairement désignés du nom des deux principaux ministres de l'une et de l'autre origine ; ainsi : le cabinet Baldwin-Lafontaine ; le cabinet Mac Donald-Cartier, etc. Actuellement (1884) c'est le cabinet John Macdonald-Chapleau qui est aux affaires.

Les départements ministériels sont au nombre de onze : justice ; travaux publics ; intérieur ; secrétariat d'État ; marine et pêcheries ; milice et défense ; finances ; douanes ; revenu intérieur ; postes ; agriculture et arts.

Le Parlement canadien se compose de deux Chambres : un Sénat, qui compte soixante dix-sept membres nommés à vie [1] ; une Chambre des communes, qui

[1] Les sénateurs doivent avoir 30 ans au moins et posséder des biens-fonds pour une valeur de 4,000 dollars au maximum. Ils doivent être pris : 24 dans la province d'Ontario ; 24 dans celle de Québec. La Nouvelle-Ecosse en fournit 10 ; le Nouveau-Brunswick, 10 ; l'île du Prince-Edouard, 4 ; le Manitoba, 2 ; la Colombie britannique, 3.

compte deux cent dix députés élus, tous les cinq ans, par les habitants des diverses provinces de la Confédération, qui y sont représentées proportionnellement à l'importance numérique de leur population [1].

L'anglais et le français ont également rang de langue officielle. Dans les deux Chambres, les débats peuvent avoir lieu indifféremment en français ou en anglais et tous les documents officiels sont obligatoirement publiés dans les deux langues.

Les attributions du Gouvernement et du Parlement fédéral sont limitées, en vertu de « l'Acte d'union » aux lois et aux services d'intérêt général, comme : les lois criminelles, les naturalisations, la défense du territoire, la navigation, la monnaie, les poids et mesures, les pêcheries, les postes, etc. Les matières d'intérêt secondaire ou local, les questions d'instruction publique, d'établissements hospitaliers, de domaine public, etc., rentrent dans les attributions des gouvernements et parlements provinciaux.

Chacune des provinces possède, en effet, à l'exemple des « Etats» américains et des cantons helvétiques, un gouvernement particulier qui exerce un pouvoir souverain et indépendant dans la sphère de ses attributions normales.

A la tête de chaque Province est un Lieutenant-Gouverneur, exerçant le pouvoir exécutif, de concert avec un conseil de ministres pris dans la majorité de la législature provinciale. Dans la province de Québec et dans les provinces maritimes (Prince-Edouard, Nou-

[1] La province d'Ontario a 91 députés; celle de Québec 65; la Nouvelle-Ecosse 18, etc.

veau-Brunswick et Nouvelle-Ecosse), cette législature se compose de deux Chambres : un Conseil législatif ou Sénat provincial dont les membres sont nommés à vie dans les mêmes conditions que ceux du Sénat fédéral ; une Assemblée législative dont les membres sont élus par les citoyens tous les quatre ans. La province d'Ontario, le Manitoba et la Colombie britannique n'ont qu'une seule Chambre. Le droit de suffrage est limité par des conditions censitaires légères, qui varient selon les provinces et selon l'importance du mandat à conférer.

Chacune des provinces est partagée, à son tour, en districts et en comtés. La province de Québec, par exemple, compte sept districts et soixante-cinq comtés; mais cette division n'a d'importance qu'au point de vue judiciaire ou électoral [1]. Le vrai centre de la vie locale est, pour les contrées de langue anglaise, dans les *townships* et, pour les pays de langue française, dans les *paroisses*, qui correspondent à nos communes, quoique généralement plus étendues et moins agglomérées. Chaque paroisse a son maire (ou préfet) et son « conseil de paroisse, » nommé par l'ensemble des citoyens et chargé d'administrer les biens communaux, d'imposer les taxes locales, de pourvoir aux frais du culte, des écoles, de la voirie, etc.

L'instruction primaire est obligatoire au Canada, « en

[1] Il y a, pour chaque *district*, un tribunal de première instance ou Cour de district. Chaque *Comté* est appelé à élire un député, mais en fait certains comtés, comme ceux de Montréal et de Québec nomment plusieurs députés, tandis que deux comtés ruraux, par exemple : Chicoutimi et Saguenay, Drummond et Arthabaska, sont réunis et en nomment un seul. Les maires des paroisses élisent aussi, dans chaque comté, un d'entr'eux qui prend le nom de préfet.

ce sens que chaque père de famille est tenu de payer des frais d'écolage pour chacun de ses enfants âgés de sept à quatorze ans, que ceux-ci assistent d'ailleurs ou non aux cours de l'école [1]. »

Les écoles primaires sont placées sous le contrôle d'une commission locale, élue par les contribuables de chaque municipalité. Dans les localités où les deux cultes, catholique et protestant, coexistent, c'est la majorité religieuse qui gouverne; mais la minorité a le droit de fonder des écoles dissidentes, administrées par des syndics nommés par elle, et ces écoles reçoivent une part proportionnelle des fonds recueillis par la municipalité pour l'entretien des écoles publiques.

Au-dessus de l'enseignement primaire sont : les écoles spéciales (écoles des sciences appliquées aux arts et à l'industrie, écoles des arts et manufactures, écoles commerciales, etc.), les collèges classiques ou industriels qui donnent, comme leur nom l'indique, l'enseignement secondaire classique ou l'enseignement industriel; les « académies » de garçons et de jeunes filles, où l'on donne une instruction primaire supérieure; enfin les écoles normales qui préparent les instituteurs. Il y a trois de ces dernières dans la province de Québec, l'école normale Laval, à Québec, et les écoles normales Jacques-Cartier et Mac-Gill à Montréal; les deux premières sont catholiques et françaises, la troisième est anglaise et protestante. La plupart des institutions et collèges dont nous venons de parler ont des ecclésiastiques tout à la fois pour professeurs et pour directeurs.

[1] Paul de Cazes. *Notes sur le Canada.*

Au sommet de l'édifice de l'enseignement dans la province de Québec sont trois Universités, dont deux protestantes : l'Université Mac-Gill, à Montréal, fondée en 1827, par un riche négociant qui lui a donné son nom [1] et l'Université anglicane de Lennoxville, fondée en 1843. L'Université Laval, de Québec, est exclusivement catholique et l'enseignement s'y fait en français. Cette Université a été fondée, en 1852, par le séminaire de Québec, qui a consacré à cette fondation plus d'un million et demi de francs et qui la soutient, depuis lors, de ses deniers sans subvention de l'Etat [2].

Les cultes sont libres au Canada comme aux Etats-Unis et les diverses confessions religieuses se soutiennent elles-mêmes, sans subsides de l'Etat et sans immixtion du gouvernement dans leur domaine. Si l'on consulte les statistiques de l'ensemble de la confédération, on voit que l'Église catholique-romaine y compte 1,532,000 adhérents, tandis que les diverses confessions protestantes (presbytériens, méthodistes, anglicans, etc.) comptent ensemble environ 2,800,000 membres [3]. Dans la province de Québec, c'est le catholicisme qui domine puisqu'il compte, à lui seul, 1,170,718 fidèles sur une population de 1,358,469 habitants. Sur ces fidèles, qui se recrutent surtout parmi la population d'origine française ou irlandaise, le clergé catholique très bien renté grace aux dimes qu'on lui paie très

[1] Cette Université fait une part, dans ses cours, à l'enseignement théologique de langue française. C'est un Français de nos amis, M. le professeur et pasteur Coussirat qui est actuellement chargé de ce cours.

[2] Depuis 1876, l'Université Laval a établi une succursale à Montréal.

[3] Les Juifs n'entrent, dans ce recensement, que pour 989 âmes.

exactement[1], exerce au point de vue spirituel une autorité indiscutée et presque sans limites. « Les habitants du Canada ont pour les prêtres le même respect qu'au temps de Louis XIII », écrivait M. X. Marmier il y a trente ans; cela n'a guère changé depuis lors.

Heureux encore si ce clergé si révéré bornait son ambition et son zèle au rôle de « guide des familles » et « d'arbitre des dissensions domestiques! » Par malheur, il prétend aussi, — et plus qu'il ne faudrait sans doute pour le bien du pays et pour le maintien de sa propre influence dans l'avenir — être le guide de la province et l'arbitre des élections politiques. Non conten d'avoir, dans toutes (ou presque toutes) les écoles canadiennes-françaises de tous les degrés, la haute direction de l'enseignement, il exerce en fait et se prétend en droit d'exercer toujours plus le contrôle d'une sorte de haute police sur toutes les manifestations de la vie sociale et sur les publications de la presse périodique comme sur les comices électoraux et sur le choix des députés. Malheur au candidat « libéral » qui exprime le timide désir que le prêtre ne fasse pas de politique du haut de la chaire! Il court grand risque de mordre la poussière dans la lice électorale. Malheur au journaliste qui n'accepte pas dévotement le mot d'ordre de cet intolérant cléricalisme! Il est bientôt dénoncé comme hérétique, non seulement dans les confessionnaux, mais dans les chaires, et l'infortuné n'a plus qu'à faire bien vite amende honorable, s'il veut conserver quelques abonnés. Jusqu'à 1879, aucun organe libéral de langue française n'avait pu vivre au Canada. L'*Avenir*, le

[1] La dîme au Canada est le vingt-sixième de toute espèce de récolte; elle frappe donc exclusivement les cultivateurs.

Pays, le *Bien public*, le *National*, ont dû tour à tour fermer leurs bureaux avec d'énormes déficits. Et pourtant ces journaux s'occupaient presque exclusivement de politique et de littérature, et protestaient de leur foi à l'Église et de leur extrême soumission à « Nos Seigneurs les Évêques » ! mais ils étaient suspects et partant foudroyés sans miséricorde.

Rappelons ce que nous avons noté déjà et ce qui explique l'influence croissante que le clergé catholique conquit au Canada, au moment même où cette influence allait de plus en plus décliner en France : — qu'au temps de la cession de la « Nouvelle-France » aux Anglais, le Canada se trouva en quelque sorte décapité, au point de vue social et intellectuel, par le départ des principales familles du pays et par le retour en France de la plupart des fonctionnaires, officiers, magistrats et commerçants. Les prêtres, à qui le traité de Paris garantissait leurs dîmes et leurs privilèges antérieurs, demeurèrent au contraire et devinrent tout naturellement les personnages les plus en vue du pays; aussi eurent-ils bientôt la direction de la population qui demeurait fixée au sol. Le temps n'était plus désormais de ces grands conflits qui mettaient aux prises M. de Frontenac, le gouverneur royal, jaloux des prérogatives de sa charge, et l'évêque de Québec empressé d'accroître celles de son ordre. Le clergé romain allait régner sans conteste sur un peuple de bonne volonté, j'entends sur un peuple qui considérait leur personne comme sacrée et qui, au surplus, voyait en eux les représentants les plus éminents désormais de sa nationalité et de ses institutions. A mesure que l'élément anglais et protestant s'introduisait dans la colonie, les

Canadiens se resserraient plus étroitement autour de leurs curés et de leurs congrégations religieuses, et, de la même façon à peu près que l'Eglise arménienne sert, en face des Turcs conquérants, de boulevard à la nationalité arménienne, l'Eglise catholique fut considérée par les Canadiens-Français comme le *palladium* de leur indépendance nationale.

Il n'est pas douteux, au demeurant, que la différence de religion, en creusant le fossé entre les anciens habitants français du Canada et les nouveaux occupants de race anglo-saxone, n'ait rendu plus rares et plus tendus les rapports entre les deux peuples et n'ait contribué par suite à conserver plus vivace l'esprit national des Canadiens français. C'est un résultat dont il est sans doute permis à un Français de la vieille France de se réjouir. Mais en retour, il est trop évident que le catholicisme romain a produit, là comme partout, ses fruits ordinaires, en maintenant l'esprit de routine et de réaction, en comprimant la personnalité humaine, en coulant dans un moule uniforme les caractères, en entravant l'essor des libres et fécondes initiatives dans le champ de l'industrie et du commerce comme dans celui des lettres et des sciences.

« Partout, a remarqué M. Émile de Laveleye, le grand économiste belge, partout où, dans un même pays, les deux cultes, catholique et protestant, sont en présence, les protestants sont plus actifs, plus industrieux, plus économes et, par suite, plus riches que les catholiques. » Et le même auteur, après avoir rapporté cette observation d'Alexis de Tocqueville qu' « aux Etats-Unis la plupart des catholiques sont pauvres », ajoute, pour le pays dont nous nous occupons, cette

remarque qui n'est que trop justifiée par les faits : « Au Canada, les grandes affaires, les industries, la banque, le commerce, les principales boutiques dans les villes sont aux mains des protestants [1]. »

Une règle aussi générale — qui s'appuie sur l'exemple de l'Angleterre comparée à l'Espagne, de l'Ecosse comparée à l'Irlande, des cantons protestants de Suisse opposés aux cantons catholiques, des Etats-Unis mis en parallèle avec les républiques espagnoles de l'Amérique du Sud — ne peut s'expliquer que par des motifs tenant à la différence des deux religions issues du tronc chrétien. « C'est à ses fruits qu'on juge l'arbre », a dit le Christ. Et il n'est pas besoin de réfléchir longtemps pour comprendre qu'une doctrine religieuse qui proscrit le libre examen sous toutes ses formes et qui fait un dogme de son immutabilité même et de l'infaillibilité de pontifes qui vivaient il y a mille et quinze cents ans, qu'une telle doctrine s'accommode mal du progrès et des réformes, qu'elle favorise la routine et l'immobilité économique. Il est également facile de comprendre comment, impuissante à endiguer le flot montant de l'instruction, mais désireuse au moins de le détourner dans ses canaux, l'Eglise a voulu se réserver partout où elle l'a pu le monopole de l'enseignement, et comment enfin, par défiance de la science en qui elle voit une alliée de l'esprit de réforme et de libre examen, elle dirige ses élèves vers les études littéraires et vers les carrières improprement appelées *libérales* plutôt que vers les études scientifiques et les carrières indus-

[1] Émile de Laveleye. *De l'avenir des peuples catholiques.* Paris, Fischbacher. Voir aussi notre ouvrage : *La Question religieuse.* Paris, Grassart.

trielles. Aussi, dans le tableau des professions au Bas-Canada, voit-on que le haut commerce, les banques, les manufactures, les chemins de fer, les mines, les affrétements maritimes, etc., sont presque exclusivement entre les mains des Anglais, dont la langue est devenue par suite la langue des affaires, des annonces, des principaux journaux, la seule parlée dans les principaux hôtels, celle qu'on lit neuf fois sur dix, sur les affiches collées aux murs [1], quoique le rapport de la population de langue française à la population de langue anglaise soit dans une proportion directement contraire. En revanche, la province de Québec « compte plus d'avocats qu'il n'en faudrait pour plaider les procès de tous ses habitants, ceux-ci fussent-ils vingt fois plus portés à la chicane que les Normands leurs ancêtres, et certainement plus de médecins que n'en peut faire vivre un pays où les gens ont conservé l'habitude de ne mourir qu'à quatre-vingt-dix ans, sans infirmités préalables [2]. »

C'est évidemment à ce même esprit de routine, trop favorisé par le genre d'éducation que reçoivent les jeunes Canadiens, qu'il faut attribuer l'obstination des cultivateurs canadiens à conserver des procédés de culture et des méthodes d'exploitations surannées dont l'ordinaire résultat est d'épuiser très vite un sol très généreux et de frustrer le propriétaire de la plus grande partie des revenus qu'il était en droit d'attendre de ses sueurs. « *They have murdered the soil* (Ils ont assassiné le sol) » disait, en parlant des fermiers canadiens,

[1] Voir M. de Molinari. *L'Irlande, le Canada, Jersey*. Lettres écrites au *Journal des Débats*.

[2] H. de Lamothe. *Cinq mois chez les Français d'Amérique*.

M. Arch, le célèbre président de l'Union des ouvriers de ferme anglais. Et les auteurs canadiens sont obligés de souscrire à cette condamnation sommaire des procédés d'agriculture de leurs compatriotes. « L'agriculture est-elle parmi nous ce qu'elle devrait être, écrit M. Edmond Lareau [1]. Il suffit d'interroger le premier agronome venu pour s'assurer que la production fournit à peine à la consommation, et que le rendement annuel des récoltes est de trente pour cent trop faible eu égard à la fertilité du sol. Le mal existe donc. D'où provient-il?... C'est l'esprit de routine qui fait notre mal. C'est dans la force de cette routine qu'est tout le secret du dépérissement agricole de notre pays. »

Tous les voyageurs français qui ont visité le Canada et se sont mêlés à la vie de ses habitants ont été surtout frappés de cette espèce d'immobilité dans laquelle la masse de nos anciens compatriotes semble comme figée. Nous voici bien loin, on le voit, des débuts de ce livre qui nous montraient surtout des Huguenots à l'œuvre dans l'entreprise de la colonisation de l'Amérique française ; bien loin des projets de Coligny et de Henri IV qui rêvaient, l'un et l'autre, de faire de la « Nouvelle-France » le refuge et comme le champ d'asile de la Réforme française. Aujourd'hui le Canada pourrait être appelé plutôt le champ d'asile de l'ancien régime. C'est une Bretagne ou une Vendée (d'il y a soixante ans), qui se prolonge au-delà de l'Océan, sur ce continent d'Amérique qui semblait le moins propre à l'acclimatation de ces idées de conservatisme obstiné. Si l'on veut se faire de nos jours une idée de ce

[1] *Mélanges historiques et littéraires.* Article : La Réforme agricole. Montréal. Sénécal.

qu'était — j'entends surtout au point de vue religieux — la France d'avant 89, c'est là, dans ces villages des bords du Saint-Laurent, qu'il faut se transporter. Le paysan, ou comme on dit là-bas, l'*habitant* canadien, y a conservé avec un soin jaloux les habitudes d'esprit, les croyances naïves et aussi les superstitions de ses pères. Les idées sont coulées dans le même moule, et ce n'est pas aisément qu'on brisera cette enveloppe centenaire pour en faire sortir le génie ailé de l'esprit moderne.

N'exagérons rien cependant. Il y a, dans l'air qu'on respire au Canada, plus d'une brise qui annonce l'approche d'un réveil des esprits. Il n'est pas de soupape si hermétiquement fermée que la fermentation des idées justes ne puisse à son heure soulever. Le libéralisme canadien, si timide qu'il soit encore et de quelque déférence qu'il use à l'endroit du clergé, — dont il n'ose guère combattre que les envahissements abusifs dans le domaine politique, — prend cependant, depuis quelques années, une attitude un peu plus décidée et virile. Contrairement à tout ce qui s'était vu jusqu'alors, un journal canadien-français, qui a hardiment arboré le drapeau du libéralisme politique et religieux, la *Patrie*, fondée depuis cinq ans à Montréal, a pu se maintenir et vivre, malgré l'opposition déclarée de tout le clergé catholique. Et non-seulement ce journal vit, mais il prospère, et son tirage quotidien dépasse huit mille exemplaires, ce qui est un succès sans précédent dans les annales du journalisme français au Canada.

Il est bien difficile d'ailleurs que, placés au milieu de ce monde anglo-saxon et *yankee* où la démocratie et la liberté coulent à pleins bords, les Canadiens fran-

çais ne soient pas pénétrés graduellement par l'esprit de recherche et de libre examen. Ceux d'entre eux qui émigrent aux Etats-Unis et reviennent ensuite au pays, rapportent souvent de la grande République des vues et des opinions qui font d'abord scandale au village natal, mais qui provoquent ensuite des réflexions et qui peu à peu modifient, en les élargissant, les conceptions étroites et surannées des habitants sédentaires.

A l'action de la presse et des réémigrants, il faut ajouter celle des *clubs* et des salons. Le *Club national* et le *Club Letellier*, à Montréal, où se rencontrent la plupart des avocats, médecins, étudiants et négociants libéraux, entendent, sur les questions politiques et religieuses du jour, des débats dont le ton ne s'éloigne pas sensiblement de celui qui règne dans les cercles les plus avancés de Paris. Dans les salons libéraux, on s'exprime avec moins de netteté peut-être, de peur d'effaroucher les dames, qui sont plus entièrement sous la main du clergé, mais on s'y prononce pourtant assez vivement contre l'immixtion abusive du prêtre dans les familles, dans la politique et dans les affaires[1].

Les divisions qui se sont plus d'une fois manifestées dans le parti catholique de la Province, l'existence au sein de ce parti de deux tendances au moins très

[1] « Il y a quelques mois, rapporte un journal canadien français, un certain nombre de dames de Montréal étaient en pleine révolte contre leurs confesseurs, sans doute à cause de certaines questions qu'ils leur avaient posées. On en causait avec animation un soir dans les salons d'un sénateur fort connu et fort riche, lorsque soudainement celui-ci s'écria : « Il y a assez longtemps que cela dure ; « il faut en finir. Passons en masse au protestantisme et appelons « un pasteur de Paris! » On applaudit, mais la crainte a paralysé l'élan. » (*Aurore* du 25 janvier 1883.)

caractérisées et souvent en conflit : celle des catholiques modérés, temporisateurs, respectueux de l'autorité des évêques locaux, et celle des catholiques violents, fanatiques, plus papistes en ce moment que le pape, défiants de l'Université Laval et grands partisans des jésuites, rangés autour d'un programme ultra-clérical qui leur a valu le sobriquet de « programmistes » ; ces divergences de vues qui partagent évêques et fidèles et dont l'écho se répercute dans la presse locale, tout cela, dans un pays où les prêtres ont une clientèle encore si attachée à leur personne et si confiante dans leur direction, dans un pays où l'abjuration d'un seul prêtre, l'ex-Père Chiniquy, devenu pasteur protestant, a suffi pour déterminer d'un seul coup des milliers d'autres abjurations, pourrait bien amener un jour ou l'autre, dans le sein de l'Église canadienne, un schisme dont la conséquence serait d'arracher à la domination du siège romain une bonne moitié de la population franco-canadienne. — L'une des causes de succès de ce mouvement, s'il se produit jamais, sera sans doute qu'en gardant l'étiquette de « catholique » il maintiendra, vis-à-vis des Anglo-Saxons protestants, l'un des traits distinctifs et traditionnels de la nationalité franco-canadienne.

En attendant, il est permis de voir les prémices d'une Réforme plus complète dans l'existence, au milieu même de la province de Québec, de plusieurs petites Églises et communautés protestantes de langue française. La seule ville de Montréal compte aujourd'hui cinq de ces communautés dont les conducteurs, MM. les pasteurs Cruchet, Lafleur, Louis-N. Beaudry, Doudiet et J. Roy, se distinguent autant par leur talent que par leur piété

ferme et éclairée. Québec possède également une Église protestante française, sous la direction de M. le pasteur Joseph Allard. D'autres communautés évangéliques ou stations missionnaires, sont établies à Joliette, Longueuil, Saint-Hyacinthe, Saint-Jude, Sainte-Cécile, la Rivière-Noire, Saint-Valérien-de-Milton, Grenville, Belle-Rivière, Duclos, Starnesboro, Namur, Hull, Angers, etc. Des écoles ou instituts protestants ont été fondés à Montréal, à la Pointe-aux-Trembles, à la Grande-Ligne, etc. Les membres de ces Églises, démentant les pronostics contraires, conservent, dans leur foi nouvelle, la fidélité à leur nationalité et n'en ont que plus d'attachement pour la France, dont ils n'aiment pas seulement, comme leurs compatriotes catholiques, le passé aujourd'hui ruiné, mais dont ils saluent encore le présent avec ses fondations libérales et l'avenir avec ses espérances glorieuses[1].

[1] Le protestantisme compte encore des adhérents, groupés en églises, dans plusieurs des colonies que les Canadiens français ont projetées en dehors de la province de Québec. Nous noterons seulement ici les groupes protestants de langue française d'Ottawa, Mattawa, Drysdale et Grand-Bend, dans la province d'Ontario ; ceux de Caraquette, Tracadie et Grandes-Chutes, dans le Nouveau-Brunswick ; celui de Stellarton, dans la Nouvelle-Écosse. Mais c'est parmi les Canadiens français émigrés aux États-Unis que la Réforme évangélique semble gagner le plus d'adhérents. Ces prosélytes, joints aux quelques Français ou Franco-Suisses protestants qui se trouvent disséminés un peu partout dans le vaste continent américain, se sont trouvés assez nombreux pour constituer des églises de leur langue dans les villes de Boston, Holyoke, North-Adams, Springfield, Worcester, Lowell, Fall-River (État de Massachussetts) ; à Waterville (Maine) ; à New-York ; à Mowrytown (Ohio) ; à Sainte-Anne, Kankakee, Papineau, Sébastopol (Illinois) ; à Détroit ; à Chicago et à L'Erable ; à Saint-Sauveur, Green-Bay et Robinson (Wisconsin), etc. Un journal protestant de langue française, l'*Aurore*, qui se publie à Montréal,

L'ensemble de la puissance du Canada comptait, au dernier recensement, 4,324,810 âmes. Sur ce nombre, un peu moins du tiers, plus de 1,300,000, appartenait à la race française. Si — sans parler des Louisianais et des Français qui résident aux États-Unis, à Terre-Neuve, aux iles Saint-Pierre et Miquelon — l'on ajoute à ce chiffre les 5 à 600,000 Canadiens français répandus au nord et dans certaines régions de l'ouest des États-Unis, y formant souvent des groupes importants et ayant conservé, une partie du moins, l'esprit de retour, on verra que notre race et notre langue comptent, à l'heure actuelle, au nord de l'Amérique, deux millions environ de représentants. Et ces deux millions d'hommes sont presque tous (car l'émigration française y a fort peu ajouté, depuis la conquête) les descendants authentiques des 60 ou 70,000 colons laissés sur les rives du Saint-Laurent ou dans quelques criques de la péninsule acadienne, au moment de la perte de la Nouvelle-France. Nous avons dit ailleurs, et nous redirons encore ce qu'il faut penser de cette multiplication qui tient du prodige et qui n'a peut-être jamais été dépassée dans les annales de l'humanité.

C'est dans le Bas-Canada, devenu la province de Québec, qu'est le principal centre et le plus solide boulevard de cette nationalité, sœur de la nôtre. Au dernier recensement (1881) cette province comptait 1,358,469 habitants, dont 1,073,820 se réclamaient de l'origine française, contre 123,749 descendants d'Ir-

sert d'organe et de trait d'union à tous ces groupes et contribue à resserrer entre eux le lien fraternel qu'a tout naturellement établi la triple communauté de race, de langue et de foi.

landais, 54,923 descendants d'Écossais, 81,515 descendants d'Anglais, le reste appartenant à des origines diverses.

La capitale de la province est QUÉBEC, dont nous avons raconté les origines dans la première partie de ce livre.

La cité de Champlain, l'antique capitale de la Nouvelle-France, est, comme la ville de l'Écriture, « située sur une haute montagne et qui ne peut se cacher aux yeux ». Elle domine fièrement le Saint-Laurent, à l'endroit où le fleuve commence à resserrer son lit immense. Sa citadelle, garnie de canons qui se rouillent sur leurs affûts, était occupée, il y a quelques années, par une garnison anglaise, placée là comme dans une sorte de Gibraltar, et chargée de défendre la domination de la métropole. Mais depuis que l'Angleterre a pris le sage parti de laisser le Canada, et même le Canada français, s'administrer à sa guise, les « habits rouges » ont disparu, et l'élément militaire n'est plus représenté, dans toute la Province, que par de braves et inoffensives milices locales qui rappellent, par plus d'un trait, notre ancienne garde nationale.

Bâtie sur une montagne aux pentes abruptes, Québec tire de cette circonstance et de l'antiquité relative de plusieurs de ses quartiers un air d'originalité qui manque à la plupart des villes américaines. Rues étroites, bordées de trottoirs en planches, souvent coupées par des escaliers ; enseignes se balançant au bout d'une tringle de fer comme dans nos petites villes de Normandie ; maisons basses et presque toutes construites en bois, ce qui explique la fréquence des incendies qui ont souvent dévoré les quartiers les plus populeux,

tout contribue à donner à Québec une physionomie particulièrement rare en Amérique, où les villes alignées au cordeau et coupées à angle droit, semblent toutes découpées sur le même damier.

Québec possède plusieurs promenades, très fréquentées pendant la belle saison : « la Plateforme », l'Esplanade, le Jardin du Gouverneur, d'où l'œil embrasse, à perte de vue, l'immense plaine du Saint-Laurent. Au centre d'un « square » ou (comme disent les Canadiens français plus jaloux que nous de notre langue) d'un « carré » de verdure, s'élève un monument de forme quadrangulaire et pyramidale. C'est la colonne de Wolfe et de Montcalm, élevée à la mémoire des deux illustres généraux qui succombèrent glorieusement dans la bataille où se décida, il y a plus d'un siècle, le sort du Canada. — Une inscription latine, en style lapidaire, célèbre la valeur égale et la mort semblable de ces deux héros. Touchant exemple d'impartialité et qui tient évidemment aux conditions particulières du Canada ! la postérité a confondu dans un même hommage les deux implacables adversaires tombés le même jour sur le même champ de bataille et dignes l'un de l'autre jusque dans la mort.

Parmi les autres monuments de Québec, il faut compter le nouveau palais de la Législature provinciale ; l'Hôtel de la Poste, bâti sur l'emplacement de la maison du Chien-d'Or, célèbre dans les annales de la cité québecaise[1], les bâtiments du séminaire et de l'Université Laval, auxquels est joint un musée qui compte quelques bons tableaux de l'École française, entre autres des Philippe de Champagne,

[1] Cette maison tirait son nom d'un bas-relief qu'y avait fait sculpter

des Vanloo et des Boucher; la cathédrale catholique, imposante surtout par sa masse et par ses vastes proportions; la cathédrale anglicane, la Bourse, la Banque, le Palais-de-Justice, la Douane, l'hôpital de la Marine, etc.

Le marché se tient en plein air devant la cathédrale catholique, et c'est là qu'il faut aller, au milieu des éventaires chargés de potirons, de choux rouges, de pommes «fameuses», de framboises et de bleuets[1], si l'on veut entendre le parler pittoresque et le langage accentué d'intonations bas-normandes de « l'habitant » canadien.

La « ville basse », c'est le nom qu'on donne au principal faubourg de Québec, bâtie en contre-bas du mont, sur la rive du fleuve, est plus populeuse que pittoresque ; c'est le quartier de la marine, des docks, des entrepôts, et ses rues étroites et sales, habitées presqu'exclusivement par des Irlandais, n'offrent guère d'édifices intéressants. Elle est aujourd'hui reliée à la ville haute par un ascenseur, œuvre d'une compagnie anglaise.

La population de Québec est loin de s'accroître dans la même proportion que celle des autres villes du Canada. C'est ainsi que de 59.700 âmes qu'elle comptait au recensement de 1871, la population ne s'est élevée qu'à

son premier propriétaire et qui représentait un chien rongeant un os, encadré dans l'inscription suivante :

JE SVIS VN CHIEN QVI RONGE L'O
EN LE RONGEANT JE PRENDS MON REPOS.
VN TEMPS VIENDRA QVI N'EST PAS VENV
QUE JE MORDERAY QVI M'AVRA MORDV.

[1] Nom canadien du myrtille.

62.447 habitants au recensement de 1881, tandis que, dans le même laps de temps, Montréal montait de 107.000 à plus de 140.000 habitants. La principale raison de cette différence, c'est que Québec a laissé péricliter son commerce et son industrie, tandis que Montréal donne un essor toujours plus grand à ses entreprises commerciales. L'industrie des constructions navales, qui avait été longtemps la ressource de Québec est presque complètement tombée à la suite d'une grève des ouvriers de chantiers survenue en 1867. Tous les efforts pour la relever ou pour y substituer d'autres branches d'industrie ont été à peu près vains, et la vieille cité de Champlain, si admirablement assise au bord de son magnifique fleuve, semble vouloir s'endormir dans une sorte de torpeur léthargique, tandis que partout autour d'elle fermente l'esprit d'initiative et de progrès.

Le port de Québec est cependant resté jusqu'à ce jour le grand débouché de l'exploitation forestière du Canada. C'est là que viennent se rassembler les milliers de « cages » et de trains de bois que la Confédération canadienne tire de ses immenses forêts vierges et qui constituent l'une de ses principales sources de revenus. Le Canada exporte chaque année pour plus de trente millions de produits de ses forêts, et le port de Québec entre à lui seul dans ce mouvement pour une part de près de moitié.

Il est juste d'ajouter, d'ailleurs, que le gouvernement de la province et la municipalité de Québec font tous leurs efforts pour amener vers cette ville le courant des affaires et des échanges. Pour améliorer le port, on vient d'y construire un nouveau bassin et une cale sèche. Une nouvelle ligne de chemins de fer rattachera

bientôt la capitale du Canada français à la région du lac Saint-Jean. Bref, c'est un des meilleurs gages du relèvement et de la prospérité future de Québec, que ses habitants n'ont pas pris leur parti de la diminution relative que nous constations tout à l'heure, et feront tout au monde pour reprendre l'avance perdue.

Si, prenant Québec comme point de départ, nous remontons le fleuve dans la direction de Montréal, nous ne cessons pas d'être, jusqu'à cette ville, en pays français. Les comtés qui bornent l'une et l'autre rive sont parmi les plus anciennement colonisés, au moins dans la partie limitrophe du fleuve. Ce sont, sur la rive septentrionale et en remontant contre le courant du fleuve, les comtés de Portneuf, Champlain, Trois-Rivières, Saint-Maurice, Maskinongé, Berthier, Joliette, Montcalm, l'Assomption, Deux-Montagnes et Terrebonne [1]; sur la rive méridionale, les comtés de Lévis, Lotbinière, Nicolet, Yamaska, Richelieu, Verchères et La Prairie.

Les centres les plus importants de ces divers comtés sont, d'abord et en face même de Québec : la Pointe-Lévis, ville de 8.000 habitants et point d'attache des chemins de fer qui se dirigent de Québec vers les « cantons de l'Est », vers les États-Unis et vers la Gaspésie et la Nouvelle-Ecosse. Plus en amont, Portneuf,

[1] Les comtés de Deux-Montagnes et de Terrebonne sont dans l'intérieur des terres, au nord de Montréal. Tous les autres comtés que nous venons de nommer sont contigus au Saint-Laurent. Voir la carte à la fin de cet ouvrage. La proportion de la population d'origine française à celle d'origines anglaise, irlandaise et écossaise réunies est, en moyenne de 20 à 1 dans ces divers comtés.

Lotbinière, Batiscan, Bécancour, sont de petits bourgs plus agricoles que commerçants.

Au débouché de la rivière Saint-Maurice dans le Saint-Laurent nous nous arrêterons aux Trois-Rivières, l'une des plus vieilles villes du Canada; peuplée aujourd'hui de 10.000 habitants ou environ, elle devrait en avoir beaucoup plus s'il est vrai, comme le prétend La Hontan, qu'au XVII[e] siècle déjà, Trois-Rivières était le siège d'un marquisat, qu'elle avait des traitants tout cousus d'or et habitant des maisons somptueuses et qu'elle était sans rivale dans le commerce du thé et des fourrures. Aujourd'hui c'est une cité bien tranquille, un peu morte même, mais qui pourtant depuis quelques années semble se ranimer un peu. Sa situation au débouché de la fertile vallée du Saint-Maurice lui assure une importance proportionnée aux développements que prennent l'agriculture et l'industrie dans cette région. La ligne ferrée qui longe la rive nord du Saint-Laurent la met en communication directe, même quand le grand chemin du fleuve est obstrué par les glaces, avec Québec d'une part et avec Montréal de l'autre.

Une autre ligne aboutissant à Arthabasha, et partant de Doucettes, sur la rive droite du Saint-Laurent, relie Trois-Rivières au réseau du « Grand Tronc »; tandis qu'un chemin de fer établi depuis peu le long du cours du Saint-Maurice et se dirigeant vers les Piles et le lac Edouard la met en rapports immédiats avec les habitants de cette fertile vallée.

Plus en amont encore, nous trouvons sur le lac Saint-Pierre, la petite ville de Nicolet avec une population de près de 4,000 âmes; Saint-François du Lac; Ber-

thier et SOREL, qui se font vis-à-vis, cette dernière ville assez industrieuse et comptant aujourd'hui 5,800 âmes de population.

Nous notons encore sur les deux rives du fleuve quelques agglomérations sans grande importance : La Noraye, La Valtrie, Verchères, et nous arrivons à l'île de Montréal, longue de dix à onze lieues et large d'un peu moins de moitié, qui forme le comté du même nom et qui renferme plusieurs paroisses outre Montréal, la ville la plus importante et la plus populeuse de tout le Canada.

MONTRÉAL, que les PP. jésuites ou sulpiciens, très prodigues de noms de saints, avaient baptisé à l'origine Ville-Marie, tire son nom d'une montagne assez importante qui s'élève au milieu de l'île et que Champlain et ses compagnons désignèrent du nom de Mont-Royal ou d'après la prononciation d'alors Mont-Réal. Assise à l'aise à la base de ce mont, elle baigne ses pieds dans les eaux argentées du fleuve qu'un immense pont tubulaire, le pont Victoria[1], traverse aujourd'hui et qui semblable à une chaîne au cou d'un géant, marque en traits saisissants la domination de l'homme sur les œuvres les plus grandioses de la création. Tandis que Québec et les petites villes que nous venons de nommer sont peuplées presque exclusivement de Canadiens français, la population de Montréal qui comptait au dernier recensement 140,682 habitants, est pour une no-

[1] Sa longueur est de près de 3 kilomètres (6,133 pieds), sa galerie est formée de vingt-cinq tubes en fer, soutenus à 60 pieds au-dessus du niveau du fleuve, par deux culées et vingt-quatre piles d'un calcaire noir compact. La construction de ce pont n'a pas coûté moins de 30 millions de notre monnaie.

table partie, pour plus d'un tiers, formée par l'élément anglo-saxon, surtout si nous rangeons dans cet élément les Irlandais qui, là comme partout, sont généralement misérables et habitent le quartier le plus sordide[1].

L'ouest de la ville est habité par les Anglais, l'est par les Français. Les deux populations, quoique vivant depuis plusieurs années en bonne intelligence, ne se mêlent guère. C'est surtout, comme nous l'avons dit, et nous en avons indiqué la cause, entre les mains des Anglo-Saxons, Anglais ou Ecossais, que se trouvent le haut commerce, la banque et l'industrie de la ville.

Il convient pourtant de reconnaître que des institutions de crédit et des maisons de commerce d'une certaine importance, s'y sont fondées dans ces derniers temps sous la direction de Canadiens-Français et avec le concours de capitaux français.

Montréal est vraiment une belle ville, la reine de toutes les cités canadiennes, bien construite sur des rues larges, alignées et propres et renfermant plusieurs édifices qui, sans être particulièrement originaux, n'en sont pas moins élégants et dignes d'attirer l'attention. Les églises, tant protestantes que catholiques, font assaut de luxe et d'ornementation. La cathédrale anglicane est d'un beau style. La cathédrale catholique ou église Saint-Jean est une construction de genre gothique qui intérieurement, avec ses deux tours écartées et massives, rappelle un peu l'église Saint-Sulpice de Paris. A l'intérieur, la vaste nef est moins remarquable par l'architecture,

[1] Recensement de 1881 : Français, 78,684 ; Anglais 16,407 ; Irlandais, 28,995 ; Ecossais, 12,531.

pourtant hardie, de ses arceaux que par la richesse excessive de sa décoration. Le chœur et le maître-autel, surchargés de dorures, de clinquant, sont tout ce qu'on peut imaginer de plus flamboyant et de plus rutilant dans ce genre. Mentionnons encore les bâtiments de l'Université protestante Mac Gill, très richement dotée, quoiqu'elle le soit moins encore que le séminaire de Saint-Sulpice, à qui l'île tout entière de Montréal fut autrefois donnée en dotation, la Banque, la Bourse, le théâtre, le couvent de Notre-Dame, l'hôpital général, etc. Sur la place du marché s'élève une colonne assez maigre à la gloire de l'amiral anglais Nelson. Montréal déplore encore la perte de sa bibliothèque, riche surtout en volumes relatifs au Canada, qu'avait assemblés à force de soin et de patience, un savant canadien, M. Faribault, et qui fut consumée en entier par l'incendie qui dévora, lors des troubles de 1849, les bâtiments du Parlement.

Des hauteurs du Mont Royal, l'œil embrasse sur la ville elle-même, sur le Saint-Laurent, sur la forêt de mâts qui le couvre dans la saison de la navigation et sur la plaine accidentée qui s'étend au loin de l'autre côté, une vue des plus pittoresques. Les clochers des temples des diverses communautés chrétiennes, le dôme inachevé de Saint-Pierre de Montréal, copie banale de Saint-Pierre de Rome qu'un évêque catholique préoccupé de « faire grand » a voulu rééditer sur les bords du Saint-Laurent, mais que le manque de fonds ne permettra vraisemblablement pas de mener à fin, — les « toits d'argent » et les murs de briques de ses maisons particulières, dont beaucoup, surtout dans le quartier anglais, sont de véritables palais, le Mont Royal

lui-même, transformé en un vaste parc, dont les Montréalais font en été leur but de promenade, tout cela forme pour le spectateur, et en particulier pour le voyageur européen, un panorama moins grandiose sans doute que celui de Québec, mais imposant pourtant dans son dessin sévère, et l'impression en est plus forte encore quand on rapproche par la pensée le misérable amas de huttes sauvages qui formait la bourgade d'Hochelaga quand Jacques Cartier mit pour la première fois, en 1538, le pied sur ce rivage, et l'opulente cité d'aujourd'hui, devenue l'une des métropoles commerciales du Nouveau-Monde, et marquée évidemment pour des destinées encore plus hautes.

Et, en effet, Montréal est dès à présent le grand entrepôt du commerce et de la navigation du Canada, le principal centre des affaires que le Canada traite, non seulement avec les Etats-Unis, mais avec l'Europe. Plusieurs lignes de chemins de fer relient la ville : du côté de l'ouest avec Ottawa, la capitale officielle de la Puissance, avec Toronto, le chef-lieu de la province d'Ontario, plus loin, avec Détroit, Chicago et le *Far-West* américain ; du côté sud, avec les bords du lac Champlain et les Etats de New-York, du Vermont, du Massachussets, etc.; du côté de l'est et du nord-est avec les villes du bas Saint-Laurent, Trois-Rivières et Québec, avec les « cantons de l'Est », et enfin par la ligne intercoloniale avec les provinces maritimes de la Confédération, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse.

Mais la grande voie de Montréal est encore le Saint-Laurent, cette magnifique artère de navigation qui unit à l'Océan Atlantique toute la région des Grands Lacs, c'est-à-dire le centre même du continent américain.

N'était l'obstacle causé par les glaces qui pétrifient les eaux du Saint-Laurent pendant cinq mois de l'année, et interrompent forcément la navigation pendant ce long intervalle, l'immense fleuve, corrigé dans ses caprices de torrents, de rapides et de cataractes, par une canalisation intelligente, serait le débouché le plus général, comme il est le plus économique et le plus naturel, des produits agricoles de l'Ouest américain, et Montréal, si bien situé pour en être l'entrepôt, pourrait prétendre à rivaliser avec New-York. Telle qu'elle est, avec ce trop long chômage forcé de ses communications fluviales, Montréal n'en est pas moins, nous l'avons dit, une ville puissamment affairée et industrieuse, qui croît, se développe et s'embellit tous les jours et qui a déjà un lot assez beau pour penser sans envie à ce qui lui manque encore.

C'est à quelques lieues au-dessus de Montréal, après qu'on a passé les bourgs de Lachine et de Sainte-Anne, que l'Outaouais, — sorti des lacs nombreux et enchevêtrés qui couvrent la région septentrionale de la province, — vient mêler ses eaux brunes aux eaux vertes du Saint-Laurent, en formant, au lieu de cette jonction, plusieurs îles, dont deux fort étendues : l'île de Montréal, que nous venons de laisser, et l'île Jésus qui renferme plusieurs paroisses, formant le comté de Laval.

L'entre-deux de la fourche que forment les deux rivières avant leur jonction, appartient encore, par les deux comtés de Vaudreuil et de Soulanges, à la province de Québec.

Mais au-delà, et laissant en arrière la petite ville de Coteau-du-Lac, nous entrons dans les comtés de Glen-

gary et de Prescott, qui font partie de la province d'Ontatario, tandis que la rive droite du Saint-Laurent, à partir du ruisseau de Raquette, arbore le drapeau constellé des Etats-Unis. Nous sortons là du Canada proprement français et « le doux parler » de France cède peu à peu la place aux sons plus gutturaux de la langue des Anglo-Saxons.

Tout le long de l'Outaouais s'échelonnent : Vaudreuil, Carillon, Grenville, Calumet, l'Orignal, autant de bourgades déjà françaises par la désinence et qui tendent à le devenir de plus en plus par la population qu'elles abritent. Le large courant de l'Outaouais sert ici de limite entre le Haut et le Bas Canada, sans séparer, d'une façon absolue, les deux races. Le comté d'Argenteuil, autrefois presque exclusivement colonisé par des Anglais, a vu, depuis vingt ans, l'élément franco-canadien se renforcer avec une rapidité foudroyante, et l'on peut prévoir qu'il y dépassera bientôt l'élément anglais.

Dans le comté d'Ottawa, le dernier recensement indiquait 30,433 Français d'origine, contre 11,726 Irlandais, 2,836 Anglais et 2,766 Ecossais. Dans le vaste comté de Pontiac (bourg principal : Portage-du-Fort), où la population se compose surtout de bûcherons et de « voyageurs » de la forêt, l'élément irlandais forme jusqu'à présent la majorité numérique, mais l'élément français, là aussi, gagne du terrain et tend à s'assurer de plus en plus la prépondérance.

Si, sur la frontière est, les Canadiens peuvent sortir de la province de Québec sans quitter le territoire de leur Puissance, il n'en est pas de même du côté sud où la province de Québec est immédiatement limitrophe

des États-Unis. La frontière qui sépare le Canada des Etats-Unis n'étant formée, sur une grande partie de son parcours, que par une ligne artificielle (ici le 45e degré de latitude) et la barrière de douanes n'étant pas très élevée entre les deux pays, on comprend qu'on puisse passer de l'un à l'autre sans s'apercevoir du changement. La langue pourrait, il est vrai, marquer le changement, mais, là encore, la transition est ménagée par cette circonstance que les comtés canadiens les plus voisins des Etats-Unis, Huntington, Missisquoi, Brome, Stanstead, Sherbrooke et Compton ont été d'abord colonisés et sont aujourd'hui encore habités par une population qui est, dans sa plus grande partie, d'origine britannique ou américaine. Néanmoins, l'élément franco-canadien qui, depuis longtemps, a remonté la vallée du Richelieu et du lac Champlain et qui, de ce côté, s'enfonce dans les Etats-Unis comme un coin, s'épand de plus en plus par toute cette région ; et déjà, dans les comtés à dénomination anglaise de Shefford, Richmond, Wolfe et Megantic, il a conquis la prépondérance.

Les comtés de Beauharnais, de Napierville, de Chateauguay et d'Iberville, dans le bassin du Richelieu, sont en grande majorité peuplés de Canadiens français. Il en est de même de Saint-Jean, également nom de ville (4,314 âmes) et nom de comté. A la vallée du Richelieu appartiennent encore les comtés de Rouville, de Chambly, de Saint-Hyacinthe et, dans ce dernier, la petite ville de Saint-Hyacinthe, située dans une position pittoresque, sur les bords de la jolie rivière Yamaska, en vue du mont Belœil. La ville de Saint-Hyacinthe, de fondation relativement récente, compte aujourd'hui

près de 6,000 âmes (5,320 en 1881) et elle est depuis quelques années le siège d'un évêché catholique.

Les comtés voisins de Bagot, Drummond et Arthabaska, sont habités par une population essentiellement agricole (d'origine presqu'exclusivement française). Les comtés de Beauce et de Dorchester, ouverts à la colonisation depuis moins de cinquante ans, appartiennent au bassin de la rivière Chaudière, qui sort du petit lac Mégantic, au pied des montagnes qui séparent en cet endroit le Canada des Etats-Unis, et va se jeter dans le Saint-Laurent. Les principales bourgades de ces deux comtés portent les noms de saints catholiques dont la dévotion canadienne ne fut jamais à court : Saint-Georges, Saint-François, Saint-Joseph, Saint-Victor, Sainte-Marie, Saint-Anselme, Saint-Isidore, etc.

Le comté de Lévis et sa capitale, la Pointe-Lévis, nous ramènent aux bords du Saint-Laurent et à Québec, le point de départ de cette description. Nous n'avons plus qu'à descendre maintenant le grand fleuve dans le sens de ses eaux, en notant au fur et à mesure les comtés qui bordent ses rives. Des deux côtés, nous serons toujours en plein Canada français, et c'est même dans cette région que nous trouverons la population franco-canadienne la plus anciennement établie, la plus jalouse de ses vieilles traditions et la plus pure de tout alliage étranger. C'est là que furent concédées et établies les plus anciennes seigneuries françaises et, malgré la rigueur plus grande du climat, c'est là que se porta de préférence, pendant longtemps, le courant de la colonisation.

Au-dessous de Québec, en vue de l'île d'Orléans,

sur la rive nord du Saint-Laurent, s'étendent, sur une longueur de plusieurs lieues, la « côte de Beauport » et la « côte de Beaupré » semées de riants villages, dont le principal, Château-Richer, est aujourd'hui le chef-lieu du comté de Montmorency. Mais plus nous avançons de ce côté, plus la zône de terre cultivable se resserre entre le Saint-Laurent et les monts Laurentides, dont les pentes abruptes et stériles se rapprochent toujours plus du rivage. « La rive nord du Saint-Laurent, dans toute la longueur du comté de Charlevoix, est tout ce qu'on peut imaginer de plus inhumain. Rochers, gorges, chemins empierrés, se précipitant et rebondissant, voilà cette rive, de la baie Saint-Paul à Tadoussac. On met une journée à faire six lieues, et l'on saute constamment : cela vaut le mal de mer [1] » Notre-Dame des Eboulements, Saint-Irénée et la Malbaie sont les principales paroisses de ce territoire.

En sortant de cette contrée sauvage, la vallée du Saguenay et du lac Saint-Jean semble presque un paradis. Et cependant les abords en sont eux-mêmes singulièrement âpres et « horrifiques ». « La rivière Saguenay, dit un auteur canadien, est un gouffre, profond parfois de mille pieds, taillé, en plein granit, au sein d'énormes entassements de montagnes, par un terrible cataclysme qui doit remonter à des milliers d'années... Il y a comme du délire dans cette création. Les montagnes paraissent avoir été jetées là au hasard, comme dans une épouvantable mêlée, où les combattants sont restés debout, foudroyés sur place [2] ». Mais, quand on a franchi la barrière de cette nature tourmentée et

[1] Arthur Buies. *Chroniques.*

[2] Arthur Buies. *Le Saguenay et la vallée du lac Saint-Jean.*

laissé derrière soi ces deux colonnes d'Hercule qui s'appellent le cap Trinité et le cap Éternité, on entre bientôt dans une vaste plaine, pacifique, riante et fertile, dont les terres d'alluvion, grasses et profondes, se prêtent admirablement à la culture des céréales. Aussi, depuis quarante ans, une nuée de colons canadiens s'est-elle transportée des « vieilles paroisses » du Saint-Laurent, trop pleines d'habitants, vers cette Canaan du Nord, capable, assure-t-on, de nourrir plusieurs centaines de mille âmes. Mais ce chiffre est encore loin d'être atteint, car au dernier recensement, les deux comtés du Saguenay et de Chicoutimi ne comptaient ensemble qu'un peu plus de 30,000 habitants ainsi répartis par origines : 29,324 Français, 991 Anglais, 232 Irlandais, 347 Écossais, 1,480 sauvages. Les principaux centres de population de cette région sont : Bagotville, Saint-Alexis et Saint-Alphonse sur la baie des Ha! ha!, Chicoutimi, sur le Saguenay; Saint-Jérôme, Saint-Louis-de-Chambord, la Pointe-Bleue ou Roberval, sur le lac Saint-Jean. Un chemin de fer dirigé de Québec vers le lac Saint-Jean est actuellement en construction, et assurera l'avenir économique de cette fertile région.

Sur la côte sud du Saint-Laurent, les comtés de Bellechasse, Montmagny et l'Islet sont, — comme sur l'autre bord, les comtés de Québec et de Montmorency, — parmi les plus anciennement colonisés de tout le Canada. La densité de la population, presque entièrement française de race, y serait bien plus grande qu'elle ne l'est, si ces comtés n'avaient périodiquement déversé le trop plein de leurs habitants soit dans les autres régions du Canada, soit dans les États-Unis, aux-

quels ces comtés confinent directement sur leur frontière du sud-est. Saint-Étienne de Beaumont, Saint-Charles, Saint-Michel, Berthier, Saint-Thomas, Cap-Saint-Ignace, l'Islet et Saint-Jean sont parmi les principales paroisses de cette côte, mais aucune d'elles n'atteint les proportions d'une vraie ville. Le chemin de fer intercolonial met, depuis quelques années, toutes ces bourgades en communication facile et directe avec la Pointe-Lévis et Québec.

C'est à ce même chemin de fer qu'il faut attribuer, en grande partie, les progrès faits par la colonisation dans les comtés situés plus à l'est et qu'il nous reste maintenant à passer en revue. Jusqu'à l'établissement de cette longue ligne de fer, qui fut l'une des premières œuvres et l'une des plus utiles de la Confédération canadienne, les comtés de Kamouraska, Témiscouata, Rimouski, Gaspé et Bonaventure étaient, sauf pendant la saison où le Saint-Laurent est navigable, isolés du reste du monde et presque séparés du Canada lui-même. Grâce aux débouchés nouveaux créés par le chemin de fer et par les routes qui y aboutissent, toute cette côte, qu'on croyait uniquement propre à la pêche, s'est couverte d'habitations, et la charrue des laboureurs a pris possession du sol qui s'est trouvé suffisamment fertile et de qualité parfois supérieure. Au dernier recensement, cette région comptait plus de 125,000 âmes ainsi réparties : Kamouraska, 26,181 (dont 24,687 d'origine française); Temiscouata : 25,484 (dont 24,687 d'origine française); Rimouski : 33,791 (dont 32,032 d'origine française); Gaspé : 25,001 (dont 17,848 d'origine française); Bonaventure : 18,908 (dont 12,047 d'origine française).

Les principales « paroisses » de cette région sont : Kamouraska, Saint-Paschal, La Rivière-du-Loup, l'Ile-Verte, Trois-Pistoles, Le Bic, Saint-Flavien, Métis, Saint-Jérôme, Sainte-Anne-des-Monts, Percé, Carlisle, Bonaventure, Nouvelle, etc.

La province de Québec est bornée, de ce côté, par la baie des Chaleurs et par la rivière Restigouche qui la séparent du Nouveau-Brunswick. Mais nous n'avons pourtant pas encore embrassé toute l'étendue de son domaine, car quelques-unes des îles du golfe Saint-Laurent appartiennent encore à cette province. C'est d'abord l'île d'Anticosti, brumeuse et froide, et qui ne compte, sur une surface presque aussi grande que l'île de Corse, qu'une poignée d'habitants, pêcheurs acadiens pour la plupart. C'est aussi à la province de Québec que se rattache le groupe d'îles appelées îles de la Madelaine. Ces îles étaient encore désertes en 1780 quand un Américain, nommé Isaac Coffin, trouvant la situation favorable pour la pêche des morses, y conduisit quelques familles acadiennes, qu'il alla chercher sans doute dans l'île du Cap-Breton, où s'était conservée une portion assez notable de cette malheureuse population. En 1798, on n'y comptait encore que dix familles, mais ces familles se sont considérablement développées, car les îles de la Madelaine comptent aujourd'hui quelques milliers d'âmes. Cette population, adonnée surtout à la pêche et à la navigation de cabotage, un peu à l'agriculture et à l'élevage des bestiaux, essaime maintenant sur les rivages du Nouveau-Brunswick, d'Anticosti et du Labrador. Curieux exemple de la multiplication merveilleuse de cette race franco-acadienne qui surpasse en fécondité les Canadiens français eux-mêmes !

C'est par les descendants de ces Acadiens si souvent et si cruellement pourchassés, que la nationalité française est surtout représentée dans les « provinces maritimes » de la Confédération canadienne : le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Ecosse et l'île du Prince-Edouard. Comme ces humbles perce-neige qui fendent l'écorce d'un sol glacé, luttent contre vents et frimas, et annoncent le retour du printemps avant la fin de l'hiver, ce faible rejeton du vieux tronc français, transplanté sous ce rude ciel de l'Amérique du Nord, assailli par tant d'ouragans, déraciné et brisé vingt fois, tient encore debout et, comme la verge d'Aaron, refleurit quand on le croyait desséché. Qui sait quelles destinées attendent peut-être ce peuple aux mœurs simples, douces et laborieuses, et quelles compensations la Providence lui réserve pour tous les maux qu'il a soufferts, s'il garde la tradition du mâle héroïsme de ses pères, tout en acquèrant l'instruction et les connaissances qui lui manquent trop encore !

La superficie territoriale du Nouveau-Brunswick est de 70.762 kilomètres carrés. Ce pays, montagneux et couvert de magnifiques forêts, est encore peu peuplé, relativement à son étendue. L'émigration anglaise ne s'y est portée que fort tard, et l'on n'y comptait encore, au dernier recensement, que 321.129 habitants, dont un très grand nombre s'occupent de l'exploitation et du commerce des bois. La capitale de la province, Fredericton, compte 7,000 habitants ; Saint-John ou Saint-Jean à l'embouchure du fleuve de ce nom, en a 30.000.

La race française y est représentée par 93.387 individus, presque tous descendus des Acadiens de l'isthme

et des proscrits de leur race qui parvinrent à les rejoindre. Ces Acadiens français sont principalement établis sur le littoral du golfe Saint-Laurent, depuis l'isthme de Shédiac, jusqu'au fond de la baie des Chaleurs. Les comtés de Westmoreland, de Kent, de Northumberland, de Glocester et de Restigouche sont (avec le comté de Victoria, dont nous parlerons bientôt) ceux qui en comptent le plus grand nombre. Dans les comtés de Kent et de Glocester, et dans une partie du Westmoreland et de Restigouche, ils forment même le fond de la population [1]. Leurs principaux centres, sur cette côte, sont : Le Barachois, Shédiac, (où se publie, depuis quelques années, le *Moniteur acadien*, feuille hebdomadaire qui sert d'organe et de trait d'union à la nationalité acadienne, éparse sur toutes les côtes du golfe Saint-Laurent), Memerancouke, Acadieville, Saint-Louis, Bouctouche, Cocagne, L'Ardouane, Tracadie, Poquemouche, l'Ile de Miscou, Inkermann, Saumarez, Chipegan et Caraquette. On les trouve aussi, en assez grand nombre, dans la banlieue de certaines villes où domine l'élément anglais : Richibouctou, appelé par les Anglais Liverpool; Miramichi, qu'ils appellent Chatham; Népisigny, qui a pris d'eux le nom de Bathurst, et Dalhousie, au fond de la baie des Chaleurs. Les Acadiens de cette région partagent presque tout leur temps entre la pêche et la culture; beaucoup

[1] Comté de Kent: Français, 13.013; Anglais, 2.881; Irlandais, 2.485; Ecossais, 3.837.

Comté de Glocester: Français, 15.687; Anglais, 1.065; Irlandais, 3,462; Ecossais, 1,179.

Comté de Restigouche: Français, 2.002; Anglais, 792; Irlandais, 1.118; Ecossais, 2.928.

d'entre eux cependant vont aussi travailler dans les forêts pour le compte des négociants anglais qui en font l'exploitation.

Un groupe intéressant de cette famille se trouve, — isolé de tous les autres, — dans le Nord-Ouest du Nouveau-Brunswick, sur la rivière de Madawaska, au point de rencontre de cette rivière avec le fleuve Saint-Jean. Les ancêtres de ces Acadiens habitaient plus au sud, sur l'emplacement actuel de Frederickton ; mais, en 1784, l'administration anglaise trouva à sa convenance de s'emparer des cultures et des habitations de ces pauvres gens, pour les donner à des émigrés « loyalists » venus d'Amérique et à des soldats congédiés. Pour « indemniser » les Acadiens, on leur accorda des terres dans un désert sauvage, sur le cours supérieur du fleuve Saint-Jean, au centre des montagnes qui séparent le Nouveau-Brunswick du Maine, à vingt-cinq ou trente lieues de toute contrée habitée. Ces Acadiens, ainsi transportés au mépris de tous les droits, dans ce nouvel établissement de Madawaska, y devinrent la souche d'une forte et nombreuse colonie qui a multiplié dans ces montagnes et qui fait honneur à leur race. Aujourd'hui, cette population atteint ou dépasse même 15.000 âmes. Le seul comté de Victoria qui dépend du Nouveau-Brunswick, en renfermait 8.854 au dernier recensement, groupés autour des clochers de Saint-François, Saint-Basile, Saint-Léonard, etc. Ces Acadiens ne sont plus, d'ailleurs, aussi isolés qu'autrefois de tout contact avec une race-sœur. Par la vallée de la Madawaska et du lac Temiscouata, ils communiquent facilement avec les Canadiens français, aujourd'hui établis en nombre

autour du lac Témiscouata, qu'une route directe rejoint à la petite ville de Trois-Pistoles sur le Saint-Laurent. Aussi peut-on espérer que ce groupe, si longtemps battu par les évènements contraires, maintiendra fermement tous les caractères de sa nationalité.

La vaste presqu'île qui fut l'Acadie, et qui porte aujourd'hui le nom de Nouvelle-Ecosse, cette terre qui fut le siège des premiers établissements français en Amérique, est aujourd'hui de toutes les provinces maritimes de la Confédération du Canada, celle qui compte, proportionnellement, le moins d'habitants d'origine française. C'est que la violence dont la race acadienne fut victime sévit avec une particulière brutalité dans ces cantons. Aux rares débris échappés à la dispersion ou retournés dans leur pays, après un lamentable exode, le gouvernement anglais, fit en 1767, l'aumône de quelques grèves désertes sur la baie Sainte-Marie. Ils y firent souche et c'est là, nous l'avons dit, l'origine des paroisses acadiennes de Sainte-Marie, Chéticamp, Methégan, Saint-Vincent-de-Paul, la Rivière-aux-Anguilles, Pobomcoup, etc., dans les comtés de Digby et de Yarmouth. Vers le même temps, quelques groupes d'autres réfugiés qui étaient demeurés dans les forêts du nord de la presqu'île et quelques prisonniers sortis des geôles d'Halifax, formèrent de nouveaux établissements sur les côtes de l'Océan, le long du détroit de Canceau ; c'est ainsi que furent créés les villages de Chezetcouk, Tracadie, Pomquet, etc. L'île du Cap-Breton et la petite île Madame, dépendances de la Nouvelle-Ecosse, comptent aussi plusieurs

bourgs et villages, Arichat, Chéticamp, l'Ardoise, la Grande-Anse, Fausse-Baie, etc., presque exclusivement peuplés d'Acadiens.

Quoique peu nombreux relativement au chiffre général de la population du pays (41.219 en face de 395.000 habitants d'autres origines) ces Acadiens de la Nouvelle-Ecosse ne se laissent pourtant pas absorber par l'élément anglais et trouvent même facilement à étendre leurs familles; et cela par une double raison qu'indique M. Rameau: l'une, qu'ils sont groupés à part, dans de petits cantons, et ne se mêlent pas, au moins par mariage, avec la population d'origine anglaise; l'autre, que la Nouvelle-Ecosse est une des contrées de l'Amérique du Nord où la population anglaise se développe le moins rapidement; son accroissement ne dépasse guère, même avec le renfort de l'immigration britannique 2,10 à 3 p. 100 par an, ce qui représente à peine le croît que les Acadiens obtiennent annuellement par le chiffre des naissances.

L'île du Prince-Edouard (ancienne île Saint-Jean), forme une province séparée de la Confédération canadienne. En 1881, la population tout entière de l'île comptait 109.053 habitants, sur lesquels 10.751 Acadiens. Comme dans l'île du Cap-Breton et dans les îles de la Madelaine, ceux-ci sont surtout pêcheurs, et leurs établissements de Cascumpec, Rustico, Tracadie, Souris, Trois-Rivières, etc., envoient chaque année un nombre toujours croissant de navires dans toutes les pêcheries du golfe.

58.635 âmes dans le Nouveau-Brunswick; 41.219 dans la Nouvelle-Ecosse; 10.751 dans l'île du Prince-Edouard, tel était donc en 1881, — sans compter les

colonies que ce peuple a projetées dans le Maine, dans les îles de la Madelaine, dans la Gaspésie, au Labrador, à Terre-Neuve et dans les îles (encore françaises) de Miquelon, de Langlade et de Saint-Pierre, — le contingent des Acadiens dans les provinces maritimes de la Confédération canadienne. Et ces 108.605 individus sont bien tous les descendants authentiques des 350 ou 400 familles qui constituaient, à la paix de 1763, les débris du peuple acadien, car sur tout ce nombre il ne se trouve peut-être pas 500 personnes natives de France. Cette population s'est donc accrue, par sa propre vertu, en se doublant tous les dix-huit ans, de 1785 à 1827, et tous les vingt-deux ans depuis lors.

Tous ces groupes ont gardé pour le pays de leurs ancêtres une sympathie vivace et chaude; dans ces paroisses éparses, disloquées, entourées d'étrangers, ne communiquant guère entr'elles que par la mer, on parle toujours de la France avec un sentiment d'affection filiale. Notre race et notre langue peuvent avoir à l'étranger de plus brillants représentants; elles n'en ont pas, en somme, de plus fidèles, de plus tenaces, ni à tout prendre de plus glorieux.

Pour n'oublier aucun des rameaux de la nationalité franco-canadienne, il nous faudrait maintenant parler des colonies canadiennes établies dans le Nord-Ouest américain et notamment dans le Manitoba[1], et de celles

[1] Le Manitoba est divisé en cinq districts électoraux ou comtés : Selkirk, Lisgar, Marquette, Provencher et l'Extension. Les Français l'emportent en nombre sur les autres origines dans le comté de Provencher. Ils forment à peu près un quart de la population totale

qu'un courant d'émigration, qui commença à se produire vers le temps de l'insurrection de 1838, n'a cessé, depuis lors, de projeter dans toutes les villes industrielles du nord des Etats-Unis. Mais cette revue risquerait de nous entraîner trop loin. Au surplus, les derniers recensements des Etats-Unis n'indiquant que le pays de naissance de leurs citoyens, ne permettent pas de trancher exactement la question de race ; on en peut néanmoins tirer des inductions qui autorisent à fixer approximativement à 500.000 le chiffre des Canadiens d'origine française établis actuellement sur le territoire de l'Union. D'après un document que nous empruntons à la *Patrie* de Montréal, ces cinq cent mille âmes se distribueraient ainsi dans les divers Etats: Maine, 20.000; New-Hampshire, 35.000; Vermont, 15.000; Massachussets, 90.000; Rhode-Island, 45.000; Connecticut, 90,000; New-York, 57.000; Wisconsin, 25.000; Michigan, 25.000; Illinois, 40.000; Minesota, 8.000; Dakota, 10.000; Missouri, 10.000; Kansas, 3.000; Montana, 9.000; autres Etats, 18.000.

dans les comtés de Marquette, de Selkirk et de l'Extension. Leur principal centre est Saint-Boniface, en face de Winnipeg, sur la rive droite de la Rivière-Rouge.

CHAPITRE VII

L'avenir du Canada français.

Nous voici parvenus au terme de cette étude. Nous avons suivi depuis ses origines, à travers les luttes et les crises de son histoire, ce peuple intéressant, fils du nôtre et qui a su conserver intacts, au milieu des conjonctures les plus contraires, l'esprit, la langue et les mœurs que nous lui avons transmis. Nous avons admiré l'énergie des premiers colons dans leurs efforts pour la conquête de ce sol sévère que leur offrait tour à tour et leur disputait l'Indien capricieux et farouche. Nous avons suivi, dans leurs courses aventureuses, ces hardis voyageurs, ces intrépides « coureurs des bois » qui s'enfonçaient dans les forêts profondes, remontaient dans leurs canots d'écorce lacs et forêts, et traçaient de leur pied infatigable les premiers chemins de la civilisation sur le vaste continent américain. Nous avons noté la jalousie grandissante de l'Angleterre en face de ces établissements des Français qui, des froids rivages du détroit de Belle-Ile jusqu'aux

bouches du Mississipi, sous le ciel brûlant de la Louisiane, formaient une chaîne ininterrompue, dont les anneaux étaient ces postes militaires que défendaient, avec une intrépidité si insouciante de la mort, ces soldats raccolés un peu partout dans nos provinces et qui justifiaient si bien leurs sobriquets ordinaires : La Déroute, la Liberté, Trompe-la-mort, Sans-façon, Va-de-bon-cœur! Nous avons vu comment cette jalousie de l'Angleterre, excitée par les animosités de ses propres colons, s'était de plus en plus traduite en actes et en conflits, en dépit des assurances d'amitié qu'échangeaient souvent les cabinets de Londres et de Versailles. Nous avons dit comment la frivolité aveugle de la cour de Louis XV finit par lâchement abandonner, en laissant succomber sous le nombre ses vaillants défenseurs, la Nouvelle France d'Amérique, ces « quelques arpents de neige, » disait le courtisan Voltaire, qui avaient été arrosés de la sueur et du sang de tant de bons Français. Nous avons dit aussi comment le gouvernement de Louis XVI laissa échapper, lors de la guerre de l'indépendance américaine, une occasion unique de ressaisir sur les Anglais cette perle de la couronne coloniale de l'ancienne France, et comment les Canadiens français, de leur côté, laissèrent passer — par crainte ou défiance de leurs voisins, — le moment propice de reconquérir leur indépendance et d'assurer à leur race la possession d'un vaste État qui aurait pu embrasser dans ses limites toute la partie de l'Amérique du Nord située au-dessus du 42e degré de latitude. Nous avons suivi avec intérêt les péripéties par lesquelles a passé, depuis lors, la race canadienne-française et dont quelques-unes lui ont fait durement sentir

et expier cette erreur de jugement et de conduite. Nous avons vu comment, menacés un moment d'être étouffés sous la poussée de l'immigration anglaise et sous les prétentions exorbitantes de ces immigrés, les Canadiens français ont pourtant triomphé de tous les dangers qui entouraient leur nationalité, ont conquis des droits égaux à ceux de leurs dominateurs, finalement ont maintenu leur prépondérance dans toute la province de Québec et repris un pied important dans toutes les autres provinces qui composent actuellement la Confédération ou Puissance du Canada.

Une question se pose en finissant : Quel est l'avenir de cette nationalité franco-canadienne? Qu'adviendra-t-il de ces deux millions d'hommes de race et de langue française, dont la moitié se groupe en masse compacte sur les deux rives du Saint-Laurent, dont l'autre moitié est disséminée un peu partout dans toute la partie septentrionale de l'Amérique du Nord, mais avec des centres de groupement importants sur les côtes du golfe Saint-Laurent, dans l'ouest de la province d'Ontario, dans la région du nord-est des États-Unis, enfin dans le Manitoba et les territoires du Nord-Ouest canadien? Conserveront-ils la vitalité puissante qui les a jusqu'à présent caractérisés et transmettront-ils à leurs descendants le trésor de leur langue, de leur littérature, de leurs traditions, de tout ce qui fait la race, ou bien — cédant à la pression de ce monde anglo-américain auquel ils se trouvent mêlés, et vis-à-vis duquel, pris dans son ensemble, ils ne forment qu'une faible minorité, — perdront-ils peu à peu leurs traits distinctifs, pour se fondre, plus ou moins confusément, dans la masse qui les entoure? En un mot, continueront-ils

ou non de former un peuple à part et dans le cas de l'affirmative quelles pourront bien être, sur le continent américain, les destinées de ce peuple, les chances de son expansion, les frontières probables de son apanage, les perspectives de ses relations futures tant avec son ancienne mère-patrie qu'avec la grande République américaine et avec le gouvernement britannique dont il accepte encore aujourd'hui la suzeraineté nominale ? C'est à ces diverses questions que nous voulons, dans ce dernier chapitre, essayer de répondre selon nos lumières.

Tout d'abord affirmons de nouveau que nous croyons profondément à l'avenir de la nationalité franco-canadienne. Les exemples sont rares dans l'histoire moderne de nationalités complètement absorbées, étouffées sous la pression de nations plus fortes, alors même qu'une prescription plusieurs fois séculaire semblerait avoir couvert les faits de conquête et d'oppression de leurs vainqueurs. Notre siècle, en particulier, a vu le réveil de plusieurs nationalités qu'on avait pu croire éteintes depuis plusieurs siècles et dont quelques-unes sont même arrivées à reconquérir, sur leurs antiques oppresseurs, leur pleine indépendance politique. Telle la Grèce, récemment arrondie de la Thessalie ; telles la Roumanie, la Serbie, la Bulgarie, délivrées du joug séculaire des Turcs. La constitution actuelle du royaume d'Autriche-Hongrie a rendu aux Hongrois l'indépendance nationale dont ils se montraient si justement jaloux et, à leur tour, les Tchèques de Bohême, les Moraves, les Galliciens, les Croates et Dalmates commencent, en face des Allemands et des Madgyars, à rappeler les sou-

venirs et à revendiquer les droits de leur origine slave. La Pologne, brutalement coupée en trois tronçons, reste toujours la Pologne et aspire à ressouder son unité brisée. Si le rêve du panslavisme se réalise un jour, il aura à réclamer presque jusqu'aux portes de Berlin, dans le haut bassin de la Sprée et dans la forêt de la Lusace, les débris persistants de la nation wende, mais il serait juste en retour qu'il rendît leur indépendance aux Finlandais, aux Esthoniens, aux Lettes, aux Lithuaniens, qui ne sont guère plus russes que les Messins ne sont prussiens. Car, après des siècles et des siècles de conquête et d'administration étrangère, ces races, malgré l'absence pour quelques-unes d'une littérature nationale, malgré l'état d'infériorité sociale de leurs représentants, se maintiennent avec une énergie incroyable, rien n'étant persistant et vivace sur terre comme le sentiment de la nationalité.

Or, si ce sentiment devient de plus en plus le pivot de l'histoire et si, comme nous l'avons vu, des nationalités depuis longtemps vaincues et opprimées se sont réveillées de nos jours avec une telle énergie que la diplomatie européenne — fort peu disposée pourtant, comme on le sait, à prendre le parti des opprimés contre les oppresseurs, — a dû consacrer pourtant leur indépendance politique, il n'est pas probable qu'un peuple qui a désormais, comme c'est le cas des Canadiens français, tous les organes de la vie et qui, sous la suzeraineté purement apparente et nominale de la Grande-Bretagne, jouit d'une indépendance politique très réelle et s'administre à peu près comme il l'entend, — il n'est pas probable, disons mieux : il est impossible que ce peuple, surtout quand il réunit les conditions de force,

de santé morale, d'intelligence, de patriotisme qui distinguent nos cousins du Canada — s'abandonne lui-même, et se laisse jamais dominer, étouffer par ses voisins d'une langue et d'une origine différente. Le passé, à ce point de vue, répond de l'avenir. Quand on se rappelle que les deux millions de Canadiens français d'aujourd'hui (nous comprenons les Acadiens dans ce chiffre) descendent tous ou presque tous de ces dix mille colons Saintongeais, Poitevins, Bretons, Percherons, Normands, transportés de 1608 à 1703 sur les côtes d'Amérique; quand on a vu avec quelle fermeté et quelle habileté tout à la fois, ces fils de laboureurs, abandonnés du même coup par leur métropole et par l'aristocratie de la colonie, ont maintenu contre la politique tour à tour astucieuse et violente du gouvernement anglais, leurs franchises, leurs institutions héréditaires, et ont enfin, après de longues luttes, reconquis leur autonomie, on ne peut qu'admirer une si merveilleuse force d'expansion et de résistance; et comme il n'est pas probable que leurs qualités les abandonnent tout à coup, il n'y a aucune raison de penser que l'avenir ne répondra pas aux promesses du passé et aux espérances du présent.

Pour nous placer à ce seul point de vue, que la fécondité de la population franco-canadienne demeure pendant cent ans encore ce qu'elle a été depuis un siècle et comme, par le seul excédant des naissances sur les décès, cette population se double tous les vingt-cinq ans, les statisticiens auront à relever l'existence, dans vingt-cinq ans, de quatre millions; dans cinquante ans, de huit millions; dans soixante-quinze ans, de seize millions; dans cent ans, de trente-deux millions

d'âmes. De la sorte, — si les proportions dans les tables de population restaient ce qu'elles ont été pendant les cinquante dernières années, — la population de la Nouvelle-France d'Amérique atteindrait ou même dépasserait, à la fin du XXe siècle, la population si malencontreusement stationnaire de la vieille France d'Europe.

Mais une objection s'offre d'elle-même au seuil de ces calculs de démographie comparée. Notre planète n'est pas indéfiniment extensible. Un jour viendra, et ce jour n'est peut-être pas très éloigné, où la terre comptera autant d'habitants qu'elle en peut nourrir. Les espaces autrefois incultes se resserrent; les landes mêmes et les marécages se peuplent en Europe, les moindres oasis des déserts d'Afrique ont leurs habitants. En Asie, les plaines si incomparablement fertiles de la Chine et de l'Inde ont, dès maintenant, un trop plein de population, et l'on sait que les famines sont presque endémiques dans la vaste péninsule hindoustanique dont l'Angleterre s'est fait une ferme si lucrative. L'Australie et les îles de l'Océanie se sont vues en ce siècle envahies par la race indo-européenne devant laquelle fondent peu à peu, comme la cire au brasier, les races indigènes. Un phénomène semblable s'est produit dans les deux Amériques où la race indienne, de tout temps très clairsemée, n'a pu soutenir la concurrence de la race blanche et s'est presque complètement fondue, dissipée devant elle. L'*audax Japeti genus*, la race audacieuse de Japhet, qui a pris sa place sur le continent américain ne verra pas non plus s'étendre d'une façon illimitée ce *far-west* où se portent, de nos jours, les pas pressés des émigrants. Dans

les vastes étendues des bassins du Mississipi et du Missouri, du Rio del Norte, des Colorados, de l'Orégon, etc. tous les lots susceptibles de culture seront bientôt répartis. La question se pose donc, — s'il est dans les destinées de notre planète de rouler encore sur son axe pendant plusieurs siècles en portant à sa surface les générations humaines, — de savoir où l'on trouvera la place pour héberger et nourrir ces milliards d'humains que la progression normale de la race fera de plus en plus pulluler sur notre globe? Serait-il vrai, comme on l'a pronostiqué, que la destinée des générations futures fût de mourir de faim sur une planète trop étroite? Nous ne nous engagerons pas dans l'examen de ces hypothèses peu rassurantes, et nous laissons à la Providence le soin de pourvoir, tant qu'elle le jugera bon, à la conservation de notre espèce. Nous ne rechercherons pas non plus à quels peuples, dans ces luttes pour l'existence que l'avenir réserve probablement à nos descendants, restera la victoire et la suprématie définitive. L'intelligence, le travail, la moralité, le courage, le nombre et la fécondité des races seront évidemment les éléments essentiels du succès dans ces rencontres, et il est probable qu'un partage se fera entre les races supérieures, qui répartira la terre entière entre dix ou douze grands Etats ou confédérations d'Etats. Quoi qu'il en soit de ces prévisions, il suffit à notre sujet d'établir que le peuple canadien français, quoi qu'il ne soit encore qu'un faible groupe dans l'ensemble des nationalités, est, par ses qualités physiques, morales et intellectuelles, des mieux armés pour ce *struggle for life*, et l'un de ses avantages particuliers est juste-

ment qu'il peut s'étendre pendant longtemps encore sur le continent d'Amérique sans s'y trouver trop à l'étroit et sans avoir à redouter l'excès de sa fécondité.

Les Canadiens français ont, en effet, cet avantage précieux de n'avoir pas de voisins ni par conséquent de rivaux (nous ne comptons pas les tribus d'Esquimaux ni d'Indiens) dans toute l'immense région qui s'étend au nord des Laurentides et du lac Saint-Jean, région sévère, sans doute, d'un climat âpre et d'une fertilité douteuse, mais pas assez pourtant pour être inhabitable et pour ne pouvoir nourrir, un jour, quand nécessité fera loi, quelques millions d'hommes. Toute l'étendue du territoire qui s'étend au nord de l'Outaouais jusqu'à la baie d'Hudson et à la rivière de Rupert fait aussi partie du patrimoine désigné et pour ainsi dire exclusif, des Canadiens français. Que si, en s'avançant plus à l'ouest, par-delà le lac Supérieur, dans l'immense région qui se rattache au système hydrographique du lac Winnipeg, de l'Arthabaska et du Mackenzie, la race française a à compter dès à présent avec la concurrence de la race anglo-saxonne qui a posé en même temps qu'elle, ses premiers jalons sur ces étendues, il n'en est pas moins vrai que cette immense région s'ouvre et s'ouvrira pendant longtemps encore, sans obstacle, à tous les colons et descendants de colons qu'il plaira aux Canadiens français d'y envoyer. Après avoir dépouillé sur cette question de la colonisation du Nord-Ouest canadien, le dossier réuni par Mgr Taché dans son *Esquisse sur le Nord-Ouest*, M. de Lamothe s'exprime ainsi :

« En résumé, nous trouvons dans l'ancien département du Nord-Ouest près de cinquante millions d'hec-

tares — l'étendue de la France — susceptibles de culture dans un avenir plus ou moins rapproché. Si l'on réfléchit que ces cinquante millions d'hectares cultivables sont adossés à près de quatre-vingt-cinq millions d'hectares de forêts; qu'ils avoisinent, en outre, quinze millions de terres impropres à la culture, mais éminemment favorables à l'élevage en grand du bétail (le désert); qu'ils ont devant eux une superficie égale à près de six fois la France (trois cents millions d'hectares) de territoires de chasse, où des facilités de communication parviendront peut-être à créer une certaine activité industrielle par la découverte et l'exploitation des divers minerais que recèlent les roches primordiales du terrain laurentien; on ne trouvera pas exagérée la fixation du chiffre de population que peut faire vivre la région du Nord-Est, à cinquante millions d'habitants à peu près, — au prorata des portions centrale et méridionale de la Russie d'Europe, situées à peu près sous la même latitude et dans les mêmes conditions de climat et de production.

« Ajoutez à cela les cent millions d'hectares des deux Canadas et des provinces maritimes, les immenses étendues, encore inexplorées pour la plupart, de la terre de Rupert et du Labrador, au nord de la Hauteur-des-Terres, et l'on arrivera aisément au chiffre de cent millions d'être humains pour la population future de l'Amérique anglaise du Nord. Si notre race maintient vis-à-vis de ses rivaux Anglo-Saxons, les proportions numériques d'aujourd'hui, c'est une nation néo-française de quarante millions d'âmes qui prospèrera un jour au nord des grands lacs et du quarante-neuvième parallèle, si même, d'ici-là, la loi mystérieuse

qui préside aux migrations des peuples ne déplace point l'équilibre au profit de la race la plus féconde et la plus septentrionale [1]. »

On le voit, la place n'est pas à la veille de manquer à l'expansion de la race franco-canadienne, celle-ci devînt-elle plus nombreuse que la postérité d'Abraham. Elle se trouve donc, à ce point de vue, dans des conditions d'avenir particulièrement favorables.

Mais si le développement de la race française dans l'Amérique du Nord ne saurait, de longtemps, être gêné par le manque d'espace ou l'insuffisante étendue de l'aire cultivable, ne pourrait-il être entravé par des obstacles tenant à la politique? Battue dans des guerres d'invasion, conquise, administrée par ses vainqueurs, une nation risque bien, — témoin la Gaule d'autrefois, témoin l'Irlande dans les temps modernes, — de perdre avec son indépendance, sa langue et son caractère distinctif; ou si, comme la Pologne morcelée, comme la Bohême pressée sur ses flancs par les Tudesques, elle sait maintenir les traits caractéristiques de sa race, elle s'alanguit, s'étiole et souffre sous le joug et sous la pression des étrangers.

Mais, à ce point de vue encore, les Canadiens français ont cette bonne fortune de n'avoir, autant qu'on en peut juger, rien à craindre des entreprises de leurs voisins. Si les Gaulois ont perdu leur langue au contact de la civilisation romaine, c'est que leur langue était l'instrument plus ou moins fruste de la pensée à peine éveillée d'un peuple barbare. Encore la vieille langue des Kymro-Celtes s'est-elle perpétuée, à tra-

[1] *Cinq mois chez les Français d'Amérique*, p. 335.

vers dix-huit siècles, au fond de notre Bretagne, de même que dans les montagnes du pays de Galles et dans les Highlands de l'Ecosse. Exemple merveilleux de la vitalité des langues même les moins littéraires et en apparence les plus barbares! Mais si la langue des Gaulois et si celle des Basques, plus ancienne encore, ont pu, quoique sans monuments littéraires, — sans commerce possible avec d'autres langues sœurs, — braver l'effort des langues des conquérants, des administrateurs, des savants, des officiers, et se maintenir, comme un rocher de granit, au milieu du flot montant des langues modernes avoisinantes, — quelle résistance n'offrira pas le français, la langue dont Henri Estienne au XVIe siècle déjà, soutenait la « précellence » et qui, depuis lors, a si bien justifié son apologète par la quantité d'ouvrages de génie qu'elle a mis au jour! Cette précellence du français, qui en a fait la langue de la société polie de tous les pays, n'est pas près de disparaitre. « Il est de plus en plus certain, écrit un auteur [1], que l'Europe demeurera toujours le centre principal de la civilisation. Or la langue anglaise, sur le continent européen, n'a pas grand avenir. Le caractère bien connu — et d'ailleurs si digne d'estime — des Anglais, n'est pas propre à répandre l'usage de leur langue. Un Français aime à causer; l'Anglais volontiers se tait, il est froid et orgueilleux. La langue française n'aurait pas été, depuis deux siècles, aimée et cultivée en Europe, si elle avait été parlée partout par des gens aussi renfermés en eux-mêmes. Il y a dans

[1] M. Eugène Ritter. *La langue française et les langues étrangères. Revue suisse,* nº d'avril 1883.

ce quant-à-soi insulaire un obstacle sérieux au succès, à la propagation de la langue anglaise au milieu des autres peuples. Chez les peuples du Midi, le français lui sera toujours préféré ; chez les peuples slaves, jusqu'ici, il en est de même. Reste l'Allemagne, où le français occupe depuis deux cents ans une place si prépondérante. Il sera peut-être obligé de la partager ; il n'est pas probable qu'il en soit dépossédé. » Pour ces raisons et pour beaucoup d'autres, les Néo-Français d'Amérique n'abaisseront pas le drapeau de leur belle et glorieuse langue maternelle devant la langue anglaise qui n'est elle-même, dans la moitié pour le moins de son vocabulaire, qu'une dérivée de la leur. Ce véhicule parfait, clair et élégant, de la pensée humaine, que la diplomatie universelle a adopté et qu'adoptera peut-être un jour, comme autrefois le latin, la science universelle, les Canadiens français se montreront jaloux de le transmettre à leurs enfants, non-seulement par piété filiale ou par intérêt national, mais par goût du beau et par souci de l'esthétique en matière littéraire. Nous avons dit dans une étude publiée ailleurs et que nous reproduisons plus loin [1], de combien d'ouvrages estimables, sinon encore de chefs-d'œuvre, la langue française, maniée par les fils des colons canadiens, a déjà enrichi notre commun trésor littéraire. Un peuple qui a déjà, comme les Canadiens, une littérature propre, et qui peut au surplus puiser incessamment à la source toujours jaillis-

[1] *La langue et la littérature françaises au Canada. Bibliothèque universelle*. Livraison d'août 1883. Voir à l'*Appendice* de cet ouvrage.

sante de la plus riche littérature du monde, n'est pas en danger de perdre sa langue, comme une tribu barbare isolée qui se trouve tout d'un coup mise en contact forcé et continuel avec une race conquérante et supérieure. Ethnologiquement et politiquement les égaux des Anglais, les Canadiens français ont passé la crise la plus difficile et la plus périlleuse pour leur nationalité naissante. Ils sont arrivés à l'âge d'homme; ils ont pris conscience de leur valeur, de leur force et de leur nombre et désormais ils n'ont plus, — pour peu qu'ils restent fidèles à eux-mêmes, et dignes du passé de leur race, — rien à craindre des entreprises ou des empiètements de leurs voisins.

La conquête pour eux est un fait du passé, — un fait même dont leurs pères furent irresponsables, car s'il n'avait tenu qu'à eux, on l'a vu, et si la politique de la cour de Versailles avait été à la hauteur de leur courage, les Anglais n'auraient jamais pris pied sur les rives du Saint-Laurent. Si les conséquences en furent d'abord affligeantes et funestes, les administrateurs anglais essayant de traiter les Canadiens en *outlaws* comme les conquérants normands avaient autrefois traité les Anglo-Saxons, on a vu que cet état de choses n'a pas duré longtemps et que les Canadiens français ont su non seulement se rétablir sur le pied d'une pleine égalité sociale et politique avec leurs anciens dominateurs, mais encore faire participer leur langue au bénéfice de cette égalité dans tous les actes de la vie officielle et publique de la Confédération dont ils font partie.

Ce traitement durera aussi longtemps que la Confédération elle-même, car fussent-ils toujours la mino-

rité, hors la seule province de Québec, ce n'est pas à une minorité si nombreuse, si importante et intellectuellement si bien armée, que la majorité anglo-saxonne (d'ailleurs divisée contre elle-même par une foule de causes politiques et religieuses) pourrait jamais retirer ses droits acquis, sans risquer, par le seul essai, de disloquer la Confédération. Personne d'ailleurs n'y songe du côté des Anglo-Canadiens et, moins que personne, le gouverneur nommé par la couronne anglaise, qui sent fort bien que l'existence de l'élément français au Canada est la meilleure garantie qu'a l'Angleterre contre l'absorption du « *Dominion* » dans la puissante République voisine. Cette absorption serait probablement depuis longtemps une chose faite si le Canada n'avait été peuplé que d'Anglais, d'Ecossais ou d'Irlandais, et si les Franco-Canadiens n'avaient, au temps de la guerre de l'Indépendance et depuis, lors de la guerre de 1812, montré par des actes leur répugnance à l'annexion.

L'annexion du « Dominion » aux Etats-Unis est pourtant dans l'ordre des choses possibles à un moment donné [1]. La majorité des Canadiens français, surtout dans les rangs des conservateurs catholiques, paraît considérer cette éventualité comme un malheur. La plupart des historiens et publicistes qui ont écrit sur le Canada se sont rangés à ce point de vue. « L'union actuelle, écrit l'un d'eux, est cimentée par un mutuel intérêt. Sans la sympathie des Franco-Cana-

[1] Voir dans la *Revue des Deux-Mondes*, livraison du 1er avril 1879, un article de M. de Varigny : « La doctrine de Monroe et le Canada. »

diens, il sera tôt ou tard difficile à l'Angleterre de se maintenir dans l'Amérique du Nord ; mais d'autre part, sans le soutien de l'Angleterre, il eût été à peu près impossible, et il serait encore malaisé pour les Canadiens de se garantir, non-seulement contre la conquête, mais contre l'absorption américaine [1]. »

Pour notre compte, nous trouvons ces craintes excessives. Nous avons dit, dans une autre partie de cet ouvrage, pourquoi nous considérions que les Canadiens français auraient dû profiter de l'occasion inespérée qui s'offrait à eux, au temps de la guerre de l'Indépendance, de s'affranchir de la domination anglaise et d'entrer, comme un Etat distinct et largement autonome, dans la confédération des Etats-Unis d'Amérique. Nous convenons qu'aujourd'hui les circonstances sont bien changées, puisque le lien de dépendance du Canada vis-à-vis de l'Angleterre est purement nominal et ne peut gêner la libre expansion du peuple canadien français ; tandis qu'un lien formé avec les Etats-Unis serait assez fort pour être quelquefois gênant. D'autre part, comme un très grand nombre de Canadiens français ont émigré et se sont établis aux Etats-Unis, notamment dans les Etats du Nord et de l'Ouest, il arrive que la frontière, une frontière assez arbitraire en somme, partage en deux tronçons, appelés à vivre sous deux drapeaux différents, une nationalité qui est une par l'origine, par les mœurs et par les aspirations. L'entrée du Canada dans l'Union ferait cesser cette séparation regrettable et fortifierait l'élément canadien-français en réu-

[1] Rameau. *La France aux colonies*, p. 245.

nissant au faisceau primitif des branches aujourd'hui dispersées et qui ne sont rejointes que par le lien plus ou moins artificiel et relâché de la « Société de Saint-Jean-Baptiste, le patron des Canadiens ».

En tous cas, admît-on avec les partisans du *statu quo* que « le plus grand » danger qui menace la nationalité canadienne-française fût l'absorption du « Dominion » dans la République américaine, on nous permettra de faire observer que ce danger, fût-il prochain — ce qui n'est pas démontré — n'est pas tellement redoutable puisque nombre de Canadiens français, qu'on ne saurait sans injure accuser de manquer de patriotisme, peuvent, de la meilleure foi du monde et non sans invoquer à leur tour de bonnes raisons, soutenir la thèse de l'entrée dans l'Union américaine, et puisque cette thèse se discute au grand jour dans les journaux du Canada, non-seulement sans provoquer de répression judiciaire, mais sans éveiller même chez les adversaires ces saintes colères que provoquerait partout la défense d'une thèse impie et anti-patriotique.

C'est qu'en effet, l'annexion du Canada aux Etats-Unis, si elle s'opère quelque jour, ne changera pas grand'chose à l'état actuel des personnes ou des institutions dans le pays annexé. Rien ne ressemble plus à la constitution des Etats-Unis — sauf en ce qui concerne le choix du premier magistrat de l'Etat, — que la constitution des Provinces-Unies du Canada. Supposé que demain le Parlement canadien signifie à l'Angleterre l'indépendance complète du Canada et, — décidant de remercier de ses services le marquis de Lansdowne (le gouverneur général qui a succédé, l'an passé, au marquis de Lorne) — confie

aux comices populaires le soin d'élire de quatre ans en quatre ans le président de la Puissance, le Canada sera devenu, du jour au lendemain, une République presque en tous points semblable à la République des Etats-Unis. Supposé maintenant qu'après demain la plus petite des deux Républiques (nous disons la plus petite au point de vue de la population, car au point de vue du territoire toutes deux occuperaient sensiblement la même superficie) veuille s'absorber dans la grande, les provinces de Québec, d'Ontario, de Nouvelle-Ecosse, de Nouveau-Brunswick, de Manitoba deviendraient autant d'Etats qui continueraient, pour toutes les affaires qui sont actuellement du ressort des législatures provinciales, de s'administrer eux-mêmes comme ils l'entendraient et suivant la législation particulière qu'il leur plairait d'adopter. Seulement, pour ce qui regarde les affaires d'intérêt politique général et international, ils enverraient leurs députés à Washington au lieu de les envoyer comme aujourd'hui à Ottawa, et ils concourraient, pour leur part, à l'élection du président des Etats-Unis au lieu de recevoir de Londres le gouverneur que leur envoie la Couronne britannique.

Gardant leurs droits de citoyens (et personne ne songerait à les en priver) dans le nouvel ordre de choses comme dans l'ancien ; pouvant, grâce au régime fédératif de la grande République, maintenir dans leurs Etats particuliers une large autonomie (il est probable, si jamais le Canada entre dans l'Union, que la majorité des Canadiens voteront avec « les démocrates », partisans de l'autonomie élargie des Etats, contre les « républicains » plus portés à « centraliser » et à resserrer le lien fédéral); libres, il faut l'espérer du moins, de

conserver leur langue pour l'usage public comme pour l'usage privé, nous ne voyons pas ce qui manquerait aux Canadiens français, pour maintenir et pour défendre, sous ce nouveau régime comme sous l'ancien, leurs institutions, leurs mœurs et leur langue.

Sans doute, une des conséquences de l'absorption du Canada dans les Etats-Unis pourrait être une invasion pacifique du territoire canadien par des établissements américains. Mais ce danger est bien problématique si l'on songe que les invasions, pacifiques ou non, suivent plus volontiers la route du Nord au Midi que la route contraire. D'ailleurs sur la lisière méridionale de son domaine actuel, la population française est déjà trop dense pour avoir à craindre cette invasion, et ce sont bien plus les Etats américains qui se ressentiraient, comme ils s'en ressentent déjà, de l'immigration canadienne que les Etats canadiens ne feraient de l'immigration américaine.

Concluons que : quel que soit, au point de vue politique, l'avenir du Canada, — soit qu'il reste comme aujourd'hui, organisé en confédération, sous la tutelle plus ou moins nominale de l'Angleterre ; soit qu'il proclame son indépendance de cette tutelle, tout en maintenant la confédération de ses provinces et en se constituant en puissance souveraine, avec un président élu, des ambassadeurs et le reste ; — soit enfin qu'il s'adjoigne librement ou qu'il soit annexé, plus ou moins contre son gré, à l'Union américaine, — la race franco-canadienne n'a rien à craindre, dans tous ces cas, des circonstances politiques extérieures, si seulement elle conserve, au dedans, les vertus et les qualités qui font les peuples dignes de vivre et de prospérer.

Il se peut, au surplus, que l'absorption du Canada dans l'Union américaine, si elle se réalise un jour, ne soit qu'une phase passagère de l'histoire de l'Amérique du Nord.

On peut constater dans le jeu de l'histoire des sociétés humaines, comme dans le mécanisme des sphères célestes, l'action d'une double force, l'une centripète, l'autre centrifuge, l'une qui pousse à la centralisation, à la cohésion des parties disjointes, à la formation de puissants empires ou de vastes fédérations d'Etats, l'autre qui tend à la décentralisation par la dislocation de ces Etats ou le morcellement de ces empires, surtout quand ils ont été constitués au mépris des traditions, des liens et des affinités ethnologiques.

C'est la première de ces forces qui a, du chaos féodal des divisions en duchés, comtés et provinces, dégagé peu à peu l'unité française, la République « une et indivisible »; c'est elle qui a fait, de nos jours, l'unité de l'Italie et de l'Allemagne.

C'est la seconde qui, en dépit de l'administration la plus savante, la plus autoritaire et la plus centralisée qui fût jamais (l'Eglise de Rome en a hérité), a brisé autrefois le faisceau tout factice de l'empire romain. C'est elle qui morcelle aujourd'hui l'empire ottoman en rendant à l'indépendance des nationalités trop longtemps opprimées. C'est elle qui menace de briser un jour l'assemblage hétérogène de l'empire d'Autriche-Hongrie. C'est elle enfin qui a partagé le continent hispano-américain en huit ou dix républiques indépendantes et rivales, malgré leur commune origine et leur langue commune.

C'est de la lutte et de l'alternance de ces deux forces

qu'est faite l'histoire politique de l'humanité. Les Etats-Unis peuvent éprouver tour à tour l'une et l'autre. Que de peine le Nord n'a-t-il pas eu déjà à maintenir l'Union contre les « Confédérés » du Sud que des intérêts divergents, — dont la question de l'esclavage n'était qu'une partie, — poussaient à rompre le lien fédéral! Ce lien, rétabli de nouveau par la force des armes, mais impatiemment supporté par les politiciens du « Solid South » est-il désormais indissoluble? Il serait difficile de le croire. D'ailleurs ce n'est pas seulement le Sud agricole et planteur qui peut répugner à la domination du Nord manufacturier et commerçant, et entraîner un jour dans sa cause tous les Etats du bassin du Mississipi; les Etats de la côte du Pacifique qui regardent sur l'immense étendue du Grand Océan et sont appelés à rattacher « l'extrême Ouest » à « l'extrême Orient » par le courant du commerce et de la navigation, consentiront-ils toujours à se mouvoir dans l'orbite d'une puissance qui a son centre politique à Washington et sa métropole commerciale à New-York, sur le rivage de l'Atlantique?...

Ou bien les Etats-Unis se maintiendront sur la base d'un système fédératif très large, comme le demandent les « démocrates », et dans ce cas le Canada n'aura rien à craindre de leurs entreprises et le relâchement de leur unité garantira son indépendance; ou bien, comme le demandent certains « républicains », ils tendront à renforcer de plus en plus le nœud de la centralisation au détriment de l'autonomie des divers États, et dans ce cas, ce sera — par suite du conflit des intérêts locaux comprimés — la dislocation possible ou même probable de l'Union en trois ou quatre républiques dont cha-

cune occupera encore un territoire et comptera une population fort respectable par l'étendue et le nombre. Que cette séparation se fasse un jour (et elle se fera, croyons-nous, par la force des choses), et la Confédération canadienne, qui peut compter, avant trente ans, une dizaine de millions d'âmes, dont près de la moitié sera d'origine française, se trouvera en mesure de traiter d'égale à égale avec ces républiques voisines. Supposez que la confédération canadienne, à son tour, sous l'action de cette même force que nous avons appelée « centrifuge », se divise à un moment donné, en deux ou trois États autonomes qui circonscriront leurs frontières respectives d'après leurs rapports d'intérêts ou de nationalité, et nous ne désespérons pas de voir un de ces États, presque exclusivement français de race et de traditions, arborer et faire respecter de ses voisins la bannière, remise à neuf, de la « Nouvelle-France » d'Amérique. Et cette nation nouvelle qui pourrait, sans empiéter sur personne, posséder un territoire quatre ou cinq fois grand comme celui de la France européenne ne serait pas, suivant toute probabilité, la moins vivace ni la moins forte des républiques de l'Amérique du Nord.

Traitera-t-on de chimères ces vues d'avenir? Nous n'y contredirons pas, sachant trop bien, suivant la pensée du poète, que « l'avenir n'est à personne » qu'à Dieu seul. Mais il est une mesure, permise de Dieu, où l'avenir des peuples, comme l'avenir des individus, dépend d'eux-mêmes, de leur énergie, de leur moralité et de leurs efforts. Encore une fois, car c'est toujours à cela qu'il en faut revenir, que les Canadiens français

soient fidèles à leur passé, qu'ils s'inspirent des meilleures leçons de l'histoire de leurs pères, qu'ils soient toujours dignes d'être cités en exemple pour la fécondité de leurs familles, pour leur courage, leur ardeur au travail, leur patriotisme et leur moralité, et ils éprouveront, d'une manière ou de l'autre, l'effet de cette bénédiction dont parle l'Écriture : « La justice élève les nations... Heureux le peuple dont l'Éternel est le Dieu ! »

Ces perspectives d'extension, de grandeur et d'indépendance d'une nationalité qui est vraiment « la chair de notre chair » sont bien faites pour nous intéresser, nous Français d'Europe, si nous avons conservé le juste souci de l'avenir de notre race et de notre nom. Suivant la remarque de M. de Lamothe, « aujourd'hui les Anglo-Saxons, les Hispano et Lusitano-Américains, les Slaves et, sur une moindre échelle, les Français eux-mêmes, ont occupé ce qu'il y avait de plus fertile et de plus habitable pour la race caucasienne sur la surface de notre planète ; les émigrants des autres peuples ne pourront que se fondre dans les masses déjà fixées au sol. Le Germain deviendra, aux Etats-Unis, un Anglo-Saxon de langue, d'éducation et d'idées ; l'Italien, transplanté à la Plata, n'est plus, au bout d'une ou deux générations, qu'un créole espagnol. Aux Français, il reste l'Afrique du Nord et le Canada. Puissent-ils ne pas l'oublier au milieu de leurs discordes intestines !

« Et qu'on ne vienne pas nous dire, poursuit notre auteur, que nous n'avons point à nous intéresser à des pays peuplés jadis par notre race, mais dont les destinées échappent aujourd'hui au contrôle direct de la

France européenne! Qui sait les surprises que peut nous réserver l'avenir relativement au groupement des peuples, et qui ne voit quelle influence exercent sur la marche des évènements contemporains, les questions de langage et de nationalité? Mieux que nous, les Slaves semblent avoir compris combien les destinées d'une branche quelconque de la race intéressent la race tout entière. Les luttes soutenues au nom de l'idée nationale, qu'elles aient pour théâtre Alger ou Montréal, Winnipeg ou l'île Maurice, Strasbourg et Metz ou Haïti, devraient réveiller dans la mère-patrie un écho sympathique. Volontiers je dirais: Là où est la race, là surtout où est la langue, là est la patrie. »

C'est donc un devoir, un devoir certain pour la France, de cimenter les nœuds qui l'attachent à son ancienne colonie et d'aider les Canadiens-français, dans la mesure où elle le peut faire, à maintenir leur langue et à fortifier leur indépendance nationale. Et le meilleur moyen qu'on puisse employer pour cela, c'est une reprise active par les échanges, le négoce et les voyages, des rapports trop distendus depuis plus d'un siècle, entre la France et le Canada.

La reprise de ces rapports entre les deux peuples est tellement indiquée et nécessaire, elle serait si avantageuse à l'un et à l'autre, au point de vue économique seulement, pour négliger en ce moment le côté national et moral, qu'on ne s'explique pas les hésitations et la lenteur avec laquelle s'ébauchent les premières lignes de cette reprise. « Il importe à la France aussi bien qu'au Canada, écrit M. de Molinari, l'économiste bien connu, que cette trop longue période d'abandon ou d'oubli ait enfin un terme. La France retrouvera quand

elle le voudra, sur les bords du Saint-Laurent, un marché presque indéfiniment extensible pour ses capitaux et ses produits; elle y retrouvera aussi une place de refuge assurée pour sa langue et sa civilisation... Le Canada, de son côté, puisera, dans la reprise et l'extension de ses relations avec son ancienne métropole, la force nécessaire pour résister au courant qui l'entraîne dans l'orbite de son puissant voisin. La puissance de ce courant s'est naturellement augmentée depuis l'avènement de la politique protectionniste au Canada. Les industriels protégés comprennent fort bien qu'un marché intérieur de 4 millions de consommateurs ne saurait leur suffire, et ils soupirent après une union douanière qui leur accorderait une part dans un marché privilégié de 55 millions... Mais en admettant que ce Zollverein américain vînt à se constituer, il y a grande apparence que le gros associé mangerait le petit; autrement dit que l'union politique ne tarderait guère à suivre l'union commerciale. Que le Canada cherche et trouve au contraire un nouveau point d'appui au dehors, que son marché s'agrandisse du côté de l'Europe, qu'un faisceau grossissant d'intérêts le rattache non plus seulement à l'Angleterre, mais à la France, et le courant qui le pousse vers les Etats-Unis sera neutralisé. Alors le danger d'une annexion éventuelle se trouvera conjuré, l'indépendance du « Dominion » sera assurée[1]. »

Le commerce direct de la France avec le Canada n'est aujourd'hui qu'une bagatelle; il ne dépasse pas une quinzaine de millions de francs sur un chiffre total d'un milliard; et en admettant même que le

[1] *L'Irlande, le Canada, Jersey*, p. 267.

commerce indirect, par la voie d'Angleterre, fasse monter ce chiffre à une cinquantaine de millions, ce ne serait jamais que 5 0/0 de l'ensemble des importations et des exportations de la Puissance[1]. N'y a-t-il pas quelque chose d'humiliant dans ces chiffres? Et, en admettant même avec M. de Molinari, que la barrière du système ultra-protectionniste pratiqué par le Canada soit le plus grand obstacle à une reprise sérieuse des relations commerciales entre les deux pays, n'y a-t-il pas à gémir encore de voir la disproportion choquante qui existe entre le chiffre des affaires faites entre la France et le Canada et le chiffre des affaires faites entre le Canada et l'Angleterre, quoique cette dernière ne soit pas moins atteinte que nous par les droits protecteurs que le Canada a établis à sa frontière.

Un vigoureux effort de nos armateurs, de nos commerçants et de nos industriels, serait donc nécessaire pour ouvrir à la France, au moins sur un pied d'égalité avec l'Angleterre, un marché dont on est loin encore de soupçonner toute la valeur. La question vaut la peine qu'on s'y arrête. Les débouchés d'exportation pour notre industrie se sont singulièrement rétrécis dans ces derniers temps, et nos Chambres de commerce ont fait entendre, sur ce point, des doléances significatives. C'est en partie de cette situation qu'est sorti le mouvement d'opinion qui nous pousse, depuis quelque temps, à l'extension de notre territoire colonial. On veut des colonies pour avoir des débouchés. Mais, avant que le Congo, Madagascar, le Tonquin, la Cochinchine ou la Nouvelle-Calédonie soient des colo-

[1] Ibid, p. 249.

nies assez bien assises pour nous offrir les avantages qu'on s'en promet, il nous faudra du temps et de la patience. Le lien de dépendance administrative importe d'ailleurs beaucoup moins, en ces matières, que le lien de parenté et de langue, et c'est ainsi que de toutes les « colonies » que la France a projetées au dehors, celle qui lui rapporte le plus et lui procure, à moins de frais, le marché le plus profitable et le plus sûr, c'est l'essaim de Français qui habite la République argentine et qui n'est relié à la France par aucun lien politique ou administratif. Les vraies colonies d'un peuple sont donc les lieux où sa race est établie, où sa langue est parlée et où les échanges commerciaux lui sont facilités par cette double communauté de langue et de race. Alors même que le Cap, l'Australie, le Canada-Anglais seraient devenus indépendants comme les Etats-Unis d'Amérique, l'Angleterre ne cessera pas d'entretenir avec ces divers pays des relations actives et d'y avoir des débouchés ouverts pour les produits de ses manufactures de Manchester et de Birmingham, et Liverpool ne laissera pas d'être le grand point de départ et d'arrivée des échanges avec ces contrées comme il l'est actuellement des échanges avec l'Amériqne du Nord. Alors même que toutes les colonies d'origine anglaise briseraient un jour le lien qui les rattache à leur métropole, les Anglais y maintiendront toujours, dans la concurrence commerciale, leur supériorité sur les peuples d'autre race et d'autre langue.

Sachons donc apprécier à sa haute valeur et utiliser, là où il se trouve, cet avantage précieux que crée la parenté d'origine et la communauté de langue. Nulle part, hors de nos frontières, la race française n'est éta-

blie en un faisceau aussi dense et sur une plus vaste étendue de territoire qu'au Canada. Songeons que l'Algérie elle-même, qui est pour ainsi dire à nos portes et vers laquelle tant d'efforts se sont portés depuis cinquante ans, ne compte actuellement que 200,000 Français de race à peine, tandis que la seule province de Québec en compte, à elle seule, plus d'un million !

Il y a trente ans, un Canadien français, M. Barthe, publiait un livre intitulé : *Le Canada reconquis par la France* ; rappelant à la France oublieuse qu'elle avait conservé là-bas l'affection d'un peuple fidèle et déjà hors de page, il engageait l'ancienne mère-patrie à renouer pacifiquement la chaîne de parenté, brisée par le malheur des temps antérieurs. Cette invitation, lancée au milieu du bruit de l'Exposition universelle de 1855, fut alors à peine entendue. L'Institut de France, à qui elle était spécialement adressée, n'y prêta qu'une oreille distraite. La France pensait alors à d'autres entreprises, moins pacifiques, et, à peine revenue des champs de la Crimée où le sang versé de ses enfants lui procura une gloire si stérile, elle s'apprêtait à faire de nouveau « parler la poudre » pour assurer l'indépendance et l'unité de l'Italie, avant-propos (comme le vit l'œil clairvoyant de Thiers !) de l'unité de l'Allemagne sous la suprématie prussienne. On sait ce que nous a valu cette politique à la Don Quichote et de quel prix l'Italie est prête à payer aujourd'hui le service que nous lui avons alors rendu ! Si du moins, corrigés par les dures leçons du passé, et guéris de nos habitudes de chevalerie errante au profit d'une vague idéologie, nous savions « nous recueillir »

suivant le mot d'un diplomate russe [1] et faire servir ce recueillement à nous corriger de nos défauts nationaux et à acquérir les vertus qui nous manquent !...

Apprenons du moins, pour rester dans le sujet de ce livre, à rectifier, en matière coloniale, la politique si souvent mal avisée et malheureuse des gouvernements du passé. On a souvent accusé la France d'inaptitude à fonder des colonies. Il est certain, — ce livre l'a souvent montré, — que bien des erreurs ont été commises, en matière coloniale, par les divers gouvernements qui se sont succédés chez nous. Toutefois, l'existence même du peuple franco-canadien est là pour témoigner que cette prétendue inaptitude n'est rien moins qu'absolue. Il a tenu, en somme, à bien peu de chose que le tiers du Nouveau-Monde ne fût aujourd'hui français. L'Afrique nous offre aujourd'hui un nouveau champ de colonisation, d'où nous saurons, espérons-le, ne nous laisser éliminer par personne ; l'expérience du passé devra nous y servir d'enseignement pour l'avenir. L'histoire des Canadiens français est là pour nous dire comment peuvent se fonder les colonies vivaces et pour démentir l'opinion qui tendrait à contester la puissance expansive et prolifique de notre race.

Que l'exemple de ce jeune peuple, sorti vainqueur de tant de difficultés et déjà mûr pour les grands devoirs du *self-government,* serve aux aînés d'encouragement et de leçon ! Comprenons aussi qu'un de nos intérêts les plus chers est de presser dans la nôtre

[1] « La Russie se recueille » disait le prince Gortschakoff après la guerre de Crimée.

cette main d'association que nous tend si cordialement un peuple frère et fils du nôtre. Nous nous fortifierons mutuellement par ce rapprochement et par les échanges féconds d'idées, de capitaux, de produits qui en résulteront. Ainsi, l'instrument d'oppression qu'avait forgé l'Anglais conquérant achèvera de se briser ; ainsi le Canada français sera pacifiquement, par un lien d'autant plus solide qu'il sera purement moral et volontaire, rattaché à son ancienne et naturelle métropole ; ainsi, la main dans la main, comptant sur ce que Gambetta appelait « la justice immanente des choses », (ce qui n'est qu'un autre nom de l'action providentielle de Dieu dans le monde), la mère et la fille, la vieille France d'Europe et la nouvelle France d'Amérique, pourront travailler, confiantes, à l'accomplissement de leurs destinées !

FIN.

APPENDICE

APPENDICE

LA LANGUE ET LA LITTÉRATURE FRANÇAISES AU CANADA [1]

Quel est aujourd'hui, après cent ans et plus de domination ou d'immixtion anglaise, l'état de la langue française au Canada ? Et quel jugement faut-il porter sur la façon dont la langue de Corneille, de Molière, de La Fontaine, de Voltaire et de Victor Hugo est parlée, dans cette France transocéanique. par les diverses classes de la société canadienne? C'est ici le cas de dire :

Grammatici certant...

Il y a le banc des optimistes et celui des pessimistes. Les premiers ratifieraient encore aujourd'hui le jugement qu'ont porté d'Olivet, Chrétien Leclercq, Charlevoix et d'autres au siècle dernier : « Nulle part ailleurs, disait le P. Charlevoix, on ne parle plus purement notre langue : on ne remarque même ici aucun accent. » — « On peut, disait de son côté

[1] Cette étude a déjà paru dans la *Bibliothèque universelle et Revue Suisse* (Livraison d'août 1883). Mais nous avons pensé qu'elle offrirait quelque intérêt pour les lecteurs de notre *Histoire du Canada* et nous la reproduisons ici.

l'abbé d'Olivet, envoyer un opéra en Canada [1], et il sera chanté à Québec, note pour note, et sur le même ton qu'à Paris: mais on ne saurait envoyer une phrase de conversation à Bordeaux ou à Montpellier, et faire qu'elle y soit prononcée, syllabe pour syllabe, comme à la cour. »

« Quoiqu'il y ait ici un mélange de toutes les provinces de France, on ne saurait distinguer le parler d'aucune d'elles dans les (provinces) canadiennes », écrivait de son côté l'annaliste Baqueville de la Poterie.

Quelques auteurs contemporains partagent ce point de vue et parlent du Canada comme du dernier asile de la pure langue et de la bonne prononciation françaises. « Ce n'est pas le français du Canada qui a dégénéré, écrit l'un d'eux (le rév. J. Roy); c'est le français de Paris qui, pressé par l'influence croissante de l'accent des basses classes, a abandonné sa vieille prononciation pour en adopter une qui est encore plus éloignée que celle du Canada des sources du latin mérovingien et du latin des soldats de César... Au point de vue philologique, le français du Canada est plus pur que celui de Paris. »

D'autre part, à entendre le banc des pessimistes, il faudrait presque désespérer de l'avenir de notre langue au Canada. Frappés de certaines différences de prononciation qui existent dans le son de certaines syllabes dans la bouche du peuple; choqués de certaines façons de parler triviales qui s'y sont introduites; outrés des anglicismes qui ont, en trop

[1] L'usage prévaut aujourd'hui en France de dire : « aller *au* Canada, séjourner *au* Canada, » comme nous disons : aller *au* Japon, séjourner *au* Brésil. Cependant l'expression : « *en* Canada », usitée couramment encore par les Canadiens français, nous paraît également correcte et peut être défendue, non seulement par l'exemple de d'Olivet, de Champlain, de Lescarbot et des autres auteurs du XVII[e] siècle qui écrivaient : « retour en Canada », « arrivée en Hochelaga », etc., comme ils disaient : « aller en Alger » ; mais par les locutions analogues qui sont encore employées en France, même pour des noms de pays masculins. Rien n'empêche, en effet, qu'on n'écrive aujourd'hui : « aller en Danemark, voyager en Portugal, en Haïti », etc.

grand nombre, pénétré dans le langage usuel, ils ne sont pas éloignés de juger la langue des Canadiens français comme un jargon demi-barbare, et de prophétiser qu'elle est vouée à disparaître devant sa rivale, la langue anglaise.

Nous ne saurions, pour notre compte, souscrire ni à l'un ni à l'autre de ces jugements trop exclusifs, mais nous nous élevons surtout contre le second, qui nous paraît non seulement excessif, mais injuste.

Il convient tout d'abord de distinguer, là-bas comme chez nous, entre la société cultivée et la masse des habitants. La langue de la première ne diffère pas de celle qu'on parle dans la société polie de notre pays, et elle est mieux protégée contre l'envahissement de cet argot parisien, dont la vague incessamment renouvelée finit toujours par déposer un peu de son limon sur les assises de l'idiome châtié des Malherbe et des Racine. Les salons canadiens français de Montréal et de Québec, les sociétés littéraires, la chaire (au moins certains prédicateurs), le palais, parlent, sans le moindre accent, un français incontestablement correct, où seules quelques tournures ou quelques expressions empruntées à leurs voisins anglais font tache de temps en temps : encore n'est-ce pas un défaut général et ceux qui se tiennent sur leurs gardes s'en prémunissent aisément.

J'ai assisté, pendant mon court séjour au Canada, à une audience de la « cour de circuit » à Montréal, et sauf un vieux magistrat qui rendit compte d'une affaire avec un accent bas-normand des plus prononcés, les juges et les avocats que j'entendis parlaient, sans le moindre accent, avec la plus parfaite aisance et souvent avec élégance une langue qui, — sauf peut-être quelques termes empruntés à la procédure anglaise, — n'eût point été déplacée au palais de justice de Paris.

Quant au peuple, il m'a semblé qu'à tout prendre il parle un français plus correct que la généralité de nos paysans, et je n'entends pas ceux du midi, de *langue d'oc* (ceux-là sont hors

de cause), mais même ceux de *langue d'oui*, si l'on en excepte peut-être les gens de la Touraine et de l'Orléanais. Et combien leur accent n'est-il pas surtout plus correct, plus agréable à l'oreille, plus *français*, que le grasseyement pectoral populacier des ouvriers des faubourgs et de la banlieue de Paris!

Si l'on se rappelle que les colons de la « Nouvelle-France » furent surtout fournis par nos provinces de l'ouest : Normands, Malouins, Percherons. Poitevins, Saintongeais, on ne sera pas étonné de la parenté qui existe, par l'accent et par certaines particularités d'expressions, entre ce qu'on pourrait appeler le dialecte canadien populaire et les dialectes de l'ouest de la France.

Ce qui caractérise surtout pour le Français... disons plutôt pour le Parisien, qui arrive au Canada, l'accent canadien, c'est la façon généralement très ouverte dont est prononcé la diphtongue *ai*, et la façon, au contraire très fermée, dont est prononcée la diphtongue *oi*.

« Je disais », « j'allais », « je venais », se prononcent ou à peu près, au moins dans le peuple, comme si l'on écrivait : « je DISAS », « j'ALLAS », « je VENAS ». Dans cette vieille chanson, que je me souviens d'avoir entendu chanter bien des fois en Saintonge et d'avoir chantée moi-même tout enfant et qui, transportée au Canada, y est devenue une sorte d'air national :

A la claire fontaine
J'allais me promener...

le refrain devient, en passant par la bouche des « habitants » canadiens :

A la clare fontaine
J'allas me promener.

Cette prédominance de l'*a* dans la diphtongue *ai* est un trait de certaines régions de l'ouest. Quant à la diphtongue *oi*, elle se prononce *oë* ou *ouai*, comme on le fait encore aujourd'hui dans les campagnes, non seulement de l'ouest de la

France, mais de presque toutes les provinces de notre pays. Les habitants du Canada continuent de prononcer *boîte* et *coiffe*, comme le faisaient la cour de Louis XIV et les auteurs de ce temps, qui écrivaient toujours *boëte* et *coëffe*. S'ils n'écrivent pas, comme La Fontaine, *étret* et *étrète* pour *étroit* et *étroite*, ils ont cependant le sens de la rime dans ces vers qui, pour nous, ne riment pas plus désormais pour la vue que pour les yeux :

> Demoiselle Belette, au corps long et fluet,
> Entra dans un grenier par un trou fort étroit [1].

Molière n'aurait pas besoin non plus, pour être goûté d'eux, de changer l'assonance des rimes dans les deux vers suivants qu'il met dans la bouche de Philinte :

> Quand un homme vous vient embrasser avec joie,
> Il faut bien le payer de la même monnoie.

M. de La Fayette, aussi récemment que 1830, prononçait encore *oué*seau, *roué*yaume, *foué*, *loué*, *roué* (oiseau, royaume, foi, loi, roi). Ainsi font encore les Canadiens, tandis que nous avons adopté, sans pouvoir peut-être nous justifier aussi bien qu'eux, la prononciation *roua*-yaume, *oua*-seau, *foua*, etc.

Dans certains mots pourtant, comme les mots *poids*, *bois*, *mois*, etc., la prononciation de l'*oi* semble toujours avoir été très ouverte en français. Aussi les Canadiens prononcent-ils *poids*, *bois*, *mois*, comme nous le faisons nous-mêmes. En revanche, le mot *froid* a gardé tout à fait, au Canada, le son qu'il a dans les dialectes normand et saintongeais : *freid* ou *fret*.

A son tour la diphtongue *ei* se prononce, dans le mot *neige* par exemple, d'une façon un peu plus fermée que chez nous et donne le son de l'*é* très aigu, au lieu du son d'un *è* moyennement grave.

On pourrait faire des observations analogues pour la diph-

[1] *Fables*, livre III, fable XVII.

tongue *eu* qu'on continue de prononcer *u*, comme le fait encore, et avec raison, le peuple en France dans les mots : *Europe*, *Eugène*, la rivière d'*Eure*, etc., et qui prend aussi un son aigu dans certains mots que nous prononçons au contraire d'une manière ouverte : *beurre* et *peur*, par exemple.

Un et ses composés : *aucun*, *quelqu'un*, *chacun*, se prononcent, comme dans toute la Saintonge et peut-être dans tout l'ouest : *in*, *auquin*, *chaquin*, *quelqu'in*.

On comprend combien ces différences d'accentuations et de prononciation, en une matière aussi variable d'ailleurs et aussi flexible que le son des diphtongues et des voyelles, sont peu essentielles, combien elles compromettent peu notre langue, à laquelle elles gardent plutôt un parfum d'archaïsme. Il suffit au surplus, aux Canadiens instruits et prévenus, d'un peu de surveillance sur eux-mêmes pour perdre l'habitude de ces assonances locales et pour rendre aux mots où ces diphtongues sont employées le son qu'on leur donne actuellement en France [1].

Pour tout le reste, le langage des Canadiens nous a semblé extrêmement pur d'accent, et il n'est pas douteux pour nous qu'un Canadien de moyenne culture venant à Paris ne se mette plus facilement au ton du Théâtre français, qui passe à tort ou à raison pour être l'asile des traditions de la pure prononciation française, qu'un Picard ou qu'un Franc-comtois, pour ne pas parler des Gascons, des Auvergnats ou des Provençaux.

[1] Cette réflexion s'applique à l'abus qui consiste à faire sentir les consonnes finales dans les noms propres et dans un certain nombre de noms communs : *à l'endroit*, prononcé *à l'endroite*.

Mais en France même, la règle est-elle bien établie pour ce qui regarde la consonne finale, et la tendance générale n'est-elle pas de prononcer, comme on écrit : un *filsss*, des *oeufsss*, des *cerfffs*, au lieu de dire un *fi*, des *œu'*, des *cer'*, comme faisaient nos pères et comme on devrait encore faire aujourd'hui, d'après le conseil de Littré.

Ce qui est plus grave à la charge des Canadiens, c'est de dire *icite* pour *ici* et même pour *ci* : ce mois-*icite*, cette année-*icite*. Mais ne soyons pas implacables ! on en entend bien d'autres dans nos provinces et à Paris même.

Quant à la langue elle-même, abstraction faite maintenant de la prononciation, le fond en est généralement pur, plus pur même, à certains égards, que le langage de notre présente génération, n'ayant point été infecté par l'abus des néologismes que les écrivains « romantiques » et « naturalistes », les journalistes, les traducteurs et les « politiciens » ont introduit de gré ou de force dans notre langue, ni par cet argot des ateliers, voire même des cabarets et des bouges, qui par le canal des « feuilletonistes » de notre « petite presse » s'introduit jusque dans le commerce des « honnêtes gens », comme on disait au grand siècle, et finit quelquefois par forcer la porte du dictionnaire de l'Académie lui-même.

Le signe distinctif de la langue qu'on parle au Canada serait plutôt un archaïsme de bon aloi. On y retrouve dans la conversation courante des mots à peu près perdus ou en train de se perdre chez nous, quoiqu'ils soient couverts de l'autorité de nos vieux auteurs et qu'on les conserve encore dans nos dialectes provinciaux. Par exemple, les mots : *querir*, qu'on prononce *q'ri*, comme dans tout l'ouest ; *abrier* (abriter, couvrir) très usité encore en Saintonge, en Berry, en Normandie et en Picardie ; *aveindre*, que d'ailleurs l'Académie admet et que Littré recommande comme « très bon, employé à sa place » ; *barasser* (synonyme expressif de *babiller*) qui a pour lui l'autorité de Larousse et de Bescherelle, sans parler de celle de Montaigne, au XVI[e] siècle : *escousse* qu'on trouve dans M[me] de Sévigné et qui est une autre forme du mot *secousse ; mais que*, avec le sens d'*aussitôt que : butin*, employé dans une foule d'acceptions qu'il n'a pas ou qu'il a perdues chez nous.

Nous rangerons dans la même classe certains mots, très français par l'origine et par la construction, mais qui ne sont plus usités que dans les patois ou que les Canadiens ont fait passer abusivement du langage de la marine dans le style courant. Tels les mots ; « *amarrer*... une robe », « *se gréer* (qu'on prononce *se greyer)* pour sortir » ; *paré* (du latin *pa-*

ratus) dans le sens de prêt; *espérer*, dans le sens d'attendre (espérer la diligence); *mouiller*, avec le sens de pleuvoir (*il mouille*, pour il pleut, très usité en Saintonge); *picotte*, nom populaire de la petite vérole volante; *cassot*, vase de bois ou d'écorce de bouleau (nous disons *cassotte* en Saintonge); *écopeaux*, *épelures*, *siau*, pour copeaux, pelures, seau; *badrer* (pour ahurir); arbre, contracté en *âbre*; *secret*, prononcé *segret*: *grenouille*, changé en *guernouille*, comme dans le gosier des faubouriens de Paris.

D'autres locutions, de tournure plus suspecte, sont des termes d'argot populaire qu'on trouve également en France dans le parler des basses classes : *flanquer des gnioles*; *moucher quelqu'un* (le battre); *patine-toi* (joue... des pattes), etc. Nous passons condamnation sur ces métaphores peu académiques, d'autant plus aisément que Littré (un académicien pourtant) les admet dans son dictionnaire. Nous ne saurions davantage être étonné ni choqué de retrouver sur les bords du Saint-Laurent, dans la bouche du bon populaire ou des enfants, les abréviations, les pataquès, voire même les « cuirs » et les « velours » qui fleurissent en touffes si drues sur les bords de la Seine : *Qu'é qu'c'é qu'ça*, ou (comme l'écrit Victor Hugo faisant parler Gavroche dans son livre des *Misérables*) *Kekseksa?* — *Où s' que tu vas?* — *T'as pas d'honte?* — *V'la t'i pas!* — *Quand's' qu'on vous voira?*

Ces incorrections, contre lesquelles il suffit que les maîtres préviennent les enfants, ne sont pas bien graves et ne risquent pas d'altérer la langue. Et en tout cas la vieille France a bien des motifs de dire à la nouvelle :

Non ignara mali, miseris succurrere disco.

Quel est, d'entre nos contemporains, l'écrivain qui n'ait pas eu plus d'une fois maille à partir avec l'Académie et avec la syntaxe? N'est-ce pas Honoré de Balzac qui écrivait au sujet d'un roman aujourd'hui oublié de M. de Latouche : « Un professeur trouverait de mille à quinze cents fautes de

français dans les deux volumes. » N'est-ce pas Balzac encore qui donnait ainsi la férule à Alfred de Musset : « M. de Musset est un écrivain trop remarquable pour qu'on ne lui dise pas que *fut* ne se trouve à aucun temps du verbe *aller*. Il fait aussi la faute de *aussi* pour *si* : aussi veut une comparaison... » Et ce juge si sévère d'autrui ne confessait-il pas lui-même sa propre faillibilité quand il écrivait à son éditeur : « Mon cher Desnoyers, quant aux fautes de français qui nous échappent à tous en général et à moi en particulier, — car plus on écrit et plus on a de chance pour en faire, — il ne faut pas avoir de doutes sur la nécessité où vous êtes de les enlever [1]. »

Pour en revenir au Canada, nous devons être bons princes aussi pour certains idiotismes qui tirent leur légitimité de ce qu'ils désignent des êtres ou des objets propres au pays et qui souvent n'ont pas, dans notre langue, d'équivalents exacts. Les Canadiens distinguent, par exemple, la *patate* (pomme de terre douce) de la pomme de terre ordinaire. Les tourbillons de poussière de neige que soulève le vent d'hiver, par un phénomène très commun dans ces contrées, s'appellent *poudrin* aux îles Saint-Pierre et Miquelon, et *poudrerie* au Canada. On appelle *battures* les glaces stationnaires sur les bancs de sable ou les roches à fleur d'eau ; *bordages*, les glaces qui se forment sur le bord des rivières en hiver. Les mêmes circonstances fréquemment renouvelées, jointes

[1] L'auteur du *Cousin Pons* et des *Parents pauvres* avait plus raison qu'il ne pensait, car c'est par centaines qu'on pourrait relever les incorrections dans ses ouvrages. Un écrivain canadien, M. Maximilien Bibaud, a fait ce travail pour quelques-uns de ses romans. Il a trouvé dans la *Vieille fille* : « ... Tant elle craignait de laisser apercevoir dans son regard le sentiment qui la *poignait*. — L'abbé de Sponde avait sourdement *moyenné* ce mariage. — Cette pensée lui *becqueta* bien le cœur. — *Consulte* donc avec lui sur ce qu'il faut faire. — Dubousquet, ce grossier républicain, animé par une volonté *drue*. » Dans la *Fille d'Eve* : — « Jamais une des femmes qui souhai*tait* quelque malheur à Vendenesse, ne *faillait* à lui répondre. — Sa robe de voyage en *stoff* commun », etc.

ratus) dans le sens de prêt; *espérer*, dans le sens d'attendre (espérer la diligence); *mouiller*, avec le sens de pleuvoir (*il mouille*, pour il pleut, très usité en Saintonge): *picotte*, nom populaire de la petite vérole volante; *cassot*, vase de bois ou d'écorce de bouleau (nous disons *cassotte* en Saintonge); *écopeaux*, *épelures*, *siau*, pour copeaux, pelures, seau; *badrer* (pour aburir); arbre, contracté en *âbre*; *secret*, prononcé *segret*; *grenouille*, changé en *guernouille*, comme dans le gosier des faubouriens de Paris.

D'autres locutions, de tournure plus suspecte, sont des termes d'argot populaire qu'on trouve également en France dans le parler des basses classes: *flanquer des gnioles*; *moucher quelqu'un* (le battre); *patine-toi* (joue... des pattes), etc. Nous passons condamnation sur ces métaphores peu académiques, d'autant plus aisément que Littré (un académicien pourtant) les admet dans son dictionnaire. Nous ne saurions davantage être étonné ni choqué de retrouver sur les bords du Saint-Laurent, dans la bouche du bon populaire ou des enfants, les abréviations, les pataquès, voire même les « cuirs » et les « velours » qui fleurissent en touffes si drues sur les bords de la Seine: *Qu'é qu'c'é qu'ça*, ou (comme l'écrit Victor Hugo faisant parler Gavroche dans son livre des *Misérables*) *Kekseksa? — Où's' que tu vas? — T'as pas d'honte? — V'la t'i pas! — Quand's' qu'on vous voira?*

Ces incorrections, contre lesquelles il suffit que les maîtres préviennent les enfants, ne sont pas bien graves et ne risquent pas d'altérer la langue. Et en tout cas la vieille France a bien des motifs de dire à la nouvelle:

Non ignara mali, miseris succurrere disco.

Quel est, d'entre nos contemporains, l'écrivain qui n'ait pas eu plus d'une fois maille à partir avec l'Académie et avec la syntaxe? N'est-ce pas Honoré de Balzac qui écrivait au sujet d'un roman aujourd'hui oublié de M. de Latouche: « Un professeur trouverait de mille à quinze cents fautes de

français dans les deux volumes. » N'est-ce pas Balzac encore qui donnait ainsi la férule à Alfred de Musset : « M. de Musset est un écrivain trop remarquable pour qu'on ne lui dise pas que *fut* ne se trouve à aucun temps du verbe *aller*. Il fait aussi la faute de *aussi* pour *si* : aussi veut une comparaison... » Et ce juge si sévère d'autrui ne confessait-il pas lui-même sa propre faillibilité quand il écrivait à son éditeur : « Mon cher Desnoyers, quant aux fautes de français qui nous échappent à tous en général et à moi en particulier, — car plus on écrit et plus on a de chance pour en faire, — il ne faut pas avoir de doutes sur la nécessité où vous êtes de les enlever [1]. »

Pour en revenir au Canada, nous devons être bons princes aussi pour certains idiotismes qui tirent leur légitimité de ce qu'ils désignent des êtres ou des objets propres au pays et qui souvent n'ont pas, dans notre langue, d'équivalents exacts. Les Canadiens distinguent, par exemple, la *patate* (pomme de terre douce) de la pomme de terre ordinaire. Les tourbillons de poussière de neige que soulève le vent d'hiver, par un phénomène très commun dans ces contrées, s'appellent *poudrin* aux îles Saint-Pierre et Miquelon, et *poudrerie* au Canada. On appelle *battures* les glaces stationnaires sur les bancs de sable ou les roches à fleur d'eau ; *bordages*, les glaces qui se forment sur le bord des rivières en hiver. Les mêmes circonstances fréquemment renouvelées, jointes

[1] L'auteur du *Cousin Pons* et des *Parents pauvres* avait plus raison qu'il ne pensait, car c'est par centaines qu'on pourrait relever les incorrections dans ses ouvrages. Un écrivain canadien, M. Maximilien Bibaud, a fait ce travail pour quelques-uns de ses romans. Il a trouvé dans la *Vieille fille* : « ... Tant elle craignait de laisser apercevoir dans son regard le sentiment qui la *poignait*. — L'abbé de Sponde avait sourdement *moyenné* ce mariage. — Cette pensée lui *becqueta* bien le cœur. — *Consulte* donc avec lui sur ce qu'il faut faire. — Dubousquet, ce grossier républicain, animé par une volonté *drue*. » Dans la *Fille d'Eve* : — « Jamais une des femmes qui souhai*tait* quelque malheur à Vendenesse, ne *faillait* à lui répondre. — Sa robe de voyage en *stoff* commun », etc.

à la nécessité d'avoir des vocables spéciaux pour des faits spéciaux, devaient nécessairement amener la création de ces mots nouveaux ; c'est ainsi qu'en Louisiane on appelle *bayou* ces coulées de terres basses et marécageuses que les Portugais désignent sous le nom d'*arroyos* et qui ailleurs portent les noms « d'estey » et de « ruisson. » Tout ce qu'on peut demander à ces termes spéciaux, c'est d'avoir une racine, ou tout au moins une tournure, une physionomie française. et c'est la condition que remplissent fort bien, outre les mots que nous avons cités plus haut, les mots suivants qui ont aussi conquis droit de cité dans le vocabulaire canadien : *cage* ou *cajeu* pour désigner un train de bois (le mot *caiche*, terme de marine qui désigne ou qui désignait un petit bâtiment ponté, a pu influer sur la formation de ce mot) ; *cordon* (quart de corde), mesure pour le bois ; *demiard*, nom d'une mesure de liquides ; *traîne*, grand traineau ; *germage*, pour désigner une maladie des céréales qui, après avoir été fauchées et mises en javelles, germent sur le sillon ; *manchonnier*, pour désigner un faiseur de manchons, industrie commune au Canada.

Il y a lieu d'être plus sévère pour d'autres locutions, soit parce qu'elles ne font pas assez honneur à la politesse traditionnelle de notre race, — notamment le mot *créatures*, employé comme synonyme de *femmes* ou de jeunes *filles*, — soit parce qu'elles ont des équivalents plus exacts dans notre langue : *embarquement*, *débarquement*, pour désigner le lieu où l'on embarque et débarque, ce que nous appelons, d'une désinence empruntée aux Espagnols : *embarcadère* ou *débarcadère*.

Mais tout cela n'est rien, d'autant plus que tous les Canadiens instruits sont prévenus de ces idiotismes et n'ont qu'à s'observer pour en débarrasser leur langage. Rien de ce que nous avons relevé jusqu'à présent n'altère sérieusement le caractère de la langue française. Il en serait autrement et le danger serait bien plus grave si le voisinage des Anglais et le

commerce habituel avec les Anglo-Américains venait à influer sur le langage des Canadiens français au point de lui imposer ses mots et ses tournures de phrases, et si par exemple on en venait à écrire du style de ce législateur canadien (M. de Lotbinière fils) qui traduisait ainsi (si l'on peut appeler traduction cette *trahison* de sa langue !) un texte de Blackstone :

« Les douze juges d'Angleterre sont seulement attendants à la chambre des lords, et au commencement de chaque parlement, ils reçoivent un writ de summons pour y assister [1]. »

Depuis longtemps l'attention des Français d'Amérique a été attirée sur ce danger, et les Canadiens lettrés ne sont pas les derniers à faire la police de leurs journaux et de leurs publications littéraires, pour en extraire et en dénoncer impitoyablement tous les mots qui méritent l'ostracisme.

« Un sage emploi de mots nouveaux, disait l'abbé Maguire (né à Philadelphie), et de mots anglais, lorsque la langue française n'en fournit pas l'équivalent, est permis, commandé même... Mais, hors ces cas extrêmes, l'emploi de mots et de constructions anglaises est un véritable fléau pour la langue. Déjà cet abus a envahi la portion instruite de notre société et y fait des progrès alarmants; et pour comble de malheur, on porte quelquefois cette licence dans des écrits que d'ailleurs le génie ne désavouerait pas. Quant à l'emploi de mots anglais, là où il y a des termes français qui leur répondent, c'est une manie insupportable, c'est le comble du ridicule ; et cependant combien de personnes, même d'éducation, qui tombent dans ce défaut ?... Telle dame ne peut manger sa soupe qu'au *barley ;* tel monsieur vous prie de lui passer un *tumbler* pour boire du *brandy* avec de l'eau ; celui-ci vous demande, sans perdre son sérieux, si ces « patates » sont cuites au *steam ;* celui-là, si vous avez oublié de *payer* une visite à madame une telle... Qui ne voit la barbarie de ces expressions, l'impertinence d'un tel langage ?... »

C'est surtout à l'égard des mots d'origine normande ou

[1] Cité par Maximilien Bibaud, dans la brochure intitulée : *Le mémorial des vicissitudes et des progrès de la langue française en Canada*. Montreal, 1879. Cette curieuse brochure est un trésor où nous avons puisé à pleines mains pour enrichir cette étude.

latine que l'anglais tient de la France, mais en les employant souvent dans une acception qui nous est étrangère, qu'il importe d'être sur ses gardes, car la pente est glissante et le terrain particulièrement scabreux. Comme le piège est moins apparent, plus d'un Canadien s'y laisse prendre. C'est ainsi qu'on entendra dans la conversation courante ou qu'on lira même dans les journaux de Québec et de Montréal des expressions comme celle-ci : « Tel avocat est à son *office* (le mot pris dans le sens d'étude, bureau ou cabinet). Tel orateur a *délivré* (prononcé) un discours en *adressant* (s'adressant à) une *large audience* (un nombreux auditoire). M. X... a été appelé à la *chaire* (au fauteuil de la présidence). Un autre a *payé* la plus grande attention à ce qui était *tombé* du savant conseil du demandeur, etc.

« Le moindre inconvénient de cet usage regrettable, écrit avec raison M. Chauveau[1], c'est de perdre graduellement notre langue, et il est à craindre qu'on n'en vienne à parler bientôt, comme le font déjà certaines personnes, un langage hybride qui n'est d'aucun pays, d'aucune nation... »

Il est vrai qu'on peut répondre que, de ce côté-ci de l'Atlantique et de la Manche, nous ouvrons nous-mêmes trop largement la porte aux anglicismes et que, soit affectation, soit ignorance, nous nous engouons de tel mot anglais qui a fait son chemin jusqu'à nous sur le dos de quelque traducteur insuffisant, même lorsque nous n'aurions pas de peine à trouver dans notre vieille langue des équivalents qui le vaudraient bien. Nous ne buvons plus à la santé des gens : nous leur « portons des toasts. » Nous allons au *steeple-chase* en passant devant le *Jockey-club*. Nous prenons notre *ticket* avant d'entrer sur le *turf*, et nous achetons les journaux *illustrés* du *sport* et du *high-life*, qui nous renseignent sur les *jockeys* et les *bookmakers*. Après avoir pris un *lunch* et mangé *roast-*

[1] Ci-devant ministre de l'instruction publique de la province de Québec ; aujourd'hui membre du conseil des ministres de la « Puissance du Canada. »

beefs et *beefsteaks* au restaurant anglais, nous payons « l'addition » en *banknotes*. Nous retournons par le *tramway* ou nous montons en *waggon*. et nous suivons les *rails* qui s'engagent sous les *tunnels!*... Après quoi, contents de notre journée, nous rentrons nous mettre au lit, où nous nous endormons en lisant *Paris-journal* ou *Paris-gazette*! Où irons-nous de ce train-là? Ah! grande et noble langue française, comme on t'outrage et te méconnaît, et comme nous souscrivons à ce qu'écrivait un jour Louis Veuillot sur ce sujet:

« Si cette langue transfigurée, qui après avoir eu pour type Rabelais et Marot, avait pu montrer avec un légitime orgueil, comme ses maîtres et ses docteurs, Bossuet et Racine, et derrière ces noms si splendides, une suite si belle de noms fameux; si cette langue, aujourd'hui déchue, n'offre plus ni la majesté du grand siècle ni même la grâce, la prestesse et la fraîcheur dont l'école gauloise l'avait parée; si elle n'est plus qu'obscure et fade chez les uns; dévergondée, bâtarde et sans loi chez la plupart; si ce grand et beau fleuve, à la fois profond et limpide, répandu maintenant sur les terres, n'est plus qu'un marais pestilentiel; s'il nous faudra bientôt étudier le français de Bossuet comme une langue morte et celui de nos journaux comme on étudie l'allemand, plus ce malheur est déplorable, plus nous devons chercher à nous rapprocher du beau langage de notre ancienne France. Comme nous devons nous appliquer à bien savoir, il nous faut s'appliquer à bien dire. Cherchons le style; je m'attache à cette idée. Avant l'invasion des philosophes matérialistes, des orateurs politiques, des journalistes, des traducteurs qui l'ont troublée entièrement, la majestueuse littérature française coulait dans son lit comme un fleuve... Quand la pensée n'est pas digne, elle se débarrasse d'une noble forme qui la gêne et qui ferait ressortir son abaissement; elle prend le manteau vulgaire et l'allure des rues; elle s'y fait, et bientôt ne sait plus se revêtir de l'insigne illustre de sa primitive majesté. »

Les Canadiens français pourraient nous donner, sur quelques-unes de ces hérésies de langage dont nous nous sommes laissé pénétrer, de sages et profitables leçons. Plus puristes que nous à certains égards, ils ne disent pas un *square*, mais un « carré; » ils ont traduit *waggon* par « char », *rail* par

« lisse », etc. Ils nous remémoreront, si nous l'avons oublié, que les mots: « désappointement », « retourner » un journal, des éditions « illustrées, » et tant d'autres expressions qu'on emploie journellement à Paris dans la conversation, dans les journaux et dans les livres, sont autant d'anglicismes d'importation récente et qu'une langue châtiée devrait proscrire.

Mais que les Canadiens français nous permettent de le leur dire : cette invasion est beaucoup plus dangereuse pour eux que pour nous. Ce qui n'est chez nous qu'une manie ridicule et vraisemblablement passagère, est pour eux, s'ils n'y prennent garde, un danger permanent. Qu'ils bannissent donc impitoyablement de leur conversation tous les mots anglais qui s'y sont subrepticement glissés et qui deviendraient peu à peu les maîtres de la place. La Fontaine dirait de ces intrus:

> Laissez-leur prendre un pied chez vous,
> Ils en auront bientôt pris quatre.

Pourquoi dire : *Side-board*, *tea-board*, *tea-pot*, quand vous avez à votre disposition les mots *buffet*, *plateau*, *théière*, qui sont à la fois très français et très euphoniques? Pourquoi parler de *store*, quand nous avons *étage*, de *state-room*, quand nous avons *salon*? *Stool* vaut-il mieux que tabouret et préférerons-nous *slippers* à pantoufles? Dans une satire publiée jadis dans l'*Aurore*, ce défaut était vertement relevé par un versificateur canadien, qui ne ménageait pas les verges aux délinquants :

> La paresse nous fait négliger notre langue.
> Combien peu, débitant la plus courte harangue,
> Savent bien conserver l'ordre et le sens des mots,
> Commencer et finir chaque phrase à propos!
> Très souvent, à côté d'une phrase française
> Nous plaçons sans façon une tournure anglaise.
> *Presentment*, *indictment*, *empeachment*, *foreman*,
> *Shérif*, *writ*, *verdict*, *bill*, *roastbeef*, *warrant*, *watchman*.
> Nous écorchons l'oreille avec ces mots barbares...

Ce ne seraient là que bagatelles ou même élégances, s'il

fallait en croire un écrivain français qui a passé au Canada plusieurs années de sa vie, H.-Emile Chevalier, et qui concédait aux Canadiens la large licence dont il entendait sans doute user pour lui-même :

« En dépit des puristes, écrivait-il, nous ne craignons pas de dire que l'idiome *vernaculaire* (?) en Canada, tout altéré qu'il paraisse, a sur les langues vierges un avantage marqué : il formule plus laconiquement et plus exactement. Or, comme la linguistique n'est pas, quoi qu'on dise et quoi qu'on fasse, douée d'immutabilité ; comme la progression est une loi universelle, nous ne saurions blâmer ces emprunts que se font journellement des langues sœurs. Quand ils sont judicieux, l'usage ne tarde pas à les légitimer ; quand ils sont vicieux, un ostracisme a promptement fait justice de leur production adultérine. Ne laissez point frelater l'essence de notre langue, mais n'ayez point peur de l'enrichir de parfums exotiques, surtout quand vous y pouvez verser une expression concrète. »

Malgré ce qu'il y a d'ingénieux et ce qu'il peut y avoir de partiellement juste dans cette opinion, nous nous permettrons de donner à nos collatéraux d'Amérique un conseil tout contraire. Qu'ils se défient, par-dessus tout, de ces prétendus « parfums exotiques » qui empoisonneraient leur langue maternelle et qui brouilleraient leurs idées sur la grammaire, la syntaxe et la rhétorique. Qu'ils s'adonnent à la lecture et à l'étude de nos meilleurs auteurs, et parmi nos contemporains nous citerons, tout en craignant d'en omettre : Paul-Louis Courier, ce connaisseur si raffiné de notre vieille langue, Ch. Nodier, Sainte-Beuve, Vinet, Augustin Thierry, Guizot, Thiers, M. Edmond About, M. Marc Monnier, etc. Qu'ils fondent parmi eux, comme c'est, croyons-nous, l'intention des jeunes littérateurs du Canada, des académies qui auront là-bas, comme l'Académie française chez nous, la tâche d'être les gardiennes de la langue et les régentes du bien dire et du bien écrire. Il ne se peut pas, après tout, que deux millions d'hommes qui tiennent à leur origine française comme à une noblesse, et qui savent que noblesse oblige, laissent mutiler ou défigurer la langue de leurs pères, sur-

tout quand cette langue est, de l'aveu des étrangers mêmes, le plus beau véhicule qu'ait eu la pensée humaine depuis les temps de la Grèce et de Rome.

C'est ici ou jamais qu'il faut de « l'intransigeance. » Et comme en pays ennemi les sentinelles d'une armée sont tenues à plus de circonspection et de vigilance dans le service des grand'gardes, ainsi la discipline littéraire doit être plus étroite encore au Canada qu'en France, si l'on veut y préserver la langue immortelle du « grand siècle » des envahissements et des empiétements de la langue voisine. Un alliage hybride serait pour elle la pire des calamités, et mieux vaudrait pour les Canadiens se mettre tout à fait à l'école des Anglais, pour tâcher d'apprendre d'eux les secrets de leur idiome, que de se contenter d'un anglo-français bâtard que renieraient également les compatriotes de Shakespeare et ceux de Corneille.

Mais nos amis du Canada sont sur leurs gardes et font soigneusement, surtout depuis quelques années, l'échenillage de leur langue. Les journaux mêmes, qui, à cause du caractère trop hâtif de leur rédaction et parce qu'ils dépendent des feuilles et des agences anglo-américaines pour mainte source d'informations, étaient trop souvent l'asile de graves incorrections et de choquants anglicismes, commencent à réagir contre cet abus et à exercer les uns sur les autres le contrôle d'une critique d'ailleurs courtoise et attique. A Montréal et à Québec on a fondé des sociétés, des instituts littéraires qui sont comme autant d'hôtels de Rambouillet où se discutent doctement et amicalement des questions de correction et d'élégance littéraires. La plupart des paroisses ont des bibliothèques publiques où se trouvent rassemblés tout au moins les ouvrages de nos écrivains classiques. Le beau succès qu'a obtenu un poète canadien, M. L.-H. Fréchette, qui a remporté, il y a quelques années, le prix de poésie au concours annuel ouvert par l'Académie française, a très heureusement encouragé les jeunes auteurs et stimulé leur effort

pour retrouver et employer tous les secrets de leur belle langue nationale. Une courageuse émulation s'est emparée de tous les esprits, et dès à présent on peut augurer que la langue française vivra au Canada autant que notre race elle-même, et qu'elle enrichira le répertoire de notre littérature de productions qui égaleront ou dépasseront même (ce qui ne sera pas toujours bien difficile) les œuvres de nos auteurs contemporains les plus prisés.

Ne vaut-elle pas les sonnets les mieux polis et les quatrains les plus finement ciselés de nos « parnassiens » du jour, cette strophe ailée, d'un essor facile et large, que nous empruntons à un poème de M. L.-H. Fréchette, intitulé : *La voix d'un exilé :*

O ruisseau gazouillant, ô brises parfumées,
Accords éoliens vibrant dans les ramées,
Soupirs mélodieux, sons suaves et doux,
Trémolos qui montez des frais nids des fauvettes,
Voluptueux accords qui bercez les poètes,
Chants et murmures, taisez-vous !

Nous pourrions citer par centaines des strophes aussi belles, tirées de l'œuvre de ce poète, d'ailleurs jeune encore et qui n'a pas dit son dernier mot. Autour de lui, formant avec lui ce qu'on pourrait appeler la pléiade poétique du Canada contemporain, se range toute une phalange d'inspirés de la muse dont quelques-uns mériteraient de voir leurs noms connus et leurs ouvrages répandus en France : L.-P. Lemay, harmonieux et facile; Elzéar Labelle, spirituel et caustique; François Mons ; W. Chapman, dont nous avons lu dans la *Patrie* plusieurs pièces d'une facture correcte et d'un grand style; Octave Crémazie, sans égal pour évoquer, dans une langue d'un rythme sonore et pathétique, ce qu'il appelle lui-même :

Tout ce monde de gloire où vivaient nos aïeux.

M. Fréchette dit de ce dernier, enlevé trop tôt au culte des lettres : « Son défaut était la négligence. Il ne travaillait pas

assez son sujet. De là des faiblesses, des répétitions, une certaine monotonie dans la forme. Mais quelles images! quelle ampleur de style! quels coups d'aile magnifiques! On respire, en le lisant, je ne sais quel parfum de sauvage grandeur. Tantôt sa strophe roule comme un char pesant d'artillerie ; tantôt elle éclate comme une fanfare de cuivre. Parfois elle gronde comme le vent d'hiver dans les forêts du nord, et parfois on croirait entendre les accords majestueux de l'orgue soufflant sous les piliers des vieilles cathédrales. Il y a des pages qui, à elles seules, suffiraient pour faire la réputation d'un poète [1]. »

Si nous voulions, après cette courte nomenclature des principaux poètes canadiens, passer en revue les historiens. les publicistes, les romanciers ou nouvellistes qui, sur les sujets les plus divers, ont manié, avec une parfaite aisance et une dextérité souvent originale, l'admirable instrument de la prose française, ce ne sont plus des alinéas qu'il nous faudrait, mais des chapitres ou même des volumes. On trouvera dans l'ouvrage de M. Lareau : *Histoire de la littérature canadienne* [2], un catalogue aussi complet et une étude aussi consciencieuse que possible de tous les auteurs qui occupent une place, grande ou petite, au foyer des lettres canadiennes. D'après ce que nous pouvons en juger, à distance et dans l'ignorance où nous sommes d'un trop grand nombre de leurs ouvrages, les plus originaux, parmi les auteurs les plus dignes de figurer au panthéon de la littérature française universelle, sont, pour nous en tenir au présent siècle : dans l'histoire : Michel Bibaud, souvent incorrect et touffu, mais qui a eu l'honneur d'ouvrir le chemin à ses successeurs ; Jacques Viger « appelé le Saumaise ou le bénédictin du Canada » ; Joseph Bouchette, qui en serait le Strabon ; G.-B Faribault, érudit patient et investigateur laborieux qui a laissé un catalogue

[1] Cité par Edmond Lareau : *Histoire de la littérature canadienne*. Montréal, 1874.

[2] Montréal, 1874.

raisonné et annoté d'ouvrages sur l'histoire de l'Amérique en général et du Canada en particulier; Garneau, dont l'*Histoire*, avec des inégalités et des incorrections de style, renferme des beautés de premier ordre et qui gardera le titre que la reconnaissance de ses concitoyens lui a décerné « d'historien national » du Canada ; Maximilien Bibaud, souvent touffu et broussailleux comme son père, mais vif, original et d'une érudition aussi riche que variée ; J.-G. Barthe, auteur d'un livre curieux : *Le Canada reconquis par la France*, qui a mis en lumière, avec beaucoup de patriotisme, la nécessité de rétablir des relations suivies entre le Canada et son ancienne métropole ; l'abbé Ferland, méthodique et correct, mais sec, froid et souvent partial ; l'évêque, aujourd'hui archevêque, Taché, de qui nous avons des travaux intéressants sur le nord-ouest canadien; l'abbé Casgrain, auteur de plusieurs biographies ou monographies dont le défaut ordinaire est une emphase qui outre et grossit démesurément les proportions de ses héros ; L.-P. Turcotte, dont l'ouvrage : *Le Canada sous l'Union*, fournit beaucoup de détails précieux sur la période de l'histoire du Canada qui va de 1840 à 1866 : J.-M. Lemoine ; l'abbé Laverdière, à qui l'on doit une réédition des œuvres de Champlain ; M. Doutre : M. Paul de Cazes : enfin, M. Benjamin Sulte, qui publie en ce moment même une *Histoire des Canadiens français*, très riche en documents de toute nature et rédigée dans un esprit de sage libéralisme et d'intelligent éclectisme [1].

Dans la science, ou plutôt dans certains domaines de la science, quelques Canadiens se sont fait une réputation méritée : l'abbé Provancher par ses études sur la botanique et la flore canadienne; le docteur J.-A. Crevier par ses travaux de météorologie ou d'histoire naturelle. Citons encore : Fran-

[1] Montréal. Wilson et Cie. L'ouvrage est orné de lithographies. Il formera, complet, une quarantaine de livraisons à 60 centins (3 fr.). Les trente premières sont en vente. La presse cléricale du Canada a vivement attaqué M. Benjamin Sulte à l'occasion de quelques-uns de ses jugements ; mais notre confrère a eu facilement raison de ces attaques de ses détracteurs.

çois Joseph Perrault, auteur d'un *Traité d'agriculture adapté au climat du Canada*, qui est classique en la matière; le Dr Meilleur, l'un des maîtres de la science pédagogique au Canada. MM. des Rivières-Beaubien, Jacques Crémazie. Beaudry, Loranger, Doutre, E. de Montigny, Girouard, etc., ont publié des traités estimés de droit et de jurisprudence. M. Étienne Parent, connu surtout comme journaliste, a laissé sa plume incisive et vigoureuse s'exercer sur les sujets les plus divers, mais son goût naturel le portait de préférence vers les questions d'économie politique.

Le roman, le conte, la « nouvelle ». ont au Canada comme en France leurs représentants attitrés. Les romanciers canadiens, disons-le à leur honneur, ne sacrifient pas au goût malsain de tant de nos romanciers de ce côté de l'Océan, qui, sous prétexte de peindre la nature ou les réalités de la vie, entraînent trop souvent leurs lecteurs dans les ruisseaux des halles ou dans les boues des égouts.

Le roman canadien est honnête, ce qui est une première, et chez nous trop rare qualité. Il a pour horizons les vastes étendues de l'Amérique, pour cadre les forêts de la Nouvelle-France aux poétiques aspects, pour thème ordinaire les légendes ou les histoires du temps passé, les aventures des coureurs de bois et des voyageurs des « pays d'en haut, » les mœurs des guerriers indiens et les ordinaires intrigues d'amour sans lesquelles il n'est guère de fiction romanesque. On cite parmi les plus féconds ou parmi les plus inventifs dans ce genre d'écrits : MM. Joseph Doutre, P.-J.-O. Chauveau, H.-Émile Chevalier, que son séjour de plusieurs années au Canada avait presque naturalisé canadien, C.-B. de Boucherville, J.-C. Taché, Aubert de Gaspé, Lajoie, Napoléon Bourassa, Faucher de Saint-Maurice, Charles Deguise. Joseph Marmette, R. Legendre. A.-B. Bouthier, Chartrand (ce dernier actuellement lieutenant aux zouaves dans notre armée d'Afrique), etc.

« Mais, comme on doit s'y attendre dans un pays neuf, écrit M. de

Lamothe, la plus grande partie des écrivains canadiens français se sont adonnés au journalisme qui a pris, eu égard au chiffre de la population, des proportions tout américaines. » (Le journalisme, comme le barreau, n'est souvent d'ailleurs qu'un tremplin pour parvenir aux hautes situations politiques et parlementaires.) « L'*Évènement* de Québec, écrit encore M. de Lamothe, a pour rédacteur M. Hector Fabre, aujourd'hui sénateur fédéral, et certainement l'un des plus charmants esprits du Canada. La verve toute gauloise, mélangée d'une pointe de scepticisme railleur, avec laquelle il sait fustiger ses adversaires politiques, sans jamais descendre jusqu'à l'injure brutale et violente, si famillière, hélas! à la plupart des journalistes de son pays, lui assure une place à part dans la presse politique canadienne et dans le parti libéral auquel il appartient.

« Le *Journal de Québec* était rédigé en 1873 par M. Cauchon, écrivain quelquefois dur et incorrect, mais d'une grande énergie. M. Cauchon, vrai fils de ses œuvres, jadis l'un des chefs du parti conservateur, et depuis rallié aux libéraux, a joué et joue encore un grand rôle dans l'histoire parlementaire de son pays [1]. »

Il y a lieu de citer encore parmi les publicistes ou les journalistes canadiens de marque : du côté libéral, M. Louis Dessoulles, l'un des principaux fondateurs de « l'Institut canadien » qui fut longtemps le principal centre du libéralisme au Canada ; M. Étienne Parent, que nous avons déjà nommé; M. Michel Darveau ; M. H. Beaugrand, directeur de la *Patrie;* M. L.-O. David, rédacteur de la *Minerve;* M. Aubin ; M. Arthur Buies; M. L.-H. Fréchette, car ce poète est doublé d'un journaliste du meilleur aloi; du côté catholique ou ultramontain : l'abbé J.-S. Raymond, M. de Bellefeuille, le Dr Hubert Larue, M. Villeneuve, etc. En dehors de cette classification en partis politiques, on peut citer encore M. Stanislas Drapeau, connu par ses études sur les questions d'immigration et de colonisation, M. J.-C. Marchand, M. Joseph Royal et M. Provencher; M. Dansereau, fondateur du *Journal du Commerce* et du *Journal du Dimanche* ; M. J.-C. Langelier, auteur d'une *Esquisse sur la Gaspésie* et de quelques autres études intéressantes ; M. Elzéar Gérin, ancien collaborateur du

[1] *Cinq mois chez les Français d'Amérique*, page 34.

Journal de Paris; M. Ernest Gagnon, à qui l'on doit un recueil de chansons populaires du Canada; M. Oscar Dunn, « écrivain très français et très patriote, malgré l'apparence saxonne de son nom (dit de lui M. Lamothe) et qui, dans une excellente publication pédagogique, le *Journal de l'instruction publique*, fait une guerre incessante aux locutions hasardées; » MM. D.-H. Sénécal, Turcotte, Adolphe Ouimet, Deulles, Mousseau, Alph. des Jardins, Letendre, Renault, Levasseur, Lusignan, Gelmas, ces derniers directeurs ou collaborateurs des principales feuilles locales de la province de Québec.

On le voit par cette longue liste d'auteurs, que nous aurions pu faire plus longue encore, le Canada français ne manque ni de journaux, ni de brochures, ni de romans, ni de pièces de théâtre (M. Fréchette à lui seul en a composé plusieurs), ni d'ouvrages de longue haleine ou de docte érudition. Sans vouloir surfaire les écrivains que nous avons nommés et qui sont les premiers à reconnaître leurs défauts, on peut dire qu'ils soutiennent dignement, de l'autre côté de l'océan, le bon renom des lettres françaises. Pour assurer l'avenir de la langue française dans l'Amérique septentrionale, il était indispensable qu'une littérature indigène s'y formât, et ce n'est même pas un mal que cette littérature ait un goût ou un parfum de terroir qui la distingue, à son avantage, des excentricités et des vulgarités où se complaît le « naturalisme » de tels et tels de nos écrivains du jour, corrupteurs de la langue et du goût, quand ce n'est pas tout d'abord de la morale. Cette littérature existe dès à présent au Canada; elle a tous ses organes; et quoiqu'elle doive longtemps encore, selon toute apparence, être tributaire de la France pour l'étude de nos inimitables classiques et le choix des plus parfaits modèles dans tous les genres littéraires, elle a déjà une vie propre et indépendante, une inspiration souvent originale et prime-sautière. Rien ne dit même que cette région lointaine de la France d'Amérique ne sera pas quelque jour, si le flam-

beau de notre génie national s'obscurcissait et si des souffles pestilentiels venaient à l'éteindre, le foyer où se ravivera, plus étincelante et plus lumineuse, la flamme de notre littérature immortelle.

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

CHAPITRE VII. — Du traité d'Aix-la-Chapelle a l'arrivée de Montcalm (1747-1756).

CHAPITRE VIII. — De l'arrivée de Montcalm a la perte du Canada (1756-1763).

DEUXIÈME PARTIE. — LES CANADIENS FRANÇAIS

CHAPITRE I. — De la conquête a la proclamation de l'Indépendance américaine (1763-1776).